


600054534R

ARCHIVES

OU

CORRESPONDANCE INÉDITE

DE LA MAISON

D'ORANGE-NASSAU.

IMPRIMERIE DE J. KIPS, J.Hz.

A LA HAYE.

ARCHIVES

OU

CORRESPONDANCE INÉDITE

DE LA MAISON

D'ORANGE-NASSAU.

Recueil

PUBLIÉ, AVEC AUTORISATION DE S. M. LE ROI,

PAR

Mr. G. GROEN VAN PRINSTERER,

CHEVALIER DE L'ORDRE DU LION BELGIQUE,
CONSEILLER D'ÉTAT.

Première Série.

TOME IV.

1572 — 1574.

Avec des Facsimilés.

LEIDE,
S. ET J. LUCHTMANS,
1837.

1572—1574.

Depuis la publication du Tome précédent, j'ai passé près de six mois en France et en Allemagne, d'après les intentions du Roi et dans l'intérêt de ce Recueil.

Il me seroit agréable d'entrer sur ce voyage en quelques détails. Je crois cependant devoir m'en abstenir. Il ne s'agit ni de moi, ni de mes sentiments d'affection et de gratitude, ni d'aucun souvenir personnel. Il s'agit des Archives de la Maison D'ORANGE-NASSAU.

Je n'ai pas prétendu recueillir soigneusement en tout pays ce qui s'y rapporte. Projet absurde, ten-

tative chimérique, sûr moyen de consumer vainement ses forces! Vouloir tout faire, c'est en définitive arriver à ne faire rien. A mesure que j'avance dans la vie, si incertaine et, même quand elle se prolonge, si courte, j'aspire plutôt à restreindre qu'à étendre la sphère de mon activité.

Aussi le Roi n'a-t'-il point désiré qu'interrompant longtemps mes travaux par de vagues recherches, j'allasse courir l'Europe pour rassembler de toutes parts des Manuscrits. Mais S. M. a jugé qu'un examen même rapide et superficiel de quelques dépôts historiques, me feroit découvrir plusieurs documents dont je regretterois plus tard de n'avoir pas eu connoissance; des Lettres, des actes qui, mis en rapport avec les papiers nombreux et importants dont sa confiance me permet de faire usage, leur donneroient et acquérroient eux-mêmes une double valeur. J'ai été heureux de m'associer par mes efforts à cette idée, nouvelle preuve de l'intérêt du Chef de la Famille d'Orange-Nassau aux nobles souvenirs de son auguste Maison.

Mon choix fut bientôt fixé. J'ai cru devoir visiter PARIS, à cause des nombreuses relations des Princes d'Orange avec la France; BESANÇON, pour les Manuscrits de Granvelle; CASSEL, résidence

habituelle des Landgraves de Hesse qui, surtout au seizième siècle, étoient unis, par des liens divers, à la Famille des Nassau.

A Paris la Bibliothèque Royale, où M. CHAMPOLLION-FIGEAC a daigné me servir de guide, m'a fourni d'utiles matériaux. J'ai puisé dans diverses Collections. Cependant je dois observer que j'ai peu consulté le riche fonds de Béthune, qui contient beaucoup sur les négociations avec François d'Anjou. Un de mes compatriotes,[1] après un examen spécial, a fait transcrire, il y a plusieurs années, ce qu'il y a de plus intéressant sous ce rapport: espérant qu'on nous fera jouir du fruit de ses peines, je me suis dispensé de faire le même travail.

J'ai été introduit aux Archives des Affaires Etrangères par M. le Conseiller d'Etat MIGNET. La *Correspondance de Hollande* est du plus haut intérêt, mais ne remonte pas jusqu'à Guillaume Premier, et, si j'en fais mention, c'est pour remercier le Gouvernement François de m'avoir ouvert un si magnifique dépôt. Apparemment on a voulu reconnoître

[1] M. le Conseiller d'Etat STRATENUS. Encore dans les dernières années de sa vie il se flattoit de pouvoir publier ces documents ; de nombreuses occupations dans les différents postes où la confiance du Roi l'avoit placé, ont longtemps mis obstacle à ce désir.

la magnanimité d'un Souverain qui le premier, faisant publier la correspondance intime de ses ayeux, a montré, par cet exemple, qu'il ne doit plus y avoir de secrets là où il peut y avoir d'utiles enseignements pour la postérité.

D'après les informations que je dois à la complaisance de M. le Professeur MICHELET, les *Archives du Royaume* ne renferment pas de documents relatifs à mes recherches. Dans les *Archives de Simancas* qui se trouvent au même local, il y a beaucoup de pièces concernant les Pays-Bas; mais M. MIGNET en ayant fait prendre des copies pour son travail sur la Réforme, j'aurois, en luttant avec lui de vitesse, perdu de vue les intérêts de la science et mal reconnu les bontés de M. MIGNET à mon égard.

A Besançon j'ai vu la Révolution des Pays-Bas jugée par ses plus ardents antagonistes. Le Gouvernement François a décrété la publication prochaine d'une partie des papiers de Granvelle; c'est un nouveau bienfait que les études historiques devront à M. GUIZOT[1]. La direction des travaux est confiée à

[1] Il paroît qu'on se propose de publier séparément ce qui concerne chaque Etat en particulier. « Dans sa haute raison, le Minis» tre (M. Guizot) a jugé qu'il fallait distribuer ces matériaux par

M. le Bibliothécaire WEISS et à M. DUVERNOY. Ayant leurs analyses et extraits à ma disposition, j'ai pu en quelques jours parcourir utilement beaucoup de volumes. C'est à eux que je le dois, et je me souviendrai toujours de leur bienveillance et de leur cordialité.

» spécialités, et composer avec eux autant d'histoires particulières » qu'il se présenterait de sujets. Ainsi la règle de l'unité ne sera » point violée, les développements du fait principal, de ses accessoires et incidents variés se succéderont sans interruptions comme » sans alliage ; l'attention ne sera jamais distraite ni l'intérêt divisé; » enfin les érudits, chacun d'après son goût et ses études de prédi- » lection, n'auront qu'à choisir entre ces diverses compositions » historiques, pour se satisfaire tout d'abord et fournir un nouvel » aliment à leurs doctes et laborieuses élucubrations. » (*Revue de la Côte d'Or et de l'ancienne Bourgogne*, *Avril* 1836, p. 217). Cette méthode de publication aura, ce nous semble, de graves inconvénients. La plûpart des Etats de l'Europe, surtout ceux qui avoient formé la Monarchie de Charles-Quint, se trouvoient, à une époque si agitée, sous l'influence à peu près des mêmes événements. Granvelle ne fixe guères un regard exclusif sur tel ou tel pays ; ou du moins, lorsqu'il s'en occupe spécialement, il le considère presque toujours dans ses rapports avec la situation générale de la Chrétienté. On courra risque de beaucoup trop isoler, de méconnoître l'ensemble de la politique. Il faudra donner un très grand nombre de Lettres par fragments, dont on sera réduit à chercher la liaison dans des Tomes différents. D'ailleurs ce système sera presqu'impraticable, chaque fois que divers sujets seront unis et entremêlés. Il y a dans la Collection de Granvelle quelques Manuscrits dont on pourroit convenablement former un ouvrage à part; mais en général il me semble bien préférable de publier les pièces simplement par ordre chronologique.

Enfin j'ai trouvé à Cassel une correspondance volumineuse et peu connue, appartenant au seizième siècle et relative aux affaires militaires et religieuses des Pays-Bas. C'est un champ encore en friche et qui promet à ceux qui voudront le cultiver, de très larges moissons. Je remercie M. le Conseiller SCHRÖDER de me l'avoir indiqué. Quant à M. VON ROMMEL, que j'apprécioіs déjà par ses écrits, je me rappelle bien volontiers ses entretiens instructifs et son aménité.

Sur le nombre et l'importance des documents recueillis il seroit superflu d'entrer dans des particularités. Le lecteur peut en juger. Auprès de chaque pièce on a marqué son origine[1]. Il semble que cela suffit; et c'est donc indistinctement le contenu du Tome entier que nous allons récapituler.

Il y a ici deux cents Lettres ou Fragments.

[1] Le Tome étoit imprimé jusqu'à la p. 257 avant mon départ; de là un Appendice. — Les documents recueillis à l'étranger sont, pour autant que je sache, inédits; à deux exceptions près. M. CAPEFIGUE a publié quelques lignes du Mémoire de Morvilliers à Cathérine de Médicis (App. n°. 51) dans le 3e Tome de son *Histoire de la Réforme*, et M. VON RAUMER dans ses *Historische Briefe* (I. p. 195) a donné une traduction allemande d'une partie de la Lettre 482.

Vingt mois (octobre 1572—mai 1574) s'écoulent; remarquables par de frappantes alternatives de revers et de succès; remarquables surtout par la concentration de la lutte dans les deux provinces destinées à être le noyau autour duquel la République des Provinces-Unies devoit se former.

Le crime de la St. Barthélemy enlève au Prince un succès presque certain : il se jette en Hollande et Zélande, comme en un dernier retranchement. Les ennemis qui s'imaginent pouvoir aisément l'y forcer, apprennent bientôt le contraire à leurs dépens. On se dispute chaque pied de terrain. Haerlem ne succombe qu'après avoir, pendant sept mois, affronté les assauts, la peste, et la famine; grâces à «tant de gens de bien, qui», comme écrit le Prince, «ont, par leur prouesse, sur»monté la vertu ordinaire des hommes» (p. 73). A Alckmaer, l'ennemi est, «reçu de si bonne sorte » qu'il a esté constrainct de s'en retirer, laissant » pour gaige bien mill hommes» (p. 214). — Les Hollandois ne se bornent pas à repousser des attaques. Ils s'emparent du château de Rammekens, « dont » avons matière de louer Dieu, car vous en sçavez » l'importance, et espère que cela fera rabaisser

» l'orgueil de noz ennemis qui, aprez la rendition » de Harlem, nous ont pensé avaller tout [vif], » mais je m'asseure qu'ilz trouveront autre besoin» gne» (p. 181). Le Prince se rend maître de Geertruidenberg : « l'ennemy s'en est trouvé fort eston» né » (p. 196). Les Espagnols capitulent à Middelbourg, après une défense longue et vigoureuse. « Un grand et furieux combat » naval sur le Zuiderzee se termine par « la disroute de la mellieure » partie de l'armée ennemye » et la prise du Stadhouder de Philippe II, le Comte de Bossu (p. 121*).— Mais ces vives lueurs ont peu de durée. L'horizon s'obscurcit. Les ennemis se renforcent, et quand la Hollande, aux abois, attend avec anxiété le secours que lui amènent les Comtes Louis et Henri de Nassau, on apprend qu'ils sont défaits, et que ces Princes, nobles soutiens d'une cause en apparence désespérée, tous deux ont péri.

Ce Tome commence et finit par un désastre. Chaque fois que les espérances renaissent, *un coup de massue*, c'est ainsi que le Prince appelle la St. Barthélemy, vient les anéantir; comme si, à travers les souffrances et les périls, la Hollande devoit apprendre, non seulement à doubler ses forces par la persévérance et l'énergie, mais surtout à ne pas se fier au bras de

la chair, à regarder constamment en haut, à tout attendre du secours de l'Eternel.

Ce spectacle, admirable et digne de notre attention, ne doit pas exclusivement la fixer. Ici plus encore qu'auparavant, la Correspondance transporte à chaque instant en d'autres contrées. Le danger des Pays-Bas donne lieu à des complications diverses et devient l'objet de nombreuses négociations. Plus la résistance est longue et opiniâtre, et plus on commence à se ranger, à se presser autour des combattants. La Chrétienté est agitée par une double question; un double problême est posé, à la fois religieux et politique; la suprématie ou non du Papisme, la suprématie ou non de la Maison de Habsbourg: et c'est dans les Pays-Bas que ce problême va se résoudre, que cette question paroît devoir se décider.

Là résidoit le dernier espoir de la cause Evangélique. En effet que voyoit-on ailleurs? En France les Huguenots abattus; en Allemagne la charité refroidie, la désunion entre les Calvinistes et les Luthériens, et Rome intriguant avec succès; en Angleterre la politique peut-être trop égoiste d'Elizabeth. Le Prince écrit « je prévoys clerement que,

» si ce pays est une foys abandonné et remis au
» joug et soubz la tyrannye des Espagnols, qu'en
» tous autres pays la religion s'en ressentira merveil-
» leusement, voire, en parlant humainement, sera
» en termes d'estre à jamais desraciné, sans qu'il
» en aparoistra quasi une estincelle » (p. 388).

D'autres espérances se fondoient également sur les troubles des Pays-Bas. Tous ceux qui désiroient l'abaissement de la Monarchie, partagée, il est vrai, mais toujours prépondérante de Charles-Quint, voyoient avec une satisfaction secrète se prolonger une guerre qui occupoit les forces de l'Espagne et consumoit ses ressources. Protestants, leur sympathie pour des coreligionnaires se joignoit au calcul de leurs intérêts politiques; Catholiques, l'animosité contre la Réforme cédoit à des considérations diverses; tantôt, comme chez quelques Princes d'Allemagne, au désir de recouvrir ou de conserver une indépendance perdue ou menacée, tantôt, comme chez Charles IX, à la jalousie, compagne ordinaire de la rivalité.

C'est donc, dans ses rapports avec les Pays-Bas, l'Europe presqu'entière que nous devons considérer. Nous allons parcourir d'abord les divers pays

étrangers, pour revenir ensuite à la Hollande, et aux efforts de la Maison de Nassau. — Est-il besoin de répéter que nous sommes loin de prétendre à rien de complet? Dans une galerie historique aussi vaste nous donnons une espèce de Catalogue raisonné: c'est assez pour ceux qui désirent y jeter un coup d'oeil; c'est peu pour quiconque poursuivant nos recherches, voudra approfondir ce que nous ne pouvions encore qu'effleurer.

Commençons par LA FRANCE. On avoit voulu y anéantir la profession Evangélique, y terminer les discordes civiles par la perfidie et l'assassinat. Exécrable tentative et en même temps inutile et funeste. — Les Huguenots se débattent contre leurs atroces persécuteurs. Les Politiques, mécontents, en tout point, de la marche des affaires, repoussant la violence des Papistes, cherchent une issue dans un système mitoyen, et fraternisent presque avec les Réformés. Le Roi, trompé dans son attente, est embarrassé de son déplorable succès.

Les relations du Prince d'Orange avec les Calvinistes de France ne cessèrent point par le massacre de leurs chefs. Quand on est lié par la même foi,

les mêmes intérêts, la même cause, la sympathie redouble par un redoublement d'infortunes et de périls. Le Prince déplore le sort de cette « infinité » de povres Chrestiens si cruellement à grand tort » oppressez » (p. 41); de ces « Seigneurs et gentilz» homes Franchois qu'il a pleu à Dieu garantir des » mains de ces horribles massacreurs » (p. 40). Il recommande vivement un Député qu'ils envoyent vers les Protestants d'Allemagne (p. 41). Il a avec les assiégés de la Rochelle de fréquentes communications (p. 43, 56). Les Réformés François viennent combattre à ses côtés (p. 160). Il désire que la Noue vienne servir les Etats. Après la mort du Comte Louis, il fait » sonder le Prince de Condé, arrivé a Heydelbergh, » s'il ne vouldroit accepter la charge de mener les » gens de guerre vers ce pays, » ce dont, écrit le Prince d'Orange, « viendroient à luy et à ceulx de » la Religion en France plusieurs commodités » (p. 393).

Le Prince inclinoit également vers les Politiques. Il étoit intéressé à la réussite de leurs desseins.

Ils avoient de l'éloignement pour le Duc d'Anjou, idole des Papistes. Celui-ci, entraîné par divers motifs vers l'Espagne, dissimuloit assez mal ses

inclinations. Il se défend de toute intelligence avec Philippe II (p. 26* *et sq.*); cependant Schonberg, négociant pour lui en Allemagne, écrit: « Je vous » supplye encores un coup, mon bon maistre, » prennez bien garde de ne donner occasion aux » Electeurs protestants de supçonner à s'imprimer » davantaige en la teste que vous favorisiez les » affaires du roi d'Espaigne en rien que ce soit. Ne » luy faictes pas acte d'ennemy, si vous ne voullez; » mais puys hola! si vous ne voulez vous faire dés-» arçonner du tout » (p. 15* *et sq.*). — Plus tard traversant l'Allemagne il ne déplut pas au Landgrave de Hesse, (p. 320), ni même à l'Electeur Palatin (p. 316). Quoiqu'il en soit, les Protestants et les Politiques désiroient l'écarter. C'est pourquoi eux aussi favorisoient son élection en Pologne; on ne s'étonnera donc point que le Prince d'Orange et le Comte Louis de Nassau y aient contribué: (p. 105). Le Landgrave, apprenant la détermination de la Diète, « ce sera », dit-il, « une bonne nouvelle » (*kein böser anplick*) pour le Prince, et le Traité de » Bayonne sera dissout » (p. 108). Il y avoit pour les Protestants deux motifs de se réjouir; d'abord ce nouveau triomphe d'une Maison rivale devoit exaspérer Philippe II; puis on se promettoit d'enlever

au Duc d'Anjou le Trône de France en lui assurant la Couronne de Pologne.

Il s'agissoit de faire succèder le Duc d'Alençon. Ce personnage, d'une humeur ambitieuse et inquiète, se ménageoit des appuis dans le parti Evangélique, et donnoit de belles espérances aux Réformés des Pays-Bas. Le Comte Louis écrit au Prince d'Orange: « J'ai veu M[r] le Duc d'Alençon, » lequel, me pressant la main, m'a dict en l'oreille » que, ayant à ceste heure-cy le gouvernement com» meavoit son frère, il s'employera en tout pour vous » seconder » (p. 281). On se confioit au Comte Louis. Il savoit qu'on étoit « prest de remuer mesnage » en France (p. 280). On se concertoit avec lui (p. 277). Après les événements de St. Germain, en mars 1574, lorsque l'activité de Cathérine eut déjoué les projets de ses antagonistes, Schonberg écrivant au Comte Jean de Nassau, ajoute: « pour l'amour de moi, » brûlez cette Lettre; si elle venoit à être connue, » ma tête seroit en danger » (p. 385).

Le Prince négocie aussi avec Charles IX. Voilà ce qui doit surprendre au premier abord. Il discute, au printemps de 1573, les préliminaires d'une étroite alliance avec un Roi qui, peu de mois aupa-

ravant, a livré les Protestants au fer des assassins et au délire de la populace. Comment concilier cette conduite avec ses devoirs envers le Roi d'Espagne, avec sa prudence accoutumée, et avec son zèle pour les intérêts des Huguenots?

Nous croyons devoir nous en rapporter aux explications et aux renseignements donnés p. 108—113 et p. 263—277. Il suffira d'ajouter ici quelques mots.

Sur l'obéissance due au Roi le Prince étoit plus scrupuleux que même le Comte Louis de Nassau (p. 270, *in f.*). D'ailleurs ce n'eût pas été un crime d'accepter, près de périr, un Protecteur contre une guerre d'extermination, faite au nom et par ordre du Souverain; surtout lorsqu'on désiroit se soumettre, à condition toutefois de n'être plus destiné à périr par le fer et par le feu.

La prévoyance et la circonspection du Prince ne l'avoient point abandonné. Il se défioit de Charles IX. « Estant si fort blamée la perfidie en celuy qui » pour son tiltre ordinaire vouloît usurper le nom » Charle véritable, estant la tyrannie et cruaultés » d'aultant plus reprochable que le tiltre estoit plus » digne de louange, certes donc toujours viendront les » Estats là dessus que, puisqu'il est question de estre » soubs tyrans, encor vault-il mieux estre tyranisé

» de son Prince naturel que d'un estranger, comme » desjà bien souvent ilz disent; laquelle opinion » est desjà enracynée au ceur d'un chacun, ainsi » que elle est conforme à la raison» (p. 115). Où est donc, avec des sentiments pareils, l'explication de cette énigme? La voici. Le Prince aussi semble avoir acquis peu à peu la conviction d'un fait qui, longtemps contesté, ne semble plus, surtout après les documents publiés ici, être douteux; c'est que l'acte horrible qui pèse justement sur la mémoire de Charles IX, ne fut toutefois de sa part nullement prémédité. Dès qu'on admet la probabilité de cette supposition, le Prince pouvoit se flatter que le malheureux Roi, après des terreurs passagères suivies d'un emportement soudain, étoit revenu à sa pensée dominante, la jalousie contre l'Espagne dont il ne pouvoit souffrir la supériorité.

Quant aux Huguenots, loin de les abandonner, le Prince croyoit hâter pour eux une paix avantageuse: même dans cette affaire le désir de leur être utile étoit un de ses principaux motifs. Ecrivant à ses frères; »j'espère,» dit-il,« que ce ne sera sans fruict, » voire quant il ne feroit aultre effect, au moins il » pourra servir pour adoucir le coeur du Roy, et

» l'encliner à la paix, et désassiègement de la Ro-
» schelle » (p. 133). Et en tête des articles qu'il envoye, on lit: « Premièrement que le Roy de France
» face paix avec ses subjects, déclarant expressé-
» ment que il a esté abusé » (p. 116).

On trouvera quelques détails sur la Cour de Charles IX. Le Prince y avoit un agent, le Seigneur de Lumbres; dévoué, actif, fort habile à s'insinuer dans les bonnes grâces du Roi et de la Reine, qui même lui offrirent de le prendre à leur service (p. 165). Son séjour n'étoit pas superflu. « J'ai veu, » écrit-il, « par expérience que tous tant qu'ilz sont auprès
» du Roy et de la Roine, aiant plustôt esgart à
» leur complaire et par ce moyen se maintenir, qu'à
» l'advancement d'un bon affaire, n'en osent parler
» qu'en tastant et par acquit; n'est qu'ilz soient
» poussez de quelqu'un » (p. 200). Dans le Mémoire n°. 429[a], on donne un conseil assez curieux sur la manière de se concilier la bienveillance de Cathérine de Médicis. « Un des milleurs moiens par
» lequel l'on puisse pratiquer pour retenir en vos-
» tre dévotion la Royne-mère, c'est d'escrire lettres
» au Roy, par lesquelles tout ce que l'on porra
» discourir d'honesteté, utilité, et nécessité en re-
» commandation de suffisance et pour luy faire

» escheoir la souveraine administration de sa Cou-
» ronne, que cela soit fect subtillement et à pro-
» pos. — Pareilles lettres à la Royne, l'exortant....
» de vouloir veiller de près sur le conseil du Roy...;
» l'admonestant aussy que ce tiltre et authorité de
» droict de nature luy appartient, que, comme mère
» du Roy, ces passions, qui ès aultres sont vicieu-
» ses, sont en elles louables et nécessaires» (p. 166).
Il n'étoit pas besoin de l'admonester vivement à ce sujet.

La Famille Royale étoit, en général, bien disposée. La Reine-mère, aussi bien que le Roi, inclinoit à soutenir en Hollande les Réformés; sous main, et même, en cas de nécessité, ouvertement. On verra, par de nouveaux indices, que la Cour de France fournit des sommes considérables au Comte Louis. Quelquefois on sembloit pouvoir compter même sur le Roi de Pologne. «Si Dieu veult que la France et
» la Poulongne ensemble facent ce qu'ilz promectent.
» il y aura moyen, à mon advis, de merveilleuse-
» ment bien accommoder noz affaires» (p. 281).

On peut admettre la sincérité de ces promesses, puisqu'une politique favorable au Prince étoit, sous plus d'un rapport, conforme aux intérêts de la France. Alors, comme plus tard, les partis contraires s'accor-

doient à convoiter les Pays-Bas. On espéroit déjà y supplanter bientôt le Roi d'Espagne. En outre les démonstrations envers la Maison de Nassau se rattachoient à de plus vastes projets. La France, qui se paroit d'un beau zèle pour le maintien des libertés Germaniques, tâchoit d'acquérir une influence décisive en Allemagne. Même on avoit conçu un plan, dont l'exécution eut changé, au profit de la France, la force respective des Etats et leurs rapports politiques; il étoit sérieusement question de transporter à la Dynastie des Capet l'Empire, devenu presque héréditaire dans la Maison de Habsbourg (p. 268, 273).— Ce Tome est riche en détails sur cette importante négociation; surtout dans les nombreuses Lettres de Schonberg, où se cache, sous un style plein de vivacité, d'enjouement, et même d'une espèce d'abandon, une profonde habileté. — Ayant en vue un pareil but et sûre de rencontrer le plus souvent dans les Electeurs Catholiques des antagonistes décidés, la Cour de France, s'efforçant de faire oublier sa perfidie, mettoit tout en oeuvre pour rallier autour de soi les intérêts Protestants. Sous ses auspices se formoit en Allemagne une ligue désignée ici par le nom de ligue des Comtes, *Graveneinigung*; à laquelle des Electeurs, des villes, des nobles, et le Roi de Pologne

aussi devoient participer (p. 224, 236). Que vouloit-on? S'opposer à l'Espagne et à l'Autriche. Par quels moyens? Avant tout, en portant secours au Prince d'Orange. Celui-ci le savoit: « La ligue est » bien le principal poinct, et lequel, si avant que » bientost il se pourroit mectre en train, nous ap» porteroit fort grand soulagement » (p. 391).

Donc en France les projets d'agrandissement, d'alliance, et de suprématie étoient presque tous plus ou moins étroitement liés à la situation critique des Pays-Bas.

Passons en ALLEMAGNE. Il y auroit surtout ici trop à dire si, prenant la Correspondance en main, nous voulions avec quelque exactitude, passer en revue les personnages marquants. Bornons nous à les considérer dans leurs négociations, en premier lieu avec la France, en second lieu avec le Prince d'Orange; en rapportant tout à ces deux principaux objets, il sera plus facile de resserrer nos observations en de justes limites.

Le zèle persécuteur des Rois de France ne leur avoit point fait oublier leurs intérêts politiques.

Depuis longtemps ils profitoient de toute occasion pour offrir aux Princes Protestants d'Allemagne leur appui. On comprend que ceux-ci, après la paix de St. Germain, lorsque les Huguenots vantoient les qualités excellentes de leur jeune Monarque, aient accueilli les propositions des agents de Charles IX avec une faveur très marquée. « L'Electeur de Brande- » bourg, » écrit Schonberg, « est plein de bonne volon- » té » (p. 2*). « Le Duc Jules de Brunswick est à vous à » vendre et à dépendre. Je luy ay tellement lavé et » nettoyé le cueur de tout le sang Espagnol et mau- » vais François dont feu son père en avoit le corps » remply jusques à la gorge, qu'il n'en reste plus une » goutte » (p. 2* *et sq.*). L'Electeur de Saxe et le Landgrave de Hesse montrent un vif attachement pour la France. Toutefois ils songent aux devoirs que leur impose le lien et l'intérêt national. Ils frémissent à l'idée « d'encourir une telle reproche, blas- » me, et vitupère de vouloir appeler et mener en » Allemagne des forces estrangiers.... Pour plusieurs » grandes raisons les Princes ne debvoient entrer » en aulcune promesse de vouloir envoyer ou de- » mander des hommes de guerre.... Le secours deb- » vra [se] faire en argent.... Le mot de *ligue* » leur est aussy extrêmement odieux, et ne veulent

» ouyr parler que de *correspondence* » (p. 6*, 7* *et sq.*).

Bientôt on apprend que Coligny et des milliers de Protestants sont égorgés: partout en Allemagne s'élève un même cri d'indignation et d'horreur. Il n'y a que l'Electeur de Saxe qui, d'après Schonberg, semble devoir bientôt se calmer. Je crois fer» mement, » écrit-il déjà en octobre, « que l'Electeur » ne se fust pas monstré si rétif, mais les dange» reuses attaques que les aultres Princes luy don» nent, le mectent en ceste perplexité » (p. 15*). Ultra-Luthérien il étoit disposé à admettre les calomnies contre les Chefs Calvinistes: aussi Schonberg écrit-il: « La dépesche de V. M. du » 13 sept. nous a infinement servi pour adoucir la » volunté de l'Electeur de Saxe et les cueurs de ses » conseillers » (p. 19*). Néanmoins partout les négociations sont interrompues: le Landgrave « ne peult » comprendre comment en ceste récente mémoire » des choses advenues, on pourroit les remectre » sus » (p. 26*). L'Electeur Palatin surtout repousse avec force toutes les offres de Charles IX. Il ne veut entendre parler de rien sinon d'entretenir toujours bon voisinage avec lui. « Schonberg a voulu persu» ader à son Excellence d'entendre à la dicte traic» tée en tant qu'elle concerne l'asseurance de l'estat

» de chascun; surquoy il a esté payé que, si Dieu ne » conserve l'estat de son Excell., ung Roi de France » sera trop foible pour le conserver, et que Dieu » déteste telles confédérations qui ostent la con- » fiance au Dieu et les fonde sur les bras des hom- » mes, et que le peuple d'Israël aye esté tousjours » chastié rigoureusement quant il s'a appuyé sur » l'appoinctement d'Egipte » (p. 32).

La rupture ne fut pas de très longue durée. Quand dans la conduite horrible de Charles IX on crut voir le mouvement irréfléchi d'un Roi à peine sorti de l'adolescence, nourri dans les alarmes, et auquel on avoit fait accroire qu'il étoit entouré de factieux et de conspirateurs; quand la paix avec les Huguenots fut devenue un indice et un gage de meilleures dispositions, les Princes Evangéliques prêtèrent de nouveau l'oreille à ce que la Cour de France leur faisoit insinuer. Cependant ils étoient combattus par des sentiments divers. De là une divergence très prononcée, qui se manifeste surtout par rapport à la succession éventuelle au Trône Impérial. Le pieux Electeur Palatin, décidément Calviniste, et qui cherchoit à « calvinizer le monde » (p. 71), embrassoit avec ardeur un projet qui, favorable aux Huguenots, devoit augmenter leur influence

en Allemagne. « Vous ne sçauriez croire, » écrit Schonberg, « la dévotion que monstre le Conte Pa-
» latin, depuis la paix faicte, à vouloir complaire à
» leur Majestez » (p. 114*). L'Electeur de Saxe et le Landgrave étoient moins complaisants. Le premier, ami de l'Empereur Maximilien, s'indigne des prétentions de Charles IX, et Guillaume de Hesse, malgré son attachement héréditaire pour la Couronne de France, répond: « Je me garderai bien
» aussi de vous conseiller de nous élire un chef
» étranger, dont nous n'aurions rien de mieux à
» attendre que les grenouilles en recevant la grue
» pour Souverain » (p. 123*).

Voilà envers la France les dispositions des Princes Allemands. Mais que faisoient-ils pour le Prince d'Orange et les Pays-Bas? Que faisoient surtout l'Electeur de Saxe, le Landgrave et l'Electeur Palatin; c'est-à-dire ceux dont l'exemple avoit le plus de crédit?

Selon sa coutume, l'Electeur de Saxe est plein de réserve et de froideur. Aux sollicitations du Comte Louis il fait répondre qu'il ne sauroit conseiller aucune démarche violente, aucune voie de

fait (p. 125*). On diroit presque qu'il regrette la résistance héroique de Haerlem; «le rétablissement de »la paix,» écrit-il, «en deviendra plus difficile» (p. 32*). Sans doute; mais, si les opprimés ne font que courber la tête, quel genre de paix est-ce qu'on leur accorde?

Le caractère et la conduite du Landgrave étoit bien différents. Sa piété, sans être moins vive, étoit plus éclairée. Libre de toute animosité de secte, il s'intéressoit partout aux progrès du Protestantisme Chrétien. Ayant appris la mort de Coligny, « le » bras de l'Eternel, » écrit-il, « n'est pas raccourci, » et la conservation de Sa sainte Parole ne repose » pas sur tel ou tel personnage, mais sur le rocher » de la foi» (p. 14*). Informé par l'Evêque de Munster que les Espagnols font des préparatifs, auxquels la Hollande ne sauroit résister, « vous » pouvez voir, » répond-il, « dans les livres de Moï» se, des Rois, et des Machabées que le Seigneur » Dieu a fait souvent détruire par un petit nombre » de gens de grandes armées; principalement celles » qui vouloient extirper Sa Divine Parole» (p. 295). Il considère les Réformés des Pays-Bas avec faveur et pitié. « Ils tenteront tout, avant de se laisser

» dévorer vifs» (*ehe sie sich gar lassen fressen*, p. 294).

Il tâche de leur procurer la paix (p. 97), d'autant plus que la guerre, par la diminution des péages et du commerce, avoit fait perdre à la Hesse dans une année plus de cent-mille florins. Ceci, pour le Landgrave, pesoit beaucoup dans la balance. Désirant assurer à ses Etats un repos durable au milieu du trouble général, circonspect et pas toujours peut-être exempt de quelque manque de sincérité (p. 56*), il devenoit à force d'être prudent, presque craintif, et poussoit le soin de ses propres intérêts jusqu'à l'égoisme. Jamais il ne veut se mêler de ce qui ne le concerne pas d'une façon directe (p. 55*). Quand des Princes Allemands exposent leur vie pour la Réforme, il condamne ce mouvement généreux. Il est disposé à servir la bonne cause, mais sans faire trop de sacrifices, et surtout sans courir des risques. C'est Guillaume *le Sage*, prêt à aider les malheureux de son influence et de ses conseils; ce n'est plus Philippe *le Magnanime*, prêt à se dévouer pour eux.

Celui-ci sembloit plutôt revivre dans l'Electeur Palatin. A Heidelberg la cause des Pays-Bas avoit des partisans zélés.

Les conseillers Ehem et Zuléger étoient pleins d'ardeur pour les intérêts Evangéliques. Le premier avoit un grand crédit en Allemagne. Voici un jugement comparatif de Schonberg: « Nous trou- » vons le Docteur Ehem plus traictable et plus » rond et entier que Zuléger qui a tousjours » le faict de ceulx de la religion de France en la » teste et en la bouche; » p. 297. Effectivement Zuléger (on s'en apperçoit dans la Lettre 467) voyoit de mauvais oeil les émissaires rusés d'un Monarque assassin. Se défiant des hommes, il se confioit en Dieu « Quant aux affaires du Païs-Bas, » écrit-il au moment où tout sembloit désespéré, « il faut les laisser entre les mains de ce bon Père » Céleste, auquel l'yssue est cogneue, et combien » que, selon le monde, il y aye peu d'apparence, » toutesfois j'espère encores bien; car, quant il n'y « a plus de conseil auprès des hommes, lors la dé- » livrance Céleste se montre, affin que tout hon- » neur luy demeure seul» (p. 31.)

Les fils de l'Electeur partageoient les sentiments de leur père et imitoient son exemple. Le Duc Jean-Casimir » fit un grand bien » au Prince d'Orange en brûlant deux cents milliers de poudre envoyés au Duc d'Albe (p. 229 et 233). Il étoit trop confiant en-

vers la France (p. 318, *in f.*). Le Comte Louis le considéroit beaucoup : « L'on nous baille bonne espérance » du Duc Casimir de vouloir faire quelque chose de » bon, et de faict il a désiré de pouvoir communicquer » avecques mon frère et moy pour prendre une réso- » lution, à quoy tiendrons la main, comme pourrés » penser » (p. 315). Le Duc fit des démarches auprès de l'Electeur de Saxe (p. 127*); là se bornèrent, pour le moment, non ses voeux, mais ses efforts. Quant à son jeune frère, il prit deux fois part à la guerre des Pays-Bas; d'abord en 1572 (« Le Duc » Christoffle a défaict deux compagnies de reitres » d'un nommé Brempt »; p. 8*); ensuite en 1574, lorsqu'il mourut en combattant.

Son père supporta Chrétiennement la perte d'un fils qui méritoit tant de regrets (p. 367). La pensée dominante de l'Electeur c'étoit d'obéir à Dieu, par sa résignation, aussi bien que par son activité; jamais il ne perdoit de vue les intérêts de la foi. Si lui aussi se rapprochoit un peu trop de la France, remarquons toujours quels points le père et les fils mettent en avant, » le maintinement de leur religion, » et l'asseurance et seureté qu'ils doivent avoir de » leur vouloir infalliblement garder ce dernier poinct, » qu'est celuy dont ils sont seulement en peine : »

(p. 111*). D'un caractère franc et décidé, ne reculant devant aucun sacrifice, parcequ'il suivoit, à travers les obstacles, le chemin du devoir, l'Electeur étoit las des demi-mesures, las d'une politique timide et sans vigueur; et nous publions un Mémoire où les motifs qui devroient porter à des résolutions décisives, sont développés de sa part avec force et clarté (A, n°. 82).

On étoit sourd à sa voix. Il y avoit beaucoup d'apathie, pour le moins beaucoup de tiédeur. — Le Duc de Clèves ne montre pas plus de courage qu'auparavant; méprisé des Espagnols, il en éprouve du dépit (p. 26). — Le Comte de Nuenar laisse percer, à travers des paroles de sympathie et de commisération, le désir de ne pas se compromettre. « Il » me fault partir ce matin avecq ma petite ménage, » pour aller à Mörs et y tenir *casa*, par commande» ment de Monsieur mon maistre (le Duc de Clè» ves), et ce contre ma voulunté et contre l'opinion » de plusieurs » (p. 29). Dans une seule occasion il semble devenir plus actif; c'est lorsqu'il appréhende quelque dommage personnel. Les soldats du Prince d'Orange veulent se rassembler en sa terre de Créfelt; ils ont « mis pied à l'endroit de sa Comté

» de Meurs » (p. 187), c'est là ce qui crie vengeance et excite son indignation, plus que toutes les calamités dont il est le témoin. — Beaucoup d'autres étoient comme lui plongés dans une coupable indifférence et dans un lâche repos. Le Prince d'Orange exhortoit sans se rebuter. « Vous voyez, » combien il est nécessaire que, « si les Princes d'Alle» magne estiment que ceste affaire les touche, com» me certes elle faict bien grandement, que promp» tement et sans dilay ilz mettent la main à l'oeuvre, » en m'envoyant secours d'argent et de gens, ou » bien acheminant les affaires à quelque bonne » paix» (p. 4). Il disoit avec raison: « à la vérité, » les longueurs d'Allemagne nous tuent » (p. 371), et Marnix pouvoit s'écrier: « Je désirerois apprendre » si en Allemagne les Princes et les Seigneurs ne se » réveilleront jamais de leur sommeil » (p. 23).

Disons un mot d'un personnage dont il est souvent question, l'Archevêque de Cologne. Il étoit tombé, comme tant d'autres, de la superstition dans l'incrédulité; ennemi du Papisme et protestant contre le joug de Rome, sans vouloir se soumettre à celui de Jésus-Christ (p. 337). On l'excitoit à se détacher de l'Espagne et à braver le Pape en manifes-

tant ses opinions ouvertement. Il y a ici plusieurs pièces relatives à cette négociation (Lettre 475 et nº. 475ª et 475ᵇ); entr'autres un Mémoire, où le Landgrave a écrit en marge quelques observations laconiques par leur énergie et leur briéveté. En voici un exemple. « Je ne veux pas rester Ecclésias-» tique, » avoit dit l'Archevêque; « je veux rési-» gner mon bénéfice; ensuite je ne m'oppose pas à ce » que le feu du Ciel vienne embraser toute la bou-» tique » (*Sein Churf. Gn. möchten leiden dasz der plitz und hagel in disz leben schlueg*; (p. 343). A côté de ce voeu on lit, de la main de Guillaume de Hesse, *Amen!*

Voyant avec inquiétude la puissance de l'Espagne, ses intrigues et ses ambitieux projets, plusieurs grands personnages Catholiques, par exemple l'Evêque de Munster, (p. 85) et l'Archevêque de Mayence (*ibid*, et p. 131*), étoient accessibles aux démarches des Princes Protestants en faveur des sujets de Philippe II.

Il seroit injuste de passer sous silence Maximilien II: plusieurs passages de la correspondance lui font honneur. Il défend Coligny quand l'Ambassadeur

de Charles IX, pour excuser le meurtre, veut changer la victime en criminel. « Je ne doy vous celer, » Sire, que l'Empereur m'a monstré d'avoir quelque opinion du fait diverse de ce que je lui ay » fait entendre » (p. 13*). « Comme je luy répétois » les occasions certaines qu'en avoient donné ceux » qui en avoient porté la peine, il me dict que, » quand on veut faire une chose, on ne demeure » jamais à faute de trouver couleur et prétexte » (p. 21*). Son confident Schwendy, « le plus idoine de » tous ceux que le Prince voudroit pouvoir prendre » à son service » (p. 391), d'après Schonberg, « un » aussy fin galland qu'il y en a au monde » (p. 115*), et certes opposé à tout système persécuteur, employoit sans doute son influence en faveur des Pays-Bas. L'Empereur, bien qu'il crut devoir assister plus ou moins le Duc d'Albe (p. 79* et p. 233), multiplioit ses efforts pour déterminer le Roi d'Espagne à user de clémence et à pacifier ses Etats (p. 285, *in f*). Il avoit aussi en vue les intérêts de l'Autriche; mais, d'après son caractère et ses actes, on doit admettre que ce ne fut point là son unique motif.

Voyons maintenant L'Espagne. Nous sommes à

même de donner plusieurs détails intéressants.

D'abord il y a (p. 146, *sqq.*) des observations fort justes sur la position de ce Royaume en général; sur les difficultés et les périls qui surgissent de tous côtés, et semblent, malgré une force apparente, présager un affoiblissement prochain. — Puis des particularités relatives aux intrigues de Cour: au parti de la guerre et à celui de la paix (p. 31*), le premier guidé par le Duc d'Albe, le second ayant le Prince Ruy Gomez et sous lui le Duc de Médina-Celi pour chef. « Le Duc de Médina travaille aussy tant qu'il » peult pour mectre de l'eau sur ce feu, avant qu'il » soit plus embrasé » (p. 33*). — En parlant de ces divers personnages nous avons tâché (p. 257—260), de recueillir et de communiquer avec exactitude et simplicité ce que la correspondance dépose à leur égard. De même pour le Cardinal de Granvelle (p. 257). Ennemi de la Réforme et Ministre de Philippe II, il n'étoit nullement porté pour les Espagnols; il vouloit « du mol avec le dur » (p. 35*). On ne lui conteste pas, il est vrai, des qualités éminentes, mais peut-être, sous le rapport du caractère, l'a-t-on trop sévèrement jugé. Il est probable que, lorsque ses papiers seront livrés au public, il y aura, tout en faisant la part des torts

et des vices, matière à la révision du procès.

Ces réhabilitations historiques ont un côté dangereux; car, si l'on aime, évitant un examen sérieux et difficile, à s'abandonner au courant de préventions presqu'universelles, on peut aussi trouver une satisfaction secrète à renverser une opinion longtemps admise, et même le désir d'être impartial peut conduire à la partialité. Nous le sentons doublement lorsqu'il faut parler du Roi d'Espagne: ici le terrain devient très glissant. Il faudra donc s'en tenir le plus soigneusement possible aux documents: c'est là, ce nous semble, le meilleur préservatif contre des chûtes et des écarts.

On a trop vanté Philippe II; on s'est fait une trop haute idée de ses talents.

Il avoit quelques unes des qualités dont un Roi ne sauroit se passer. — Sa physionomie ne trahissoit pas ses desseins. L'Ambassadeur de France écrit à Charles IX: « Je ne puis juger de l'intention du Roy Catholicque, lequel est extrêmement saige dissimulateur » et ne se laisse entendre où il a ses pensées » (p. 93*). « Il est peu communicatif de ses pensements et délibérations, aimant mieux travailler à escrire de sa » main les choses qu'il veult taire, qu'en faire son » commandement à personne du monde » (p. 95*). Il

aimoit le travail; même il poussoit cet amour à l'excès. « Il se réserve toutes choses, qui le rend » extrêmement chargé et travaillé, et tient ung pro» céder qu'il respond et veoit toutes les affaires et » les départ toutes où elles se doibvent respondre, » où elles demeurent le plus souvent immortelles, » ou qu'elles soient ou de grande ou de peu de con» séquance, de manière qu'il n'en vient rien mieulx » (p. 330, *inf.*). Mais cette habitude dont la défiance étoit probablement la source, avoit des inconvénients d'autant plus graves que la liberté d'esprit, indispensable pour avoir des vues larges en politique, succomboit chez lui sous cette activité de détail.

Si on s'est exagéré les talents, d'autre part on a trop décrié le caractère de Philippe.

Il n'étoit pas le sanguinaire ennemi de ses propres sujets. Il désiroit sincèrement terminer les troubles, et eût volontiers fait d'importantes concessions pour y parvenir. « L'on cognoist bien que, non obstant tous » les préparatifs de guerre, le Roy Catholicque a tou» tes ses cordes tendues pour composer les troubles » des Pays-Bas » (p. 32*). Et l'Ambassadeur de France écrit à Charles IX; « Je diray à V. M. en ferme con» science que ma moindre meffidance seroit sur le

» Roy Catholicque pour le cognoistre Prince qui se » contanteroit de la paix» (p. 330). Sous ce rapport « il est plûs sage que tous ses ministres ensemble; je » cuide que tous ses dessaings seroit de bien garder » le sien, tenant ses estats bien pacifficqués; (p. 331). Malheureusement le seul point sur lequel les Protestants ne pouvoient se relâcher, la libre profession de leur foi, étoit précisément le seul que le Roi ne pouvoit jamais accorder. Zélateur du Papisme il se croyoit tenu envers Dieu à cette inflexibilité. Il est curieux de le voir se défendre (p. 354) contre l'injuste soupçon qu'il assistoit sous main les Huguenots: l'Ambassadeur ajoute: « Il me dict » tout cela avec tant de véhémence et affection qu'il » passa assez son ordinaire de procedder, qui me » feit voir asseurément que c'estoit chose de quoy » il se sentoit picqué et dont il ne vouldroit estre » imputé» (*l. l.*). De même dans son conseil, » concluant tous à la paix, venant à résouldre, » il a respondu à toutes les propositions, ces propres mots: Plustost me voir mort que de consentir en ce concert chose qui soit contre mon » honneur et réputation » (p. 336, *in f.*). Le sens de ces mots, dans sa bouche, ne sauroit être douteux.

Plaignons, condamnons Philippe, et réservons le

mépris pour la Maison de Valois. La conduite du Roi d'Espagne envers la France, au temps de la Ligue, a été l'objet de reproches en partie mérités. Mais on a trop peu tenu compte des menées et des perfidies par lesquelles il étoit poussé à bout. La Cour de France dissimule, après la St. Barthélemy, les encouragements donnés au Comte Louis; cachant ce qu'il y a eu dans ce massacre d'involontaire et de subit, tâche de s'en faire un mérite envers l'Espagne; et prodiguant les assurances de bonne volonté, que fait-elle aux Pays-Bas? Elle y attise le feu. A Madrid ses agents adjurent le Roi, « pour l'honneur de » Dieu et Son Eglize,.. de n'entendre jamais à la paix » aveques le Prince d'Orenge » (p. 18*): en Allemagne ils combattent l'inclination du Prince d'Orange et des siens prêts à se réconcilier avec le Souverain. On flatte et cajole Philippe, tandis qu'on devient l'allié secret de ses ennemis. « De costé de » France il n'y a que mensonges et tromperies » (p. 31); voilà le résumé de cette détestable politique. On doit déplorer l'opiniâtreté de Philippe; toutefois il sacrifioit des intérêts à ce qu'il croyoit être la vérité. Quand il aimoit mieux perdre ses Etats que de régner sur des hérétiques, il y avoit de la noblesse et du dévouement dans ce choix, et l'on ne

sauroit douter qu'il ne s'imaginât servir la Religion, même lorsqu'il s'opposoit avec le plus d'acharnement à l'oeuvre de Dieu. A la Cour des Valois, au contraire, nul principe, nulle croyance; pas d'autre mobile que les intérêts et les nécessités du moment; le plus parfait égoïsme joint à la plus profonde immoralité.

L'Anglèterre nous reste. Ce que nous pouvons en dire est peu de chose. Les encouragements que donnoit la Reine, étoient rares et tardifs. « Touchant la » Royne d'Angleterre, » écrit le Prince d'Orange en oct. 1572, « j'y ay envoyé Boisot, mais n'ay encor » nulle responce» (p. 5). Et plus tard, en février 1573: « Les Ambassadeurs des Estats m'ont escrit que elle » ne s'en vouloit mesler, et qu'il n'y avoit nulle es» pérance de ce costé là » (p. 51). Cependant par fois elle donnoit des espérances (p. 313 et 370): car il falloit préserver du désespoir. Il est assez difficile de pénétrer les motifs de sa politique (p. 7—9). Peutêtre faut-il se rappeler que son attachement à la cause Evangélique étoit balancé par la répugnance à encourager une résistance armée, dont elle n'apprécioit pas toujours assez le caractère et les motifs.

Elle s'en repentit plus tard. Au moins Mornay écrit en 1583 au Sécretaire d'Etat Walsingham: « Pour le Pais-Bas, si dès le commencement la » Reine eust tenu la ligue qui s'estoit traittée, les » choses ne fussent au poinct où elles sont, et » n'eussent esté en celui où elle a esté très marrie » de les voir. »[1] Ainsi se vérifia ce que le Prince annonçoit en 1574. «Les Anglois se pourroyent avecq » le temps bien appercevoir du dommaige, qui, » s'attendant aux événemens et yssues de nos affai» res, ont, comme ils estimoient, par grande pru» dence tousjours voulu temporiser » (p. 388).

Beaucoup promettre et peu tenir, sembloit la devise non seulement des alliés douteux, mais aussi de presque tous les soutiens naturels de la cause Evangélique. « Je vous prie, » écrit le Prince au Comte Jean, « de vouloir tenir la bonne main soit » vers le Roy de France, le Roy de Pologne, Duc « d'Alençon, Palatin, Ducq de Saxe, Brandenbourg, » et aultres diverses, afin qu'ilz voullussent une fois » prendre une résolution, sans nous tenir tousjours » en suspens; car par si long délays les affaires se » pourroyent avec le temps changer de la sorte que

[1] *Mémoires de Mornay*, I. p. 179.

» eulx et nous pourrions tomber en inconvéniens » inespérez » (p. 379).

Voyons maintenant quels sont, pendant que l'Europe délibère, les actes et les sacrifices de LA MAISON DE NASSAU.

Ici nous avons à parler des quatre frères pour la dernière fois.

Le Comte HENRI suivoit l'exemple de ses aînés et partageoit leurs travaux. Vaillant et devoué il vécut peu; assez cependant pour prouver qu'il méritoit d'appartenir à sa glorieuse Famille (p. 398).

Le Comte JEAN montre toujours une infatigable activité. Il négocie avec l'Electeur Palatin (p. 43*, 96*); avec le Landgrave, Schonberg, le Comte de Retz (p. 352), et d'autres personnages de la France et de l'Allemagne. C'est surtout lui qu'on charge de conduire l'affaire délicate de Cologne (p. 210). « Singulier spectacle, » écrit Ehem, » de voir le Comte Jean et moi avec un Nonce du » Pape et ses compagnons Jésuites à la table de » l'Electeur, mangeant et buvant ensemble; tandis

» que l'un désiroit le mener à Dieu et l'autre à » Satan » (p. 340). Il y a de quoi s'étonner en voyant dans une foule d'endroits de la Correspondance la multitude d'expédients et de combinaisons que mettent en avant les Comtes de Nassau, tantôt pour secourir Haerlem (voyez dans la Lettre 424 une longue Consultation à cet effet); tantôt pour surprendre Anvers, ou Bergen op Zoom, ou Maestricht; tantôt pour rassembler des troupes et se frayer un passage à travers les Espagnols. Que si tant de peines, tant de travaux étoient rarement couronnés de succès, le Prince, comme l'écrit Marnix, « savoit » très bien toutefois qu'il ne tient à la bone dili» gance et affection de vos Seigneuries, et pour au» tant faut prendre la volonté de Dieu en gré, espé» rant que par Sa miséricorde Il aura pitié de son » pauvre peuple affligé, puisqu'Il cognoit les tamps et » saisons oportunes » (p. 153). — Mais le Comte Jean ne faisoit-il que négocier? Sans doute il s'exposoit moins souvent que ses frères aux périls. En voici le motif. « Quant à vous, » lui écrit le Prince, « oires qu'en » vérité il n'y auroit personne plus propre et idoine, » si est-ce que jammais je ne vous oserois importu» ner, sachant fort bien qu'il n'y auroit aucune rai» son de mettre toute nostre Maison en hazard de

» le perdre; aussi est-il necessaire qu'il y ait tous-
» jours quelque ung par delà qui tienne correspon-
» dence, tant avecq les Princes d'Allemaigne,
» qu'aultres Potentatz et villes, ce que personne ne
» peult mieulx faire que vous, tant pour l'entière
» affection que je sçay que vous avez à ceste nostre
» juste cause, qu'aussy pour ce qu'estes fort bien
» imbu de la pluspart de nos affaires, ayant mesme
» cognoissance de ce qui s'est traicté avecques les
» Roys de France et de Poulongne, la Reyne
» d'Angleterre, les aultres Princes et villes »
(p. 391). Malgré ces exhortations, quand il s'agissoit de combattre, il refusoit quelquefois de se tenir à l'écart. Nous en donnons une nouvelle preuve, jusqu'à présent, assez géneralement du moins, ignorée (p. 369). Accompagnant ses frères jusque près du Mookerhei, une circonstance imprévue le préserva d'être enveloppé dans un même désastre, et le Prince d'Orange, au milieu de l'épreuve, put encore admirer les voies et reconnoître les miséricordes de l'Eternel.

Le Comte Louis, après tant d'agitations, de fatigues, et de revers, étoit, surtout depuis le siège de Mons, fort maladif. Se trouvant en octobre 1572,

près de Cologne, en route vers Dillenbourg, il « n'a » pu encore se mectre en chemyn sans danger de sa » personne » (p. 18); il devra « donner ordre tant au » vieulx mal que à celuy de la fiebvre qui luy est sur- » venu de nouveau » (*ibid*). En mai 1573 dans un très petit billet, qui même n'est pas autographe, il écrit au Comte Jean n'avoir « peu faire plus ample res- » ponce au Prince à cause de la maladie en laquelle » vous m'avez laissé » (p. 96).

Malgré l'affoiblissement du corps la vigueur de l'âme étoit la même. Le Prince savoit apprécier ce caractère ardent et généreux: « Je cognoy, » lui écrit-il, « vostre diligence telle et si bonne affection » qu'il n'est besoing de vous aiguillonner par parol- » les » (p. 88). Le Comte aimoit à aller droit et vite en affaire: « il m'a dict, » écrit Schonberg à la Reine-Mère, « plus de vingt fois, s'il n'avoit bien- » tost une résolution de Voz Majestez, qu'il pren- » droit party et qu'il ne pensoit estre obligé à rien, » si on traînoit ces choses à la longue » (p. 45*). Quand il s'agit de secourir, de sauver ceux qui résis- tent courageusement à l'oppression, il ne souffre ni détours, ni délais. « Le Conte a dict et redict » rondement, si dans peu de jours il n'a une responce » résolue, qu'il ne peult, ny veult faire perdre

» l'honneur à tout jamais à son frère, et à ces pau» vres gens qui favorisent leur cause, les biens, le » sang, et la vie» (p. 38*).

Il préfère la mort à ce qui ressemble au déshonneur. Le bruit s'étant répandu qu'à la capitulation de Mons, il avoit promis de ne plus combattre contre le Roi d'Espagne, « Jamais, » dit-il « on ne m'a » proposé chose pareille, et jamais je n'y eus » consenti » (p. 17*). Ajoutons que son courage n'étoit nullement irréfléchi. Si par fois il se laissoit emporter par sa valeur, nous croyons avoir montré, et spécialement par rapport à sa dernière expédition, qu'en lui adressant des reproches, on a confondu le dévouement avec la témérité (p. 358, 364, 398).

Brave soldat, capitaine habile, il semble avoir eu des talents supérieurs en politique. Mêlé aux négociations diverses que nous avons rapportées, il étoit par ses relations, peut-être aussi par son caractère, en même temps sérieux et jovial, l'intermédiaire pour les rapports qui se formoient entre la France et l'Allemagne. Il croyoit, en transférant la Couronne Impériale à une autre Famille, obtenir pour les Protestants, une liberté plus grande et mieux assurée. En 1572, avant la St. Barthélemy,

il dit à Charles IX « le premier jour qu'il arriva au » soir, et plusieurs fois encoires pendant le traicté » du mariage du Roy de Navarre, que... les Seigneurs » Princes Protestants... luy portoient si bonne af- » fection que, dévisans quelquefois entre eulx, ilz » soubhaitoient l'avoir pour Seigneur, le cas adve- » nant qu'on en deust faire élection » (p. 83* *et sq.*). Dans la suite ce fut encore lui qui en Allemagne recommanda ce plan (p. 97*—107*). Si, comme il est assez probable, il en eût le premier l'idée, on voit qu'il mettoit dans ses combinaisons politiques la même audace qui l'animoit sur le champ de bataille.

Rarement quelqu'un inspira une confiance si générale et si illimitée. Quel est le secret de cet ascendant? Moins encore son incontestable habileté que sa franchise, sa droiture, sa loyauté, ce qu'il avoit d'ouvert et de généreux. Ses ennemis mêmes ne pouvoient lui refuser leur estime. Ainsi après la capitulation de Mons, à laquelle il fut contraint par la mutinerie des soldats (p. 16*), « Don Fréderic et le » Duc de Médina-Celi sont venus l'aborder avec » les plus grandes marques de respect; et Don » Fréderic lui a fait beaucoup de compliments, » protestant que là où il pourroit lui rendre quelque

» service, il le feroit aussi volontiers qu'à son plus » proche parent. Voilà ce qu'en présence du Prince » d'Orange et du Duc Christophe le Comte Louis a » lui-même rapporté » (p. 17*). Mais, plus on faisoit cas du Comte Louis, plus on redoutoit son esprit entreprenant, sa vigueur, son audace. Morvilliers, donnant à entendre que le Prince d'Orange et les siens pourroient, réconciliés avec l'Espagne, troubler la France, observe que ce « danger est véritablement à craindre, pour le regard mesme du Conte » Ludovic, homme prompt à tenter toute fortune, » et qui a grande réputation entre ceulx de ce » Royaume de la nouvelle opinion » (p. 61*). Schonberg écrit: « s'il y avoit quelque anguille sous ro» che, je m'asseure que le Conte Ludovicq en seroit » de la partie » (p. 74*). Il désire l'écarter de la France, « le mettre en besoigne, l'enbarquer ailleurs, » (p. 81*), et garantir ainsi Charles IX « des menées » et entreprinses de ce personnaige-là, qui est ung » des plus dangereux et que vous avez occasion de » craindre le plus, pour beaucoup grandes consi» dérations, et principalement à cause du singulier » crédit et autorité qu'il a auprès de tous les Princes » Protestants » (p. 75*).

Craint par ses antagonistes, il étoit adoré de ses

amis. « Le Conte Ludovicq, » écrit Schonberg, « est » pour le Landgrave un demy-Dieu» (p. 96*). En effet, froid et réservé envers le Prince d'Orange, il traite le Comte du ton le plus amical (p. 85 *in f.*). Schonberg sollicite ses bons offices en Pologne; et ce « en con» sidération que son tesmoignage est très authenti» que auprès des Protestants, de quelque nation » qu'ils soient » (p. 54*). On peut en conclure combien ceux de Hollande dans leurs angoisses devoient languir de le voir arriver. « Vostre présence m'est » nécessaire; » lui écrit le Prince, « aussy tout le » monde la désire » (p. 182). « Tout le pays vous at» tend comme un ange Gabriel» (p. 74). « Les Etats » et tous les Hollandois ne font que crier après le » Comte Louis » (p. 138).

Deux documents sont particulièrement caractéristiques.

D'abord un billet autographe relatif à la défaite des Espagnols dans un combat naval. « Louange et » reconnoissance à l'Eternel pour cette grâce sig» nalée; car, aussi longtemps que Dieu permet que » la mer soit libre, les affaires du Prince ne sau» roient guère aller mal. Maintenant un grand coup » frappé dans ces récentes blessures (*ein gutter*

» *streich inn disse frische wunden*) auroit un bon » résultat. Dieu aidant, on y songera sans délai » (p. 119*). Le premier mouvement est une pensée de gratitude envers Dieu; le second un désir de profiter du succès pour en remporter un nouveau.

L'autre pièce, sans contredit une des plus curieuses de notre Recueil, est une Remontrance à Charles IX. Toujours négociant, prodigue de promesses vagues, et de paroles inutiles, le Roi de France continuoit la guerre contre les Huguenots et prenoit les avertissements du Comte en mauvaise part. « S. M. veult le tout interpréter comme si on » luy voulloit donner loy en son royaulme » (p. 82*). Louis de Nassau soupçonnant de la mauvaise foi, nullement d'humeur à laisser un temps précieux s'écouler en délibérations inutiles, veut en finir. Dans ce Mémoire, sous des formes polies, il y a de la franchise, de la force, et beaucoup d'habileté. Il s'adresse à la conscience du Monarque, sans rien adoucir, sans rien pallier. Le Roi « a voulu forcer » les consciences de ses subjectz » (p. 85*). Il s'est baigné en leur sang (p. 89*). Et quel a été le fruit de ces atrocités? « Par le dernier massacre et troubles » présens l'Espagnol a plus affoibli S. M. que s'il » eust faict la guerre trente ans » (p. 85*). Il est des-

» titué de la plus fort colomne de sa couronne, qui » est l'amour et bienvueillance de ses subjectz, et » son Etat resemble à ung viel bastiment qu'on ap- » puye tous les jours de quelques pillotis, mais » enfin on ne le peult empescher de tomber» (*l. l.*) Maintenant que le Roi ne s'y trompe point : s'il veut des Alliés en Allemagne, il doit « cesser de tourmen- » ter ses pouvres subjectz de la relligion » (p. 89*): il doit « cesser de leur faire la guerre, qui est le » vray et seul fondement sur lequel S. M. peult » rebástir de nouveau sa réputation et tout ce » qu'elle voudra avec les Princes Protestans; car » aultrement il n'est possible de rien avoir » (p. 83*). Sans perdre de vue ce qu'il doit à la Majesté Royale, « il ne peult oublier d'advertir S. M. qu'on comence » par deçà à se fascher et ennuyer de façons dont » on use en France pour négocier, descouvrant » qu'on ne procède point rondement et ne se sert-on » que de dissimulation, comme ung hameçon » (p. 87*). Un souvenir vient donner encore du nerf à sa pensée; c'est celui de Coligny. « On apperçoit » dit-il, « ès lettres et paroles de S. M. tant de faintes » qu'on ne se peult fier que de bonne sorte; com- » me après les lettres que S. M. escrivit au dit Sei- » gneur Prince despuis la blessure de Monsieur l'Ad-

» miral, luy faisant entendre l'extrême desplaisir
» qu'elle avoit receu d'ung tel accident et qu'elle en
» feroit une si exemplaire justice qu'il en seroit mé-
» moire à jamais; à deux jours delà, elle la [fist]
» assez mal» (p. 87*, *in f.*). Ce n'est pas tout. Souhaitant que le Roi obéisse à la voix de la justice et de l'équité, le Comte ne fait pas dépendre des Grands de la terre l'avancement du règne de Dieu. Celui qui tombera sur la pierre que le Seigneur a posée maîtresse du coin, en sera froissé, et celui sur qui elle tombera en sera brisé: Charles IX fera bien de se rappeler qu'on n'extermine pas la religion: « c'est une affection enracinée ès coeurs des
» hommes, qu'on ne peult arracher avec les armes »
(p. 89). Par la persécution il ne peut s'attirer que des malheurs: « Continuans en ses déportemens, tout ne
» luy peult réusir qu'à mal et à bander encores da-
» vantaige Dieu et les hommes contre luy » (p. 90).

Il falloit citer ce document. On y retrouve et la noblesse et la piété de celui qu'on pourroit appeler le Bayard des Pays-Bas, chevalier sans peur et sans reproche, mais que Théodore de Bèze honoroit d'un plus beau titre: « ce grand Dieu
» vous a faict de longue main son champion » (p. 373).

Le mobile de sa vie fut un dévouement complet, ayant pour source une foi pure et simple à l'Evangile de Christ. Il nous sera permis, après tant de renseignements nouveaux, d'exprimer le voeu qu'il trouve, pour l'instruction de la postérité, un biographe qui, comprenant son caractère, soit digne de retracer ses actions!

A côté de trois frères si distingués par tout genre de mérite, le Prince d'Orange néanmoins se maintient au premier rang.

Sans argent, sans secours, sans ressources, avec des soldats indisciplinés, des amis souvent foibles et incommodes, des partisans douteux, seul tenant le gouvernail, il semble, comme le pilote au fort de la tempête, grandir encore par les difficultés et les périls.

En vain épuise-t-on en Allemagne toutes les ressources de la famille, en vendant perles, joyaux, argenterie, et chaque objet précieux (p. 210), le Prince est hors d'état de pourvoir aux nécessités les plus urgentes. « Nous venons trop court » de beaucoup » (p. 396). « La faulte d'argent et de » crédit entre gens de guerre nous oste les moyens » de secourir Haerlem » (p. 130). « Par les grandes

» et trop extraordinaires charges qui nous survien-
» nent de jour à aultre, les dépenses croissent aussi
» continuellement, qui nous a déporté une extrême
» courtresse d'argent, voire telle que je crains
» cela nous causera indubitablement une révolte du
» peuple » (p. 284, *in f.*).

Le genre des troupes qui viennent à son secours, est une nouvelle cause de soucis. Les Chefs donnent souvent l'exemple de la rudesse, de l'avarice, et de la cruauté. Les soldats, attirés fréquemment par le désir du gain, sont intraitables dès que les résultats ne satisfont pas leur cupidité. « Les Anglois de-
» viennent plus difficiles et mal volontaires de jour
» en jour et s'en veullent retirer... Aucuns des Fran-
» chois suyvent le mesme pied, et tout ce mal ne
» nous vient que à faute d'argent » (p. 196, *in f.*). Même les habitants des villes, exaspérés par les persécutions et les massacres, commettoient souvent les plus graves excès. « Ceux de Bomele ont mené la
» Dame de [Vendeburch] prisonnière avec ses filles,
» la menassant de pendre, lui ravi tous ses meublez...,
» Mais le Prince d'Orenges l'at faict délivrer, disant
» qu'il ne faict guerre aux dames, mais aux Espai-
gnolz » (p. 382). Le Prince, quels que fussent les coupables, n'usoit pas de ménagements : « Il a faict pen-

» dre ung sien maistre d'hostel qu'avoit faict foulle...
» Il faict grande justice, aiant deffendu que l'on ne
» touche aux gens d'Eglise, ny au païsant de Bra-
» bant. » Confident de Granvelle, le Prévôt Moril-
lon, écrivant ces lignes au Cardinal, ajoute : « Si
» l'on faisoit justice de nostre costel, les affaires
» yroient mieulx » (*l. l.*).

Pour les Magistrats, le Prince ne pouvoit trop s'y fier. Plusieurs, entrainés à regret par le mouvement général, désirant se ménager une perspective de pardon, inclinoient à livrer les villes aux Espagnols. « L'ennemy, » écrit le Sécretaire du Prince, « ne cesse, tant par lettres qu'aultrement, faire révol-
» ter le peuple de par deçà ; en quoy il se trouve
» assez secondé d'une partie des Magistratz, et mes-
» mes ceux de Haërlem, qui ont envoyé leurs
» députez à Amsterdam vers le Conte de Bossu
» requérir leur pardon, luy donnans à entendre tout
» l'estat de la ville » (p. 34).

La bonne volonté des Etats étoit d'un très grand prix; car ils tenoient la bourse et cette bourse n'étoit pas facile à délier. Quelquefois cependant cette difficulté cessoit ; car, quand le péril est grand, l'égoisme même devient libéral. « Quant à l'argent, » écrit le Prince, « les Estats m'ont accordé, à la vérité,

» une belle et grande somme, et m'esbahis qu'après » tant de foulles et desgâts du païs, ils le peuvent en» coires trouver» (p. 395, *in f.*). Des éloges; pas encore de plainte. Cependant on voit percer déjà un manque d'énergie, un esprit de défiance et de domination. »Les Etatz,» écrit le Sécretaire, «tirent toutes » choses en longueur » (p. 39). Un Capitaine, Ernst von Manslo, s'est retiré en Allemagne; parcequ'il voioit «les Estats si mal résolus et affectionnés à » condescendre à leurs demandes que d'une mau» vaise volonté en service du Prince» (p. 314).

Une grande partie de la population étoit Catholique, et foiblissoit a chaque offre de pardon. Beaucoup de gens, aussi beaucoup de Protestants, émigroient, et d'ordinaire peu sensibles à des maux vus de loin, enlevoient au pays une grande partie du peu de ressources qui lui restoit (p. 63, *sqq.*). Marnix trouve expédient que les reitres pour avoir leur payement, arrêtent en Allemagne et ailleurs «tous » les fugittiffs de Hollande, pour les mestre à priz... » Certes par là nous recouvrions un double bien, » car eux seroyent payés, et nos fugytiffs contraints » de retourner à la maison» (p. 156). Mais on ne pouvoit atteindre tous par ce moyen; car sans partir eux-mêmes, «plusieurs habitans des villes

»ont, par divers moyens, sauvé leurs biens hors »du Païs» (p. 181).

Souvent on répondoit fort mal à la confiance du Prince. Le Sécretaire écrit au Comte Jean: «Les »désordres qui sont esté en Hollande devant la »venue de Son Exc. sont esté si grans que je crains »de là vient tout le mal, tant icy que celluy advenu »au quartier d'Overyssel, et faisoit fort à espérer »que ceulx ausquelz son Exc. et Vos Seign. se sont »reposées, se fussent quelque peu plus esvertuez» (p. 38). Souvent même, pour éviter quelque dommage personnel, on risquoit le salut de tous, en n'exécutant pas les ordres donnés. « Oires que par »réitérées fois son Exc. avoit commandé de percer »la dycque entre Sparendam et Amsterdam, pour »empescher tout passaige à l'ennemy, par la prac»tyque toutesfois d'aulcuns cela n'avoit esté faict, »comme il estoit bien requiz, tellement que l'ennemy »eust moien s'approcher de Sparendam (p. 36).»

Le Prince avoit à lutter aussi contre les exigences de ses amis. C'est ainsi que résistant aux Réformés, qui, malgré les promesses faites aux Catholiques, vouloient proscrire partout le Papisme, il trahissoit, disoit-on, la Religion et se préparoit à rétablir la Messe (p. 61).

Le peuple, en général, avoit de fort bonnes dispositions. Mais pouvoit-on y compter? Le Prince répond: « Ce pays est de sa nature » inconstant et légèrement esmeu » (p. 132). « Je » treuve le peuple partout fort volontaire, mais » la première fortune qui nous survient, tout » zèle se pert » (p. 182). « Je vous prie que hastiez voz affaires, pour animer quelque peu le peu» ple de deçà, qui s'en va du tout découragé » (p. 243). « Les courages ne se refroidissent... que trop » (p. 244). « Il n'y a peuple au monde qui plustost » se resjouit de quelque bonne nouvelle, aussi n'y » a-il son pareille qui pour quelque sinistre accident » plustost est abatu » (p. 388). Il est à craindre « que par la longue continuation de ceste guerre le » peuple ne se révolte par deçà, comme il en donne » de grandz indices » (p. 247). — Les bourgeoisies montrèrent souvent un dévouement sublime. L'énergie est communicative; et le Prince savoit allumer et nourrir ce feu dans les esprits. Partant du coeur, son éloquence étoit efficace. « Après son Ex» cellence fist assembler tous les capteins et chiefs » de son Armada, et de bouche leur ramentevoioit » de leur charge, les advisant de quelle grande im» portance et conséquence les affaires de Zélande

» estoient, avecq démonstration de la souver de
» ceste guerre, et que à ce respect debvoient em-
» ployer tout leur pouvoir pour la deffence de la
» religion, franchises et privilèges de la patrie; [ce]
» que tellement encouraga les soldats, que tous
» d'une mesme voix respondirent qu'ils estoient
» prests d'assister à son Excellence jusques à la der-
» nière goutte de leur sang, et que, plustost que
» d'abandonner la cause, aymeront myeulx de ser-
» vir ung an sans recevoir maille, voire à encharger
» tout ce qu'ils ont en ce monde» (p. 307).

Le Prince étoit seul. Ce n'est pas qu'il n'eût auprès de lui des serviteurs et des conseillers, dont il apprécioit le zèle, les talents, et la fidélité. Marnix, dont nous publions quelques Lettres dignes de lui; Brunynck, dont le style a quelque chose d'enjoué et de caustique (voyez surtout les Lettres 397 et 415); Dathénus, dont les écarts ont trop obscurci le mérite (p. 217). Tseraerts, « fort misérablement » tué, » écrit le Prince, « à mon très grand regret, » pour y avoir perdu ung gentilhomme d'honneur » et fidèl serviteur, quoy que plusieurs, ou par en- » vie, ou par pure ignorance, taschent à le blasmer » et luy oster toute bonne renommée » (p. 213). Mais de tels hommes, aptes à s'acquitter avec talent

des charges et emplois que le Prince leur confioit, n'étoient pas à la hauteur de conférer avec lui sur la position des affaires en rapport avec l'ensemble de la politique. Celui qui peut-être en étoit capable et auquel le Prince s'en fut ouvert, Marnix, fut longtemps prisonnier: « A mon très grand regret le » Seigneur de St. Aldegonde, qui aultrement se » monstroit vaillant, ayant esté délaissé de ses sol- » datz, a esté prins » (p. 239). Soupirant après la venue de quelque personnage qui put assumer une partie de sa reponsabilité; n'ayant, séparé de ses frères, personne avec qui il put s'épancher, il ne cesse d'écrire combien cet isolement lui devient difficile à supporter. « Je n'ay personne pour en affaires si » urgens me prester ayde ou conseil » (p. 177). « Noz » affaires sont en assez bons termes, moyenant que » j'eusse quelque ayde, m'estant impossible de sup- » porter seul tant de travaulx et le comble de si » grans affaires qui nous surviennent d'heure à aul- » tre, tant en faict des finances, de guerre, que des » aultres affaires politycques, et n'ay personne pour » m'y sublever, point ung seul homme, dont je » vous laisse penser en quelle peine je suis » (p. 191). » Je n'ay ung seul homme pour m'assister, moins » encore seconder aux affaires de si grand poix »

(p. 197). « Les affaires s'en iroyent sans double tou» jours méliorant, si je fusse quelque peu secouru » et soubzlaigé de tant de peines et travaulx qu'il me » convient porter tout seul » (p. 212, *in f. et sq.*). « Je » vous laisse penser que ayant à pourvoir à tant de » lieux et me trouvant icy seul, de quelles peines et » travaulx je me trouve environné » (p. 122*).

Par sa position, (p. 1), ses talents, surtout aussi par son caractère, le Prince étoit celui autour duquel tous venoient se rallier. C'est là un fait manifeste. Un fait d'ailleurs qui se reproduit aussi souvent qu'un grand homme se trouve en face de grands périls. La jalousie, les défiances, l'envie se retirent, sauf à reparoître avec une double énergie, lorsque le danger sera passé. Tous, par intérêt et presque par instinct, suivent celui qu'ils sentent seul capable de les guider.

Nous ne voulons rien exagérer, mais nous ne pouvons taire ce que les documents attestent. Et néanmoins dès que nous louons le Prince, ou plutôt dès que nous faisons remarquer des actes qui méritent d'être loués, on soupçonne que nous composons un panégyrique. Cette idée disparoîtra à mesure qu'on examinera la source où nous avons puisé.

Toutefois dès à présent nous tâchons d'éviter jusqu'aux apparences qui pourroient justifier de semblables suppositions. Voici comment. D'abord nous publions, sans réserve, tout ce qui nous semble important ou utile à publier[1]: Puis, dans nos re-

[1] Je ne recherche pas ce qui est piquant et scandaleux; au contraire, dès qu'il n'en résulte aucune utilité pour l'histoire, je me fais une loi de l'omettre. C'est pourquoi j'ai publié fort peu de la Correspondance d'Anne de Saxe, dont on pourroit, soit à la Haye, soit à Cassel, composer des Volumes. Je croyois avoir indiqué assez clairement ce motif (Tome I. p. 252), lorsqu'après avoir dit «Il seroit facile de produire des preuves nombreuses de »son inconduite,» j'ajoutois: «Nous ne comptons guères en faire »usage que lorsqu'elles prouvent en même temps le bon droit, la »modération, et la patience de son époux.» Cependant *M. Schlosser*, dans les *Heidelberger Jahrbücher der Literatur*, 1837, p 14, a cru devoir donner à cette phrase une interprétation bien différente. «Wenn Herr Gr. v. Pr. dieses hinzusetzt, macht es seiner Treue »gegen das Haus Oranien und seiner Ergebenheit allerdings Ehre, »nicht aber seinem Eifer für reine historische Wahrheit.» Ailleurs j'ai parlé d'états mensuels des dépenses du Prince «assez difficiles à »déchiffrer» (T. I. p. 94). M. Schlosser suppose que ce n'est là qu'un prétexte: nous avons voulu cacher ses dettes. «Herr Gr. sagt »zwar das Register sey unleserlich...; wir glauben fast dasz es wohl »lesbar war, aber nicht zum Zwecke diente» *l.l.* p. 10. J'affirme de nouveau que, découragé par les difficultés du Manuscrit, je n'en ai pas entrepris la lecture; et je crois en outre que, lors même qu'il résulteroit de ces Registres que le Prince étoit fort endetté, on ne pourroit en conclure que pour lui, qui avoit de nombreuses possessions en Bourgogne et ailleurs sous la domination du Roi d'Espagne, des troubles fussent précisément le meilleur moyen de salut. — Lorsque M. Schlosser, *l.l.* p. 36, au sujet d'une Lettre du Prince dont la Princesse fait mention, demande: « warum sind nicht *auch die*

marques, nous ne faisons que répeter et transcrire ce que chacun est libre de collationner. Qu'on s'en prenne donc aux documents si, dans l'âme du lecteur, l'éloge vient se placer à côté du récit.

C'est ainsi qu'on ne sauroit feuilleter ce Tome sans rencontrer à chaque instant des preuves de la *persévérance* du Prince, de son *désinteressement*, et de sa *piété*. Dans cette foule de passages nous ne pouvons citer que quelques uns des plus frappants; l'embarras du choix est ici la grande difficulté.

Sa persévérance. — Nous n'avons qu'à ouvrir le volume. —

»*Briefe* hier abgedruckt?» voici ma simple réponse: weil wir *die* »Briefe bis jetzt nicht gefunden haben.» — Mais en général que dire à de pareilles remarques? On n'est pas tenu sans doute de savoir si celui dont on examine les écrits, a quelqu'indépendance dans les opinions et quelque loyauté dans le caractère; cependant il ne faut pas supposer le contraire gratuitement. Je croyois aussi avoir pour défense la nature même de mes travaux: on n'entreprend pas un ouvrage qui exige des recherches aussi laborieuses, sans aimer l'histoire pour elle-même; et cet amour, s'il n'est pas toujours un préservatif contre une partialité involontaire, me semble peu compatible avec les intentions que M. Schlosser paroit me supposer. Je suis sensible au jugement favorable qu'un savant qui a si bien mérité des études historiques, a publié sur mes Archives; mais le respect que je lui porte et l'intérêt même de ce Recueil m'obligent à relever et à combattre de très injustes soupçons.

Tout fléchit. il resiste. L'unique espoir, quant aux moyens humains, étoit du côté de la France, il est changé en épouvante et terreur. On se retire; Mons capitule; en peu de jours plus de « quarante » enseignes de gens de pied se sont mis en une vilaine » et ignominieuse fuit» (p. 4). Le bouleversement subit des affaires « a tellement estonné les villes de » tous costez qu'il-y-a grand changement de courages » partout, tellement que les mieux affectionnez se » trouvent fort esbranlez » (p. 3). Et le Prince? « Je » suis résolu de partir vers Hollande et Zélande pour » maintenir les affaires par delà, tant que possible » sera, *ayant délibéré de faire illecq ma sépulture* » (p. 4).

A quelques mois de là, nouvelle crise. Haerlem se rend.

Le Prince avoit tout fait pour la secourir. Il n'avoit cessé de prier ses frères, qui certes ne se relâchoient point, « à vouloir employer tous leurs sens » et moyens pour désassièger la ville de Haerlem » (p. 88). « Ce seroit grand dommage et faict de con» science de laisser ainsy périr tant de gens de bien » (p. 73). « Je vous laisse penser la honte et confu» sion que ce seroit de laisser perdre une ville qui » s'est maintenuz si vertueusement et le desplaisir

» que nous en recevrions oultre la disréputation » (p. 95). « Son Exc. est party vers Leyden, pour il» lec adviser des moyens que l'on polroyt tenyr pour » aider ceste pauvre ville de Haerlem, estant résolu » de metre le tout pour le tout, prenant Dieu pour » son aide » (p. 153 et 161).

Il avoit voulu payer de sa personne. Le désir exprès des Etats l'empêcha de prendre part à un dernier effort (p. 169). Toutefois cette « en« treprinse » qui n'aboutit qu'à un terrible échec, étoit « très hasardeuse et entièrement contre son » opinion » (p. 175).

« Toute nostre conservation et salut, » disoit-il, « gist en célérité, affin que la ville de Haerlem puisse » estre secourue. Que si cela ne se faict bientost, » je voy cest affaire venir en ung piteux estat » (p. 87). « Nous tomberions en ung estat misérable » à cause du desconfort du peuple, voyant que » n'avons en si longtemps peu secourrir une ville » qui a si bien faict son debvoir ; vous entendez as» sez quelle en seroit la conséquence; certes non » aultre que celle que j'ay dict » (p. 88, *sq.*). « Il est » fort à craindre que, si ne la secourrons de bref, » nous tomberons entre[1] grans inconvéniens, lequel

[1] en très (?)

» polroyt attirer nostre totale ruyne » (p. 129);

Eh bien! Haerlem succombe. Le découragement est général : « vous povez penser la perplexité où » ils [sont] voyant aller leurs affaires de ceste sor- » te....; les coeurs des habitans de par deçà s'affoi- » blissent de plus en plus, les couraiges se perdent; » plusieurs se retirent, et les finances sont espuisées, » tellement que ne nous reste quasi moien quelcon- » que pour soustenir longuement » (p. 176, *et sq.*). Mais regardant au Prince qui écrit ces lignes, que voyons nous? Résignation, et de plus confiance en Dieu et redoublement d'activité. « J'avois espéré » vous envoyer melieures nouvelles de la ville de Haer- » lem; et toutesfois, puisqu'il a pleu autrement à ce » bon Dieu, nous fault conformer à Sa Divine volon- » té : je prens ce mesme Dieu en tesmoing d'avoir faict » selon mes moyens que me sont esté donnez tout ce » que m'a esté possible pour [la] secourir. Et n'ay ob- » mis chose quelconque que j'ay estimé pouvoir » servir à ung si bon effet » (p. 175). Le Dieu fort est son allié (p. 178), et il ne songe qu'à employer les ressources qui lui restent; « rendant toute la » peine du monde pour trouver argent, à fin de » pouvoir remectre noz gens en ordre et dresser » nouveau camp » (p. 181, *in f.*).

Voyons encore. — Après les revers quelques succès; on respire: mais ce n'est qu'un instant. L'Espagnol envahit presque toute la Sud-Hollande; le Prince va se trouver cerné. Que fait-il? « Il semble que les » ennemys sont délibéré d'assiéger ceste ville de » Delft, et que par là me seroit osté le moyen de » tenir plus aulcune correspondance avec vous, ny » aussy avec les aultres villes.... Je sçay bien que » plusieurs trouveront assez estrange si je me laisse » enserrer icy dedans; mays, tant pour garder mon » honneur que pour ne décourager le peuple icy » que ailleurs, a esté trouvé bon que je ne bouge » d'icy dedans » (p. 241 *et sq.*).

Venons en aux nouvelles preuves de désintéressement.

Souvent on a cru que le Prince nourrissoit la discorde pour en profiter. On pourra se convaincre qu'en faisant la guerre, il désiroit la paix.

Qu'exigeoit-il? « Une paix bonne et asseurée, telle » qu'elle soit à l'advanchement de la gloire de Dieu, » contentement de S. M., bien et repoz de ses sub- » jectz » (p. 299). « Ne voy autres articles à propo- » ser, sinon, que la religion Réformée, selon la pa- » rolle de Dieu, et l'exercice d'icelle soit permis, et

» puis la République et tout le pays remis en ses » anciens privilèges et liberté, et que pour cest » effect les estrangers et nommément les Espagnols » qui sont en quelque Gouvernement ou sol- » dats, ayent à se retirer ..... Que si l'on nous » veut octroyer ces points et bailler bonne asseu- » rance d'iceux, l'on verra par effect que je ne dé- » sire rien tant que la paix et le repos publicq et » que ne suis opiniastre pour suyvre aucune mien- » ne opinion contre ce qui seroit raisonnable » (p. 50).

Ce n'étoit pas trop exiger. Les Députés de l'Empereur à Francfort eux-mêmes ont déclaré au Comte Louis qu'avant tout il faut s'accorder sur deux points; que l'Inquisition soit abolie et le Gouvernement des Espagnols fini (p. 106*). Plus de régime étranger; telle étoit l'opinion aussi du Landgrave Guillaume et de l'Empereur Maximilien (p. 286).

Mais ces points comment les obtenir? Comment surtout avoir des garanties suffisantes de leur exécution! L'Electeur de Saxe nullement porté à considérer la cause des Pays-Bas sous un jour favorable, avoue écrivant à Guillaume de Hesse que ce doit être là un bien grand obstacle, surtout après que le Duc d'Albe a violé envers plusieurs villes la foi

jurée (p. 32*); le Landgrave lui répond: «Je ne
» saurois trouver de moyens ni d'assurance pour un
» pareil traité, surtout dans ces temps pleins de
» tromperie, et à cause du souvenir récent de la
» perfidie envers l'Amiral» (p. 37*).

Le Prince avoit raison de dire: «Toute la diffi-
» culté gist au poinct de l'asseurance pour les exem-
» ples passés et plusieurs fois réitérez, aussi pour
» tant de serments qu'ils ont fait de ne tenir nuls
» semblables contracts, et mesmes pour ce qu'ils se
» persuadent d'en pouvoir estre absouts par le pa-
» pe, et pour cette cause n'estiment aucunement y
» estre tenus; je voudroye bien que les Princes mes-
» mes advissassent entre eux de mettre quelques
» moyens en avant, sur lesquels nous peussions es-
» tre bien asseurez; veu que de ma part je confesse
» de n'en pouvoir trouver nuls, au moins qui pou-
» roient aucunement estre acceptés du Roy: pour-
» quoy je vous prie d'y adviser, et si l'on trouve que
» la chose soit faisable, je ne faudray à y condes-
» cendre pour ma part, et y induire les Estats du
» pays tant qu'il me sera possible» (p. 50, 51).
Connoissant le Roi, le sachant inébranlable en ce
qui touche les intérêts du Papisme, il craint, non
sans motif, que les ouvertures d'accommodement

ne soient « sinon ruses.... Aussy ne puis-je me per-
» suader qu'il voudra jamais contracter aucune paix
» avec ses soubjects, si ce n'est soubs forme de
» pardons » (p. 114). « Les ennemis samblent de
» rechef mectre la paix en avant....; le tout ne le
» font que pour nous tromper et endormir...., et
» nous prendre peult-estre au dépourveu » (p. 251).

Celui qui veut éluder une conciliation, que fait-il ? A mesure que l'ennemi devient traitable, il devient exigeant; augmente, modifie ou dénature les articles qu'il a proposés. Le Prince, après avoir fixé consciencieusement la limite, ne prétend pas la dépasser. En juin, se rapportant à une Lettre écrite en février, « Quant aux conditions... ne sçay aultre pied
» que l'on poroit prendre » (p. 157). Et en novembre: « Quant aux conditions de paix que nous voul-
» drions mettre en avant, je vous en ay aultre foys
» escript et n'en sçauroys encore présentement pro-
» poser autres, sinon que, retirant les Espaignolz et
» aultres estrangers hors du pays, l'on nous accorde
» libre exercice de la parole de Dieu selon Son com-
» mendement, avec restitution des droictz, privi-
» lèges et anciennes libertez du païs, pour ainsy
» faire vivre les subjects de sa Maj. soubz l'entière
» obeissance d'icelle » (p. 237).

Il y a encore le témoignage non suspect de Schonberg. « Le Landgrave a faict tout ce qu'il a peu pour » dégouster le Conte Ludovicq de la pacification des » Pays-Bas; mais le Conte luy a dict rondement que » ce n'est en sa puissance d'empêcher le Prince son » frère, ni les Estas, qu'ils n'y entendent; si ce n'est » que bientost... on entrast au party que sçavez avec» ques le Roy » (p. 52*). Et ailleurs : « Je cognois à tou» tes les actions, négociations, et déportements du » Conte Ludowig qu'ils sont résolus (pour le moins » bien fort enclins) à embracer une pacification au » Pays-Bas, moyennant qu'elle soit quelque peu ho» norable et qu'ils y voyent de la seureté » (p. 46*).

Que s'il pouvoit encore y avoir quelque doute, rappelons nous ce que la position du Prince avoit de décourageant et de critique. Pourvu que le Roi offrit des conditions tolérables, que pouvoit-il désirer de plus? « Quant à la poursuite... pour avoir la » paix, je le trouverois fort bon, mais je y vois pe» tite apparence » (p. 229). « Je vous prie de mettre » par delà au plustôt ordre, afin qu'il y soit remédié » par une paix ou par une bonne levée pour nostre » secours, n'estant aultrement possible de mainte» nir plus longtemps » (p. 285). « Je vous prie de » tenir la main à ce que..., si c'est à bonne escient

» que l'on propose, que nous en puissions bientost » avoir quelque résolution, considéré que de jour à » aultre nous nous trouvons plus bas des moyens et » de crédit, et semble impossible de le soutenir à » la longue » (p. 114). L'acheminement vers la paix étoit pour lui une *bonne nouvelle* (p. 72). — A chaque instant il étoit près de périr: un traité honorable pouvoit le sauver. Comment n'eût il pas désiré voir couronner ainsi ses pénibles travaux?

« Vous savez assez, » écrit le Prince à ses frères, « que mon intention n'a jamais esté, et n'est encores de chercher tant peu que ce soit mon particulier; ains j'ay seulement aspiré et prétendu à la » liberté du pays, tant au faict de la conscience » comme de la police, que les estrangers ont tâché » d'oprimer » (p. 50).

« Le Prince, » écrit l'Electeur Palatin, « est intimement convaincu qu'abandonner une cause commune à tous, et qui concerne la gloire et la Parole de » Dieu aussi bien que la liberté du pays, seroit perdre son honneur, sa réputation, et une bonne » conscience, le plus grand trésor sur la terre, et » jeter honteusement les pauvres sujets des Pays-Bas dans la gueule du tyran » (p. 129*).

Le Comte Louis, dans un Mémoire à l'Electeur de Saxe, où il justifie la conduite du Prince, s'appuye sur des faits: « Il n'est pas né sujet, mais appartient aux Etats de l'Empire;... il s'est retiré » devant son Maître, quand celui-ci a usé de » violence, sans admettre personne à se justifier. Il » n'a pas voulu retenir Anvers, Malines, Amsterdam, Valenciennes, toute la Hollande, la Zélande, et l'Archevêché d'Utrecht, qu'il avoit entre les » mains. Dans le sentiment de n'avoir rien fait » de condamnable, il n'a pas songé à mettre son fils » et ses biens en sûreté. Il a toujours agi au su et avec » l'avis des Princes et Electeurs. Il n'auroit jamais » songé à retourner dans les Pays-Bas, si on ne l'y eût » appellé » (p. 124*).

Et, si l'on se défie de cette espèce de note diplomatique, lisons ce que les frères du Prince, lors même que rien ne les porte à dissimuler, lui écrivent: « Nous qui entrevoyons les obstacles que » vous avez à combattre (*wir so von den sachen etwas* » *wiszen*), pouvons jusqu'à un certain point, apprécier » vos soucis, vos peines, vos labeurs, vos périls; » d'autres ne sauroient s'en faire une idée. Toutefois, puisque cette cause et cet oeuvre ne sont pas » des hommes, mais de Dieu; que vous ne vous y

» êtes pas ingéré de vous-même, mais que le Tout-
» Puissant vous a appellé, vous traînant, pour ainsi
» dire, par les cheveux ; que vous avez visiblement
» éprouvé, dans vos travaux et par des effets mani-
» festes, le secours, la grâce, et le pouvoir merveil-
» leux de l'Eternel, nous devons tous L'en remer-
» cier vivement, nous réjouir de Sa protection
» paternelle et nous y confier, malgré tout ce que
» nous croyons appercevoir de difficultés et de
» dangers » (p. 220).

On est forcé d'en convenir ; les motifs du Prince et la cause de la guerre se résument en une seule cause et en un seul motif, la défense de la religion. C'étoit le but. Quelquefois sans doute il semble placer le maintien des Privilèges sur la même ligne ; il ne met pas toujours le Protestantisme en avant ; c'est qu'il vouloit tenir des voies de conciliation ouvertes, et ménager la susceptibilité du Roi et des Catholiques ; c'est qu'il vouloit rallier ceux-ci autour des libertés communes. Il étoit du même avis que Marnix : « Qui
» considérera toutes choses de près, trouvera à la
» vérité que la grande et continuelle rigeur que l'on
» a usée à l'extirpation de ceste religion pour laquelle
» si longtemps nous avons esté persécutez, a esté,
» aussi bien pardeçà comme par toute la Chrestien-

» té, la seule et unique source et le motif principal » de l'altération du peuple, au moien de laquelle » consécutivement ont esté causez tous les désor- » dres, dont la lettre de vostre Excellence faict men- » tion. Ce que mesmes l'on a par cy-devant veu et » trouvé par expérience du temps de noz ancestres, » toutes et quantes fois que l'on a voulu par moyens » si violents remédier à une chose qui de sa nature » ne se peult extirper par violence, ains seulement » par persuasions et enseignements » (p. 288).

Après avoir vu le désintéressement, remontons à la source. Le Prince avoit une véritable piété. Nous avons remarqué dans les Tomes précédents que sa foi s'affermissoit à l'école du malheur. Ici encore des épreuves non moins rudes produisent les mêmes salutaires effets.

Il se range parmi les Calvinistes (p. 226). Etoit-ce parceque leur opinion sur quelques articles de foi lui sembloit plus Biblique que celle des Luthériens? C'est difficile à dire, et peu important à savoir. Sans doute les préventions du Prince contre les Calvinistes avoient graduellement disparu. Du reste, quoiqu'il n'aura pas ignoré les différences entre les Protestants, qui malheureu-

sement influoient beaucoup sur la politique, il nous semble peu probable qu'il les ait profondément étudiées. Il attachoit un grand prix, non à ce qui sépare, mais à ce qui unit les véritables Chrétiens. Il savoit que tous ont péché et qu'ils sont entièrement privés de la gloire de Dieu; étant justifiés gratuitement par sa grâce, par la rédemption qui est en Jésus-Christ. Il se confioit uniquement en Jésus-Christ crucifié, de tout temps un scandale pour les Juifs et une folie pour les Grecs, mais de tout temps aussi Christ, la puissance de Dieu et la sagesse de Dieu[1].

En juillet 1573 l'Espagnol est presque maître du pays. Les capitaines du Prince ne voyent nul moyen de salut. Ils exigent qu'il déclare quels sont les Po-

[1] *M. Schlosser, l.l.* p. 2, observe que presque jamais le génie et la grandeur n'ont été unis à la moralité Chrétienne. « Wir übrigen » Menschen... haben den Trost dass Genialität und Grösze mit der... » *christlich apostolischen... Moralität* fast nie vereinigt gefunden » werden. » Espérons qu'un jour il fera une exception en faveur de Guillaume Premier. — Il est vrai que, quand il s'agit d'une manifestation un peu franche d'opinions religieuses, il n'admet pas aisément de la sincérité. « Wir hoffen dasz es nicht in Holland » wie in Deutschland ist, wo man mit der Frömmigkeit nach » Gunst, Besoldung, Stellen und Orden jagt » (p. 13). Il sera permis de révoquer ces accusations contre l'Allemagne en doute, du moins dans leur généralité; et quant à la Hollande, si *M. Schlosser* veut prendre des informations, il sera pleinement rassuré à cet égard.

tentats dont l'alliance le fait persévérer, lorsqu'il n'y a plus aucune chance de succès. « Quand j'ai » entrepris de protéger les Chrétiens opprimés, j'ai, dit-il, « préalablement traité alliance avec l'Eternel, » le Dieu des armées, dont la main forte et puissante » saura, quand il Lui plait, les délivrer » (p. 178): réponse connue, mais qui devoit, ce nous semble, trouver place dans notre Recueil.

Après des nouvelles favorables sur les dispositions des Princes d'Allemagne; « Je remercye Dieu » de ce qu'il Luy plaist illuminer les coeurs de ceux » que vous me dictes par delà... Le Seigneur Dieu » face le tout réussir à Sa gloire et au soulagement » de Son pauvre peuple » (p. 245). « L'issue est en- » tre les mains de Dieu; ne savons s'il Luy plaira y » donner Sa grâce » (p. 246).

A l'approche d'un nouveau danger: « Comme il » semble que les ennemis sont résoluz de tenter » encoires une foys la voye de force pour ravictuail- » ler Middelburch, je vous prie de faire faire par- « tout des prières à Dieu, afin qu'il Luy plaise nous » regarder en miséricorde, sans nous laisser tom- » ber en telle extrémité, qui causeroit indubitable- » ment par trop grande effusion de sang » (p. 323).

Après une victoire: « Je ne peulz obmettre de vous

» advertir en diligence le grand heur qu'il a pleu à ce » bon Dieu nous envoyer » (p. 120*). Ensuite quand il a terminé le récit : « Et puisque c'est le Seigneur » Dieu, le Dieu dy-je des armées seul qui nous a » donné ceste victoire, la raison veult aussi qu'à Luy » seul nous en rendons grâces, avecq ferme espoir » que ce ne sera la dernière victoire qu'Il nous don- » nera, et qu'Il deffendra et maintiendra ceste tant » juste et équitable querelle, maugré qu'en ayent » tous ses ennemis » (p. 122*).

En terminant le Tome précédent, nous avons quitté le Prince à la St. Barthélemy ; nous le quittons ici dans un moment pareil ; après la bataille du Mookerheide.

Cette défaite eut lieu en avril 1574.

Nous publions six lettres écrites durant ce mois par le Prince au Comte Louis. Nulle réponse ; nul renseignement ; ensuite des bruits vagues, confus ; rien de certain, rien de précis. Sept jours après la bataille, il écrit : « Je me trouve en la plus grand » peyne du monde, pour n'avoir eu aucunes nou- » velles ou responce de vous sur sept lettres que je » vous ay escript depuis le xe jour de ce moys, et » dont la dernière a esté du xviiie » (p. 372). Le 22

il écrit au Comte Jean : « Je leur ay dépesché plus de » dix messaigiers, mais toutesfois je n'ay jamais peu » entendre aulcune nouvelle ny certitude » (p. 379). On voit croitre à chaque fois ses inquiétudes et ses anxiétés.

Enfin le Prince ne peut douter de son malheur. L'armée qu'on attendoit impatiemment, est en déroute; les Chefs, deux de ses frères, ont péri. C'est alors qu'il écrit au Comte Jean la Lettre 492. Pour indiquer ce qu'elle a de touchant et de caractéristique, il faudroit la transcrire presqu'en entier. On y remarque une profonde tristesse, une résignation parfaite, une persévérance et une activité que rien ne sauroit rebuter.

« Nous sommes privez de ceulx sur lesquelz j'avois » basty tout mon espoir » (p. 391). Ce ne sont pas uniquement des regrets sur des instruments brisés; c'est une vive affection, un tendre attachement fraternel. « Je vous veulx bien confesser ouvertement » que j'ai la teste tellement estourdie d'une si grande » multitude d'affaires, et mesmes de regret et de » mélancolie, pour la perte de Monseigneur le Duc » Christophore et de mes frères, lesquels je tiens » asseurément mortz, que je ne sçay à grand peine » ce que je faiz » (p. 390).

Il ajoute immédiatement: « et toutesfois, si la » volunté du Seigneur a esté telle, nous le devons » porter patiemment » et ailleurs: « Je vous confes- » se qu'il ne m'eust sçeu venir chose à plus grand » regret; si est-ce que tousjours il nous fault confor- » mer à la volonté de Dieu et avoir esgard à Sa di- » vine providence, que Celuy qui a respandu le » sang de son Filz unicque, pour maintenir son » Eglise, ne fera rien que ce qui redondera à l'avan- » cement de Sa gloire et mainténement de Son Egli- » se, oires qu'il semble au monde chose impossible. » Et combien que nous tous viendrions à mourir, » et que tous pauvre peuple fust massacré et chassé, » il nous faut toutesfois avoir ceste assurance que » Dieu n'abandonnera jamais les siens » (p. 386, 387).

Cherchant à réparer le désastre: « De mon costé » vous pouvez estre asseuré que je feray à cet effect » le debvoir aultant qu'en moy sera et comme j'ay » fait jusques icy » (p. 388). « Je vous prie, de la » meilleure affection qu'il m'est possible, d'employer » tout vostre entendement et vos cinq sens à trou- » ver quelque remède convenable » (p. 389). Ensuite il développe son opinion, et entre dans beaucoup de détails.

Enfin il ajoute: « Il me souvient à ce propos
» de ce que aultrefois je vous ay dict, que l'on
» pourroit maintenir ce pays contre toutes les for-
» ces du Roy d'Espaigne l'espace de deux ans, mais
» qu'alors aurions nécessairement besoing d'estre
» secourus, oires que Dieu le peult maintenir sans
» aultre secours, ainsy qu'Il a faict jusques icy, mais
» j'en parle humainement; et comme les deux ans
» s'en vont de brieff expirer, il seroit plus que
» temps que quelcques Princes et Potentats nous
» eussent tendu la main; que s'il ne se treuve aulcun
» de ceste volunté et que par faulte de secours nous
» nous allions perdre, au nom de Dieu, soit! Tous-
» jours aurons cest honneur d'avoir faict ce que
» nulle aultre nation n'a faict devant nous, assa-
» voir de nous estre deffendus et maintenus, en ung
» si petit pays, contre si grands et horribles efforts
» de si puissans ennemis, sans assistance quelcon-
» que. Et quant les pouvres habitans d'icy, délais-
» sés de tout le monde, vouldroyent toutesfois opi-
» niastrer, ainsy qu'ils ont faict jusques à mainte-
» nant, et comme j'espère qu'ils feront encoires, et
» que Dieu ne nous veuille chastier et du tout per-
» dre, il cousteroit aux Espagnols encoires la moi-
» tié d'Espaigne, tant en biens qu'en hommes, de-

» vant qu'ils auroient faict la fin de nous » (p. 396, 397).

Ce sont là des accents prophétiques. Et cependant le Prince, pénétrant dans l'avenir, restoit en deçà de la réalité. Il ne prévoyoit pas que bientôt sept Provinces seroient indépendantes; que leur République, renversant la puissance de ses ennemis jusqu'au bout du monde, couvriroit les mers de vaisseaux; que l'Espagne, affoiblie, humiliée, se verroit réduite à sanctionner cette union; et qu'un jour, menacée par la France, elle n'auroit que la Hollande pour la sauver. Les bénédictions de Dieu envers ceux qui Le craignent, surpassent les espérances de l'homme. Il réalise dans tous les siècles les promesses qu'Il mettoit dans la bouche des Prophètes d'Israel. « Ceux qui te font la guerre, seront » comme ce qui n'est plus. Car Je suis l'Eternel ton » Dieu, celui qui te dis: Ne crains point, c'est Moi » qui t'ai aidé... Ne crains point, Je t'aiderai, dit » l'Eternel »[1].

[1] Esaie, ch. 41, v. 12—14.

CONTENU.

TOME IV.

LETTRE. Page.

1572.

OCTOBRE.

(1) N°. 1—15 (Lettres de Schonberg, du Duc Jean-Casimir, de Henri Duc de Guise, du Comte Jean de Nassau, des Ambassadeurs de Vulcob et St. Goard, de la Reine-mère de France, et du Duc d'Anjou) se rapportent presqu'exclusivement aux négociations de la Cour de France avec les Princes Protestants d'Allemagne depuis octobre 1571 jusqu'en octobre 1572.

4 6

ADDITIONS.

TOME III.

p. 137. l. 14. *Matamma le Roy*. Condé avoit épousé Eléonore de Roie, soeur utérine de l'Amiral de Coligny. *Mezerai*, V. p. 4.

p. 280 l. 8 et 381. l. 14. *J. Mor.* En 1569 on informe l'Electeur de Saxe que la Princesse d'Orange vit depuis trois mois « in » Köln in dem Hause Johanns Mohren, des Prinzen Pfen- » ningmeister: » *v. Raumer, Hist. Taschenb.* 1836, p. 135. Il faut donc effacer la note de la p. 280.

p. 329. l. 5—8. Le Prince croit que le Roi de Danemarck y pensera à deux fois avant de le recevoir: cependant le Roi lui avoit offert un asyle (Lettre 279). Mais cette offre avoit été faite en juin 1567; le Prince écrit en novembre 1569. Dans l'intervalle avoit eu lieu l'expédition de 1568, dont Maximilien II avoit été très irrité (Lettre 306ª et 380); et c'est pour cela qu'il étoit à craindre que Fréderic II ne fut plus tout-à-fait dans les mêmes dispositions; ce motif est indiqué: « à cause que je suis en la mauvaise

« grâce de l'Empereur. » Cette appréhension n'a rien que de fort naturel ; et c'est assurément, faute d'avoir fait la distinction chronologique, que *M. Schlosser* affirme qu'il y a ici une fausseté manifeste (*eine offenbare Unwahrheit*). *Heid. Jahrb.* 1837, p. 35.

p. 503—510. Voici le contenu des passages chiffrés.

Or *quel coup de massue* cela nous ait esté, n'est besoing de vous discourir.

mon unique espoir estoit *du costé de la France.* — Vous pouvez assez comprendre, *combien cela ait reçulés noz affaires*,.... encor est il incroyable *le dommage et reculement* que *j'en ay receu:* car pour m'estre *fié sur l'infanterie* que *l'Admiral m'avoit promis* et estoit *désjà preste*, assavoir de *dix à douze mil bons arquebusiers*, je n'ay voulu *me charger de beaucoup d'infanterie alemande*, qui mesmes n'est guères utile pour le présent. — Les nostres, se voyant si mal secondés et soutenus par les arquebuziers, *en ont esté saisis de telle frayeur* que *j'ay esté contraint de les rammener*, combien que d'autre costé *la faute de vivres me forçoit aussy de me retirer*, ne sachant mesmement pour lors que Dendremonde s'estoit encore rengée de nostre costé. De sorte que *à mon grand regret j'ay esté contraint de laisser mon frère Louis* encor *assiégé*, à cause que, estant toutes les avenues fort estroittement gardées, je *n'avoy nul moyen de luy envoyer secours*, ny mesme de *luy donner escorte pour le tirer hors delà*, veu singulièrement *que mes reytres me l'ont refusé tout-à-plat:* donc ayant entendu que mon dit *frère peut encor soutenir le siège quelques dix ou douze jours*, j'ay trouvé pour le meilleur de me retirer de par deçà, soit pour *donner le branle à la ville de Bruxelles ou d'Anvers*, et par ce moyen *lever le siège de Monts*, ou *coupper les vivres au Duc*, ou bien pour *charger le Duc d'Holstein.* — Quant au reste, je vous prie de vouloir incontinent et au plustost que vous sera possible, dépêcher le *commissaire Schwarts en France*, afin de faire en toute diligence *marcher les cincq mille*

arquebuziers vers Remonde, d'autant que je ne sache *lieu plus commode ou nous nous polrions rencontrer*... De ma part je ne trouvereye hors de propos que *de Sarbruc ilz scendissent le Rin*, partie *à bateau*, partie *à pied* : vous y pourrés adviser et user de toutte dilligence. — Quant à *Diets von Schonenberg*, je voudroye volontiers *m'en servir, mais à faute de moyen je ne sauroy que luy mander* pour le présent.

On est redevable de ce déchiffrement à la sagacité de mon ami Mr C. M. van der Kemp (1), avantageusement connu par plusieurs écrits sur l'histoire Ecclésiastique et la langue de notre pays.

TOME IV.

---

p. 38. l. 20. *Le frère bâtard du Roy*. Henri d'Angoulême, fils naturel de Henri II.

p. 45. l. 8. *Unico Manynga*. Les Etats d'Hollande reconnurent ses services: « de goede wille en dienste die hy deze landen » bewesen heeft. » *Resol. v. Holl.* 1575; p. 115 et 146.

p. 53. l. 17. *G. Koch*. Il en est fait mention Tom. III. p. 381. Anne de Saxe fait savoir, en 1569, à l'Electeur de Saxe: « Sie » habe nicht einen Stüber, und Gerhard Koch, Bürger von » Antwerpen, der zu Köln lebe, habe ihr schon mehr- » mals vorgeschossen, wolle aber, da ihm der Prinz schon » 30,000 fl. schulde, ihr nichts mehr geben. » *V. Raumer, Hist. Taschenbuch*, 1836, p. 131. Vers la même époque « hat G. Koch erklärt es stünden ihm schon 60,000 fl. » aus: » *l.l.* p. 135.

p. 68. l. 8. *Sores*. Dans un des nombreux libelles que M. Cimber et Danjou ont jugé à propos de réimprimer, on lit: « Jac- » ques Sore, corsaire notable et remarqué pour ses cruautez » entre tous les pyrates, étoit, comme il disoit, admiral

---

(1) Voyez *Kunst- en Letterbode*, 1836. Tom. I, p. 311 — 313.

» de Navarre, soubs l'authorité de Jeanne d'Albret. » *Arch. cur. de France*, VI. p. 306.

p. 91. *inf.* Nous n'avons pas même trouvé le chiffre, sans quoi nous eussions eu recours à l'obligeance de M. v. d. Kemp.

p. 119. l. 7. Le Docteur *Tayaert*. En 1580 premier Conseiller et Pensionnaire de Gand, et député vers le Duc d'Anjou; *Bor*, II. 214ª.

p. 133. l. 19. *D. Weyer*. Au service de l'Electeur Palatin: « Ambtman von Leuttern[1] » (MS.).

p. 230. l. 24. *Calabart*. Personnage inconnu. Dans les *Mémoires de Mornay*, I. p. 169, il est question d'un Sieur Caluart s'en retournant trouver M. le Prince d'Orange après le fait d'Anvers en 1583: apparemment le même qui, en mars 1576, communique, en qualité de Commissaire et par ordre du Prince, avec les Etats d'Hollande, sur les affaires d'Angleterre: *Resol. v. Holl.* 11 *mars* 1576. p. 11. Il se pourroit que, comme Villiers, Taffin, et autres, le ministre Calabart eût été employé dans des affaires politiques.

p. 234. l. 7. En 1546 un Winandt van Breyl étoit Gouverneur de la Frise.

p. 241. l. 21. *Du Camdin*. Cet endroit, dont le nom se trouve deux fois très distinctement écrit, est inconnu. Mon ami Mr Bodel Nyenhuis, qui m'assiste dans la correction des épreuves avec le zèle, l'exactitude, et la persévérance qui le distinguent, s'est adressé à ce sujet à Mr H. O. Feith, Archiviste à Groningue; ce n'est pas en vain qu'on a eu recours aux lumières et à l'obligeance de cet homme savant. D'après lui, puisque l'endroit, d'abord étoit assez considérable pour qu'il y eut *plus de deulx mil last de bled*, ensuite se trouvoit dans le voisinage de Fernesum, de sorte qu'on pouvoit s'en emparer en même temps, *d'un chemyn*, il semble devoir être question ou *d'Oterdum*, ou de *den Dam*, nom qu'on donnoit alors et que donnent encore les gens du peuple à Appingadam. Mr Feith penche pour le dernier avis. Cette ville est à

[1] Laütern, Kaiserslaütern.

une heure de Farmsum, sur le chemin de Groningue, et faisoit à cette époque un commerce assez considérable. Il ajoute que, s'il y avoit quelque ressemblance entre les noms, on pourroit aussi songer à *Delfzyl*, situé si près de Farmsum que le Duc d'Albe avoit projeté de réunir les deux endroits en une seule et même ville.

p. 252. l. 22. *L. de Boisot.* Il fut arrêté environ quatre jours après la mort de l'admiral (Coligny) à Mézières, par ordre du Seigneur de la Vieuville. « Il avoit apporté plusieurs lettres en » France de la part du Prince d'Orange.... Il confessa que » sçavoit esté luy qui avoit faict entrer le Prince à Bulle- » monde[1], et qu'il avoit incité ceulx de Malines à prendre » les armes. » *Arch. cur.* VIII. p. 4.

p. 294. l. 1. *L'Evêque de Munster.* « Johannes ex illustri Comitum » Hoiensium familia, Joannis et Margaritae Gustavi Regis » Sueciae sororis filius... vir excellenti ingenio et multa- » rum linguarum cognitione ornatus. » *Thuan. Hist.* III. 65. F.

p. 318. l. 7. *M. de Pibrac.* Les Papistes se défioient de lui. Quand, lors du retour de Henri III en France, on délibéra sur la conduite à tenir envers les Protestants, il ne fut pas admis au Conseil. « Res in consistorio secretiore agitata...., excluso inde Pibracio ut suspecto. » *Thuan., Hist.* III. 35. A.

p. 325. Lettre 470. Avant ces lignes autographes on lit, de la main d'un Sécretaire, ce qui suit:

Mein gantz guttwillig dienst, sampt allem guten jederzeit zuvor, wolgeporner freundlicher lieber Bruder. E. L. schreiben hab ich entpfangen, und inhalts verstanden; will E. L. druff freundtlich nicht bergen das alle sachen so[2] viel müglich und menschlich underbawet und gehandlet werden, und nur in deme beruhen was E. L. bey dem bewusten mann ausgerichtet und erhalten haben; dan ohne das mag nichts gewisses vorgenommen und in das werck bracht werden, sondern[3] man mues alsdann den gantzen

[1] Ruremonde, Roermonde. [2] so—nur. *Autographe.* [3] sondern—enderen. *Autographe.*

ahnschlag enderen. E. L. will ich auch nicht verhalten das Johann von Berningkhauszen dieszen tage bey mir ist, und angezeigt das von dem Herzogen von Gülich ihme das Kreysz-obersten-Ampt angebotten sey worden. Dweil dan E. L. wiszen das ich denselbigen auch in meiner verzeichnüs hiebevor vorgeschlagen habe, will vonnöthen sein das derjhenige so von unsert wegen uff dem kreysztagk erscheinen soll, nit allein seine stim gemelten von Berningkhauszen gebe, sondern das derselbige auch bey andern die underbawung thüe, damit ihme die meisten stimmen zufallen mögen; dann[1] ehr das ampt vor gewisz helt, so vere wir im helffen wollen. Dan E. L. wiszen was uns an diesem man gelegen. Hab E. L., nechst empfelung des Höchsten, nit verhalten wollen. *Datum* Siegen, den 21ten Januar A° 74.

p. 334. l. 2. *Jean Qnotteur.* Sans doute le même dont il est fait mention p. 184; «*Jean Guotenne*, marchan de laigne à Aix.»

p. 363 et 364. La prudence, qui combine, n'exclut pas la trop grande impétuosité au fort de l'action, (« schier al te veel »stoutheid in het vechten, » voyez ci-dessus, I. p. 45), dont nous-mêmes avons cité un exemple (III. p. 324). Mais il y a loin de là au jugement téméraire et faux de *Schiller*: « Ludwig war nie mehr als ein Abenteurer. » On peut appliquer à Louis de Nassau le témoignage que le grand Condé donna, après la bataille de Senef, à Guillaume III; vieux général d'armée en tout, excepté qu'en s'exposant au péril, il est jeune soldat.

p. 392. l. avant-dern. *Peut-être.* Ceci devient certain: D. de Schonberg étoit le chef de la troupe: T. III. p. 486.

———

p. 10*. n°. 9. « Ceux de Guise, après avoir induit le Roi Charles » à se défaire de ceux de la religion,... firent les dous et les » pitoiables en tous les lieux de leur authorité. » *Mém. de Mornay*, I. 435.

[1] dann—wollen. *Autographe.*

p. 50*. l. 26. « sans le sçeu du Roi. » Néanmoins dans le Mémoire mentionné p. 399 on lit : « Mein broder Graff Lodwich » hat, mit wiszen und willen des Königs ausz Franckreich, » Bergen und Valencin eingenommen. »

p. 51*. l. 20. *Viart*. Président à Metz. *Journal de H. III.* T. I. p. 545.

p. 116*. n°. 73. Voyez sur cette intercession la lettre de Charles IX à Schonberg : *Journ. de H. III.* T. I. p. 544, *sq.* Le Roi faisoit alors la même réflexion que l'Electeur Palatin : « D'amener avec vous les Ambassadeurs par deçà... n'est » nullement à propos, et sera bien mieux (afin que l'on » connoisse.... qu'ils n'auront la bouche faite d'autres que » d'eux) qu'ils s'y acheminent de leurs Cours. »

ERRATA.

Tome III.

p. 79. l. 24. [thioys]. l. thioys. ¹ Et au bas de la page:
¹ thiois, Flamaud (*Sententiën v. Alva*, p. 75. *et passim*).
p. 126. l. 19. le 14 sept. — Maurice est né le 13 novembre.
p. 212. l. dern. 127. l. 172.
p. 231. l. 8. Hontain. l. Hontain.
p. 255. l. 9. moch. l. noch.
p. 270. l. 19. Lembourg. l. Lembourg 2.
p. » l. 22. aisegrau 2. l. aisegrau 3.
p. » la note. ceudre. l. cendre.
p. 432. l. 28. certain. l. Certain (1).
p. 513. l. 6. 384. l. 385.

Tome IV.

p. 6. l. 5. Vostre. l. Vostre¹ Ajoutez au bas de la page: ¹ Vostre — service. *Autographe*.
p. 27. l. 30. Nardemi. l. Nardeni.
p. 85. l. 3. les Archevêques de Cologne et. l. l'Evêque de Munster et l'Electeur.
p. 106. l. 15. et 107. l. 16. pasi l. pasi. c. à d. passage (1).
p. 115. l. av. dern. après 74. ajoutez 84.
p. 139. l. 20. gebaren. l. gebären.
p. 161. l. 23. 442. l. 422.
p. 176. l. 25. estant. l. estant [destituez].
p. 187. l. 15. Mastricht. l. belangendt Mastricht.
p. 190. l. 27. 167, sq. l. 168, sq.
p. 228. l. 6. Diep. l. Diep 1.
p. 332. l. 7. Ajoutez Madrid, 3 février.
p. 337. l. 12. Le chancelier. l. Le conseiller.
p. 341. l. 7. Ajoutez Heidelberg, 18 Febr.
p. 341. l. 27. ereytt. l. ererbt.
p. 375. l. 31. Montmorency. l. Montgommery.
p. 382. l. av. dern. cur. l. car.
p. 112*. 76e l. 76a
p. 121*. Le n.° 77, du 6 nov. doit être placé après n.° 79, du 3 nov.

(1) Conjecture bien fondée, ce me semble, et que je dois à M.r Bodel Nyenhuis.

* LETTRE CCCLXXXIX.

Le Prince d'Orange au Comte Jean de Nassau. Sur l'état déplorable des affaires.

*** Le Prince alloit se rendre en Hollande (Tom. III. p. 518.). 1572.
Il se considéroit encore comme *Stadhouder du Roi*, appelé à défendre ses Gouvernements contre la tyrannie du Duc d'Albe, lequel avoit momentanément réussi à tromper le Souverain. C'est en cette qualité de ministre et réprésentant *du Roi* que l'assemblée des Etats de Hollande à Dordrecht l'avoit *reconnu* (Tom III. p. 471); qu'elle lui obéissoit, au lieu de recevoir les ordres du Comte Maximilien de Bossu, auquel la Duchesse de Parme et le Duc d'Albe avoient confié le pouvoir. Mais l'autorité ordinaire du Stadhouder, soumis sous plusieurs rapports au Gouverneur-Général, ne suffisoit plus au milieu d'une crise où c'étoit ce Gouverneur-Général lui-même qu'on avoit à combattre. Des pouvoirs extraordinaires étoient indispensables. Le Prince étoit en droit de les exiger; car l'opposition au Duc d'Albe et à ses officiers obligeoit, à moins de se révolter contre le Roi lui-même, à obéir au Stadhouder Provincial, comme remplissant dès lors, *ad interim* et par la force des choses, les fonctions de la Lieutenance générale, et conséquemment, sans intermédiaire, la place du Souverain. Toutefois le Prince préféroit que ce qui lui étoit dû, lui fut offert, et la même assemblée, mettant en lui tout son espoir, n'avoit pas hésité à l'accepter pour Chef de la résistance armée contre les Espagnols: *Bor*, 388ᵃ. Il désiroit, dans des circonstances

Octobre.

1572. Octobre. si difficiles et où les habitants devoient être prêts à tous les sacrifices, se concilier la bonne volonté des Etats. C'est pourquoi il leur avoit accordé, par Ordonnance du 25 août, une très grande influence; se montrant disposé non seulement à maintenir les Coutumes et les Privilèges, mais encore à ne rien ordonner concernant le Gouvernement du pays qu'après avoir pris leur avis. « Den Staten » des Lands een goed genoegen te geven, dattet Land ordentelyk » geregeerd mach worden. Hebbende tot dien einde voorgenomen » daer in niet te doen of t' ordonneren dan by advyse van deselve » Staten. » *Bor*, 400ª. Cette influence devoit grandir et devenir un pouvoir, à mesure que le principe de l'autorité du Prince, c'est à dire le pouvoir Royal, alloit graduellement décroître et disparoître enfin, pour faire place à la Souveraineté des Etats.

La Hollande et la Zélande étoient le principal foyer de la résistance. On y avoit les communications libres avec l'Angleterre et la Rochelle. Le terrain coupé et marécageux y offroit des facilités nombreuses pour arrêter et harceler l'ennemi. Les habitants avoient beaucoup de ressources pour subvenir aux frais de la guerre; ces provinces ayant depuis longtemps atteint, par le commerce, un très haut degré de prospérité.

———

Monsieur mon frère. J'ay hier receu vostre lettre datée du 5 du présent mois, par laquelle ay esté bien joyeux d'entendre le bon devoir que faites à solliciter ceux que savez (1); à quoy je vous prie de vouloir continuer. Et pour cest effet n'ay voulu obmettre de vous mander par la présente plus particulièrement l'estat des affaires survenues depuis le partement du Duc Christoffle et de mon frère Henry; assavoir que, en partie la rendition de

(1) *savez*. Apparemment les Princes d'Allemagne; le Landgrave de Hesse, l'Electeur Palatin, l'Electeur de Saxe, le Duc de Brunswick.

Monts, en partie la cassation (1) de mes reitres a telle- 1572.
ment étonné les villes de tous costez, que je voy grand Octobre.
changement de courages par tout, tellement que les mieux affectionnez se trouvent fort esbranlez, non pas tant pour estre d'autre affection que du passé, comme pour estre saisis d'une frayeur telle, que je crains que à la fin je me trouveray seul et abandonné de tous costez, si Dieu miraculeusement n'y pourvoit. Car depuis que Malines a esté remise entre les mains des Espagnolz, qui ont saccagé toute la ville l'espace de trois ou quatre jours, les guarnisons des autres villes ont esté tellement effrayées, que les unes après les autres ont quitté les places qui leur avoyent esté commises. Car, incontinent que j'estoye sorti de Ruremonde, les soldats l'ont abandonné; l'exemple desquelz a si tost esté ensuivy de ceux de Wachtendonc, lesquelz du commencement ne m'avoyent voulu recevoir dedans la ville, sinon avecq quelques sept ou huict chevaulx, et puis après [ne] me voulurent laisser partir sans estre payez; sinon après que ils ouirent un bruit que l'ennemy avoit esté voisin, lequel bruit, combien qu'il fust faux, eut néamoins telle efficace que, quittans leurs premières [erres], ilz furent contents, mesmes m'en prièrent qu'en leur donnant seulement quatre ou cincq cent florins je sortisse, me quittans au reste touts leurs

---

(1) *cassation*. « Het heeft veel luiden seer vreemt gedocht... » dat de Prince met so groten en schonen hoop volx in 't Land » gekomen synde sonder daer iet anders mede uit te rechten, die » weder te Lande uyt dede vertrecken, maer degene die hem de » sake beter verstonden en wel wisten dat de kosten van sodani- » gen leger te houden, so licht niet en konden opgebracht werden, » en gaf sulx geen wonder. » *Bor*, 408ᵃ.

1572. Octobre gages. Depuis ceux de Gueldres, Stralen et autres villes de ce costé de Gueldres ont faict de mesme, et n'eut la ville de Zutphen tardé d'ensuyvre leur exemple, si je n'y fusse arrivé le mesme jour qu'ilz avoient deliberé de la quitter; et, non obstant ceux de Dotecum, n'ont pourtant laissé de faire le mesme, comme aussy ceux de Lochum et de Oldenzeel [andres], là ou ceux d'Oudenarde et de Termunde ont aussi quitté leur garnison. Bref, il y a plus déjà quarante enseignes de gens de pied, de comte[1] fait avec ceux de mon frère Henry, qui se sont mis en une vilaine et ignominieuse fuite, se sans savoir pourquoy, et mesmes sans avoir eu nouvelles de la venue de l'ennemy, desorte que, si cecy continue, je ne voy nul moyen de maintenir plus longtans les affaires. Bien est-il vray que j'ay mis quelque ordre à la ville de Zutphen, y ayant laissé environ douze cens harquebusieurs Vallons, et Yselstain (1) pour gouverneur, mais certes je me treuve tellement dépourveu de bonne harquebuzerie que en suis en grande peine et perplexité. Estant résolu de partir vers Hollande et Zélande pour maintenir les affaires par delà tant que possible sera, ayant délibéré de faire illecq ma sépulture. Parquoy vous voyez combien il est nécessaire que, si les Princes d'Alemagne estiment que ceste affaire les touche, comme certes elle fait bien grandement, que promptement et sans dilay ilz mettent la main à l'oeuvre en m'envoyant secours d'argent et de gens, ou bien acheminant les affaires à quelque bonne paix, et mesmes il seroyt bon qu'ilz escrivis-

---

(1) *Yselstain.* Christophe d'Ysselstein, un des Gentilshommes confédérés: *Te Water*, III. p. 400.

[1] compte.

sent aux Ducqs de Holstein et Lauenburg (1) et autres 1572.
Colonelz et Ritmeistres à quoy [tend] ce desseing des enne- Octobre.
mis: assavoir: à la ruine totale de ceux de la religion, tant en Alemagne que pardeça, comme il est assez notoire. Et pour tant ilz les rappellent à bon escient (2), avec protestation bien expresse si mal en advient. Touchant la Royne d'Angleterre j'y ay envoyé Boisot, mais n'ay encor nulle responce. Quant au passage dont m'escrivez pour les arquebuziers, il n'est à présent possible leur assigner autre, sinon qu'ilz s'embarquent à Embde ou Brême ou Hamburg, et ainsi s'acheminent vers Hollande, veu que tous passages sont serrez et inaccessibles. Qui sera

(1) *Lauenburg.* Duc de Saxe-Lauenbourg; voyez Tom. III. p. 212.

(2) *rapp. à b. esc.* Déja en 1569 le Landgrave Guillaume, indigné de ce que des Princes protestants prissent service contre les interêts de la religion evangélique, avoit fait une proposition à ce sujet. « Da es augenscheinlich sey, dasz weder der Pabst noch die ihm » anhangenden Konige mit ihrem Kriegsvolk Deutschland gewach- » sen seyen, da ihre Zuversicht und Starke nur auf der Voraussetzung beruhe, deutscher Kriegsgesellen jeder auch der evangeli- » scher Religion für Geld an sich zu bringen, so sey ein feierliches.. » Verbot nothig: dasz sich keiner ihrer Unterthanen gegen eigene » Religions-Verwandte gebrauchen liesze, und dasz die Uebertreter » dieses Verbots, weil sie ihren Tauf-Eid gebrochen, an Ehre, » Leib, Leben, und Gut gestraft, und von jeder ehrlichen » Gesellschaft gemieden würden. — Diese Rathschläge fanden, » mit Ausnahme der Kur-Pfalz, wenig Eingang » *V. Rommel, R. G. Hess.* I. 539. Le Duc d'Albe n'avoit pas, à ce qu'il paroît, grandement à se louer de ses auxiliaires Allemands. « Magnam » pecuniam perdidimus in equitum Germanicorum conductione, » qui per Ducem Holsatiae aliosque Germaniae principes in auxi- » lium adsciti fuerunt, a quibus tamen parum fructus accepimus, » nec minus quam ab hostibus miseri agricolae nostri direpti » fuerunt. » *Vigl. ad Hopp.* p. 716.

1572. l'endroict où, me recommandant de bien bon coeur à vos-
Octobre. tre bonne grâce, prieray Dieu vous donner, Mons[r] mon frère, en santé vie bonne et longue. Escrit à Swol, ce xviij[e] d'octobre 1572.

Vostre bien bon frère à vous faire service,

GUILLAUME DE NASSAU.

A Monsieur, Monsieur
le Conte Jehan de Nassau,
mon bien bon frère.

Deux jours après le Prince s'embarqua pour la Hollande. « Den 20 is hy met syn Hofgesin en omtrent 60 peerden tot Cam- » pen gekomen: die van Enkhuysen daer van veradverteert zynde, » so hebben sy eenige galeyen gesonden . . . om hem te halen en is » zonder eenige tegenspoet tot Enkhuysen gekomen, en met groter » vreuchd ontvangen. » *Bor*, 414[a]. Il y demeura quelques jours, fit équiper des vaisseaux et ériger un rempart, que la bourgeoisie termina en si peu de temps qu'on le nomma rempart *de bonne volonté* (Willigenberg). — Sa venue en Hollande étoit absolument nécessaire. D'abord pour remédier au découragement général: « Voorwaer de komste van den Prince was in dese tyd seer nood- » sakelyken voor de Gereformeerde; want de herten en gemoeden » waren so verslagen en verflaut, dat meest al de principaelste die » haer metter sake meest gemoeid hadden, in berade waren om » met haer te nemen datse souden mogen, en ten Lande weder » uit te vluchten: maer met de komste van den Prince waren de » flauhertige nu so gemoet datse niet meer op de perykelen en » dachten. » *Bor*, *l. l.* Ensuite pour faire cesser les mécontentements et les désordres causés en grande partie par la conduite irrégulière et sauvage du Comte de la Marck. « Tot dese tyd toe lagen » byna alle goede ordeningen onder de voet, want het wilt en » ongetoomt krygsvolk dat eerst in 't Land gekomen was metten » Grave van der Marck, so ruwelijk leefden in alle saken en byna » tegen een iegelyk sonder onderscheid, dat byna niemand yet goets » en dorst proponeren. » *l. l.*

Touchant la Reyne d'Angleterre, le Prince y avoit envoyé Boisot (p. 5. l. 5). Elizabeth étoit l'alliée naturelle des Protestants. Le Landgrave Guillaume écrit en 1569 : « Es sey Pflicht aller evangelischen » Fürsten sich unter einander zu verbinden, die Freundschaft » der Königin zu behalten, ihr in Religions-Sachen selbst mit » Kriegsvolk bei zu stehen, ihr Anerbieten jedenfalls dem des » Prinzen von Navarra vorzuziehen. Denn er wisse von seinem » Vater dasz er immer gerathen, die evangelischen Fürsten sollten » auf diese vermögende und geldreiche Fürstin, da sie selbst um » der Religion willen so vieles ausgestanden, ihr Augenmerk richten. » *V. Rommel, N. G. H.* I. 539. Il y avoit intérêt réciproque. Walsingham insiste souvent là dessus, par rapport aux secours demandés par le Comte Louis pour le Prince d'Orange. « Si Dieu n'avoit pas suscité le Prince pour donner de l'occupation à l'Espagne, il y a longtemps qu'il se seroit allumé chez » nous un dangereux feu. Par conséquent c'est nous secourir » nous-mêmes que de le secourir, puisque nous devons courir la » même fortune que lui. Toute la différence est que, si nous » l'abandonnons, les premiers maux tomberont sur lui, et viendront ensuite à tous ceux de nous qui font profession de la » même Religion . . . 26 juillet 1572. » *Mém.* p. 264. « Ceux qui » souhaitent du bien à S. M . . . ., se fondant sur les preuves que » S. M. a eues depuis peu de la mauvaise volonté du Roi d'Espagne, » concluent que la bonne Politique fait plutôt pencher à secourir » qu'à décourager le Prince . . . 10 août. » p. 273. « Si l'affaire des » Pays-Bas échoue, nous sommes évidemment en péril. » p. 274. De même Coligny disoit : « Depuis que S. M. est sur le Trône, il ne » s'est rien présenté, si je ne me trompe, où S. M. ait dû prendre » plus de part qu'à la destinée du Prince d'Orange. » p. 275. En effet, si le Prince succomboit, Elizabeth devoit craindre que le Duc d'Albe, qui avoit déja intrigué avec le Duc de Norfolk (*Hallam, Constitutional History of Engl.*, I. 181), ne vint soutenir les menées des Guises en Ecosse, ou les tentatives des Papistes en Angleterre. « L'Amiral est mort, et le Duc de Guise est encore en vie. Le » Prince d'Orange s'est retiré de Flandres, mais le Duc d'Albe y » est encore. Il n'est pas besoin que je conclue . . . 8 oct. 1572. »

1572. Octobre.

1572. Octobre. *Wals.*, *Mém.* p. 316. « A présent que le Prince s'est retiré en » Allemagne, ils solliciteront le Duc d'Albe à exécuter en Angle» terre le dessein qu'il a formé depuis longtemps contre S. M.; » à quoi vous sçavez qu'il a de lui-même assez de penchant. » p. 317. « Comme le Prince s'est retiré, S. M. ne doit pas s'attendre » de demeurer longtemps en repos. » p. 319. Malgré ces avertissements, la Reine agissoit foiblement en faveur des Pays-Bas. « Nous n'agissons que sous main, et nous montrons en cela que » nous n'avons ni zèle, ni courage. » p. 264. Plus d'une cause produisit ces timides hésitations. D'abord, avant la St. Barthélemy, lorsqu'il étoit question de se liguer avec la France contre l'Espagne, il y avoit deux obstacles: l'ancienne alliance avec la Maison de Bourgogne; car l'observation que cette Maison « est » devenue une puissance dangereuse et ambitieuse, et en outre la » Protectrice du Pape et l'ennemie déclarée de l'Evangile » (p. 135, sq.), n'aura pas entièrement levé ces scrupules: en second lieu la crainte de contribuer à l'agrandissement de la France. Walsingham propose des moyens pour diminuer cet inconvénient; et d'ailleurs « la grandeur extérieure de la France, » dit-il, « est » beaucoup moins à craindre pour nous qu'une dissention domes» tique, à laquelle il ne faut qu'un secours étranger pour nous » faire de dangereuses affaires. » p. 143, sq. Cependant plus tard Burleigh lui écrit: « Si les places maritimes tombent à ceux où » vous êtes, ils régleront non seulement le commerce de nos mar» chands en ces pays-là, mais la souveraineté de la Manche, qui » nous appartient, se trouvera bornée et bien exposée. » p. 247. Après le massacre à Paris, on avoit, il est vrai, moins à craindre de fortifier la France en secourant les Pays-Bas, mais par contre il devenoit doublement nécessaire de ne pas rompre légérement avec l'Espagne. Les avances, les belles paroles, les protestations de la Cour de France contribuèrent alors au maintien de la politique indécise d'Elizabeth. Il ne faut surtout pas oublier l'opposition naissante des Puritains, triomphants en Ecosse, et qui en Angleterre formoient un parti déjà puissant. « Die Königin suchte durch die » Uniformitäts-acte, 1562 und 1563, das Miszvergnügen mit Gewalt » zu unterdrücken, machte aber das Uebel nur ärger, und bald,

» seit 1570 besonders, standen in der reformirten englischen » Kirche zwey Partheien schroff einander entgegen. » *Guericke*, *Handbuch d. Kircheng.* p. 918. La Reine, en favorisant les intérêts protestants, craignoit toutefois la prépondérance des opinions décidément calvinistes; sa politique intérieure aura influé sur sa politique au dehors: c'est à quoi se rapporte peut-être la remarque du Prince, Tom. III. p 328. in f. 1572. Octobre.

† N° CCCLXXXIX.

Mémoire de Bernart, Seigneur de Mérode, pour justifier sa retraite de Malines. (Sommaire du discours et deffences qu'ay esté contraint mettre en lumière pour confondre mes calomniateurs maldisants, et faux interprétateurs de mes actions.)

*** « Le Samedi penultième d'août, du bon matin, les por- » tes de Malines furent ouvertes aux gens du Prince d'Oranges, » avec lesquelz entra Bernart de Mérode, Seigneur de Varoux ... » Il tint l'exercice de la nouvelle religion en sa maison, où l'on » prècha, baptiza enfans des soldats allemandz à la manière de la » religion nouvelle ... Les curez ont faict fort bon office pour » contenir leurs parochiens en la religion catholique, dont le dict » Waroux leur vouloit grand ma. » *Willems, Mengelingen*, n.° 6, p. 393, sqq. Le 1 octobre Mérode évacua la ville. « Het garnisoen » dat van den Prince binnen Mechelen ghelaten was, onder Ber- » naert van Merode, Heere van Rumen, gevoelende den onwille » ende verslagentheyt van der Ghemeynten door het gheluck des » Hertoghs, hebben de Stadt eerlyck (niet tegenstaende de teghen- » spreeckers) verlaten. » *V. Meteren*, 75[d]. Le jour suivant Malines fut livrée au pillage. « Ea urbis direptio Albano denuo apud » Belgas maximum conflavit odium dubioque procul rebus Regiis » summopere nocuit ... Absit a viro forti ac Christiano crudeliter

1572. » atque iniqûe agere, ac immoderatô rigore animum exsatiare. »
Octobre. *J. B. de Tassis*, I. 163.

Ceci n'est qu'un *Sommaire*, un extrait du discours *plein* (p. 10. l. 24) et *entier* (p. 15. l. 25). *L'asseurance* du 22 février est une nouvelle preuve des relations multipliées de Charles IX avec les Protestants des Pays-Bas.

Combien toutesfois que l'on verra ci-après tout au long plus amplement, clérement et véritablement mes légitimes et justes raisons, pourquoy je ne pouvoy selon ma commission, ne devoir, selon l'art militaire, attendre plus outre à Malines la furie de l'ennemy.

Premièrement, je viendray à ce qui m'a meu à rempoigner les armes, qui a esté l'affection et grand désir que j'avoy pour faire service à Monseigneur le Prince d'Orange et à la juste cause, ensamble l'asseurance que j'avoy du Roy de France, datée du 22e de février l'an 1571. Puis donques que la France à sa promesse faillit et le bon Admiral Coligny avec les siens, outre tout espoir, à Paris furent meurdriz, Mons, en Hainaut, après grands faits d'armes, se rendit. Monsr le Prince pour rompre son camp, la rivière de Meuse desjà passé. Que jugerez vous donques, gens d'entendement practic à la guerre, de la grande ville de Malines, en soy rien moins que forte, ne tenable (comme au plein discours assez particulierement dépeint), assise au milieu du Pays et puissante villes des ennemiz, et de moy (de qui l'on parle confusément, sans pouvoir savoir particulièrement qui, ne pourquoy), qui ne suis subject ni vassall du Roy d'Espaigne, combien qu'en estoy commis Gouverneur (sans toutesfois l'avoir sollicité et moins traffiqué ou practiqué), y estant planté et abandonné d'un chascun, aiant pour le service de la cause libéralement et

volontairement despendu le mien, sans nullement avoir rechercé mon prouffict particulier: [puisse[1]] donques recéler pour mon honneur, sans toutesfois vouloir blesser celuy d'autruy, d'autant qu'ils en peuvent respondre et s'en justifier, des gentilshommes de la ville et du Pays; à qui toutesfois le faict général touchoit beaucoup de plus prez que non point à moy, qui estoient retirez et tâchoient à tout heure de s'en aller. De quelle sorte déchiffreray[2]-je la cavallerie qui estoient demeuré sous ma charge de commandement, qui avoient, desjà quelques jours avant l'ennemy arrivé, conclu et en ma présence aresté s'en vouloir aller et suivre la route du camp, qui estoit desjà passé la Meuse, et me laisser là seul, sans aussi vouloir attendre responce de Monsr le Prince, vers lequel avoy vistement despeché? Ce peut-il aussi dire chose plus véritable, que des quatre compaignies d'infanterie (telles qu'elles estoient, et qu'y avoy amene) ils diminuoient à toute heure de nombre, obéyssance et bonne volonté, et ce à cause du mauvais traitement et injures qu'ils recevoient journellement des bourgeois, et du payement que ne leur pouvoy donner, d'autant que je n'en recevoy point. N'est-il point notoire que j'avoy autant d'ennemiz par dedans la ville que dehors, et qu'il n'y avoit ni tost ni tard apparence, ni espoir de secours quelconque? Que conteray-je des vivres, munitions de guerre, fourrages et argent, puis qu'il n'y en avoit point, lesquels n'estoient point recouvrables pendant que Monsieur le Prince estoit avec ses forces en estre, moins donques après son partement. Que diray-je que je n'ay jamais esté assisté ni d'argent, ni d'advis, ni de

1572.
Octobre.

[1] puis-je (?) [2] noterai, qualifierai (?)

1572. Octobre. conseil, ni d'ayde, de Messrs les Magistrats, sinon de paroles vaines; me tairay-je donques de ce malheureux peuple ennemy de vérité et équité, qui à toutes heures nous menassoient de coupper la gorge, me brusler en ma maison, me r'oster les clefs des portes, relascher mes prisonniers, défendre de point haulser les eaues, mesme contraint le bourgmaistre les escouler estant haulsée, ni couper leurs arbres aux fruits qui estoient serrant les portes, et telle chose semblable plus que trop. Peuvent ils nier aussi qu'il y en a eu dix commis capitaines ou chefs pour maschiner la révolte entre le peuple, pour empoigner avec les ecclésiastiques et gents de longue robbe les armes, pour ceste nuict ou le matin que je sorty, me livrer à l'ennemy, et coupper la gorge au reste: et sy fussions demeuré deux heures sans estre sur pied et en armes, ils n'eussent pensé faillir à leur dessein, à quoy l'ennemy de dehors escoutoit diligemment, et n'eussent failly les assister et y tenir la main. Quelle opinion doit avoir aussi tout homme de jugement de ce qu'ils coupèrent sur le soir les cordages par lesquelles on haulsoit et avalloit les traillis, et que le pont que tenions seul franc pour aller et venir, et n'estoit encore saisy de l'ennemy, estoit par eux rompu et desfaict, sinon que pour tant mieux pouvoir exécuter leur trahyson, et nous prendre au piége et mettre en effect semblable massacre ou matines Parisiennes, que celuy de France. Quelle aide, fidélité et charité devions nous, estrangers, donques espérer ni attendre de ce peuple barbare et insensé, puis qu'entre eux mesmes (qui sont parents, alliez, voisins, compère, commère, concitoyens, et en général amateurs et défenseurs des prestres et leur cérimonies), quand l'ennemy,

par eux invité, est entré à la ville, ils se trahisoient et accusoient l'un l'autre, faisant donner estrapades de cordes aux femmes et hommes que l'on rognoit, et ce pour descouvrir leurs mouches[1] et avoir part au butin, mesmes jusques avoir accusé ce qui estoit caché aux cloistres et temples. Combien du contraire ont ils montré à vouloir fournir la petite somme que Monsr le Prince leur demanda luy preter; y-a-il aussi âme de tout ce peuple qui puisse dire avec verite qu'i m a fourny un seul patart, combien j'estoy en nécessité pour faire la paye aux soldats? Quoy voyant donques tout ce que dessus, que pouvoy-je plus honorablement faire, que de me retirer avec mon petit troupeau (tel qu'il estoit) vers Monsr le Prince? estant sorty la ville a enseignes desployees à la veue de l'ennemy, duquelle avec plusieurs esquermusse avoy attendu ses aprosches et fort bien entendu ce dessain, factions, et intelligence qu'il avoit avec les bourgeois; et passé tout ce grand et long chemin, depuis Malines jusques a Ruremunde, a la poursuite et environné d'un costé et d'autre des ennemiz, sans toutesfois avoir souffert dommage notable, sinon d'aucun fouillards qui se pouvoient escarter et s'amuser au pillage, ou possible aucuns qui se cachoient pour abandonner leur enseigne et s'enfuyr; peutestre aussi que aucuns recreuz et las de si longue trace on esté rattains et surprins. Duquel sortir ou partement Monseigneur Dieu me sera tesmoin, et ceux qui m'ont toujours assisté et accompaigné durant environ le mois que j'y ay esté, soit capitaine de la cavallerie ou des gens de pied, soit reiter ou soldat, soit gentilhomme, magistrats ou bourgeois, soit domestic, familier ou estranger,

1572. Octobre.

[1] cachettes (?).

1572. que j'ay toujours opiné, donné advis, ouy opiniatré pour
Octobre. y demourer, et tenir bon, jusques à nous laisser couper la gorge plustost que s'en aller ou quicter la place; jusques à ce toutesfois, que à la fin chasqun de qualité me persuadèrent du contraire, me remontrant les dangers apparents pour les factions qui se démesloient, comme particulièrement ci-dessus déduit; estant aussi requis du Magistrat et partie des bourgeois qui se tenoient neutres, et n'estoient encore démasquez, de vouloir faire du mesme; et pour tant mieux me pouvoir mener et fléchir à leur requeste, ils me prièrent vouloir souffrir que l'Evesque d'Arras puisse venir sur la maison de la ville et l'escouter parler, ce que leur accorday, où le dict Evesque feit un discours publiquement touchant quelque appoinctement et miséricorde que la ville pourroit avoir, si la gendarmerie en estoit sortie, et au contraire de la perdition et massacre qui en adviendroit, la prenant par force; de sorte que tous estoient persuadez que, par nostre partement et intercession des Evesques et autres prisonniers, ils viendroient à quelque appointement ou miséricorde, sauf de cors et de biens. Voylà donques les raisons cidessus en brief alléguez, qui m'ont meu, pressé et contraint à me résoudre d'en sortir, et point autre chose quelconque, et m'encheminer la part, de la sorte que dit est; d'autant aussi que moy seul, ainsi abandonné, ne pouvoie garder la ville, ne faire chose qui pouvoit profiter à la cause, ni d'avantage au service de Mons[r] le Prince.

Or, pour rien oublier, que pourray je respondre sur ce que l'on bruict faussement et à grand tort de moy, et à l'endroit de Mons[r] le Prince, sinon que je luy ay esté toute ma vie si entier et fidèle serviteur, que Son Exc[ce] ne

n'en sauroit autre chose demander ni coulper que tout 1572.
honneur et fidélité, et que je n'ay espargné cors ni biens Octobre.
pour le fidélement et réalement servir en tout et par tout où il luy a pleu me commander, et quand j'eu voulu estre meschant et malheureux (que à Dieu ne plaise que je soye le premier de ma race), y-a-il homme qui pourroit nier que Mons[r] le Prince ne soit entré à Malines sur ma simple lettre et parolle, accompaigné de tels Princes, Contes, Seigneurs et petit train que l'on scait, où toutes fois le peuple et soldats commencoient desja ouvertement à se altérer, d'autant que l'on n'avoit riens sceu effectuer à Mons, et que le bruit couroit qu'elle s'en alloit perdre et que le camp s'en alloit rompre; que avoit-il a faire à Ruremunde et Wachtendonck, ou je tenoy huit compaignies de mes soldats qui se mutinoient de bonne sorte pour leur payement, voyant que le camp se rompoit, la mutinerie, pillerie et désordre qui y estoit, et que Mons[r] le Prince s'en alloit la route de Hollande. Mais ja à Dieu ne plaise qu'en ceste maison de Mérode se trouve tels mechants et malheureux, qui voudroient entreprendre ni penser chose si lasche et méchante, ne s'oublier à se souiller a faire un tel acte si énorme et vilain que cestuy, ne de tout moins semblable. Voylà le sommaire de ma deffence, et celuy qui désire de savoir le tout, pourra lire le discours entier, mais celuy qui voudra le contrerroller ou dire du contraire, qu'il entend premièrement la conclusion, sur laquelle je m'arreste.

Puis donques que les faits ci-dessus posez, et au plein discours plus amplement déduits, du moins la plus part et les principaux sont notoires, et à ceste cause selon droit n'on besoing d'autre ultérieure preuve, dont par consé-

1572. Octobre. quent les raisons qui en dépendent en sont nécessairement légitimes à ma descharge; néantmoins se trouve quelqu'uns si effronté et si braves à leur façon et de si travers et malings esprits, quils n'ont point de honte de vouloir imputer ou interpréter mes actions au gouvernement de ceste ville de Malines, comme si j'eusse grièvement, criminellement et de propos délibéré, failly au devoir de ma charge, jusques à dire (ainsi que m'a esté rapporté, mais confusément) que j'ay eu particulière intelligence, jours et nuits, beu, mangé et conversé avecques les Evesques et autres prisonniers qui y estoient detenuz et resté des ecclésiastiques; aussy que j'ay receu et retenu la paye des soldatz et autre grande somme de deniers venant de ceux de la ville; que j'ay voulu aussi tacitement sortir quelques jours devant l'arrivée de l'ennemy pour quicter et abandonner la place; que je dois avoir esté cause du désordre, partement et séparation de camp de Mons' le Prince; que doy avoir receu lettres de mon dit Seigneur Prince pour la communiquer aux bourgeois, afin qu'un chascun misse ordre à son fait pour sauver leurs biens, d'autant que luy ne les pouvoit secourir ni assister, et qu'il estoit contraint rompre son camp et séparer ses forces: et telles autres calomnies, quelconques elles puissent estre, [butes], ou par eux controuvées, ou au rapport d'iceux sousteuu ou par autres soustenues, mesmes par aucuns par aventure, qui cerchoient le pillage, leur profit particulier, ou vengeance que ne leur abandonnoye. Je dys avecques bonne conscience, et respon, [pour] le faire court, soient iceux ou capitaines, ou soldats, ou bourgeois Malinois, ou autres de quelconque degré ou qualité ils soient, que toutes et

quantes fois eux et aussi tous autres ont tenu, dit, tiennent, disent, tiendront, et diront tels propos de moy, ou autres telles semblables parolles, par lesquelles ils s'avanceroient, s'advancent, ou se sont advancez attenter contre mon honneur, en ont menty, mentent et mentiront, et cruellement, calumnieusement, faussement, laschement et meschamment, prest pour deffendre en ceci la verité et mon honneur, à leur maintenir ceste mienne responce soit par devant juges (pourveu que qualifiez idoines et non suspects) ou soit par autre voye légitime, là où, conforme aux circonstances du faict et à ma qualité, il sera respectivement par les loix et usances de la guerre requis et nécessaire. Soit aussi pour remplir (jusques à rendre) la gorge d'un chascun qui voudra dire qu'aye eu jamais mauvaise délibération à l'endroit de Mons[r] le Prince, devant Son Ex[ce] propre ou son armée, la part où ils seront. Ce que, me confiant en ce bon Dieu sur mon innocence, sincérité et juste cause, je publie tout en général que spécial, et à cest effect aussi à chacun d'eux notifie par cest escrit afin de leur clorre, ainsi que la doivent clorre en ceci, ou faire ouvrir la bouche pour doresnavant en parler à la vérité, ou bientost se monstrer, si du contraire en ont envie aucune. 1572. Octobre.

Pseaume 38 (1).

Touts contre moy se bendent et me rendent
Pour le bien l'iniquité, et est de leur haine la source
Pour ce que suivoy équité. S[r] Dieu ne m'abandonne!

La confiance du Prince et les services subséquents de B. de Mérode confirmèrent cette réponse faite avec chaleur à d'odieuses imputations.

(1) *Ps.* 38. v. 20—22.

* LETTRE CCCXC.

Le Comte Louis au Comte Jean de Nassau. Sur le mauvais état de sa santé et sa prochaine arrivée à Dillenbourg.

1572. Octobre. *.* Accablé de fatigues et de soucis le Comte étoit tombé malade déjà durant le siège de Mons. « Grave Lodewyk lach deser tyd » seer krank te bedde van hete koortse. » *Bor*, 408ᵃ. « Ludovi- » cum potissimum perculit Colinii caedes, cui videlicet author » ipse fuerat, ut se crederet Regis fidei. » *Strada*, I. 443.

Mons. mon frère. J'ay receu vostre lettre, ensemble celle de Madame ma mère, et veu le grand soing que vous avez de moy, dont je vous seray obligé toute ma vie, et si vous désirez beaucoup que je soys avecque vous; je vous asseure que je ne le soubhaite moings pour plusieurs occasions, et que je n'eusse tant actendu si la maladie me l'eust permys; mais puisqu'il a pleu à Dieu me visiter de telle façon, il fault qu'après Son ayde, je suyve le conseil de ceulx qui me peuvent secourir, qui ne sont d'advis que je me puisse encore mectre en ce chemyn sans danger de ma personne; toutesfois j'espère que j'auray le moyen dedans huict ou quinze jours d'estre avec vous, pour donner ordre tant au vieulx mal, que à celuy de la fiebvre qui m'est survenu de nouveau, comme j'ay donné charge à ce porteur de vous dire amplement. En actendant je vous prie bien fort de faire mes excuses à Madame ma mère, et l'asseurer que le plus tost que je pourray, je feray son commandement, et mectray toute peine de me rendre auprès d'elle pour luy faire le très

humble service que je luy doibs, et cependant, après m'estre recommandé bien humblement à vos bonnes grâces, je supplieray Dieu qu'il vous donne, Monsieur mon frère, en santé bonne vie et longue. A Duts, près Colongne, ce 27me jour d'octobre 1572. 1572. Octobre.

Vostre[1] plus affectionné frère à vous faire service,
Louis de Nassau.

A Monsieur, Monsieur
le Conte Jehan de Nassau.

* LETTRE CCCXCI.

Le Comte Louis au Comte Jean de Nassau. Sur la désignation de Siegen comme lieu de retraite pour les réfugiés des Pays-Bas.

Monsieur mon frère. J'ay retenu vos gens deulx ou troys jours pour sçavoir si on pourroit recouvrer la somme dont est question. Je verray encores quel moyen il y aura. Cependant j'ay chargé vostre despensier[2] de vous dire ce qui me semble du voyage qu'on pourroit faire en Holande pour cela. Quant à l'office qui est vacante à Herbrock, vous en ferez ainsy que vous adviserez estre pour le mieulx; mais je vous prie bien fort de sentir au vray avec quelle seureté les pauvres gens du Pais-Bas se pouroient retirer à Zeigen[3], et m'en advertir. Au demeurant, veu

[1] Vostre — service. *Autographe.* [2] serviteur chargé des dépenses de la Maison, *dispensator.* [3] Siegen.

1572. [illegible] Dieu me faict la grace d'estre a present, et comme
Octobre. [illegible] de jour a autre. la fiebvre m'ayant laissé, j'ay bonne esperance d'estre bientost avec vous, pour donner le meilleur ordre que nous pourrons a toutes nos affaires, et en attendant je me recommanderay bien humblement a vos bonnes graces, suppliant le Createur qu'il vous doint, Monsieur mon frere, en bonne santé heureuse et longue vie. A Dutz, ce 29me jour d'octobre 1572.

Vostre très affectionné frere à vous faire service,
LOUIS DE NASSAU.

A Monsieur, Monsieur
le Conte Jehan de Nassau.

---

* LETTRE CCCXCII.

Le Comte Louis au Comte Jean de Nassau. Il lui mande son arrivée à Sibourg (1).

Monsieur et frère. Depuis que vostre secrétaire est party d'auprès de moy, je me suys porté de bien en mieulx, qui a esté cause que le jour d'hier je déslogeay de Duyst et suis venu en ce lieu de Siburg, en intencion, après quelque séjour et repos que j'y pourray prendre, de vous aller trouver selon que ma disposition le permettra. Je m'attends que Mr. le Conte Loys de [Viclihtstin¹] m'y

(1) *Sibourg*. Château sur la Rhur dans le Comté de Berg.

¹ Wittgenstein.

face compaignie, ainsi qu'il m'a promis. Cependant je vous ay bien voullu advertir par ce porteur exprès, de mon arrivée en ce dit lieu et du bon estat auquel je suis, grâce à Dieu, afin que vous n'en soyez point en peine, et pour ce que je n'ay point de chariot et que pour la commodité de mon train j'auroys besoing d'en recouvrir ung, je vous prieray bien fort que, si vous en avez quelq'un, ou moyen de m'en pourvoyr, de me faire ce bien de me l'envoyer à Zigen, où je désireroys le trouver prest à mon arrivée; et n'estant la présente pour autre occasyon, je la finiray par mes bien humbles recommandations à vostre bonne grâce, priant Dieu vous donner, Monsieur et frère, en parfaicte santé, longue vie. De Siburg, ce 2me de novembre 1572.

1572. Novembre.

Vostre très obéissant frère à vous
faire bien humble service,
Louis de Nassau.

E.[1] L. wollen meiner fraw mutter, derselben gemahl, und dem gantzen hauffen meinen dienst vermelden. Will E. L. dem amptmann zue Siegen oder jmandt andre bevelhen mit dem wage zu kommen, wan ich inen forderen werde, lasz ich gescheēn.

A Monsieur et frère, Monsieur
le Conte Jehan de Nassau.
A Dillemburg.

[1] E. L. — gescheēn. *Autographe.*

LETTRE CCCXCIII.

P. de Marnix, Seigneur de St. Aldegonde, au Comte Jean de Nassau. Nouvelles diverses.

1572. Novembre. Wolgeborner gnediger Herr .... Das ich E. G. nichmehr geschrieben habe von der gelegenheit und standt der gemeinen sachen alhie, ist ausz der ursachen geschehen das die wege von hinnen auff Cölln zu gantz geferlich und unsicher sind.... Mein gnediger Herr der Printz gehet nur von einer-stadt (1) in die ander die sachen zurecht zu brengen, und alles was zu versicherung dieser landtschaft vonnöten zu verordnen. Der Herzog von Alba liegt zu Niemegen, und leszt sich mercken als wolte er den gantzen winter daselbst zubringen. Er ist ein wenig schwach, und man sagt er seye vonn der sucht gerüret worden, eben wie er den Hertzog von Holtzstein zu entgegen ausz der stadt war gezogen. Er hatt ettliche knecht auff das schlosz Ulfft (2) zugeschickt dasselbig, wie es sich anleszt, zu belägeren. Die Spanier haben die statt Middelburg proviandiret, jedoch drey schiffe daselbst verloren, deren eines gebrennet, die andere in den grundt sind geschossen worden. Das ist alles was ich führ diszmal E. G. köndte schreiben. Ich wolte gern

---

(1) *stadt.* D'Enkhuizen le Prince s'étoit rendu à Haerlem, où il avoit tenu l'assemblée des Etats et rassuré les esprits. « Hij heeft » haer op alles sodanige goede hope gegeven en so gecontenteert, » datse verklaerden te vreden te zyn by en met hem alles te avon» turen datse ter werelt hadden. » *Bor*, 414b.

(2) *Ulfft.* Dans le Comté de Zutphen.

ettwas hören von den örtern ob auch die f.[1] und h.[2] mit ein- 1572.
mal werden ausz ihren schlaff erwachen. Wen E. G. ihre Novembre.
schreibern einem wolte gnädiglich befehlen mir ettwas wie es ob dem seye zu schreiben, das wolte ich in aller underthänigkeit mit fleiszigem dinst an E. G. allweg verschulden.... *Datum*, eylends, zu Dordrecht, den 10ten Novembris 1572.

E. G. underthäniger und dienstwilliger,
PH. VON MARNIX.

Dem wolgeborn Graffen und Hern,
Hern Johan Graffen zu Nassau . . .
meinem genedigen Hern.
Dillenberg.

LETTRE CCCXCIV.

J. Taffin au Comte Louis de Nassau. Relative à un lieu de retraite pour les réfugiés des Pays-Bas.

Monseigneur. J'ay esté fort joyeux d'entendre par Mr Charles, Ministre de Wezel, comment le Seigneur vous ayant préservé de tant de dangers si grands et manifestes, et après vous avoir visité d'une longue et griève maladie, Il vous rend petit à petit la santé, de quoy Luy rendant grâces de tout mon coeur, je Le prie aussi affectueusement vous fortifier de plus en plus et vous conserver à Sa gloire.

Ce m'a aussi esté grande consolation d'entendre vostre charité et prompte affection d'accommoder si favorable-

[1] Fürsten. [2] Herren.

1572. Novembre. ment les pauvres membres de Jesus-Christ, déchassés de tous costez, en la ville de Sighen (1). J'estime bien que plusieurs, estans pressés de sortir, s'y retireroyent volontiers et se réputeroyent heureux de vivre soubs la protection d'un Prince et Seigneur si Chrestien et favorable aux estrangers, mais aussi s'ils pouvoyent trouver lieu plus capable' (d'autant que leur stiles portent d'estre en bon nombre), j'enten qu'ils aymeroyent mieux s'y retirer. A ces fins estant venu Mr Charles, avons présenté requeste à Monseigneur l'Electeur (2), et obtenu de son Excellence lettres favorables au Gouverneur d'Openheym, qui est entre Vormes et Mayence, pour obtenir ce lieu, s'il est possible, et que le magistrat de la ville y puisse estre induit par l'autorité et faveur de Monseigneur l'Electeur. Dieu en vueille donner heureuse issue, et cependant vous continuer, Monseigneur, ce sainct zèle et charitable affection vers les pauvres affligés, desquels et le nombre et la condition est telle aujourdhuy, qu'ils ont bien matière de louer Dieu et se réputer heureux de pouvoir jouïr de la grâce et faveur qu'il vous plait leur présenter.

Quant à mon frère le conseiller (lequel j'ay entendu estre mort, ayant esté tué en combatant, lorsque Mr de Jenlis fut deffait), il est d'autant plus heureux, qu'estant mort pour une si bonne cause, il n'a point veu les horribles calamités qui sont ensuivies par la trahison de France.... De Heydelberg, ce 22me de novembre 1572.

De Vostre Excellence très humble serviteur,

Jan Taffin.

A Monsieur, Monsieur
le Conte Ludovic, Conte de Nassau etc.

(1) *Sighen.* Voyez la lettre 391. (2) *Electeur.* Palatin.
' grand, *capax*.

† LETTRE CCCXCV.

Le Comte de Nuenar au Comte Louis de Nassau. Relative au Duc de Clèves et aux affaires de la Gueldre et de la Hollande.

*** Les affaires prenoient une tournure désespérée. La Gueldre, 1572.
l'Overyssel et la Frise furent bientôt abandonnées par les Comtes de Novembre.
Berghes et de Schauenbourg: « De Grave van den Berge (die nochtans weinig dagen te voren geschreven hadde uit Campen dat hy » wel gemoed was om den vyand te resisteren) was met de Gra» vinne en haerluyden kinderen met alle haer goed en bagagie » gevlucht. » *Bor*, 415ª. « Grave Joost van Schouwenberg is den » 18en Nov. . . getogen naar Mackum . . . om des noot zynde » altyd van daer op Holland over te mogen schepen ; maer . . de » Heere van Billy heeft hem aldaer vervolgt, waerdoor hy de » vlucht genomen en met syn volk na de Drente en so voorts weg » getogen en gevloden is. » *l. l.* p. 416ª.

D'après le zèle peu fervent du Comte de Nuenar lui-même, il est permis de croire que ce n'étoit pas trop contre sa volonté qu'il alloit à Meurs pour y tenir *casa*: p. 29.

Monseigneur!

Ceste servira seulement pour advertir (à la haste) à vostre G., comment que j'ay receu ce matin (en grand dévotion) une lettre de vostre G., ensemble ung pacquet s'adressant à Monsr mon maistre(1), lequel m'a déli-

---

(1) *mon maistre.* Le Duc de Clèves. C'est ainsi que le Comte l'appelle « meinen gnedigen Hern », Tom. III. p. 11 ; « meinen » Fürsten und Hern ». p. 15. Le Comte Jean de Nassau écrit pa-

1572. vré Coninxlo après-midy, et moy quand à quand à Mons[r]
Novembre. mon maistre susdict, mais pourçequ'il estoit desjà tard quand sa G. alloit coucher, je m'en doubte sy vostre G. aura responce par ce messagier présent, veu qu'il estoit desjà 9 heures quand je commençois à escripre ceste.

Or, Monseigneur, pour respondre aux lettres lesquelles il a pleu à vostre G. m'escripre, et premièrement sur ce poinct des Anzestede, il plaira scavoir à vostre G. que le Comte de Winnenburg a attendu icy (suivant sa commission) jusques ores arrière les députés des Electeur Séculiers (et mesme du Comte Palatin, lequel, comme on dict, fust cause de ceste journée), mais il n'y est venu nul, de sorte qu'ils sont d'opinion de finir leur assemblée (laquelle n'est que de 3 ou 4 longue robes de la part des Evesques) et s'en retirer. Le Duc de Clèves y a escript à ce consystoyre, qu'il trouvoit fort estrainge pourquoy on faisait astheures tels inutils despens, veu que tout le païs estoit desjà tout à l'entour gasté, pillé et saccagé, et que la gendarmerie d'Allemaigne estoit passé le Ryn pour retourner vers leur pais. Aussy a son Exc. tenu propos avecq l'Ambassadeur du Duc d'Alva, jusques à dire: « Schelm, dein herr Kaiserlich Ma[t]; Cleve, » Cleve, mal pestilentz, 1000 teufel. » C'estoit à dire en plat Flament, que le Duc Galba le laissoit piller son païs etc. *atque haec merces simulationis* (1). Mais quand à la

---

reillement « mein gnediger Fürst und Herr. » p. 21. Le Duc, de concert avec l'Evêque de Munster, convoquoit les assemblées du Cercle de Westphalie.

(1) *simulationis.* Voyez Tom. III. p. 11, 224; mais aussi p. 20, in f. Les Espagnols se permettoient beaucoup sur le territoire du

reste, je n'ay rien entendu d'aulcune capitulation entre 1572.
le Duc Galba susdict et les villes dictes Anzestedt, sauf Novembre.
que je ne vouldrois pas excuser mes Couloignois, lesquels seront assés méchants pour estre les premiers.

Touchant la reste, Monseig^r^, je ne doubte pas que vostre G. aura bien entendu comment la bonne ville de Zutphen (1) est passée, helas! Dieu pardonne, à ceux quils sont esté cause, sans plus dire, etc. (2) Je crains que la reste de ce costé là, comme Swol, Hattem, Campen,

---

Duc. Déjà dans la requête des exilés à l'Emperuer en 1570 on lit à cet égard: « Albanus Clivensis ditionis administrationem ad se » rapere conatur. Eis minaciter imperat ut omnes Belgas suis » finibus ejiciant. » *Scrin. Antiq.* VIII. 2. p. 640. En appelant le Duc d'Albe *le Duc Galba*, le Comte, apparemment peu fort sur l'histoire Romaine, semble faire allusion à l'Empereur Galba, qui, quoiqu'ayant donné des preuves de cruauté, n'est pas dépeint par Tacite avec des couleurs très sombres: « magis extra vitia quam » cum virtutibus. » *Histor.* I. 49.

(1) *Zutphen.* Cette ville fut saccagée; peu de jours après la population de Naerden massacrée, pour ainsi dire, en masse. *M. Bilderdyk* (VI. 153) observe que c'étoient là des répresailles, et que Lumey, Sonoy, et d'autres avoient exaspéré l'ennemy par leurs cruautés. On ne sauroit nier qu'alors, comme dans toutes les guerres de ce genre, des atrocités aient été commises de part et d'autre; mais, en parlant de répresailles, on doit aussi se rappeler les exécutions, qui avoient eu lieu depuis bien des années, et particulièrement la conduite du Duc d'Albe et de son Conseil des Troubles; certes ce n'étoient pas les Protestants qui avoient commencé. *Strada* juge les Espagnols plus sévèrement: « Super haec » ultio visa est . . .; excidium Nardemi non poena, sed flagi- » tium fuit. » I. 445.

(2) *etc.* On paroit avoir omis dans cette copie les passages peu importants.

1572. Elburg, Harderwick, Amersfort, suiveront, combien
Novembre. qu'on dict que Swol et Amersfort tiendront bon; Dieu veuille que ainzi soit, car je vois en ce temps que Dieu est plus de l'aultre costé, etc.

On m'escript, aussi dict-on, d'une terrible menée que le tyran doict avoir en train avecq les Hollandois touchant leur pardon, non pas pour dire *quid vultis mihi dare etc. sed illud potius, et facti sunt amici in die illa* (1). Et combien que j'estime cecy pour fantasies[1], sy est ce qu'on devoit prendre garde, voiant que les nouvelles de la costé des papistes sont plus certaines que les nostres.

Le mesme est de Vlissingen. Et à tant, Monseigneur, y feray fin pour ceste fois, me recommandant très humblement à vostre noble G. De Cologne, en haste, ce 27 de novembre 1572.

De vostre G. très humble serviteur,
DE NUENAR.

A Monseigneur, Monseigr le
Comte Loys de Nassau, Catzenelnbogen.

———

Monseigneur. On tient que la ville d'Amsterdam soit fort pressé de l'assiège, et qu'il est espoir de la prendre. Mais quoy? cependant adieu ma Velue[2] et Overyssel! Ceux de Zutphen se complaindent fort qu'on ne les a

(1) *in die illa.* Cette allusion à la réconciliation de Hérode et de Pilate, en opposition à la trahison de Judas, semble indiquer une proposition du Duc d'Albe aux Hollandois de lui livrer le Prince d'Orange, afin d'être par là réconciliés avec lui.

[1] contes, imaginations. [2] Veluwe.

secourry. Ung bourgeois qui est échappé me dict qu'ils n'avoint que 700 hommes le matin quand la ville fust moitié prinse, moitié rendue, non sans soupçon de trahizon; car ung enseigne, le mesme du Capitain Boeckom, qui tenoit le guet oultre le pont, s'estoit fuy le nuict, et qu'ils n'avoient que 4 piécettes d'artillerie de fer, dont 2 se rompirent. Certes il me semble qu'on ne debvoit pas avoir osté l'artillerie de la ville. Il se continue aussi que Ysselsteyn, Felix, et Boeckom, entre des aultres capitains, sont pendus, et mesmes ces 3 d'ung pied. Aussi dict-on que dimenche passé on a ouy ung grand *jamergeschrey* et tuerie dedans Zutphen, mais on ne scait ce que c'est. Monseigneur le Prince veult-on dire qu'i soit à Leiden, et que les Hollandois sont derechief alliés avecq son Exce, pour vivre et mourir avecq luy, mais que son Exc. prende garde sur la practique Maranesca[1], dont fais mention en ma lettre cy joincte.

1572. Novembre.

Monsr le Comte van den Berge s'est retiré vers Enckhusen (1), ne scay comment. — Voila, Monseigneur, tout ce que j'ay sceu escripre à vostre G. à la haste, car il me fault partir ce matin avecq ma petite ménage, pour aller à Mörs et y tenir *casa*, par comandement de Monsieur mon maistre, et ce contre ma voulunté et contre l'opinion de plusieurs etc. De là ne fauldray escripre à vostre G. ce que j'entendray digne d'estre escript. *Post literas*, 28 9bre *Ut supra.*

(1) *v. Enckh.* Cette nouvelle étoit fausse.

[1] Espagnole (*Maranus*).

LETTRE CCCXCVI.

W. Zuleger au Comte Louis de Nassau. Négociations trompeuses de la part de la France.

1572. [Dé]cembre. *** Wenceslas Zuleger, né en 1530, d'abord conseiller Palatin *(Chur-pfältzischer geheimer Rath)*, ensuite chargé des affaires Ecclésiastiques *(Consistorial-President)*. Il contribua beaucoup à l'abolition du Papisme dans le Palatinat: en 1571 ce fut lui qui dirigea le colloque de Franckenthal, dont le résultat fut la condamnation des Anabaptistes. Il mourut en 1596. — *M. Ehem*, né en 1528, mort en 1592, d'abord Professeur en Droit à Tubingue et Heidelberg, devint Chancelier de l'Electeur Palatin. Ce Prince, surnommé à juste titre *le Pieux* et dont la confiance religieuse se montre dans la réponse que le Conseiller rapporte, p. 32, avoit soin de s'entourer d'hommes remarquables par leur foi et leur pieté, se disant avec David: « Je prendrai garde aux gens de bien » du pays, afin qu'ils demeurent avec moi: celui qui marche dans » la voie entière me servira. » *Ps.* 101, v. 6. Le Prince paroît avoir reçu assez fréquemment des Lettres de ces Conseillers: voyez Tom. III. p. 363.

Ceux de la Nord-Hollande eurent vers cette époque un exemple notable de cette *délivrance Céleste*, en laquelle Zuleger aussi mettoit son espoir. Un vent du N. O. sauva leur flotte prise dans les glaces et qui alloit devenir la proie des ennemis. « Godt uyt den Hemel » sont terstont, recht te passe, eenen Noordt-Westen Windt, » alsoo dat het Water seer hoogh gheresen ende het Ys subytelycken gheborsten is, alsoo dat die schepen, als door een byte, » wech ghevaren zyn ende tot Enckhuysen ghecomen ; . . . . ende » het Ys heeft het water terstondt weder toeghesloten. » *V. Meteren*, p. 69ª.

Monseigneur. Vos lettres escrips le dernier du passé, m'ont merveilleusement resjouis, en tant qu'elles tes-

moignent vostre bon portement, lequel Dieu veuille parachever à Sa gloire et salut de la patrie. Quant aulx affaires du Païs-Bas, il les fault laisser entre les mains de ce bon Père Céleste, auquel l'yssue est cogneu, et combien que, selon le monde, il y aye peu d'apparence, toutesfois j'espère encores bien; car quant il n'y a plus de conseil auprès des hommes, lors la délivrance Céleste se monstre, affin que tout honneur Luy demeure seul. Or, quant aulx moyens desquels on a parlé, estant ycy Monsieur le Conte Joan vostre frère, toutes occasions sont passées et perdues, mesmes ceste qui pour lors sembloit pouvoir estre hazardée, à sçavoir passer le fil du Rhin.—De costé de France il n'y a que mensonges et tromperies. Monseigneur l'Electeur a eu à l'instance de Frugose (1) (homme faict à mentir et tromper) ung de ses gents à Mets, pour entendre du Conte de Retz (2) les articles de la confédération prétendue et sollicitée du Roy envers les Princes protestans, qui a nié tout plat que la traictée encommencée par feu Monsr. l'Admiral aye esté fondée sur la liberté de la religion (3), ce que Monsieur de Schönberg a esté

1572. Décembre.

(1) *Frugose*, ou Frégoso, Noble Génois au service du Roi de France. Le 29 juin 1512 un Janus Frégoso, après avoir renfermé les François dans la Citadelle de Gênes, fut nommé Doge par acclamations. *S. de Sismondi, Hist. d. Républ. Ital.* X. p. 329 (ed. Brux. 1826).

(2) *de Retz.* Albert de Gondy, Comte de Retz, Maréchal de France. Issu d'une famille Florentine peu considérable, il dut son élévation rapide et prodigieuse à son courage et à la protection de Catherine de Médicis.

(3) *religion.* « Das Bündnisz zwischen Frankreich und den » evangelischen Fürsten, so ernstlich es auch Carl IX selbst im

1572. Décembre. constrainct de confesser, et qu'aultrement jamais on n'a voulu prester l'aureille en Allemaigne. Voilà leur inconstance dont apert qu'on ne tâche que de tromper. Toutefois le dict Schönberg a voulu persuader à son Excell. d'entendre à la dicte traictée, en tant qu'elle concerne l'asseurance de l'estat de chascun: surquoy il a esté payé que, si Dieu ne conserve l'estat de son Excell., ung Roy de France sera trop foible pour le conserver, et que Dieu déteste telles confédérations qui ostent la confiance an Dieu et les fonde sur les bras des hommes, et que le peuple d'Israël aye esté tousjours chastié rigoureusement quant il s'a appuyé sur l'appoinctement d'Egipte; mais on entretiendra tousjours bon voisinage avec luy. Les fidèles tiennent bon dans la Rochelle. Monsr. de Beza escript qu'il y a plusieurs mille de fidèles en la France par çà et là. On tient que le Roy aye quelques compagnies à l'entour de la Rochelle pour commencer le siège (1): Dieu veuille assister aulx siens. Monsieur Ehem envoyera vos lettres par la première occasion vers Metz. Tout ce que j'entendray dorénavant, vous communiquerez; où sera

---

» Jahre 1573 noch betreib, kam nicht zu Stande; der König läugnete » jetzt (was Schomberg früher versichert) dasz es die Handhabung » seines Pacifications-Edikts begreifen sollte. » *V. Rommel*, *N. G. H.* I. 553. Gaspard de Schönberg, Comte de Nanteuil, étoit depuis plusieurs mois en Allemagne, envoyé par Charles IX vers les Princes Protestants.

(1) *siège*. Ce siège « dura huit mois; la ville souffrit 35000 » coups de canon, 9 grands assauts, plus de 20 autres moindres, » près de 70 mines, de très fréquentes conspirations. — Le Roi y » perdit 12000 hommes et grand nombre de personnes de mar» que. » *Mezerai*, V. 163, 169.

l'endroit qu'après m'avoir très humblement recommendé à vostre bonne grâce, je prie Dieu, Monsigneur, de vous augmenter Ses grâces et vous fortifier à Sa gloire. De Heidelberg, ce 3 de 10bre l'an 1572. 1572. Décembre.

Vostre très humble serviteur à jamais,
WENCESLAUS ZULEGER.

Frégoso est retourné en France.

A Monseigneur, Monseigneur
le Conte Louis de Nassau.
Dillenburgh.

LETTRE CCCXCVII.

N. Brunynck au Comte Jean de Nassau. Nouvelles diverses: siège de Haerlem; affaires de France.

*** N. Brunynck, Secrétaire du Prince d'Orange, homme de beaucoup de talent et qui avoit toute sa confiance, ainsi que plus tard celle du Prince Maurice.

Le 11 décembre le siège de Haerlem avoit commencé. La résistance contre le Duc d'Albe étant désormais concentrée dans deux Provinces, il devenoit extrêmement important pour les Espagnols de couper, par la prise de cette ville, les communications entre la Sud-Hollande, où se trouvoit le Prince, et la Nord-Hollande, où commandoit son lieutenant Sonoy: *Bosscha*, *l. l.* I. 200.

Monseigneur. Si j'ay cy-devant moins souvent escript

1572. Décembre. à vostre Seigneurie que mon debvoir né porte, ce n'a esté par aucune nonchalance, mais pour l'espoir que j'ay toujours eu que, tant par les lettres de son Exce que par celles de Monsieur de Ste Aldegonde, vostre Seigrie entendroit assez particulièrement tout l'estat et disposition des affaires de pardeçà; mesmes comme depuis le partement de Monseigneur le Conte Louys de chez son Excellence, toutes choses sont passées, tant au pays d'Overyssel qu'en ce quartier d'Hollande. Mais comme sur tant de lettres son Exce n'at eu aultre responce de vostre Seigrie que celle qu'at apporté Hans Kirch, qui a esté redépêché vers vous le 10e jour du mois présent, et par lequel aurez entendu tout ce qui estoit succédé jusques alors, j'ay advisé pour mon acquict ne vouloir désormais perdre aucune occasion, sans rendre compte à vostre Seigrie de tout ce qui nous pourra icy advenir, afin que tant mieulx vostre Seigrie puisse selon cela se rigler. Je tiens vostre Seigrie assez informée comme, depuis la prinse de Sutphen, l'ennemy s'est tousjours approché de ces quartiers au plus prez qu'il luy at esté possible, ayant aussy depuis emporté la ville de Naerden, laquelle, après avoir esté saccagée et bruslée, il faict présentement raser, et n'a cessé et ne cesse encoires, tant par lettres qu'aultrement, faire révolter le peuple de pardeçà; en quoy il se trouve assez secondé d'une partie des Magistratz, et mesmes ceux de Haerlem, qui ont envoyé leurs deputez à Amsterdam vers le Conte de Bossu requérir leur pardon, luy donnans à entendre tout l'estat de la ditte ville, mesmes le peu de vivres, munitions et aultres nécessitez qu'il y avoit pour soustenir siège, et que à ce regard il estoit plus que tems que

le Duc d'Alve y vinst pour avoir la raison d'icelle ville, lesquelz deputez à leur retour sont esté troussez par le Capiteyne Ripperda et le peuple, qui en ont envoyé aucuns à son Ex., nommément le Pensionnaire et un Eschevyn, qui sont icy encoires en vie (1) au grand 1572. Décembre.

(1) *en vie.* Savoir l'Echevin Chr. v. Schaegen et le Pensionnaire A. van Assendelft. Ils furent jugés à Delft; le dernier fut décapité le 24 dec., l'autre mourut en prison. On a accusé le Prince d'avoir agi envers eux avec trop de séverité. « Volgens de omstandighe-« den, die ons bekent zyn, kan men die daed van den Prins van « gene hardigheit verschoonen. » *Leven van Willem I.*, D. II. bl. 334. On semble avoir oublié, d'abord, que la peine fut le résultat d'un jugement (« naer ernstige proceduren daer jegens gehouden. » *Bor*, 421[b]; en second lieu, qu'Assendelft fut condamné encore pour d'autres mefaits « Soo daerom als om meer andere feyten. » *Van Méteren*, 78. : enfin que la conduite de ces députés étoit une lâche trahison. D'apres *Van Meteren* on diroit qu'ils avoient agi sans autorisation de la Régence: « Daer vielen verschevden opinien onder den « Raedt. Ende midts een Brief . . . datter ghenade voorhanden « was, soo 't terstondt versocht worde, hebben *eenighe voor-« naemste secretelycken* uyt de stadt ghesonden. » *Bor* au contraire écrit qu'ils exécuterent les ordres de la majorité. En tout cas aucun ordre ne pouvoit les autoriser à violer le serment qu'eux et la regence entiere avoient prêté au Prince d'Orange, comme Lieutenant du Roi d'Espagne. Les particularités que Brumynck ajoute, aggravent encore beaucoup leur faute. D'ailleurs, se croyant obligés à capituler sans avoir fait aucune defense, ils auroient au moins du consulter les Chefs de la Bourgeoisie. « De Prince heeft dese sake « seer euvel genomen, vermits sy desen handel voorgenomen had-« den sonder weten van Ripperda en de Hooft-Capiteynen der « Schutterye. » *Bor*, 421[b]. La manière dont *Bilderdyk* (*Hist. d. Vad.* VI. 155, sqq.) les excuse, est tout à fait extraordinaire. D'abord il affirme que les Espagnols défendoient les droits du Sou-

1572. Décembre. regret de tous amateurs du bien de la patrie et du service de son Excellence. Au mesme temps arriva en Amsterdam Don Frederico avecq Mons[r] de Noircarmes, accompaignez d'environ six mille hommes de piedt et de sept à huyct cents chevaulx avecq dix-huyct pièces de batterie, lesquelz ne mectans à nonchaloir l'advis que leur avoit esté donné par ceulx de Haerlem, sont incontinent venuz assaillir le fort de Sparendam, qui est sur la dycque entre le dit Amsterdam et Harlem, et oires que par réitérées fois son Ex[ce] avoit commandé de percer la ditte dycque entre Sparendam et Amsterdam pour empescher tout passaige à l'ennemy, par la practyque toutesfois d'aulcuns cela n'avoit esté faict, comme il estoit bien requiz, tellement que, par là et l'advantaige des gelées, l'ennemy eust moien s'approcher du dit Sparendam,

---

verain légitime et qu'ils étoient les mandataires du Roi. C'est trancher la question en faveur du Duc d'Albe; car il s'agissoit précisément de savoir qui devoit être consideré comme representant du Roi; l'ancien Stadhouder, ou bien le Comte de Bossu et le Duc d'Albe, lequel, disoit-on, ayant réussi à tromper momentanément le Roi, vient ici ruiner le pays, exterminer les habitants; non pas défendre les droits du Souverain, mais violer ceux des sujets. La Régence s'étoit solennellement declarée en faveur du Prince, et, si celui-ci, malgré le serment, eût dû considérer la défection comme non punissable, certes il eût mieux valu abandonner la cause et le pays. Puis, ajoute *M. Bilderdyk*, on tâchoit de se réconcilier avec le Roi, personne n'étant tenu a l'impossible: « na » een getrouwe, maar nu verder onmogelyk geworden tegenstand. » On comprend que les coupables aient dit cela pour leur defense, mais qu'on le soutienne après que la résistance de Haerlem, six mois durant, a fourni de si belles pages à notre histoire, voilà qui est assurément fort singulier.

l'ayant emporté ce jourd'huy huyct jours, et toutesfois 1572
non sans grande perte de gens. Le Capiteyne Michiel, qui Décembre.
a este dedens Mons en Haynault, s'y monstra fort vaillant et receut deux harquebouzades, dont toutesfois il est derechief guérie, et incontinent après l'ennemy est passé oultre vers la ville de Haerlem, laquelle il tient assiégée de toutes partz; et toutesfois les six enseignes des soldats Alemans, avecq les bourgeois qui y sont dedans, se trouvent encoires bien animez, moiennant qu'on leur puisse donner quelque secours; ainsi que Monsr le Conte de la Marche y pensoit faire entrer samedy dernier, mais estant rencontré des ennemis environ une lieue deçà Harlem, force luy estoit de s'attacher à eux, où le dit S^r se porta si vaillamment qu'il y eust son cheval tiré, estant entré assez avant aux trouppes des ennemiz, mais suivy seulement des Franchois de sa garde, qui aussy furent quasi tous miz en pièches, d'aultant que les reistres qu'on avoit icy levé, et les piétons Allemans se mirent tous en fuyte, quictans leurs armes devant quasi veoir l'ennemy, quelque debvoir que le dit Sr Conte faisoit pour les rallier, mais estoit en vain; tellement que le dit Sr Conte esté icy retourné sans rien faire, et demeure la ville assiégée, sans toutesfois jusques oires avoir esté battue, d'aultant que selon l'advis que son Excell^ce a receu ce jour d'huy, il n'y a encoires que six pièches d'artillerie devant, estant bien mal possible d'y mener d'avantaige par ceste degelée. Son Excell^ce donne tout la presse du monde à renvoyer le dit secours, considérant de quelle importance il est que la ditte ville demeure a nostre dévotion, aussy que le retour du dit Sr Conte et la fuyte des soldatz a quelque peu alteré et intimidé le

1572. Décembre. peuple icy et allieurs : ce néantmoings nous espérons que le Sr Dieu y donnera sa grâce. Monsr de St Aldegonde est dedans la ditte ville de Haerlem, et n'en peult encoires sortir, bien que son Exc^ce l'ayt mandé deux ou trois fois. Et voilà, Mouseig^r, sommairement l'estat des affaires de pardelà. Les désordres qui sont esté icy devant la venue de son Excell^ce sont esté si grans que je crains de là vient tout le mal, tant icy que celluy advenu au quartier d'Overryssel, et faisoit fort a espérer que ceulx ausquelz son Ex^ce et vos S^ries se sont reposées, se fussent quelque peu plus esvertuez; le temps descouvrira le tout (1) . . . Pour nouvelles n'en scauroys présentement mander aucunes à vostre Seign^rie, seulement que l'on tient les troubles en France apparans plus grans que jamais. Ceulx de la Rochelle se maintiennent fort bien. Le Roy les a premièrement pensé abuser par beaucoup de promesses et belles persuasions, mais n'y a riens gaigné, depuis a voulu user de surprinses, en quoy il a proufyté encoires moins. L'on dict que depuis ilz auroient eu ung rencontre où lesdits de la Rochelle auroient tenu le camp, le frère bastard du Roy et Strossy(2) prisonniers et depuis pendus. Il faict a craindre que les cruaultez seront grandes, les Viscontes (3) s'en meslent. Monsr de Montgommery et le Visdame de Chartres sont encoires en Augleterre, sol-

(1) . . . Ici suivent quelques détails insignifiants sur un *marché avec Marguerite de Beaulieu.*

(2) *Strossy.* Philippe Strozzi, Maréchal de France. Le bruit etoit faux; il vecut jusqu'en 1583.

(3) *Viscontes.* Nous ne savons qui Brunynck a en vue : le Vicomte de Turenne « jeune et plein de courage » (*Vie de Mornay*, p. 24) se trouvoit au camp du Duc d'Anjou devant la Rochelle.

licitans fort pour avoir assistence, mais semble que la Royne leur donne aussy peu d'espoir qu'aux aultres que vous scavez. La court est plaine d'Espagnolz et Italiens qui sont en la ditte court d'Angleterre en pris et honneur. Le Roy de France y at nouvellement envoyé son Ambassadeur mauvais-Sire (1), pour prier la Royne d'estre commère pour lever' sa fille, et pour confermer l'alliance qu'il a faicte avecq elle l'ésté passé pour tant plus esbloyr les yeulx de Sa Maj^{té}. Les Estatz de ce pays debvoyent aussy passé long-temps envoyer au dit Angleterre, mais tirent toutes choses en longueur. Ce qui succédera davantaige 1572. Décembre.

---

(1) *mauvais-Sire.* C'est ainsi que Brunynck voulant, à ce qu'il paroît, faire allusion au caractère du personnage, écrit le nom de Michel de Castelnau, Seigneur de Mauvissière « qui avoit ordre de « sonder l'esprit de S. M., et de tâcher de découvrir si elle a de l'in« clination pour le Duc d'Alençon. » *Walsingh., Mém.* p. 338. — Le Comte de Moutgommery et Jean de la Ferrière, Vidame de Chartres, avoient échappé à grand peine à la St. Barthélemy. Déjà le 28 septembre Elizabeth avoit écrit à Charles IX en faveur de ce dernier. Quant a des secours directs, on ne pouvoit guère en attendre, la Reine ayant, après la première horreur du massacre, assez facilement prêté l'oreille aux excuses et aux prétextes, et ne voulant du moins en aucune façon se compromettre. Walsingham semble déplorer qu'on abandonne ainsi les Protestants François à leur triste sort. « Il est certain, » dit-il en parlant de la Cour de France, « que toutes leurs belles et tendres paroles ne « tendent qu'à nous duper. La Rochelle ne sera pas plutôt prise « que nous en verrons des preuves. » *Wals., Mem.* p. 317. — Le Prince et les Etats de Hollande et Zélande députèrent encore en décembre vers la Reine, demandant contre le Duc d'Albe assistance d'argent et de soldats. *Bor*, 423^b, in f.

' tenir sur les fonts de baptême, *ten doop heffen.*

1572. ne fauldray de temps à aultre vous advertir. Parquoy ne
Décembre. servant ceste à aultre effect, la finiray par mes plus humbles recommandations en la bonne grâce de vostre Seigrie, suppliant le Créateur éternel octroyer à icelle en très parfaicte santé très heureuse et très longue vie. Escript à Delft, ce xviije jour de décembre 1572.

De Vostre Seignrie bien humble, bien obéyssant
et bien obligé serviteur,
NICOLAS BRUNYNCK.

A Monsieur Monsieur le Conte
Jean de Nassau, et en son absence
à Monsr le Conte Loys de Nassau,
cito à Dillenborch.

Par le moien de Adrien van Coninxloo Marchant de Bruxelles, demeurant à Couloingne, les Lettres de vostre Sgrie nous seront icy toujours bien addressées.

* LETTRE CCCXCVIII.

Le Prince d'Orange au Comte Louis de Nassau. Il lui recommande I. de Baudringien, député par les Chrétiens de France vers les Electeurs et Princes Protestants.

Monsieur mon frère, les Seigneurs et gentilzhomes Franchois qu'il a pleu à Dieu garantir des mains de ces horribles massacreurs avecq ceulx de la Rochelle, voyantz la raige furieuse des ennemis de Dieu s'augmen-

ter de plus en plus, et sentans par là une prochaine 1572.
ruine de ce qui reste de l'Eglise de Dieu au misérable Décembre.
Royaulme de France (si le Seigneur n'y mect bientost la main), ont trouvé bon dépescher le porteur de ceste, Isaac de Baudringien, natiff de la ville d'Audenarde en Flandres, vers Messieurs les Electeurs et Princes Protestans, pour leur faire entendre le misérable estat du dict Royaulme de France, et la calamité où se trouvent présentement tous les enfans de Dieu illecques, et d'ung chemin pour la saincte et droicte intention et dévotion enthière que de tout temps les dictes Seign^{rs} Protestans ont démonstré au service du S^{r} nostre Dieu, les supplier qu'il leur plaise estendre une charité jusques à eulx, et en ung mal si extrême leur donner faveur, ayde, et support. Parquoy, Monsr mon frère, voyant l'équité et justice grande de leur cause, et que, si ce joug insupportable d'une si malheureuse tyrannie n'est levé des François, pourra facillement en peu de temps venir jusques aux nations prochaines, je n'ay peu ny voulu délaisser, à l'instante prière des S^{rs} et ceulx de la Rochelle susdittes, vous prier, de la meilleure affection qu'il m'est possible, que vous veuillez avoir le dit Baudringien pour recommandé vers les conseilliers de ces S^{rs} et aultres qu'il appartiendra, à ce qu'il puisse obtenir béningne audience, et avoir bonne et briefve dépesche sur ce qu'il vouldra leur remonstrer pour une si juste cause. Et ainsi que scavez bien leur grande nécessité le requiert, et oultre la grande obligation en laquelle vous mectrés une infinité des povres Chrestiens si cruellement à grand tort oppressez, je seray tousjours bien prest à le recognoistre en vostre endroict, d'aussi prompte volunté que je vous présente icy mes

1572. Décembre. très affectueuses recommandations en vostre bonne grâce, priant Dieu vous donner, Monsr mon frère, en parfaicte santé, accroissement, puissance et force pour l'advanchement de Sa gloire. Escript à Delft, ce xxiij^e^ jour de décembre 1572.

Vostre bien bon frère à vous faire service,
GUILLAUME DE NASSAU.

A Monsieur Monsieur,
le Conte Loys de Nassau,
mon bien bon frère.

LETTRE CCCXCIX.

David au Comte Louis de Nassau. Sur la difficulté du passage d'Emden en Hollande; état des affaires dans les Pays-Bas et en France.

⁂ C'est avec raison que *M. Bosscha* (*l. l.* I. p. 195 — 240) a consacré au courage des Bourgeoisies (*Heldenmoed der Burgeryen*), en 1573 et 1574, un chapitre particulier. La guerre consistoit presqu'uniquement en sièges, durant lesquels ceux qui vouloient se défendre à la dernière extrémité, avoient à lutter contre l'ennemi, la famine, les maladies épidémiques; souvent aussi contre les découragements soit des Magistrats, soit du peuple, soit aussi des étrangers qui composoient en partie les garnisons, Anglois, François, Wallons, et autres, et qui espéroient, en ne prolongeant pas trop la résistance, obtenir la vie qu'on leur accordoit plus facilement qu'aux habitants de la cité. Haerlem, Alkmaer, et Leide acquirent une haute célébrité. — Haerlem ne se rendit que le 14 juillet après une défense héroique. En parlant de cette ville, Viglius écrivoit déjà en février. « Hactenus successum

» frustra expectavimus, neque sine magno damno aliquoties res 1573.
» tentata fuit, sed ab hostibus nostri repulsi animadverterunt in Janvier.
» fæminatis Hollandis plus esse animi viriumque quam Hispani
» arbitrabantur. » *Vigl. ad Hopp.* p. 671.

David, homme de confiance, ne nous est pas connu. Il devoit se rendre à la Rochelle. Le Comte Jean, frère du Comte régnant Edzard III et qui paroît avoir eu assez d'influence sur le Gouvernement, favorisoit, ainsi que sa mère la Comtesse Anne, les Réformés. Le Protestantisme s'établit de bonne heure en Ost-Frise (Tom. III. p. 138), et l'Eglise d'Emden eut une grande influence sur les Eglises Reformées des Pays-Bas. Elles y tinrent en 1571 un Synode, où beaucoup de points importants furent réglés.

Monseigneur, par nos deux lettres précédentes V. S. aura esté deuement advertye de notre long séjour en ce pays, et comme en icelluy nous n'y avons pas trouvé nulle commodité pour le passage, à cause des gelées et grandes glaces ordinaires qu'il y a faict depuis deux moys ençà, et aussi qu'il ne s'est trouvé aucuns maîtres de navires qui ayent voullu entreprandre le voyage pour les dangers des pyrates, et plusieurs autres inconvéniens qu'ils craignent d'encourir en ce temps de troubles; qui est cause, Monseigneur, que nous voyans frustrés de nostre espérance en cest endroit, et l'argent nous deffaillant, aurions esté contraints de recourir à Monsieur le Burgemaistre Metmanna, lequel nous a assisté de cinquante daldres, avons aussy pour ces respects esté contraints de prandre autre délibération de nous en aller en Hollande trouver Monseigneur le Prince, pour avoir assistence du dit passage et autres choses nécessaires pour effectuer notre voyage et ce qui dépend de notre négociation, depuis laquelle notre délibération, les dit gelées

1573. continuant de mal en pir, nous avons esté forcés de
Janvier. séjourner en ces pays jusques à présent, qui est ung moys entier, plus sans aucun espoir d'en pouvoir encores partir; pendant lequel séjour tous moyens nous deffaillans, derechef le facteur du Sieur Guerard Eck et moy aurions ces jours passés esté trouver Monseigneur le Conte Jehan en sa maison à Fridebourg, acompagnés des lettres de vostre S^rie, auquel lieu il les auroit secrètement receues et voullu nous ouyr hors son chasteau en la maison du drossart du dit lieu, et après luy avoir faict entendre toutes nouvelles de vostre bonne disposition, luy auriont parlé de notre voyage, et de l'espérance que nous avyons de trouver commodités pour l'effect d'icelluy de son Excellence; à quoy en premier lieu, Monseigneur, le dit Sr Conte se seroit excusé en nos endroicts de ce qu'il n'osoit manifestement monstrer l'amytié qu'il porte à vous et aux vostres, pour les raisons que votre dite S^rie scait, et pour le surplus le dit Sr Conte nous auroit faict responce que secrètement il nous feroit toute l'assistence qu'il pourroit, mais voyant le temps mal disposé pour le voyage, nous debvions temporiser jusques au changement d'icelluy; et sur ce luy ayant remonstré nostre pouvreté et requis de nous donner le moyen de ce faire et de pouvoir partir pour Hollande au premier désgel, afin d'avoir toute commodité du passage et assistance des vaisseaulx nécessaires, le dit Sr Conte nous auroit renvoyé au dit S^r burgemaistre Metmanna, lequel à nostre requeste nous auroit derechief délivré cent daldres, qui est en tout cent cinquante daldres que nous avons prins par deçà, soubs promesse de les faire rembourser par V. S. ou en Hollande le plus tost que

faire se pourra.... Messieurs de Lumbres, de Carlo, de Hartembroue, de Fama, Brecht et quelques autres gentilshommes avec plusieurs soldats, sont aussi en ce pays, atendant comme nous la commodité du passage pour Hollande, et les susdit Sieurs de Carlo, Brecht et de Meausse sont depuis quelques jours revenus à Luxebourg[1] près du dit Norden, en une maison du Sieur Unico de Manynga (1), lequel Sieur de Manynga pour l'ancienne amytié qu'il a avec le dit Sr de Carlo, lui y a convoyez et le faict la meilleure chère dont il se peult adviser.... Au surplus, Monseigneur, quant aux nouvelles qui courent de deçà, tant du costé de Hollande que de France, ils sont très bonnes, Dieu mercy. Quant aux parcularités du dit Hollande, l'on tient que l'ennemy est tousjours campé devant Harlem, mais c'est bien avec telle perplexité qu'il ne sçait bonnement quelle résolution prendre, de quicter le siège ou de continuer à vouloir forcer la ville; car il veoit divers périls devant luy; c'est que il perd journellement ses hommes ou par mallades ou par retraicte secrète, qu'ils ayment mieulx faire que mourir misérablement de froid, comme la plus part font tous les jours, de sorte qu'ils ne scauroient estre aujourdhuy cinq ou six mil hommes de 10 ou 12m que

1573. Janvier.

---

(1) *U. de Manynga.* Voyez Tom. III. p. 237. Son hospitalité Chrétienne étoit telle que par fois il l'exerçoit en même temps envers 70 familles, et que, depuis l'avènement de la Reine Marie en Angleterre, il logea, durant 27 années, sans interruption, des réfugiés. Le celèbre Marnix passa en 1582 quelque temps avec Manninga à Luttesburg. *Leven van Marnix door Prins*, p. 27.

[1] Luttesburg.

1573. l'on disoit qu'ils estoient, et estant ainsi réduicts à tel
Janvier. nombre, ils le vouldroient bien hazarder à donner bataille à son Excellence, espérant par l'évènement d'icelle avoir plus d'honneur en quelque sorte que ce feust, que de faire la honteuse retraicte, ou, actendant le désge[1], se perdre tous au dit siège, comme c'est ung péril que leur est tout certain, comme l'on dict; mais son Excellence les laisse journellement mortifier à la gelée, en les faisant endommager par saillyes ordinaires que ceulx de la ville font sur eulx, où ils perdent beaucoup de leur gens; entre autre le Sieur Julien Romero y est demeuré [pour espée], et Mr de Noircarmes y a esté attainct d'une arquebuzade au menton, et beaucoup d'autres cappitaines Espagnolz; aussi le Sr de la Cresonnière, Gouverneur de Gravelins, Grand-Mr. d'artillerye du dit camp, y a esté tué. Telle résistance a tellement augmenté le courage des Hollandoys, que tous les villageoys se sont eslevés en nombre de bien cinquante mil, pour chasser une bonne fois l'ennemy hors du pays: Dieu les en face la grâce. Le Couronnel de Gronnengue est party ces jours passés avecq tous es soldats de la garnison du pays, en nombre d'environ mil hommes, pour aller renforcer le camp de l'ennemy, et n'a laissé au dit Groningue que cinquante ou soixante soldats, et en quelques autres places environ aultant; par ce moyen pourroit-on bien facillement avec peu d'hommes surprendre le pays; beaucoup de gens de bien de deçà y souhaitent votre Seigneurie pour tel effects. Pour le regard des nouvelles de France, Dieu veuille qu'il en y ayt la moicté de ce que on en publie de deçà, tant elles sont advantageuses pour nous; et pour ce que j'estime que vous en aurez les particularités plus au vray que

nous ne les avons deçà, je n'en ennuyeray V. S. davantage: bien la tiendray je advertye que Monsieur le Conte de Montgommerey et plusieurs autres S.rs Gentilshommes François, avec trouppe, se sont embarqués(1) en Angleterre et pour la Rochelle dès le 15 ou 18 du passé pour tout certain. La Royne d'Angleterre debvoit tenir son Parlement le 10me de ce moys à Londres, auquel les Ambassadeurs de France et d'Espagne s'y debvoient trouver pour parler et traicter de plusieurs affaires concernant la paix et unyon des dit royaumes; mais l'on doubte que telle chose ne tire à mauvaise conséquence. Dieu y mecte la main, et sur ce faisant fin je prieray le Créateur vous donner, Monseigneur, en très parfaicte santé, très heureuse et prospère vie. D'Embden, ce 15me de janvier 1573. 1573. Janvier.

Vostre très humble, très obéissant et
affectionné [petit] serviteur,
DAVID.

Monseigneur, Monseigneur
le Conte Ludovic de Nassau.

---

* LETTRE CD.

Le Prince d'Orange à W. de Ripperda, Gouverneur de Haerlem. Promesse de secours par tous les moyens possibles.

*** Ce billet, écrit sur un très petit morceau de papier, fut in-

---

(1) *embarqués.* Bruit prématuré : voyez p. 52.

1573. Janvier. trodnit à Haerlem par la poste aux pigeons. « Der Duyven eenen » lieten de Prince ende Staten weder vliegen als't haer te passe » quam, met een klein briefken aen 't beenken gebonden, met » Wasse ofte andersins wel bewaert. » *V. Meteren*, 79[d].

Die Prince van Oraengien Grave van Nassau enz. Heere ende Baron van Breda, van Dietz enz.

Edele Eersame lieve besundere, ons is lieff geweest om hoore doer diversche uwe brieve dat ghy soe wel gehert ende volstandich blyft om die goede stadt Haerlem te helpen ende te verlossen, daer van wy nyet laeten en willen u te bedancken ende te versekeren dat wy niet laeten en sullen u hulpe ende ontset te doene by alle middelen en weegen ons moegelyck synde, soe ghy tot noch toe hebt connen merken dat wy tot noch toe gedaen hebben; ende is ons leet geweest dat het leste ontset met den Heere van Boisot nyet inne comen en is.

Ghy sult adviseren met die andere by u synde wat middel men mochte houden om u voirtaen secours te doen, ende wy sullen u der aen behulpich syn, hier mede u den Almogenden Heere bevelende. Geschreven tot Delft, op ten 18[den] dach Januarij 1573.

U gode vrint,
GUILLAUME DE NASSAU.

Den Edelen Eersamen onsen Lieven
besunderen Joncker Wybolt van Ripperda,
Gouverneur tot Haerlem.

* LETTRE CDI.

Le Prince d'Orange à ses frères. Sur les conditions auxquelles on pourroit conclure la paix.

*** Avant toutes choses le Prince désiroit *liberté du pays au faict de la conscience* (p 50, l. 4); c'est à dire, le libre exercice de la religion Evangélique. La remarque de Languet, en 1570, relative aux Protestants de France, est ici parfaitement applicable. « Nostros » non consensuros in paçem quae religionis exercitium ipsis adi» mat, certo scio . . . . .; nec est mirum cum ea res sit ipsis » causa belli, quam si non urgerent, omnes judicarent privatas » cupiditates, et non studium religionis impulisse ipsos ad sumen» da arma. » *Epist. secr.* I. 155. 1573. Février.

L'Empereur s'efforçoit de nouveau de rétablir la paix; mais Philippe II s'en tint à ses réponses précédentes, et le Prince, auquel on avoit écrit touchant ses intérêts particuliers, se montra insensible à de tels motifs. « De Keyser heeft gesocht den Prince te per» suaderen hem gerust te houden, ende dat hy soude zyn goeden » ende Landen wel weder hebben, ofte eenige goede bewysinge » die selvighe weerdigh zynde in Duytslandt ofte in het Graefschap » van Charoloys . . . . Des Prince antwoorde was, hy en betrachte » zyn eighen particulier niet, maer den dienst van den Koningh, » ende welvaert van de Landen, alwaer hem der Spaengiaerden » tyrannye, zyn beroepinghe ofte Ampt toe dronghen. » *Van Meteren*, p. 83.b

---

Messieurs mes frères, j'ay reçeu vostre lettre et par icelle, ensemble et le rapport de celuy que m'avez envoyé, entendu l'estat des affaires de par delà, surquoy ne sauroye assez vous remercier de tant de bons offices que faites en mon endroict, et des paines et travaux que prenez. Quant à vous donner responce sur les points proposez, vous

1573. Février. savez assez que mon intention n'a jamais esté, et n'est encores de chercher tant peu que ce soit mon particulier; ains j'ay seulement aspiré et prétendu à la liberté du pays, tant au faict de la conscience comme de la police, que les estrangers ont tâché d'oprimer, et pourtant ne voy autres articles à proposer, sinon, que la religion Réformée selon la parolle de Dieu, et l'exercice d'icelle soit permis, et puis la République et tout le pays remis en ses anciens privilèges et liberté, et que pour cest effect les estrangers et nommément les Espagnols qui sont en quelque Gouvernement ou soldats, ayent à se retirer. Or pour ce qu'en ce mesme regard la guerre a esté desjà par deux fois menée, sera sur toutes choses nécessaire que le Roy ou le pays ait à donner contentement et satisfaction aux reitres et soldats qui m'ont servy en ceste cause; que si l'on nous veut octroyer ces points et bailler bonne asseurance d'iceux, l'on verra par effect que je ne désire rien tant que la paix et le repos publicq et que ne suis opiniastre pour suyvre aucune mienne opinion contre ce qui seroit raisonnable; mais pour ce que toute la difficulté gist au poinct de l'asseurance pour les exemples passés et plusieurs fois réitérez, aussi pour tant de serments qu'ils ont fait de ne tenir nuls semblables contracts, et mesmes pour ce qu'ils se persuadent d'en pouvoir estre absouts par le pape, et pour cette cause n'estiment aucunement y estre tenus (1); je voudroye bien que les

(1) *tenus.* Il devenoit dangereux d'ajouter foi aux déclarations des Princes Papistes. La parole d'un Roi, disoit Catherine de Médicis aux députés Reformés, qui demandoient des garanties réelles, ne vous suffit-elle donc point? — Non, répondit l'un d'eux, par le Saint Barthélemy, non! *V. Raumer*, *Gesch. Eur.* II. 265.

Princes mesmes advissassent entre eux de mettre quelques moyens en avant, sur lesquels nous peussions estre bien asseurez; veu que de ma part je confesse de n'en pouvoir trouver nuls, au moins qui pouroient aucunement estre acceptés du Roy: pourquoy je vous prie d'y adviser, et si l'on trouve que la chose soit faisable, je ne faudray à y condescendre pour ma part, et y induire les Estats du pays tant qu'il me sera possible. Touchant le passage pour venir par deçà je ne trouve ny expédient ny convenable à vostre personne, ny aussy au proffit de la cause, de vous mettre en hazard, mais plustost me semble meilleur que passiez par Embden, et vous mettre illec sur mer avecq deux ou trois bons batteaulx et bien équippez. — Quant à la Reine d'Angleterre, les Ambassadeurs des Estats m'ont escrit que elle ne s'en vouloit mesler, et qu'il n'y avoit nulle espérance de ce costé là; et pourtant estoyent résolus de retourner incontinent, toutesfois ils y sont demeurés longtemps depuis, ce que ne puis savoir ce qui en est et si paravanture l'on aura changé d'opinion, ce que toutesfois n'estime; ce qu'en entendray ne faudray de vous en advertir. Qui sera l'endroict où, me recommandant très affectueusement en vos bonnes gràces, prieray Dieu vous maintenir, Messieurs mes frères, en Sa sainte sauvegarde et protection. Escrit à Delft (1), ce 5 février 1573.

1573. Février.

Vostre bien bon frère à vous faire service,
GUILLAUME DE NASSAU.

A Messieurs Messieurs les Comtes Jean
et Lodovic de Nassau etc. mes bien bons frères.

(1) *Delft.* Dans cette ville le Prince faisoit sa résidence habituelle: voyez p. 40, 42, 48.

LETTRE CDII.

..... Arrêt du Roi d'Espagne touchant certains articles de l'Inquisition. Nouvelles de France.

1573. Février. *** Relativement à cet arrêt et à ces articles voyez Tom. III p. 171. Les mots *Monsieur*, c'est-à-dire le Duc d'Anjou, est *demeuré en chemin* semblent indiquer d'une manière ironique que le Duc n'étoit pas entré dans la Rochelle aussi promptement qu'il s'étoit vanté de le faire. « Le Roy de Navarre et le Prince de Condé, » sauvez de la St. Barthélemy, avoient suivy le Duc au camp, et » avec eux plusieurs jeunes Seigneurs de la Cour. » *Vie de la Noue*, p. 97. On soupçonnoit fortement la Reine Elizabeth d'assister sous main les Huguenots. Le 16 février le Comte de Montgommery écrivit d'Angleterre à ceux de la Rochelle qu'il avoit équippé 45 vaisseaux de guerre pour les secourir. *l. l.* p. 95.

Monsieur. Estant tombé entre mes mains coppie de certains articles de l'inquisition, avec un arrest donné en Hespaigne au conseil privé du Roy, je n'ay voullu faillir vous l'envoyer pour vous en refraichir la mémoire et la faire translater en langage commun et notoire à tous, si vous voyez qu'il soit expédient de ce faire, comme il y en a grande apparence. On se hastoit bien fort, il y a quelques jours, pour aller à la Rochelle, mais le nombre s'est trouvé si fort que Monsieur est demeuré en chemin, accompaigné du Roy de Navarre, Prince de Condé, S.rs de Guyse, d'Aumale et de Nevers. Au contraire le S.r de la Noue est maintenant à la Rochelle. La Royne-mère est en mauvais estat: tous aux beaux nombres[1] sont bien esbahis

[1] C'est à dire les conducteurs de l'armée.

[1] *Ecrit d'une autre main.*

de ce que les gens de la Royne d'Angleterre s'en meslent. 1573.
Le Maréchal de Tavannes est en grand danger. Le Conte Février.
de Mongommerey ne s'épargne point. Montauban faict merveilles, mais on mect grand peine de corrompre ou estonner Nismes.

Ceste lettre receue (1) le 13me de febvrier 1573.

LETTRE CDIII.

Charles de Meyere au Comte Louis de Nassau. Il n'a pû s'embarquer d'Emden vers la Rochelle.

*** Nous communiquons quelques passages de cette Lettre, assez curieux par rapport à la difficulté des voyages à cette époque, et à la pénurie d'argent dans laquelle les partisans du Prince se trouvoient. — On voit aussi que les Réformés des Pays-Bas n'épargnoient aucune peine pour se concerter avec les Calvinistes François.

Wolgeborner Graeff, gnediger Her..., nachdem es alsoe das ich vom hern Gerardten Koch (2) mit denn Fransoischen (3) gen Embden gesandt worden, umb mit sampt ihnen von dannen stracx gen Rochelle überzuschiffen, von wegen

(1) *receue.* Elle aura donc été écrite dans les premiers jours de février.

(2) *G. Koch.* Celui-ci paroît avoir été un homme de confiance des Comtes de Nassau : voyez p. 69.

(3) *Fransoischen.* Voyez la Lettre 399.

handlung dar E. G. insonderheit und sunsten gemeine Christlicher sachen hoch und viel ahn gelegen, warinne Gott der Almechtige wider alle unsere hoffnung anders ve sehen, als nemlich das die Fransoischen nach Hollandt g führen und ich sampt meinen mitgesellen wider zurück ge Cöllen kommen seyn, wie den E. G. schon vorhyn werde vernomen haben; soe dienet mein unterthenige schreibe umb E. G. ein weinig die umbstende aller sachen diens lich zu zuschreiben, darmit sie nicht meynen oder dencke mögen das der mangel an uns oder unseren seytten g wesen, das die unkosten unserer reyse umbsünst ang wendet sein worden; welches uns warlich wehe gnu getaan und thuet, und hetten wir wol von hertzen ger die vorgenome reyse nach E. G. wünschen und begere vollenzogen, wo es hette geschehen können, und de harte fürwinter, sunsten bei menschen leben nicht g sehen, uns nicht verhindert hette, welcher auch darnebe die grosse auffgegangene zehrung und unkhosten veru sachet, den wie wir hier aus Cöllen verreiset am 27 N vembris, seyn wir erst am 16 Decembris zu Embden in d statt ankhommen, soe von wegen manglung der fuh dieweil wir von Düsseldorpff bisz gen Rhenen zu khei nenwe fuhr habenn bekhommen können, als auch de bösen wetters halben, da wir 3 oder 4 tag nach einande uber heyden und sunsten durch die dicke schneuw habe fahren muessen, ohne einige ban[1] zu finden, ja auch ettliche mal durch ungestümmekeit des wetters von schneuw und windt unter einander nur halbe tagreysen haben thuen khönnen, ohne dem das wir unsern weg auch gar hoch genohmen umb das hausz Lingen zu mei

[1] baan, *voie*.

den, alda wir kheine guette gelegenheyt der fuhr gefunden, 1573.
darzu denn geschlagen das obbemelt bösz wetter, haben Février.
unterweylen schwerlig fuhr bekhommen khönnen, es were den sach das man sie doppel belonung geben hette, und wie wir schon zu Asschendorff bey Embderlandt ankhommen, die gelegenheit vom abgangh des wetters alda, beneben dem uberflues der Embsen, dermassen geschaffen gefunden, das wir auch druber erschreckten in der stad Embden zu khommen; ja da wir endtlich mit groesser mühe und arbeit zu Leer 2 meilen von Embden ankhommen und wider angefangen zu f ieren, haben wir drey tag alda stracx still muessen bleiben liggen durch die grosse ungestumekheit des schneuwes und windts unter einander, dadurch die wege verstopffet waren worden, bis das die ban durch die schneuw gemacht, und alsoe weiters zu Oldersom komen, ein meyle wegs von Embden, von dannen ich stracx zu fues gen Embden voran gegangen, vonn wegen der publicirten mandaten alda gegen die fremde, umb ohne einige verhinderung die Fransoischen zu der stadt in thun khommen, diewelche drey tage alda gewartet ehe man ihrent halben urlaubnusz des rahts bekommen. Nachdem der Herr Burgemeister Metmannus, wie ich ihm E. G. brieff an ihm uberantwortet, mich stracx nach den wolgebornen Herren H. Graeffen Johan mit sampt E. G. schreiben abfertigen wollte; ehe man aber gewisse zeittung bekommen können wo H. Graeff Johann anzutreffen were, solchen abgangh des wetters gefolget, das es unmüglich gewesen bei I. G., der sich zu Friedenburg erhielte, zu reysen, wie den schon etliche aus den rath der stad alda, die auch nach S. G. gereyset weren, demnach sie nicht

1573. passieren köndten, nicht ohne gefahr wider zurügk
Février. khommen weren: nach welchen alles der Her Burgermeister erst angefangen bei den Raht unsernt halben zu handlen, und erst auff 16 *ditto* antwortt und resolution, das sie in der stadt komen möchten, bekhommen, da sie schon auf dem wege und nicht weit von der stadt weren; und wie sie nun in der stad kommen, haben wir darauff bey den Heren Burgemeister angehalten, vermöge E. G. schreiben an ihm, umb einig geldt zu unserer reyse zu überkhommen, und gemerct seine entschuldigung von ihm angehört, das er mit kheine kaufleute bekandt were; auch das er alle unsere vertröstung auff H. Graeffen Johann schiebe, darhyn wir nicht kommen köndten, haben wir nur umb hundert thaler bey ihm angehalten, und hefftig gebetten er wolle uns umb soviel nicht lassen, auff das je unsere wichtige reyse nicht verhindert würde; warauff wir endtlichen vertröstung van ihm empfangen, jedoch nach allen seynen möglichen angewendten fleys hat er uns nicht weytters zu wege pringen khönnen als nur fünfftzig thaler, aber mitlerzeit und ehe wir dasselbig geldt von ihm noch empfiengen, ist es schon zu Embden in der herbierge schier in zehrung auffgangen, und wie wir uns nun demselben gelde zu Embden ausz der herbirge gefreyet, und von dannen gen Norden gezogen seyn, umb alda in geselschafft von Monsr don Carlo et de Lumbres stracx zu imbarquieren nach Hollandt (nachdem sonsten alda kheyn gelegenheit für uns wieder nach Engeland, noch Rochella zu überschiffen gewesen), ist nicht müglich gewesen wegzufahren durch verhinderung neuwes frostes, welcher schon für unseren verreysen von Embden angefangen und geweret bis auff 22

oder 23 Januarij, da es wider angefangen zu döden[1]; jae ist von der zeit an das wir von Emden gen Norden gezogen, alsulche einen grossen eysgangk am mundt des meers gewesen, das kein schiff schier in oder aus der Embse haben khommen können, alsoe das auch etliche die damals von Larlet[2] nach Hollandt abgefahren und durch das eys durchgetrungen weren, bis auf eine meyle nach bey dem meere, wider zurügk khommen muesten, nicht ohne gefahr ihres leibs und lebens; worausz den E. G. leichtlich und gnediglich sehen und mercken khönnen, das unser nachlessigkheit oder versäumnüsz nicht ursache gewesen der auffhaltung und verweyterung alsulcher reyse, sondern vielmehr unser Her Gott selber, der alsulche verhinderung durch unbestendigkeit des wetters nach Seinen gnedigen raht und wille geschicket, das uns auch wider auff der ander seitten auf dem wege zwisschen Embden beschützet und beschirmet hat, und fürnemblich fur die Albanische reutter, welche gar weynige tage zuvorn im Westphalen allenthalben durchzogen und alles passierende volck geplündert und ausgezogen hetten. ...... *Datum* Cöllen, 17 Februarij A° 1573.

1573. Février.

E. G. underthenige dienstwilliger,
CARLE DE MEYERE.

Dem wolgebornen Hern, Hern Ludwig Graeffen zu Nassauw ... meynen gnedigen Hern.

[1] dooyen, *dégeler*. [2] Larrelt, *village près d'Emden*.

LETTRE CDIV.

..... *au Comte Jean de Nassau. Sur les affaires de Haerlem et de la Zélande, et les actes du Prince relativement à la Religion.*

1573. Février. *** Le rempart bâti par ceux de Haerlem derrière la porte contre laquelle les principaux efforts de l'ennemi étoient dirigés (p. 59, l. 23), avoit rendu inutile le furieux assaut du 31 janvier. « Achter de kruispoort wierpen zij, stadwaarts » in, eene sterke aarden borstwering op . . . . De hoofdwal » werd eensklaps ten beste gegeven. De aanvallers, hierdoor » ruimte krijgende, drongen met drift in het bolwerk. Hoe groot » was hunne ontzetting! Daar ontwaren zij eensklaps de nieuwe » verschansing. » *Bosscha*, *l. l.* 207, 209.

Schwarz (car l'écriture de cette Lettre paroît être la sienne) n'avoit pas encore connoissance de la victoire que ceux de Zélande venoient de remporter. « Als nu Sanchio d'Avila, Gouverneur » van den kastele van Antwerpen gereed was, so is hy met 56 » schepen omtrent den 19 of 20 Febr. na Zeeland (tot assistentie » van die van Middelburg) toe gevaren, maer sy weren van de » Zeelanders so onthaelt dat meestendeel de kleine schepen daer » bleven . . ; de grote schepen quamen met groot perykel weder- » om tot Antwerpen. » *Bor*, 433ª.

Le Prince maintenoit, autant qu'il étoit en lui, les droits des Catholiques, et contribuoit avec zèle à l'avancement de la prédication Evangélique. Remplissant ce double devoir, il ne pouvoit éviter deux calomnies contradictoires; les uns l'accusant, comme on le voit ici, de rétablir le Papisme; les autres attribuant à lui les excès commis par Sonoy, le Comte de la Marck, et leurs satellites. Van der Myle, plus tard Conseiller du Prince et Président de la Cour de Hollande, exprimoit à cette époque, dans une conversation avec l'Electeur Palatin, des sentiments bien en harmonie, sans doute, avec ceux du Prince lui-même. « Elector dicebat rem prae-

» claram esse solum verbum Dei in urbe aliqua praedicari, » solumque verum cultum exerceri. Respondi, praeclarissimum » id esse; sed hoc efficere Principis esse, qui in ditione sua im- » peraret, vel ejus qui arcu atque gladio suo provinciam subegis- » set: aliud esse, ubi foedere inito diversae religionis homines » convenirent ut communem hostem atque tyrannum oppug- » nent, et suae quisque religioni cavet. Ad haec ille: « « Ja, Ihr » » sagt wahr: Ich bin ein armer Churfürst; könnte ich aber mit » » Landt und Leut überein kommen, und composition machen, » » so wolte ichs warlich halten. » » *Epist. selectae, scriptae a Belgis vel ad Belgas*, p. 573. 1573. Février.

Le Comte de la Marck et son Lieutenant Barthold Entes, Seigneur de Menteda, venoient d'être incarcerés, à cause de leur insolence et de leur insubordination.

Wolgeborner Grave, genediger Herr. E. G. schreiben underm *dato* den 3ten jetzigen monats, daraus ich undertheniglich verstanden und mit grossen freuden vernommen das E. G. mein geringer dienst, so mit embsigen schreiben als mit überschicken der newen Harlemischen müntz, angenehm und wolgefellig sey gewesen, ist mir gestern wol überantwort worden; thu mich derhalben der gnedigen gunst gegen mir höchlich und undertheniglich bedancken, wolte nhur Gott dasz ich mit etwa gröszern dienst, welcher maszen ich mich gegen E. G. und derselben brüdern, meine gnedige hern, mit allem underthenigen und schuldigen gehorsamb verpflicht zu sein achte, thetlich könte erzeigen, wolte mich zwar kein ding in der weltt verdrieszen laszen, wie ich dan zu E. G. mich versehe Sie werden meines gemüts gegen ihro keinen zweivel machen.

So viel es nhun unserer sachen, standt und gelegenheit betreffen thut, kan ich E. G. undertheniger meinung

1573. nicht verhalten das es itzunder noch zimlich zugehet, Gott
Février. sei lob und danck.

Die von Harlem halten sich stets wie redliche und tapffere held, seint auch nicht anders als lewen gemuthet. Der feindt gehet zwar noch fort mit seinem graben, fürdert aber gar wenig, dan die unsere haben innerhalb der statt einen newen wal und bolwerck, der immer viel gewaltiger und fester ist als je die vorigen geweszen, aufgeworffen, und seindt, vermittelst des offenen waszers und unserer schieffen, mit proviandt und munition, auch mit etlichen stücken geschützs dermaszen versehen und gestaffiert, das sie verhoffentlich, mit Gottes gnade und hülff, keine noth werden haben. Noch gestern haben sie der feinde in die achtzehen oder zwantzig, deren der mehrertheil Spaniër waren, geschlagen, die übrige bisz in die fünff hundert, so daselbst das loch, da unsere schieffe iren pasz hetten, zu verstopffen sich bevleiszigten, haben ir vortheil schendlich verlaszen und die flucht geben, unangesehen das der unsern über drei hundert nicht da wahr, darausz das schrecken glaubwürdig abzunehmen.

Unsere Armada so in Sehelandt verfertiget, ist schon jetzt auf dem mehr, nicht weith von Antorff, starck in die hundert und zwantzigh siegel, zu denen sich noch über die dreisig aus dem Briel und Dortrecht werden thun. Des feindts schieffe seindt noch nicht fertig ausz mangel der schieffern und bootzgesellen (wie wir sie hie nennen), sintemal ihrer keine oder je gar wenig dem Hertzogen dhienen wollen, und wan man sie mit gewalt dahin zwingen wolle, so geben sie die flucht und machen sich von dannen zue uns; jedoch rüstet sich der feindt

gar gewaltig zue und lest es ime ernst sein, aber ich 1573.
hoffe es werde ime nicht gerathen, sondern der Herr Février.
Gott Zebaoth wirdt ire gewaltt da sie auf trutzen, zu nicht, und ire anschlege zu schand machen. Des Hertzogen van Alba todts, obschon viel und starcker geschrey davon allenthalben gehen, haben wir noch keine versicherung, wiewol es keines geringen bedenckens gibt dasz diese nechstverschiene tagen die Stende des gantzen Landts zu Hertzogenbusch (da sich der Hertzog von Medina-Celi erhelt) gegen morgen oder ubermorgen verschrieben seien, und ist die sage: man wirdt einen algemeinen pardon von Kön. Ma[t] wegen allen denen, ohne underscheidt, abkundigen, so sich wiederumb zu dem gehorsam des Königs (wie sie es nennen) und der Römischen kirchen werden begeben; aber des fuchszen tuck seint vorlengst wol bekant, dero gestalt das man ihme, meines erachtens, gar geringen glauben wirdt zustellen.

Das man meinen gnedigen Hern den Printzen hat verleumbdet und ausgeschrien, als hetten ire G. die Bapstliche misze wiederumb aufgerichtet, hat mich zwar nicht wenig verdroszen, wiewol ich hoffe verstendige leuthe werden's ohne weitern und gruntlichen bericht mit nichten glauben, wie es auch freilich der warheit gar ungemesz ist. Wol ist ime das ire F. G aus embsigen anhalten der Burgermeister und obrigkeit alhie zue Delfft hat mueszen laszen auszkhundigen: man solte die pfaffen so auf bestimpte orth und zeitt ire misze hielten, nicht verletzen noch beschedigen, sintemal ire F. G. den Stenden des landts Hollandt im anfang und immerdar hernacher zugesagt, er wolte niemandt weder zur einen noch zu der andern Religion nicht zwingen, sondern beide Re-

1573. ligion und ihre pflegung frey und unverhindert halten,
Février. bisz das mit gemeiner und einhelliger bestimmung der Stende anders darin verordnet; jedoch da die Bäpstliche misze einmahl abgeschaft ist gewesen, gleicher weise zu Dortrecht, Gorhem, Bommel, Rotterdam, Leyden, Harlem, Tergow, und in dem gantzen Waszerlandt, geschehen, da hat man sie fürwahr nie mehr auffgerechtet, und mag E. G. freilich und in der warheit sagen, das auch in dieser statt, seithero obberürte publication geschehen, die pfaffen ire affenspiel zu plegen sich nicht viel, ja weniger den zuvor, haben understanden.

Auch haben i. F. G. mit allem fug und mittel die wahre und dem läutern Gottes wort [geme[1]] religion, fleisziglich und tröstiglich gethan befürdern, und neben den gewönlichen übungen der reformirten Religion, auch fast-und betteldag[2] (1) mit öffentlichen mandaten publiciren, und das volck gar ernstlich zu busz und beszerung des lebens vermahnen laszen, welches seither der uralten propheten zeit nicht viel geschehen ist von der obrikeit, dermassen das die Christliche religion und ware gottselig-

---

(1) *betteldag*. Les prières exaucées, le Prince n'oublioit pas les actions de grâce. « Van dese victorie (voyez p. 58) was den » Prince van Orangien seer verblyd, en schreef den 23 Febr. » deselve over den Raed van Holland, met last om deselve tydinge » voort aen allen steden en plaetsen in Holland over te schrijven, » ten einde het volk vermaent soude werden God almachtig grotelijk te loven en te danken, en voorts hertelijk te bidden dat God » hare saken tot een goeden einde wilde brengen, opdat sy eens » na so vele afflictien tot een goede en vaste vrede mochten geraken. » *Bor*, *l. l.*

[1] *Trois ou quatre lettres illisibles* : gemeszene, *conforme* (?). [2] Bededag.

keit, je lenger je mehr teglich wechszet und zunimpt. Gott dem Almechtigen sei preisz und lob in ewigkeit, Amen. 1573. Fevrier.

Hiemit thue E. G. sampt Irem Haus und hoffgesinde in des Almechtigen schutz und schirm von hertzen bevelen. *Datum* Delfft, den 22ten Februarij A° 1573.

N. N.

Le 26 février le Prince envoya Lieven C. Alwaert, ministre du St. Evangile, vers l'Eglise réfugiée à Londres pour demander des secours. La Lettre qu'il leur écrivit à cette occasion, se trouve dans le *Scrinium Antiquar.* I. 1. p 95 — 100. On y remarque entr'autres les passages suivants. « Myn Heeren, ik dencke dat tot » noch toe ghy hebt mogen genoegsaemlyk bekennen den goeden » wille, die my Godt gegeven heeft om U lieder arme Vaderlant » in vryheit te stellen, so wel in 't geene dat aengaet de politie » desselfs, als de religie, ende hoe dat ick verdragen hebbe untel- » lyke moeyelykheeden, dat ick selfs myn eigen leven gewaecht » hebbe om tot deesen einde te komen. Ware 't dat ick zo wel de » macht en mogentheid hadde, als den goeden wille, ik ware te » vreeden alle het last op myne schouderen te neemen, sonder » iemant eenichsins daermede te beswaaren, 't welk ghy hebt mogen » verstaen uit dien, dat ik U lieden te vooren niet seer beswaert » hebbe. In sulker wyse dat ik zoude begeeren ten coste van myn » eigen leven (waer 't mogelyk) 't lant uit te koopen of te verlossen » van de slavernye der goederen, lichamen en sielen daerin het » is, sonder dat het yemant yet kosten soude. Maer nu gemerckt dat » mynen wensch niet en baet ende dat myn eigen macht niet » genoechsaem is voor zulken last, ik ben gedwongen hulpe te » begeeren, is 't niet van alle ware Christenen, dien ongetwyfelt » deese sake belanght, ten minsten van diegeene dewelke (ghe- » merckt sy van één lant syn) de saeke schynt naeder aen te gaen,

1573. » ende voornaamlyk tot U lieden die uyt sonderlyke weldaet Gods
Février. » zyt vertrokken in een plaetse der ruste ende stilheit. Dat de noot
» zeer groot zy, siet ghy, ende daar is niemant onder uw dies
» onwetende. Ghy hebt gesien hoe dat ik een goet deel van Hol-
» lant, Zeelant en Gelderlant, met veele plaetsen van Brabant
» tot liberteyt gebracht hadde, ende daernae bedwongen hebbe
» geweest een groot deel daervan te verlaaten om de verraderye en
» moort in Vranckryk geschiet, ende door 't gebrek des voetvolcks,
» 't welk my ter oorsaeke derselver verraderye ontvloden is. *In*
» *summa* ghy siet dat ik gebracht ben in zulken uytersten noot
» dat, so men my ontsegt de nootsakelyke assistentie, ik zal
» bedwongen zyn, tot mynen grooten verdriet, te verlaten al 't
» geene dat my noch seeker ende vast in handen gebleven is. Ter
» contrarie, so ghy naer uwe middelen en beloften, die ghy hier
» voor tyden ten veelen stonden gedaen hebt, my bystaet in tyts
» ende met ernst, ik hope door de hulpe Gods, dat ik lichtelyk
» sal konnen Hollant en Zeelant desen winter houden, ende den
» naesten somer den vyant meer dan oyt benauwen. De Staaten
» van Hollant hebben getoont haaren goeden wille die zy hebben
» tot deese sake, so wel in de groote lasten die zy hier vooren
» hebben gedragen, als in de geene die zy nieuwelyk van zelfs
» zonder vermaent te syn, geaccordeert hebben, belovende een
» seker getal van krygsluyden te betalen also lange als het den
» noot vereisschen zal, ja preesenteeren vryelyk haare personen,
» gelyk als nu in der daat het derde deel des volks hem wapent om
» de bescherminge der verworven vryheid, maer gelyk het geen
» reden is dat dit klein lant al den last drage, gemerkt zelfs den
» last, kommer ende verlies dat het lydt van andere kanten, zo
» en twyfele ik ook niet of ghy en soudet U lieden schamen te
» sien dat de Hollanders meer gemoet zyn tot deese sake dan ghy
» lieden..... Ik bidde haer dat se by henselven oordeelen of de oor-
» logh alleen geschiet tegen de Protestanten des Nederlants, of
» wel tegen alle in het gemeen, en so sy tegen alle geschiet, gelyk
» zy bedwongen zyn te bekennen, ende als de versche verraderye
» in Vranckryk uytgericht tegen die van der religie, zulcks bewyst,
» denken zy altyts in ruste te blyven om dat se nu verre van slae-

» gen zyn ? . . . . En soudet ghylieden dan geen con- 1573.
» scientie maaken weder te keren in 't lant dat van slavernye uyt- Février.
» gekogt is met 't pericle uwer broederen ? dat is te zeggen *haer*
» *bloet te drinken*, als David zeit, ende *haere smerten te ghenieten*,
» sonder die in eenige deelen onderstant noch hulpe te willen
» doen ! Daerom en denkt niet als ghy sult gegeven hebben dat 't
» welk uw schuldige plicht eyscht ende de macht toelaat, te zeggen
» dat gy liberael zyt tot my en andere, gy opent uwe bursen voor
» U zelfs, en 't en is geen liberaeliteyt dus te doen, want men
» zal niet liberael noemen dien die een slave zynde hem uytkoopt
» met een groote somme van penningen. Indien ghy dan lief
» hebt uwe broederen, indien ghy, segge ik, U zelven lief hebt,
» het en is nu het saisoen ende den tyt dat te toghen; den bequae-
» men tyt eens verlooren zynde en wort niet lichtelyk wederom
» vonden. Ghy zult my zeggen dat U lieder wille goet is my onder-
» stant te doen, maer datter de macht en middelen gebreken. Ik
» en wil niemant schatten in dees sake, het staet by U lieden te
» gaen in U zelven en te bedenken wat ghy kont doen, niet gelyk
» veele die willen alle het jaer door ryk geacht zyn, ende als 't komt
» wat te contribueren, dan willen zy voor arme aengezien zyn
» ende als geen middel hebbende : maer als billyke schatters der
» goederen en rykdommen die U Godt gegeven heeft. Gy moogt
» den menschen bedriegen, maer niet Godt, die alle dingen siet,
» en weet wel wat hy U heeft gegeven, ende die U rechtveerdelyk
» straffen zal in uwe goederen zelfs, is 't dat ghy hem weigert te
» leenen in 't geen dat ghy te voren van hem hebt ontvangen. Ghy
» behoort wat af te snyden van uwen overdaat, wellusten en kos-
» telijkheden so in der spyse als in de klederen, in summa ghy
» moet het den wellusten benemen om tot uwen profyte te bestel-
» len. Ik weet ook wel dat uwen koophandel dese jaren zulken
» trein niet gehadt heeft als hy plagt, ja dat in de stede van te
» winnen ghy mogt somtyts verlies vonden hebben, omme d'ar-
» mee ter See, die dikwyls zonder onderscheit aengetast heeft zo
» wel de een als de ander partye. Maer ik bidde U, wat winnen
» doch degheene die in deese sake alle hare goederen bysetten,
» wyf en kinderen te panden setten en waegen haer eigen lyf,

4 5

1573. Février. » ja verliesen 't dagelyks ? wat winnen die van Hollant, wiens handelinge niet met allen beter is dan de uwe, die de oorlogen onderhouden ende dikwyls veel lyden (ten mynen grooten verdriete) so wel van vrienden als van vyanden ? wat wint den armen soldaet, qualyk betaelt, qualyk gevoet, qualyk gekleet, zynde daar en tusschen alle dagen in de slagen en in de koude ? .... Wy hebben gesien dat men om een pauwsche cruysvaert verkoght heeft potysers en kannen. Kortelyk, ghy siet hoe liberael de superstitieuse menschen zyn tot haere goden. En zullen wy toelaten dat de superstitie zou te boven gaan de ware religie, dat Christus min zoude vermogen in U dan den Antichrist in de zyne ? zult ghy niet zo gereed zyn als zy om Gode te geven, die 't U al gegeven heeft, om zyn kerke wederom opterechten, al is 't niet voor alle en alomme, ten minsten voor U lieden en U lieder vaderlant..... Het is in summa, myne Heeren, dat ghy wilt toesien op te maken tot U lieder kosten een zeker getal van knechten om de kerke te dienen onder myn gouvernement, dewelke om alle opspraake te schuwen, zullen door uwe handen betaelt zyn. Dit is 't geene daerom ik U bidde voor U zelven ende voor uwe broederen. Maer is 't dat ghy als hier te vooren veracht myn vermaninge, ende niet voorgenomen hebt te doen als ghy schuldig zyt, ik betuige van nu voorts voor God ende zynen engelen dat ik voor myn deel gedaen hebbe in alles ende overal (ik spreeke voor den menschen) 't geene dat ik hebbe konnen doen. Ja een yder als ik achte zal bekennen dat ik onachtsaemlyk verlaten ben geweest van die, derwelker getrouwigheit my behoorde gedient te hebben tot bystant ende hulpe.... Hiermede zal ik den Almogenden Heere bidden dat hy wil voorspoedig maken myn voorneemen tot wederoprechtinge van zyn gemeente, en geven een yegelyk van U den yver en liefde die hy gebiet, ende die zulke een goede zake vereyscht. »

LETTRE CDV.

L. von Embbe au Comte Louis de Nassau. Plan pour surprendre les vaisseaux venant du Pérou; moyens de se procurer des munitions et de l'argent.

, *L. v. Embbe* nous est un personnage inconnu. Quelques expressions feroient presque supposer qu'il étoit un de « ceux qui font » profession, par souffleries continuelles, de vouloir faire enfanter » à leurs fourneaux de grands thrésors » (*Discours de de la Noue*, p. 655); bien qu'il ne négligeât point d'autres moyens *de pouvoir acquérir argent à foison.* — Il est à regretter que cette Lettre qui contient des particularités intéressantes, soit, en plusieurs endroits, presqu'inintelligible. 1573. Mars.

Monsr, après touts honneurs et recommandations à la vostre Excellence prémises, ayant entendu la santé et bonne prospérité de la vostre, et le voloir en riens n'estre diminué et affobly à ayder la républicque Chrestienne quasi oppressée, n'ay volu obmettre de mettre en ordre quelque instruction donnée du Seigneur de Séchelles gentilhomme Françoys, lequel ne pense estre incognu à la vostre Excellence, pour avoir esté ung des quatre chiefs capitaines au voyage de France juxte le Sr de Moi. Or le Seigneur de Séchelles voyageant ung moys en çà en ambassade en Polonie, dict ne pouvoir estre trouvé es nostres que pour petite considération de ne dresser quelques vasseaulx, 8 ou au moins 4, sur les insules des Açores; pour y estre commodité telle de pouvoir surprendre tous vasseaus et battelage venants de Pérou et Calicut pour estre jà lassés et affoblys du voyage de neuf moys, en presse[1] de falloir[2] nécessairement prendre d'auwe freche es les insules des Açores, en l'une des insules

[1] nécessité. [2] devoir.

1573. de la Saint'Flour, et au pys aller, si voz vasseaulx sont
Mars. découvers, avés pour donner la chasse aulx affamés trois cent lieuwes de chemin jusques à la Hispanie et les prendré tous ou la plus grande part par le menu, ayant prys l'advantage du hault vent, joinct voz frays vasseaulx et reposés sur les [mousquees et] tardives. Le Seigneur Séchelles raconte tout ce par le menu, ayant faict semblable entreprise avecques le Capitaine Sores, lequel il tient principal homme en semblables affaires, jà sollicitant, si comme il présume, ceste entreprise en Engleterre. De ma part je treuve ceste entreprise de grande conséquence, pour le moyen de pouvoir acquérir argent à foison et sans grand dangier. Et trouveray quelque mille dalers pour employer avecques part à ceste entreprise. Quant au temps, ce seroyt pour *Januarius* advenir, pour estre es insules de Açores au demy *Aprilis*.

Et pour ne céler riens, j'ay commencé à practiquer avecques l'illustrissime Duc Julius de Brunswick (1) pour avoir trois cent ou quatre arquebuses de cincq pieds, legières à l'advenant pour la commodité du bon fer qu'il tient en ses minerés[1]: lesquelles aquebouses veulx à double charge, si comme l'illustrissime en a faict faire jusques à troys mille, et au debout à longues lancettes

(1) *Jul. de Brunswick.* Il favorisoit le Prince d'Orange, et lui avoit prêté de l'argent déjà avant 1570, comme il paroît par une Instruction donnée par celui-ci le 5 avril de cette année à Stentzel von Nanslohe, député vers le Duc pour lui demander des secours († M.S.). Il étoit fort lié avec Guillaume de Hesse: « Der treffliche » Julius von Wolfenbüttel, der seine Regierung mit Vertreibung » der Jesuiten begann, lebte in dem traulichsten Verkehr mit L. » Wilhelm. » *V. Rommel, N. G. H.* I. 603.

[1] mines.

poinctées, pour s'en pouvoir servir en une presse au lieu d'ung espieu. Et pour scavoir ce que emporte ung nouveau *stratagema*, en une furie ou bataille, ne pense estre hors de propos de avancer ung advantage tel, duizant pour les courses de Hollande..... En oultre, comme Gérart Cock me somme de tout capituler, comme ay esté requis de parler à l'illustrissime Duc Julius pour sa pouldre de canon, m'a faict responce telle, que de sa provision ne se pouvoit deffaire ; ains qu'il avoit soulfre et salpeter, si comme le scay, en toute abondance, et bien voloit quelles nous duissassent ; ains pour la compromesse en l'Empire et l'indignation de la Court de Bourgoingne, que ne voloit sur soy attacher, ne traicteroit aultrement que par voye de marchandize, par ung tiers et plaiges[1] en Hildelsheim ou Brunswick. Et si pour avancer ung quantité de pouldre, on trouvoit bon luy envoyer artizans pour faire la pouldre, qu'il les entertiendroit et feroit faire molins et aultre appareil. Ne sçay de ma part s'il seroit bon de tenir ceste fenestre ouverte, pour n'estre pressé en quelque besoing que poldroit advenir. M'enchargea toutesfois que le manderoys à icelle vostre Excellence pour la bonne affection que sçavoit à icelle porter, par enseignes telles que luy aviés promys de luy mander contrefacture de toutes forteresses qui sont en Europe. Enfin pense en quelque endroict povoir servir à la republicque Chrestienne, ce que feray voluntiers. Et n'eusse fally de y mettre ma personne, comme l'ay faict devant Groninge et en France, si n'eusse esté bien au devant asseuré de par le Duc Guillame de Bavières (1) de un an entier

1573. Mars.

(1) *Guillame de Bavières.* Ce Duc, fils d'Albert V (voyez Tom.

[1] cautions.

1573. du desein du massacre de France, avecques asseurances et
Mars. enseignes duizantes à faire crédence, n'ay de ma part fally au devoir. Ains estant transporté d'Ausbourg à la foire, expressément viens à Dillebourg, illecques ne trouvant personelle respondence, ou pour troubles, ou pour esté tout occupé entièrement de la part contraire,

III. p. 129) et né en 1548, étoit un Papiste zélé. « Die Jesuiten » hatten an ihm einen so gelehrigen Zögling, dasz er benachbarte » Fürsten, ja jene Eiferer selbst, zur völligen vertilgung der Prote- » stanten antrieb! » *V. Raumer*, *Gesch. Eur.* III. 332. Il transforma peut-être ses désirs en espérances et ses espérances en prédictions. De vagues menaces de la part des Catholiques, des intentions évidemment hostiles et des projets sanguinaires de la Maison de Guise, communiqués peut-être à des Princes étrangers, furent plus tard convertis en annonces positives de la St. Barthélemy. C'est ainsi, par ex., que les éditeurs des *Archives curieuses de France*, V. 224, en publiant un *Avis* de juillet 1563, où il est dit que les Guise « avoient donné ordre, quant la Royne fut malade, de faire » reprendre les armes et tuer tout ce qu'il feust trouvé de suspect » en ceste ville (de Paris) », ajoutent : « Cette pièce constate un » fait de la plus haute importance, fait inconnu à nos historiens, » et qui, neuf ans avant la St. Barthélemy, en annonçait déjà le » projet. » On doit aussi se garder de confondre les intentions des Guise avec celles de Catherine, ou de Catherine avec celles de Charles IX, et des assurances comme celles du Duc de Bavière, ne décident nullement la question de la bonne ou mauvaise foi du Roi de France: voyez Tom. III p. 497. Mornay écrit en 1582: « Ceux qui pensoient par une grande familiarité estre en- » trés dans le coeur du feu Roi Charles, n'y avoient rien leu de » semblable. Mesmes les desseins du Païs-Bas qu'il affectionnoit, » y estoient du tout contraires. Et nonobstant, l'oportunité qui » luy fut représentée par quelques pernicieux esprits, le tenta » tellement, qu'il fit chose, à laquelle peu de jours auparavant on » eust fait conscience de penser, et lui mesmes en eust eu hor- » reur. » *Mém. de Phil. de Mornay*, I. 122.

n'é volu secrets de Princes faire danzer en populace, seule- 1573.
ment en advertyr à Francfort seurement les Barons uté- Mars.
rins de Bourgoigne. Ainsi, par nonchalence, est venu la décadence. Le semblable inconvénient nous est advenu au Palatinat. Comme après le voyage de France à Strasbourg et [Manen], comme sçait la vostre Excellence, m'ay offert à fornir argent, n'ay trouvé au Prince Palatin que affections cherres de calvinizer le monde dont après, avecques suspence licence pour Francfort, n'ay volu défaillir de faire apparoistre par ung tiers ce qu'on ne croyoit estre en la nature à grand foison. Ay transplanté ung pour chevalier créé freschement de l'Empereur nommé Leonhard Tornezer sur l'Evesque de Munster, vrayment amys de mes parens. Illecque a faict l'expérience en présence du dict Evesque et Conte Otto de Scauwenbourg joinct livres de archidoxes et de quinte essence imprimés en Munstre; dont aussi par respondence en est venu la plaine cognoissance à l'illustrissime Lantgrave. Pour fin faché a esté et aultre grand seigneur nostre amy des partiaulx, et avons fally au buttin. Or laissons le tout; je pense, quant à ma part, que une belle bourse pour entretenir guerre jusques à la mort du Roy d'Espaigne, ne seroit que le vray remède à noz calamités. A tant me recommande à icelle vostre Excellence, en espérance de veoir la vostre. De Lipsich, ce 2me de mars 1573.

L'entièrement vostre et à commande,
Leonhart von Embbe.

A Monseigneur et Seigneur Conte
Lodowick de Nassau, Catzenbelleboghe etc.
Dillenburch.
Es mains propres.

* LETTRE CDVI.

Le Prince d'Orange au Comte Louis de Nassau. Conditions de paix; nouvelles de Haerlem, et d'Anvers.

1573. Mars. Monsieur mon frère. J'ay receu vostre lettre, et par icelle entre autres choses entendu le bon espoir que avez qu'en bref je recevray bonnes nouvelles. Or ne sachant particulièrement comprendre surquoy cela est, soupçonnant toutesfois que ce seroit touchant le traitté de la paix, je vous prie par la première commodité me le déclarer bien particulièrement, affin que je sache comment j'auray à m'y conduire et que mes actions de pardeçà soyent conformes et correspondantes aux poincts que par delà vous mettrés en avant. De ma part, pour vous en escrire mon opinion, me semble que vient grandement à considérer, si en proposant *conditiones* et articles sur lesquelz on polroit prendre fondement de quelque accord, nous ne donnerons occasion aux ennemis et mesdisans de nous accuser là dessus, comme si nous voullons donner loy à nostre Supérieur, ce que, et l'opinion commune, et mesme la façon de traitter qu'a usé Monsr l'Admiral en France, semble ne permettre en aucune sorte au subjet ou vassal envers son Seigneur lige. Et par tant vient icy à mettre en balance, s'il ne vaudroit pas mieux « das sie selbs von ihrentwegen uns » die *conditiones* proponireten, und das wir unter dem » schein als wolten wir ihrer zusag gute versicherung » haben, ihre fürgehaltene *conditiones* müchten entwe» der annemen oder verwerffen. » En quoy, outre ce

que nous demeurerions en nostre entier, aussy bien 1573.
qu'autrement, encor donnerions nous occasion à plu- Mars.
sieurs de louer nostre modestie. Je vous prie d'y penser de plus près.—Touchant l'estat des affaires de pardeçà, ceux de Harlem se maintiennent encor bien vaillament, tant y a que nous manquant de jour à autre le moyen d'argent et d'amunitions, et devenant le pays povre et le peuple las et saoul de la guerre et par conséquent [tardient] lent à faire tout devoir, vous pouvés assez juger de vous mesmes que à la longue sera bien difficile de soutenir l'effort de l'ennemy. Et quant est de moy, je ne voy nul moyen au monde pour faire lever le siège de Harlem, à raison de quoy je vous prie bien fort d'aviser à bon escient s'il y auroit nul moyen par delà qui y peut servir, fust ce de faire semblant de quelque grande levée, ou d'interposer l'autorité des Princes à bon escient, ou bien d'entrer en accord. Vous asseurant que ce seroit grand dommage et faict de conscience de laisser ainsy périr tant de gens de bien, qui par leur prouesse ont surmonté la vertu ordinaire des hommes. Joint aussy que, si après si long siège tant constamment enduré, ils viennent en la puissance de l'ennemy sans [que] nous les puissions secourrir, est bien aisé à veoir quel en sera le jugement et le courage de toutes les autres villes, lesquelles certes n'en polront attendre sinon une fin toute pareille. Je croy que serés adverty que les nostres ont enfoncé quelque nombre de bateaux au passage de Lillo près d'Anvers pour empescher que les bateaux des ennemis n'y peussent passer. Combien que y ayant esté laissé quelque trou à faute de bateaux dont ilz n'avoyent nombre compétant, l'armée de l'ennemy y a encor passé et est

1573. guères loing de Saftingken, là où les nostres les attendent
Mars. en bonne dévotion de bien choquer. Dieu nous doint ce qui nous est salutaire. Or est-il que le dit estouppement polroit tourner en grand préjudice à toute la trafficque et signamment à la ville d'Anvers; au moyen de quoy vous auriez belle occasion d'imprimer tant plus vifvement aux Princes le dommage que l'Empire et toute la Chrestienté recevront de ceste tant pernicieuse guerre, si bien tost et en extrême diligence l'on n'y remédie. Vous userez selon la discrétion qu'ay toujours cogneue en vous, et le plustost que nous viendrez veoir, moyennant que ce soit sans hazarder vostre personne, le mieux venu nous serez vous, et singulièrement si vous nous apportez quelques bonnes nouvelles, ou bien secours de ce que nous avons plus de besoing. Bref tout le pays vous attend comme un ange Gabriel. Et à tant me recommandant bien affectueusement en vos bonnes grâces, prieray Dieu vous maintenir, Monsr mon frère, en Sa saincte protection et sauvegarde. Escrit à Delff en Hollande, ce VIIIe mars 1573.

Vostre[1] bien bon frère à vous faire service,
GUILLAUME DE NASSAU.

Il vous plaira de présenter mes bien affectueuses recommandations à Messrs mes frères, le Comte Jean et Henry, et leurs communiquer aussy la présente.

A Monsieur, Monsieur le Comte
Lodoic de Nassau, mon bien bon frère.
Dillenberg.

[1] Vostre — service. *Autographe.*

LETTRE CDVII.

La Butte au Comte Louis de Nassau.
Nouvelles de France.

*** « Les armées destinées contre les Huguenots firent peu d'ef- 1573.
» fet.... D'Anville s'attacha à la petite ville de Soumières....; Mars.
» il ruina son armée là devant, et leva le siège, après y avoir perdu
» deux mille hommes.... Les plus grands efforts se faisoient au
» siège de la Rochelle. » *Mezerai*, V. 162, sq. — *La Butte* nous est
inconnu.

Monseigneur, ayant faict entendre vostre bonne affection à ceulx que savez, ils m'ont aussi faict savoir par homme exprès par lettres du 3 du présent, après avoir infiniment remercié vostre Excellence que ce que je vous ay mandé cy-devant, à savoir les soixante mille pièces rondes seront toutes prestes, sans nulle faulte, à la fin de ce mois, et sont après à trouver moyen de les faire passer seurement, en quoy il y aura du hazard et de la difficulté qu'on ne peult éviter. Mais Dieu y pourvoira, s'il lui plaist. Quant à l'estat de Languedoc, les ennemis ayans assiegé une petite ville nommé Sommières, n'y ont rien gagné encores que des coups. Le nouvel Admiral ayant assiegé Caussade, petite ville près de Montauban, a esté contrainct de lever le siège. A la Rochelle on nous asseure que Dieu a conduict tellement la besongne qu'avec la hardiesse de ceulx de dedans la faim et le désordre a contrainct les assiégeans de se retirer à Poictiers, là où ils font tout ce qu'ils peuvent pour assembler gens tant par menaces que par promesses,

1573. Mars. mais il y en a peu qui se hastent, et moins encores qui y aillent de bon cueur, Dieu ayant mis au coeur d'un chascun un effroy et estonnement tout apparent. Ceulx de Vivarets ont pris de nouveau le Pousin et Villeneufve qui a causé un grand espouvantement en tout le Daufiné. La petite Sancerre s'est si bien maintenue jusques à présent, qu'après avoir soustenu un assaut général, sortant jusqu'au dehors, ils ont emmené au dedans trois pièces et encloué le reste, ayant mis tout le camp des assiégeants en route, lesquels toutefois on dit estre encores devant, en espérance de l'avoir par famine, combien que ce mesme mal les presse bien fort par tout le pays. Il n'est question que d'emprunts et subsides si estranges qu'à grand peine se pourra éviter quelque grand remuement par tout le Royaume. Voilà le fruict de tels et si abominables desseings (1). Si tost que j'auray nouvelles du principal, je ne fauldray à les vous faire savoir, vous suppliant très humblement qu'en continuant ce tant bon, et vertueux, et sainct désir que Dieu vous a donné, il vous plaise préparer ce que jugerez se pouvoir faire par le présent, attendant qu'on ait entre mains ce qui est nécessaire, et qu'il aille homme par delà tel que le cas le requiert. De vostre maison, ce 12 mars 1573.

Vostre très humble serviteur,

LA BUTTE.

On nous escrit de Normandie qu'il y a plusieurs

---

(1) *desseings*. Les Catholiques pouvoient se dire: « Nous les » avons enyvrés de vin aux Nopces, nous leur avons couppé les » testes en dormant; et à peu de jours de là les avons veu de nos » yeux resusciter aussi forts que paravant, et avec testes plus dures » et plus fortes que jamais. » *Mem. de Ph. de Mornay*, I. 23.

vaisseaux Huguenots sur la mer qui gastent tout(1). 1573.
Nous sommes après pour vous trouver un cavalcador tel que le demandez. Vos serviteurs de par- Mars.
deçà vous présentent leurs très humbles recommendations.

A Monseigneur et très illustre Prince
Monsieur le Conte Ludovic de Nassaw.
A Zygen.

Le 16 mars le Prince d'Orange écrit de Delft à ses fréres: J'ay entendu bien particulièrement de Hailing(2) ce que luy en aviés enchargé me dire; je n'ay voulu délesser le vous renvoyer incontinent: vous entendrés de luy en quel estat les affaires de deçà sont et, me remectant à sa suffisance, ne vous feray ceste plus longe; seulement vous prieray luy vouloir adjouster fois et crédence, comme à ma personne propre.... (*M.S.)

LETTRE CDVIII.

D. der Kercken et A. de Bleicker, Ministres du St. Evangile, au Prince d'Orange. Desseins sur Anvers.

*** A peu près un an plus tard, le capitaine Turqueau et Jean de

(1) *gastent tout.* Le 19 mars Th. Smith écrit à Walsingham: » Des Pirates de toutes nations infestent nos Mers et, sous couleur » du Prince d'Orange et du Comte de Montgommeri, pillent également les Anglois et les étrangers. » *Wals. l. l.* p. 392.

(2) *Hailing*, ou Helling; capitaine distingué par sa bravoure, auquel le Prince paroît avoir souvent confié des commissions périlleuses. Il fut tué en 1578 dans une entreprise sur Amsterdam.

1573. Vos étant secrètement rentrés dans la ville, l'entreprise fut tentée,
Mars. mais échoua : *Bor*, 483.

Ghenade ende vrede sy U. G. ghewenschet van Gode den Vader ende van onsen Heere Jesu Christo.

Durluchtighe hoochgheborene G. Heere, het is vrydaghe lestleden bij ons ghecommen Pierre Turquaeu gheboren van Condé by Valencienne, toonende seker brief met uwer eijghener hant gheschreven, ten fyne dat men hem ghehoor ende gheloove gheven soude. Denselven heeft ons van uwent weghe afghevraecht sekere middelen om eenen aenslach op dese stadt. Wy, den vorsz. Turquaeu ghehoort, ende op die sake grondelic ghelettet ende alle gheleghentheyt inghesien hebbende, hebben nootwendich gheachtet dese twee gheloofwerdighe ende trauwe mannen onse broeders Jan de Vos ende Jacob van Schynen tot U. G. te schicken op dat sy uwe meyninghe grondelic verstaen, met U. G. daervan handelen, alle gheleghenheyt die haer hier aenbiedt verclaren, ende 't ghene dat noodich is met U. G. besluten. Bidden derhalven U. G. dat U believe hen ghehoor ende gheloove te gheven, op die sake rypelic te letten, ende met den vrymoedighen gheeste daertoe te varen. Den Godt der heircrachten vervulle U met den gheeste dien David, Josua, Gedeon, ende Sampson ghehadt hebben, tot Syns naems grootmakinghe ende vrede Syner kercken, ende ruste des vaderlants, Amen. Wt Antwerpen, dezen dystdach den 24en Martij.

U. G. onderdanighe Dienaers,

D. der Kercken, Adriaen de Bleicker,

D. des Worts.

* LETTRE CDIX.

Le Prince d'Orange à ses frères Jean, Louis, et Henri, Comtes de Nassau. Dispositions peu favorables de l'Empereur.

Messieurs mes frères, vous entendrés par la lettre de Saincte Aldegonde ce qui se passe pardeçà et pourtant n'en useray icy de redite; seulement cette servira pour vous prier que je puisse entendre de vous ce que je doibs espérer de ce que a esté icy traitté par Hellinge, et pareillement s'il y a apparence que aulcun appointement se polra faire ou non; d'autant que j'entens que l'Empereur auroit escrit au Conte Palatin qu'il vouloit assister le Duc, le priant et commandant de faire le mesme ce que n'est pas signe de paix ny d'appointement. Pourtant je vous prie m'en mander vostre advis. Et à tant, après m'estre bien affectueusement recommandé à vos bonnes grâces, prieray Dieu vous maintenir, Messieurs mes frères, en Sa sainte protection et sauvegarde. Escrit à Delff en Hollande, ce 3 d'apvril 1573. 1573. Avril.

Vostre[1] bien bon frère à vous faire service,

GUILLAUME DE NASSAU.

A Messieur mes frères les Comtes Jehan, Ludwig, et Henry, Comtes de Nassau, Catzenelbogen etc.

[1] Vostre — service. *Autographe.*

† LETTRE CDX.

...(1) au Comte de Nassau. Echec près du Diemerdyk; sortie de ceux de Haerlem; nouvelles de Zélande.

1573. Avril. *** La position du Diemerdyk étoit de la plus haute importance; par elle on coupoit les vivres à l'ennemi; tandis que par le lac de Haerlem on entretenoit les communications avec les assiégés. — La sortie dont il est fait ici mention, eut lieu le 25 mars.

Ce fut à l'occasion de l'échec du Diemerdyk, que Jean Haring, arrêtant *seul* les ennemis, renouvela et surpassa même l'action héroique et le dévouement de Horatius Coclès. *Bosscha*, *l. l.* 215.

Monseigneur. Depuis ma dernière, par laquelle je mandoys à vostre S^rie le succès de nostre armée navalle en Zélande, est advenu que les nostres, lesquels comme je vous avoys escrit s'estoyent emparés du Dimerdyck près d'Amsterdam, ont esté contraincts d'abandonner la place, à cause que les batteaux qui estoyent venu à leurs secours, en nombre de cinquante ou environ, n'ossèrent attacher[1] l'ennemy, mais abandonnants leur Gouverneur Monsr de Sonnoy au millieu des ennemis, tournèrent veille, si que ceux de la dicte dicque, qui s'estoyent maintenus jusques ores fort vaillamment et mieux que l'on n'eut deu attendre d'eux, ayants faicts grand dommage à l'ennemy et soustenu la faute de vivres jusques au troysième jour, on esté contrains, par la famine et faute

---

(1)... Cette Lettre est apparemment de St. Aldegonde (voyez p. 79), au Comte Jean de Nassau.

[1] attaquer.

de secours, de quitter la place, en la quelle retraicte ils ont perdu environ deux cents hommes. Depuis il at pleu à ce bon Dieu nous récompenser derecheff ceste perte par une victoyre nottable qu'I nous a donné devant Harlem, là où les nostres en nombre d'environ mille soldats on faicte une sallie le lundy après pasques envers le camp des Alemans et Walons, quy estoyent assis de l'autre costé de la ville vers le suyd (d'autant que les Espagnols sont campés au noordt), et ont défaict le dict camp, lequel estoyt d'envyron 16 enseignes Allemans et 17 Wallons à platte couture, les ayans tous mys en route, et tué plus de mille hommes, porté en la ville huict enseignes et huict ou neuf pièces d'artillerye. L'on bruict que le Conte de Oberstein y seroit demouré et le Collonel Fronsberge, et pareillement le Colonel des Walons Monsr de Licques; mais nous ne pouvons encor scavoyr ce particularités; tant y a que les nostres furent las et recrus[1] de massacrer, n'ayants perdu des leurs que de neuff à dix hommes, et finallement après avoir mis le feu au camp, où ils trouvèrent grande abondance de vivres, et emporté tout ce qu'ilz peurent, sont retournés à la ville. Depuis toutefois nous entendons que l'ennemy commence à refaire ses efforces[2], et occuper la mesme place pour y camper une autre fois. D'autre costé il faict tous ses efforts pour s'emparer de la Harlemermer, et de faict ils ont hier percé une dicque par laquelle ils ont amené environ trent vasseaux sur la dite mer (1), dont les nos-

1573. Avril.

(1) *mer.* « Don Frederik liet, op den 29^en Maart, den Hoogen- » dijk doorsteken, en door deze opening stevende de Admiraa

[1] fatigués. [2] forces.

1573. tres, quy estoyent illecq pour garder la mer, estant sai-
Avril. sis de peur à cause qu'il y avoit bon nombre de soldats sur les bateaux de l'ennemy, se sont retirés au Caghe, où ils se fortifient; mais son Exc. faict tout devoyr pour chasser l'ennemy de là où il est, et de faict il y a bon espoir, si Dieu nous faict la grâce, qu'ils n'y feront long séjour, moyenant seulement que les nostres ne perdent courage. D'autre costé ayants les battaux du Duc estés vaillament respousés de Zélande avec grande perte de leur gens et grand honte, s'estans retirés les grands vayseaux à Anvers et les petis à Bergen, auquel lieu ils ont esté quelque temps assiégés, une grande partie de leurs soldats et matiellots se sont escartés et perdus. Toutesfois le Duc a commandé que derecheff ils facent l'entreprinse de ravitailler Middelburg à quelque pris que ce soyt, et que les paysans et soldats tuent ceux, soyent soldats ou mattelots, lesquels ne voudront s'y acheminer: pour ceste effect l'on prépare derechieff en grandissime dilligence à Anvers quelques grands batteaux pour recommencer la dite entreprise. J'espère que le grand Dieu des armées ne permettera à ces incirconcis qu'ils foullent Son peuple soubs les pieds, et l'ayent en opprobre pour blasphémer Son sainct nom, mais abattera l'orgueil de ces tyrans.

Monsr, après m'estre très humblement recommandé en la grâce de vostre S^rie^, pryeray Dieu la maintenir en Sa

---

» Bossu met 33 Amsterdamsche schepen en 7 galeyen het Meer in, » om zich bij de overige Spaansche scheepsmagt te voegen. » *Bosscha*, *l. l.* 216.

saincte sauvegarde. Escript à Delff, ce penultiesme de mars A° 73. 1573. Avril.

Monseigneur, depuis ceste escript Son Exc[e] a faict équipper environ 50 ou 60 batteaux pour aller au devant de l'ennemy et le déchasser de Harlemermer, s'yl plaict à ce bon Dieu nous en faire la grâce. Une bonne partie des dit batteaux est desjà prest, les autres s'équippent en toute dilligence pour le jour d'aujourdhuy ou demain pour le plus tard. Le Seigneur Dieu nous vueille donner la grâce de le pouvoir faire desloger de là, car sy cela se peut faire, il y at grande aparence qu'il faudroit nécessayrement qu'il quitte le pays d'Hollande.

Monseigneur, après avoir présenté à vostre S[rie] mes très humbles recommandations à ses bonnes grâces, je prieray le Seigneur Dieu vous vouloir maintenir, Monseigneur, en Sa saincte protection et sauvegarde. Escript à Delff, ce 3[me] d'April 1573.

* LETTRE CDXI.

Le Prince d'Orange au Comte Louis de Nassau. Il désire sa venue au secours de Haerlem.

Monsieur mon frère, ores que par mes dernières je vous ay bien particulièrement mandé ce qui se passe pardeçà, si n'ay je voulu obmettre de vous envoyer encor la présente, afin de vous déclarer que depuis mes dernières noz bateaux n'ont rien effectué et y a bien[1] de pouvoir

[1] *Ici paroît être omis* peu d'espoir *ou quelque chose de semblable.*

1573. par leur moyen secourir Harlem, laquelle est en extrême
Avril. nécessité de poudre et n'a pas grande abondance de vivres. Et ce à cause que les ennemis tiennent leurs bateaux dessous une dicque, où ils les ont si bien [espavés[1]] de tranchées et de flanqs furnis de bon ordre de batalie et artillerie, qu'il est impossible de les attacquer sans mettre le tout en très grand et évident danger. Par quoy il est plus que tans que veniez par deçà à nostre secours, si avez le moyen; si non, je vous prie le me mander au plus tost que possible sera, m'advertissant de surplus de vostre estat et nouvelles, [et que] tous évènements d'aviser par quel meilleur moyen nous polrions ou divertir l'ennemy, ou rompre ses forces. Je vous ay mandé mon advis touchant le reste par Helling, qui m'excusera icy d'user de redite. Qui sera la fin où me recommandant bien affectueusement à vostre bonne grâce, comme je fay pareillement à Messieurs mes frères et toute la bonne Compagnie, prieray Dieu vous donner, Monsr mon frère, en santé vie bonne et longue. Escrit à Delff, ce xv de apvril 1573.

Vostre[2] bien bon frère à vous faire service,
GUILLAUME DE NASSAU.

A Monsieur, Monsieur
le Conte Louys de Nassau,
mon bien bon frère.

[1] épaulés, *soutenus*, *fortifiés* (?). [2] Vostre — service. *Autographe*.

* LETTRE CDXII.

Guillaume, Landgrave de Hesse, au Comte Louis de Nassau. Négociations avec les Archevêques de Cologne et de Mayence.

₊ L'Archevêque de Mayence étoit Daniel de Hombourg, né en 1523, revêtu de cette haute dignité depuis 1555. « Il avoit » des mœurs très régulières et un grand zèle pour la foi catholique, » quoique sa ville et son palais même fussent remplis de Protes- » tants. » *Art de vérifier les dates.* 1573. Avril.

Unsernn günstigen grues zuvor, wolgeborner lieber Vetter und besonder. Wir habenn Ewer schreibenn *de dato* denn 21 *hujus* woll empfangen und bedanckenn uns günstiglichen der mitgetheilten zeitung.

Soviell nun unser jüngstes Euch bewustes schreibenn ann dem Bisschoff zu Münster anlangt, wiewol wir darauff bisz noch keinn antwortt empfangen, und derwegen diesz die ursach des verzugs seynn erachtenn, dasz man sich des orts zuvor bey dem von Alba bescheidts erholenn und darnach die antwort formiren werde; jedoch dieweill ihr vor guet ansehet das auch derselbenn sachen halber bey dem Ertzbisschoffenn zu Meintz, und sonderlich weill dieser zeit etzliche kayserliche Commissarien bey S. L. seynn sollenn, erinnerung beschenn mög, so habenn wir nicht underlassenn wollen dero sachenn zu gutem, auch ann S. L., fast ebenmeszig wie ann Münster, zu schreibenn; was nuenn darauff ervolgenn wirt, pleibt Euch hiernechst unverhaltenn.

Des spielgeldes halber, wehr der vonn euch angezogenn

1573. Avril. erwehnung von unnöten gewesenn, dan was desfals unser chamerdiener gethan, desz hat er vonn unns bevelch gehabt, unnd wir haben noch nicht verlobt mit euch nicht mehr zu spielenn. Darumb wollenn wir disz spielgelt zu schierster unnserer wiederzusammenkunfft woll bey euch findenn, und daszelbig entweder wieder gewinnen oder, in mangell des glücks, eynes andernn gewertig seyn. Welchs wir euch hinwieder nicht verhaltenn wollen und seindt euch mit günstigem guten willen woll gewogenn. *Datum* Cassell, denn 24 Aprilis A 1573.

WILHELM L. z. HESSEN.

Der[1] Venitianische vertrag(1) und das schraiben so die Königin von Franckraich an Duc de Alba gethan und er der K. M[t] zu Engeland zugeschickt,

(1) *Venetianische vertrag.* On n'avoit pas su profiter de la victoire de Lépante, voyez Tom. III. p. 401. Les Vénitiens, presqu'abandonnés à leurspropres forces, se trouvèrent bientôt dans une position extrêmement difficile: « Res eorum sunt ita accisae, » ut sit eis futurum difficile tam grave bellum diutius sustinere, » et propterea cupiunt quibuscunque conditionibus transigere cum » Turcis .... Hispani dicunt se ..... cum eis foedus inivisse, in » quo cautum sit ne cui ex confœderatis sine consensu sociorum » liceat cum communi hoste transigere, quare bellum eis in Italia » minitantur, si contra pacta fœderis faciant... Pontifex minatur » excommunicationem. » *Languet, Epist. secr.* I. 181. Le 15 mars ils conclurent un Traité avec les Turcs, par lequel ils abandonnèrent l'ile de Chypre, et s'obligèrent à payer tribut.

[1] Der — brengen. *Ce Postscriptum est autographe.*

möchten vielaicht euers her (1) und der Niderländen sachen in ainen genedigen stand bai euren König brengen. 1573. Avril.

Dem Wolgebornenn unserm lieben
Vettern und besondernn Ludwig,
Gravenn zu Nassauw, etc.
Zu seinenn selbst eigen händen.

† LETTRE CDXIII.

Le Prince d'Orange au Comte Louis de Nassau. Nécessité de secourir Haerlem; succès en Zélande.

Monsieur mon frère. J'ay receu vostre lettre et puis après le duplicat d'icelle, et quant ce que m'escripvés de Ernst von Mandesloo (2), ce pais est en tel estat que nous ne pouvons à présent entretenir beaucoup de pensionnaires. Puis doncques que le d[t] Mandesloo a sollicité luy mesmes son congé, je serois certes d'advis de le laisser encores pour le présent, car de faict je ne voy pas qu'il nous pourroit icy grandement servir, à cause que toute nostre conservation et salut gist en célérité, affin que la ville de Haerlem puisse estre secourue. Que si cela ne se faict bien tost, je voy cest affaire venir en ung piteux estat. Et touchant le payement du premier terme et quand et quand d'advancer quelque argent par les Estats

(1) *Euers her.* Par ce *Seigneur* il faut entendre le Prince.

(2) *E. v. Mandesloo.* Ce capitaine avoit servi le Prince en 1572: voyez Tom. III. p. 467.

1573. pour ayder les affaires, vous vous pouvez asseurer qu'il
Mai. ne tient à la bonne volonté, mays comme ainsy soit que nous avons pour maintenant à entretenir plus de deux cens bateaux de guerre et à maintenir plus de 25 mil hommes, vous pouvez assez juger de vous mesmes combien avant nostre pouvoir se peult estendre; que s'il plaisoit à Dieu nous faire ceste grâce que le siège de Haerlem peust estre levé, j'espéreroy que nous aurions le moyen non seulement de le payer, mais aussy de prendre aultres Coronels et Capp^{ten} en service. Quant au reste de ce qui touche vostre venue, je cognoy vostre diligence telle et si bonne affection, qu'il n'est besoing de vous aiguillonner par parolles; seulement vous prieray que, pour le regard de ce qui est touché icy dessuz, vous vueillez, sans vous amuser à aultres entreprinses qui vous pouvroient retarder, employer tous vos sens et moyens pour venir au secours de la d^{te} ville de Haerlem, affin que trouvions moyens de la desassiéger; espérant que si cela se peult faire, le Duc d'Albe n'aura moyens de nous faire grand mal, si ce n'est qu'il soit renforcé de soldats Italiens, lesquels on dict descendre avec grand puissance, à quoy certes les Princes d'Alemaigne debvroient s'employer pour les empêcher le passage. Ce que vous ay icy dessus escript, que par la prinse de Haerlem nous tomberions en ung estat misérable, je ne l'entends pas ainsy comme si ce païs n'estoit plus tennable, car Dieu mercy, pour ce respect en soy mesmes n'y auroit pas grand mal, mays à cause du desconfort[1] du peuple, voyant que n'avons en si longtemps peu secourrir une ville qui a si bien faict son debvoir, vous entendez

[1] abattement.

assez quelle en seroit la conséquence ; certes non aultre que celle que j'ay dict. Nos affaires se portent par raison bien, Dieu mercy, et presque en ung mesme estat. En Zélande depuis ce dernier succès des bateaux dont avez desjà esté adverty, les nostres ont prins Marte-Dick et quelque temple là auprès, auquel ils ont bruslé environ 3o ou 4o des ennemys. Ils sont à présent pour prendre Tholen. La ville de Haerlem est fort pressé et n'est possible la revictailler de vivres, ny de pouldres, dont elle est en extresme nécessité. J'entends que le Duc d'Albe faict ses apprèts pour aller à Boisleduc et de là à Bruxelles, et n'ayant pour le présent aultre chose à vous mander, ferai fin, me recommendant bien affectueusement à vos bonnes grâces, pareillement à celles de Messieurs mes frères, les Contes Jehan et Henry, avec toute la compaignye. De Delff, ce 5 de may. 1573. Mai.

Copie de la Lettre de Monsieur le Prince, recue depuis le partement de Monsieur le Comte Jehan (1).

---

† LETTRE CDXIV.

Ph. de Marnix, Seigneur d'Aldegonde, au Comte Jean de Nassau. Succès en Zélande.

Monseigneur. Ores que par la lettre que son Exc. es-

---

(1) *Jehan.* Le Comte Jean de Nassau étoit en voyage, entr'autres vers l'Archevêque de Cologne : voyez p. 107.

1573. cript à Monseignr le Conte Lodovic, vostre Srie entendra
Mai. bien particulièrement l'estat des affaires de pardeçà, si n'ay je voulu faillir d'y adjouster encores ce mot, affin que vostre Srie soit tant plus informée de toutes les particularités. Icelle aura naguères entendu le succès des navires de Zélande, partye par les lettres de son Exc. et partye par celles du secrétaire Brunicx. Aujourdhuy est icy arrivé le Sr de Terlon (1), admiral de Holande, lequel a esté présent à la [teste], et nous a rapporté les noms des principaulx qui y sont demeurés du costé des ennemys, à sçavoir des gentilshommes, le Sr de Blicquy, le Sr de Hennyn, le Cappne Carvelz (auquel on avoit donné la compagnye du Cappne Tor, Espaignol), le Sr de Glymme le jeune, le frère du Cappne [Lirvacq], ung Cappne enseigne et Lieutent de Blicquy, et ung aultre Lieutent. Sur le bateau appellé *'t Land van belofte*, le Cappne don Francesco Cardon, sur le bateau appellé *St André* le Cappne Adrien Cracht de Bruxelles, sur le bateau Anglois le Cappne Bartelt van Bremen, sur le bateau nommé *l'Olifant* le Cappne Jehan Boorle, sur le bateau appellé *Catharina* le Cappne Roland Bernard. Touchant l'artillerie il y en a eu, de bronze, nonante neuf pièces, et de fer, environ septante sept, ou septante huict. Depuis les nostres ont prins Martendick [appellé] Portvliet, et ont en une église guères esloignée de là, mys le feu, et bruslé environ 30 ou 40 des

---

(1) *de Terlon.* Guillaume de Blois, dit Treslong, un des Gentilshommes Confédérés; il suivit le Comte Louis en 1568, se distingua à la prise de la Brille, et rendit pendant plusieurs années des services importants qui, après la mort du Prince, furent cruellement méconnus. *Te Water, Verbond der Ed.* II. 220 — 239.

ennemys. Ils assiègent Tholen. L'on dict que l'ennemy 1573.
prépare derechef aulcuns bateaux, sur lesquels Mons de Mai.
Beauvoys mesmes veult monter. Si c'est pour donner couraige aux soldats et mettre ordre à tout par sa présence, ou bien pour se retirer de l'isle, Dieu le scait; tant y a qu'ils ne peuvent recouvrer nulz matelots, car les leurs se retirent à troupes vers les nostres, et mesmes ceulx qui estoient venus de Brême et de ces cartiers là, affirment avoir esté levés soubz la persuasion qu'ils serviroient à Monseigneur le Prince. Quoiqu'il en soit, là où ils peuvent seulement s'escarter pour aller quérir de l'eau fresche, ils prennent la fuite.

(Depuis ce poinct il y a du chiffre dont le sens est icy joinct (1), tiré de la main de Sinisgar.)

(Cecy suit le chiffre.)

Ce non obstant j'ay faict enqueste plus particulierèment du faict et de sa résolution du dict Italien, affin que l'on sache s'il y a ferme fondement sur sa promesse. Il plaira à vostre Seigneurie me mander pareillement son advis, affin que selon icelluy je me puisse reigler. *Nam hic inutilis est verecundia....* A Delft, ce 5me may.

---

(1) *icy joinct.* Nous regrettons de n'avoir pas trouvé ce déchiffrement.

† LETTRE CDXV.

N. Brunynck au Comte Louis de Nassau.
Nouvelles diverses.

1573. Mai. *⁂* Le siège de Middelbourg, où le Duc d'Albe avoit une forte garnison, étoit en Zélande le centre des opérations, soit du Prince pour s'emparer de la ville, soit des Espagnols pour la ravitailler. Elle se rendit le 19 février 1574. Voyez aussi Tom. III. p. 435.

Monseig^r. J'ay le dernier jour du moys passé bien amplement escript de tout ce que jusques alors s'estoit passé icy, à Monseign^r le Conte, frère de vostre S^rie, et depuis n'est survenu aultre chose digne d'interpeller vostre S^rie de ses plus sérieuses occupations. Les affaires de la ville de Haerlem demeurent tousjours en mesme estat et espérons que le bon Dieu les gardera de tout mal, comme il a faict jusques ores; d'aultant plus que les courages des ennemys s'affoiblissent de plus en plus, et tellement qu'ils se mettent eux mesmes hors de tout espoir, comme cela nous appert assés par plusieurs lettres que les nostres surprennent journellement. La trousse qu'ils ont eu en Zélande, pensant revictailler Middelbourg, ne leur apporte aussy petit désadvantage, et ont en ces cartiers là depuis perdu deux ou troys places, la Thole, la ville de St Martendick, laquelle s'est rendu après avoir couppé la gorge à sa garnison; et tiennent les nostres la ville de Bergues op Zoom assiégés, tant par mer que par terre, où sont encoires tous les vivres qui s'acheminoient à Middelbourg. Depuis que la belle messe a esté chassé de ceste ville,

nous y sommes ung peu plus à repos et en meilleur seureté. Tous les prestres et moynes, qui estoyent en nombre de sept à huict cens, ont demandé passeports, qui leur ont esté accordés fort libéralement. La fiebvre quarte a du tout délaissé son Ex^{ce}, dont à la vérité avons bien grand matière de louer Dieu. Monseig^{r}, comme Monsr de Nivelt (1) est depuis quatre jours ençà retourné d'Angleterre, il m'a délivré le pacquet que j'envoye à vostre Seig^{rie} cy-joinct, et d'aultant que je m'asseure que vostre S^{rie} entendra par icelle toutes les occurrences de delà et de la Rochelle, je me déporteray de faire icy récits des advis que nous en a donnés à son Ex^{ce}. Du 6me de may. 1573. Mai.

* LETTRE CDXVI.

Le Prince d'Orange au Comte Louis de Nassau.
Il insiste sur sa venue.

Monsieur mon frère, je vous envoye icy la duplicate de ma dernière lettre, à laquelle j'ajousteray seulement ce mot, que je vous prie que vueillez me mander si polrez venir pardeçà, ainsy que vous ay escrit, et comment les affaires vont résolutement, afin que je sache

(1) *de Nivelt.* Guillaume de Zuylen de Nyevelt, Seigneur de Bergambacht et de Aertsberge, né à Utrecht en 1538. Distingué par son zèle entre les Gentilshommes Confédérés, il avoit du quitter les Pays-Bas; mais n'étoit pas resté inactif. Il étoit un des Députés des Etats auprès d'Elizabeth : voyez p. 39, in f.

1573. Mai. comment j'auray à me reigler. Ce qui se passe de nouveau vous entendrez par les lettres icy jointes; que sera l'endroit où me recommandant très affectueusement à vostre bonne grâce, prieray Dieu vous donner, Monsieur mon frère, en santé, vie bonne et longue. Escript à Delff, ce VIII may 1573.

GUILLAUME DE NASSAU.

Me mander si polriés venir pardeçà, ainsy que vous ay escrit, comment les affaires vont, et si résolutement afin que je sache comment je auray à me reigler.

Le 15 mai le Prince conclut un Traité avec des Négocians Anglois, leur permettant de remonter l'Escaut, après avoir déposé leur artillerie en Zélande; eux s'obligeant réciproquement de fournir au Prince l'occasion d'acheter en Angleterre des armes et de la poudre à canon. *Van Meteren*, p. 89.[d]

* LETTRE CDXVII.

Le Prince d'Orange à ses frères. Même sujet.

à le Duc de Saxe (1). Messieurs mes frères. J'ay cest instant receu lettres de la ville de Harlem, lesquelz me mandent que sur l'espoir qu'ilz ont que vous viendrez à leur secours avecq cavalerie. quelque chevaux légiers, ilz sont contenz d'attendre

---

(1) *Saxe.* Nous reproduisons fidèlement ces mots, et la marginale à la page suivante, sans pouvoir les expliquer.

encore en toute extrêmité l'espace de trois sepmaines, comptant depuis le jour d'hier, que fust le quinzième du présent, ou avant, et supporter tous mal mises que le siège amenera avec soy, non obstant que l'ennemy soit desjà main à main prez d'eux, et quilz soyent en extrême faute de poudres et vivres. Parquoy je vous prie de faire tout extrême devoir que puissiez estre y à leur secours pour le dit temps, car il est plus que nécessaire; vous laissant penser la honte et confusion que ce seroit de laisser perdre une ville qui s'est maintenuz si vertueusement et le desplaisir que nous en recevrions oultre la disréputation. Que sera l'endroict où me recommandant très affectueusement à vostre bonne grâce, ensamble de toute la compaignie, prieray Dieu vous maintenir, Messieurs mes frères, et éternellement en Sa sainte garde et protection. Escript à Delft, ce xvj° jour de may 1573.

1573. Mai.

bruges.

Je[1] vous prie voloir faire mes humbles recommendations à Madame ma mère, Madame ma soeur, ensemble à tous nos soeurs, beau-frères, et à tous noz amys. Je ne escris aussi à ma fille, n'aiant le loisir, par quoy vous prie luy faire aussi mes recommendations.

Vostre bien bon frère à vous faire service,
GUILLAUME DE NASSAU.

A Monsieur, Monsieur
le Conte Louys de Nassau,
mon bien bon frère.
A Dillenberch.

[1] *Les lignes suivantes sont autographes*

* LETTRE CDXVIII.

Le Comte Louis au Comte Jean de Nassau. Il lui communique les nouvelles reçues du Prince.

1573. Monsieur mon frèrè. Le lendemain que partistes d'icy,
Mai. il arriva ung homme de Holande avec une dépêche de Monsieur le Prince (1), dont je vous envoye la coppie, ensemble de la responce que je luy fai, que je n'ay peu faire plus ample à cause de la maladie en laquelle vous m'avez laissé; pourquoy je vous prie bien affectueusement si vous voyez qu'il y ait quelque chose à y adjouster, de le faire par vostre lettre, avec la déclaration de l'occasion de vostre voyâge, laquelle espérant d'entendre à vostre retour, je me recommenderay bien humblement à vostre bonne grâce, suppliant Dieu qu'il vous doint, Monsieur mon frère, en santé, longue et heureuse vie. A Dylembourg, ce 16[me] jour de may 1573.

Vostre[1] plus obéissant frère à vous faire service,
LOUIS DE NASSAU.

Monsieur, Monsieur le Conte
Jehan de Nassau, mon frère.

---

(1) *d. d. M. le Prince*. Voyez la Lettre 413.
[1] Vostre — service. *Autographe*.

* LETTRE CDXIX.

Le Landgrave Guillaume de Hesse au Comte Louis de Nassau. Sur les moyens d'obtenir la paix pour les Pays-Bas par la médiation de l'Empereur.

Unsern günstigenn grusz zuvor, wolgebornner lieber Vetter und besonder. Ihr wiszett was Ihr jüngst mitt uns alhie vertreuwlich geredt, so haben wir auch Euch sieder' communicirt was wir solcher sachen halben ann Ertzbischoffen und Churfürsten zu Meinz, auch Bischoff zu Münster gelangen laszen, und was uns da dannen vor antwortt einkommen. 1573. Mai.

Nun werdet Ihr ausz unserm hirneben ann Ewern Bruder, Graff Johann, gethanem schreiben und desselbenn beylagen auch vertreuwlich vernehmen wasz sich die Key. Ma: vonn wegen fridlicher hinlegung des Niderlendischen krigszwesens jegenn die beyde Churfürsten, Sachsen und Brandenburgk(1), des gleichen auch die beyde ausschreibende Fürsten des Niderlendischen Westphalischen Kreiszes, denn Bischoffen zu Münster und Hertzogenn

---

(1) *Brandenburgk.* Jean-Georges, né en 1525, fils et successeur de Joachim II qui, en 1539, avoit introduit la religion Evangélique dans ses états, et mourut le 3 janv. 1571. « Il fut ami et protecteur des sciences, . . il haïssait le luxe . . Quoique pacifique » par inclination, il eut toujours une armée prête à faire face aux » événements. » *Art de vérifier les dates.*

' zeither.

1573. zu Gülich, erclertt. Weill dan ihre Ma^t sich inn dem
Mai. Extract ann Münster und Gülich gnedigst resolvirt, da ihre Ma^t vonn denn Churfürsten ins gemein angelangtt, und ihrer Ma^t solche wege fürgezeigtt wurden die zum fridenn undt hinlegung solchs hoch schettlichen kriegswesens dienlich, das sich alsdan ihre Ma^t darunder aller unverweiszlichen gepuer zu verhalten gedechten; so wehren wir bedacht dahero occasion zu nehmen und ann denn Churfürsten zu Sachszenn (wie auch den Churfürsten zu Mentz *omissis omittendis*) zu schreiben und i. L. disze mittel under die handt zu geben, wie beyliegendt concept ungeverlich auszweisett; haben aber zuvor darunder Ewer bedencken und meinung vernehmen wollen, ob auch Euch solche fürgeschlagene *conditionen* leydtlich unndt annemblich seyenn oder nichtt, und ob's euch auch anmutlich sai das ich mich gegen i. L. lasse vernemen das solche verschreibung von Euch heer an mich gelangt. Wollett derwegenn uns beneben wider überschickung solchs concepts daruff Ewer gelegenheit und bedencken zuschreiben, uns ferner darnach haben zu richten.

Wolten wir Euch günstiglich nicht pergen, dem wir zu günstigen gefelligen willen gewogen. *Datum* Cassell, am 17ten Maij A. 73.

WILHELM L. z. HESSZEN.

Hettet Ihr aber bedenckens ann einen oder den andern obbemelter Churfürsten disz alles gelangen zu laszen, oder einem mehr oder dem andern weniger anzuzeigen, solchs haptt Ihr eigentlich uns

' und — an mich gelangt. *Autographe.*

underschiedlich zu verzeichnen und uns zuzufertigen. 1573. Mai.

Dem Wolgebornen unserm lieben
Vettern und besondern, Ludwigen
Graven zu Nassau etc.

† LETTRE CDXIX^e.

Guillaume, Landgrave de Hesse, à Auguste, Electeur de Saxe. Il l'exhorte à s'employer auprès de l'Empereur pour la pacification des Pays-Bas.

*** Le Landgrave observe avec raison que les conditions qu'il met en avant, liberté de conscience et faculté de quitter le pays, étoient conformes à ce que la paix d'Augsbourg, en 1555, avoit ordonné pour l'Allemagne: « Diejenigen Augsbürgischen Confessionsverwandten, welche Unterthanen weltlicher katholischer Stände seien, sollten, um deren Landeshoheit nicht zu gefährden, nur die Berechtigung zu einem freien Abzuge haben. » *Guericke, Handbuch der allg. Kirchengeschichte*, p. 743. Mais de telles offres n'étoient plus acceptables: le Prince vouloit le départ des étrangers et le libre exercice de la Religion; du reste le Comte Louis aura pu répondre que son frère étoit en effet très disposé à faire le sacrifice de ses intérêts personnels: voyez la Lettre 401.

Hochgeborner Fürst, freundlicher lieber Vetter, Schwager, Bruder und Gevatter. E. L. wiszen sich freundtlich zu erinneren das Sie uns vor wenig tagen copey

1573. einer antwort, so die Key. Ma. E. L. und dem Chur-
Mai. fürsten zu Brandenburg uff Ihre intercession vor den Graven von Oistfriszlandt gegeben, zugeschicktt, darin sich ihre Ma' uff ein schreiben so sie uff gleichmeszige erinnerung ann die ausschreibende Fürsten des Niderlendischen Westphälischen kreiszes gethan, referirt.

Nun ist uns vor wenig tagen ein auszzug solchs schreibens zukommen, wie E. L. hirneben zu sehen, darin sich ihre Ma'. fast uff die weise wie auch jegen E. L. ercleren, doch mitt anhengcken das sie noch von Ewerer, der Churfürsten, L. inn gemein deswegen nichtt ersuchtt, da es aber beschehen und ihrer Ma' solche wege fürgezeigt würden, die zum frieden und hinlegung solchs hochschedlichen krigszwesens dinlich, das sich alsdan ihre Ma' darunder aller unverweiszlichen gepuer ertzeigenn woltenn.

Nun mögen wir E. L. zu weitterer vertrewlicher nachrichtung unangezeigtt nichtt laszen das unlangst Graff Ludwig zu Nassauw bey uns alhie gewesen, und von wegen seines Hern brudern, des Printzen, und auch der Niederländen gantz vleiszig bey uns gesuchtt, das wir bey E. L. und den andern Chur- und Fürsten, auch andern unsern Hern und freunden, befürdern wolten damit sich i. L. allerseits inn die sache schlagen, und etwa einen leytlichen friden erhandlen wolten; daruff wir ihme das herkommen und wichtigkeitt solchs handels gnügsamb auszgefürtt, und entlich dahin gelendett dasz wir nicht allein nicht wusten wie solche underhandlung fruchttbarlich anzustellen, sondern auch bei uns die mittell zu einigem bestendigen vertrag nichtt erdencken könten; daruff hatt er sich jegen uns so weitt erclertt, er

wisze woll dasz sein her bruder, der Printz, fast verhast 1573.
sei, und derwegen S. L. nichtt leichtt bei itziger gelegen- Mai.
heitt in einige vertragshandlung bei dem andernn theill zu pringen sein werde, wann aber nurtt sovill zu erhalten, das die Underthanenn so sich biszanhero dem Printz anhengig gemachtt, wider auszgesönett, und sie hinfüro umb der Religion willen so greulich nichtt verfolgett, gemartertt und geprentt, sondern ihre gewiszenn frey gelaszen, und ihnen ausz dem landt anders wohin nach ihrer gelegenheitt zu ziehen, gleichwoll aber ihre guter durch andere zu verwalten und dero zu geniszen, oder sie auch gahr zu verkeuffen verstattet werdenn möchtt, wie dan ein solchs dem im heyligen Reich uffgerichten religionfrieden gemesz ist, so hildt er, Graff Ludwig, es darfur das uf solche mittel nicht allein die underthanen sich zu allem schuldigen gehorsamb zu ergeben geneigtt, sondern auch der Printz selbst, ob seiner gleich in solcher vertragshandlung nicht gedachtt, noch s. L. dero theilhafftig werden könte, damit zufrieden sein, und seine eigne sachen Gott dem Almechtigen heimstellen wurde.

Weill dann die Key Ma^t^ inn obermeltem ihrem schreiben ann Munster und Gulich sich zu aller unverweiszlichen gepuer, so fernn allein solche mittell die zum frieden dinlich erfundenn werden möchten, erpieten thutt, so haben wir nichtt underlaszen wollen E. L. hievon vertrewliche anzeige zu thun, und stellen zu E. L. rathsambs ermeszenn und gutachten, ob nichtt die sachen vorstendig das von E. L. und dem Churfürsten zu Brandenburgh, samptt oder sonderlich ihrer Ma^t^ eyn ungeferliche andeutung von einem solchenn mittell be-

1573. schehen und dardurch die sachen zum tractat und hand-
Mai. lung befurdertt werdenn möchten; dann da dasz geschehe und der tractat vorgenohmen würde, wollen wir uns die hoffnung machen es solt solche handlung der armen underthanen ohn frucht nichtt abgehen: köntt dan auch, mit gnediger verleyhung des Almechtigen, durch E. L. und anderer befürderung, dem guten Printz soviell geholffen und s. L. an dero inkommens zu ihren selbst und ihrer kinder underhalt etzwas zu gutt erhalten werden, so gereichtt es s. E. und denn ihren umb so viell mehr zu erleichterung ihrer itzigen obliegenden merglichen beschwerden.

Welchs wir E. L. ausz trewer guter meinung und gahr nichtt E. L. inn dem inn etzwas fürzugreiffen, vertrewlichen antzeigen wollen; dann warlich dem gantzen heylichen Reich Teutscher Nation ann hinlegung diszes hochschedlichen krieges, sonderlich auch unsern und unserer freundlichen liebenn Brueder Fürstenthumben, viell gelegen, dann dieweill die commertien dermaszen gespertt, geberets inn dissenn länden grosze unsegliche teurungen, auch groszenn abgang ann renten und zinszenn, das es in die lengde nichtt wirdt zu erschwindenn seynn. E. L zu freundlichen dienst-erzeigung seindt wir gneigt.

An Churfürsten zu Sachszen.

Dans la Lettre 420 il est pour la première fois fait mention d'un événement qui fixoit les regards de l'Europe: de l'election au Trône de Pologne. Sigismond-Auguste, le dernier des Jagellons,

étant mort le 7 juillet 1572, « plusieurs Princes se mirent sur les 1573.
» rangs. Mais de tous ces candidats, il n'y eut qu'Ernest, fils de Mai.
» l'Empereur Maximilien, et Henri, Duc d'Anjou, frère de Charles IX, qui partagèrent les suffrages de la nation dans la diète » ouverte le 5 avril 1573. Enfin le Duc d'Anjou fut élu le 9 mai. » *Art de vérifier les dates* (ed. Paris, 1818). II. 2. 201. Il avoit dû ce succès à des recommandations très diverses. Le Pape, le Grand-Turc, et les Protestants s'étoient intéressés en sa faveur. « Pontifex » perfecit suis artibus ut Andegavensis praeferretur Austriaco, quo» niam existimavit eum fore rigidiorem in asserendâ religione Roma» na. » *Lang. ad Sydn.* p. 85. « Gratiam referre voluit pro praeclaro » illo Parisiensi facinore. Imperatoris etiam Turcici minae admixtae » precibus non parum profuerunt Gallo. » *Ep. secr.* I. 189. Elisabeth avoit montré de bonnes dispositions pour le Duc. « Si vous pensez, » écrit Charles IX le 23 févr. à M. de la Mothe Fénélon, Ambassadeur en Angleterre, « que la Reine ait (quant à l'élection) si bon» ne affection que dit Walsingham pour mon frère, et qu'elle y ait » quelque moyen, vous l'entretiendrez et fortifierez en cette bon» ne volonté. » *Mém. de Castelnau*, III. p. 298. Le Landgrave de Hesse avoit, bien que d'une manière indirecte, coöpéré très efficacement à la résolution de la diète. « Caspar von Schomberg » begab sich mit einer geheimen Instruktion L. Wilhelms zur » Herzogin von Braunschweig, Schwester des letzten Königs von » Polen, welche den Polnischen Ständen, nach einer Vorschrift » des Landgrafen, unter Bedingung der freien Religions-übung..., » ein so kräftiges Fürschreiben sandte, dasz Heinrich von Anjou » gewählt wurde. » *V. Rommel, N. Gesch. v. Hessen*, I. 556. Plusieurs d'entre les Princes Protestants, craignant les envahissements et les prétentions de l'Espagne, étoient assez disposés à se réconcilier avec la Cour de France. S'il falloit choisir entre le Duc d'Anjou et le fils de l'Empereur; « ne pouvoit leur être que bien » suspect l'accroissement de la grandeur de la Maison d'Autriche, » comme il seroit bien fort grand si l'Archiduc Ernest parvenoit à » cette Dignité Royalle. » *Journal de Henri III*, p 532. On pouvoit croire que le Duc, par sa promesse et par la force des choses, seroit contraint de respecter les droits des Dissidents, c'est à dire,

1573. Mai. des Réformés, des Luthériens et des frères Moraves, qui s'étoient unis, en opposition aux Sociniens et aux Anabaptistes, par le Traité de Sandomir en 1570; *Guericke*, *Handbuch*, p. 814: et telle étoit l'opinion d'une partie de la Noblesse Evangélique, qui avoit désiré pour le Duc d'Anjou le patronage d'un Prince Allemand de leur religion: *V. Rommel, l. l.* p. 555. Ainsi, sans nuire aux Protestants en Pologne, cette élection sembloit devoir être très utile à ceux de la France et des Pays-Bas. En effet le désir de se concilier les Dissidents et de pacifier la France avant son départ, alloit être pour le Duc d'Anjou un puissant motif d'en revenir, à l'égard des Calvinistes François, à des mesures plus douces. Les événements prouvèrent la justesse de ce calcul. « Enfin Dieu eust pitié de Son Eglise, secourant la Rochelle, de laquelle on attendoit tous les jours la » ruine, par un moyen que les hommes attendoyent le moins. » Car en ce temps vinrent les Ambassadeurs de Pologne, qui » déclaroyent M. le Duc d'Anjou esleu par leur Sénat pour Roy... » Le Roy Charles . . . se haste de le rappeler du siège . . . , et à la » requeste de la ville donna la paix à l'estat, et la liberté à ceux » de la religion. Estoit lors en Angleterre M. du Plessis désespérant humainement de ce siège. Et comme il pensoit profondement à cette affaire, luy vint en l'esprit par un instinct divin » que la Rochelle seroit délivrée dans vingt jours, bien qu'il n'en » peust comprendre la raison. Il le dit un jour à M. le Vidame de » Chartres en peine comme luy de ce siège; et comme dans ce » terme il entendit la venue des Polonois: *Voilà*, dit-il, *le salut* » *des Rochellois.* Et cela luy ai-je oui dire plusieurs fois. » *Vie de Du Plessis Mornay*, p. 24. Il est vrai que le Duc d'Anjou se montra peu disposé à tenir les promesses faites en son nom aux Dissidents Polonois. Sa répugnance se manifesta dans les conférences avec leurs députés. « Episcopus Valentinus promisit iis qui puriori religioni sunt addicti, Regem permissurum ut eam profiteantur. Poloni Pontificii dicebant se insciis Valentinum id aliis » promisisse . . . Ipse etiam Rex dicebat Valentinum non habuisse de ea re mandatum. Legati vero qui sunt purioris Religionis dixerunt se nunquam fuisse consensuros in electionem

» Andegavensis, nisi Valentinus promisissit, et, nisi Rex velit » id promittere, se re infecta redituros in patriam. Tandem Rex » promisit se id observaturum. » *Epist. secr.* I. 205. Venu en Pologne il fut sourd aux représentations des Protestants. Mais on ne s'étoit pas attendu à ce manque de foi. — En outre plusieurs personnages influents en France et ailleurs désiroient éloigner le Duc d'Anjou pour qu'il laissât le champ libre au Duc d'Alençon. 1573. Mai.

Le Landgrave avoit raison d'écrire ; « Es wirdt dem Printzenn » kein böser anplick seyn. » *De la Pise*, d'ordinaire bien informé, écrit : « La Couronne de Pologne étant vacante . . . , le Prince, » duquel la renommée s'estendoit partout, n'y fut pas oublié, » ayant esté mis en parallèle et ballotté avec des grands Roys et » des fils des Roys. Il étoit recherché et pour sa qualité et pour » sa vertu ; rien ne l'en recula que sa Religion. » p. 413. Si ceci n'est pas très probable, ce qu'il ajoute n'est pas douteux. « Le » Prince n'avoit pas son coeur à ceste passagère Royauté. Il ne » pensoit qu'à l'affermissement des Pays-Bas et aux moyens de les » délivrer de l'invasion Tyrannesque. » *l. l.* Il avoit employé son influence en faveur du Duc. Charles IX écrit en avril 1573 à M. de Schomberg : « Quant à ce que le Comte Ludovic vous a offert » pour la bonne affection qu'il veut montrer de porter à moi et à » mon frère, de dépêcher homme exprès en Pologne, même son » Ministre, ... j'estime cette sienne bonne volonté. » *Journal de Henri III*, p. 547. Voyez aussi ci-après, p. 112.

---

* LETTRE CDXX.

Le Landgrave Guillaume de Hesse au Comte Jean de Nassau. Disposition de l'Empereur à négocier la paix ; élection du Roi de Pologne.

Unsern günstigen grusz zuvor, wollgeborner lieber Vetter und besonder. Wir haben Ewer schreiben vom

1573. Mai. 14ten Maij woll entpfangen gelesen, und darausz Ewer entschuldigung warumb Ihr diszmals nichtt denn nechstenn zu uns anhero haptt kommen können, vernommen; damit wir dann nach gestalten sachen wol zufrieden; weill uns ohne das Ehrich Volckmar vonn Berlipsch ausz vorgefallenen ehafften verhinderungen, auch abgeschrieben, und einen andern termin zu seiner ankunfft, nemblich den 17ten schirstkünfftigs monats Junij, benentt; wollet derwegen Ewernn rath, Doctor Jacob Schwartzen, uff dieselbige zeitt auch alhie anlangen und von Ewert wegen der bewustenn berathslagung beywohnenn, auch volgents als ein keyserlicher Commissarius das *Examen Testium* etc. Hertzogen Ehrichen continuiren laszen, dan uns viel daran gelegen. — Was dan denn überschickten pasz ausz des Printzen schreiben belangtt, ist uns vonn andernn örttenn auch angelangt das Engelandt undt Hispanien der commertien halben mitt einander ein accordi (1) uffgerichtett habenn sollen, darzu vieleich tunnsers besorgens nicht geringe ursach und fürderung gegeben habenn mag das iro, der Köningin, Bottschafft so inn Franckreich gewesen, nidergeworffen und spolijrt wordenn. Das aber die Teutschen Chur- und Fürsten, des Printzen vorschlagh nach, ein stattliche schickung ann die Köningin thun, und sie deswegenn allerley ermahnen lassen solten, tragen wir die vorsorge das solchs, inn erwegung allerhandt umbstende und itziger gelegenheitt, bey denn Chur- und Fürsten schwerlich zu erheben sein

(1) *accordi.* Languet écrit le 27 mai : Prima die hujus mensis « publicata est Antverpiae pax inter Anglos et Belgas, et significatum est inter ipsos fore posthac libera commercia . . . Ve-

werde: wie sich dann die Chur- und Fürsten biszdaher auch ihrer correspondentz entschlagenn(1), so hette auch solchs ohne das ein fedtpflichtigkeit uff sich, dartzu sich niemants gernn wirdet bewegenn laszenn. 1573. Mai.

Was die Key. Ma^t bey den Churfürsten Sachsenn und Brandenburgh, auch des Niederlendischen Westphälischen Kreiszes ausschreibender Fürsten, dem Bisschoff zu Munster und Hertzogenn zu Gülich, uff i. L. intercessionschreibenn vor die Graven von Oistfriszlandt, auch angehengte wolmeinliche erinnerung von wegen fridtlicher hinlegung des Niderlendischen krigszwesens geantwortt, darvonn thun wir Euch hirnebenn inn vertrauwen Copien zufertigenn, darausz Ihr zu vernehmen was der guttlichen underhandlung und friedlicher vergleichung halben vor hoffnung vorhanden, und sonderlich wollet denn pasz in dem extract ann Münster und Gulich woll besehen, da ihre Ma^t vermeldenn das ihre Ma^t vonn denn Churfursten in's gemein derwegenn nicht ersuchtt wordenn seyenn, welchs dann mitt des Ertzbisschoffen und Churfursten zu Mentz euch jungst von uns zugeferttigter antwort, nicht ubereinstimmett.

Weill wir auch die vermutung schepffen der Churfurst zu Cölln werde vieleicht disser sachen halbenn auch mitt Euch redenn; wo nun solchs beschehe oder s. L. etwo sunst mitt Euch solche underredung hette, so wir

---

« reor ne ea pax obsit rationibus Principis Orangii. » *Ep. secr.* I. p. 191.

(1) *corr. entschlagenn.* Cependant en février il y avoit à la cour d'Elizabeth « des gentilzhommes de la part du Duc de Saxe, Comte « Palatin, et Prince d'Orange. » *Mém. de Castelnau*, III. p. 303.

1573. vertreuwlich wiszen möchten, so werdett Ihr uns dar-
Mai. vonn inn vertrauwenn auch zu verstendigenn wiszen.

Es ist uns diszenn morgen eines vornehmen keyserlichen raths schreiben zukommen, darin gemeldett das zeittung vonn Warsa angelangt das der Herzog von Anjou zum Könnig in Polen erwehlet sein solle: wo nun solchs also ervolgtt, so wirdts dem Printzenn kein böser anplick und sonder zweiffel ein *dissolutio* der fürgehapten Bajonischen Bündtnüs seyn. Wolten wir Euch hinwider günstiglich nicht pergen, dem wir günstigen gefelligen willen gneigtt. *Datum* Cassell, am 17[ten] Maij A° 73.

WILHELM L. z. HESSEN.

Dem Wolgebornen unserm
lieben Vettern und besondern,
Johann, Graven zu Nassau, etc.

La Lettre suivante est relative à un rapprochement avec la Cour de France. Par l'entremise de Schönberg et de Frégose Charles IX faisoit proposer des conditions d'alliance au Comte Louis. « Schomm» bergius Francofurtum ad Moenum concessit, ibique ceptum in» terventu Galeacii Fulgosii a Regina missi cum Ludovico Nassovio » Arausionensis fratris nomine paciscente negotium persecutus, his » condicionibus cum Nassovio transegit : Si Rex Philippo in Bel» gicarum provinciarum gratiam bellum denunciet, Hollandia et » Zelandia jam nunc in potestatem Regis tradantur, salvis juri» bus, privilegiis, immunitatibus, et libera ubique conscientia» rum ac religionis, quam in oppidis et agro colunt, professione. » Si armis aperte cum Hispano agere noluerit, mutuo datis ccc » florenorum CIƆ, quae tunc maxime urgebantur, quaecunque » loca a tempore pactorum bello quaesita fuerint, Regi cedant ea» que tradere Arausionensis teneatur : si nulla loca capi contin-

» gat, nihilominus Hollandia et Zelandia legibus supra conventis 1573.
» Regi cedant, in eamque rem Princeps aliquis e Germania fidem Mai.
» obstringat Arausionensem pactis staturum. Haec ita in arcano
» cum Ludovico Nassavio conventa. » *Thuan.*, *Hist.* p. 908, c.

Ces conditions, comme on va le voir, ne furent pas approuvées par le Prince, qui modifia considérablement le projet. Ce ne fut même pas sans répugnance qu'il se décida à renouer des négociations si déplorablement interrompues par la trahison et le massacre. Toutefois il crut, comme le Comte Louis, devoir profiter des dispositions favorables de Charles IX et de sa mère, et l'état de la France étoit réellement de nature à légitimer leur opinion à cet égard.

On peut supposer que, pour ce qui concerne Catherine de Medicis et le Roi lui-même, assez indifférents sous le rapport religieux au maintien du Papisme, il y avoit quelque vérité dans la déclaration de Schonberg aux Princes Allemands, peu de mois après la St. Barthelemy: « Il n'a été rien fait en cela par haine de » religion. » *V. Raumer*, *hist. Br.* I. 300 La Reine-mère n'avoit pas apporté d'Italie une grande fixité d'opinions religieuses. En 1560 « pourchassee et continuellement sollicitee par le Prince de » Condé et l'Amiral, elle dit qu'elle n'entendoit rien en ceste do- » ctrine, et que ce qui l'avoit paravant esmeue a leur desirer bien, » estoit plustot une pitie et compassion naturelle qui accompagne » volontiers les femmes, que pour estre autrement instruite et in- » formee si leur doctrine estoit vraye ou fausse. Car quand elle » considéroit ces povres gens estre ainsi cruellement meurtris, » bruslés et tourmentés, non pour larrecin, volerie ou brigandage, » mais simplement pour maintenir leurs opinions, et pour icelles » aller a la mort, comme aux nopces, elle estoit esmeue a croire » qu'il y avoit quelque chose qui outrepassoit la raison naturelle. » *De Beze*, *Hist. des Eglises Reformees*, I. 227, sq. Plus tard, croyant l'armée catholique en déroute, « Eh-bien, » dit-elle, « nous » prierons Dieu en François. » Mais Catherine vouloit dominer, Charles jouir en repos. Désappointés tous deux, craignant plus que jamais la puissance des Guise, l'exaspération des Huguenots, l'indignation d'Elizabeth et des Princes Protestants, la

1573. Mai. prépondérance de l'Espagne, ils avoient désiré quant à la politique intérieure rentrer, et quant aux relations extérieures rester dans les voies suivies depuis la paix de St. Germain et qu'on croyoit, non sans raison, qu'ils avoient pour toujours abandonnées. Leur premier soin avoit été d'appaiser la Reine d'Angleterre; voyez p. 8, 39. On désiroit vivre avec elle en bon voisinage et la négociation pour le mariage d'Elizabeth avec le Duc d'Alençon paroît avoir été sérieuse du côté de la France. « Nous désirons, » écrit la Reine-mère le 23 janvier 1573 à M. de la Mothe, « une bonne et heureuse résolution (sur ce mariage), sans n'y avoir aucune dissimulation ny déguisement, » mais y aller fort droitement, comme nous vous avons toûjours escrit. » *Mémoires de Castelnau par le Laboureur, Tom.* III. p. 284. Le même jour Charles IX lui mande qu'un Irlandois lui a faict proposer beaucoup de moyens « qu'il a de faire une grande subversion et conqueste en Irlande et autres Pays de la Reine d'Angleterre; mais, » ajoute-t-il, « pour le désir que j'ay de conserver l'amitié d'entre » la dite Reine et moi, je rejetteray bien loin ces choses là. » *l. l.* p. 282. De part et d'autre on vouloit la paix; mais on s'observoit mutuellement avec défiance: « S.M. » écrit Burleigh le 20 mars à Walsingham, « a résolu de persister dans l'alliance, estant bien aise que le Roi de France soit le premier à la violer. » *Wals., Mém.* p. 394. D'après la même ligne de politique le Roi, « résolu, » dit-il, « de ne jamais rien entreprendre que je ne visse » mes sujets bien unis en mon Royaume en toute tranquillité, et » outre cela la parfaite amitié et union bien assurée avec mes amis » et voisins » (*l. l.* p. 268), avoit résisté aux instances du Légat Ursin, qui vouloit l'entraîner dans une Ligue contre le Turc, « ne voulant donner nullement d'occasion de doute de moy, comme je sçay que je ferois à la Reine d'Angleterre et à mes autres » voisins, qui sont d'autre Religion que la mienne » (*l. l.* p. 269). Il avoit, mais en vain, voulu conclure l'alliance dès longtemps projetée avec les Princes Evangéliques. Maintenant il faisoit également des avances au Comte Louis. Celui-ci pouvoit, jusqu'à un certain point, compter sur la sincérité de ces avances, vu qu'elles

semblоient conformes aux intérêts de ceux au nom de qui elles étoient 1573.
faites; et en tout cas il étoit imprudent de les repousser, d'autant Mai.
plus que les dissensions dans la Famille Royale offroient aux Refor-
més, même au sein de la Cour, des appuis. Charles IX, jaloux
des Guise et de la réputation militaire que le Duc d'Anjou avoit
acquise, se soumettant avec répugnance à la tutelle des influences
papistes, désirant, en un mot, reconquérir une independance qu'on
lui disputoit de toutes parts, avoit trouvé sans doute dans ce désir
un puissant motif de favoriser les Huguenots et la cause des Pays-
Bas. Rabaisser l'Espagne étoit en même temps rabaisser toutes
les influences qu'il haissoit, et c'est pourquoi, bien que Charles
IX eut été entraîné momentanément dans la réaction Catholique
et qu'on eût en son nom rappelé les François, auxiliaires du Prince
d'Orange (voyez Tom. III, p. 512), Gaspard de Schonberg, qui
connoissoit le Roi, pouvoit le 9 oct. 1572 lui écrire: « Ils disent
» que V. M. est en propos d'envoyer un secours au Duc d'Albe,
» pour le contraire de laquelle calomnie j'ay voulu gager ma
» tête. » *Journal de Henri III*, I. p. 522. Quant à ses deux
frères, si le Duc d'Anjou, plus tard Henri III, né en 1551,
étoit l'espoir des Catholiques, le Duc d'Alençon, né en 1555,
étoit l'espoir des Reformés. En juillet 1572 Walsingham écrivoit
à Burleigh: « J'ai pris tous les soins possibles de m'informer à
» l'égard du Duc d'Alençon, et j'apprens qu'on le regarde en
» général comme aussi traitable et d'aussi bonne affaire qu'aucun
» autre Prince de France. Il passe au reste pour avoir de la sa-
» gesse et de la bravoure, mais aussi un peu de legèreté, péché
» originel de la Nation. On lui applique le proverbe François, *il a
» de la plume en son cerveau* . . . Pour se qui concerne sa Reli-
» gion, l'Amiral, le Comte de la Rochefocault, Teligny, Bac-
» quemaut et plusieurs autres des mieux sensés de la Religion, ont
» de grandes espérances, et même fondées sur de bonnes conjectu-
» res, qu'il ne seroit pas difficile de le ramener à la connoissance
» de la verité. » *Memoir.* p. 258. Il penchoit vers les Calvinistes,
moins, à ce qu'il paroit, par des motifs religieux que par ambition
d'acquerir du pouvoir. « Il avoit esté fort desplaisant d'un si exé-
» crable meurtre de tant de personnes innocentes, mais surtout

1573. » de M. l'Admiral qu'il affectionnoit extrêmement, parcequ'i
Mai. » l'avoit proposé au Roy pour Chef de la guerre contre le Ro
» d'Espagne . . . Soit qu'il portast envie à la réputation du Du
» d'Anjou, grande par tout le Royaume, soit qu'il voulust remuer
» il commença dès ce moment à minuter de sortir de la Court
» et prendre pour prétexte le bien publiq. » *Vie de Mornay*, p
22. Entouré par beaucoup de mécontents, surtout aussi par beaucoup de faux Catholiques qui, après la St. Barthélemy, avoient abjuré la foi des Réformés, il se trouvoit naturellement placé à la tète d'un parti qui fut nommé celui des *Politiques*, et lequel, cherchant des voies de conciliation et des termes moyens, étoit fort disposé à s'allier aux Protestants. « Le Duc d'Alençon devoit » faire un Manifeste, par lequel il appelleroit tous ceux de la Reli» gion à luy, avec promesse de leur procurer le rétablissement et » l'exécution des Edits de pacification. » *Vie de de la Noue*, p. 97. Dès les premiers mois de 1573 il y avoit de grandes probabilités pour une rupture ouverte. « La jalousie des deux frères fai» soit voir entre eux un discord manifeste. Le Duc d'Alençon » qui improuvoit le massacre, estoit suivi de tous ceux qui, par » crainte de la mort, s'estoient révoltés de l'Evangile; et estoyent » venus en l'armée du Duc d'Anjou (devant la Rochelle). Partant » avoit M. d'Alençon une estroite correspondance avec le Roy de » Navarre et le Prince de Condé. Leur résolution estoit d'attaquer » avec leurs amis et serviteurs à jour nommé le quartier du Duc » d'Anjou; tellement qu'une partie de l'armée devoit mettre l'au» tre en pièces; et avoyent donné un signal aux assiégés afin » qu'en mesme temps ils fissent une sortie générale sur les tran» chées. Mais l'élection du Duc d'Anjou par les Polonois dissipa » cette hardie entreprise. » *l. l.* 24.

Des négociations avec les Protestants étrangers devoient toujours, bien qu'indirectement, profiter aux Calvinistes de France. Le Prince l'espéroit; il désiroit éloigner le Duc d'Anjou et augmenter le pouvoir d'Alençon (voyez p. 105); il se défioit de Charles IX, mais ne vouloit pas entièrement briser avec lui. Il paroît même qu'il agit, aussi à cet égard, sur les Princes Evangéliques d'Allemagne. « Die Besorgnisz, dasz entweder Carl IX sich dem König von

» Spanien in die Arme werfen, oder dasz dieser, wenn er freie 1573.
» Hand in Belgien erhielt, seine ganze Macht gegen dasz zerris- Mai.
» sene Frankreich wenden würde, hielt die evangelischen Fürsten
» ab, gänzlich zu brechen. Hierzu kam der neue, von Nassau-Ora-
» nien empfohlene, Plan der Katharina von Medicis, den jüng-
» sten ihrer Söhne (Franz von Alençon) mit der Königin von
» England, den anderen (Anjou) mit der Krone Polens zu ver-
» mählen. » *V. Rommel*, *N. G. Hessens*, I. 555. Ce double projet étoit d'autant plus important vu que, dans l'esprit du Prince, il se rattachoit probablement à une arrière-pensée; celle de faire succéder à Charles IX, maladif et qui ne pouvoit guère avoir longtemps à vivre, le Duc d'Alençon, au préjudice du Duc d'Anjou. Il y eut plus tard des tentatives sérieuses pour mettre ce plan à exécution. *V. Raumer*, *hist. Br.* I. 301.

† LETTRE CDXXI.

Le Prince d'Orange au Comte de Nassau (1). *Dispositions de l'Empereur ; dangers d'un recours au Roi de France.*

Monsieur mon frère. J'ay receu vostre lettre datée le 27 du passé et bien entendu le contenu d'icelle à la venue de Hellingen. Il a suivi bientost la date de mes lettres (2) dont faites mention, et j'ay' avant son partement, qui fut le 17 du dit mois passé, informé bien amplement de vous

(1) *Comte.* Cette Lettre, sans doute destinée au Comte Louis, le plus au fait des affaires de France, est sans date; mais, en la comparant avec la Lettre 409 et la Lettre 424, p. 132, et surtout en lisant ce que le Prince écrit le 16 *mars* touchant le départ de Helling (voyez p. 77), il n'est guère douteux qu'elle ait été écrite en *avril.*

(2) *m. lettres.* Voyez la Lettre 406; du 8 mars.

' je l'ay (?).

1573. poincts, ainsy qu'il vous fera le rapport, qui sera cause qu
Mai. ne vous feray icy long discours pour vous déclarer mo opinion et advis sur les poincts par luy proposez, n faisant nul doubte qu'il ne soit desjà arrivé et vous faict ample rapport de tout. Quant à ce que escrivés d courrir lequel seroit venue d'Espagnie, vers lequel auro déclaré sa charge, ainsy comme vous me particularis en vostre lettre, je crains que ce ne soit sinon ruses, aff d'entretenir les Princes d'Almagnie, veu mêmema comme je vous ay desjà mandé par mes dernières qu vous ay envoyés après le partement de Hellingen, qu l'Empereur doit avoir escrit au Conte Palantin (1) que d tout son pouvoir il vouloit assister au Duc d'Alve, lu commandant de faire le mesme; aussy ne puis-je me pe suader que le Roy d'Espagnie voudra jamais contract aucune paix avec ses soubjects, si ce n'est soubs form de pardons, lequels sont ordinairement non seuleme pleins de captions et exceptions fort préjudiciables à l'un des parties, mais aussy de leur nature mal asseurés à cau que une grâce [est pardon, donné plaisir][1], se peult aussy r voquer à plaisir, ou pour le moins à la moindre occasion prétexte que l'on puisse ou vueille mettre en avant; to tesfois je vous prie de tenir la main à ce que [jai][2] puis savoir l'un ou l'autre, et si c'est à bonne escient que l' propose, que nous en puissions bientost avoir quelq résolution, consideré que de jour à aultre nous ne trouvons plus bas des moyens et de crédit, et sem impossible de le soutenir à la longue, et pour tant

(1) *Conte Pal.* Voyez p. 79.

[1] *Apparemment* est p. d. à pl. [2] je *ou* j'en.

vous prie d'user en cecy, toute diligence sans que toutes- 1573.
fois vostre voiage par delà[1] en soit retardé, accause Mai.
que je suis d'iceluy autant désireux comme de chose que je sache en ce monde, n'estimant estre icy de besoing de vous ramentevoir que vueillés dissimuler et tenir secrète ledict voyage le plus qu'il sera possible pour plusieurs respects et notammant pour n'empescher vos bons desseings, ausquels je prie le Seigneur vouloir donner heureux succès.—Or pour vous respondre sur l'aultre point principal de vostre lettre, touchant la légation et rapport de Frégose, il faut que je vous déclare franchement que je m'asseure, pour la grande défiance que les Estats, ensemble et toute la qualité de ceux qui ont aucun jugement, ont du Roy de France pour l'acte [énorme] par luy commis, il seroit du tout possible de persuader aux dits Estats de condescendre aux [a [2]] jà dictes que m'avés envoyé, et pourtant n'ay trouvé estimé utile ny conseillé[3] de les mestre en avant, car vous mesmes pouvés juger, estant ainsy descryé non seulement par deçà, mais par tous les endroicts du monde, et mesmement estant si fort blamée la perfidie en celuy qui pour son tiltre ordinaire vouloit usurper le nom Charle véritable, estant la tyrannie et cruaultés d'aultant plus reprochable que le tiltre estoit plus digne de louange, certes donc toujours viendront ilz là dessus que, puisqu'il est question de estre soubs tyrans, encor vault-il mieux estre tyranisé de son Prince naturel que d'un estranger, comme desjà bien souvent ilz disent; laquelle opinion estant desjà enracynée au ceur d'un chacun, ainsi que elle est conforme à la raison, oste certes tout fondement et d'ap-

[1] *Probablement faute du copiste, au lieu de deça. Le Comte étoit attendu avec impatience dans les P. Bas: voyez p. 51, 74 et les Lettres 116 et 117.*

[2] *sans doute articles.* [3] propre à être conseillé (*raadzaam, geraden*).

1573. parence de fermeté et d'assurance en touts contracts sem-
Mai. blables faicts avec si grand avantage du Roy de France et désavantage du Pays. Parquoy cognoissant aucunement les humeurs du Pays, aussy considérant les justes et pgnantes[1] raisons qu'il a de totalement se défier de la foy et promesse du dict Roy de France, j'ay tasché à part moy mestre quelques aultres poincts et article en avant lesquels, à mon advis, contienent tout ceque encor pourrez [2] es dits estats voudront et pourront accorder, me tenant bien assuré que jamais il ne condescendront à livrer ce pays pour trois cent mille florins d'Almagnye, bien vray que j'estime que ces articles que je vous envoye, seront par avanture trouvé iniques de l'autre partye.

Mais quand l'on considérera de près les justes moiens pour lesquels on est contrainct de traicter en ceste sorte, il y aura occasion de les estimer tant plus raisonables. Quoyqu'il en soit je les vous envoye pour les examiner et changer selon que trouverés convenir, toutesfoys suyvant ceste maxime que vous avés icy tout ce que j'estime que ce pourra accorder par deçà, et afin que selon vostre prudance vous sachiés coment vous régler en cecy.

A cette Lettre sont joints les Articles suivants: apparemment ceux que le Prince envoya à son frère; car l'expression livrer le « pays pour trois cent mille florins d'Allemagne » (voyez ci-dessus,) ne leur est pas applicable.

Premièrement que le Roy de France face[3] paix avec ses subjects déclarant expressément que il a esté abusé

[1] pregnantes *ou* poignantes. [2] *Lacune.* [3] fasse.

par ceux qui soubs prétexte de son service ont cherché leur profit particulier au prix de la ruine du pais et couronne de France. *Item* que il leur mette la religion libre selon le contenu de l'Edict de janvier l'an soixante sans fraude ou mal engin[1], et que cela soit confirmé, publié et [momogue[2]] par tous les Parlements et Estats du Royaume, et envoyé la dicte confirmation et approbation entre les mains des Princes protestans en Alemagne avec promesse de le faire maintenir par tout le Royaume de France sans aucune dissimulation. 1573. Mai.

Item, si sa Majesté n'est délibéré de faire luy mesme la guerre ouverte au Roy d'Espaigne et invahir hostillement ses pays et terres soit du costé de Beins[3] en Hénault ou en quelque autre endroit du Pays-Bas, qu'il envoie promptement la somme de cent mill escus entre les mains du Prince d'Orange, affin de pouvoir soustenir les frais de la guerre, et par après de trois mois en trois mois à chasque fois furnira sa Majesté une pareille somme de cent mill escus au dit Prince d'Orange pour l'effet susdict, et d'avantage donne congé et licence au dit Prince d'Orange de lever tels soldatz et capitaines que bon luy semblera, jusques au nombre de mill de cavallerie, et vij cents[4] d'infanterie.

A condition que toutes villes et terres que le dit Prince d'Orange ou ses adhérents polra conquester durant cest guerre, moiennant que ce soit hors de Hollande et Zélande, seront mises entre les mains et sous l'obéisance du Roy de France. Et davantage recevront le dict pays de Hollande et Zeelande le Roi de France pour leur protecteur et défenseur, à condition toutesfois que les-

[1] tromperie. [2] homologué. [3] Binch. [4] *On doit sans doute lire* vijm : *voyez p.* 120

1573. Mai. dicts Hollande et Zellande seront gouvernez par Seigneurs et Gentilzhommes du Pays-Bas, maintenus en tous et un chascun leurs droits, privilèges et usances, et auront la religion libre, avec l'exercice d'icelle, sans contredit ou cavillation quelconque. Et tant et si longtans que les dits pays, Zellande et Hollande, demoureront en la protection du Roi de France, seront iceux tenus de luy donner pour recognoissance la somme de quatre cent mille florins de Brabant par an, de quoy le dict Roy de France se contentera, sans pouvoir mettre autre imposition.

Et sera le dit Prince d'Orange ou les dits pays, Hollande et Zellande, tenus de restituer et rembourser au Roi de France les sommes qu'il aura receus de luy, assavoir une chascune au bout de l'an après la réception d'icelle, ou ainsy que l'on advisera pour le meilleur. Surquoy le dict Roy de France s'obligera de les maintenir et secourir contre tous et un chascun de tout son pouvoir, avec obligation et promesse de ne faire nul appointement ny paix avec le Roy d'Espagne au préjudice ou dommage du pays, de la religion, ou de leurs privilèges et libertez, mais faudra que les dicts pais soyent comprins audit traitté, comme aussy récyproquement les dits pays ne polront faire nul apointement sans le sceu et congé de sa Majesté. Mais, en cas que le Roy de France vueille luy mesme faire la guerre au Roy d'Espagne, sera le Prince d'Orange ou les dits Pays de Hollande et Zélande tenus de luy furnir la somme de cinc cent mill florins par an, tant que la guerre durera, sans que soit tenu leur furnir aultre somme que de cent mill escus susdits promptement, tandis que le Roy de France fera ses apprestes pour

la guerre susditte, lesquelz encor les pays susdits seront tenus de restituer au bout de l'an après la guerre susditte déclarée. 1573. Mai.

* N° CDXXI^{a}.

Instruction pour les Députés du Prince d'Orange vers la Cour de France. (Instruction pour Monsieur de [Lumbres[1]] et le Docteur Taijaert qu'ilz auront à traitter avec le Roy de France et la Royne-Mère de la part de Monsieur le Prince d'Orange.)

*** Cette pièce, en rapport avec la Lettre 424, prouve que non seulement le Roi de France fit sonder le Comte Louis mais que même les négociations *directes* du Prince avec Charles IX recommencèrent plus tôt qu'on ne le suppose communément.

En général cette Instruction est assez conforme au projet de Traité (voyez la Lettre 421 p. 116, sqq.) que le Prince avoit envoyé à son frère. Seulement il stipule ici la conservation des droits et privilèges, aussi pour *les pays, villes, etc. qui se conquesteront au profit de S. M.* Puis en cas de guerre ouverte de la part du Roi de France, au lieu de 400,000 florins par an, le Prince offre un secours en hommes et en vaisseaux, durant la guerre, et la somme susdite chaque année, à commencer deux ans après la conclusion de la paix.

Premièrement que le Roy face paix avecq ses subjets, affin que par ce moyen l'on ait occasion de quitter toutes deffiances, et se ranger librement et volontairement au service de sa Majesté. *Item*, qu'il permette la Religion libre

[1] *Voyez* p. 132.

1573. Mai. en son Royaume avec l'exercice d'icelle sans fraude, cavillation, ou malengin, et que cela soit confirmé, publié et homologué par tous les Parlements et Estats du Royaume, et envoyé la ditte confirmation et publication entre les mains des Princes Protestans en Allemagne, avec promesse et obligation de le faire maintenir par tout le Royaume sans dissimulation quelconque.

Et en cas que sa Majesté ne vueille elle mesme faire guerre ouverte au Roy d'Espagne, que sa Majesté vueille faire délivrer promptement à Monseigneur le Prince d'Oranges la somme de cent mille escus pour le soustenement et continuation de la guerre contre le dit Roy d'Espagne.

Et puis aprez encor, de trois mois en trois mois, luy furnisse une pareille somme de trois cent mille escus pour la fin susditte, tant et si longtans qu'il plaise à sa Majesté se déclarer ouvertement et entreprendre elle mesme la ditte guerre.

Et davantage luy plaira aussi donner congé et permission libre au dit Seigneur Prince de lever au Royaume de France telz capitaines et soldatz que bon luy semblera, pour s'en pouvoir servir en la ditte guerre jusqu'au nombre de mille chevaux et sept mille hommes de pied.

A condition que toutes les villes et terres que le dit Seigneur Prince ou ses adhérents polront conquester au Pais-Bas sur le dit Roy d'Espagne durant ceste ditte guerre, seront au bout de l'an, ou quand il plaira à sa Majesté se déclarer ouvertement, mises entre les mains et soubs l'obéissance de sa Maj[té].

Et en oultre seront aussy les pays de Hollande et de Zélande tenuz et obligez toutes et quantes fois qu'il luy

plaira qu'ilz en facent déclaration, d'accepter sa Majesté pour leur légitime protecteur et défenseur. 1573. Mai.

A condition qu'ilz seront gouvernez par Seigneurs et Gentilzhommes naturelz du pays, et maintenuz en tous et un chascun leurs droicts, privilèges, coutumes et usances, et toutes autres façons de gouvernement politique. Et auront la Religion Réformée libre, avecq l'exercice d'icelle, sans contredit, exception ou cavillation quelconque.

Comme pareillement auront tous les dits pays, terres, villes, et villages qui se conquesteront par le dit Seig^r Prince au proffit de sa Maj^té, la ditte pareille liberté et maintenement de tous leurs privilèges, droits, coutumes, et usances, comme ilz ont eu dessoubs l'obëissance du feu de tres haute mémoire Empereur Charles et de ses prédécesseurs, les Ducqs de Bourgogne, continuellement, jusques à ce que, au moyen de l'infraction d'iceux, les troubles se sont commencés à eslever au pays. Et pareillement auront la ditte Religion Réformée libre et franche, tout ainsi comme les susdittes provinces de Hollande et de Zélande.

Sauff que sa Majesté polra mettre es dittes villes et pays conquestés telz Gouverneurs de sa part que bon luy semblera, et y aura toute telle supériorité, jurisdiction et prééminence qu'a eu le dit feu Empereur Charles et ses ancestres.

Et en cas que en dedans le dit terme d'un an le dit Sr Prince ne peut remettre nulles villes, pays ou terres es mains de sa ditte Maj^té, ou par faute de n'en avoir conquesté nuls, ou par faute de les avoir de rechef perdus, ou bien que les dittes villes, terres et pays qu'il luy

1573. Mai. voudroit mettre entre les mains, ne fussent au gré et consentement de sa Maj^té, et que sa Maj^té ne voulsist accepter d'estre protecteur et défenseur des dits pays de Hollande et Zélande, alors et en tel cas seront les Estats, villes, et pays d'Hollande et Zélande tenuz et obligez de rendre et restituer toutes les dittes sommes receues de Sa Maj^té entre les mains d'icelle, ou de celuy qu'il plaira à sa Maj^té d'y remettre à ceste fin.

Et ce de terme en terme, assavoir de trois mois en trois mois, commençant au bout de l'an après le dernier furnissement de la ditte somme de cent mille escus, tellement qu'entre le dit dernier furnissement et le commencement de la paye, ilz auront un an entier à leur advantage pour pourveoir à la restitution des dittes sommes.

Que si sa Maj^té veult elle mesme entreprendre la guerre contre le dit Roy d'Espagne, soit du commencement ou bien après le terme de l'an expiré, seront tenuz les dits pays et estats d'Hollande et Zélande et le dit Sr Prince luy aider selon tout leur pouvoir et en toute fidélité.

Et pour cest effet, seront tenuz et obligez, tant que la ditte guerre durera, de maintenir à leurs frais et despens, le nombre de cincq mill hommes et trente navires équippez à la guerre, quand la saison permet de mener guerre par mer, affin que sa Majesté s'en puisse servir par tout ou bon luy semblera.

Sauf toutesfois que, tant que la guerre durera pardeçà au pays d'Hollande et Zélande, sa Maj^té ne se polra servir des dits hommes, sinon à la defence et garde de ce pays de Hollande et Zélande.

Desquels dit pays d'Hollande et Zélande, sa Majesté sera recognue pour protecteur et défenseur à conditions cy dessus mentionnées. 1573. Mai.

Pour recognoissance de laquelle protection seront iceux pays obligez de payer à sa Maj^{té}, après la guerre finie, la somme de quatre cent mille florins à 40 gr. monnoye de Flandres le florin, par an, sans que sa Maj^{té} puisse charger le pays de nulle autre imposition.

Bien entendu toutesfois que, pour les grandes et excessives charges que ce dit pays souffre pour les frais de la presente guerre, la debte de payement de la ditte somme de 400000 florins n'aura point de cours sinon après le terme de deux ans, qui commenceront à estre contez dès le premier jour de la guerre finie, durant l'espace desquels deux ans les Estats du dit pays d'Hollande et Zélande s'acquitteront des debtes qu'ils ont faits pour le soustenement de la ditte guerre, et iceux deux ans expirez commencera à courrir la ditte debte et obligation.

La dessus s'obligera sa Maj^{té} réciproquement de nous deffendre et maintenir avec toute sa puissance contre tous et un chascun, et nous laisser la trafficque libre en son royaume, tant par mer que par terre, avec promesse et obligation de ne faire ny traitter nul apointement ny paix avec le Roy d'Espagne ou autre que se soit, au préjudice et dommage du Pays-Bas, de la Religion ou des privilèges et libertés d'iceluy, mais faudra que les dits pays soyent comprins aux dits traitez de paix et d'appointement.

Comme aussi réciproquement les dit pays, estats, et le dit Sr Prince seront tenus de maintenir et garder à sa Maj^{té} toute loyauté, et estre amis de ses amis et enne-

1573. mis de ses ennemis, sans exception ou restriction, et
Mai. sans pouvoir de leur costé faire ny traitter aucun appointement, accord, ny paix, sans le sceu, adveu et congé de sa Majté.

Bien entendu que cecy les obligera après que sa Majté se sera ouvertement déclaré, mais là où sa Majté ne voudroit se déclarer, mais seulement furnir dessoubs main la ditte somme de 100000 [escus] de trois mois en trois mois, alors et en tel cas sera-il loisible au dit Sr Prince et ses adhérens de faire paix à leur commodité avec le Roy d'Espagne, moyenant seulement que sa ditte Majté en soit advertie en temps, et que ce soit sans préjudice des articles cy dessus mentionnés et devisez. Fait à Delff en Hollande, ce xxj• may 1573.

Guillaume de Nassau.

LETTRE CDXXII.

Théodore de Bèze au Comte Louis de Nassau. Il désire l'intercession de l'Electeur de Saxe en faveur de la veuve de l'Amiral de Coligny, prisonnière du Duc de Savoie.

⁂ Coligny, peu de temps avant sa mort, avoit épousé en secondes nôces Jacqueline de Monbel, fille du Comte d'Autremont, veuve du Baron d'Anthon. Le Duc de Savoie avoit confisqué les terres qu'elle avoit dans la Bresse, à cause qu'elle s'étoit

mariée sans son consentement. *Vie de Coligny*, p. 386, 389. 1573.
« Elle se retira en Savoye vers la fin de 1572. Le 21 déc. elle Mai.
» accoucha d'une fille Beatrix de Coligny . . . Une prison devint
» son asile. On l'accusoit de *sorcellerie* . . . Son plus grand
» crime étoit d'être riche. Henri IV s'intéressa vainement à son
» sort . . . Toujours captive elle succomba en 1599 » *Collect. de Mem.* (Paris, 1785 — 1791), Tom. 27. p. 493. Le Landgrave Guillaume employa en sa faveur le crédit que, par l'élection du Roi de Pologne (voyez p. 103), il avoit auprès de la Cour de France : « Er erbat sich für diesen wichtigen Dienst von Carl IX die » Wiederherstellung der Kinder und Verwandten Coligny's in ihre » Güter und Rechte, eine gleiche Erwürkung für dessen in Savoyen gefangene Wittwe. » *V. Rommel, N. G. H.* I, 557. La reponse fut évasive. « Der Wittwe Coligny's, so schrieb Catharina, sey ein sicheres Geleite gegeben. » *Ibidem.*

Monseigneur. Je m'asseure que vous aurés cy devant entendu comme Madame l'Amirale, s'estant retirée chez Madame sa mère pour y faire ses couches, avec espérance d'y povoir vivre en quelque repos, ou pour le moins avoir quelque relasche et soulagement après tant de misères et calamités, désirant aussi d'avoir moyen de subvenir aux orfelins de feu Monseigneur son mari, non seulement n'a obtenu ce qu'elle espéroit, mais qui pis est, a esté reduicte en misérable captivité au chasteau de Nice, là où elle est traictée des inquisiteurs à la façon de ceulx qu'ils appellent héréticques, et d'aultre costé non aultrement mal voulue du Prince que si elle avoit commis quelque grande et énorme faulte, desorte que son innocence a grand besoin d'ayde et prompt secours. Sur cela il a pleu à Monseigneur l'Electeur Palatin et pareillement à Messieurs de Berne, d'en escrire très affectueu-

1573. sement et par ambassadeurs exprès, lesquels toutefois
Mai. pour ce coup n'y ont grandement profitté, ayans ceulx qui la tourmentent conceu quelque espoir, comme il est à présumer, de la faire fleschir avec la longueur du temps et du maulvais traictement, tant pour consentir à leur religion, que pour s'accorder au mariage qu'ils lui présenteront; en quoy j'espère qu'ils se trouveront trompés. Cependant la povre Dame contre [Dieu] et raison est réduicte en une extrémité telle que pouvez penser, et pour ce que nous savons pour certain que s'il y a Prince en Allemagne à qui son Altesse désire gratifier, c'est Monseigneur l'Electeur de Saxe; voilà pourquoy nous tous qui sommes restés des serviteurs de toute ceste tant désolée Maison, nous adressons à vostre Excellence pour la suplier, suyvant le zèle que vous portez à la gloire du Seigneur et l'affection qu'avez tousjours monstrée aux affligés, qu'il vous plaise, s'il est possible, obtenir lettres de faveur de mon dict Seigneur Electeur à son Altesse par le meilleur moyen que saurez bien choisir, desquelles lettres nous vous envoyons une minute, non pour rien prescrire à mon dit Seigneur, mais seulement affin que l'équité de la demande et nostre intention soient tant mieus entendues. En quoy faisant, oultre ce qu'aurés faict chose digne de vous et agréable à Dieu, vous vous aurez obligé de plus en plus une Dame telle que la cognoissez, l'ayant retirée comme de la mort, ensemble toute ceste Maison tant indignement traictée, voire toute l'Eglise de Dieu, qui à bon droict s'estimera soulagée en icelle, comme maintenant elle participe à ses afflictions. Sur quoy, Monseigneur, je prie nostre bon Dieu et Père vouloir maintenir vostre Excellence en sa saincte prote-

ction et vous ottroyer le plein accomplissement de vos bons et saincts désirs. De Genève, ce 25 de may 1573. 1573. Mai.

Vostre très humble serviteur,
Théodore de Besze.

A Monseigneur et très illustre Prince, Monsieur le Conte Ludovic de Nassau.

——

Voici la Minute écrite entièrement de la main de Th. de Bèze.

Minute des lettres que désirerions d'obtenir de Monseigneur l'Electeur de Saxe, adressantes à l'Altesse du Duc de Savoye, pour la délivrance de Madame la Contesse d'Autremont, vefve de feu Monsieur l'Amiral, à présent prisonnière au chasteau de Nice.

M. Je ne veulx point entrer avant es causes de ce qui est advenu à feu Monsieur l'Amiral de France et à sa Maison, espérant que le temps descouvrira ce qui en est, mais ayant entendu à la vérité comme Madame la Contesse d'Autremont, sa vefve et vostre subjecte naturelle, après tant de si dures et griefves calamités s'estant retirée en sa maison où elle seroit accouchée, au lieu d'y avoir quelque repos et consolation, at esté reduicte en captivité en vostre chasteau de Nice, où elle est durement traictée sur le faict de sa conscience par les ecclésiastiques, et d'aultre part très mal voulue de vous; ne lui pouvant cependant estre inputé aultre cas sinon que par

1573. dessus vos édicts elle auroit contracté mariage avec le
Mai. dit feu Seigneur Amiral ; la compassion de la veoir en telle misère et l'asseurence que j'ay que ne me refuserez une si équitable demande, me fait vous escrire et envoyer par ce messager exprès la présente, pour vous prier très affectueusement que, pour l'amour de moy et par faveur spéciale, vous ne permettrez quant à sa conscience, laquelle vous savez ne debvoir ny povoir estre forcée, qu'elle ne soit plus avant enquise, ni molestée; et quant à l'autre poinct, qu'ayant esgard à ce que telle faulte peult avoir estre commise par elle, ou par ignorance, ou pour n'avoir assez considéré la conséquence de ce qu'elle faisoit, ce qui est excusable en une femme, joinct que ce mariage estant dissoult, elle s'est voluntairement réduicte en vostre puissance, et que desjà vostre male[1] grâce et la prison qu'elle en a soufferte, semble povoir tenir lieu de condigne[2] chastiement; bref que pour l'amour de moy, qui de rechef vous en prie très affectueusement, vous vouliez oublier ceste faulte toute telle qu'elle peult estre, la recevant en vostre bonne grâce et la remettant en la jouissance de ses biens, dequoy je m'asseure qu'elle ne se rendra indigne, comme de ma part je tiendray tousjours pour très grand ce plaisir que m'avez faict en cest endroict, ce qu'aussy je tâcheray de recognoistre de tout mon povoir à l'advenir, Dieu aydant, Lequel je prie, M., vous tenir en Sa saincte garde etc.

[1] mauvaise. [2] digne, suffisant.

* LETTRE CDXXIII.

Le Prince d'Orange à ses frères les Comtes Jean et Louis de Nassau. Affaires de Haerlem ; nécessité d'un prompt secours ; négociations avec le Roi de France.

Messieurs mes frères. J'ay receu vos lettres datées, l'une de Dillenberg le 16, et l'autre de Bedbur le 20 du présent ; pour vous respondre sur lesquells par ensemble, ne sauroye assez vous remercier du bon debvoir que faites pour nous assister et secourir la povre ville de Harlem, car oncques [je n'atendu les] plus vostre bonne affection envers moy que vostre entier zèle qu'avez à ceste cause commune qui touche la Chrestienneté. 1573. Mai.

Vous avez sans doubte particulièrement entendu par mes trois précédentes, l'une du 5 (1), l'autre du 12 (2), et l'autre du 17 (3) du courrant, la caussequi me meut et contraint de vous soliciter si instamment que veuillés adviser et employer tous moyens possibles pour la delivrance de Harlem, assavoir qu'elle est tellement et de si prez serrée de l'ennemi, qu'il est fort à craindre que, si ne la secourrons de bref, nous tomberons entre grans incouvéniens, lequel polroyt attirer nostre totale ruyne, non pas tant pour l'importance de la ville en soy-mesme, comme en partie pour la perte de tant de gens de bien, que soldats que Bourgeois, et singulièrement pour la deffiance de service que cela aménera aux autres villes, d'autant que asseurément ilz en jugeront ainsy, puisque, ayant eu tans

(1) *du* 5. La Lettre 413.

(2) *du* 12. Il se peut que ce soit la Lettre 416, et qu'il y ait là ou bien ici erreur de date.

(3) *du* 17. Apparemment la Lettre 417.

1573. Mai. et loysir à souhait, n'avons peu secourir Harlem, qui se porte si vaillamment, et [a] si longtemps soutenu la guerre au grand soulagement de tout le rest du pais; certes ce sera doncques en vain que les autres villes attendront nostre secours après que aurons receu si grande perte, et que l'ennemy sera ainsy renforcé; en quoy, ores qu'ilz ayent raison, si est ce que ne considèrent point que la faulte d'argent et de crédit entre gens de guerre, puisque ne leur avons tenu le premier paiement, nous oste les moyens de le faire. Cependant nous trouvons icy par conseil qu'il les faut entretenir en espérance de bref secours, qui doibt venir de Allemagne; ne faisant nul doubte que, si Dieu nous faict la grâce de délivrer ceste ville, nous trouverons moyen de recouvrer par an la somme de neuf cent mille florins, et par ainsy polrons satisfaire à ceux qui nous secourreront et ont secourru, là ou si au contraire si nous la perdons, n'y aura certes plus d'espoir de furnir grand argent, et si nous servira de bien peu [si] la cavalerie par après nous poulroit venir. Or quant aux conditions soubs lequelles on polroit traiter avec les gens de guerre, je seroye d'advis d'ensuivre le mesme pied et conditions que avons suivie en la *Bestallung* de la première guerre, sur quoi les Etats du Pays de Hollande prometteront et s'obligeront que les dictes gens de guerre ne sortiront du pays sans estre ou payez, ou assurez à leur contentement; que s'il ne vueillent [se] contenter des conditions de la première *Bestallung*, faudra ensuyvre le pied de celle de la dernière guerre, et pour tout faut contracter avecques eus qu'ilz n'amènent nulx chariots, pour estre impossible de les faire passer par les rivières et autres passages. Néantmoins seront les Etats contens

à chasque douzaine de chevaux donner autant comme s'ilz avoyent leur chariots, et à chasque sixaine come s'ils avoyent leur charettes, et le reste en suivant la dite dernière *Bestallung*. Quant au passage, je ne voy nul autre plus commode que celuy que vous, Monsieur le Conte Louis de Nassau, désignez en vostre lettre, à savoir auprès Tiel, et j'ay desjà pour cest effet dépesché Steintzel vers là affin que, le plus secrètement que faire se poulra, il recognoistre la place et face apprester les pontons. Au reste il sera du tout nécessaire de mener l'infanterie avec la cavallerie, affin que l'une soustienne l'aultre, et pour cest effect faudra mener l'infanterie le long du Rin pour passer la nuict devant Nimégen et puis se venir rencontrer au tans et place désignée, combien que vaudra toujours mieux que l'infanterie vienne devant que non pas derrière. 1573. Mai.

Et à cause que sur toutes choses l'affaire est hastée[1], ne trouveroye maintenant que bien, en cas le Conte Louis de Nassau se trouve disposé, mais [s'il[2] que sera], qu'il soit accompagnie de bons homes et Capitaines expérimenté, et je seray bien joyeux que ces Seigneurs dont faites mentyon en vostre lettre s'y vueillent trouver, et m'en sentiray leur obligé. Si l'on poulroit aussy donner quelque trousse a ces Italiens et Espaignolz qui marschent (1), seroit une chose fort nécessaire, à cause que je crains, oustre le

(1) *marchent.* « De Hertog van Alba sond aen Don Frederico » den Baron van Chevreaux met 1000 Hoog Bourgoinjonnen, *item* » 12 Vaendels uit het Regiment van Lombardyen, en 13 van Don » Lopes de Figueroa, en noch vier Compagnien paerden. » *Bor*, 439ª. Voyez ci-dessus, p. 88.

[1] pressée. [2] qui que ce puisse être.

1573. renforcement qu'ilz donneront à l'ennemy et affoiblisse-
Mai. ment à nos forces, encor servira leur venue de grand estonnement à ce pays qui de sa nature est inconstant et légèrement esmeu, principalement maintenant, se voyant abandonné de tous et mesme de la Royne d'Angleterre (1). Pourtant je vous supplie aviser s'il y aura quelque moyen de la mestre en exécution.

Touschant ce que vous, Monsieur le Conte Louys de Nassau, avés traité avec Colognie, je suis en grand attente et désir de savoir plus particulièrement quelle en aura esté la résolution, désirant extrêmement que, si l'affaire ne pouroit du tout revenir à la fin désirée, au moins elle sert pour faire lever le siège de Harlem pour quelque temps. J'ay envoyé Monsr de Lumbres en France pour traicter avec le Roy de France sur aulcuns points contenant la paix avec ses soubjets et de y [viendra [1]] assister en ceste guerre, prenant foundement sur la lettre détroussée de l'ambassadeur d'Espagne résidant en France, escrit au Duc d'A ba(2), dont je vous ay envoyé dernièrement la copie par le S^r d'Algonde, et vous veux par la première oportunité envoyer les articles (3) mesmes, espérant que ce ne sera sans fruict, voire quant il ne feroit aultre effect, au moins il poulra

(1) *R. d'Anglet.* Après de longs différends entre Elizabeth et le Duc d'Albe, les relations de commerce venoient d'être provisoirement rétablies. « Na vier jaren is, in april 1573, soo verre » ghehandelt dat den Entrecours ofte Koophandel tusschen Neder- » landt ende Engelandt weder werdt toeghelaten voor twee jaren. » *Van Meteren*, 57^c. Voyez ci-dessus, p. 106.

(2) *au Duc d'Alba.* Apparemment l'Ambassadeur exprimoit des craintes relativement aux dispositions de Charles IX.

(3) *articles.* Voyez n° 421^a.

[1] viendre (?).

servir pour adoucir le coeur du Roy de France et l'encliner à la paix et desassiègement de la Roschelle. 1573. Mai.

Je suis advertie que le Duc de Medina Celi est à Spa aux baings. Je vous prie donner bon ordre qu'il soit troussé et qu'il n'i ait point de faute; ce seroit un bon oiseau en cage, sans toutesfois que cela retarde le secours de Harlem. A tant me recommanderay bien affectueusement à vos bonnes grâces, prieray Dieu qu'Il vous maintienne, Messieurs mes frères, en Sa sainte sauvegarde. Escrit à Delff, ce 28 mai 1573.

Vostre[1] bien bon frère à vous faire service,
GUILLAUME DE NASSAU.

A Messieurs mes frères, Messieurs les Comtes Johan et Louys de Nassau, Catzenelnbogen etc. Dillenberg ou la part où ilz seront.
(reçu le 4 de jullet).

LETTRE CDXXIV.

D. Weyer aux Comtes Jean et Louis de Nassau.
Moyens de secourir Haerlem.

*** *D. Weyer*, qui avoit fait la campagne de France en 1569 (voyez p. 140), paroit avoir été souvent chargé de missions de confiance par le Prince ou par les Comtes de Nassau.

Wolgeporne Graven, E. G. seyen mein underthenigh

[1] Vostre — service. *Autographe.*

1573. willigh dienst jederzeyt bereyt, gnedige Herren. Demnac
Mai. ich noch nicht selbst hinuff magh khommen, alsz hab
ich nicht underlaszen mitlerweil denen sachen darvo
E. G. den 19ten dieses zu Bedburgh mit meinem Vatte
geredet, meiner einfalt nach, zum getrewlichsten nach-
dencken, und dweil E. G. ihme wie auch mir hiebetho
geklagt das es dero an bequemen leutten umb hin u
wider vertreuwlich zu gebrauchen, mangelet, so ist m
Doctor Reinhart Humme oder Köningshoven, Doctor
hans Steffen zu Cöln vetter, der in vergangnem somm
bey meynem gnedighen Fürsten und Hern dem Printze
gewesen, fhürgefallen, als dermaszen woll bekant, das
E. G. ich ihn seyns alters, treuwe, vleisz und stantaftig-
kheit wegen, woll commendiren dürffe, welchs ho chg.
Printz woll gnedich gespüret haben sol, dho man seiner
so viel als nicht beschehen gebraucht hette; wahr ist es
das ehr, wie auch andere so vernunfft und verstant, auch
etwas zu verlieren haben, gern wiszen wo der strick dha
man in oder durch musz, uff- und zugehe, aber dest
bestendiger dienen dieselbighe. So ist noch ein ander vo
gahr stattlichen leutten ausz Harderwick jetzo zu Heidel
bergh, Doctor Gerartt Boeth, bey meynem Bruedern dha
selbst zu erfragen, der dem Wolgepornen meynem gne-
digen Hern Graff zu Bergh *etc.* im vergangnem jah
trewlich bisz zum ende zu gedienet hat; wen der von E. G
etwas angefhüret würde, sollen dieselbighe, meines ver-
hoffens, stedich woll und langh darvon gedienet werden,
insonderheit dweil ehr noch unbeweibt ist und sonsten
so geschaffen das ehr in dieser sachen gern dienen soll:
zudem ist Doctor Rosenbergher der Niederländen khün-
dich; man findet kheinen baldt der in politischen und

kriegswesen, entweder der Frantzösischen oder aber 1573.
Niederlendischen sachen dieser zeit nach erfharen, viel- Mai.
weniger der beides zugleich und zum wenigsten der darzu Teutscher Nation jetziges standts, auch dieser länden gelegenheit herumb khündich, und darin dermaszen verwant, beckant, angesehen und befreundet seye, das durch ihme und den seinighen, freundt und günner gemacht, hergegen aber den misgünneren und gegenpracticanten mit geschickicheyt begegnet, und die sach also hin und wider unvermerckt befürdert werden möghe. Mein Vatter und ich wollen aber gern weitters umbhören, entweder umb solchen dienlichen ankhommenden leutthen wie der von Genth, oder sonsten anderen die ausz den lehrjaren zu der erfharung khommen seyn, das sie uff der Herren kosten und gefahr erst nicht dürffen angefhürt werden.

Was dan zum anderen nicht allein Hollandtz, sondern auch der algemeinen sachen fhür augenstehende nottürfft belangt, stehet solchs, meines einfältighen bedünckens, uff dreyen wegen, das entweder das frembd kriegsvolckh so durch Hoch-Burgundt herab khommet, niedergelegt oder verhindert, oder Harlem entsetzt, oder aber, who müghlich, beides fhüglich fhürgenommen und gethan werde.

Nachdem die Frantzosen geholffen werden müszen, solsz ein herrlich werckh seyn, dha man diesem kriegsvolck mit solcher hülff zugleich hette begegnen khönnen, alleweil E. G. Harlem entsetzen theten; aber hergegen besorge ich einstheils unsere Teutschen, so etwa zum Frantzösischen zugh besteltt, würden sich nicht mehr wider diesen Spanischen feyndt gebrauchen laszen, dan sie im ersten Niderlendischen zugh A° 68 gegen den Frant-

1573. Mai. zosen haben thun wollen (1), ungeachtet die dhamals fhür augen stehende stattliche gelegenheitt. Andertheils ist, meines bedünckens, der feyendt darfhür zum theil gewarnet, sinthemal der Gülichser Secretarius, Paulus, fhürlängs mit diesen wörten jubilirt: man wisze nhun mehr woll wie der Pfaltzgraff und die Naszowische Graven sich verglichen under einem gahr groben schein von Bitz 4 oder 5000 reisighen in Franckreich zu schicken.

Wan dan solches auch umb anderen ursachen und ohn gefährlicher groszer consequentz, « d'attirer la guerre là » où il ne fauldroit poinct, » fhüglich nicht beschehen khan, so haben E. G. hoch vernünfftigh zu bedencken nicht allein ob die zu obgemeltten beiden wegen gefast seyn, sondern auch, wen schon solchs were, ob's rathsam sey die habende mittel zu verdeilen, und in der principal gewiszer notth das ungewisz zu spielen.

Dha aber Harlem entweder mitlerweil ohn ferner hülff entsetzt werden, oder sonsten noch so langh haltten khünte das E. G. mit den habenden mitteln diesem ankhommenden Krigsvolk den kopff piethen mügte, würde su'chs ohn zweivel am allerdienlichsten seyn; dan dha Godt darzu Seinen segen gebe, würde nicht allein Harlem so viel als entsetzt, sonder des feyendts macht sonsten, die fast uff sein frembd kriegsvolck stehet, wen's zum handel und ernst khommet, nicht allein fhür disz jahr, sondern auch zukünfftigh zum höchsten geschwecht seyn.

Es laszet sich auch ansehen das solchs jetz leichtlich zu thun were, sinthemall si nur 4 oder 500 pferdt bey

---

(1) *haben thun wollen.* Voyez Tom. III. p. 295.

sich haben, und derwegen E. G. ihnen so viel mit rei- 1573.
sighen überlegen seyn khünten, alsz sie sich uff ihr Mai.
fhuszvolck verlaszen; wie dan hergegen zu besorgen, dha sie hinunder sämptlich khommen, das sie sich mit Teutschen reisighen und sonsten who es ihnen vonnöthen, stercken würden, künten die auch etwa strack an der handt haben; dan, ob woll der Churfürst von Cöln (1) jetz etwas senffter drabt, und man sich ihrer Ch. G. nicht so sehr besorgen woltte, so pleiben dennoch viel verstendighe leuth desfals ausz beweglichen ursachen in ihrer vorigher meinungh; zu dem sein sie jetz müde und matt, alsz dan aber würden sie sich verfrischen; jetz seyn sie noch unser ungewohn und derhalben ohn zweivel zaghafftigher, alszdan würden sie sich wehren, ermannen und mudich machen; jetz hette man noch nicht mit solchen unser sachen und leuthen erfharnen Obersten und kriegsleutthen als den von Alba und denen so nuhn langh in den Niderländen gewesen, zu schaffen. Sie seyn uff dem von Medina Celi bescheiden, der auch derhalben uff Mastricht verrückt ist, also das daher und von wegen der pesz' dha man sie antreffen oder verfolgen khünte, jetz mit vortheil etwas gegen ihnen fürzunehmen were, das hernach beschwerlich, jha etwa gahr nicht, beschehen khünte.

Hergegen aber wisze ich nicht wie E. G. gefast sein, zum andern, wen schon einighe mittell darzu fhürhanden, so müste man sie in ihrn vortheil suchen, dhaher ich dan besorghe sie würden dennoch nicht zum schlag getrungen mügen werden; zum dritten, ist ohn solchs auch die zeitt

(1) *Cöln*. Voyez p. 132.

1573. zu baiden seitten zu kurtz; einstheils sein sie zu weit im
Mai. anzugh khommen, andertheils würde es Harlem zu langh fallen. Die unkosten seyn fhür uns zu waszer und zu landt grosz. Die unsere haben fhür Harlem zu waszer noch nicht auszrichten khünnen, zu landt soll pillich das Kriegsvolck so E. G. jüngst rottenweisz in Hollandt abgeschickt, in den ersten muth gebraucht werden. Es mangelt ihnen an reisighen. Die Stende und alle Hollender ruffen nicht anderst dan nach Graven Ludwighen; dergestalt wen einer die zeittung brechte von einen bestimpten tagh darauff E. G., wie sie verhoffen, gefast ankhommen würde, der soll ein groszes gewinnen und erobern.

So haben die unsere den 26ten dieses etwa 80 mit geladenen pulversecklen hinein schicken wollen; der feyendt hatt sie, auszerhalben etlichen so in der statt khommen, erlegt, und ist in der schantz gefallen, damit die weide darauff das vihe gehet, beschützt würdet. Monsr de Billy (1) ist gewislich dhaselbst underm nabel durchschoszen, aber, wie die Albanische fhurgeben, die darme nicht getroffen worden. In jenighen und diesem handell sollen von denen so auszgefallen seyn 200 erschlagen, under welchen Seras und 30 gefangen sein worden; so schreibt man's hin und wider, ist aber nicht so grosz. Einen tagh zubefhorn ist Adrian Bighe unserm hauptman auch ein fendlen am waszer bey Utrecht abgeschlagen, dweil seine andere fendlen zu langh warteten; sein anschlagh wahr uff die tücher und dergleichen die den 16ten dieses mit 70 wagen durch Grave uff

(1) *M. de Billy.* Gaspard à Robles, Seigneur de Billy, Gouverneur de la Frise. Il ne périt qu'en 1585, près d'Anvers.

Nymegen gefhürt worden umb, wie beschehen, fhür Harlem darmit zu bezalen. So ist der von Bossu den 27ten dieses, morgens zu sechs uhren, mit 24 gerüsten schiffen von Amsterdam im Harlemmer mehr zu den andern gefharen. Die unsere hetten Cuinerdickh[1] ingenommen nach Frieslandt, welchs dermaszen respondirt uff Enckhuisen das der Isseltrom damit gezwungen, und ausz Frieslandt oder Ostlandt nichts uff Campen, Swoll oder Deventer zugefürt werden khan; hatt eine gutte have und ist über zweyen dammen allein daran zu khommen; aber der von Hiergy, Geldrischer Statthalter, ist dhahin und hatt die unsere, wie man sagt, dhaselbst getrent, also das der feyendt jhe lenger man ihn fhür Harlem liggen laszet, jhe mehr ehr sich stercket und die unsere weniger auszrichten khünnen.

1573. Mai.

Ausz diesen obgemeltten ursachen, auch anderen reden und umbstenden so E. G. beszer als mir beckant, folget hinwiderumb das fhür allen dinghen Harlem entsetzt werden müsze, nicht das man obgemelt kriegsvolck frey gebaren und herab khommen laszen soll, sondern mittlerweill einstheils dieselbighe mit dem schein des kriegsvolcks so nach Franckreich etwan soll, oder mit einighen anderen funden, uff der Masen uffhalten; andertheils dem feyendt mit anschlegen uff anderen verscheiden örtten zu schaffen geben, damitt nicht allein jenighe verhindertt, sondern auch die so hin und wider in der besatzung liggen, nicht gesamblet, oder seines gefallens gebraucht mügten werden, dan er sonsten mit uberflüszighen kriegsvolck nicht versehen ist. Wen die unser den Cuiner bevestiget und zugehalten hetten, weren der

[1] de Kuinder.

1573. Mai. Oberisselen stett besatzung woll darmitt gezeumet gewesen; man findet aber all leuthen die dhaselbst in Flandern und anderswho weder etwas wageten, das, who nicht bestendighlich, jedoch dieser gestaltt, der sachen und E. G. fhürnemen zu gutten kheme. Ich zweivele auch nicht E. G. werden uff solche wege gnügsam gedacht haben, daruff dan dieselbe mit denen an der handt habenden und entschlossenen mittelen, entweder durch abwendung oder uffschlagung des feyendtlichen legers, oder aber beides, desto sicherer und erschieszlicher Harlem, jha gantz Hollandt, entsetzen mügten.

Das man den feyendt von Harlem abziehen und anderswho divertiren khünte, wie unsz des Künings Bruder in Franckreich von Potirs abwendich gemacht, als er in aller eil Chastelleraut belagerten (1) und beschosz, wisze ich nicht ob E. G. habende mittel solchs vermöghen, zu dem hat man an Amsterdam und andern örtten woll gesehen das der von Alba einigher anderer anschlagh halber die belagerung nicht verlaszen soll, wie nahe die auch weren, man besuchte und übereilte ihn dan selbst dha er ist (2), inmaszen ich im winter zu Heidelbergh, als E. G. dhaselbst waren, doctor Ehemen und Zulegeren gesagt, auch mit erpietungh darzu zu helffen solchs gern gesehen hette.

---

(1) *belagerten.* Weyer ne paroît pas avoir pénétré tous les secrets militaires: du moins La Noue écrit: « L'armée de Mon» seigneur fit beaucoup d'honneur aux Huguenots, quand elle » vint assaillir Chastelleraud: car ce leur fut une légitime occa» sion de lever le siege, qu'aussi bien eussent-ils levé, pourcequ'ils » ne scavoyent plus de quel bois faire flesches. » *Discours*, p. 979.

(2) *dha er ist.* Le Duc étoit à Nimégue.

Er hatt biszhero wenigh kriegsvolck bey sich gehabt, 1573.
das übrich ist ausz den stetten allenthalben fhür Har- Mai.
lem; die graben sein trucken, die mauren nider und schwach, sonderlich hinder dem Valchhoff; an der Wahlen[1] haben alle heuser eine einfache schlechte mauer, *item* fenster, von innen kheine platz zu bowen, von auszen kheine besundere streithwehre, also das auch woll unverletzt des orts daran zu khommen; dan obwoll ehr zweie grosze schiff zur wacht im strom dhaher gelegt, so fharen die unsere dennoch bey nacht zuweilen noch darneben, wie noch jüngst den 21ten dieses unser fendlen knecht ein gethan, welche doch allein durch ihren eignen muttwillen jämerlich oben Tiel in gefahr khommen seyn. So haben die unsere von Bommel noch den 15ten dieses das gleidt[2] zwischen Anttorff und Nymegen auffgefangen, haben Megen und Battemborgh innen, streuffen den strom hinuff bisz under Nymegen.

Demnach aber E. G. beszer als ich wiszen was dhazu gehoere umb einen solchen vogel im korb zu überfallen, ich will geschweigen zu belageren, und nicht allein wie langhweilich denen zu Harlem, sondern auch wie ungewisz solchs an sich sein mügte, so woll des anckhommenden frembdes, als des Teutschen Kriegsvolcks wegen, dhamit ehr sich stercken khan; alsz bevinde ich entlich keinen anderen wegh, dan den E. G. hochverstendich fhürgenommen, nemblich zum ehesten das feiendtlich leger fhür Harlem uffzuschlagen.

Solchs ist, meines bedünckens, nicht allein das nöttigst, sondern auch müglichst und thunlichst, welchs insonderheit in genottrengten berathschlagungen zu bedencken ist.

[1] *La rivière* le Waal. [2] Geleit.

1573. Mai. Dan nuhnmehr in Hollandt soviel fhuszvolcks ist, das man deszen nicht viel mehr bedarff, oder jhe nicht mehr, dan zu den reisighen darin zu vergleithen vonnöthen, zu dem darff's auch kheines reisighen gezeugs mehr dan E. G. bestelt, meines erachtens. So ist es auch so nach bey der handt, das es in der newer gestalt, wie E. G. fhürhabenn, den Teutschen woll zu thun stehet; allein das man etwas habern nachfhüre zu rosz oder sonsten, dan uffm wege ist nichts; *item* ist noch khein Kriegsvolck fhürhanden das den pasz benemen künthe, hergegen aber ist der feyendt verhungert, verkältet, kranck, matt, gedemutiget und nunmehr dermaszen [abgezwagen], wie man wiszet; entlich, dha Gott hiezu gnad gebe, würde man nicht allein mit dem jetz anckommenden, sondern auch anderm kriegsvolck so daruff volghen mugte, naher umbkhommen.

Insonderheit wen E. G. mitlerweil, wie obgemeldet, dem feyendt uff anderen örtten auch rechtschaffen werck geben laszen, inmaszen E. G. wiszen das der theur Herr Admirall mit Nantes in Bretannien fhürsichtiglich bestaltt hette, dha des Künings Bruder fhürgenommen uns von Potirs uffzuschlagen oder ehr abzuwenden, daruff wir auch warteten als wir ihm bisz an und uber Port de Pile volgeten, und uns hernach nach Faie la Vineuse umbschwencketen, ehe man zu Moncontour zur schlacht geriethe. Es musz darmit geeilet seyn, was man thun khan oder will, alleweil soviel von den Cantzlern Olischleger und den Newemarischen botten vernomen wurdet, das es nicht sehr verholen was disfals fhürhanden ist.

Entlich und zum dritten, was die collecten belangt, ist es hie zu lande so geschaffen wie E. G. mein Vatter ange-

zeigt hatt. Ich schreibe von dieses alles kheiner anderer 1573.
gestalt dan meiner einfalt nach, wie mir die gelegenheit Mai.
und umbstende beckant seyn, und als ich's gern guth sehen woltte, dero underthenigher zuversicht E. G. werden darausz allein mein trewes gemüth spüren, die der Almechtigh zu Saines nahmens lob und der beträngten trost stercken und lang gefristen woll. Mein Vatter und Ohem, der Her von Merckhem, thun ihre undertheníghe erpietungh zu E. G. Hie khommet zeittungh das der von Beauvais mit den seinighen Middelborgh und Armuyen verlaszen und geplündert haben sollen, welchs Gott gebe. *Datum* zu Wesel, den letzten tagh Maij A° 1573.

E. G. underthenig williger
DIETRICH WEYER.

Denn wolgepornenn Herren, Herren Johan und Ludwigen, Gravenn zu Nassaw, *etc.*, meynenn gnedighenn Herren.

LETTRE CDXXV.

D. Weyer aux Comtes Jean et Louis de Nassau. Conjonctures favorables pour résister aux Espagnols.

Wolgeporne Graven, E. G. seyen mein underthenich willich dienst jederzeyt bereyt, Gnedige Herren. Nach meinem jüngsten schreiben habe ich nichts sonders vernommen, dan das am Gülichsen hoff fast allerley be-

1573. schwerungen von Delphinat, Sanserre und Rochelle
Mai. verbreithet werden; so sein auch dahin zweiën vom adell und ein schreiben von Sedan zu der Hertzoginnen Maria Leonora (1) khommen, welche alle melden das Mons. de la Noue fhürlängs sich ausz Rochella zu dem Küning gegeben, das ich nihe' habe glauben khünnen (2); ich habe durch den fhürnemsten von adel, meinen Vattern und anderen die gutte zeittungen von Rochell dargegenn gestellet.

Der kayserlicher gesanter Freiher zu Winnenbergh, ist zu Cleve umb fast ungefhärlich gleicher werbungh als ehr am Churfürsten von Cöln gehabt, sonsten aber umb von wegen Kay. Ma' dem Hertzogen zu Gülich zu ermahnen das s. F. G. sampt den Bisschoffen zu Münster als Craisz-obersten bey diesem geferlichen leufften in diesez Craiszen fleiszigs uffsehens tragen, damit also s. F. G. von der fhürhabenden reisen nach Preuszen abgehalten werde, die sich gleichwoll daran wenigh wendet, son-

(1) *Mar. L.* Marie-Eléonore, fille ainée du Duc de Clèves, née en 1550. Elle épousa, dans le courant de cette année, Albert-Fréderic, Margrave de Brandebourg, né en 1553. Son père, quoique l'Empereur, comme on va le voir, le lui eut fait déconseiller, l'accompagna jusqu'à Konigsberg. *Teschenmacher*, *Annal. Clivi.e*, p. 350 — 352.

(2) *glauben können.* Néanmoins cette nouvelle étoit véritable. S'étant rendu à la Rochelle pour engager les habitants à accepter la paix, et « voyant désormais ses soins absolument rendus » inutiles, la Noue se retira . . . Il fust receu dans l'armée par ses » amis avec grande joye et par Monsieur avec beaucoup de civilité, » et y vescut quelque temps en homme privé, sans se mesler ny » de la paix, ny de la guerre. » *Vie de de la Noue*, p. 94, 96.

' nie.

dem will halb wegh mit. Der von Alba hat den 14ten dieses sich becklagt und protestirt, das man uff den Gülichsen und Clevischen zöllen des Künings feyendt passiren lasze, und dweil man sich entschuldigten als wüste man nicht ob die, so neben fharen, ihme oder anderen zustünden, erckleret er sich das er daher kheine bestallung auszgegeben; daruff ist *oblique* den 24en dieses geantwort worden das ehr die knechte, so rottenweisz abgezogen, selbst habe zu landt und zu waszer pasziren laszen. Seine rhode bende ist von Grave zu dem von Medina-Celi nach Mastricht uffgezogen. Er hatt noch khein kriegsvolck mehr bey sich, auch sonsten wenigh volcks in seinem losement, und läszet man zimblich frey einen jeden darinn gehen, wie ich berichtet werde. Wehr doch dha ein Poltrot (1) fürhanden. 1573. Juin.

Gleichwoll stellet er sich, seiner Spanischer art nach, eben kecklich an, will seines henckens nicht nachlaszen. Den 15ten sein zu Grave sieben, darvor die weiber von Wesel 700 daller zu ransion gebracht, bey nacht gehenckt; zu Nymegen den 20ten dieses neun, und den 27ten vier, einer von Augspurgh, ein Clevischer, ein Hesz. Alsz ihm seine Hauptleuth und Bevelchaber erinnert was sie hinwider zu erwartten hetten, dha man also ohn underscheidt die bevelchaber und nicht des Künings, sondern anderer Herren underthanen hencketen, hat ehr laszen antworten: der Küningh begere kheine kriegsleuthe die sich fanghen laszen als lang sie schlagen khünnen.

(1) *Poltrot*: l'assassin du Duc de Guise. Plusieurs, soit par esprit de parti, soit par une fausse application des S. Ecritures, avoient excusé et même loué son forfait.

1573. Daher ich's dan fhür wahr halte was die von Arenberg
Julii. meinem vattern mit diesen worten gesagt: wen gleich des Künings landt und leuth zu bodem sollen gehen, so würde ehr doch nicht nachlaszen, und dürffe man sich kheiner mittelungh versehen als lang das trotzigh haupt dhar sey, obschon die Kay. Ma[t] selbst mit Chur- und Fürsten underhendler weren.

Was Scharenbergher von der Kay. Ma[t] sohn (1) schreibt, geschicht umb hin und wider die leuth uffzuhalten. So gebens die pfaffen auch allenthalben fhür das ihm die Spanische Infantin versprochen und, wen die erwehlung in Polen nicht fhürgehe, das ehr alsdan hinunder kommen mügte.

In summa, die langh gewünste zeit die Spanier entweder uff ihr hinderst, oder dahin zu bringhen das man sich ihrer zum wenigsten eine gutte zeit lang nicht zu besorgen, ist fhürhanden (who man jetz das ankhommend kriegsvolck, oder uff der Harlemischer entsetzungh, oder aber uff beides nachrücken thut), dan jetz der gewaltt, steur und verstentnüsz so sie allenthalben biszhero gehab- oder noch haben, erstlich die Türkische macht zugegen ist, darmit sie gnugh zu thun gehabt, als es ihnen in Italia und dieses orts beszer nach ihren willen gienge dan jetz.

Zu dem sein ihnen nicht allein die Venedigher (an deren Armada nicht wenigher, ja eins theils mehr als ahn der ihrighen gelegen) abgangen (2), sondern auch also

(1) *sohn*. L'Archiduc Ernest. Né en 1553, il mourut en 1595, sans avoir été marié. A Vienne on se flattoit encore que la Diète reviendroit sur sa résolution.

(2) *abgangen*. Voyez p. 86.

abgangen das sie nicht allein desto mehr des Türcken, sondern auch der Venediger selbst und ihrer practicken in Italien, hochlich zu besorgen. 1573. Juin.

Am dritten, haben sie nun etlichen jahren hero abermahl so gehandelt das sie sich nicht allein in diesen landen, sondern auch in Spaniën durch den Moren, und in Italia durch ihren stoltz und untreuw gegen ihren Bundtgenoszen, neben den vorighen hasz, noch mehr verhaszet gemacht.

Zum vierten, machet dieser nuhn, Gott lob, noch werender Niderlendischer handell das nicht allein seine misgunner in Hispaniën, sondern auch die Venedigher und Italiensche Fursten, so diese und andere der Spaniër jetzighe gelegentheit ohn zweivel woll wiszen, eben so woll als der gemein man hieher, allenthalben das Antichiszbildt und *Idolum*, den von Alba, nuhnmehr nicht, wie biszhero beschehen, fürchten, sondern anfangen zu verachten.

Was dan, zum funfften, gelt belanget, dweil sie in so kurtzen jahren mit den Moren, Engellendern, Niderlendischen Hern und Turcken zugleich zu schaffen gehabt und noch, ist leichtlich abzunehmen wie das Peru und ihre andere länden mit goltt versehen sein mughen, insonderheit darausz das sie den Venedigern 700,000 Ducaten schuldich nicht bezalen khünnen oder, wie sie saghen, nichtt wollen. So hatt ihnen im jungst abgelauffenem jahr ihr Teutsch Kriegsvolck in den Niderländen nicht wenigher dan dreiszigh thonnen goldes gekostet(1),

(1) *g. gekostet.* De 1569 à 1572 le Roi avoit envoyé aux Pays-Bas plus de 25 millions de florins. *Kluit*, *Holl. Staatsr.* IV. 512.

1573. Jun. das ich woll wisze, und ist sonsten die Niederlendische Geltkhammer, wie öffentlich khundich, dermaszen trucken das sie in Teutszlandt, ihrer schulden und nichtbezahlungh halber, woll mit der zeit ihren glauben, auch bey ihren interessirten, verlieren mugten.

Daher dan, und zum sechsten, ihre macht an Kriegsvolck zum eussersten geschwecht werden soll, dha man das jetzig frembd Kriegsvolck erlegen kunthe, sinthemal Hispanien und Italien in sich nicht so gahr voll volcks ist, zudem mit obgemelten kurtz uff einander lauffenden krieghen zimblich geblöszet, auch das kriegsvolck nicht so groszen lust darzu haben würde, und sie entlich nicht allein in jetzighen öffentlichen, sondern auch heimlichen anstehenden gefahr und sorgh, uff anderen örtten etwa ehe mehr kriegsvolcks bedurffen würden (wie ab den Teutschen Regimenten, so dort oben angenommen, woll erscheint), dan des ihrigen ferners hieher entrathen mugten. Soviel Teuts kriegsvolck angehet, daruff verlaszen sie sich hieher nicht wie in Italien und zu waszer gegen den Turcken; zudem musz gelt dho sein, wie gemeldt; ohn das ist das fhusvolck zum sturmen ungeschickt, die reisighen khunnen auch sonsten nichts dan im felde auszrichten, derwegen dan dem von Alba leichtlich gewesen biszhero die landen und stätt gegen den Teutschen inzuhalten.

Who man nuhn bey diesen und anderen vortheilen und gelegentheitten, die zu weitleufftigh weren hir zu erholen, uff obgemeltten wegen nicht nachrucket, und die Protestirende unvermerckt nicht helffen, so wurde man, besorghe ich, nicht ausz mangel Göttlicher Almechtigkheit, sondern zu unser straff erfharen das, wer einsachen nur halb hilfft, der enthelffe entlich sich selbs

Dan erstlich, was durch unausprechlichen gefahr, 1573.
mühe, arbeit, unkosten, bluthvergieszen und dergleichen Juin.
von so viel jahren hero langweilich practicirt, gehandelt, und erworben ist, bisz es zu dieser letzter gelegentheit mit Göttlicher gnaden khommen, solchs alles wurde als dan, dhar Gott fhür sey, vergebs, umbsonst, und uff einmahl verloren seyn.

Hergegen und zum andern, wen man den feyendt verblasen und respiriren laszet, so wurde solchs alles ihme zum gewin, unsz aber zum unwiderbringlichen undergauck gerathen.

Zum dritten, würden auch die so biszhero noch durch den vingeren gesehen, auch sich öffentlich dieses handels nicht angenommen, alszdan dem wind ohn umbsehen nachsetzen, welchs bey diesen beyden Craiszen jetz zum theil beschehet, wie viel mehr alsdan die [schiff] oder andere versehungen zu der execution-ordnungh, darumb man jetz in den Niederlendischen, Westphälischen und Niedersechsichsen Craiszen berathschlaget, würden alsdan baldt gegen uns fertigh werden, und obwoll sich die pabstliche in Teutschlandt eines andern bedüncken laszen, auch die Frantzosen sonsten den Spaniern nicht sehr holt seyn, so wurden dennoch als dan *Pilatus* und *Caiphas* wider *Christum* die grosze freundt sein, insonderheit who man den Frantzosen seines gefallens mit den betrangten Christen jetz laszet gebaren und tyrannisyren. Engeland mugte auch in einigher veränderungh fallen Sie feyren uff kheinen ortt, und dencken weith fhur sich. Den junghen Hertzogen zu Gulich (1) am Kayserlichen

(1) *Gulich.* Charles-Frédéric, né en 1555, fils aîné du Duc

1573. hoff, woll man gern in Italien und Franckreich gefhüret
Juin. sehen, darzu sein albereit 12000 goltgl. uffm wechsel bestellt.

Entlich, und zum vierdten, würden die Protestirenden, mit ihrer höchster ungelegenheit, ebenwol zum öffentlichen und etwa untreghlichen kriegh alszdan genottrengt werden, dem sie jetz mit groszen habenden fhürtheil allein durch heimlicher steuer fhürkhommen khünnen.

Dan der feyendt gleubt das dieser Niederlendischer handel den Protestirenden nicht misfalle, jha das sie mehr darzu thun dan etwan daran ist; andertheils, obschon wider jenigs noch dieses dargethan werden khan, so helt er's dennoch darfhür das solchs nicht ausz ihren gutten willen, sondern ausz furcht und unvermögentheit also beschehe.

Jhe mehr nuhn der feyndt solchs dieser zeit sich zu nützen dissimulirt und übersehet, jhe strenger er's alsdan, es beschehe gleich vermerckt oder unvermerckt, rechen, oder jhe zur ursachen wider den Protestirenden uffsuchen und herfhürrupfen würde, wen ehr, dha Gott fhür sey, hieunden gethan hette und seinen schlach treffete.

Und dieweil sich der Churfürst zu Sachsen zum theil uff seine erbverbüntnüsz (1), zum theil uff die weithe seiner

---

de Clèves; jeune homme qui donnoit de grandes espérances. Après avoir séjourné longtemps à Vienne, il passa en Italie, où il mourut à Rome en 1575. *Teschenmacher, l. l.* p. 346, sqq.

(1) *erbverbüntnüsz*. Il paroît être ici question d'un Pacte de famille avec les Maisons de Brandenbourg et de Hesse.

länden, auch uff den gutten wortten so man *Mauritio* 1573.
gegeben und seine Chf. Gn. jetz gibt, verlaszen, und Juin.
daher nach Westen unbefahrt gnugh zu sein vertrowen mügte, so würde er woll alsdan einstheils in seinen eignen länden, andertheils von Osten her und sonsten solchs erfahren, und allein das vortheil haben das er nicht erst, sondern nach den andern Protestirenden bücken müste, damit die erst abtrennighe zum letzten zur straff Catholisz wurden, wie sich die Romanisten vernemen laszen, odher sich die Protestirenden schlieslich zu erinneren wie hoch nöttigh sey das angefangen und jetz beszer in den Niderländen als Franckreich stehend werck, zu continuiren, und, wie biszhero beschehen, uff beiden örtten unvermerckt zu helffen und zu steuren, damit beyden Künigen, welche jetz sunderlich in diesem handel eins sein, kheine ruhe gelaszen, sondern in diesem standt fhürter von jahr zu jahr, alleweils lichtlicher beschehen khan dan hernach, so viel zu schaffen gegeben werde das sie sich nicht erholen khünnen, sondern abgemattet und des stedighen kriegens so verdroszen werden das sie entlich, who nicht mit ihren underthänen (welchs sie bey ihrer Cron verschworen haben sollen), jedoch mit Chur- und Fürsten als intervenienten *pro suo interesse* oder uff dergleichen schein und fhüge eynigher underhandlung zu phlegen frohe wehren.

Welchs dan nicht allein von der Kay. Ma' ohn zweivel mehr getrieben werden soll dan jetz, sondern auch desto ansehenlicher, vertreuwlicher, nützlicher und bestendigher, so woll fhür den Protestirenden, jha allen beträngten und unbeträngten Christen in Teutschlandt und allenthalben, als in den Nyderländen und in Franck-

1573. reich getroffen, und also zu nottwendigher algemeiner
Juin. extension oder ehe ercklerung des jetz verkehrten Landt- und Religionfriedens, [erschieszen] mügte.

Darzu oder zu anderen friedlichen ende gebe der Almechtigh schleunighe mittel und Seinen Göttlichen segen, der E. G. lang gefristen, auch Chur- und Fürsten darzu erwecken wolle das hiezu *preparatoria* in's werck gerichtet werden, und man mitlerweil der Spaniër feyendt nicht am halsz reitze, sondern nach dem ewighen rhatt Gottes gegen innen jetz schaffen lasze. *Datum* Wesel, den 1sten Junij A° 1573.

E. G. Underthenig, williger
D. Weier.

Dem Wolgepornenn Herren, Herren Johan und Ludwighen, Graven zu Nassow, *etc.* meynenn gnedighenn Herren.

LETTRE CDXXVI.

Ph. de Marnix au Comte Louis de Nassau. Le lac de Haerlem occupé par les Espagnols ; reprise du Diemerdyk ; affaires de Zélande.

*** Par l'occupation du lac, à la suite d'une victoire naval[illegible] remportée le 28 mai par les Espagnols, et où le Prince perdit 2[illegible] vaisseaux, la position de Haerlem étoit presque désespérée. « He[illegible] » begost heel benaut in der stadt te werden; niettemin sy hadde[illegible] » noch evenwel goede couragie, maer eindelycken de schepen va[illegible]

» Don Friderico, synde 63 sterk in getale, hebben tegen des Prin- 1573.
» cen schepen geslagen op 't Meer, alwaer des Princen schepen Juin.
» de vlucht moesten nemen; . . . van welke victorie die van buiten
» getriumpheert, maer die van binnen seer bedroeft geweest syn. »
Bor, 436[b]. On ne pouvoit plus faire entrer de vivres dans la ville, déja en proie à la famine.

La reprise du Diemerdyk eut lieu le 2 juin; mais sans produire le résultat qu'on s'en étoit promis (voyez p. 80): « Die van Am- » sterdam sonden terstond sekere vyf galeyen op de Diemermeer » met andere schepen; so beletten deselve dat de schepen van » Sonoy, vermits onwilligheid van 't scheepsvolk, geen meester » op deselve meer en konden worden; over sulx hebben sy de » victualie evenwel konnen bekomen, so dat het innemen des » Diemerdyx henluiden weinig belets dede. » *Bor*, 439[a].

———

Monseigneur. Vos lettres datées du 27 du passé ont esté fidellement livrées à son Excell., et a esté marry de ce que les affaires se trainent ainsy à la longue, sachant très bien toutesfois qu'il ne tient à la bone diligance et affection de vos Seigneuries, et pour autant faut prendre la volonté de Dieu en gré, espérant que par Sa miséricorde Il aura pitié de Son pauvre peuple affligé, puisqu'Il cognoit les tamps et saisons oportunes. Son Excellence eut extrêmement désiré que le seccours de cavalerie et l'infanterie eut esté ici envers ce tamps présent, veu que nos affaires sont en extrêmité. Ceux de Harlem ont mandé qu'ils ne peuvent passer le terme préfix, lequel a esté desjà escheu vendredy dernièrement passé, à l'occasion de quoy son Excell. est party hier vers Leyden, pour illec adviser des moyens que l'on polrait tenyr pour aider ceste pauvre ville, estant résolu de metre le tout pour le tout. Toutesfois à cause qu'il a pleust à Dieu nous envoyer depuis

1573. quelque temps en çà quelques deffaites, et que les entre-
Juin. prises que penssions faire sont par plusieurs fois réussies en vain, et mesmes que les ennemis ont saisiz la Harlemmer-mer, en ayant deschassé les nostres, il est grandement à craindre que tout l'effort que l'on y polra faire, ne servira pas guère, si ce n'est qu'il nous viene seccours d'ailleurs et mesme de la cavallerie, de laquelle l'ennemi est fort avantagé sur nous. Toutesfois depuis trois ou quatre jours ençà s'est Sonoy saisy du Diemerdyck, et le tient encores, Dieu mercy, non obstant les efforts que l'ennemy a faict et faict encores pour le présent, affin de le recouvrer à quelque prix que ce soit. Le dict Sonoy s'est trenché entre la ville d'Amsterdam et la trenchée que l'ennemi avoit faicte sur la dicte dicque envers Dimerdam, et tasche de prendre la dicte dicque au mesme endroict pour passer nos galères et batteaux de la Suderzee en la Dimermeer; voire je tiens que desjà [il a¹] passée, et que le dits bateaux sont passés, au moyen de quoy, si Dieu nous faict la gràce de le tenir, l'on auroit moyen par là de couper les vivres à l'ennemy, veu que de là l'on polroit se mettre à l'encognure où la Diemermeer regorge dans le Amstel; mais l'ennemy tâche par tous moyens de l'empescher, mesmes de se venir jetter avecques toutes ses forces vers le mesme lieu. Le Seigneur Dieu nous vueille donner ce que nous est salutaire.—Les affaires de Zélande estoyent et tels termes que il estoit impossible que les ennemis eussent tenu plus haut de 8 jours, quant quelqùes uns de nos bateaux, ayant apperceu quelque batteaux venants d'Angleterre tirans la routte de Flandern, ont quité leur garde pour les poursuyvre, de sorte

que 12 batteaux ennemis ont passé vers Tergau[1] malgré les nostres qui estoyent demourés de reste, et de là en ont ramené autres furnies de vivres et munitions, desorte que ceste conqueste nous a esté *schade* pour ce coup; toutesfois l'on pense que les nostres auroient depuis assailly la flote, mais n'y a rien d'assuré. Au reste le Prince d'Orange, ayant esté adverti que le Conte de Mongoméri n'aura rien peu effectuer pour le ravitallement de la Rochelle, et mesme se seroit retourné en Angleterre, y a envoyé pour l'induire à ce que avec toute sa troupe il se vienne jetter pardeça à nostre seccours, affin, si Dieu nous donne succès, nous puissions par après avec toutes nos forces les aller secourrir a la Rochelle. Voila, Monseigneur, ce qui se passe par deçà; tout le monde est en grande attente de seccours que doibt venir d'Almagnie; pour tant s'il pouvoit estre bientost prest, ce seroit un singulier aide pour tout ce païs. Vray est que devant la ville de Harlem la cavallerie ne polroit guere servir par deça, mais premièrement nous esperons bien que, si on les pouvoit asseurer breff secours, ils tiendroient encor bien trois ou quatre semaines, mais le tout gist à l'asseurance et non pas les tenir en suspens; puis après la cavalerie, en nombre de mille ou douze cents, serviroit encor [ci en] pour affranchir les passages, mesmement en esté, quant les dicques sont sèches. Touchant d'asseurer les reytres du payement de la vieille dette et d'avancer quelque chose de ce quil eschéra à la Sainct-Michiel, V. S. peut tenir pour asseuré que c'est une chose inpossible pour le présent, et pour tant sera nécessaire d'adviser à austre remède. Au reste je me suis advisé avec les

1573. Juin.

[1] Ter Goes

1573. Juin. Estats sur le payement des reyters et leur selle, que ce moyen seroit bien le plus expédient que ils arrestassent, tant en Allemagne que allieurs, tous les fugittiffs de Hollande, pour les mestre à priz, et en advissasent les Estats pour estre instruits d'eux à combien ils les devroyent rançonner. Certes par là nous recouvrions un double bien, car eux seroyent payés, et nos fugytiffs contraints de retourner à la maison. V. S. polra penser si elle trouvera ce moyen bon. Il luy plaira le communiquer avecq ceux qu'il appartient. Qui sera l'endroit, *etc.* Escrit à Delff, ce 8 juny 1573.

De V. S. très humble et affectionné serviteur,
PH. DE MARNIX.

Son Excellence partant hier d'icy m'a enchargé de vous présenter ses bien affectueuses recommandations à vostre bonne grâce.

A Monseigneur le Comte Lodvic
de Nassau Catzenelnbogen, *etc.* Dillenberg.

---

* LETTRE CDXXVII.

Le Prince d'Orange au Comte Louis de Nassau. Pacification des Pays-Bas; affaires de France; nécessité d'un prompt secours.

Monsieur mon frère. Vostre lettre du 3e jour de ce mois m'a esté d'aultant plus agréable pour avoir veu par icelle que la fiebvre vous a de rechief quicté, espérant

qu'elle vous aura abandonné pour tout, et que d'icy en avant vous trouverez en meilleur disposition (1), à quoy je prie Dieu vous donner Sa grâce, et maintenir aussi en bonne disposition Messieurs mes aultres frères. J'ay veu ce que m'escrivez de la responce que l'Empereur a faicte à plusieurs Princes qui l'avoient sollicité à s'employer pour rapaiser les choses du Pais-Bas, et qu'a cest effect il est besoing que je propose les¹ et vous envoye sur tout mon advis. Vous scavez ce que desjà par diverses fois je vous en ay escript ci-devant et mandé par l'instruction donné au Conte de Barby et celle de Heylingen au Landgrave; et quant aux conditions je vous dict [avoir] qu'on nous accorderoit les libertés des consciences, le maintenement des privilèges, la sortie des Espagnolz, et que à cest effect les Princes d'Allemagne vouldroient trouver les asseurances que nous pourions avoir pour le maintenement des dictes conditions (2), et ne scay aultre pied que l'on poroit prendre. Quant à l'Estat de France et la bonne mine que le Roy de France nous démonstre, par- 1573. Juin.

---

(1) *m. disposition.* La santé du Comte Louis, depuis le siège de Mons, ne s'etoit pas encore entièrement rétablie: grand contretemps pour les Pays-Bas. En fevrier l'Electeur Palatin, regrettant que le Prince eût si peu d'assistance, disoit: « Si Deus Ludovico » Nassavio valetudinem firmam largiretur, omnia haec mala caveri » possent. » *Epist. Select.* p. 577. On désiroit extrêmement la présence du Comte Sonoy écrit au Prince: « So Uwe F. Genade tot » een verbond en ontset raet weet, is geheel noodig dat U. F. Gn. » Heer Broeder Graef Lodewyk met den eersten hem hier vinde, » alwaer 't maer voor syn Genade persoon alleen; so alle herten » over hem hangen. » *Bor*, 446ᵃ. Voyez p. 115 *in f.*

(2) *conditions.* Voyez la Lettre 401 et p. 72.

¹ articles ou conditions ou points omis.

1573. Juin. ce qu'a déclaré Frégouse, ses déportemens à l'endroict de la Rochelle et la bonne correspondence qu'il tint avec le Duc d'Albe, comme j'ay veu encoires naguères, nous font assez entendre quel fondement l'on y peult asseoir, et toutesfois, à fin que l'on ne me pourroit inculper d'avoir obmis aucune chose pour advancer nostre fait, j'ay [de] puis certains jours despesché Lumbres (1) vers le Roy de France avec les lettres de l'Ambassadeur que scavez escripte au Duc D'Albe, pour veoir si le dict Roy de France vouldroit maintenant entendre à quelque chose, et quant et quant regarder si le Roy de France vouldroit prendre noz affaires en main et lever le siège devant la Rochelle. L'on m'a apporté quelques lettres interceptés de France, lesquelles me confirment l'élection du Roy de Poloigne en la personne du Duc d'Anjou: le bien ou le mal que cela nous amenera, se descouvrira avecq le temps. Selon l'advis que j'ay eu d'Angleterre, la Rochelle demeure encoires assiégée et fort estroictement, tant par mer que par terre, avec bien petite apparence de la pouvoir secourir. Au regard des trois compagnies cavallerie que m'escrivez se présentent de tenter le passaige, je vouldrois que les eussions ici, vous envoyerois volontiers les *Bestellingen*, mais pour estre les chemins si mal asseurez, je n'oserois les hasarder au regard de leur passaige, oires que je crains pour estre le nombre si petit, ils passeront bien mal sans hazard; par quoy, si vous avez moyen de les faire embarquer avecq l'infanterie et aussy avecq les Franchois dont m'escrivez, il me semble que tout au long du Rhyn ilz pourroient venir avecq [tolourdainez] jusques en Hollan—

(1) *d. Lumbres.* Voyez p. 132.

de, et si l'estimez ainsy practicable, je vous prie les faire diligenter le plus qu'il sera possible; au moins que puissions estre secouruz de l'infanterie, si la cavallerie ne vouldroient [ou] ne scauroient prendre ce chemyn: et me mandent environ quel temps ilz pourroient venir, je leur envoyeray quelques bateaux armez pour les soustenir en cas de besoing, et toutesfois, où la dicte infanterie ne polroit aucunement passer de ce costé là, afin que toutesfois nous en soyons serviz, faictes plustost passer par la voye de Embden, Bremen, Hamburg, où autre, pour la nécessité qu'en avons. Je vous asseure que me trouve tant despourveu de bons Capitaines et ingéniaires que c'est miracle de Dieu que nous maintenons si longuement. Je vous prie de regarder si le Conte de Schwartzenburg ne vouldroit m'envoyer maistre Georgi l'ingéniaire qui est à Arnstadt, afin que je puisse avoir quelque support, me trouvant icy tout seul au millieu de tant d'affaires de poix[1]. Les nouvelles de ce quartier entendrez par les lettres de Brunynck. Que fera que finissant ceste, je vous présenteray icy mes très affectueuses recommandations en vostre bonne grâce, et supplieray Dieu vous maintenir éternellement en Sa sainte garde. Escript à Leyden, ce xiij^e jour de juing 1573.

1573. Juin.

Je[2] vous prie, Monsr mon frère, voloir faire mes humbles recommendations à Madame nostre mère, Madame ma soeur, ensamble à toutte la compaignie.

Vostre bien bon frère à vous faire service,

Guillaume de Nassau.

Tseraers est venu à cest instant de Harlem, me dict

[1] poids. [2] Je — service. *Autographe.*

1573. l'extrêmité où Harlem est et il n'est possible de tenir plus
Juin. de six ou sept jours. Le Conte Montgoméri m'envoye par deçà quelques harchebuses François, ont i atens[1] aussy aucuns Anglois.

A Monsieur, Monsieur le Conte
Louys de Nassau, *etc.* mon bien bon frère,
à Dillenberch.

LETTRE CDXXVIII.

Ph. de Marnix, Seigneur de St. Aldegonde, au Comte Jean de Nassau. Etat désespéré de Haerlem.

Monseigneur, l'estat des affaires de pardeçà est encor aux mesmes termes que j'escrivis par ma dernière, c'est à savoir en toute extrêmité. Il n'i a moyen de secourir Harlem. Les Italiens (1) sont arrivez; nous avons bien aussy quelque renfort de Francois et Anglois que Monsieur de Lorges (2) a amené. Mais, perdu Harlem, cela ne nous aidera guère; si nous avions seulement quelque nombre compétent de cavallerie (3) jusques à sept ou

(1) *Italiens*: voyez p. 131. « Albanus accersit in castra ad Harlemum Hispanos qui recens ex Italia venerunt: *Languet, Ep. secr.* I. 199.

(2) *de Lorges*; fils de Montgommery. Voyez ci-dessus.

(3) *cavallerie.* Languet croyoit à tort qu'on ne pouvoit en faire aucun usage. « Albanus edixit ut turmae equitum conveniant. Quam ob » causam hic ignoratur, nisi quod aliqui suspicantur Albanum » velle istos opponere copiis quas Comes Ludovicus Nassavius » conscribere dicitur : nam equitum nullus est usus in Hollandia. *l. l.* Voyez cependant ci-dessus p. 155.

[1] on y attend.

huict cent, nous polrons aucunement faire teste à l'enne- 1573.
mi; et toute fois le Prince d'Orange est délibéré de mettre le tout pour le tout, prenant Dieu pour son aide. Juillet.
Voilà, Monseigneur, tout ce que pour le présent je vous sauroye mander, suppliant vostre Seig^rie le prendre de bonne part, où feray la fin: me recommendant très humblement en la bonne grâce de vostre Seig^rie, prieray Dieu vous donner, Monseigneur, en santé, vie bonne et longue. Escrit à Delft, ce 2 juillet 1573.

De Vostre Seigneurie très humble
et affectionné serviteur,
PH. DE MARNIX.

A Monseigneur, Monsr le Comte
Johan de Nassau Catzenelnbogen,
etc. ou, en son absence, à Monseigneur le Comte Louis son frère.
Dillenberg.

† LETTRE CDXXIX.

Le Landgrave Guillaume de Hesse à l'Electeur de Saxe. Il demande son intercession auprès du Duc de Savoie en faveur de la veuve de Coligny.

⁂ Le Comte Louis aura sans doute satisfait avec empressement à l'instante prière de Th. de Bèze (voyez la Lettre 442) conforme à ses propres désirs.

Fr. Hottoman est le célèbre jurisconsulte et littérateur, né en 1524 à Paris, et qui, Protestant, se réfugia en Suisse après la St. Barthélemy. Le Landgrave, dont le crédit auprès de la Cour

1573. Juillet. de France procura à Hotteman la libre vente de ses biens (V. *Rommel*, *N. G. H.* I. p. 557), correspondoit avec lui.

La Duchesse de Savoie étoit Marguerite, soeur de Henri II, qu'Emanuel-Philibert avoit épousée en 1557: « Princesse ayant » receu de grandes grâces de Dieu et favorisant les gens de bien et » de savoir. » *Th. de Bèze*, *Hist. d. Egl. Réf.* I. 65.

Freundtlicher lieber Vetter, Schwager, Bruder, und Gevatter. Wir haben E. L. *de dato* Cassel den 2 Aprilis schreiben zugeschickt, was Doctor Franciscus Hottomannus von wegen des Admirals seligen nachgelaszener und durch den Hertzogen von Saphojen bestrickter witwen ahn uns gelangen laszen, und darneben freundtlich gebetten das E. L. sich berürter armen trostlosen und zum höchsten beschwerten witwen mit gnaden annehmen und dieselbig gegen den Hertzogen zue Saphojen vorbittlich verschreiben wolten, darauff uns aber bisz noch von E. L. keine wiederantwort z kommen.

Weil nhun Grave Ludwig zu Nassauw uns ermeltter armen witwen halben jetzo auch underthenich ersucht wie E. L. ab beyliegenden original schreiben zu befinden und gleichwol der Ammiral seliger ein ehrlicher redlicher man gewesen und so jemerlich und erbärmlich hingerichttet, dadurch gleichwol gedachte witwe dermaszen in diesz hoch beschwerlich elendt und jamer unschuldiglich gesetzt worden, derwegen je billich mit iro ein trewes Christlichs betauren und mitleiden zu haben, und dan oberwentter Grave Ludwig zu ende seines schreibens mit eigener handt angehenckt das die Hertzogin von Saphoje berürter witwen wol gewogen, auch selbst disz mittell von auszbringung der vorschrifften bey E. L. und derselben Gemahlin fürgeschlagen, so ersuchen wir E. L. hiemit

nochmals freuntlich E. L. wollen sich vorbemelter elenden und trostlosen witwen in gnaden erbarmen, und ausz Christlichen mitleiden, iro zu trost und erledigung aus jetziger ihrer zustehenden höchsten gefhar und beschwerung, in E. L. selbst und dero Gemahlin nahmen, ahn den Herzogen von Saphojen und deszelbigen Gemahlin fürbittliche schreiben gnedigst mittheilen, und dieselben bey einem eigenen reytenden botten in Saphojen abfertigen und überantwortten laszenn. 1573. Juillet.

Daran erzeigen E. L. ein gutt, rhümlich und Christlich werck, welches die arme witwe gegen Gott den Almechtigen für E. L. und der Iren wolfherigen zustandt zu erbitten nicht underlaszen wirdet, und wir seints umb E. L., dero beschriebene wiederantwortt wir hirauff schreiben, gewertig. *Datum* Caszel, am 6ten Julij A° 73.

WILHELM L. Z. HESSEN.

Copie.

N°. CDXXIX^a.

Mémoire relatif aux négociations avec la Cour de France.

*** Cette pièce, sans date et dont nous regrettons de n'avoir pas trouvé l'original, paroît adressée au Comte Louis de Nassau et expédiée peu après la réception de la nouvelle que le Traité de la Rochelle étoit conclu ou alloit se conclure. « Les articles furent tous » résolus le 25 de juin et la ratification en fut apportée quelques » jours après avec un Edit de pacification. Mais il étoit beaucoup » plus restreint que les précédents; car il leur accordoit seulement la » liberté de conscience, et non pas l'exercice public, horsmis aux » villes de la Rochelle, de Nismes, et de Montauban. » *Mezerai*,

1573. Juillet. V. 168. Cette paix étoit une mauvaise nouvelle pour les Espagnols. « Male habet Hispanos pax Gallica. Albanus misit equitatum Belgicum ad fines Gallici Regni; metuit enim ne Huguenoti veniant auxilio Principi Orangio. » *Languet*, *Ep. secr.* I. 201.

Il plaira à Monsigneur le Conte escrire de la part de S. Excell^ce^ (1) au Roy en connoisance[1] de la paix, et après l'avoir exorté[2] de l'entretenir, le remercier de la bonne affection qu'il faict paroistre pour le bien des affaires des Pays-Bas, comme par le Sr de Lumbres il a entendu.

Le mesme se porra faire à la Royne sa mère, d'aultant qu'elle s'est montrée non moins affectionnée que le Roy.

Escrivera aussy lettres au Roy de Pollonge pour congratuler son élection, luy offrira toutes assistences selon les moiens qu'il peult avoir présentement, luy recommandera la manutention de la paix de France, comme un exemple singulier de pieté, par lequel non seulement il laissera une louable mémoire de son humanité, més aussy se conciliera la bienveuillance de ses futurs subjects, instruis et nourris en diversité de Religion, par ce bénéfice.

Il porra aussy congratuler le Duc d'Allanson en la réputation qu'il s'est acquise au premier port de ses armes à la Rocelle, d'autant qu'il les a prises, non moins pour le rétablissement du repos publicq, que pour la réputation du Roy, comme est aparent par la paix, laquelle il recommandera.

Il sera bon d'adviser sil c'est chose conféniente et eslongnée de suspition ou flaterie d'escrire au Conte de

---

(1) *S. Exc.* Apparemment le Prince d'Orange.

[1] reconnaissance. [2] exhorté.

Retz, comme au principal Conseillier (1) de leur Majestés, et, s'il est trouvé bon, en quel termes il le fauldra faire pour luy estre agréable. 1573. Juillet.

Il ne peult estre que bon d'escrire au Sr Galliase Frégose et à Monsr de Schomberg, les remerciant de leurs bons offices et les exortant de continuer en leurs bonne volonté, comme aussy de tenir, selon leurs promesses, le Sr de Lumbres à toutes heures adverty des affaires de pardellà fidellement, comme de son costé touttes choses leur seront mandés à la pure vérité et sans rien déguiser.

D'autant qu'il a pleu au Roy et à la Royne de présenter la retenue de leur service au Sr de Lumbres, pourveu que son Excell^ce ne reçoive quelque malcontentement ou malvaise opinion, aussy que le dit de Lumbres n'y s'y voudroit obliger sans son sceu et consentement; il supplie très humblement que son bon plaisir soit d'en escrire son intention au Roy et à la Royne, au Conte de Retz, s'il luy escrit, à Schomberg, et à Frégose, qui ont charge d'y entendre en absence du dit de Lumbres, et sy son Excell^ce et mon dit Signeur le Conte l'en trouvent digne, y adjouter quelque mot en faveur et recommandation du service qu'il peult faire au Roy.

Il plaira à Monsigneur le Conte adviser s'il sera bon qu'il escrive aus susmentionnées en mesme ou pareille teneur,

---

(1) *principal Conseillier.* Encore en 1577 il est nommé par Languet « praecipuus Reginae Matris consiliarius. » *Ep. secr.* I. 2. 283. Le même écrit de lui en 1570: « Ita se potuit insinuare in » Regis Galliae benevolentiam, et uti occasionibus quae se obtulerunt, ut ex non ita ampla fortuna ad summas opes pervenerit. » *L L L* 1. 165.

1573. puis aiant faict dépescher les dittes lettres, les envoyer
Juillet. au dit de Lumbres à l'escu de Jullers à Collongne, pour les faire passer en diligence en France.

Puis dens huict jours aprez il est très nécessaire, d'aultant que c'est l'un des milleurs moiens par lequel l'on puisse pratiquer pour retenir en vostre dévotion la Royne mère, d'escrire lettres au Roy, par lesquelles tout ce que l'on porra discourir d'honesteté, utilité et nécessité en recommandation de suffisance et pour luy faire escheoir la souveraine administration de sa Coronne, que cela soit fect subtillement et à propos, fondant ce discours sur l'altération que pourront prendre ses affaires par le département de ses frères.

Pareilles lettres à la Royne, l'exortant, maintenant qu'elle se trouvera par le département de ses deux filz come asseulée, de vouloir veiller de près sur le conseil du Roy, pour aller au devant de l'avarice, ambition et partialité de plusieurs qui, sous couleur du bien public par paix ou guerre, ne tâcheront qu'à la subversion et ruyne de toutes choses; l'admonestant aussy que ce tiltre et authorité de droict de nature luy appartient, que, comme mère du Roy, ces passions, qui és aultres sont vicieuses, sont en elles louables et nécessaires, puis [que] à la vérité les effects de son intention, quelque elle puisse estre, ne peuvent que retourner au prouffit et réputation du Roy son filz.

Accompaignera ces deulx lettres d'une tierce addressante à Galliace Frégose, d'autant qu'il entend ceste ruse, par laquelle il luy mandera que, scachant l'affection qu'il a toujours porté à ceste Coronne, il luy a bien volu

discourir la teneur des lettres qu'il escrit présentement à leur Maj^{tés}, pour le requerir de les leur présenter et l'admonester de tendre toujours au but de ceste union, comme au premier et principal point de la grandeur et felicité du Roy et des pouvres subjects tourmentés jusques à présent de tant de misères, non toustefois pour aultre chose comme il semble, que pour en avoir laissé [convenir] ceulx qui, menez de leurs passions estranges plustôt que d'un vertueux désir du bien public, les ont faict servir à leur prouffit ou vengances privées. Aussi que le S[r] de Lumbres, auquel il a parcydevant donné charge de luy, en a plus particulièrement discouru son intention. 1573. Juillet.

Monsigneur le Conte escrivera présentement le rapport à luy faict par le S[r] de Lumbres, dont il fera tel remerciment qu'il trouvera bon. Assurera aussy d'avoir ja donné tel ordre pour l'employ des deniers que son intention et service s'en ensuiveront Plus qu'il en a adverty en diligence les Princes d'Allemaigne quy tiennent son party, lesquels il ne doute devoir en recevoir grand plaisir; s'offrira aussy pour faciliter le passage du Roy de Polongne.

Aus Princes Protestans il pourra escrire en telle forme qu'il trouvera convenir pour les persuader et induire en quelque oeuvre. Mais il faudra user sur toutes choses de ceste finesse, assavoir qu'ils n'accordent aulcune chose à ceulx de pardellà qu'à l'instance et en la présence du commis de S. Exc[e], affin qu'ilz cognoissent que les addresses qu'ilz auront pardeça, dependent du credit de mon dit Seigneur, pour les obliger par cela à sa volonté. Le dit

1573. de Lumbres, selon que le Roy a assez faict entendre qu'il
Juillet. le désire et s'y attend, aussy que le dit Frégose est amy juré du dit S^r, et a promis de traicter de toutes choses en confidence avec [luy], s'offre selon ses petis moyens d'y faire service.

Restera qu'à mon dit Sign^r le Conte il plaise veiller sur l'alliance de Vénétiens, à facilliter le passage du Roy de Polongne(1), et pratiquer par le moien de l'Electeur Palatin le mariage d'Angleterre(2); faire advertence au dit de Lum-

(1) *Le Roi de Polongne.* Il craignoit que les souvenirs de la St. Barthélemy ne lui attirassent des périls ; et en outre le bruit avoit couru que l'Empereur vouloit, par le moyen de l'Electeur de Saxe, lui susciter des obstacles. « Crebrescebat fama Maximilianum per Imperium violentas prensationes facere, et dum filio » regnum Polonicum parat, validam inter Principes obnoxios fa» ctionem alere, eo consilio, ut... Andinum per Germaniam in Polo» nicum regnum venientem transitu prohiberet. In id Augustum » Septemvirum fidem obligâsse et decem millia equitum pollicitum » esse. » *Thuanus, Hist.* 908, d. Le Roi paroît avoir été à ce sujet dans de grandes perplexités. Il étoit question de se rendre à Venise pour traverser la Mer Adriatique et passer par la Servie. « Sunt» qui scribant Venetos instruere classem propter Andegavensem, » qui venturus est Venetias, et inde navigaturus Ragusium. Ragu» sio autem iturus est in Poloniam, per Serviam, Bulgariam et » Moldaviam. » *Languet, Ep. secr.* I, 197. C'est à quoi se rapporte peut-être ici *l'alliance des Véniliens.* Quelquefois aussi le Roi songeoit à venir par la Baltique : Charles IX faisoit prier Elizabeth de « favoriser autant qu'il luy sera possible le passage de » mon frère, s'il prend son chemin par Mer. » *Castelnau*, *l. l.* III. 345.

(2) *d'Angleterre.* Charles IX avoit déjà auparavant sollicité par Schönberg les bons offices de l'Electeur. « Non desperare quin

bres de tout ce qu'il luy plaira qu'il soit mandé pardellà, 1573.
sellon que le Roy l'a ordonné, affin que rien ne soit des- Juillet.
couvert. Et entre aultres choses, ce que sera résolu tant du tans et nombre de la levée, que du faict. De Zwickau.

---

* LETTRE CDXXX.

Le Prince d'Orange au Comte Jean de Nassau. Défaite et mort du Seigneur de Batenbourg.

*** Le 9 juillet le Baron de Batenbourg, s'étant avancé avec environ cinq mille hommes, en grande partie bourgeois, jusque près de Haarlem pour la ravitailler, tomba dans une embuscade et fut complètement defait.(1) La reddition de la ville suivit de fort près ce désastre. Attaquer avec des bourgeois des forces infiniment supérieures, un ennemi aguerri et retranché, etoit une résolution non seulement hardie, mais téméraire et desespérée; à laquelle on se détermina, contre l'avis du Prince, et cédant à l'entraînement populaire qui exigeoit une tentative à tout prix. Le Prince ne se borna pas à déconseiller l'entreprise. Une fois résolue, il desira y participer; mais les Etats de Hollande ne voulurent jamais le permettre. « De gemeene man en inwoonderen » van Holland . . . riepen dat men niet genoeg en dede voor de

---

» res summe sibi et universae Germaniae expetenda nuptiae Alenconii felicem sortiatur exitum, ad idque magnopere optare ut » ipsi Principes partes suas interponant, atque imprimis Palatinus » Septemvir, quem gratia plurimum apud Angliae Reginam valere » sciat. » *Thuanus*, *Hist.* 55. p. 907 e.

(1) *defait.* Près du chemin dit *het Mannenpad*, où en 1304, une victoire signalée refoula le Comte de Flandre dans ses Etats. M[r] le Professeur *van Lennep*, jaloux de contribuer en toute occasion à l'honneur de son pays, y a consacré un obélisque au double souvenir d'un même dévouement.

1573. » getrouwe burgeren en soldaten binnen Haerlem, ja vele borgeren
Juillet. » uit verscheiden steden van Holland presenteerden selfs in persoon mede te trecken,... sulx dat de Prince van Orangien en » de Staten van Holland... bevel gaven om de sake te wagen en » Haerlem te ontsetten; de Prince presenteerde selfs mede te trecken, maer de Staten en wilden 't selve om verscheiden respecten » niet gedogen. » *Bor*, 439[b] — M. *Kluit* (*Holl. Staatsreg.* III. 425) a publié la Commission par laquelle le Prince confioit la Présidence de son Conseil à P. Buys, le 6 juin; « Alsoe wy tot hulpe, assi» stentie ende outset der Stede van Haerlem, voirgenomen hebben, » metter hulpe Goidts, ons te begeven by onsen crychsvolcke. »

Unser freundlich dienst und wasz wir sonst mehr liebs und guets vermögen zuvor, wolgeborner freundtlicher lieber Bruder. Wir khünnen E. L. den leidtlichen fahl der sich mitt dem [hoch] wolgebornen unsern besondern und gutten freundt, Herr Wilhelm von Brunckhorst, freyherr zu Batenburgk und Steyn etc., als s. L. den 9 disz lauffenden monatz July die stadt von Harlem entsetzen wollen, zugedragen, nith verhalten; und werden wir glaubhafftig berichtet als s. L. im follen rhennen und treffen gewesen, mith dem pferdt gestürtz und gefallen, alsobaldt vonn den feindt umbringett, und gefencklich hinwegh gefürtt wordten sein solleun.

Wan wir nhun in ahnsehung s. L. unsz, der sachen und dem Vatterlandt trewlich gedienett und ye dieselbe mit hertzen gemeinett, unsz darumb nicht wenig betrübt befinden, und neben s. L. gemahell und fraw mutter der wir hiemitt auch geschrieben, ein solches von hertzen leidt; dieweill wir aber alle inn den händten desz Almechtigen, müszen wir Gott darfür dancken. Und gelangtt ahn E. L. unser freundtlich bitten, Sie wolleun

obenahngerechtes, Herr von Batenburgks gemahell ausz 1573.
erzelten und ahndern E. L. bewusten uhrsachen, umb Juillet.
unserett willen alle freundtschafft und gutten willen erweisen, auch bei anderen herren und gutten freundenn rath suechen und geprauchen, und die sach sonst allenthalben besten vermögen nach underbawenn, damit s. L. der gefencknüsz mögten erledigt werden. Darahn werden E. L. sonder zweiffell ein göttliches ahngenemes werck der barmhertzigkeitt thun, und wir wollens umb dieselbe mitt allen trewen fleisz verdhienen, und befehlen dieselbe hiemitt in den schutz desz lieben Almechtigen. *Datum* Leyden, den 12ten Julij Anno 73.

E. L. dienstwilliger Bruder,
Wilhelm Printz zu Uranien.

Der Herr von Batenburch ist zwen tag darnach gestorben nachdem diesser brieff geschrieben.

Dem wolgebornen Graffen Johan
zu Nassau, Catzenelenbogen *etc.*
unserm freundlichen lieben Bruder.

Le 13 juillet le Prince écrit de Leide à un de ses frères. « Entendant l'envie qu'est prince à ce gentilhomme le Capitaine » Bernau d'encheminer pour certains affaires vers l'Allemaingne, » j'ay bien voulu l'accompaigner de cete, sullement pour me » ramentevoir en vostre bonne souvenance et de Messieurs mes » autres frères; et pour autant que ce dict gentilhomme m'a pro» mis vous faire bien amplement entendre l'estat des affaires tant » de ce pays que d'Angleterre et de la France, j'estimerois super» flux de m'extender sur ce davantaige; par ceste sulement vous » diray que, pensant ses jours ravictuailler la ville de Harlem et » n'estant la chose succedée, j'ay eu quelque perte d'hommes, » mais non pas si grande, Dieu mercy, que bien la perte des

1573. » armes. J'en ay bien voulu toucher ce mot en passant, m'asseu-
Juillet. » rant que l'on en parle diversement. » (†M.S.)

LETTRE CDXXXI.

*La Comtesse Juliane de Nassau au Comte Louis de Nassau.
Elle désire garder sa fille Juliane auprès d'elle.*

⁎ En 1559 Albert, Comte de Nassau-Saarbrücken et Conrad, Comte de Solms-Braunfels, avoient épousé Anne et Elizabeth de Nassau, soeurs de Guillaume I. Depuis le mariage de Madelaine avec Wolfgang Comte de Hohenlohe, en 1567, Juliane seule étoit encore auprès de sa mère; elle fut mariée en 1575 au Comte Albert de Schwartzbourg-Rudolstadt, frère du Comte Günther, depuis 1561, époux de sa soeur Catherine.

Was ich aus meütterlicher treuwe allezeit liebs und guts vermagh zuvor, wolgeborner freundlicher hertzlieber sohn. Ich hoffen es sei nun gar gut mit Dir, das das fieber nun ausbleib, und Du wolfaren seist, welges ich Dir von hertzen dun wünschen.... Hertzlieber sohn, ich kan Dir auch nicht verhalten das Graf Albrecht von Nassau und Graf Kunrat von Solmes sampt iren Gemahlinnen inwillens seindt den 27 dieses monds [nach] Arnstat zu meinen sohn und dochter von Schwartzenbergk zu ziehen; begeren das mein dochter Juliane von Nassau mit i. L. sollen ziehen; nun bin ich meinen deyls gut wilig, dan es wil sich doch gebeuren, das mir sie wieder [eyumm] lassen ziehen, das gros gemutter und mein dochter nit dorften dencken wir weollen si [baus] i. L. wiessen und willen bei uns behalten; es bedeucht mich aber doch, uf Deine verbesserung, wir hetten jetzt beyden meinen söhnen, Graf

Albrechten und Graf Kunratten, zu bitten das dieselben 1573.
bei Graf Geuntter und meiner dochter ir umb erlaubnüs Juillet.
weollen bitten; dan wo es seindt keunt, weolt ich sie gern in meinem alter bei mir haben. Dies hab ich Dir nicht kennen verhalten, bitten Dich mir anzuzeigen wie Dus[1] vor ratsam ansiehst. Dun Dich hiermit dem Almechtigen in Seine göttliche bewahrung befehlen. *Datum* Dillbergk, den 20 Julij Anno 1573.

Deine getreuwe Mutter allezeit,
JULIANE GREFFIN ZU NASSAUW
Witwe.

Dem Wolgeboren Ludwigen
Graffen zu Nassau, Catzenellenbogen,
meinen frundlichen hertzlieben Sohn.
In banden.

LETTRE CDXXXII.

La Comtesse Juliane de Nassau au Comte Louis de Nassau. Reddition de Haerlem; affaires domestiques.

*** La capitulation de Haerlem fut signée le 12 juillet, après que la défection des Allemands eut empêché l'exécution du dessein déjà arrêté de se frayer un chemin à travers l'ennemi. Le 14 les Espagnols entrèrent dans la ville, et commencèrent un massacre régulier, dans lequel furent pendus, décapités, noyés, d'après la déclaration approximative des bourreaux, 1735 personnes. « Du » siège de Harlem il ne reschappa pas quatre soldats François, » esquelle ville il y en avoit assez bon nombre, à ce que j'ay » entendu. » *De la Noue, Discours*, p. 270.

Was ich aus meutterlichen trewen liebs und guets ver-

[1] Du es.

1573. Juillet. magh sei Dir allezeit zuvor, wolgeborner fründlicher hertzlieber sohn. Wan sich die zeittung mit Harlem verfolgt, welches mir von hertzen leyt wer, besorgt ich es weort meinen Her Printzen nit wolgehen; dauern mich die guetten leud die in der statt seindt, das sie so ellendig ermördet worden; der barmhertzig Got weol Seinen zorn von uns wenden, Seine gnadt uns in ewigkeyt mitdeyllen; ich bin aber in guetter hoffnung dieweil die zeittung aus eyner paffen statt kum, es sol nit so beos sein; bitten Dich gantz freundlich, wan Du gewisse zeittung davon hast, mich verstendigen. — Ich hab gehört das Du balt hie wilt sein; so kennen wir uns mit eynander underreden wie bei gros gemuttern meiner dochter Juliane halben [an] zu seuchen [sie] das wir keinen undanck verdienen; dan sie ir viel guts gedan haben. Ich hab Dir gestern geschrieben, versehe mich der brief sei Dir zukommen; bitten Dich gantz freundlich wo gewisse zeittung, die zu schreiben seindt, vorhanden weren, meinen G. H. Herzog Reychartten (1) mitzudeyllen, balt her zu schicken, das ire Gnaden lackey abgeferttigt meog werden. Worin ich Dir wieder gefallen und alles guets kan erzeygen, hast Du mich die tag meines lebens als deine mutter geneigt, dun Dich dem Almechtigen in Seine geottliche bewarung befellen. *Datum* Dillenburg, den 21 Julij A° 73.

Deine getreuwe Mutter allezeit,
JULIANE GREFFIN ZU NASSAUW
Witwe.

Dem wolgeboren Ludwigen
Graffen zu Nassaw, *etc.*

---

(1) *Reichartten.* Peut-être Richard, Duc de Simmern, frère de l'Electeur Palatin.

†[1] LETTRE CDXXXIII.

Le Prince d'Orange au Comte Louis de Nassau. Détails sur l'expédition de Butenbourg et la reddition de Haerlem.

*** Le Prince avoit fait, ou, ce qui est plus probable, alloit faire une tournée dans la Sud-Hollande pour ranimer les esprits abattus. « Hy is den 18e July van Leyden vertrocken, daer latende » den jonghen Grave van Montgomery *(Lorges)* . . ; dese bleef » daer met den Heere van Poyet . . . Den Prince vertrock over » Delft op den Briele, alle de Steden besoeckende ende sterc- » kende. » *Van Meteren*, p. 81. 1573. Juillet.

Monsieur mon frère, j'ay receu vostre lettre du second jour de ce mois, et je vous y eusse plustost respondu sans l'empêchement que m'ont donné les affaires de la ville de Haerlem, de laquelle j'avois espéré vous envoyer meilieures nouvelles que ne feray [par ceste]; et toutesfois puisqu'il a pleu autrement à ce bon Dieu, nous fault conformer à Sa divine volonté: je prens ce mesme Dieu en tesmoing d'avoir faict selon mes moyens que me sont esté donnez tout que m'a esté possible pour [la] secourir. Et n'ay obmis chose quelconque que j'ay estimé pouvoir servir à ung si bon effet et mesmes encoires dernièrement ayant espéré, à la poursuitte très instante des Estas de ce pays et du peuple, de la ravictuailer, la chose fust dressée si dextrement, encoires que l'entreprinse fust très hasardeuse et entièrement contre mon opinion (1),

---

(1) *contre mon opinion.* « Ik hebbe een missive gesien van 16

[1] *C'est ici le Duplicata de la dépêche.*

1573. Juillet. que noz gens ayantz le neufiesme de ce présent mois gainé le bois [j'adant] estoient en assez bon train d'effectuer leur entreprinse, avant que tout à l'heure ilz eussent esté secondez d'eulx, de suyvant l'advis que leur avons donné, mais mancquant en cela ceulx de [Harlem], et se renforçant l'ennemy, a mis en route les nostres, tellement que bonne partie en est demeuré sur la place, et entre autres Batenburg, [hetourloo] quelques pièches de campaigne, avecq tout le reste du bagaige, prins, et se sont mis en route non seulement ceulx qui se trouvoyent en ceste entreprinse, mais aussy tout ce qui restoit au camp que tenions entre les villes, et tellement que n'avons plus aucune armée en campaigne, bien que de recheff commençons à rassambler le soldatz; et depuis se trouvans ceulx de [Harlem] extrêmement oppressez de famines, ont esté constrainctz se rendre par une telle mauvaise composition à la miséricorde de l'ennemi, lequel est entré dans la ville dimanche douxième jour de ce mois, et depuis n'a cessé de faire horribles exécutions, tant des bourgeois que soldatz, chose contre tout ordre et droict de guerre, et l'ennemi marche vers Alkmar, laquelle ne pourra soustenir ses efforts non obstant qu'elle nous soit de grande importance, du moins pour tout le reste du Waterlant, et voilà l'estat [où] je me treuve à présant et povez penser la perplexité où ils [sont] voyant aller leurs affaires de ceste sorte, et estant

» Julij 1573, inhoudende onder andere dat dese aenslag tegen » d'expresse wil en meninge van den Prince was begonnen, en » onder expresse protestatie dat hy sulx toeliet om te voldoen allen » quaden roepers en kryters; maer dat hy vreesde dattet niet » gelucken en soude . . . ; en dat het geen borgeren werk en was. » *Bor*, 440ª.

de tant de gens de bien que j'ay perdu en ceste dernière deffaicte, et aussy dans Harlem, et voyant d'autre costé [nulle] apparence de secours, et n'ayant personne pour en affaires si urgens me prester ayde ou conseil. Il est vray que Monsieur de Lorges, Poyet et quelques autres Franchois, n'ayans peu entrer en Rochelle, me sont icy venu trouver, mais vous scavez le peu d'appuy qu'il y a, pour ne scavoir la contrée du 311, ni la langue, me doubtant que, pour estre la paix (1) de rechief en France, ils se vouldront tout aussytost retirer. Quant aux Anglois, bien que aucuns sont de bonne volonté, toutesfois il y en a d'aultres enver eulx qui les desbauchent; les coeurs des habitans de pardeçà s'affoiblissent de plus en plus, les couraiges se perdent, plusieurs se retirent, et les finances sont espuisées, tellement que ne nous reste quasi moien quelconque pour soustenir longuement. Qui sera l'endroict où, après mes très affectueuses recommandations en vostre bonne grâce, je supplieray Dieu vous maintenir, Monsieur mon frère, éternellement en la Sienne saincte. Escript à Delft, ce xxij^e jour de juillet 1573.

1573. Juillet.

A Monsieur, Monsieur
le Conte Louys de Nassau,
mon bien bon frère.
A Dillenberch.

Le Prince ne se faisoit pas illusion : *il ne nous reste quasi moyen quelconque pour soustenir longuement.* Mais il ne plaçoit pas sa confiance dans les moyens humains; il se confioit en Celui qui,

(1) *paix.* Voyez p. 163.

1573. lorsque les moyens manquent, en peut créer. Ses Commissaires en
Juillet. N. Hollande lui ayant écrit, le 24 juillet, qu'à moins d'avoir secrètement contracté une Alliance ferme avec quelque Prince puissant, la résistance étoit désormais inutile, il leur adressa le 9 août une réponse justement célèbre, dans laquelle on remarque les passages suivants: « Wy nemen God Almachtig tot getuyge wat bedroefsenisse en hertsweer dat wy (overmits het beklagelyk ongeluk Haerlem overgekomen) gehad hebben, en ware sulx in perikel » van ons lyf en leven te verhoeden geweest, wy hebben menigmael genoeg gepresenteert 't selve daertoe te wagen, so wy ook » gene middelen of wegen achtergelaten en hebben, die ons eenigsins tot hulpe en bystand derselver Stede dochten te dienen... » En of al desen niet jegenstaende God Almachtig belieft heeft van » der stede van Haerlem na syn Goddelyke wille te disponeren,.. » sullen wy Hem en Syn Goddelyk Woord daerom verlochenen » en verlaten? is daerom de sterke hand Gods eenigsins verkort? » en Syn Kerke en gemeente te niet gebrocht?.... Gy schryft » ons dat men U soude laten weten of wy ook met eenigen groten » machtigen Potentaet in vasten verbonden staen, om also door » eenig treffelyk ontset die grote geweldige macht van den vyand » te mogen wederstaen, waerop wy niet laten en willen ulieden » voor antwoorde te geven dat, al eer wy oit dese sake en de be» schermenisse der Christenen en andere verdrukten in desen lande » aengevangen hebben, wy metten alderoppersten Potentaet der » Potentaten alsulken vasten verbond hebben gemaekt, dat wy » geheel versekert syn dat wy en alle de gene die vastelyk daerop » betrouwen, door Syne geweldige en machtige hand ten lesten » noch ontset sullen worden, spyt alle Syne en onse vyanden, » sonder nochtans dat wy middelertyd eenige andere middelen, » die ons de Heere der Heerscharen toegeschikt heeft, hebben of » als noch willen laten voorbygaen. » *Bor*, 447b. — *Wagenaar*, en qualifiant cette réponse (« redenen die de Godsdienst meer dan de » Staatkunde uitlevert: » *Vad. Hist.* VI. 446), oublioit que la confiance en Dieu est le premier précepte d'une saine politique. *Vigilate et orate Deo confidentes!* Ce n'est qu'alors qu'on est audessus des événements par la conscience du devoir.

* LETTRE CDXXXIV.

Le Prince d'Orange au Comte Louis de Nassau. Entreprise de l'ennemi contre Alkmaer; mutinerie des Espagnols devant Haerlem; prise du château de Rammekens par ceux de Zélande.

*** Le 16 juillet les Espagnols arrivèrent devant Alkmaer; mais, la ville ayant reçu encore à temps garnison du Prince, ils se retirèrent pour le moment. — Revenues à Haerlem, les troupes, à qui on devoit 28 mois de solde, se mutinèrent; mauvais exemple certes pour les soldats du Prince; mais sous d'autres rapports cette sédition, neutralisant les forces ennemies, vint très à propos. « Daerdoor hadden die van Alkmaer en 't Noorderquar-» tier tyd haer te versien en schantsen te maken. » *Bor*, 449[a]. 1573. Août.

Monsieur mon frère, je vous ay le xxij jour du mois passé bien particulièrement escript tout l'estat des affaires de pardeçà et comme la ville de Haerlem estoit tombé ès mains de l'ennemy. Et depuis Brunynck vous at envoyé le xxviij du dit mois le duplicat(1) de mes lettres susdittes, et y adjousté une lettre sienne contenant tout ce que pouvoit estre succédé depuis la prinse du dit Haerlem, et la mine que tenoit l'ennemy, esperant qu'aurez receu l'une et l'autre dépesche. Nous avons depuis toujours estimé que l'ennemy debvoit assaillir quelque aultre place, mais jusques oires, et ayant failli son entreprinse de la ville de Alckmar, il n'a rien attenté, seulement [que] par lettres et

---

(1) *duplicat.* Voyez la Lettre 433.

1573. Août. quelque pardon (1) forgé au nom du Roy d'Espagne, qu'il a faict publier et semer çà et là, a pensé desbaucher et allécher les villes à soy, mais jusques oires ne luy ont presté l'oreille, bien que autrement les affaires y sont assez en branle pour la perte de Harlem, la continuelle charge de la Gendarmerie, et le peu secours qu'ilz disent leur venir; aussy l'ennemy, fouraigeant çà et là le plat pays, tient tellement quelques villes en subjection que mal elles pourront cueillir les fruicts de ceste année, lequel leur viendroit mal à propos. L'ennemi a la plus grande partie de sa Gendarmerie encoires en son vieux camp devant Haerlem, attendans illecq, selon que le bruict est, leur payement. Mais les Espaignolz s'estans veuz frustrez du butin et proye de la susditte ville de Haerlem, d'aultant que Don Fréderico avoit quasi le tout retenu à soy, aussy que nul payement ne leur remit, se sont en partie mutinez, s'estans jusques à quarante enseignes saisiz de la ditte ville, et chassé Coronnelz, Capiteynes et tous aultres leurs Officiers, mesmes le Capiteyne Julian Roméro, qui a esté constrainct se sauver par la bresche de la ville. Ayantz les dits Espaignolz selon leur coustume faict ung Electe (2), et selon l'advis que j'ay eu ilz sont encoires devant-hier esté mutinez sans se vouloir ranger; quelques conditions que le Duc d'Alve leur ait

(1) *pardon.* Daté de Nimégue, le 16 juillet : il contenoit de belles promesses et de terribles menaces. « Geen rigeur noch wreetheit die gy niet en syt verwachtende . . . , in sulker voege datter over al geen reliquien blyven en sullen van 't gene jegenwoordelyck noch geheel is, maar sal S. Maj. 't Land doen vervalsen en bewonen met andere vreemde luiden. » *Bor*, p. 446ᵃ.

(2) *Electe.* Nom que les mutins donnoient à leur Chef *élu*.

faict proposer; ilz demandent vingt huyct mois de gaiges. 1573.
Dieu donne que noz souldatz qui sont çà et là es villes, ne Août.
suivent leur exemple, d'aultant que les moiens pour les contenter s'amoindrissent icy de jour à autre, ayans plusieurs habitans des villes, par divers moyens, sauvé leurs biens hors du Païs, et les autres tellement reffroidiz que les zèle et affection qu'ilz ont en ceste cause; et le povre pays ont tellement pillé et mangé, qu'il ne luy rest plus aucun moyen de furnir aux fraiz et despens de ceste guerre. Vous aurez assez entendu les grands préparatyffs qu'a faict l'ennemy en Anvers pour encoires une fois assallir la Zeelande, enquoy il a tant besoingné qu'il a faict voile au dit Anvers mardy dernier passé avec environ soixante bateaulz tant grandz que petitz et quelques deux ou trois mille soldatz. Et les nostres de Zeelande bien délibérez de le recepvoir, ont cependant trouvé bon d'assaillir le chasteau de Rammekens, en quoy le S[r] Dieu leur a donné si bon succès que le cincquiesme jour de ce mois se voyantz ceulx de dedans tellement pressez qu'ilz ne pouvoyent plus longtemps soustenir, pour avoir les nostres miné bien avant dessoubz le dit chasteau, se sont renduz, et le chasteau est demeuré en la puissance des nostres, dont avons matière de louer Dieu, car vous scavez l'importance du dict chasteau de Rammekens, et espère que cela fera rabaisser l'orgueil de noz ennemis qui, aprez la rendition de Harlem, nous ont pensé avaller tout [vif], mais je m'asseure qu'ilz trouveront autre besoingne. J'ay ce jourd'huy eu nouvelles que les bateaulx des ennemis se sont hier pour la premiere fois attacqué et escarmouché avecq les nostres. Je vous feray part de ce que me viendra du succès. Je suis icy rendant toute la peine du monde pour

1573. trouver argent à fin de pouvoir remectre noz gens en ordre
Août. et dresser nouveau camp. Je treuve le peuple par tout fort volontaire, mais la première fortune qui nous survient tout zèle se pert. Le Duc d'Albe se treuve bien estonné de ce que nulles ville se rengent à luy: je vous laisse penser en quel estat je suis icy, et si vostre présence m'est nécessaire; aussy tout le monde la désire. Qui sera l'endroict où, après mes très affectueuses recommandations en vostre bonne grâce, je supplieray Dieu vous octroyer, Monsieur mon frère, en parfaicte santé, heureuse et longue vie. Escript à Dordrecht, ce dixiesme jour d'aoust 1573.

Vostre[1] bien bon frère à vous faire service,
GUILLAUME DE NASSAU.

A Monsieur, Monsieur
le Conte Louys de Nassau,
mon bien bon frère.

Le 15 août le Seigneur de Lumbres écrit de Cologne à Mr [de Sinisque[2]]. « Vous tenant bien mémoratif du propos que je » vous communiquay à mon partement de Zighem[3], je n'en feray » icy aultre reditte : sans plus je vous prieray, suivant la teneur d'i- » celluy, en voloir faire ouverture à Monseigneur le Conte, toutes- » fois en telle sorte que sa Signeurie ne s'en trouve chargé, car » quoique la nécessité me presse d'avoir recours aux emprunts et » cependant me tienne en paine, sy ne vodrois-je pas, scachant » les affaires de mon dit Signeur, luy estre importun ou moleste » pour préparer les miens à plus d'eséance[4] ou commodité; seulle- » ment donc dirai-je que le retour que doibt faire de bref pardeçà

[1] vostre — service. *Autographe.* [2] Sinisgar (?). *Voyez p.* 91, l. 14. [3] Siegen. [4] d'aisance.

» le Capitaine Turqueau (1), m'a faict prendre occasion d'adjouter 1573.
» ceste au susdit propos que je vous tins à mon partement, et Août.
» remettant le surplus à vostre bone discrétion, je finiray la pré-
» sente par mes plus aimables recommandations à vostre bonne
» grâce et à celle de Monsr de [Coounе]. »

LETTRE CDXXXV.

Le capitaine P. Turqueau au Comte Louis de Nassau. Dispositions des réfugiés à Cologne : entreprises projetées sur Maestricht et Anvers.

Salut par Jésu-Christ.

Monseigneur, en attendant le temps de nostre rende-vous, me suis acheminé jusque à Siguen, espérant vous y trouver, et aussy pour m'accomoder de mes petite besongne et aussy pour éviter toute ocasion de bruict d'estre sy longtemps en la ville de Colongne; car les Seigneurs de la ville sont fort curieux à rechercer ceulx qui sont serviteurs de voz Excellence, et principalement ceulx quy s'y employent fidèlement; mais ceulx quy sont là pour se donner du bon temps, prenans plaisir à l'ivrongnery et paillardise, se mocquant de toute sorte de religion et de la pure parolle de Dieu, et contrôlant à toute chose en quoy vos Excellence s'enploient, disant s'il y estoint enchergé qu'il feroint bien toute aultre chose; et quant on leur re-

(1) *Turqueau.* Voyez p. 77.

1573. Août. monstre que leur debvoir est de s'y enploier, comme estant gentilzhommes du païs, il disent que c'est par faulte de moien; en faisant toutes ches chose, il sont paisible en la dict ville, pour ce qu'il sont du monde. Monseigneur, je protest devant Dieu que ce n'est pour nulle envie que je leur porte, mais je désiroy que Dieu leur eult faict la grâce et à nous tous de nous mieulx enploier au service de Dieu et de nostre patry. Il court bruyct en la ville de Coulongne en bieaucop de bouche, qu'il y a des entreprinse tant et plus, principalement sur la ville de Gravelinne, parquoy, Monseigneur, je vous supply ne prendre en mauvaise part ce mien advertissement, suppliant humblement le vouloir tenir secrest et vous en informer par bon moyen. Monseigneur, je suis venu depuis la ville d'Aix[1] jusque à Coulongne avec ung marchan de Mastrecq, lequelle se tient au dit Aix, fort homme de bien; il m'a dict qu'il y a deux hommes de la dict ville de Mastrecq, lequelle sont fuigitif, lequelle y ont encore leur femmes et famille et souvent vont de nuict au dit Mastrecq par quelque certain trou, et se tient en la ville quelque jours jusque à ce qu'il se vueulte[2] retirer et sortent de nuict par le mesmes trou, et disent qu'il y auroit moien de mestre autant d'hommes que on voudroit en la dicte ville sans que personne en seut à parler. Ledit marchan s'appelle Jan Guotenne, marchan de laigne demeurant au dict Aix. Et si d'avanture voz Excellence se trouvoint conselié avecq le temps d'y drecher[3] quelque chose, vous luy porés recripre ung motz de lestre en Flamen pour l'adrécer en sa main propre, et il ne faudra à vous amener l'ung des homes pour vous infourmer de la vérité; il dict qu'il y fera fort bon quant

[1] Aix-la-Chapelle. [2] veuillent. [3] dresser, entreprendre.

les nuict seront ung pety plus longue. Et quant au faict d'Anvers, j'ay entendu pour chose véritable que, aprez que Mons[r] de Beauvoix fut party avecq ses bateaux, qu'il n'est demoré en la ville nulle gens de guerre, fors que trois compaigny d'Allemans, Dieu sest[1] quelle, et environ soisant Espaignol au chastieau, encorre aulcun disent qu'il ne sont point tant. Je ne say depuis que Bieauvoix est retourné avecq ses bateaux auprès de Lilo, voiant le castieau de Rampequin[2] prins, quel changement il y poroit avoir eult, d'autant que ledit Bieauvoix s'étoit party pour aller vers le Duc D'Alb pour savoir ce qu'il auroit à faire. On dict que à son retour il auroit faict voille pour hasarder de passer, selon qu'il avoit commendement du Duc, et depuis avoir faict voille on ast ouy grosse batry par deux jours continuelle. Je ne say ce que ce sera, et si Dieu avoit mis les chose en bonne dispositions. Je vous supply bien considérer de quelle importance seroit ungne telle entreprinse, et quant il vous plairoit choisir quarante ou cinquant hommes fidelle pour cappitaine, leur donnant commission de recognoistre chacun 24 ou 25 hommes en divers cartier, ne leur donnant point à cognoistre ce que on en vodroit faire, il seroit bien facile de faire ung rendevous sans confusions, moiennant qu'il y eult ung chef, hommes de bien et de calités[3], pour donner couraige aux gens de bien de lever la teste et abatre la testes des meschans; et quant à faire comparaison du faict de Valenchenne (1) à cechy, il y a grand différent, car l'enprinse de Valenchenne fut faict avecq 34

1573. Août.

(1) *Valenchenne.* Voyez Tom. III. p. 437.

[1] sait. [2] Rammekens [3] qualité.

1573. harquebouse, et savés, Monseigneur, ceulx quy nous
Août. ont discomodé, tant d'armes que de bons hommes, les belles entreprinse qu'il en ont faict, et de tous ceulx quy nous vindrent pour renfort, n'en vint jamais 6 avecq armes, et toutefois ce furte[1] ceulx que estant arivé se mirent à piller et se donner du bon temps, et ce par faulte de bon commandeur, et vous puis asseurer, si Dieu eubt permy que nous eussions eult 2 cent harquebouse, comme il nous avoit esté promis, la citadelle fut estés en vostre main 24 heure après avoir faict l'enprinse. Mais en ce faict ychy, considérés les comodités que vous auriés pour armer voz gens, voir[2] fysse[3] jusque à 30 mille hommes, comme vous le povés mieulx cognoistre que moy, et si Dieu avoit donné la ville en vostre main, il seroit aisé à tous ceulx à quy vous auriés donné commission de Cappitaine, de drecher leur compaignie en la mesmes heures; et quant au faict de la citadelle il n'y a point faulte de matièr en la ville pour enplir les fossé, ne aussy d'aide pour ce faire, considéré se dix hommes garderont ung boulvercq[4] et ungne gourdinne[5], les atachant vivement de toute part. Et, encorre que on ne poeult parvenir à le prendre, la chose est aisible[6] à se trenché[7] et barquié[8] contre eulx, pouveu qu'il n'aroint[9] point la merre à commandement, et tenir la ville contre toute leur force; car Helem[10] en a faict l'espreuve: et seroit ung grand moien pour dompter toute aultre ville et faire cesser tout les traficque, quy poroit estre la cause d'ungne révolte générale. Vous en ferés comme vos Excellence le trouveront bon. Vous serés aussy adverty que certaine nouvelle sont venu à

[1] furent. [2] voire, même. [3] fût-ce. [4] bolwerk. [5] courtine. [6] aisée. [7] retrancher. [8] barricader (?). [9] n'auroient. [10] Haerlem.

Coulongne de plusieurs mains, que le Duç d'Alb s'et 1573,
acordé avecq sa Gendarmery tant Espainol que Walon, Août.
lequelle estoint mutiné, et sont acordé de le servir moiennant paiment, et dict-on qu'il veut ataquer quelque lieu, ne say quel. Voilà, Monseigneur, en somme pour cause de la hativetés, ce que je vous puisse escripre, priant humblement voz Excellence moy pardonner et prendre de bonne part, comme l'ung de voz très humble serviteur. En hât de Siguen, ce 17 d'auoust 1573.

De voz Excellence très humble
et obéissant serviteur,
PIERRE TURQUEAU.

A Monseigneur, Monseigneur le Conte Lodvicq.

Mastricht, wo mann den mann finden moege.

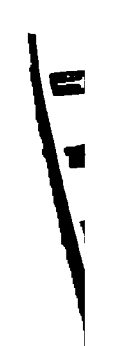
* LETTRE CDXXXVI.

Le Comte H. de Nuenar au Comte Louis de Nassau. Il se plaint que les soldats du Prince d'Orange se rassemblent sur ses terres.

Monsieur mon frère. Ceste servira pour vous advertir que les lansknechts qui commenchent à s'assambler, se sont avanchez de vouloir faire leur *loopplaetse* en ma terre de Créfelt, et s'i ont mis pied à l'endroict de ma Comté de Meurs en la Hercke[1], auquel lieu ils sont arri-

* *Ecrit sur le dos de la Lettre, de la main du Comte Louis.*

[1] *Endroit sur les bords du Rhin.*



vés avecq de lourdaines et aultres batteaux, mais illecq sont estez très bien frottez, et les batteaux prins de par Monseigneur l'Archevesque. Je treuve fort estrange que l'on ordonne les lieux de telles assamblées et monstres en mes terres, estant notoire le dommage irréparable que mes povres subjects ont souffert par la guerre passée, tellement que si pour la seconde fois il leur fallusse endurer tel oultrage, en seroient entièrement appovriz et ruynez à jamais. Si ceste est la faveur que je doibs attendre de Monsieur le Prince, est fort maigre et regrettable, toutesfois ne pense aucunement avoir desmérité telle disgrace devers son Excell., ny sa Maison, qui me faict vous prier, Monsieur mon frère, très instamment, qu'en ce regard vueilliez promptement faire pourveoir que tous les dit gens de guerre se retirent incontinent de mes terres, et aillent ailleurs choisir leur lieux d'assamblées et monstres, me confiant que sur ceste mienne requeste y donnerez cest ordre que m'apperceveray effectuellement de vostre fraternelle affection en mon endroict, et conséquamment de mes povres subjects, dont la misérable voix de leur destruction perce les nues, et seroy constrainct sans vostre sublèvement et remède, que vous requiers cy-dessus, les deffendre et contrevenir aux foullemens des susdit soldats par tous les moyens que je pourray adviser; aussi m'en plaindre à la Ma[té] Impériale et en tous aultres lieux requis. A quoy par vostre prudence et authorité pourrez facilement prévenir et remédier, comme entièrement me confie que ferez, et vous prie autre fois[1] très affectueusement le vouloir faire, ce que recognoistray et desserviray à jamais par tous les moyens


[1] itérativement.

qui s'offriront à vous faire amytié et service, d'aussi bon 1573.
coeur que me recommande très affectueusement à vostre Août.
bonne grâce, priant nostre Seigneur Dieu vous donner, Monsieur mon frère, en parfaicte santé, longue et heureuse vye. De Bedbur, le 21 d'aougst 1573.

Entièrement[1] vostre bon frère et amy à vostre service et commandement,
H. G. z. NUENAR.

A Monsieur mon frère, Monsieur
le Comte Loys de Nassau et Catzenellenboghen.

Le 21 août l'ennemy se présenta de nouveau (voyez p. 179) devant Alkmaer et cerna la ville. La résistance fut aussi courageuse qu'à Haerlem, et elle eut plus de succès. Le siège fut levé le 8 octobre. La garnison ne consistoit qu'en 800 soldats; il n'y avoit pas d'étrangers; et les assauts réitérés et terribles furent repoussés en grande partie par l'intrépidité et le dévouement des bourgeois. Ce fut le 18 septembre que le feu s'ouvrit. Le 21 le Prince écrivit de Delft aux Gouverneur et Magistrats; promettant qu'en cas de nécessité on perceroit les digues. *Bor*, 454[b].

---

* LETTRE CDXXXVII.

Le Prince d'Orange aux Comtes Jean, Louis, et Henri de Nassau. Voyage du Roi de Pologne; affaires de Zélande.

Messieurs mes frères. J'ay hier soir sur le tard receu

[1] Ent. — commandement. *Autographe.*

1573. Aoust. voz lettres du 14 jour de ce mois. Ayant esté bien aise d'entendre si amplement vostre bonne santé, et toutes les particularités que vous me mandez par icelles, espérant qu'aurez entendu par la mienne du xe de ce mesme mois(1), et aussi veu tout ce que jusques alors s'est passé icy. Et cependant pour vous respondre au poinct duquel me faictes mention, sur la facilitation du voyage du Roy de Poloingne (2), je me conforme entièrement à vostre advis, ne trouvant conseillé de nous entremectre en ce faict, estant chose qui en tout événement ne nous peult apporter aucun fruict, mais plustost que nous causeroit plus grande envie et malveillance : je laisse à parler des grandes sommes et ne seroit que despendre l'argent inutilement. Parquoy je suis bien d'oppinion avecq vous que l'argent soit employé en noz affaires particulières. Car vous ne scauriez jamais croire la courtresse d'argent où je suis. Je treuve l'entreprinse des villes que [me nommez]' et vous prie me mander plus particulièrement ce qui en est pour vous seconder. Je remects le tout à vostre bonne discrétion, estant bien asseuré que vous en userez comme au plus grand bien de noz affaires vous trouverez convenir. Vous aurez par mes dittes dernières entendu la venue de l'ennemy avecq grand nombre des bateaulx aux quartiers de Zeelande, tant pour ravictuailler la ville de Middelburch, que aussi

(1) *x^e de ce m. mois.* Voyez la Lettre 434.

(2) *Poloingne.* Voyez p. 167, sq. Le Prince avoit garde d'irriter l'Empereur par une démonstration de ce genre.

' fort bonne *ou quelque chose de semblable est probablement omis.*

pour se jecter sur les aultres villes de delà, s'il eust peu, 1573.
mais jusques oires n'a rien effectué, seullement qu'il a Aoùt.
mis quelque nombre de ses gens en terre, lesquelz par les nostres y sont tellement tenuz en bride, qu'espérons ilz n'y feront aultre effect, de tant plus que le vent ne leur veult aulcunement servir. Ilz ont, desjà auparavant ceste tempeste et oraige de mer, perdu trois de leurs bateaulx plus grans et principaulx, et encoires deux que les nostres ont prins et ung bruslé. Si avant que¹ les nostres avoyent encoires quelque peu plus de gens de guerre, la feste seroit desjà finie. Je les ay secouru de quelques soldatz de ce quartier, selon que la commodité me l'at permis. Les ennemis se sont attenduz à quelques bateaulx, équippez en Angleterre par certains Italiens, mais, ayant esté l'entreprinse descouverte, les dits bateaulx sont arrestez au dit Angleterre. Nous voyons desjà si la prinse de Rammekens nous vient à propos; noz affaires sont tant en Zeelande que Hollande en assez bons termes, moyenant que j'eusse quelque ayde, m'estant impossible de supporter seul tant de travaulx et le comble de si grans affaires qui nous surviennent d'heure à aultre, tant en faict des finances de guerre que des aultres affaires politycques, et n'ay personne pour m'y soublever, point ung seul homme, dont je vous laisse penser en quelle peine je suis. Je vous prie que je puisse au plustost avoir de voz nouvelles sur tout, et mesmes de la négotiation de 184. 123. 141. Et me recommandant en cest endroict en vostre bonne grâces, je supplieray Dieu vous maintenir, Messieurs mes frères, éternellement en

¹ si apparemment omis.

1573. Sa sainte garde. Escript à Dordrecht, ce xxj^e jour d'aoust
Août 1573.

Vostre[1] bien bon frère à vous faire service,
GUILLAUME DE NASSAU.

A Messieurs, Messieurs les Contes
Jehan, Louys, et Henry de Nassau,
mes bien bons frères.
Dillenberch.

---

* LETTRE CDXXXVIII.

Le Prince d'Orange au Seigneur de Lumbres. Négoci[illegible]tions de France.

Monsieur de Lumbres. Depuis vostre retour en Al[illegible]maingne j'ay receu diverses de vos lettres, et, tant p[illegible] icelles que par le rapport du Docteur Tayart (1), enten[illegible] vostre besoingne, vous remerchyant de bonne affecti[illegible] de la paine qu'avez si voluntairement prins à faire [illegible] voyaige. Je suis bien désireux de veoir quel succès [illegible] faict prendra, m'asseurant qu'à l'advanchement d'icell[illegible] vous n'espargnerez soing ou dilligence quelconq[illegible]. Quant aux blans signetz que vous demandez de moy, m[illegible] frère en at encores quelques ungs pour s'en ayder au b[illegible]soing, et pour estre présentement les chemins si mal as[illegible]seurez, et que c'est chose de grande conséquence, ain[illegible]

(1) *Tayart*. Voyez p. 119.

[1] Vostre — service. *Autographe*.

que vous pouvez bien considèrer, de mettre en hazard les 1573.
dit blans signets, cela me garde de ne vous en envoyer de Septembre.
si loing. Je seray bien ayse d'avoir quelques fois de vos nouvelles, ensemble si ceulx que vous scavez continuent tousjours en la volunté que vos lettres chantent; et n'estant ceste à aultre effect, je la finiray, priant Dieu vous octroyer, Monsieur de Lumbres, en bonne sancté, heureuse et longue vie. Escript à Dordrecht, ce 12me jour de septembre l'an 1573.

Vostre[1] bien bon amy à vostre commandement,
GUILLAUME DE NASSAU.

A Monsieur, Monsieur de Lumbres,
mon bien bon amy,
à Coulogne.

---

* LETTRE CDXXXIX.

Le Prince d'Orange aux Comtes Jean et Louis de Nassau. Entreprises diverses; prise de Geertruydenberg; affaires de Zélande, et siège d'Alkmaer.

Messieurs mes frères. J'ay depuis aucuns jours receu quelques lettres vostres, et dernièrement celles du xxixe jour du mois passé, escriptes à Couloingne. Et ne puis assez vous remerchier, voyant le continuel soing et vigilance que vous portez au bien de noz affaires, lesquelz

1 Vostre — commandement. *Autographe.*

1573. Septembre. sont maintenant en assez gratieulx estat, Dieu mercy, horsmis l'extrême courtresse d'argent où je me retreuve, et me viendroit tant mieulx à propos de recepvoir celluy dont m'avez escript (1); or ayant veu les moyens advisez pour faire tenir d'argent, je treuve assez bien, quant aux quarante mil escus, de les faire tenir en partie à Francfort et en partie par lettres de change. Mais ne trouverois pas bon de faire tenir les soixante mil escuz par la voye d'Anvers, et ce pour plusieurs et divers respects, ains serois plustost d'advis qu'on les fist tenir à Rowan[1], dont j'auray moyen les avoir icy, désirant à ce regard que vous tenez la main à ce que [me] soit au plustost addressé, veu qu'à faute d'argent nous perdons souvent de belles occasions. Et quant à la venue de la Noue (2) par deçà, je vous prie traicter tellement sur ce faict avec le Roy de France, afin que sa Majesté le vueille payer et asseurer les capitaines de leur payement; affin que, quand il seroit avec ses capitaines icy, nous ne soyons pour leur payement en paine. Au regard des entreprises, je trouverois celle de Bergen op Zom la mellieure, puisqu'i ne fauldroit beaucoup de chevaulx, estant l'advenue toujours ouverte du costé de la mer; celle de Maestricht ne seroit aussy mal à propos, bien que la ville soit grande et peu forte, parquoy il fauldroit premièrement adviser par quel moien on pourroit en toute diligence fortifier icelle ville

---

(1) *escript*. Apparemment de l'argent que fournissoit sous main le Roi de France.

(2) *la Noue*. Ce dessein n'eut pas alors de suite.

[1] Rouen.

et avoir bon nombre de gens pour la garder. Termunde[1]. J'avois aussy advisé pour la ville de Liège, s'il ne me fust souvenu que Liège est de l'Empire, oires qu'elle nous seroit fort duisable pour nous pourveoir de toutes noz commoditez nécessaires, et cependant je vous prie de haster aucune des dictes entreprinses pour ung peu soulager les pouvres gens de ce pais. Quant à Collogne, sy vous y pouvez faire quelque chose de bon, je seray bien aise, comme aussy du faict de la paix, pour l'acheminement de laquelle je faiz présentement, tant en mon nom que celluy des Estatz de ce pays, publier ung escript au Roy (1), lequel j'espère fera quelque fruictz envers les Princes d'Allemaigne, pour leur faire cognoistre la justice de nostre cause, et estant ledit escript achevé d'imprimer ne fauldray vous en envoyer de copies. Au reste, comme pour mellieure seureté de ce pays j'avoys trouvé bon de faire entreprendre sur ma ville de Sᵗᵉ Gheertruydenberch (2), il a pleu a Dieu y donner si bon succès que

1573. Septembre.

(1) *escrit au Roy*. Cette requête se trouve chez *Bor*, 464 — 472. Elle contient une exposition des cruautes du Duc d'Albe, et les protestations les plus énergiques de fidelité au Roi. M. Kluit (*Over 't Recht om Filips af te zweren*, *Byl.* p. 52, suppose qu'elle aura determiné ou du moins hâté le rappel du Duc.

(2) *Gheertruydenberch*. La position de cette ville en faisoit effectivement une place importante pour *la sureté du pays*. « Est locus valde opportunus, possuntque milites inde usque ad portas Antverpiensis urbis excurrere, cum nullus fluvius sit intermedius. » *Languet*, *Ep. secr.* I. 1. 209. Viglius écrit a ce sujet: « Vehementer dolemus Geusios hisce diebus oppidula Montis-Gertrudis ac Steenbergensis occupâsse, metusque ne Bredam pro-

[1] *Ce mot se trouve ainsi tout seul entre deux phrases à aucune desquelles il ne sauroit appartenir.*

1573. Septembre. mes gens y sont entrez le dernier jour du mois passé sans perte d'ung homme, mais seullement quelques cincq ou six bléchés; et ayantz couppé la gorge à la garnison qui estoit d'environ cent et soixante hommes, n'ont aultrement touché ny corps ny biens de mes subjects, comme aussi mon commandement estoit de ne les grever en sorte quelconque. L'ennemy s'en est trouvé fort estonné et cerche grandes practiques pour reprendre la ditte ville, mais j'espère que par la prouesse de ceulx que j'ay mis à dedans, il ne les pourra prévaloir. Je fais toute diligence à bien fortifier la place, et icelle pourveoir de vivres aultant qu'il sera possible. Quant aux affaires de Zeelande, je ne doubte que vous aurez assez entendu que l'ennemy ayant seulement deschargé une partie de ses vivres (1) pour Middelburch est avecq le reste retourné en Anvers, après avoir perdu quelques XVII ou XVIII de ses bateaulx. L'on dict qu'il faict estat de bientost retourner au dicte Zeelande; aultres me rapportent qu'il faict marcher ses gens vers Breda, en intention de donner sur Ste Gheertruydenbergh. Tant y a que ceulx de Zeelande sont bien délibérez à les recepvoir tellement qu'ilz ne retourneront une aultre fois si bon marché; je leur ay envoyé les gens que Hellingh m'at amené, ilz ont aussy reçeu encore quelques Eschossois. Ce que je vous ay aultrefois escript des Anglois, m'advient présentement, car ilz de-

---

» grediantur, Campiniamque quotidianis excursionibus praeda- » tionibusque infestent. » *Ep. ad Hopperum*, p. 763.

(1) *vivres*. A la même occasion, vers la mi-août, Middelbourg avoit reçu pour Gouverneur Mondragon célèbre par sa vaillance et sa loyauté.

viennent plus difficiles et mal volontaires de jour en jour 1573.
et s'en veullent retirer, en quoy je ne les veulx empe- Septembre.
scher puisqu'ilz sont de si grande coustange[1] et peu de service. Aucuns des Franchois suyvent le mesme pied, et tout ce mal ne nous vient que à faute d'argent, dont je vous laisse penser [et[2]] travaux je me treuve, n'ayant ung seul homme pour m'assister, moins encores seconder aux affaires de si grand poix (1). La ville d'Alckmar demeure assiégée et est fort pressée de l'ennemi. La ville d'Alcmaer est encoires assiegée, mais ceulx dedans ont fort bon couraige. J'ay envoyé quelques compaignies vers le Waterlandt à leur secours. Et n'ayant présentement aultre chose je finiray ceste par mes très affectueuses recommandations en voz bonnes gràces, suppliant Dieu vous donner, Messieurs mes frères, en santé, heureuse et longue vie. Escript à Dordrecht, ce XIII[e] jour de septembre 1573.

[3]Vostre bien bon frère à vous faire service,
GUILLAUME DE NASSAU.

[4]Je vous prie voloir faire mes bien humbles recommendations à Madame ma mère, Madame ma

---

(1) *poix.* Le Prince se plaignoit souvent d'avoir peu d'hommes capables autour de lui. « (Elector Palatinus narrabat) adfuisse illi » Joan. Nassaviensem; ex eo se intellexisse, Auriacum omnino » quasi destitutum esse fidis viris atque bonis consiliariis: *Dasz er* » *gantz blosz sey vom guten und frommen Rhaat.* » *Epist. sel.* 572. Voyez ci-dessus p. 177, 191.

[1] coutance, dépense. [2] ès, en quels. [3] Vostre — service. *Autographe.*
[4] *Alinéa autographe.*

1573. soeur, et à tous mes aultres soeurs et beau-frères, et
[Se]ptembre. à toutte la bonne compaignie, sans oblier ma fille.

A Messieurs mes frères les
Contes Jehan et Louys de Nassau,
à Dillenbourch.

LETTRE CDXL.

Le Seigneur de Lumbres au Comte Louis de Nassau. Négociations en France: affaires de Hollande et de Zélande.

*** Les négociations de la Cour de France avec les Princes Protestants d'Allemagne et avec le Prince d'Orange, étoient déjà très avancées: voyez les Lettres 441 et 444. « Karel IX heeft wederom, » soo het schynt, met den Prince van Orangien ende Graef Lodewyck van Nassouwen begost te handelen, leverende dien, door de » handen van den Marischal de Retz omtrent *f* 100,000 om » kryghsvolck te lichten. Dede ook van synent weghen door Galeazo Fregoso de Duytsche Ritmeesters spreken, tot synen behoeve haer gelt geven. Hy dede ook 2000 Fransoysen uit de Garnisoenen van Metz, Toul ende Verdun ende daeromtrent trecken » tot synen dienste, hebbende verscheyden aenslaghen op Maestricht, Antwerpen ende andere plaetsen van importantie. Dese » en diergelycke heimelycke aenslagen (daer men geenen rechten » grondt af verstaen en konde) zynder gepractiseert geweest. » *V. Meteren*, p. 90 a.

Monsigneur. J'ay receu une lettre que m'escrit le S[r] Galliaci Frégose, par laquelle il me mande qu'il ne faict doubte que la promesse ne se garde et que si elle est re-

tardée, se sera pour le peu de conte que les Princes Protestans et vous en faicte, comme sy elle ne fut aggréable, quoy que pour leur complaire le Roi se soit eslargi en ceste endroit, et que de sa part il l'a ramentué[1] par deulx fois: mais que depuis il ne sonne mott, craindant qu'on ne l'accuse d'estre en ceste endroit plus actif que ceulx à qui le faict principallement attouche. Il dit aussi que la faute de cest irésolution procède de la négligence d'escrire et faire advertences des choses de dechà, surquoy il faict un protest que, si à l'advenir on ne s'en acquitte mieulx, que le mal qui en viendra sera nostre. Quant à moy, je croy que ce que je vous ay mandé par mes précédentes, soit cause du retardement de la promesse; joinct à cela la guerre qui n'est encore terminée du costé de Languedock (1), et les despensses journalières que tirent après soy le traictement des Ambassadeurs de Polongne, l'é-

1573. Septembre.

(1) *Languedock.* « L'Edit de la Paix donnoit si peu de satisfaction à la plus part des Réformez, que ceux de Languedoc, Quercy, Provence, Dauphiné, et autres endroits ne le vouleurent point recevoir. Et bien que dans les autres Provinces on n'osast pas ouvertement déclarer qu'on n'en vouloit point, si est-ce que les Eglises n'en estoient pas contentes. En effect, outre que les massacres avoient mis beaucoup de chagrin dans les esprits, . . . depuis l'Edit de janvier 1561 tous ceux qui avoient esté faits pour la pacification des troubles, avoient retranché quelque chose des libertés de ceux de la religion, et par ce dernier . . . . on leur ostoit l'exercice de la Religion presque par tout le Royaume. Ce qui estoit insupportable à des gens qui, pour avoir cette consolation d'ouïr prescher la parole de Dieu, s'estoient, il n'y avoit que peu d'années, volontairement exposez aux tortures et aux feux. » *Vie de de la Noue*, p. 99.

[1] recommande.

1573. quipage du Roy élu, et celluy du Duc d'Allantzon pour le
Septembre. voiage d'Angleterre. Plus[1] j'ai veu par expérience que tous tant qu'ilz sont auprès du Roy et de la Roine, aiant plustot esgart à leur complaire, et par ce moien se maintenir, qu'à l'advancement d'un bon affaire, n'en osent parler qu'en tastant et par acquit; n'est qu'ilz soient poussez de quelqu'un, pour le respect duquel ilz prennent hardiesse sous umbre[2] d'advertissement, de parler librement des choses que aultrement ilz ne toucheront qu'en passant. Et de faict il me souvient qu'estant là toutes les fois qu'il y avoit quelque chose à faire dire de ma part à leur Magestez, il y avoit jalouzie à qui déporteroit la parolle, mesme bien souvent je recevois de leurs bons advis que par après ilz leur faisoient entendre comme venant de moy, et estoient bien receus, mais de mettre quelque chose avant d'eulx mesme pour l'avancement de nostre affaire, il ne le firent oncque, quy me faict dire qu'à la vérité il seroit bon de solliciter très expressément cest affaire pour ne la laisser dépérir. Et aiant receu depuis quatre jours de S. Excell^e. un lettre(1), laquelle je vous envoye icy joincte, par laquelle il recommande que ce que je porray faire pour en tirer une bonne instruction que je le face, je ne feray difficulté, [et] aiant manié ce faict en chief de me présenter de rechief à faire un second voiage vers leur Majestés, si tost que je seray relevé des gouttes qui me détiennent encore au lict. Mais je désirerois bien fort, affin de monstrer par de là qu'on ha leurs affaires en recommandations plus qu'ilz ne pensent, que vous

(1) *Lettre*. La Lettre 438.

[1] En outre. [2] ombre, couleur.

eussiez parlé avec l'Evesque de Colongne et cellui de Maience, affin que par un mesme voiage il sambla qu'on vosist[1] négocier diverses choses. Plus je vodrois aussi que Monsigneur l'Electeur (1), le Duc son filz, les Lantgrafes de Hessen et aultres Princes protestans, dont le dit Galiance faict mention, escrivissent par un mesme train à leur Majestés pour leur faire entendre combien ceste négotiation leur est aggréable, tellement que ces lettres estant accompagnez des vostres, peussent produire un effect certain et assuré, ou du moins qui les rendit par delà sans excuses. Et me semble à la vérité que c'est le vray moien d'i parvenir et qui néamoins est très facille. Car je ne pensse point que telz Princes refusassent d'en parler ouvertement pour la [con]séquence, et encore qu'ilz en facent difficulté, ils le peuvent accomplir par lettres de crédence. Il vous plaira y adviser et m'en mander vostre advis par le premier, affin que je prende party estant guéry pour ne faire icy aulcune perte de tans. Davantage, Mons[r], il faudra, selon l'advis de S. Excell[ce], escrire au Roy de sa part avecq les blancq signetz que vous avez de luy et en cela ne s'endormir aulcunement, affin que par cela nous remétions le faict en praticque. Et lors, s'il vous plaict toucer[2] en celles de S. Excell et les vostres de ma pension, il me semble que ce ne sera que bien à propos, et serés cause que j'auray à l'advenir moien de plus facillement faire service a vostre Maison à beaucoup moins de charge. Vous me parlates dernièrement qu'il seroit bon qu'il y eust quelque un de la part de son

1573. Septembre.

(1) *l'Electeur*: Palatin.

[1] voulut. [2] toucher, faire mention

1573. Ex^ce qui résidat ordinairement en cour de France pour y
Septembre. faire ses besoignes; je m'offre, comme [lors] je fis, de y demeurer cest hiver et jusques a tant que S. Exc^ce y ait pourveu d'un plus suffissant. S'il vous plaist que je [il*] aille, il ne fault que me le commander, pourveu que l'on me donne quelque peu de moyen d'y vivre, comme plus amplement j'en ay parlé a Monsr de Bernicour, présent porteur, pour le vous faire entendre. Et de vray je porrois, par ceste asseurance d'estre en Cour, faire plusieurs menées avec les villes de la frontière d'Artois, dont nous nous porrions prévaloir pour le printans advenir. Car je scay que nous pourrons faire quelque chose, le dit Bernicour et moy, mais je désirerois bien que S. Excell^ce m'en escrivit un mot, affin que icy après on n'estimat pas que je me soie ingéré en ceste negotiation pour me soustraire de la guerre de Hollande; car vous, Monseig^r, scavez qu'il n'i a rien en ce monde plus delicat que la réputation et qui est plus subjecte à la calomnie des médisans, et pour che, si tant est que vous trouviés bon les choses que dessus, je vous supplie très humblement en escrire un mot a S. Excell^ce affin d'en entendre son bon plaisir. Aussy s'il vous est advis que, pour porter les lettres des Princes que dessus, il fut besoing que je parlasse moy mesme à eulx, je me tiendray prest a touttes heures. Or pour satisfaire au contenu de celles qu'il vous a pleu m'escrire par [Lovergay], l'on m'escript d'Anvers que le camp est levé de devant Alcquemar pour raison des eaus; ceulx de la ville ont faict une sortie en laquelle ilz ont tué sept à huict cens hommes, combien qu'il ne soit guerre pourveue de soldats. Les ennemis sont encore

battre Nieudam, à laquelle ilz ont donné divers assaus à grand domage de leur costé; il i a présentement 18 compaignies de gens de pied dedens, ausquels le Capit^ne la Garde (1), que vous avez aultrefois veu à la Rochelle, commande. Amsterdam et Utrect sont en grand faulte de vivres, et sy tardent encore à prendre Nieudam, ilz y crieront famine, comme desjà ilz ont faict au camp d'Alckemar. L'on dit que l'ennemy vient assiéger St Guertruiberg, et que jà les compaignies sont aus environs de Niemeghe et Bosleduc. Sy ainssy est, Hollande sera en repos pour cest hiver, et croi, d'autant que son Excell^ce est maistre de la rivière de Dordrect, à cause de quoy il la porra rafreschir à toute heure, qu'ilz n'y gaigneront pas leur despens. Plus je m'assure que sy les compaignies des Wallons ont une fois les clefs des chans*, qu'il n'en retiendra pas un. Le bruict est icy tout commun que povre Tseraertz a esté tué en une mutinerie qui s'est faicte à St Geertruiberg; si ainssi est, je tiens, quoy que l'on dit du contraire (2), que son Excell^ce a perdu en luy un bon et fidelle serviteur. Monsr de Bernicour vous contera la fachon de la mort et l'ignominie qu'on dit qui luy a esté faicte. Toutesfois je ne vous le mande point pour vérité, combien que ceulx qui viennent de Hollande et de Brabant le disent, et que j'en ay veu moi mesme des lettres

1573. Septembre.

---

(1) *la Garde.* Il avoit servi sous de la Noue: *Vie de de la Noue*, p. 33, 44, 51, 58. « De Prince heeft in 't begin van September de « Heer de la Garde Colonel met acht Vaendelen Soldaten, so « Francoysen als Duitsen, in het Noorder-quartier gesonden. » *Bor*, 452*b*.

(2) *du contraire.* Voyez Tom. III. p. 453.

* champs

1573. où le faict est particulièrement discouru. L'on dict icy
Septembre. que nos gens ont pris Vienne[1]. L'on m'escript d'Anvers que le Duc d'Alve y doit estre au commencement de ceste sepmaine, et là il y trouvera les Ducz de Medina et d'Arscot, M de [Harst] et grand cantité de noblesse. Les un disent que c'est pour trouver moien d'avoir de l'argent, aultre que c'est pour parler d'appointement. Il est certain que le Duc d'Alve avoit receu promesse des Génevois d'avoir huict cent mille escus, pourveu que la lettre de change fût acceptée en Hespaigne. Sur quoy il a receu quatre vingtz et cincq mille escus, mais aiant les dittes lettres esté refusez et depuis renvoiées par protest, il est demeuré en blancque, tellement qu'il n'a pas un soubz. Il est icy tout commun qu'il i a querelles entre le dict Duc et l'Evesque de Collongne; si ainssi est, il seroit tans de traiter avec luy. Le bateaus de Mons[r] de Beauvois ont faict un voiage à Tergouse, où ilz ont déchergé leurs vivres. Aucuns disent que c'est pour pourvoir à la nécessité de l'isle, aultres disent que c'est pour avoir plus de commodité d'avitailler Midelbourg par le menu, en laquelle il n'i a plus que pour un mois de vivres. Monsigneur le Prince a envoié Hellingk avec tous les gens qu'il mène dernièrement en l'isle de Walkren; depuis ilz sont arrivez, tant Anglois, Ecossois que François, quinze cens homes de guerre, tellement qu'il i a pour le présent six mille homes de guerre en l'isle de Walkren. Il a esté en ce logis un gentilhome Anglois, parti de Londres depuis dix jours, qui dict qu'il avoit laissé en Angleterre le Conte de Retz, et qu'il le pensse estre là envoié pour demander passage pour le Roi de Pollongne. Mons[r], vous

[1] Vianen.

scavés pourquoy ce peult estre (1), ce qui me faict conjecturer que son voiage ne sera pas sans fruict; d'autant que, comme vous scavés, il est homme qui ne tente pas volontiers un faict à l'aventure. Qui est tout ce que je vous puis mander, sinon, Monsig[r], que la maladie qui me détient encore au lict, l'importunité de mon médechin, et le deffault de tous vivres, mais sur tout le danger auquel je me voy reduit d'encourrir une vilaine honte, pour m'estre liberalement emploié au service de Monsigneur le Prince, me contraindent de vous supplier très humblement et au nom de Dieu de me secourir en ceste extrême necessité, laquelle je puis dire estre telle que de mon vivant je ne me suis trouvé en telle paine, et de laquelle je ne me puis nullement exempter si vous ne m'aidez promptement; ainssi que Mons[r] de Bernicour, qui est toujours oculaire et auquel j'ay prié de le vous faire entendre, le vous contera particulièrement. Je vous supplie donc, Monsig[r], qu'il vous souvienne de quel ceur j'ay toute ma vie fait service à vostre Maison, et quelle est l'occasion que me conduit en ces termes, et vous assurer neanmoins qu'il n'i a au monde chose tant périlleuse ou difficille que je n'entreprende très volontiers pour le service de vostre Excell[ce] et le vostre, toutes fois que requis en seray. A tant, Monseig[r], après m'estre très hum-

1573. Septembre.

(1) *pourquoy ce peut estre.* Pour le mariage du Duc d'Alençon. Le 15 sept. Charles IX écrit au Maréchal de Retz : « Vous pouvez asseurer la Reine d'Angleterre que le plus grand désir que » nous avons maintenant, est de voir réussir a heureuse fin vostre » negociation, afin qu'elle puisse avec plus d'occasion et comme » sœur participer davantage au contentement .... des prospéritez » qu'il plaist à Dieu nous donner. » *Castelnau*, *l. l.* III. 353.

1573. blement recommandé à vostre bonne grâce, je prieray
Septembre. Dieu que vous, Monsign[r], Il donne heureuse et longue vie. De Collongne, ce 24 de septembre 1573.

Vostre très humble et très obéissant serviteur,
GUISLAIN DE FYENNES.

L'armée du Turc est apparue avec trois cens voille sur les costes de Pouille, où le Roy d'Espaigne ha vingt mille hommes de pied, tant Espagnolz, Italiens, que lansquenetz.

Le Marollois, qui est celluy qui vous fut envoié d'Anvers lors que j'étois à Zighem, m'a escrit plusieurs lettres, par lesquelles il faict instance d'avoir traictement pour vivre en Anvers, et de là [envoiera] toutes nouvelles; je l'ay remis à vostre retour; il vous plaira doncques me mander ce qu'il vous en semble. Je croy qu'avec peu de chose il se contentera, parquoy il me semble qu'il seroit bon de le faire venir, tant pour en traicter avec luy come aussy pour scavoir la vérité de sa menée, laquelle il dit estre preste, attendu que, si ainsy est, elle seroit aisée à exécuter par le moien du grand nombre de gens qui sont à présent en l'isle de Walckren.

A Monsigneur, Monsig[r]
le Conte Ludovick de Nassau.

LETTRE CDXLI.

G. de Schonberg au Comte Louis de Nassau. Relative à des entreprises dans les Pays-Bas; nouvelles diverses.

*** Schonberg, dont Charles IX paroît s'être servi de préférence dans les négociations avec les Princes Protestants, étoit, d'après le témoignage de *de Thou*, « Homme de grand esprit, d'une pro- » bité singulière, éloquent, civil, magnifique, et officieux à l'égard » de tout le monde. » *Moréri.* 1573. Septembre.

Monsieur. Il ne tiendra doresnavant qu'à vous aultres, so mahn dem Bocke nicht ahn die [hörne] greift, denn ihr habett nihe mehr gewisz dasjenige wasz zum dantze gehörett. Ihr kriget es ihn einer summa, und kriget es bar, und ahn demortt da ihr es euch wünschen sollet, wie der Ambtmann von Leuttern dann solchs seinen Hern nach der lenge berichtet. Solte aber nuhn dasjenige wasz jüngsten zu Heydelberg ihn beysein E. G. Hern Bruder gehandelt und resolviret worden, nicht verseumlichen ihn das wergk gesatz werden, so dürffet ihr ein andermal nicht widerkommen, und wirdt ein solch mistrauwen ehrwecken das viel unglücks darausz entstehen wirdt; derhalben sein darob dasz demselbigen folge geschehe: darumb will ich, mein person halben, auch zum höchsten, fleisigst und dinstlichsten gebetten haben. Ihn unserem sinne, soviel ich abnemen können, hettet ihr die halbe weldt ehrobert, so ferne ihr die bewuste stat und citadel (1) einbekommen könttet. Wo das nicht mügelich, das denn heil versucht werde ahn der so mit

(1) Apparemment Anvers; voyez p. 185.

1573. hunden vermacht wirdt, welche leichtlich können durch
eptembre. [1] geschweiget und gestillet werden, ich versehe mich ihn kurtzen noch andere reyt [re] zu lernen. Wenn es da auch nicht mügelich, so woltte gleichwoll die noth erfordern das mahn ahn der dritten das hail versuche, da der bürger bey nacht ausz- und eingehet (1). Car il fault faire apparoistre quelques effects die uns die ohren und augen füllen; Gott gebe gutt bier auff die hochzeitt. Soviel E. Gn. altten botszgesellen antrift, ist ehr bereit und willig seine durch mich auch ahngezeigete vertröstung ihn das wergk zu setzen, doch dergestalt und also:

1. Es sollen E. Gn. eine capitulation under derselbigen handt und siegel aufrichten, quel traictement on fera aux capitaines et soldats qui iront par delà.

2. Oultre cela il leur fauldra envoyer présentement 14 ou 15 lettres d'adveu, pour ne tomber en quelque inconvénient, si les vaisseaux qui iront par delà séparément, venoient à rancontrer quelques vaisseaux de Monseigneur le Prince.

3. Ils désirent estre advertis où ils seront receux et qui les recevra, pareillement où se debvront rendre ceux qui s'y en veulent aller par terre.

4. Or le moyen de conduire ceulx qui veulent aller par mer, est de s'ayder des vaisseaux que quelques particuliers de deçà pourront équipper, ce que ne seroit assez pour l'embarquement d'ung tel nombre, et pour ce fauldroit-il les ayder de quelques vaisseaux de par delà. Pourtant ils désirent sçavoir vostre intention et résolution sur ce poinct, et seroit de besoing que les

(1) *ausz-und eingehet*. Maestricht; voyez p. 184.

[1] *Deux mots omis.*

vaisseaux que vous vouldriez envoyer par deçà, prinsent port en Brouage (1). 1573. Septembre.

5. Mais il est à noter que les particuliers de par deçà, qui feront ceste susdite dépance pour conduire les hommes de par delà (d'aultant qu'ils se désistent d'aultres voiages où il y auroit du proufict du tout évident) veulent estre asseurés (par une lettre cacheté de vostre seau et signé de vostre main) du rembourchement de leur fraiz, selon la capitulation dernièrement faicte avecques vous, lorsqu'on estoit au termes de mesmes choses, à scavoir de leur payer le double de ce qu'ils y auroient mis.

6. Ce faisant, les dit particuliers seront obligés et tenus (aus cas qu'ils soient remboursez comme dit est) de faire servir leur vaisseaux cinq ou six mois apres leur arrivée pour rien et à leur propres frais et dépens.

7. La responce de ces articles venue avecques l'assurance, ils promettent de faire paroistre par effect ce qu'ils ont promis, et s'obligent de s'embarquer ung mois après la réception de la ditte asseurance, pourveu que ceulx qui s'y embarquent et ceux qui les favorisent ne soyent retardez par ceulx qui ont puissance. — Darvor mahn sich gar nicht besorgen darff, es wollte sich den Himmel und Erden verkeren.

Derhalben zum höchsten von nöthen mihr mitt einem eigenen fleisigen currier alle obstehende expéditions bey tagh und nacht alhier ahn den hoff, wo der König sein wirdt, zuzuschicken; den die leutte sein flugs ihn der ahrbeitt, und wen sie lange mitt ihrem abziehen zaudern und verweilen woltten, so möchte es allerley gedancken

(1) *Brouage*. Port de mer de la Saintonge.

1573. gebaren, auch woll die leutte selber vor den kopff stossen.
Septembre. Ich kan mich auch nicht gnugsam verwundern das von E. G. ich kein schreiben, vermöge unser zu Frangkfort gehabter abrede, bekommen; bitt derhalben nochmals die bewuste sachen mit trewen fleisz und ernst zu fördern und zu treiben, und mich derselben zustandt zu verstendigen.

Zu Ewern kleynodiën habe ich einen gutten kaufman gefunden, aber soviel ist nicht mögelich gewesen bey des Königes von Navarre Cantzler zu erhaltten, das ehr sie E. G. diener hatte wollen folgen lassen, ohne ahngesehen das wir ihm ligende grundt und boden, auch rentes sur la ville darvor einzusetzen ahngebotten.

So E. G. wasz sie noch von Perlen und Edelgesteinen, so was statlich, ahn den hoff mihr zuschicken will, so will der Könîgh zu Polen einen kaufman geben. Ihre Maj[t] haben sich auch kegen mihr vernemen lassen wenn etwas auszbündiges ahn dem silbergeschir und tapisserien, sie woltten auch mitt E. G. darumb handlen.

Es verlanget meinen Hern gahr sehr das wir [kennen[1]] bescheidt von Graff Johan, E. G. Bruder, bekommen, was ehr guttes mitt dem Bisschoff von Cöln (1) ihn der bewusten sachen verricht: könnet ihr ihn Eweren Ertzfeinde mit unserm gelde abstricken, so soll euch unser beuttel aufstehen. Ich soltte E. G. shir[2] allen beyden einen kleinen filtz geben, das ihr nicht fleisiger ihm herein schreiben seidt. On se contente fort de la diligence de Mons[r] de Lumbrez, sinon que ses lettres demeurent tousjours trois sepmaines avant qu'ils arrivent à Metz,

(1) *Cöln*. Voyez p. 193, 195.

[1] können. [2] schier.

mais certainement ils servent infiniment à maintenir les volontés; pourtant je le prie de vouloir continuer de mieulx en mieulx. Je ne luy escris point présentement, m'asseurant que vous luy ferez part du contenu de la vostre, laquelle je vous supplie pour l'honneur de Dieu de vouloir jetter au feu. Or veu que je suis présentement à la court, Mons[r] de Lombres peult bien adresser ses lettres tout droict à moy. Le Seigneur Fregouse est en Italie. Die von Genua stellen sich als wolten fromme leutte ausz ihnen werden (1). Es stehet, Gott lob, ihn dissen landen ahn allen örtten fridtsam zuw. Ihn Langedocquen haben sie das pacifications-edict noch nicht ahngenommen, nemen aber doch nichts tetliches kegen einander for. Ihre gesandten und deputirten werden zu Fontainebleau gehörett werden, da itz der König ist. Verhoffe Gott wirdt alle dinge zu einem glückseligen ende schicken, Amen. Où est l'endroict, qu'après vous avoir supplié de me faire promptement et particulièrement responce à touts les points contenus en ma lettre, je vous baiseray très humblement les mains et à Messieurs vos frères pareillement, priant le Créateur, Monsieur, qu'il luy 1573. Septembre.

(1 *fr. l. aus t. werden.* Il y avoit eu récemment des troubles à Gênes, durant lesquels on avoit repoussé toute intervention Espagnole. « Genuae inter veteres et novas ut vocant, nobilium familias » nescio quid est ortum dissidii, quod cum conaretur componere » Dux de Sessa Hispanus, qui forte tunc fuit in urbe, venit in » maximum vitae discrimen, fueruntque aliquot ex ejus ministris » interfecti. Genuenses hac re voluerunt testari se esse liberos, » nec velle ut Hispani constituant se arbitros controversiarum » quae in ipsorum Republica oriuntur. » *Languet, Ep. secr.* I. 201.

1573. plaise vous donner en parfaicte santé, ce que vostre cueur
[se]ptembre. désire. De Paris, ce 29 de septembre 1573.

Vostre plus humble amy et très affectionné
serviteur à tout jamais,
CASPAR DE SCHONBER[CH].

A Monsieur, Monsieur le Conte
Ludowicq de Nassau et Catzenelenbogen.
En son absence à Mons[r] le Conte Jehan.
Cito. Zu selbst eignen händenn.

---

* LETTRE CDXLII.

Le Prince d'Orange aux Comtes Jean, Louis, et Henri de Nassau. Mort de Tseraerts; siège d'Alkmaer; requête au Roi.

Messieurs mes frères. Je vous ay dernièrement escript le XIII jour du mois passé (1), espérant qu'aurez reçeu mes lettres et par icelles veu tout l'estat des affaires de pardeçà jusques alors. Et depuis il ne m'est venu aucune lettre vostre, ce qui me tient en peyne pour le continuel désir où je suis d'entendre nouvelles tant de vostre bonne disposition et celle de Madame ma mère, Madame ma soeur, et de tout la bonne compaignie, que des affaires de pardelà, pour, selon voz bons advis, tant mieux pouvoir dresser mes actions icy où les affaires, selon le temps présent, sont, grâces à Dieu, en assez bon estat, et s'en iroyent sans

(1) XIII *j. du mois p.* Voyez la Lettre 439.

doubte toujours méliorant, si je fusse quelque peu secouru et soubzlaigé de tant de peines et travaulx qu'il me convient porter tout seul (1), perdant icy mesmes de fois à aultre ceulx dont je pense tirer service et auxquelx je me pourroys aucunement reposer; ainsi que depuis peu de temps est advenu en la personne du S[r] Hierosme de Tseraerts, lequel, pour tant mieulx asseurer ma ville de S[te]-Geertruydenbergh, j'avois commis au Gouvernement d'icelle, mais ce a esté à son grand malheur, d'aultant que le x[e] jour après son entrée en la ditte ville, qui estoit le xv[e] jour du mois passé, s'estant illecq entre quelques soldatz eslevé certaine commotion, poussez d'une furie plus que brutale, l'ont fort misérablement tué, à mon très grand regret, pour y avoir perdu ung gentilhomme d'honneur et fidèl serviteur(2), quoy que plusieurs, ou par envie ou par pure ignorance, taschent à le blasmer et luy oster toute bonne renommée; mais je vous puis asseurer que ses déportemens m'ont de tout temps assez monstré le contraire. Depuis je voys[1] pourvoyant aux affaires de la ditte ville le plus qu'il m'est possible, estant la fortiffication quasi du tout achevé, et ceulx de dedans bien délibérez d'y attendre l'ennemy, si avant qu'il venoit à les tenter, dont je ne puis encoires scavoir aucune certitude, bien que à Breda et és environs il a force gens. Le principal camp est encoires devant la ville d'Alckmaer, à laquelle l'ennemy, après l'avoir battu bien furieusement, a donné en trois endroits l'assault le xviii[e] jour du mois 1573. Octobre.

(1) *seul.* Voyez p. 197.
(2) *fidel serviteur.* Voyez p. 203.

[1] vais (?)

1573. passé, et y fust reçu de si bonne sorte qu'après avoir duré
Octobre. l'assault l'espace de trois à quatre heures, il a esté constrainct de s'en retirer, laissant pour gaïge bien mill hommes (1), la plus part Espaignolz naturelz, sur la place morts, sans tous les bleschez qui montent, à ce que l'on me mande, en plus grand nombre. Il a depuis encoires battu et se prépare à nouvel assault, mais le soldat n'y a voulu mordre, et selon les advis qui me viennent de tous costez, il est présentement pour se retirer et quicter la ville, s'il avoit moyen de désengaiger son artillerie, laquelle estant assise en lieu bas et aquatycque, est tellement par ces continuels pluyes enfoncée qu'il semble n'y avoir moyen de la pouvoir retirer; le temps nous fera veoir le succès. Toutes les aultres villes de Waterlandt sont aussi fort bien animées, et je faiz icy équipper quelques bateaulx pour leur secours, d'aultant que l'ennemy, ayant faict passer aucunes navires siennes, a bien pensé s'emparer de la Zuyderzee, mais a tellement par les nostres esté rembarré, que j'espère il n'y fera aultre effort. Or de vous faire icy grande déduction du besoing qu'avons d'estre secourruz par quelque voye que ce soit, je le tiens superflux, d'aultant que par vous-mesmes le pouvez assez considérer; seulement vous prieray que, s'il y at moyen de mectre en exécution aucune des entreprises que scavez et dont vous [ay] escript par mes dernières, qu'il se face le plus brief qu'il sera possible, et mesmes pendant que l'ennemy est encores empesché aleurs' : aussy seray très

(1) *mill hommes.* Les assiégés ne perdirent que 13 bourgeois et 24 soldats.

' ailleurs.

aise d'avoir plus souvent de voz nouvellez, et mesmes des affaires de pardelà, et si l'argent qui devoit venir de France est à la main, ensamble les termes de la négotiation du Seigneur de Lumbres. Suyvant que je vous escripvis par mes dittes dernières que je feroys en brieff publier certain escript (1) addressant au Roy, je vous en ay bien voulu envoyer quelques exemplaires cy-joincts, par le contenu desquelles vous pourrez veoir nostre intention. Je vous prie le communiquer aux Seigneurs de pardelà, afin que tant mieulx ilz puissent cognoistre l'équité et justice de nostre cause, pendant que je le faiz icy translater en latyn; lequel achevé, je vous en envoyeray aussy quelques doubles, comme aussy d'ung aultre escript (2) addressé aux Estats du Pays-Bas, lequel s'imprime présentement. J'eusse bien voulu le faire translater en Alleman, si avant que nous eussions eu quelq'ung à cela propice[1]. Je vous prie me mander de quel goust il se trouvera par delà ; aussy vous prie me mander le plustost que vous pourrez, s'il y aurra moyen de mectre en brief aucune de voz entreprinses en effect, afin que selon cela je me puisse régler, et retenir ou casser partie de mes gens de guerre. Et me recommandant sur ce très affectueusement en voz bonnes grâces, je supplieray Dieu vous donner, Messieurs mes frères, en parfaicte sancté, heu-

1573. Octobre.

---

(1) *certain escript.* Voyez p. 195.

(2) *aultre escript.* Cet écrit en forme de Lettre, datée de Delft le 12 sept. (*Bor*, 459 — 464), et envoyée par les Etats de Hollande aux Etats-Géneraux, étoit une exhortation à ceux-ci de ne plus alimenter les efforts du Duc d'Albe en lui accordant des subsides.

[1] propre.

1573. reuse et longue vie. Escript à Delft, se second jour d'octo-
Octobre. bre 1573.

Vostre[1] bien bon frère à vous faire service,
GUILLAUME DE NASSAU.

A Messieurs, Messieurs les Contes
Jehan, Louys et Henry de Nassau,
mes bien bons frères,
à Dillenberch.

LETTRE CDXLIII.

La Huguerye au Comte Louis de Nassau. Il l'exhorte à avoir soin de sa personne.

⁂ En 1588 la Huguerye étoit Conseiller principal du Duc Jean-Casimir. *Mémoires de Dupl. Mornay*, I. 828.

Monseigneur. Ayant receu présentement une lettre du Sr de Cormont le jeune, de telle importance pour vostre regard que vous congnoistrés, je n'ay osé tarder à la vous envoyer, affin que, selon l'advertissement des gens de bien et qui vous sont très dévotz et affectionnez, il vous plaise avoir ung soing extraordinaire de vostre personne, laquelle je supplie ce bon Dieu qu'Il veuille conserver pour Son service, et vous donner, Monsei-

[1] Vostre — service. *Autographe.*

gneur, en perfaicte santé, très heureuse et très longue vie. 1573.
A Siegen, ce xx[e] jour d'octobre 1573. Octobre.

Vostre très humble et très obéissant serviteur,
La Huguerye.

A Monseigneur, Monseigneur
le Conte Loys de Nassau.

---

† LETTRE CDXLIV.

Les Comtes Jean, Louis, et Henri de Nassau au Prince d'Orange. Affaires d'Allemagne en rapport avec celles des Pays-Bas.

*** Cette Lettre, dont malheureusement plusieurs passages n'ont pu être déchiffrés, est relative à des affaires très importantes; d'abord à des entreprises sur Bergen op Zoom et Groningue; puis à une Ligue (*Graveneinigung*) qui, surtout aussi par les soins des Comtes de Nassau, s'étoit formée; à ce qu'il paroit, moins exclusivement en faveur des Pays-Bas, que contre la Maison d'Autriche en général. Non seulement des Electeurs, Princes, et Villes d'Allemagne, mais aussi les Rois de France et de Pologne, et surtout les Dissidents Polonois sembloient y vouloir prendre part.

Dathenus venoit d'arriver auprès du Prince. Ce prédicateur réformé, en s'élevant plus tard avec impétuosité contre toute tolérance envers le Papisme, et en s'opposant à toute négociation avec le Duc d'Anjou, traversa les desseins du Prince d'Orange, excita le mécontentement des Catholiques, dont il semble avoir méconnu les droits, hâta la défection des Provinces Wallonnes, et mérita, sous quelques rapports, plusieurs des reproches qu'on lui a prodigués. Néanmoins on n'auroit pas dû parler de lui,

1573. Octobre. Wie es dieser ortt mitt unsz und allen sachen geschaffen, das werden E. G., unsers verhoffens, seithero ausz unsern schreiben von dem Bottelierer und *Dateno*, haben verstanden.

Das E. G. wir so langsam schreiben, geschicht fürwahr nicht ausz vergesz oder unachtsamkeit, sondern von wegen vieles verreysens und manchfältiger geschelft, der zuversicht und hofnung E. G. und die beträngten armen Niederlände sollen desz mit der zeit nicht allein gemäsz befinden, sondern solche mühe solle, geliebt's Gott, dem algemeinen Vatterlandt zu nützs und frommen gereichen, darzu der Almechtige Seine gnade und segen wolle verleyhen.

Die schwere last, sorg, mühe, arbeit, und gefahr, so E. G. biszhero auf sich liegen gehatt und noch haben, können wir und diejenige so von den sachen etwas wiszen, etlicher maszen erachten, ist aber sonsten gewiszlich ungläublich; dieweil aber dieser handel nicht menschen, sondern Gottes werck und sach ist, darzu E. G. sich nicht gedrungen, sondern Gott der Almechtige darzu beruffen und als mit den haren herbey gezogen hat, E. G. auch im werck und mit der that Gottes hilf, gnade, und wunder scheinbarlich befinden, so haben E. G. und wir alle Ime erstlich höchlich zu dancken, und volgents Seiner vetterlichen hülffe, beystandts, schütz, und schirms zu erfrewen und getrösten, unangesehen wie beschwerlich und geferlich sich auch die sachenn ahnlaszenn.

Den verlust mit Seras haben wir gantz ungern vernommen; dieweil aber ohne den willen Gottes nichts, ja alles den Seinen zum besten geschicht, mueszen und

sollen wir in deme und anderm auch damit zufriden sein. 1573.
Gott der Herr kan balt andere erwecken, oder sonst mit- Octobre.
tel schicken darauf wir nicht gedencken, wie wir dan biszhero, Gott lob, vielfaltig erfaren.

Was seithero E. G. schreibens sich zugetragen, wie es zu Sanct-Gertrudenbergk geschaffen, ob des Herzogen von Alba volck vor Alckmar abgezogen, *item*, ob er ahn seinen schieffen abermals schaden gelietten, und denen von Ambsterdam soviel frucht genommen wie herauszen gesagt wirdt, hoffen wir in kurtzen von E. G. berichtet zu werden; dan obwol wir teglichs hien und wieder umb zeittung und particulariteten von hohen- und niedern standts personen, so E. G. und der gantzen sachen wol gewogen, und sowol von den Bapstischen als Evangelischen seint, ahngelangt worden, so schreiben meine brueder und ich doch keine zeittunge von uns, es sey dan das die von E. G. oder derselben dhiener kommen; derwegen dan, vieler uhrsachen halben, nutz und gutt were, wie da E. L. die verordnung thun könten, das uns allerhandt particulariteten zugeschrieben wurden.

E. G. mögen's gewiszlich glauben und haben wir alle dem Almechtigen darumb zu dancken, das E. G. und die gantze sach je lenger je mehr gönder und beyfals bekommen und mehr dan sie glauben können; hoffe sie sollen's in kurtzen, geliebt's Gott, mit der thatt befinden; dan den leuthen beginnen nhunmehr die augen und hertzen etlicher maszen aufzugehen, und des gegentheils anschlege und untrew bekant zu werden, davon ich aber dismals, kurtze der zeitt halben, nicht schreiben kan.

Soviel den secours und bewuste entreprinse betrift,

1573. Octobre. werden E. G. nhumehr von der bekannten persohn allen bericht haben entfangen, nemlich *Dateno.*

Wir seint resolvirt alsbalt das geld, daruf man alle stundt alhie hoffen und deinselbigen albereit auch leut und wagen entgegen geschickt, nhur ahnkumpt, das so balt zur sachen mit Grönningen soll gethan, gewisser tag und walstadt bestimmt, und das geld gespielt werden, und wirdt mit bruder der nach solchen ahn die örtte ein zeitlangk sich begeben, und zuvor nothwendige versehung und bestellung thun, wie E. G. hiervon, ob Gott will, die obgemelte persohn nhumehr genucksam wirdt berichtet haben. begert das uff dert mögen. [Phil] so E. G. hierzwischen und nach der ahngezeigten ahnkunft sobalt vol ssen gemacht werden, verschafft, und darzu 11 haupter, damit eins das ander im fall der noth versehen könnte, geordnet, und denen die ziffer so wir brauchen auch mit mitgeteilt würden, damit man, wan's vonnöthen, zuschreiben könne meinung ist, die schlachtordnung soll man uff Bergen op Zoom leichtlich können von Scholbich[1], welches ein insel ist, bringen.

Wir haben aus Französischen schreiben (1), das das bewust geld auf diszmal alles mit einander ahn eiteln dicken pfenningen oder [testgu[2]] erlegt werden, seint derhalben alle stunde ferner zeitung gewertig. Wir wollen nachdenckens haben, ob irgents auff fr.[3] müntz noch daran etwas weiters zu erhalten und zu gewinnen. E. G. wollen hierinnen auch berathen sein.

---

(1) *Fr. schreiben.* Voyez la Lettre 441.

[1] Schouwen (?). [2] escus (?). [3] französische.

Von zeittungen weisz E. G. ich nichts sonderlichs zu schreiben, dan das dem Herzogen von Alba, den 6 und 7 *hujus*, fünftzehen wagen, so mit pulver geladen, nicht weith von Speyr im rauch ghen himmel geschicket worden (1). Es seint vorgestern noch etliche und dreisig thonnen zu Franckfurt ankommen, seint zwischen wegen etlich mahl ahngesprengt worden, ist aber nicht gelungen; hoffe es solle denselben nicht beszer als den andern ergehen. Wer es gethan und warumb es geschehen, haben E. G. hierneben zu sehen. 1573. Octobre.

ist gestern zue ghen gezogen lest ihme die sach, Gott lob, nhumehr ernstlich ahngelegen sein, wiewol es fürwahr, bis man's so fern bracht, viele mühe genommen. Der Almechtige wolle ferner gnade verleihen.

Bey dem Herzog von Sachsen und ist [w]illens, nicht allein E. G. und sachen zu sollicitiren, sondern auch die election eines Römischen Königs, welche der Keyser gern auf seiner söhne einen bringen wollte, zu hindern. Es ist derenthalben ein zeit-

(1) *geschicket worden.* « De Hertog van Alba heeft eenige wagens met 50000 pond buspoeder geladen uit Duytsland ontboden, dewelke gekomen synde door des Palsgraven land, so heeft Hertog Hans Casimirus (die metten Prince van Orangien en Grave Lodewyk in verbond was) 't selve buskruit op een beide doen ontladen, en met een lopende vyer met eigender hand verbrand . . . Hy heeft bekent 't selve syn werk te wesen door een geschrift gegeven binnen Heidelberg, den 12 oct. . . . om te beletten meerder bloedstortinge van vele onnoesle menschen. » *Bor*, 472b. C'étoit apparemment l'Empereur qui avoit fait au Duc cet envoi : « Imperator mittit Albano magnam vim pulveris tormentarii. » *Languet*, *Epist. secr.* I. 196.

1573. langk hefftig practiciret und derhalben auch hart auff
Octobre. ein Reichstag gedrungen worden. Wir haben aber, Gott lob, dermaszen, mit hülf des Almechtigen, darinnen gearbeitet und hien und wieder underbauung gethan, das verhoffentlich deren keines so balt ein vortgangk gewinnen soll.

zeuget diesen morgen Kölln der hoffnung die sachen, vermittelst Götlicher gnaden, dahien zu handlen das er sich nicht allein vom Herzog von Alba absondern, sondern auch in ehestand begeben, Churfürst bleiben, und zu unserer religion thun wolle (1); wie dan davon E. G. von der oft ahngeregten persohn verhoffentlich werden haben vernommen. Es laszen sich die sachen gleichwol seltzam ahnsehen, wan man aber die umbstende und gelegenheit ahnsihet, seint sie sogar unmöglich nicht zu achten. Der Almechtige ist zu bitten das Er gnade und segen wolle verleihen.

Es lest sich, Gott lob, unsere Graveneinigung gar wohl ahn; dan nachdem wir in den vorigen durchzügen unsz alhie nicht haben laszen abschrecken, hat es hien und wieder nicht gering nachdencken verursacht, und der sachen ein solch ahnsehen bracht das seithero nicht allein etliche Gräffen, sondern auch Chur- und Fürsten, beneben etlichen Städten und Edeleuthen, ja auch der König in Franckreich und der Bruder, König von Polenn, und sonderlich die religionsverwante in Pollen derwegen mit unsz in handlung seint. *In summa*, wo wir das glück nicht selber muthwillig ausschlagen und gar blindt sein

(1) *thun wolle.* L'Electeur de Cologne, qui en 1577 épousa une Comtesse d'Aremberg (Tom. III. p. 443), n'accomplit pas les autres parties de ce triple projet.

wollen, so können wir, wie man zu sagen pflegt, über Gott nicht klagen. Der Almechtige gebe das wir unsz deszelben nhur recht gebrauchen. 1573. Octobre.

helt sich wol und thut in warheit viel; wir haben aber biszweilen den schaumhedt abthun, und gar Teutsch reden, und hien und wieder grob seyn mueszen, wie es dan noch nicht lang das mit Kayserlichen gesandten von E. G. und der algemeinen sachen rundt ist geredt worden.

Nach und [an]kunft, werden E. G., geliebt's Gott, allerley vernehmen. Eile halben, kan E. G. ich diszmals ferner nicht schreiben.

Wir seindt nhun etlichmal gewarnet worden aus das man sich für Otto Plato soll hueten; wiewol ich's nhun nicht wol glauben kan, so ist s doch auch nicht zu verachten.

ist willig und urbietig, ja hat ein verlangens und lusten dazu dasz er mit bruder möge mit vortziehen, und sonderlich den handel in Friszland treiben helffen, wan nhur das urlaub von seinem meister zu erhalten; und ist man deszhalben in handlung.

Wan E. G. reysiger knechte bedurffen, begert Erich wiederumb zu E. G. Es kommen teglichs viel guter leuthe von hauptleuthen und allerley bevelchsleuthen, auch sonsten Deutschen und Welschen Kriegsleuthen, begeren vorschrifften ahn E. G. Bitt derhalben E. G. wollen uns wes wir hierinnen zu erhalten, laszen wiszen.

begert meiner, kan aber nicht wiszen warumb, halte es aber mehr vor ein gutt dan ein bösz zeichen.

Nachdem wir auch oftmals ahngelangt werden was

1573. für *conditiones pacis* fürzuschlagen, so könten E. G., da
Octobre. derselben hierinnen irgend etwas bedenklichs vorfallen würde, unsz desselben verstendigen, uns darnach haben zu richten.

E. G. haben als derselbigen gehorsame thiener uns mit allen trewen altzeit bereitt und willig, und thu hiemit demselben in Seinen gnedigen schütz und schirm, mit wünschung aller glückseligen wolfarth, bevelen. *Datum* Dillenbergk, am 22ten Octobris A° 1573.

* LETTRE CDXLV.

Le Prince d'Orange aux Comtes Jean, Louis, et Henri de Nassau. Levée du siège d'Alkmaer; victoire navale sur le Zuiderzee; entreprise projetée sur Groningue.

*** Peu de temps avant la date de cette Lettre le Prince étoit devenu membre de l'Eglise Réformée des Pays-Bas. Le 23 octobre *Bartholdus Wilhelmi*, Ministre du St. Evangile résidant à Dordrecht, écrit à l'Eglise de Londres : « Broeders, ick en hebbe U. » L. niet konnen verbergen die genade die ons Godt bewesen heeft » dat die Prince van Oranjen onse Godtsalige Stadthouder hem » tot der gemeinte begeeven, het brood des Heeren metter ge- » meinte gebrooken, en hem de discipline onderworpen heeft, » betwelke niet klein te agten en is. » *Gerdes, Scrin. Antiq.* I. 2. 288. Apparemment il avoit différé cette profession publique, afin de ménager les Princes Luthériens et surtout aussi l'Empereur.

Le siège d'Alkmaer fut levé le 8 octobre. Le 11 un combat naval eut lieu sur le Zuiderzee: la flotte du Duc d'Albe fut complètement défaite et le Comte de Bossu fait prisonnier, après avoir vaillamment combattu.

Messieurs mes frères. L'arrivée de Monsieur D'athenus en ce lieu, qui estoit le 28e jour de ce mois, m'a esté d'aultant plus agréable pour avoir eu ce bien d'entendre de luy au vray vostre bonne disposition, ensamble de Madame ma mère et de toute la famille, aussi pour avoir ouy le discours si particulier que de vive voix il m'a faict des affaires de pardelà et de tout ce que s'y passe, par dessus ce que par vos dernières des 4e et 5e jours de ce mesmes mois j'en avois apprins. Une chose m'a quelque peu estonné, c'est qu'au temps du partement du dit D'Athenus avecq vous, n'aviez encoires receu mes lettres du second jour (1) du présent, et depuis je vous ay encoires escript le 11e ensuyvant, et veulx espérer qu'aurés présentement receu l'une et l'autre despesche, et veu par icelles en quels termes nous estions jusques alors, et la grâce qu'il a pleu au Sr nostre Dieu nous faire, tant au regard de la retraicte des ennemis de la ville d'Alckmaer, qu'en la prinse du Conte de Bossu. Or laissant d'en réitérer icy aucune chose, je vous diray que, comme je loue et prise grandement vostre sollicitude et bonne vigilance par laquelle ne cessez de travailler pour advancher la cause commune, ainsi ne vous puis cèler l'entreprinse sur Gruningen, comme l'avez projectée, me samble difficile et dangereuse, voire quasi impossible, car vous n'y pourez venir si avant avec telles forces, sans que ceulx de Gruningen en soyent advertiz; et de donner l'escalade et faire pontons devant la ville bien flancquée, ayant bons fossez, estantz pourveue de bons harquebuziers, pouvez facillement entendre quelle chose vous effectuerez, si ce n'est

1573. Octobre.

(1) *second jour.* Voyez la Lettre 442.

1573. qu'ayez bonne correspondence par dedans, dont toutes-
Octobre. fois D'Athenus n'a rien entendu. Quant aux batteaux pour ayder à la ditte entreprise, ne vous scauroy assécurer chose quelconque, non seulement à cause de la gellé qu'on attend journellement et l'incertitude du vent, mais aussi que les limites de la Frize à l'entour de   er Diep Groninge [dividu] et qu'il leurs sont muniz et gardez par plusieurs   , lesquelles pouroyent empescher, voire battre et défaire ceulx qui passeroyent de soldatz par le Groeninger-Diep par petits bateaux, dont pourroit sortir une grande diminution de nostre réputation. Semblablement la surprince de Delfsiel sambleroit difficile, d'autant que le lieu est naturellement et par artifice bien fort, et davantaige médiocrement muni de bons soldats, si vous n'avez artillerie de baterie. Mais on pourroit facillement, saulff mellieur advis, sans perte du temps et des gens, surprendre une ville joindant[2] de Delfsiel, nommée Fernesum[3], où on logeroit les soldatz commodément, et auroit-on illec le mesme moyen de oster les vivres à l'ennemi qu'on peut avoir à Delfsiel, d'autant qu'il y at fort bon port. Si vous estimez cecy estre expédient, je prie qu'il soit faict le plustost qu'il sera possible, vous asseurant que ne faudray, si la sayson le permect, de vous envoyer illec quelques bateaux bien muniz, tant pour le secours de ceulx qui seront à la dicte ville, que pour garder les passaiges. Touchant l'affaire de   il me contente assez bien; je prie Dieu vous donner grâce de la pouvoir heureusement exécuter. Quant à [l'argent] venant de France, encoires que je m'asseure bien qu'il pourroit pardelà utilement estre employé, ci est-ce que pour affai-

[1] Groninger-, *ou* Hunse-, *ou* Soltkamper-Diep. [2] près. [3] Farmsum.

res urgentes je désire bien fort que par la voye de Bremen 1573.
me puisse estre envoyé la somme de vingt et cincq mil Octobre.
escuz le plus tost et seurement que faire ce pourra, désirant aussi entendre le succès des affaires qui sont en train, dont D'Athenus m'a faict quelque ouverture. Quant aux nouvelles de pardeçà, l'ennemy, comme par mes précédentes je vous ay escript, s'estant retiré avecq grand honte d'Alkmaer, et ayant depuis encoires eu telle escorne[1] sur la Zuyderzee, afin qu'il ne samble point qu'il ne face rien, a mis toutes ces forces à la Haye, tant pour retirer noz forces qu'avons envoyé en Zeelande et Waterlandt, que pour gaster le plat pays pardeçà; cependant ne cessons de donner ordre à tout, tant que faire se peult. Je ne veulx aussi obmectre a respondre sommièrement à quelques poinctz de voz lettres et vous prier de ma part vouloir saluer [2] qu'aussi vouloir remercier très affectionnement du grand bien qu'il luy a pleu nous faire, mectant le feu aux poudres (1) qu'on menoit à noz ennemis; ce que non seullement moy, mais aussi tout le pays, luy tenons à obligation pour le déservir par tous moiens possibles. Quant à la poursuite que faict et les [voledteurs] pour avoir la paix, je le trouverois fort bon, mais je y voys petite apparence. Si à l'endroit il servira grandement à noz affaires au regard de la ratiffication des estatz de Hollande pour les vingt trois mill florins prestez par ; nous sommes après pour l'obtenir. Si les dessins des maréchaulx de France peuvent réussir à bonne fin, je seray bien aise. Je ne puis si non

(1) *poudres*. Voyez p. 223.

[1] honte [2] *sans doute* le Duc Jean-Casimir.

1573. louer et priser grandement voz bonnes diligences et aussi
Octobre. remercier Dieu de ce que la Ligue (1) des Contes et Villes est en si bon train. Et touchant que vous me demandez si pourrez descouvrir ces entreprinses à , je le remet à vostre discrétion. Il me plaist fort que vous avez si librement et particulièrement traicté avecq les Députez de l'Empereur et du . Et faisant ainsi fin à ceste, je vous présenteray mes très affectueuses recommandations en vostres bonnes grâces, et supplieray Dieu vous donner, Messieurs mes frères, en parfaicte santé, heureuse et longue vie. Escript à Delft, ce dernier jour d'octobre 1573.

Vostre bien bon frère à vous faire service,
GUILLAUME DE NASSAU.

[1] Je vous prie voloir présenter mes humbles recommendations à Madame ma mère, Madame ma soeur, ensemble à tous mes aultres soeurs et beau-frères, avecque toute la compaignie.

A Messieurs, Messieurs les Contes
Jehan, Louys et Henry de Nassau,
mes bien bons frères.
Dillenberch.

Le 3 nov. le Prince, dans un billet autographe daté de Delft, écrit au Comte Louis : « Le ministre Calabart m'ast fort requis » vous voloir escripre ung mot affin qu'il vous plaise luy mander » quelque responce absolute touchant l'affaire dont par trois ou

(1) *Ligue*. Voyez p. 224.

[1] *Alinéa autographe*.

« quatre fois il vous ast escript sans jammais povoir avoir ung mot 1573.
« de responce. Je vous asseur qu'il est en gran paine et ne scait Novembre.
« comme se gouverner ; parquoy vous prie luy voloir mander vos-
« tre intention. »

* LETTRE CDXLVI.

Le Prince d'Orange au Comte Louis de Nassau. Prise de St. Aldegonde par les Espagnols.

*** A la levée du siège d'Alkmaer succéda, le 30 oct., l'investissement de Leide; et la prise de Marnix à celle du Comte de Bossu. « De Prince was seer droevig om syn gevankenisse en schreef aan Sonoy dat hy den Grave van Bossu en den gevangenen tot Hoorn sulk tractement soude doen als hy soude verhoren dat de Heere van Aldegonde gedaen werde, sulks dat hier door dese beter werd getracteert als hy mogelyk anders soude geweest hebben, door den groten haet die de Spangiaerden hem toedroegen. » *Bor*, 472[b]. Viglius écrit : « Aldegunda est apud Principem ejus auctoritatis ut omnia pene ex ejus consilio faciat : crediturque author esse multorum famosorum libellorum qui proximis annis contra Ducem promulgati sunt, homo sectis haeresibusque totus immersus. » *Ep. ad Hopperum*, p. 778. — La position du Prince redevenoit critique. « De Spangiaerden, den Hage en de Schanse op Maeslandse-sluise inhebbende, hebben hen also voort verspreid tot voor de poorten van Delft, Rotterdam, en Schiedam, sulks dat die Steden genoegsaem van den anderen gesloten waren, en men van de eene Stad totte andere niet en konde komen dan met seer groot perykel. » *Bor*, *l. l.*

Monsieur mon frère. Depuis que je vous ay escript devant-hier, il est advenu que les ennemis s'estans mis plus avant au pays se sont hier après midy saisiz du lieu ap-

1573. pellé Maeslandt-sluys où j'avois envoyé Mons[r] de S[te] Al-
Novembre. degonde avecq quelques compaignies, lesquelles sont esté deffaictes, et le dit S[r] de S[te] Aldegonde avecq deux capitaynes sont demeurez prisonniers, ainsy que l'on m'a rapporté ce jourdhuy. Il me desplaist extrêmement du désastre advenu, mesmes pour la personne du dit S[r] de S[te] Aldegonde. J'ay prié à Mons[r] D'Athenus, qui se part à cest instant vers le lieu que vous scavez, vous en escripre plus amplement, vous priant d'en user selon l'advis qu'il vous en donnera. Surquoy n'estant ceste à aultre effect, je vous présenteray mes très affectueuses recommandations en vostre bonne grâce, suppliant Dieu vous donner en santé bonne et longue vie. Escript à Delft, ce cincquiesme jour de novembre 1573.

Vostre[1] bien bon frère à vous faire service,
GUILLAUME DE NASSAU.

A Monsieur, Monsieur le Conte
Louys de Nassau, mon bien bon frère.
Dillenberch.

†[2] LETTRE CDXLVII.

. . . à Louis de Nassau. Relative à diverses entreprises.

*** Peut-être ce correspondant anonyme est un Capitaine François, qui avoit participé à l'expédition de Mons. Il s'agit ici surtout de levées pour l'entreprise du Comte Louis et des *compagnons*, c'est-à-dire des fils de l'Electeur Palatin.

Monsieur. Nous avons eu nouvelles de nostre homme,

[1] Vostre — service. *Autographe.* [2] *Apparemment une copie.*

qui me mande qu'ayant desfaict l'armée du Duc qu'ilz n'auront plus grande affaire de gens de guerre de ce costé là, s'asseurant que Medebourg[1] ne le durera guères. Mais il vous supplie très affectueusement que vous faciez descendre le mellieure nombre d'arquebuziers que vous pourrez tirer de Liège et Couloigne, où ilz peuvent aller seurement, et promect oultre cela de payer ung demy moys aux capitaines et soldatz pour aller jusques au rendez-vous, où estant arrivé, le mois de paye commencera à courir et tireront les soldatz la mesme soulde qu'ilz avoient dans Mons. Vous envoyerez prendre le rendez-vous à Heydelberg. Pourtant je vous supplye de m'advertyr en toute diligence ce que vous vous y délibérez de faire, et quel nombre vous pensez pouvoir faire descendre, et en quel temps, affin que j'y donne l'ordre requis et nécessaire. Vostre compaignon de lict et moy en avons parlé au sainct que scavez, qui l'a pour agréable. Et au cas que vous ne pensiez les pouvoir secourir du costé de la terre, encore que se soit l'endroict le plus commode et seur pour vous, et où ilz ont le plus à faire de telles mouches à miel, ilz sont résoluz d'accepter les conditions proposez pour le secours de la mer, à raison de quoy je vous prie encores ung coup de me résouldre[2] de tout ce que dessus, car les compaignons ne dorment pas, ayans bruslé auprès de Spire deux cens milliers de pouldre que l'Empereur envoyoit au Duc. Je crois et m'asseure d'entendre par le premier courier ung heureux succez de la plus belle entreprinse (1) qui ce fect de dix ans en çà, dont

1573. Novembre.

(1) *la plus belle entreprinse.* Probablement sur Anvers ou Maestricht.

[1] Middelbourg. [2] m'informer (?).

1573. je n'ose charger la présente. Et en cest endroict je me
Novembre. recommanderay très affectueusement à voz bonnes grâces, priant Dieu, Monsr, vous donner ce que vostre coeur désire. Ce IXme de novembre 1573.

Celuy qui parla à vous dans le lict.

LETTRE CDXLVIII.

Winandt van Breyll aux Comtes Jean et Louis de Nassau. Nouvelles diverses.

*** *W. van Breyll* fut employé par le Prince et ses frères dans beaucoup d'affaires qui exigeoient de la prudence, du courage, et de la fidélité.

Mes Seigneurs, à mon dernier retour j'ay mené Monsieur Piere Dathene chez le docteur Souderman, auquel avons parlé ensemble, lequel nous donnoit si bonne addresse touchant quelques affaires, que Petrus Dathenus en disoit que ce dont luy en parloit estoit à son Excell. de valeur de quelque milliers de dalres; en oultre ay-je faict aussi le devoir aux aultres affaires, mais jay¹ n'ay bien peu encor exécuté, à cause de mon mal de fiebvre laquelle m'a tenu desjà ung bon temps.

Le bauwmeister est entièrement vostre et prest à vous faire service. Les rystres de l'Evesque (1) ont leur congé et s'en sont sans faulte partys. J'attans avec grand désir

(1) *l'Evesque.* Apparemment l'Archevèque de Cologne.

¹ je.

d'entendre ce que V. S. auroient exécuté à l'endroit des affaires que scavez. Le Duc d'Alve s'en vient en Anvers. L'on parle de la venue de l'autre Gouverneur (1) à Brusselles. Il faict de rechief ung grand appareil des batteaux en Anvers, pour secourir ceulx de ville de Middelbourg. Je ne doubte pas que V. S. ne soyent advertis de la défaicte de noz ennemys. J'espère que ce mesme Seigneur Dieu des batailles nous en donnera encores Sa grâce. L'on parle aussi icy de 21 à 24 enseignes des Albanistes, qui auroient prins la Haye en Hollande. Aussi, mes Seigneurs, j'ay escript à mon parent, lequel autrefois estoit avec moy à Siegen, duquel jay' n'ay que bonnes nouvelles, ainsy qu'entendrez. J'ay, selon vostre commandement (encores que l'argent est bien mal à recouvrir), fait tenir à Monsieur de Lumbres (2) la somme de cent ryckstalers. Monsieur de Rhumen m'a respondu qu'i ne vouldroit refuser chose quelconque à V. S.; je ne doute que ne vous ayt escryt. C'est l'endroit où me recommanderay très humblement a la bonne grâce de V. S., priant nostre Sauveur vous donner, mes Seign^rs^, en santé, très heureuse et longue vie. En haste de Vischenich, ce 12 de novembre l'an 1573.

1573. Novembre.

Vostre très obéissant à vous faire service,
WINANDT VAN BREYLL.

A mes Seig^rs^, mes Seign^rs^ Jehan et Louys, Contes de Nassaw, Catzenelbogen, Dietz etc.

---

(1) *l'autre Gouverneur.* Requesens.
(2) *de Lumbres.* Voyez p. 205.

† LETTRE CDXLIX.

Le Prince d'Orange à ses frères. Conditions de paix; nouvelles diverses.

1573. Novembre. Messieurs mes frères, le dessus est le *duplicata* de mes lettres du dernier jour du moys passé, et depuis je vous ay encores escript le cinq^{me} (1) du présent, sans aulcun chiffre, le désastre advenu à Monsr de Ste Aldegonde, qui a esté prins le jour précédent des ennemys à Maesland-Sluys, espérant que vous recepvrez seurement mes deulx lettres susdittes. Deulx jours après, qui estoit le sixième de ce dit moys, m'est venue la lettre de mon frère le Conte Jehan du xxij^{me} du passé, et ne puis sinon remercier Dieu et vous louer grandement des peines et bonnes diligences que je voys incessamment vous prenez au bien et advancement de ceste cause, et tiens pour certain que le Seigneur Dieu, continuant Sa grâce envers nous, bénira voz vertueuses actions. Je ne vous tiendray icy long propos en responce de vostre susditte lettre, me remectant entièrement à tout ce que vous trouverez estre bien faict; seulement vous diray que je suis avec bon désir d'entendre ce que sera passé aux lieux où vous estes présentement acheminez, ensemble de la volonté de l'Evesque de Colongne, et l'acheminement de la Ligue des Contes, et quelz Princes et villes se joindront à eulx. Si Gembt et Roschuysen [1] et ses semblables se vouloient entremettre de noz affaires, je le trouveray bon et me sera accroissement de plaisir, vous priant diligenter l'entreprinse aul-

---

(1) *cinq^{me}*. Voyez la Lettre 446.

[1] Rolszhausen (?).

1573. Novembre.

.. qu'il vous sera possible, pour les raisons que je vous escript, comme aussy a faict D'athenus; mandez moy jour que le vouldrez effectuer, affin que je vous puisse pourir de quelques bateaulx. — Quant aux conditions de .. que nous vouldrions mettre en avant, je vous en ay ..trefoys escript et n'en scauroys encore présentement exposer autres, sinon que, retirant les Espaignolz et ..tres estrangers hors du pays, l'on nous accorde libre ..ercice de la parole de Dieu selon Son commendement, .. restitution des droictz, privilèges et anciennes liber.. du pais, pour ainsy faire vivre les subjects de sa ..té soubz l'entière obéissance d'icelle. Je ne voys aul..ne apparence que les ennemys y veuillent encores en..dre, estans toutes leurs actions et desseings bien esloi..ez de là, suyvant ce que je vous ay escript par mes dittes ..nières lettres que l'ennemy s'estoit venu planter à la ..aye. Il s'est de mesmes emparé de la plus part du plat ..s de ce cartier, sans que j'aye moyen de le rembarrer ..ur le peu de forces qui me restent, ayant en Zelande .. troys à quatre mil hommes, et quelques vingt-huict ..seignes au Waterland. Et toutesfois, quelques prati..ues que les dits ennemys desseignent, nous espérons ..oyr partout mys tel ordre qu'ilz ne se pourront préva..ir d'aulcune ville, estans, grâces à Dieu, celles de ces ..rtiers toutes délibérées et animées aultant que jamais, .. fort bien pourveues de vivres et munitions, bien que .. longue guerre, les continuelles garnisons, et le peu ..argent que nous avons, les mectent quelque fois en ..ande peine. Mons[r] de S[te] Aldegonde a esté mené à la ..aye, et est prisonnier du S[r] Julian Roméro, Maître de ..mp, duquel il se loue assez pour le gratieux traicte-

1573. ment qu'il en reçoit. Le dit Romero m'a escript troys ou
Novembre. quatre fois des lettres plaines de courtoisies et honestes offres, ausquelles luy ay respondu en pareilz termes. Je m'efforceray pour la délivrance du dit S^r de Ste Aldegonde en tout ce que sera possible. Vous pourrez user des mesmes chiffres, comme avez faict du passé, ainsy que je croy que D'Athenus vous en a escrit, car ceulx que pensions estre perdu sont recouvertz, et n'a Aldegonde eu aulcuns chiffres près de luy au temps de son emprissonement. Il faut que je retourne encores une fois à vous parler du poinct de la paix. [Jaçoit¹] que les ennemys, vous voyans sur pied, la mectront plus chaudement en avant, encores qu'ilz n'en ayent aucune volonté, comme je m'en apperçoy icy de plus en plus; c'est toutesfois seulement pour vous endormir et cependant à mellieur loisir se fortifier et prévaloir de vous et de nous. A quoy ayez tousjours l'œil au guet, de tant plus que cognoissez l'inconstance de ceulx ausquelz vous avez affaire, et ne laissez à poursuivre voz entreprinses le plus vifvement que pourrez. Je vous envoye joinctement ceste-cy le double d'une lettre escripte par les ennemys aux habitans de la ville de Schiedam, par laquelle vous pourrez voir par quelles pratiques ils taschent de divertir les habitans de ce païs de ceste tant juste cause. Vous priant, à ce regard, me mander par le premier au vray s'il y a apparence que vous puissiez faire quelque chose de bien brief, me trouvant assailly de tant de labeurs qu'il m'est impossible de porter ceste charge et faix plus longtemps ; aussy se refroidist un chacun de plus en plus. Qui sera l'endroict etc.
De Delft, ce XIII de Novembre 1573.

¹ encore *ou*, *ce qui nous semble plus probable*, Je crois.

* LETTRE CDL.

Le Prince d'Orange au Seigneur de Lumbres. Prise du Seigneur de St. Aldegonde.

Monsieur de Lumbres. Depuis mes dernières n'y est survenu chose qu'importe d'en faire mention aultre que depuis quelque jours en çà les ennemis ne sachant que en oultre entreprendre, se sont avec quelques enseignes de gens de pied et quelques cornettes de cheval entrez plus avant icy dans pays, tenant leur principal siège à la Haye, en intention, comme présumons, de fourager et gaster le plat pays. Et espérant faire garder le Maeslant-Sluis, j'avois envoié Monsieur de Sainct-Aldegonde pour la fortifier, mais avant que les ouvraiges ont esté en deffence, l'ennemy, conduit par les paysans d'un autre chemin qu'on les attendoit, l'ont enfoncé, où, à mon très grand regret, le dit Sr de St Aldegonde, qui aultrement se monstroit vaillant, mais ayant esté délaissé de ses soldatz, a esté prins avec autres, et mené à la Haye. Néantmoins j'espère, si plait à Dieu, le retirer, soit par eschange d'aucuns de ceulx qu'avons prisonnier, ou bien par ranchon que autrement, selon que je trouveray convenir. 1573. Novembre.

D'autre part, en tant que les chemins sont mal asseurez et que par fois les lettres sont interceptés, dont nous pourroit venir et à la cause grandz inconvéniens, je suis marry que par là m'est osté le moyen de tenir avec vous correspondence des affaires si souvent que je vouldrois bien. Et affin toutesfois que pour cela les choses ne

1573. soient arriérées, et vous estant si près de Messieurs mes
ovembre. frères, ausquelz je me suis du tout remis, vous prie de traicter toutes choses avec eulx si librement et franchement que vous feriez avecq moy. Et cependant, quant vous trouverez quelque opportunité seure, j'entendray toujours voluntiers de voz nouvelles, joinctement de la disposition des affaires. Je vous ay ces jours passez fait escripre par Bruyninck que la levée qu'on dit se faire par delà par Glissenberger, ce fait à mon descheu[1] et sans aucune charge mienne, ce que je vous ay bien voulu refreschir affin qu'en puissiez désabuser ung chacun. Et n'aiant [à] vous escripre autre chose, prieray Dieu vous, Monsieur de Lumbres, maintenir à toujours en Sa saincte protection et sauvegarde. Delft, ce XIII de novembre 1573.

Vostre bien bon amy à vous faire plaisir,
GUILLAUME DE NASSAU.

A Monsieur, Monsieur de Lumbres,
mon bien bon amy,
à Couloingne.

† LETTRE CDLI.

Le Prince d'Orange à ses frères. Relative à diverses entreprises, particulièrement celles contre Groningue et Maestricht.

Messieurs mes frères. Le xiij^me jour de ce moys, je

[1] insu.

vous ay envoyé le double de mes lettres du dernier du 1573.
passé (1), et à icelluy adjousté toutes les occurences de Novembre
deçà jusques alors, desquelles je vous envoye le *duplicata* joinctement ceste-cy, si peult estre (que je ne veux toutesfois espérer) mes précédentes eussent eu rencontre en chemyn. Depuis il ne nous est survenu aultre chose qui mérite d'estre escript. Les ennemys se tiennent fort coys, tant à la Haye que és aultres lieux de ce cartier, de sorte que ne pouvons encores comprendre leurs desseings. Et cependant ilz ne délaissent à ruiner et destruire tout le plat-pays, sans toutesfoys qu'ilz ayent par là jusques icy peu altérer les bons courages des villes et habitans d'icelles. Sur ce que par mes précédentes je vous ay escript de la ville de Fernesum en Frize, j'ay esté depuis adverty que c'est le lieu le plus commode et propice à voz desseings qui se pourroit trouver: comme c'est une place ouverte, facilement et sans perte de gens la pourriez occupper, et avec peu de moyens fortifier. Aussi que tout passage y sera couppé à l'ennemy pour ce cartier là, et vous serviroit de tant plus si d'un chemyn vous pouviez emparer du Camdin, où pour le présent il y a plus de deulx mil last de bled venuz d'Embden et aultres lieux, au moyen desquels noz ennemys sont nourriz et fortifiez. Je vous prie d'y penser de près et regarder combien ce faict nous importe, pource qu'il semble que les ennemys sont délibéré d'assiéger ceste ville de Delft, et que par là me seroit osté le moyen de tenir plus aulcune corespondance avec vous, ny aussy avec les aultres villes. Parquoy je vous prie, si tost que vous entendrez qu'elle

(1) *d. du passé.* La Lettre 446.

1573. soit assiégée, d'escripre en diligence à toutes les aultres
Novembre. villes de par deçà qu'elles ayent bon courage et que vous ne fauldrez au plustost venir à leur secours. Je scay bien que plusieurs trouveront assez estrange si je me laisse enserrer icy dedans; mays, tant pour garder mon honneur que pour ne décourager le peuple icy que ailleurs, a esté trouvé bon que je ne bouge d'icy dedans. Je vous recommande aussy le faict de la paix, mays que pour cela vous ne laissiez voz entreprinses, car vous cognoissez les ruses des ennemys. Prenez aussy toujours bien garde de quel pied l'Evesque de Colongne marche; surquoy n'estant ceste à aultre effect, je vous présenteray etc. De Delft, ce xvij^{me} de novembre 1573.

Depuis ce que dessus, m'est venue vostre lettre du vj^{me} jour de ce moys, et ayant veu toutes les particularitez d'icelle, je ne puis sinon me resjouyr et vous remercier grandement de si bonne vigilance, ensemble des grandz debvoirs et offices que continuellement vous faictes au bien de ceste cause, qui me faict fermement croire que le Sr Dieu bénira voz actions et labeurs. Or pour cependant respondre à vostre susditte lettre: en premier lieu, quant à voz entreprinses, je me remects à ce que je vous en ay dict cy-dessus, ensemble à ce que vous aurez veu par quelques aultres miennes précédentes; bien que quand à l'assistance des bateaulx par vous demandez pour l'entreprinse de Grunynguen, estant adverty du jour que vous vouldriez exécuter le faict, vous serez seurement servy des dits bateaulx, si les gelées et vents contraires n'y donnent empeschement, car vous scavez qu'en ces quartiers là il convient du tout se reigler

selon le temps et les ventz, et sans cela je me doubte 1573.
grandement que vous pourrez bien mal venir jusques à Novembre.
Grunynguen sans estre àpperceu. Qui seroit cause que, si n'aviez bonne et forte correspondance par dedans, vous ne pourriez rien effectuer, comme aussy vous ne pourriez faire si par la susditte contrariété des ventz et gelées les bateaulx et harquebuziers que je vouldrois vous envoyer, fussent empeschez de passer, et en ce cas vous auriez faict telle levée et despence en vain. Je serois encores d'opinion qu'eussiez tenté premièrement de vous emparer de Fernesum et du Camdin, à l'entreprinse desquelles vous auriez encores assez de peine, et quand bien elles seroient par vous occuppées, il ne me semble toutesfois que l'ennemy vouldra pour cela retirer ses forces de ces cartiers icy, si vous ne menez avec vous bonne et puissante armée, laquelle luy pourroit faire crainte qu'elle passeroit plus avant en pais. Et cependant je vous prie que hastiez voz affaires, pour animer quelque peu le peuple de deçà, qui s'en va du tout découragé. Et estant adverty du temps que vouldrés commencer, je ne fauldray vous envoyer tout secours possible et de gens et de bateaux, selon que la saison le permectra. Si vostre entreprinse de Maestricht se pouvoit mectre à chef, elle nous apporteroit plus de fruict, mesmement quand vous seriez accompaigné de quelques deulx ou troys mil harquebuziers Françoys. Et en ce cas ayant quelque asseurance ou apparence qu'elle pouvroit réussir, je serois d'opinion que, délaissant toutes aultres entreprinses, vous feussiez attaché à celle de Maestricht: car, encores qu'elle soit peu forte et sans bon nombre de gens mal tenable, il y a toutesfoys ung bien, c'est que le Duc d'Al-

1573. be ne la pourroit assiéger d'icy à troys ou quatre moys, Novembre. n'ayant au plus hault de dix ou douze mil hommes dedans le païs, que à ce regard pour assiéger Maestricht, n'osera jamais laisser les aultres villes despourveues et le cartier de deçà, pourquoy il luy fauldra faire nouvelle armée, estant besoing d'avoir deulx camps pour assiéger Maestricht, et vous laisse à penser combien de temps s'écouleroit en cela. La prinse de Maestricht nous apporteroit encores ce bien, c'est que je tiens fermement que Maestricht feroit révolter toutes les aultres villes du païs, de tant plus que empescheriez aux ennemys la Meuse, dont à présent ilz tirent tant de commoditez, comme scavez. En oultre, ayant Maestricht, avez la conté de Mariembourch[1] et la duché de Limborch, avec tant de beau païs et villages, à vostre commendement; et pourra vostre cavallerie journellement saulter et courir jusques aux portes d'Anvers, Breda, Bruxelles, et aultres. En quoy ilz auront tant moings d'empeschement, que je suis bien asseuré que le Duc d'Albe n'a au plus hault de mil ou douze cens chevaulx. Vous pourrez aussy de là avoir meilleure correspondance avec la France que par Frize. Qui faict que, pour les raisons susdittes et plusieurs aultres qui viennent icy en considération, je suis d'advis comme dessus que, remectant les entreprinses de Frize et de Grunynguen jusques au moys de mars, vous employez tous moyens à exécuter celle de Maestricht, et ce en toute diligence, devant que je soys icy du tout enserré et environné, et que par là les courages ne se refroidissent d'avantage de tous costez, comme encores sans cela ilz ne font que trop. Sur les aultres poincts de vostre ditte

[1] *Probablement une erreur de nom, au lieu de* Fauquemont.

lettre, je ne vous diray aultre chose sinon que je trouve le tout fort bien, et remercye Dieu de ce qu'il Luy plaist illuminer les coeurs de ceux que vous me dictes par delà, espérant que par voz bonnes remonstrances ilz continueront tousjours en mesme volonté. Je seray bien aise d'estre adverty de temps à aultre de tout le succès, mays regardez de ne vous y fier que bien à poinct, mesmes à l'Evesque de Colongne, et s'il en a quelque volonté, que se soit de bref, d'aultant que toutes longueurs en semblables affaires sont périlleuses et plaines de soupçons. Vous priant de mesmes de remonstrer vifvement aux Seigneurs de par delà, qu'ilz ne se laissent destourner pour quelque paix ou accord simulé que noz ennemiz pourroient mectre en avant, n'estans leurs volontez encores telles, ainsy que toutes leurs actions en font assez de foy. J'ay este bien aise de veoir que l'argent de France est venu si avant; et au regard des vingt cinq mil escuz qui me doibvent estre consignez à Bremen, vous regarderez que ce soit le plus secretement que faire se pourra, pour le danger que scavez qu'il y a que noz reistres l'apperçoyvent. — Des bateaux d'Anvers sont sortiz et ont faict voile lundy dernier vers Zélande, où nous attendons une cruelle bataille. De ce qu'on me mandera du succez, serez adverty par le premier. Le S[r] Dieu face le tout réussir à Sa gloire et au soulagement de Son pauvre peuple. Vous ayant escript les poincts jusques icy contenuz, et pensant tousjours à quelque bon expédient et remède pour, Dieu aydant, mectre fin une fois à ceste guerre et aux misères et calamitez que de plus en plus elle tire après soy, je trouve à mon jugement que, delaissant toutes entreprinses aultres, vous debvez employer tous sens et moyens à mectre au

1573. Novembre.

1573. Novembre. plustost à exécution celle de Maestricht, laquelle entre toutes celles qui se peuvent présenter aujourdhuy, je trouve pour tant de raisons mesmes dessus alléguées le plus convenable et duisante au bien de noz affaires; et comme toutesfoys l'issue en est entre les mains de Dieu, ne saichantz s'il luy plaira y donner Sa grâce, il me semble qu'il s'en presenteroit par deçà qui ne seroit de moindre importance que celle de Maestricht. Vous scavez que les ennemys depuis la levée de leur siège de devant la ville d'Alkmar, se sont jectés icy bien avant en païs et, à ce que je me puis appercevoir, ne font encores estat de s'en retirer en bref, si par famine et nécessité de toutes choses, ou par force n'y sont contrainctz, ains espient, selon que je puis conjecturer, quelques occasions ou pour surprendre villes ou aultrement nous matter[1] par longueur. Pour à cela obvier et rompre ses desseins, je suis bien d'advis, venant vostre entreprinse de Maestricht à faillir (que Dieu ne veuille), vous regardiez de passer la Meuse à Stochen, ou là entour où vous verrez le plus propice, descendant droict vers ma ville de S. Gertrudeberch, et illec embarquer tous voz gens, tirant ainsy droict vers icy où nous résouldrions ce que seroit à faire, pour nous en aller avec tous noz gens camper entre Haerlem et Leyden, affin d'enserrer l'ennemy au milieu des lieux circonvoisins où il est à présent. Ce que ne pourra faillir, en cas qu'il ne se retire. Et si oyant le bruict de vous il se vouloit partir, il n'a aultre lieu que Haerlem, où il n'aura vivres que pour cinq ou six jours, de sorte qu'avec l'ayde de Dieu, si nous sommes les plus forts en campaigne, l'ennemy sera contrainct de combat-

[1] fatiguer, soumettre.

tre à son grand désavantage et avec peu de forces, telle- 1573.
ment que, ou il seroit battu, ou forcé de quicter et aban- Novembre.
donner ce païs. Or pour dire les forces que, à mon advis, vous debvriez avoir pour bien dresser ceste entreprinse et pour estre des plus fortz en campaigne, je trouve que debvriez estre accompaigné de deulx mil, ou deulx mil cinq cens reistres sans chariotz, et seroit bon, si l'on pouvoit, de réduire les cornettes de la ditte cavalerie jusques à cent ou cent cinquante chevaulx pour chacune cornette, tant pour monstrer bon nombre de cornettes, que pour selon les occurences s'en servir plus commodément. Il seroit bon aussy que l'infanterie feust composée de six ou sept mil piétons, et du plus de François et Walons harquebuziers que pouriez avoir entre les dits piétons, seroit le meilleur, et la reste picquiers Alemans, qui ne feussent accompaignez d'aucunes femmes, ou du moings si peu qu'il seroit possible, pour les grandz désordres que par icelles adviennent ordinairement. Et estant ceste entreprinse diligentée et dressée avec bonne providence et discrétion, je tiens pour tout certain que ce seroit l'unique moyen pour en bref faire fin à ceste guerre, et chasser ces diables d'Espaignolz devant que le Duc d'Albe soit prest de dresser nouvelle armée pour les secourir, et aussy devant que par la longue continuation de ceste guerre le peuple ne se révolte par deçà, comme il en donne de grandz indices, tant par la sollicitation des ennemys qui leur proposent des pardons et aultrez partiz (comme journellement par lettres qu'on m'apporte, j'en ay la teste rompue), que aussy pour despens et foules que de plus en plus il seuffre [1]. Et quand vous nous auriez icy

[1] souffre.

1573. assisté, pourriez reprendre la route de Brabant, pour
Novembre. illec endommager l'ennemy, brusler, et faire du pis qu'on pourroit. Car, pour venir depuis la Meuse jusques à Ste Gertruidenberch, vous avez grand chemin et large, sans rivières ny eaues d'importance qui vous puissent incommoder, ainsy que pourrez voir en la carte. Parquoy, en cas que feussiez délibéré de faire ce voyage, me pourrez advertir de bonne heure, affin que au dit St Gertruidenberch je vous face en temps tenir prestz bateaux et vivres pour vous et les vostres. Le plus secrètement et le plus à l'improviste que vous scauriez faire ceste entreprinse, seroit le meilleur. Ce que me semble vous pourriez bien faire par le moyen de l'Evesque de Liège (1), s'il vouloit entendre à ce que m'avez mandé par Dathenus. Je vous prie ne retarder les messagers, ains me donner au plustost responce, comme voyez que les affaires le requièrent. Et sur ce faisant fin etc. De Delft, ce xxe novembre 1573.

* LETTRE CDLII.

Le Prince d'Orange au Seigneur de Lumbres. Il le prie de se règler d'après les instructions qu'il recevra des Comtes de Nassau ses frères.

Monsieur de Lumbres. Depuis mes dernières du xiije

(1) *Ev. de Liège.* G. de Groesbeck, Evêque et Prince de Liège, affectoit une espèce de neutralité. Il « repoussoit les Espagnols et » les confédérés, qui, selon qu'ils étoient pressés les uns par les » autres, refoulaient sur le pays Liégeois. » *Art de vérifier les dates.* IV. 246.

jour (1) de ce mois, me sont venues deux lettres vostres, 1573.
l'une du 26ᵉ du passé et la seconde du 10ᵉ du présent. Je Novembre.
vois le soing que vous avez au bien de ceste cause, joinctement voz bonnes diligences à me donner si particulier advis des occurences qui vous viennent; vous en remerchiant d'une bonne volunté, avecq assurance que je tiendray toujours à plaisir et service bien aggréable si vous continuez la mesme trace, comme je me confie que le ferez, oires que n'en soiez icy admonestez. Je vous ay escript par ma précédente que, d'aultant que je suis si esloigné de vous, vous pourrez pour meillieure accélération de tous affaires et aussy pour plus grande seureté, traicter de toutes choses avecq Messieurs mes frères; et je vous en prie aultre fois par ceste et aussi, si l'occasion s'offre, que, à la requeste de mon frère le Conte Louys, vous veuillez aller en France. Vous m'y ferez aultant de service que si c'estoit par ma charge propre; me remectant du tout à ce que à la requisition de mon dit frère vous besoignerez par delà, bien asseuré que n'espargnerez aulcun bon office qui puisse servir à l'advanchement des affaires communes. Je suis esté bien aise qu'avez désabuzé ceulx des églises de par delà des bourdes que leur a faict entendre Zacharias van Glissenberger, et ne scay d'où luy est prins telle hardiesse, si ce n'est qu'il se sert d'une vielle commission mienne, par laquelle je l'aurois pendant le siège de Haerlem estably couronel de cincq enseignes, à l'instance de feu Monsʳ de Batenburch, laquelle commission a depuis esté cassée. Des nouvelles n'avons icy aultres, seullement que l'ennemy demeure en-

---

(1) *XIIIᵉ jour.* La Lettre 450.

1573. coires és environs d'icy, ruinant le plat païs, mais j'es-
Novembre. père qu'il ne nous pourra prévaloir d'aulcune place d'importance. Et sur ce n'estant ceste à aultre effect, je supplieray Dieu vous donner, Monsr de Lumbres, en bonne santé, heureuse et longue vie. Escript à Delft, ce xij jour de novembre 1573.

Vostre bien bon amy à vous faire plaisir et service,
GUILLAUME DE NASSAU.

A Monsieur Monsr de
Lumbres, mon bien bon amy,
à Couloingue.

[1] † LETTRE CDLIII.

Le Prince d'Orange au Comte Louis de Nassau. Levée de Gleissenberger; l'ennemi affecte de vouloir la paix.

Monsieur mon frère. Je vous ay hier redépesché celluy qui m'a icy délivré voz dernieres lettres du vj^e jour de ce moys et porte une lettre mienne datée en partie le xvij^e et en partie le xxe jour de ce mesme mois, de laquelle le double vat joinctement ceste, et n'estant survenu mattère plus digne, je n'y adjousteray icy aultre chose, bien que je vous diray comme passé quelques jours l'on avoit faict par delà bruyct de certaine levée que Zacharias van Gleissenberch faisoit par delà par ma commission, ainsi qu'il se vantoit, et que depuis le Conte de Culenburch me l'a confermé par une lettre sienne, m'anvoyent joincte-

[1] *Duplicata.*

ment celle que le dit Gleissenberch luy avoit escript sur ce poinct. Je suis esté bien fort esbahy dont luy est procédé telle hardiesse, n'ayant le dit Gleisenberch à son partement de ce pays eu aulcune charge de moy pour lever gens, ny faire aultre chose du monde pour le service de ce pays ou du mien. Bien est vray que durant le siège devant la ville de Haerlem, j'avois, à l'instance de feu Monsieur de Batenburch, donné au dit Gleissenberch une commission de coronelle de cincq ensienes[1] de piétons, qui lors estoient desja levez et avecq noz aultres gens de guerre en nostre camp à Sassen[2], mais a la ditte commission depuis mesmes [d'icelle] mois de juillet dernier esté cassée, de sorte qu'il ne peult aucunement se prévailloir d'ycelle en ceste saison et aux lieux où il est. Parquoy comme par deux ou troys foys, j'en ay desja escript à Mons[r] de Lumbres, il sera bon de désabuzer ung chascun de ce que au contraire le dict Gleissenberg porroit avoir faict entendre [3] d'autant que je crains que cela donnera quelque empeschement à voz affaires et entreprinses. — Les ennemis samblent de rechef mectre la paix en avant, et m'en escripvent et font escripvre par autres, ne procédans plus si rudement qu'ilz n'ont faict du passé, et toutesfois point encores de tel pied qu'il seroit à désirer [Le Conte Palatin doit bien] regarder, le tout ne le font que pour nous tromper et endormir, et cependant d'y fortifier d'autre costé la meilleur [à loisir] et nous prendre peultestre au dépourveu. Ce que j'ay bien voulu vous toucher par ce seul mot, affin que, sil vous en vient par delà quelque bruict, scaischez comment vous rigler, et pour cela ne délaissez à poursuivre voz entreprinses le plus tost et

1573. Novembre.

[1] enseignes. [2] Sassenheim. [3] *Plusieurs mots indéchiffrables.*

1573. vivement que pourrez, sans aucunement reculer ou destourner, ny ces autres Seigneurs par delà, jusques à ce que vous en ayez autre advis de moy. Je vous renvoye le porteur de ceste, Hans, vostre sommellier, et ne luy imputerez à nonchalance s'il a tardé plus long temps que son congé ne portoit, d'aultant que je l'ay retenu tout à propos, estimant avoir plustost à voir quelque succès de affaires de la Zeelande et aultres, pour vous mander toute certitude par luy; mais jusques oires ne m'est venu aultre chose que ce que mes précédentes contiennent. Je vous prie l'avoir tousjours pour recommandé, car vous scavez comme cy-devant il m'a aussy bonne espace servi avecq toute fidélité; surquoy n'estant ceste à aultre effect, je présenteray icy mes très affectionnées recommandacions en vostre bonne grâce, et suppliray Dieu vous donner, Monsieur mon frère, en parfaicte santé heureuse et longue vie. Escript à Delft, ce xxiij^e jour de novembre 1573.

Novembre.

Vostre bien bon frère à vous faire service,
GUILLAUME DE NASSAU.

---

† LETTRE CDLIV.

Louis de Boysot au Prince d'Orange. Sur la prise de Reimerswael.

*** *L. de Boysot* Gentilhomme Bruxellois (voyez Tom. II. p. 60), avoit échappé non sans peine au massacre de la St. Barthélemy. « Hy was in de Massacre van Parys gevanghen geleyt, daer langhe » gelegen hebbende, geraeckte door eenige Monnikken tot verlos-

» singe. » *V. Meteren*, 82. Après la mort de Bouwen Ewoutsz. il etoit devenu Amiral de Zélande ; on lui devoit la prise de Rammekens. Son frère *Charles* etoit Gouverneur de Flessingue.

1573. Novembre.

Monseigneur.

Ayant hier, selon que ce mesme jour avois escript à vostre Excell.ce, faict aultrefois semoudys[1] par Mons.r de Neufvilles les ennemis qu'estoyent dedens Romerswaele, sommes à la parfin, après plusieurs altercations, venuz à composer suivant les article icy joinctz: l'occasion qu'on leur a faict ung party tant honorable, furent les advertissement que je eulx des desseings des ennemys, lesquels avoyent troys enseignes de pinnniers à Ter Tolen, tant pour fortifier le dit lieu, que pour faire ung boulwert à Venusdam, quel est à l'opposite de Romerswale et ung fort à l'opposite van het Lodycksegat[2], que est ung passage bien estroit pour les navires. Aussy estois certainement adverty que l'ennemy tâcheroit par tous moyens possibles de les secourrir, et par les bourgeois mesmes scavois qu'ilz n'auroyent si tost faulte de vivres, et n'y avoit ordre de les avoyr par assault sans grande perte de noz gens, ce que eust mis la peur au ventre de noz soldatz et matelotz, principallement s'ilz eussent estez respoussez comme je crois qu'ilz eussent estez, considéré les gens qu'il y avoit, et les retranchemens qu'ils avoient faicts. Après que les ennemis furent mis par barquettes de l'aultre costé de l'eaue à Venusdam et les ostages rendus, le tout sans désordre, dont rens grâces à ce bon Dieu, fiz ung tour en la ville, et y trouvay ung demy canon, avecq deus demyes couleuvrines, aultant belles

[1] sommer. [2] *A l'ouest de Reimerswael*

1573. que on pourroit veoir, et Mons. de Neufville y demeu-
[N]ovembre. rera avecq quelques soldatz pour mettre guet et garde à l'endroict que les schutes[1] ou barquettes pouvoient aborder, tenant pour tout asseuré qu'il y en viendroit. Je n'ey esté deceu de mon opinion, car à haulte marée y arriva une barquette avecq pouldres et mesches et ung soldatz qui avoit une lettre addressantes au Capitaine, dont envoye à vostre Excell[ce] la copie. J'envoye l'originele à mon frère pour le faire tenir à ceulx de Middelburgh, à fin qu'ilz cognoissent avecques Mondragon le peu d'espoir qu'ilz doibvent avoir de secours, puisque Beauvois n'at sceu secourrir la ville de Romerswaele, qui estoit devant son nez, et ayant près de soy toutes ses principalles forces. Ceste rendition ferat aux ennemys changer de conseil et desseing qu'ilz avoyent devant leur partement arresté et conclu en Anvers. Car j'avoys esté adverty que l'artillerie et munitions de guerre avoyent estez embarquez en une pleyte[2], mais je ne pouvois imaginer où ilz la vouloient employer, et en avoit-on diverses opinions, le temps l'at monstré et découvert. A basse marrée feray ung tour en la ville, pour consulter avecq les Capitaines ce que en aura à faire la ditte ville; car lors sont les navires ennemies au secq. S'il se présente aultre chose, ne fauldray d'en avertir vostre Excell[ce], priant tousjours à icelle que elle me veuille tenir pour excusé en cas que n'escripve tant et sy particulièrement que désirerois, car les rompemens de teste que j'ay, tant des soldatz que matelotz, sont sy abondans et continuelz que ne scay de quel costel de me trouver, et cela procède principalement par faulte de vivres; à quoy sy les Estatz d'Hollande vouloient pourveoir,

[1] barques, *schuiten*. [2] *barque large et plate.*

feroient beaucoup pour le service de vostre Excell^{ce} et 1573.
advanchement de la cause commune. Atant, Monseig- Novembre.
neur, le Dieu des armées maintienne à toujours la personne de vostre Excell. et les siens en Sa saincte sauvegarde et protection, confonde ses ennemys, et à moy doinct la grâce de faire à icelle très humble service. De la navire admirale devant Berghes, ce 28e de novembre 1573.

De vostre Excellence très humble et
très obéissant serviteur,
Louys de Boisot.

A Monseigneur, Monseigneur
le Prince d'Orange.

† LETTRE CDLV.

Philippe de Lannoy, Seigneur de Beauvois, à Monsieur de Manny, commandant de Reimerswale.

Monsieur de Manny, avant ce soir il n'ast esté possible vous envoyer ny pouldre ny mesche, je ne vous en laisseray en dangier d'icy en avant; je suis adverty que il y a plus de 150 et d'avantaige de sacgs de greyn sur les Bourgeois, parquoy faictes faire recherse par tout. Je suis aussy d'advis que fassiés sortir tous bourgeois inutiles, femmes, et enfans, lesquelz se pourront retirer de la part qu'ilz vouldront. Je vous feray aussy assister du costé de la Goes. Mandés moy particulièrement quelle quantité vous avez de munitions, vivres, et personnes, et quel vous semble estre le lieu pour le pouvoir ayder à fortifier. Je vous envoye ung ciffre pour cest effect; au pirs aller

1573. Novembre. vous vous pourez retirer [avecques] tout le monde, moyennant quelques longues eschelles et planches, pour passer d'une part vers le pays de la Goes en Brabant, le plus profond du canal qui ne sera au basse eaue de la ceinture. Le Bailly et aultres de Reymerswale vous sauront bien l'enseigner, mais n'en faictes semblant jusques au besoing, à cause que je ne vous puis secourrir pour le tems contraire, avant que vos vivres s'achèvent. Il ferat lors tams de désloger sans trompette. Mais si une gellée survient, l'ennemy ne pourat là demourer. Cependant ne pouvant plus faire, ce n'est peu toutesfois d'amuser icy leur forces sur une Remerswal, à cause que une telle armée ne peult là estre sans grand despence, et je scay que argent et vivres ne est trop abondament entre eulx, et que leur estrangers vueillent estre payés et partir, parquoy faictes tout extrême, et vous y aurez honneurs. Toutesfois s'il venoit jusques là que je ne vous pusse ayder avant partir, je serois d'advis que vous fisiez briser l'artillerie et jecter les pièches en mer, aussy toutes les musquets, et sy trouvez bon par advis de voz officiers percer les dycques et mettre le feu par toutte la ville, à fin que le meschant trou ne soit cause de plus grande ruyne à tout le pays, vous le pourrez faire; cependant de jour à aultre mandez moy nouvelles, soit par la Goes ou Woensdrecht, et je feray le mesme, vous donnant [fince] la bon Seigneur, avecque mes affectueuses recommandations à tous les bons compagnons. De la teste de Berges, le 26 jour de novembre 1573.

Vostre meilleur amis à vous servir,

Philippe de Lannoy.

Monsieur de Manny, Chef de gens
de guerre à Reymerswaele.

Vers cette époque eurent lieu deux événements d'un intérêt majeur pour les Pays-Bas; *l'arrivée de Réquesens*, et *l'entrevue de Blamont*. Le premier étoit l'indice d'un changement de système; le second donna aux négociations avec la France un plus haut point de maturité. Avant d'en venir aux particularités communiquées dans la Lettre suivante par le Comte Louis de Nassau, il est indispensable de reprendre, plus ou moins, en sous-oeuvre ce qui précéda et prépara ces choses, afin de fixer l'attention sur quelques uns des nombreux renseignements contenus dans les pièces que nous publions à la fin du Volume. 1573. Novembre.

———

La rigueur extrême du Duc d'Albe poussée jusqu'à l'atrocité, avoit complètement manqué le but. Il paroît que Philippe II étoit mal satisfait de lui; c'est du moins ce qu'affirme l'Ambassadeur de France: « le Roy a très bien compris que ses tyranniques déporte-»ments ont esté cause de mettre les Pays-Bas en compromis; mes-»mes l'on se plaint qu'il a voullu mener toutes les affaires contre »le réglement que l'on luy en donnoit; comme il apert bien n'avoir »voullu publier le pardon envoié de longtemps.» A. n.° 31. En effet, les conséquences de la marche suivie étoient tellement fâcheuses que le Roi devoit s'en apperçevoir par lui-même; d'ailleurs beaucoup de personnes s'empressoient de les lui faire remarquer.

Le parti qui, dès le commencement des troubles, avoit désiré qu'on procédât avec douceur et clémence, parti puissant, dont Ruy-Gomez, Prince d'Eboli, étoit le chef, devoit acquérir de nouvelles forces et élever la voix avec plus de liberté: «le Duc,» écrit Charles IX, «est combattu de la part contraire auprès de «son maistre, qui n'est foible»: p. 33*.

Le Cardinal de Granvelle, dont l'influence, après avoir baissé quelque temps, paroissoit se rétablir, très attaché au Papisme, n'étoit du reste, ni ennemi des Privilèges, ni ami de la violence des Espagnols. Il désapprouvoit fortement le système adopté depuis six années. Ses Lettres confidentielles au Prévôt Moril-

1573. lon ne laissent aucun doute à cet égard. « Vous sçavez, » lui
ovembre. écrit-il, par ex., le 13 août 1572, « si mes opinions ont esté sangui-
» naires ou doulces, et combien j'ay procuré le repos et seurté du
» pays, et en si long temps avez peu cognoistre mes entrailles, et si
» je suys ny ambitieux ny vindicatif, ou tel que ces malheureux me
» veuillent peindre........ Par ce que j'ay escrit à Péro Lopez vous
» aurez peu voir comme je chemine franc et rond, et quelle a tous-
» jours esté mon opinion, tendant à douceur et à ce que les affaires
» se traictent par ceux du pays, et si je y prétends rien pour moy,
» quoy que die l'escrit; vous jurant que qui me donneroit le gou-
» vernement, je ne l'acepteroye pour rien, et il y a longtemps que
» vous l'avez ainsi entendu de moy.... » (†MS. B. Mor. 8). Et en
mars 1573: « Vous voyés que l'on renforce par delà, je diray
» plus que, à mon advis, il ne conviendroit; car ce n'est pas le
» vray chemin: » A. n.° 38.

L'Empereur, et les Princes Allemands souhaitoient de voir enfin un terme à tant de cruautés. Quant au Roi de France, il croyoit avoir à se plaindre du Duc sous plusieurs rapports: p. 24*, sq.

Le Duc d'Albe lui-même, abreuvé de dégoûts, avoit demandé sa démission: *Bor*, p. 473^b. En Espagne on sembloit suspecter la sincérité de ce désir; qui se rattachoit peut-être à l'espoir de remettre le Gouvernement à son fils (A n.° 68); au moins St. Goard écrit: « L'on veult tirer le Duc de là. Mais l'on ne sçait comment, jusques à ce » que l'on ne voie à quoy [procédera] le Prince d'Orange, d'autant » que l'on craint, introduisant nouveau Gouverneur, que l'ambi- » tion de cestuy-cy, et peur que autre fist mieux et que cela vint à » sa honte et confusion, il y inventast nouveau embarrasz »: p. 27*.

L'envoi du Duc de Médina-Celi avoit été significatif. C'étoit un triomphe du parti conciliateur: « Rigomés fera tout ce qu'il pourra, » premier que l'on retire le Duc de Médine, et que l'on y en » laisse ung du party contraire, pour avoir esté luy seul cause qu'il » y ait esté envoyé: » p. 31*. Malheureusement le Duc de Médina étoit arrivé au moment même où tout dans les Pays-Bas étoit en feu; il ne s'agissoit pas de clémence; il falloit se défendre contre un soulévement à peu près général. Dans cette conjoncture le Duc

d'Albe ne pouvoit, ou ne vouloit pas remettre le Gouvernement à son successeur; celui-ci, témoin de la position des affaires, critique et presque désespérée, recula peut-être devant une tâche qu'il ne croyoit plus pouvoir accomplir. Peut-être aussi qu'en Espagne, depuis que la Hollande et la Zélande étoient en armes, on sentoit le besoin d'un Chef plus en état, tout en proposant la paix, de pousser la guerre avec vigueur. Du moins d'après une lettre du Docteur Ehem, écrite le 15 nov., et où il rend compte d'une conversation qu'il a eue en Lorraine avec le Duc de Médine, il sembleroit que celui-ci, retournant en Espagne, auroit bien voulu rester, ou du moins rentrer dans les Pays-Bas. «... Der Hertzog »von Medina Celi ist vor 14 tagen von Paris nach Hispanien ver»rückt; den ich sampt den von Schonbergk angesprochen, und wie »er mich noch gekhant, *liberrime* mit im geredt, und hat sich of»fentlich, er und alles sein volck, vernemen lassen das sie dem Duca »de Alba zuwider seindt, und alles böses von ihm auszgeben, wie »sie sich dann vermercken lassen das er (1) verhoff wider aus His»panien in die Niderlände zu khommen. Er bringt ein articulirte »clag über den Duca de Alba, so von den vornembsten Hispanischen »kriegsvolck underzeichnet soll sein, allein Julian Romero nicht...» (†MS. C.). 1573. Novembre.

Le parti du Duc d'Albe, ne pouvant le soutenir, mit Don Juan d'Autriche et le Duc de Savoye en avant « pour y estre ung temps « et y *réduire* toutes choses:» A, n.° 35: mais le Roi crut trouver dans Don Louis de Zuniga y Réquesens, Grand Commandeur de Castille et Gouverneur de Milan, un personnage dont les talents militaires et l'humeur pacifique le rendoient éminemment propre à rétablir ce que les exécutions et les massacres avoient bouleversé. Il avoit beaucoup contribué au succès de la bataille de Lépante: en Lombardie il s'étoit distingué par une conduite prudente et ferme. Ses différends avec le Cardinal Borromée ne devoient pas lui nuire

(1) *er.* Il se peut néanmoins que par cet *er* il faille entendre le Duc d'Albe.

1573. Novembre. dans les Pays-Bas; bien qu'il soit difficile d'admettre ce que Languet semble insinuer: «Multi putant haec omnia astute simulari »et Commendatorem ea ratione velle persuadere hominibus se esse »minus addictum superstitioni Pontificiae, ut, si postea veniat in »Inferiorem Germaniam, plus ei fidei habeant Gueusii, et ita possit »eos facilius decipere.» *Epist. secr.* I. 1. 205. Il avoit été question de l'envoyer pour être en aide à l'Archiduc Ernest, second fils de Maximilien II, p 35*; qu'on pensoit marier avec «l'ainée des In»fantes et luy bailler les Pays-Bas,» p. 39*: mais il est probable que ce plan convenoit beaucoup plus à l'Empereur qu'au Roi d'Espagne; peut-être même amusoit-on Maximilien par de belles paroles: A, p. 60, *inf.* Quoiqu'il en soit, Réquesens arriva seul.

Le nouveau Gouverneur trouvoit, il est vrai, beaucoup de choses, et surtout les finances, dans un déplorable état; *Bor*, 478; mais par contre la position du Prince, malgré la victoire du 11 octobre, étoit très inquiétante: la Hollande, coupée en deux par l'occupation de Haerlem; Leide assiégé; les communications dans la Sud-Hollande interceptées, et les Espagnols songeant à enfermer le Prince dans la ville de Delft (*l. l.* et ci-dessus, p. 231 et 241, *in f.*). Il étoit fort à craindre que le bruit de la clémence dont devoit user Réquesens, n'ébranlât bien des résolutions sur lesquelles on pouvoit compter auparavant, et qu'en se fiant trop à de belles promesses, on n'oubliât le vrai moyen de les voir se réaliser.

Quelques semaines plus tard le Duc d'Albe partit.

«Non valde triumphans tandem deserit Belgium.» *Lang. ad Sydn.* p. 18. Les Pays-Bas étoient pacifiés à sa venue; une guerre, qui déjà coutoit cher à l'Espagne, les ravageoit à son départ. «Reperit omnia pacata....; deducit res in eum statum ut Pontifex ac »Hispani non sint extra periculum ne totâ regione excedant.» *l. l* p 84. Sa mémoire est en exécration; à juste titre, bien que peut-être on n'ait pas assez fait la part des circonstances où il s'est trouvé. Viglius, nullement accoutumé à encenser le pouvoir, écrivoit quelques mois après son arrivée. «Ejus mansuetudinem ac »prudentiam omnes venerantur; sed imperium ac rigorem metuunt

» cujusdam Vergasi. » *Ep. ad Hopp.* p. 451. Le pensionnaire *v. d. Spiegel*, doué d'une grande impartialité de jugement, remarque: « Onze » Schryvers verheffen Requesens verre boven Alva.... ; men moet » nogthans in 't oog houden de verschillende omstandigheden.... » Alva kwam in een tyd toen men aan het Hof van Spanje waande » dat de Nederlanders door zachtheid bedorven waren, dat een » voorbeeldige strafoefening de beroerten ligtelyk stillen zoude.... » Requesens daerentegen, toen het Spaansche Hof van die maatre- » gelen reeds vry wat terug gekomen was. » *Hist. v. d. Satisfactie van Goes*, p. 206. Et *M. Bilderdyk* ne craint pas d'affirmer: « Men » doet Alva te kort, wanneer men hem een wreedaart van inborst » noemt. Hy was krygsman en had eens krygsmans hardvochtigheid » in alles, en handelde uit beginsel van plicht, en deze plicht lei » tot grond het militair gebied dat geen tegenspraak gedoogt. » *Hist. des Vad.* VI. 166. Il se peut qu'il y ait dans cette observation de la vérité; et *Strada* I. 456 dit aussi: « non minor in aula miles » quam in acie, » mais on mérite de terribles reproches, en transportant au milieu des affaires civiles le régime des champs de bataille, et en voulant soumettre des peuples, qui ont des droits et des libertés, à la discipline et à l'obéissance passive des camps. Viglius, ayant appris à le mieux connoître, avoit beaucoup changé d'opinion à son égard. « Illustrissimum Albae Ducem jam vobiscum » esse arbitramur, qui rerum infoelicem successum forte in alios » derivabit; sed, si moderatiora consilia secutus fuisset, pro eâ quam » obtinuerat auctoritate, regimen suum quam maxime commendabile » efficere potuisset » *Ep. ad Hopp.* p. 802. Toutefois nous n'admettrons pas volontiers que, retournant en Espagne, il se soit glorifié d'avoir fait mettre à mort 18600 personnes: *Bor*, p. 474[b]. Peut-être a-t-il voulu faire entendre que, si les affaires avoient pris une aussi mauvaise tournure, ce n'étoit pas faute d'avoir suffisamment obtempéré aux instructions reçues: mais il n'est pas croyable qu'il ait voulu se *vanter* de ces atrocités, d'autant moins que cela auroit eu lieu chez le Comte Louis de Konigstein, oncle du Prince d'Orange, et qui paroit avoir plus ou moins favorisé la cause des Pays Bas. Il est vrai qu'il n'a point éprouvé de remords, du moins le Père Louis de Grenade, son directeur, écrivant de Lis-

1573. Novembre

1573. bonne, le 14 déc. 1582, à la Duchesse les circonstances de la [illegible]o
Novembre. de son époux, ajoute: il craignoit beaucoup de commettre un pé[illegible] mortel, «y esto no por temor de las penas del inferno, que nad[illegible] »movian, sino por los beneficios que havia recevido de nostro Se[illegible] »y por su bondad; loqual nunca se le caya de la boca; y po[illegible] »algunos le tenian por demasiamente entero en las executione[illegible]s de »la justicia, me certifico muy de veras, que no le remordia la [illegible]con- »sciencia de haver en toda su vida derramado una sola gota de sa[illegible]ngre »contra su consciencia, y que quantos degollo en Flandes, er[illegible] por »ser herejes y rebelles...» (†MS. B. Mém. de Granv. 32, p. [illegible]91). Il se peut que, malgré son excessive sévérité et souvent aussi sa dissi- mulation et son manque de foi (voyez, par ex. Tom. III, p. 42, sq. et l'emprisonnement des Comtes d'Egmond et de Hornes), il y ait eu de la sincérité dans son indignation en apprenant la St. Barthélemy: «Il ne vouldroit point avoir faict ung si meschant acte; il n'estoit »point marry de ce qui estoit advenu à feu M. l'admiral, parcequ'il »estoit ennemy capital de son Roy, mais aymeroit mieulx avoir perdu »les deulx mains que l'avoir faict:» p. 86*. Il semble avoir traité le Comte Louis à Mons avec de la générosité (voyez cependant p. 85* inf.); il se plaint infiniment, en 1572, qu'on lui impute d'être «cause »que le Prince d'Orange n'est rentré en ses terres, suivant l'intercès- »sion que l'Empereur en a faicte par cy-devant,» A. n.° 22; et il est assez difficile, en tel ou tel cas particulier, de savoir s'il a outrepassé ses instructions, ou s'il est resté même en deçà des ordres donnés: «Eenige meenen dat hy hier noch beleefder en goedertierlyker »handelde dan syne instructie hem in Spangien gegeven, was me- »debrengende:» *Bor*, 477b. Par ex., on lui a beaucoup reproché sa manière d'agir relativement au 10e denier; mais voici ce que le Roi lui écrit en février 1572. «Je veux bien vous dire, quant à ce »que m'escripvez du 10e denier, que je suis fort esbahy du peu de »diligence que vous avez faict allendroict de l'exécution d'iceluy »pour en tirer ce qui est nécessaire pour l'entretenement des estats »d'illecq, et pourtant sera bien qu'on se haste asteure pour recou- »vrer le temps que jusques à oires s'est perdu, ce que j'espère et »tiens pour certain que ferez, et mesmes qu'avant l'arrivée de ceste

»tout sera jà effectué et achevé....» (✝[1] MS. B. Lettres de Hopperus, I. p. 108). Ses talents militaires étoient du premier ordre (« vir »priscis haud dubie Imperatoribus militari scientia conferendus,» *Strada*, I. 457); et il est glorieux pour le Prince d'Orange de s'être mesuré, non sans succès, contre un tel antagoniste. « Le Duc d'Alve,» écrit St. Goard à Charles IX, « avoit perdu les Pays-Bas, sans le »secours et bon ayde en l'exécution de l'admiral et ses adhérans:» A. n.° 28. Sans la St. Barthélemy le Prince « estoit maistre du Duc »d'Albe et eust capitulé à son plaisir:» Tom. III. p. 505. 1573. Novembre.

Venons en aux négociations avec Charles IX. Elles s'étoient rattachées dès le principe à la position des Pays-Bas et avoient eu des mouvements alternatifs, dont il est aisé de préciser les phases: 1°. Progrès et bonne harmonie jusqu'à la St. Barthélemy; 2°. refroidissement et presque rupture jusqu'au printemps de 1573; 3.° rapprochement jusqu'à la paix de la Rochelle; 4°. depuis lors réconciliation complète couronnée par l'entrevue de Blamont.

1. En 1571 on étoit sûr des bonnes dispositions de plusieurs Princes Protestants: A. n°. 1—4. Même Languet écrit déjà en octobre 1570 à l'Electeur de Saxe « Caspar Schonbergius ad quem V. Cels. »misit mihi literas, dicitur rediisse in Germaniam:» *Ep. secr.* I. 1. 165. Il est à présumer que la chose fut commencée peu après la paix de St. Germain, et que nous devons reconnoitre ici l'influence plus ou moins directe du Comte Louis de Nassau (Tom. III, p. 382, *sq.*).

En 1572 les démarches de Schonberg avoient eu déjà beaucoup de succès. Les Princes Protestants etoient assez disposés à s'appuyer sur la France contre la Maison d'Autriche; seulement ils évitoient de se compromettre dans leurs relations avec l'Empire; ils ne vouloient pas entendre parler de *ligue*, mais de *correspondance*, et les secours devoient être, non en hommes de guerre, mais en argent: p. 7* *in f. et sq.* — Il étoit question de secourir le Prince

[1] *Dressée par Hopperus.*

1573. Novembre. d'Orange et « d'entreprendre quelque chose à l'encontre des Pays-« Bas: » A. n.° 5. Peut-être même la Note, A. n.° 45, doit-elle être reportée à cette époque.

2. On en étoit là quand la St. Barthélemy survint. Les Princes Protestants reculent d'horreur: p. 19* *inf.*, A. n.° 23, 29. Ils ne doutent pas que les négociations de Schonberg n'aient été un moyen de plus pour attirer les Huguenots dans le piège et donner le change aux Protestants sur la politique de la Cour de France et sur ses sinistres desseins. « Ils se persuadent asseurément qu'on a voulu en ceste » façon donner moyen au Duc d'Albe d'avoir plus aisément la raison » du Prince d'Orange: » A. n.° 17.

Ainsi que Charles IX (*V. Raumer*, *hist. Br.* I, 300), Catherine de Médicis exhorte Schonberg à faire entendre aux Princes que rien n'a été fait « en hayne de la nouvelle religion, ni pour son » extirpation, mais seullement pour la pugnition de la conspiration » que l'Amiral et ses complices avoient faicte: » A. n.° 13. C'est ainsi que, Néron ayant fait mourir sa mère, on parloit de la conspiration d'Agrippine (1). Coligny n'a pas démenti par ses actes ce que, le 5 juin 1569, il écrivoit dans son Testament. « Pour ce que je sçay que » l'on m'a voulu taxer d'avoir voulu attenter aux personnes du Roy, » de la Reyne, et Messeigneurs frères du Roy, je proteste devant » Dieu que je n'en eu jamais envye ni voulunté;.... et pour aussi » que l'on m'a voulu taxer d'ambition en la prise des armes... je » faicts la même protestation que le seul zèle de la Religion me les a » faict prendre, avecques ce que je craignois [pour] ma vie. Et fault » que véritablement je confesse mon infirmité que la plus grande faute » que j'ay toujours faite en cela, c'est que je n'ay pas assés ressenti » les injustices et meurtres que l'on faisoit de mes frères, et qu'il a » fallu que les dangiers et aguets' que l'on faisoit sur moy, m'ayent

(1) *c. d'Agr.* « Perfecto demum scelere magnitudo ejus intellecta est.... Caesarem adulatio ad spem firmavit prehensantium » manum gratantiumque quod discrimen improvisum et matris » facinus evasisset. » *Tac. Ann. l.* 14, c. 10.

' guet-apens.

»avancé de faire ce que j'ay faict. Mais je dicts aussy devant Dieu » que j'ay essayé par tous les moyens que j'ay peu, de pacifier toutes » choses le plus longuement que j'ay peu, ne craignant rien tant » que les troubles et guerres civilles » (†MS. P. D. 81. Voyez aussi Tom. III, p. 284.). 1573. Novembre.

Du reste ces piéces viennent à l'appui de nos idées sur les causes et la nature de cet exécrable massacre; Tom III. 496; IV. 70, 109. Il est probable que les Guise nourrissoient depuis longtemps de semblables projets: beaucoup de personnes, voyant « tous les » oyseaux en la cage, désiroient les prendre tous ensemble, » A. n.° 15. Plusieurs même s'étonnoient qu'on différât si longtemps. Dans un Mémoire de D. Grappin publié à Besançon en 1789 on lit (p. 73): « Le Cardinal de Lorraine écrivit à Granvelle le massacre de » la St. Barthélemy, qui devoit, disoit-il, *le tenir en admiration.* » Granvelle répond de Naples, le 20 sept. 1572, qu'il étoit déja » instruit de cette expédition, mais qu'il avoit été surpris qu'on » l'eut différé si longtemps. Ce retard, disoit-il au Cardinal de » Lorraine, sera une note pour vous et pour les vôtres. *Lettres con-* » *servées à Bruxelles.* » Que Granvelle ait donné à entendre qu'il connoissoit le *projet*, ou qu'il ait simplement voulu dire qu'avant la réception de la lettre du Cardinal, il étoit instruit de l'événement, toujours est-il que les intentions et les espérances des zélés partisans de Rome ne sauroient être douteuses. Mais, et ceci est une question différente, quelles étoient les intentions de la Cour? Nous ne croyons pas que Catherine de Medicis et le Duc d'Anjou, dirigé par elle, aient attiré les Huguenots à Paris pour les y exterminer Leur irrésolution et le développement rapide de leurs projets, peu de jours avant la catastrophe, nous semblent décrits avec vérité dans les Mémoires du Maréchal de Tavannes: « Catherine » comme femme, veut et ne veut pas, change d'avis et rechange en » un instant. » *Mém.* 27, p. 221. « L'influence de Coligny augmente; » brûle la Reine dehors et dedans, et tient conseil de se défaire de » l'Amiral: » *l. l.* 260. « L'accident de la blessure au lieu de mort, » les menaces, forcent le conseil à la résolution de tuer tous les » chefs: » *l. l.* p. 267. Quant à Charles IX, on ne sauroit presque

en douter, l'ordre fatal lui fut arraché par de fausses alarmes, qui le jetèrent dans une épouvante et une colère subites: «d'amis, les voilà »ennemis du Roi;» *l. l.* 260; et n purent «le Roi, ni les conseillers, »retenir les armes qu'ils avoient débridées:» *l l.* 273 En un mot, le Papisme, qui n'étoit guères difficile sur le choix des moyens, a désiré, préparé, exécuté, comme il a hautement approuvé le massacre; mais de la part de la famille Royale, tout au moins de la part du Roi, la St. Barthélemy ne semble pas avoir été un acte prémédité.

Au premier moment on dut le considérer comme tel. Les uns indignés, comme les Princes Protestants et l'Empereur, A. n.o 15, 25, les autres, comme St. Goard (voyez aussi *V. Raumer*, *Hist. Br. I.* 191 *sqq.*), admirant «la si grande patiance pour exécuter »entreprise de telle conséquens:» A. n.o 28. Jaloux de cequ'il appelle l'honneur de son maitre et désirant le soutenir même par des rapports mensongers, il fait insinuer au Roi d'Espagne que leurs Majestés étoient déjà depuis deux ans «disposées en l'exécu»tion du faict advenu:» A. n.o 32.

A ces suppositions, bien souvent reproduites, nous avons beauboup de témoignages à opposer. D'abord dans une correspondance très confidentielle, et où il n'y a pas lieu de croire qu'on ait voulu tromper ceux à qui l'on écrit, le Roi et sa mère, et spécialement aussi le Duc d'Anjou, A. n.o 30, non seulement font assurer en Allemagne, que «les choses sont advenues inopinément sans avoir »esté enfaçon que ce soit préméditees;» A. n.o 30; mais s'expriment de manière à donner à leurs agents la même idée. Aussi Vulcob espère-t-il, «que l'Empereur connoistra qu'il y a en ce faict plus »de vérité que de vraisemblance:» p. 13* *in f.*; Schonberg, qui ne péchoit point par une excessive crédulité, et d'ailleurs trop bien informé pour qu'on put lui cacher de tels secrets, considère les accusations de ruse et de tromperie comme de «me»schantes calomnies» et «les plus exécrables mensonges du monde:» A. n.o 18; plus tard il s'étonne de la durée des préventions à ce sujet: A. n.o 57. Observons ensuite la manière dont l'événement

jugé par ceux qui étoient en état de le considérer avec calme. En Espagne plusieurs affirment que « ce avoit esté contre » la volunté et sans le sceu du Roy ; » A. n.° 12 : le Duc d'Albe dit « que c'est chose furieuse, légière et non pansée que ceste exécu- » tion ; » p. 24*: et Don Diégo, Ambassadeur en France, « a es- » cript que l'exécution estoit advenue inopinément et par con- » traincte, ne pouvant moins: » A. n.° 26. Enfin, et ceci paroît décisif, Charles IX écrit, en 1573, à St. Goard, à celui-là même qui avoit tant admiré sa prétendue dissimulation, qu'il avoit eu bien de la peine « à remédier aux artiffices des Ambassadeurs d'Espagne et » du Pape en ces événements, ayant publié et voullu fère croire » par le monde.... que ce que j'avoys faict, estoit avecques eulx » prémédité de longtemps. De faict leur persuasions ont esté re- » ceues pour sy fort vraysemblables, estant confortées d'allées et » venues de ceulx [qu'ilz] ont envoyés vers moy, que sy la pure » vérité n'eust de soy eu assez de force pour surmonter son con- » traire, j'estime qu'ilz fussent parvenus au dessein de leurs inten- » tions: » p. 29*. 1573. Novembre.

En outre, comment admettre que Charles IX ait longtemps médité un acte qui sembloit devoir renverser toutes ses espérances; l'élection en Pologne, le mariage d'Angleterre, l'abaissement de l'Espagne, et ce protectorat envers les Princes Protestants, sur lequel il avoit fondé de vastes desseins?

La famille Royale avoit fort à cœur l'affaire de Pologne. Henri lui-même n'étoit pas indifférent à une Couronne qu'il espéroit joindre un jour à celle de France; Cathérine vouloit voir ses fils Rois; Charles IX, d'accord en ceci avec le Duc d'Alençon, désiroit éloigner un frère très importun. « Mon fils » écrit la Reine en annonçant au Duc d'Anjou son élection,... « je vous prie le bien reconoystre et » toute la grandeur que Dieu vous [donne] que ayés dan le cueur » de l'amployer pour son service et de vostre frère qui ayst[1] si ase[2] » de vostre bien que je ne l'ay jamés veu plus ; yl ne [estre[3]] plus » si non que Dieu vous fase la grase de bien tost prendre la Ro- » chelle et vous conserver comme le désire vostre bonne mère

[1] est. [2] aise. [3] reste (?).

1573. »CATERINE.» La joie de Charles IX se peint très naïvement. «Mon
ovembre. »frère, Dieu nous a fait la grasse que vous estes ellu Roy de Pou»logne; j'en suis si ayse que je ne sçay que vous mender; je »loue Dieu de bon coeur; pardonés moy, l'ayse me garde d'escri»re, je ne sçay que dire, mon frère, je avons receu vostre lestre, je »suis vostre bien bon frère et amy CHARLES.» (MS. P. B. 86-6). Mais pour succéder à Sigismond-Auguste (voyez p. 102, *in f.*) il falloit en 1572 ménager les Dissidents de Pologne et les Princes Protestants: A. n.° 7.

Les mêmes causes faisoient désirer ardemment le mariage du Duc d'Alençon. Singulier moyen de réussir que de massacrer les coreligionnaires de celle dont on brigue la main, et de ceux qu'on juge avoir auprès d'elle le plus de crédit! Le Comte Louis tâchant en 1573 de rendre Charles IX favorable aux Huguenots, écrivoit: « S. M. demeurant en sa résolution, le Comte ne voit pas qu'il y » aye à propos que l'Electeur Palatin envoye vers la Royne d'An» gleterre pour le parachèvement du mariage du Duc et d'elle:» p. 86*.

Résister à la Maison de Habsbourg avoit été la pensée dominante des prédécesseurs de Charles IX; c'étoit surtout aussi la sienne; politique évidemment dictée par les intérêts de la France, et que le principe des guerres de réligion pût seul de temps à autre contrebalancer Constamment ce Roi est tourmenté de l'idée que bientôt « nul aura la hardiesse et la puissance de s'opposer aux dessaings »de la Maison Impériale; laquelle donnera enfin la loy à toute la »Chrestienté: » p. 33*. Comment donc se persuader qu'il y ait eu un profond calcul dans un acte qui rendoit ennemis de la France tous ses alliés naturels dans cette grande lutte, et rétablissoit dans les Pays-Bas le pouvoir de Philippe II si fortement ébranlé.

Il y a plus encore. Depuis longtemps la Maison de Valois aspiroit au Trône Impérial. On sait les tentatives, déjà au 14e siècle, de Philippe le Bel « Er beschlosz seinen Bruder Karl von Valois »zum römischen Könige wählen zu lassen; .... das Glück schien »dem französischen Königshause schnell den Weg zur Universal» monarchie zu zeigen: » *Pfister*, *G. d. Teutschen*, III, 127). On se rappelle les efforts de François I après la mort de Maximilien I. On

connoit également les relations interessées de Henri II avec les Prin- 1573.
ces qui resistant à Charles-quint, avoient promis, en 1552, de Novembre.
s'employer à faire elire ce Monarque (*T.* IV. p. 222). Les Rois de France envoyoient des secours aux Protestants; pour affoiblir l'Autriche, pour se procurer des alliés, mais sans doute aussi avec l'espoir de parvenir au plus haut rang de la Chrétienté. Charles IX cultivoit ces relations avec soin. Il avoit de nombreux pensionnaires: « les pensions que le Roy donne en Almaigne excedent » sans comparaison celles du temps du Roy Françoys; car, pour dix » mille livres, il y en a maintenant cent mil: » p. 69*. Il resserroit par tous moyens les noeuds de bonne intelligence et d'amitié, et il est prouvé maintenant que lui aussi, en s'insinuant auprès de la Confédération Germanique, avoit la même arrière-pensée; savoir d'en devenir un jour le Chef. — C'est-là la « certaine affaire » que Schonberg « n'ose communiquer à la plumme: » A n°1. C'est là « l'esperance d'ung plus grand bien » dont le Landgrave de Hesse fait mention « et que les ancestres de S. M. ont tant » travaillé et souhaicté autres fois de vouloir et pouvoir gai- » gner: » p. 6*. C'est là ce dont, selon Schonberg, « la seule » noble couronne de France est digne en ce monde: » p. 16*. — Peu avant la St. Barthelemy les espérances du Roi avoient été fortifiées par le Comte Louis: « Il dit au Roy qu'il espéroit ung » jour luy voir la couronne imperialle sur la teste. Cela ne venoit » point de luy, mais de ceulx qui en ont l'authorité et la puissance: » p. 84*. Mais quel étoit le motif pour lequel ils « faysoient leur compte » de l'eslire Roy des Romains? » Ils le voyoient « tellement re- » solu à la conservation de son Edict de pacification. » — Il faut donc s'écrier ici encore: eh, quoi! ayant de semblables espérances, Charles IX auroit pu, avec préméditation, les fouler aux pieds?

Tout semble donc prouver que, dans la politique de Charles IX, la St. Barthélemy fut une hors-d'oeuvre, une anomalie, un acte exceptionnel. C'est ce qui devient encore plus manifeste lorsqu'on fait attention à ses efforts pour en neutraliser les résultats, et au changement de conviction chez ceux-là mé-

. . n avoient pas ajouté la moindre foi aux protes-
. . a celles de ses négociateurs.

. . . la Reine-mère et le Duc d'Anjou écrivent à Schon-
. . . voulons estraindre la négociation plus que jamais;»
. . . — De telles assurances trouvent promptement quelque
. . . La dépèche de V. M. du 13 sept. nous a infiniment servi
. . . adoucir la volunté de l'Electeur de Saxe et les cueurs de ses
. . . conseillers: » n.° 22. « Le cueur des Princes sont bien changiés,
. . . j'espère que le temps et le sage advis de leurs M. raccom-
. . . moderont touct: » n.° 19.
Cependant, durant plusieurs mois, tout demeure interrompu.

3. En mars les pourparlers avec le Comte Louis recommencent. Ni lui, ni le Landgrave Guillaume, ne considèrent plus la St. Barthélemy comme un guet apens. « Le Landgrave juge bien plus »sainement qu'il n'avoit faict par cy-devant; à quoi a beaucoup servi »le tesmoignage du Conte Ludovicq, lequel (depuis que le Seigneur »de Frégouse et moy l'avons bien combattu à Francfort) dict estre »asseuré par lettres et de bouche que ce n'a pas esté chose prémédi- »tee de V. M. ny party projectée avecques quelque autre Prince »estrangiers. » — Il s'agit de secourir le Prince d'Orange et de mettre la Hollande et la Zélande sous la subjection du Roi. Schonberg attache avec raison la plus haute importance à cette affaire: « le repos du royaulme, la seureté de l'Estat, la ruine du »capital ennemi du Roy, la vengeance du tort qu'il faict à Mon- »seigneur (le Duc d'Anjou), l'estroicte et ferme alliance des Princes »d'Allemagne, la subversion de touts les desseins de la Maison »d'Austriche, et le comble de vos désirs est entre les mains de »V. M.: » A. n.° 43.

Schonberg et le Comte dressent les articles du Traité. Nous en avons trouvé à Paris la rédaction telle que le Comte l'envoya à son frère par sa lettre du 27 mars (p. 113). Quand on la compare, p. 44*, aux articles que le Prince mit en avant p. 116 *sqq.*; on voit une grande différence. Dans ceux-ci il n'est plus parlé de *subjection*, mais de recevoir « le Roy pour *protecteur* et défenseur,

»étant gouvernez par Seigneurs et Gentilshommes du Pays-Bas.» 1573. Novembre.
Il n'est plus question de contraindre le Prince à accomplir les conventions, et avant tout on exige que «le Roy face paix avec ses »subjects et leur mette la religion libre.»

Les choses trainoient en longueur, surtout au gré du Comte, impatient de satisfaire aux appels réitérés du Prince d'Orange et de venir au secours de la malheureuse et héroique ville de Haerlem: «Il a commandé de me dire librement que les affaires du Pays-Bas »sont en tel estat que, pour la longueur du Roy en sa négociation, »on sera contrainct de prendre parti:» n.° 60. Le 3 mai le Roi écrit qu'il a redépêché Frégose: A, n.° 54; mais la réponse ne fut pas satisfaisante. C'est après son retour qu'est écrite la remontrance du Comte Louis, envoyée au Roi de France par le Sieur de Chastellier: n.° 62. Cette pièce, extrêmement remarquable, montre que le Comte, bien qu'il n'en eut pas fait mention expresse dans les articles susdits, avoit fait entendre que, si la paix n'étoit rétablie en France et l'Edit de Pacification remis en vigueur, il étoit inutile de négocier avec les Protestants étrangers. Le Roi se trouvoit offensé par cette *conditia sine quâ non.* «Par Frégose le Comte »avoit entendu que S. M. vouloit le tout interpréter comme si on »luy vouloit donner loy en son royaulme:» p. 82*. Et en général il paroit que le Roi s'étoit abstenu de toute détermination positive, et que le Comte étoit fort mécontent de tant d'irrésolutions et de retards.

Toutefois ces hésitations s'expliquent assez aisément.

Certes l'offre du Comte n'étoit pas à dedaigner. Jaloux de l'Espagne, le Roi n'avoit rien épargné pour susciter et entretenir des troubles dans les Pays-Bas. Il ne redoutoit rien autant que la paix entre Philippe II et ses sujets. St. Goard conseille au Roi d'Espagne «de n'entendre jamais à la paix aveques le Prince d'Orenge:» A. n.° 21 «Le Roi d'Espagne,» écrit Charles IX à Schonberg, »cognoit clairement que, s'il peut une fois terminer les troubles, »et me laisser seul en ceste dance, il aura loysir et moyen de si »bien establir son auctorité, non seulement ès Pays-Bas, mais

1573. Novembre. » ailleurs qu'il se rendra plus grand et formidable qu'il n'a » poinct esté : » p. 33*. — Il étoit d'autant plus préoccupé de cette idée qu'il lui venoit de plusieurs côtés des nouvelles sur la probabilité d'un accord. Le Roi d'Espagne y paroissoit disposé ; p. 42* *in f.*; et on l'y engageoit de toutes parts : A. n.° 60. Le Comte Louis disoit « rondement que » sans une prompte résolution, « il n'est en sa puissance d'empêcher le » Prince son frère, ni les Estas de Hollande et Zélande qu'ils » n'y entendent : » p. 52*. D'ailleurs il étoit possible que Philippe II fit des concessions importantes à ses sujets, afin de persuader « les » Princes à l'eslire Empereur » ; on disoit qu'il avoit déjà fait connoître ses intentions à cet égard : A. n.° 34. — Partout Charles IX rencontroit le même rival : en Pologne Philippe II favorisoit l'Autriche ; il vouloit « moyenner avec l'Empereur le mariage de la » Reyne d'Angleterre et du Roy de Hongrie son fils ; » p. 39*, et accusoit le Roi de France auprès d'Elizabeth : A. n.° 60. Celui-ci s'appercevoit que les Espagnols « ne l'eussent seullement esloigné » et distraict l'amytié de la Royne d'Angleterre, et des Princes et » Cantons Protestans, mais ils se la fussent acquise et asseurée à » son dommaige. .. » p. 29*. On rapportoit des propos menaçants du Duc d'Albe ; l'Espagne pouvoit attaquer la France du côté des Pays-Bas : p. 60*. — Puis on redoutoit le Comte Louis. Qui sait si, aussitôt que les Pays-Bas seroient pacifiés, il n'iroit pas se joindre aux Huguenots ? Ceci sembloit fort à craindre : p. 61* : c'est bien là « le dangereux orage qui pouvoit tomber sur les bras ; » p. 42*.

Mais par contre ce n'étoit pas chose de peu de conséquence de briser ouvertement avec l'Espagne. Ses forces étoient redoutables ; son alliance point à dédaigner. Cette rupture sembloit surtout dangereuse, aussi longtemps que le parti Réformé seroit en armes ; par elle on relevoit les espérances, on doubloit les forces des Huguenots. Schonberg écrit le 26 mai : « Je maudis du meilleur du » cueur la très méchante et très malheureuse rebelle opiniastreté des » Rochellois, tant elle me faict de maulx ; et je pense bien que » celle là est aussy cause qu'on ne se résould point de l'affaire du » Conte Ludovicq : » A. n.° 61.

4. La paix se conclut; tout change de face, et, comme en 1570, les menées contre l'Espagne reprennent leur cours. Immédiatement Charles IX se montre mieux disposé pour le Prince d'Orange, et dans un Mémoire au Comte Louis écrit à cette occasion, on engage celui-ci à remercier le Roi de la bonne « affection qu'il fait » paroistre pour le bien des affaires des Pays-Bas : » p. 164. 1573. Novembre.

Depuis ce traité, bien que peu satisfaisant sous plusieurs rapports, les Princes Protestants d'Allemagne prêtent de nouveau l'oreille aux propositions de Charles IX. Il y a des détails curieux à cet égard dans une lettre fort intéressante de Schonberg au Comte de Retz: n.° 71. « La paix nous sert infiniment » p. 111*. « Je » n'ay jamais esté veu de meilleur oeil » à Heidelberg: p. 114*. Partout on se montre prêt à resserrer les liens que les derniers événements avoient presque brisés. L'Electeur Palatin et même le Landgrave, malgré sa répugnance, se disposent à recommander le Duc d'Alençon aux bonnes grâces d'Elizabeth : p. 116* *in f.*, et *sqq.*

Le Comte Louis s'employe avec zèle aux intérêts de la France. C'est surtout aussi par son entremise qu'on remet l'élection d'un Roi des Romains sur le tapis. Dans sa lettre à S. Bing, confident du Landgrave, il est question, d'abord d'un Prince Protestant; ensuite de la Maison de Valois: mais la Cour de France se flattoit que la première alternative ne se réaliseroit point: on est » tout asseurez, » écrit Schonberg, « que les Princes s'accorderont » aussi peu de prendre ung d'entre eulx, comme les Poulonnois se » sont peu accordé à prendre ung Piaste: » p. 110*. — Il n'est pas difficile de démêler les motifs du Comte: on devoit se défier de Charles IX, et certes il ne lui accordoit pas une confiance illimitée; mais Maximilien II avoit peu favorisé le Prince d'Orange; on craignoit, relativement au Papisme, les dispositions de la Maison de Habsbourg; il sembloit facile d'imposer à une Famille, étrangère en Allemagne, des conditions favorables à ceux par qui elle auroit obtenu le comble de ses désirs: on pouvoit même espérer l'abolition du *reservatum Ecclesiasticum;* et c'est apparemment ce qu'on doit entendre par le paroles du Comte écrivant que dans cette affaire il faut tâcher avant tout, non

1573. Novembre. seulement de conserver, mais encore de *propager* la pure doctrine de la Parole Evangélique: p. 106*. Ces raisons, jointes au changement d'opinion sur la St. Barthélemy, expliquent comment un projet, qui avoit sans doute aussi des côtés dangereux pour l'Allemagne, a pu être si vivement goûté, précisément par des Princes qui mettoient en première ligne les intérêts de la religion: « Le Conte Palatin et son fils désirent estre résolus, et ce le plus » tost que faire ce pourra, des conditions que le sang de France » veult que ses amys proposent: p. 110* *in f.*

De son côté la Cour de France semble ne plus hésiter. Schonberg remet cent mille écus au Comte, un pur don du Roi. Le Seigneur de Lumbres lui écrit: « Le Sieur Frégose me mande qu'il ne » faict doubte que la promesse ne se garde et que, si elle est re- » tardée, ce sera pour le peu de conte que les Princes Protestans » et vous en faicte, comme sy elle ne fut aggréable: » p. 198. Et Schonberg: si la chose ne réussit, « il ne tiendra dorésnavant qu'à » vous autres: » p. 207. — St. Goard écrit au Roi: « Puisque le » temps est que par négotiations ou praticques plus que par armes » l'on achève de grandes entreprises, il fault que V. M., qui a » l'une et l'autre en la main, par force et raisons se face Monarque » du monde. » p. 95*. Et en effet, Charles IX, réconcilié avec ses sujets, ne craint plus l'Espagne et croit pouvoir donner un libre cours à ses desseins.

Il semble vouloir rallier autour de soi tous les ennemis de l'Autriche et de l'Espagne. Ses négociateurs déployent la plus grande activité. Ils ne s'épargnent pas auprès des Princes Protestants. Réveiller, exciter les uns; encourager, soutenir les autres; former des relations nouvelles, se procurer partout des intelligences, méditer des surprises, faire des levées, tous les préparatifs d'une grande lutte sont à l'ordre du jonr.

On négocie secrètement avec l'Electeur de Cologne. La pension est déjà fixée qui devra payer le changement de sa politique: p. 130*, *in f.* et 279, *in f.*

Pour le moment l'affaire principale, l'affaire urgente est le secours que réclame le danger toujours croissant des Pays-Bas. On est disposé à aider le Prince d'Orange, de concert avec les Princes

d'Allemagne, et à leur choix, soit ouvertement, soit en secret 1573.
(p. 279); et c'est la Cour de France qui promet les sommes neces- Novembre.
saires pour l'expédition que préparent le Comte Louis et le Duc Christophe, fils de l'Electeur Palatin: p. 96*.

Les choses en étoient là lors de l'entrevue de Blamont. Charles IX ne put y assister. Il étoit tombé malade « sur son chemin à » Nancy » *Capefig.* III, 308. Cette maladie devoit éveiller des soupçons: *Mém. de l'Hist. de Fr.* 48, p. 241, *sqq.* et ci après, p. 127*.

Non seulement le Roi, mais les divers partis qui divisoient sa Cour, si l'on excepte les Guise, favorisoient ou du moins sembloient tous favoriser le Comte Louis.

Il paroît que la Reine-mère eut des conférences avec lui: elle désiroit le détourner de la France en lui donnant de l'occupation ailleurs. D'après une déposition du Comte de Coconnas, « la Royne » et le conseil secret craignans que le Comte Ludoviq et le Duc » Christofle n'eussent quelque intelligence en France pour y amener » leurs troupes, et par le moyen des Huguenots et politiques, faire » quelque changement, ne trouvèrent meilleur expédient que de » destourner ceste nuée loin de leurs têtes. » *Arch. Cur.* 8, p. 135.

De Thou prétend en outre que Cathérine ne pouvoit se séparer de son fils, qui lui-même (surtout vû l'état maladif du Roi de France) n'étoit nullement pressé de se rendre en Pologne, et que n'osant pas irriter Charles IX qui avoit juré que, ou lui, ou son frère devoit partir, on songeoit sérieusement à mettre Henri à la tête de l'expédition des Pays-Bas. La Reine auroit fait traiter à ce sujet avec le Prince d'Orange et avec le Comte: *Hist.* p. 968, 973. « Negotium eo produxit ut conditiones utrimque perscriptae » sint: » p. 968. *D'Aubigné* dit également que le Duc d'Alençon prit *la place de son frère* au traité des Pays-Bas; II, l. 2, p. 112.

Céci est peu vraisemblable. Le Duc d'Anjou n'eut pas désiré laisser la Pologne à l'abandon ni surtout se brouiller entièrement avec l'Espagne; mais en outre ni en Allemagne, ni dans les

1573. Pays-Bas, on le désiroit pour Chef; lui préférant de beaucoup
ovembre. le Duc d'Alençon: p. 112. Il avoit, du moins il avoit eu beaucoup de bonnes qualités. « Je te veux dépeindre, » écrit le Duc de Bouillon à son fils, « ce que le Duc d'Alençon estoit de son naturel » lors, et par la suite de ce discours tu verras comme il estoit » changé...; d'une stature moyenne, noir, le teint vif, les traits » du visage beaux et fort aggréables, un esprit doux, et fort haïs- » sant le mal et les mauvais, aimant la cause de la religion, la » compréhension de ce qui tomboit sous ses sens fort bonne, d'une » conversation familière, ne luy paroissant aucune cholère. » C'étoit sur lui que les Protestants fondoient leur espoir Il paroît que le Comte ne put l'entretenir en particulier : voyez p. 281. *De Thou* raconte qu'il vouloit lui donner le commandement de la guerre des Pays-Bas: « Cum eo Blamontii in arcano egerat » et eum Bello Belgico ducem magis idoneum ratus, clam Re- » ginâ, consilia in occulto agitaverat: » *l.l.* p. 977. On lit dans l'interrogatoire d'un serviteur et confident du Duc d'Alençon: « Le Comte Ludovic avoit promis de se venir joindre avec les » troupes de France et semblablement le Duc Christofle..... Le » Comte offrit son service à Monsieur le Duc, et les choses se » passèrent en telle sorte que ledit sieur pensoit se retirer avec ce » Comte et faire quelque chose de bon plus commodément puis » après pour la pacification de France: » *Arch. Cur.* 8, p. 133, 135. Apparemment ceci se passoit par personne tierce, pour ne pas éveiller les soupçons de Catherine. Le Duc de Bouillon écrit: « A Blamont.... le Comte Ludovic fit parler à Monsieur (1) l'asseu- » rant de son affection, et qu'il espéroit bientost avoir une armée » sur pied pour le servir; cela fut accepté et prit-on intelligence » avec luy qui se debvoit entretenir par l'entremise de Monsieur » de Thoré, avec lequel il avoit eu communication avant la St. » Barthélemy, lorsqu'il alla à l'entreprise de Mons » (*Mém. relatifs*

(1) *fit p. à M.* C'est ainsi que nous avons corrigé d'après le MS. (P. D. 82). Dans l'imprimé on lit: « le Duc Christophle accom- » pagné du Comte Louis, vinrent trouver le Roi de Pologne, » l'asseurer, etc. »

à l'Hist. de Fr. 48, p. 32, *in f. et sq.*). On prévoyoit la mort de Charles IX, et il s'agissoit, d'après les intentions de plusieurs, d'asseurer la Couronne au Duc d'Alençon. Coconnas dépose qu'ayant dit au Comte, qui lui louoit « grandement la vertu de Monsieur » le Duc, Que pensez vous faire? Cuidez vous venir à bout de la » France et de l'Espagne en un coup?.... Que voudriez vous faire » à ceste heure que n'avez ni villes, ni chefs? » le Comte lui répondit qu'on n'avoit « point faute de chefs des plus grands et » des principales villes: » *Arch. Cur.* 8, p. 133. Et c'est à cela que se rapporte également la question : « Si Monsieur de Mande a » pas dit à Monsieur le Duc que, puisque le Roy de Pologne estoit » couronné Roy, il ne reviendroit plus, et que luy ne pouvoit faillir » de l'estre? » *Ibid.* p. 132. 1573. Novembre.

Malheureusement pour le Comte Louis qui, avant toutes choses, vouloit délivrer les Pays-Bas, on s'apprêtoit déjà *à remuer ménage* en France: p. 280. Les Huguenots et les politiques, parmi lesquels se trouvoit la puissante Maison des Montmorency, faisant cause commune, vouloient profiter, et sans délai, du départ de Henri, pour écarter la Reine-mère des affaires, et soumettre le Roi à l'influence de celui qu'ils prenoient pour chef.

Le Duc d'Alençon croyoit déjà tenir *le gouvernement comme avoit son frère* (p. 281); « vult habere easdem dignitates et praero- » gativas quas frater ante discessum habuit, quae sane fuerunt » maximae: nam fuit locum tenens generalis Regis et Regiâ aucto- » ritate ubique in Galliâ imperabat: ita ut re ipsâ videretur esse » Rex; alter nomine tantum: » *Lang. Ep. secr.* I, p. 222. Cathérine traversa ce dessein : « Metus incesserat Reginam ne Alenço- » nius se injuriose spretum hactenus, dum Henricus frater in Gallia » esset, in occulto conquestus,.... ope Navarri, Condaei, Mo- » morantiorum, et Arturi Cossaei.... novos motus in Gallia sere- » ret, et ipsam penitus a publicâ rerum administratione remove- » ret;.... quod eventurum metuebat, id quasi jam factum Regi » insusurrat, ut eum a fratre alienaret, et efficeret ut amplissimum » id munus Carolo Lotharingiae Duci genero, sub quo rerum » se potituram sperabat, a Rege deferretur. » *Thuanus, Hist.* p. 971, *inf.*

† LETTRE CDLVI.

1573. *Le Comte Louis de Nassau au Prince d'Orange. Entrevue*
[Dé]cembre. *de Blamont: bonnes dispositions des Rois de France et de Pologne, du Duc d'Alençon et des Princes d'Allemagne.*

Monsieur, je ne doubte pas que ne soyez bien esbahy de ce qu'il y a long-temps que n'avez eu de noz nouvelles, mays j'espère que vous serez satisfaict en cela par les raisons qu'entendrez cy-après. C'est qu'ayant eu advis de France du passage du nouveau Gouverneur pour aller au Pays-Bas, et du pacquet qu'il porte avec soy plain de tromperies soubz une proposition de paix, fut advisé par Monsieur l'Electeur Palatin et aultres de prendre résolution de tascher à l'attrapper en chemyn; et pour ce ayant donné ordre à ce qui sembloit estre propre à cest effect, je m'acheminay incontinent à Heydelberg où j'entendis que le dict Gouverneur estoit passé en grande diligence et arrivé à Thionville avec cent chevaulx seulement, à cause de quelque soupçon qu'il avoit de ce costé icy. Par ainsy ceste entreprinse-là estant rompue, Monsieur l'Electeur Palatin me pria instamment d'aller jusques sur la frontière de France vers la Royne, mère du Roy, et le Roy de Poulongne qui y venoit pour passer en son royaulme (comme de faict nous l'avons desjà conduict jusques à Hannau (1), d'où il est party aujourd'huy), affin

---

(1) *Hannau.* Non pas jusqu'à Heidelberg, comme le dit *d'Aubigné*, *Hist. Univ.* II, 109.

de voir s'il se pourroit conclurre quelque chose de bon, tant pour l'appuy du dict Seigneur Electeur (duquel l'Empereur tasche de se vanger par tous moyens à cause du bruslement des pouldres et aultres choses), que aussy pour le secours du Pays-Bas. Ce que je ne luy ay peu refuser, veu le pied dont-il marche en tout ce qui vous touche. Et pour vous en dire en peu de parolles, après avoir eu [fourné] cela à bon escient, enfin le Roy de France a promys d'embrasser les affaires du dit Pais-Bas, aultant et aussy avant que les Princes protestans les vouldront embrasser, en quelque sorte que ce soit, ouvertement et aultrement, et sans mectre en compte l'argent qu'il vous a desjà fourniz. Le Docteur [Emius[1]] et Zuléger sont icy avec moy exprès pour aller ensemble jusques chez le Landgrave, voir si on le pourra faire entrer en mesme résolution, à laquelle le Roy de Polongne, tant en son nom et pour son royaulme, que comme député du Roy de France son frère, veult bien entendre. Nous espérons y trouver le Duc Jéhan-Casimir de retour, qui nous apprendra en quelle disposition il a laissé Monsieur l'Electeur de Saxe, duquel nous avons de jour en jour meilleure espérance. Vous pouvez estre asseuré, Monsieur, que voz affaires se portent mieux en Alemaigne qu'elles ne feirent jamais, et que mes frères et moy ne passons une seule minute de temps que ne l'employons à les advancer tant qu'il nous est possible. Quant à l'Evesque de Colongne, il est en bon chemyn, Dieu mercy: mon frère le Conte Jéhan le va trouver d'icy, suivant les lettres qu'il a receues de luy. Nous avons faict en sorte que le Roy de France luy donne seize mil livres de pension et qu'il

1573. Décembre.

[1] Ehem (*Ehemius*).

1573. luy en advance une année de six mil escus, affin que dès
Décembre. ceste heure il quitte du tout le party d'Espaigne. Les Princes sont bien délibérez de le maintenir, Evesque et marié, encores que son Chappistre le voulsist empescher; à quoy le Roy de France luy promect d'employer tous ses moyens, comme aussy l'Electeur de Saxe en a faict pareille déclaration. Touchant l'argent que demandez, nous mectrons peine de le vous envoyer le plus secrètement que nous pourrons, pour éviter à tous inconvéniens, et trouverons, si Dieu plaist, le moyen de le faire par une voye plus courte et plus seure que celle de Brémen ou d'Embden. J'ay receu en ce chemyn voz lettres (1) où vous faictes mention des entreprinses et nommément de celle de Maestricht, à laquelle nous avions desjà donné ordre touchant les soldats François; mais une chose vient en cela assez mal à propos, qu'on est prest de remuer mesnage en France, qui est cause que les soldatz que je pensois avoir, tirent en divertz endroictz de ce cartier-là. Nous sommes après pour, en cas que fussiez engagé, comme nous mandez (2), trouver aultres moyens, et espérons bien vous dégager, encores qu'il n'y eust pas ung seul soldat Françoys. Pour cela vous prions de nous faire advertir à toutes heures. Nous avons advisé que les villes et pais qui sont prins par le moyen du Roy de France et des Princes d'Alemaigne, soient mys soubz la subjection de l'Empire, affin d'attirer tous les Princes à embrasser vostre cause et d'empêcher que l'ennemy puisse plus tirer de [forces] de ce costé icy. Je vous puis asseurer,

---

(1) *Voz lettres.* Voyez la lettre 451.

(2) *mandez.* Voyez p. 241, *inf. et sq.*

Monsieur, que, ce voyage icy achevé, je me hasteray tant qu'il me sera possible de vous aller voir, soit en petite ou grande compaigny. J'ay veu Monsieur le Duc d'Alençon, lequel, me pressant la main, m'a dict en l'oreille que, ayant à ceste heure-cy le gouvernement comme avoit son frère le Roy de Polongne, il s'employera en tout pour vous seconder. Je sçay par aultre voye qu'on peult bien faire estat de sa fidélité et bienveillance, qui ne nous est pas ung petit advantage. Si Dieu veult que la France et la Poulongne ensemble facent ce qu'ilz promectent, il y aura moyen, à mon advis, de merveilleusement bien accommoder noz affaires. 1573. Décembre.

† LETTRE CDLVII.

Le Prince d'Orange aux Comtes de Nassau. Affaires de Zélande: siège de Leide. Nécessité d'un prompt secours.

⁂ Le premier siège de Leide dura depuis le 30 octobre 1573 jusqu'au 20 mars 1574. Après le départ de Don Fréderic, Fr. de Valdès (p. 284) commandoit les Espagnols.

Messieurs mes frères. Le 2[3]me jour du mois passé se partist de ce lieu devers vous Hans vostre somelier (1), par lequel et par quelques lettres que je vous ay coup à coup escrit auparavant, vous entendrez tout l'estat des affaires par dechà jusques alors, et mesmes comme les ennemis d'Anvers estoient sur le poinct de descendre en Zeelande,

(1) *somelier.* Voyez p. 252.

1573. Décembre. avecq tous les bateaux qu'ils avoyent peu équipper. Et depuis me sont venues nouvelles par lettres des Gouverneurs de la Vere et de Ziricxzee, que dimanche, 22e jour du dit mois, estant l'ennemy descendu jusques à [Schaftlinge[1]] avecq toute sa flotte, pensant avecq la nouvelle lune se servir de la commodité de la haulte mer, laquelle il sçavoit que s'enfleroyt plus que d'ordinaire, vint passer le Boomkreke, qui est entre Rommerswale et Bergues op 't Zoom, avecq 54 navieres, tant de guerre que chargées d'amonitions et vivres, qu'il vouloit mener à ceulx de Middelbourch; mais en estant les nostres advertis, sont le lendemain venus rencontrer l'ennemy avec environ 50 bateaulx au lieu où le dit ennemy s'estoit ancré, qui estoit à demye-lieue près du dit Ziericxzee, duquel lieu l'ennemy apperçevant les nostres, s'est incontinent et à toute presse mis en fuyte, estant constrainct se sauver au havre de Bergues op Zoom, jusques à où les nostres l'ont tousjours poursuivy fort vifvement et tellement que l'ennemy n'at point sceu faire passer ung seul bateau pour ceulx de Middelbourch, bien que en passant il jecta six cens hommes dans le dit Rommerswael, qui sont illecq aussi assiégés; et ont depuis envoyé ung tambourin vers les nostres demander grâce de povoir sortir leurs vies et armes sauves, d'aultant qu'ils sont hors de tout espoir de secours: mais de ce que sur les conditions que les nostres leur ont proposé sera succédé, je ne suis encoires adverty; tant y a que l'espérance est ostée à ceulx de Middelbourch et d'Armuyden d'estre encores de longtemps ravictuiallés, en quoy le Seigneur Dieu nous a faict ung grand bien, dont avons matière de le louer; car es-

[1] Saftingen.

tans ceulx de Middelbourch tant pressez de vivres, comme de tous coustels l'on me mande, et que par aucunes lettres des ennemis interceptés par les nostres, je cognoisse assez, j'espère qu'ils ne pourront tenir longuement, ains que de brieff la ditte ville avecq Armuyen seront à nostre povoir, chose qui pourra apporter quelque relasche à nos labeurs; du succés serez adverty par le premier. 1573. Decembre.

Depuis ce que dessus, me sont ce jourd'huy venues seures nouvelles par lettres (1) de l'Admiral de Zeelande, que par composition nos gens sont rentrés au dit Romerswael, estans les ennemis sortis leurs vies et [bagues[1]] sauvés, y ayant laissé trois bonnes grosses pièches d'artillerye et toutes les pouldres et boulets qu'ils y avoient amene, ainsi que verrez plus particulièrement par le double de la lettre du dit Admiral, qui vat joinctement ceste, avecq le double d'une lettre (2) que Monsieur de Beauvois escripvoit au Capiteyne qui estoit au dit Romerswaele. Je loue le Seigneur Dieu de tout. Vous voyez, Messieurs mes frères, comme il plaist à ce bon Dieu benir nos affaires et les termes ausquelz elles sont. Vous pouvez par la considérer le grand soulagement que nous pourrons avoir maintenant par un bon et fort secours; qui me faict prier que, s'il est aucunement possible, de mettre bientost en effect l'entreprinse de Mastricht, de laquelle le Conte Ludowick m'a escript, que ce soit le plus briefvement que faire se pourra, afin de faire ainsi passer quelque bonne trouppe par deçà, suivant

(1) *Lettres.* Voyez la lettre 454.
(2) *Lettre.* Voyez la lettre 455.

[1] hardes, effets(?).

1573. que par deux ou trois de mes précédentes je vous ay
écembre. escript, ayant espoir asseuré que facilement par tel moyen nous viendrons au boult des ennemis, qui nous pressent icy tousjours de plus en plus et taschent par touts moyens de séparer les villes les unes des autres; parquoy, devant que nous advienne aulcun inconvénient, la diligence est plus que requise; mesmes pour le respect de la ville de Layden, laquelle il convient entièrement ravictailler devant que nous en soions de tout séparez, estant desjà la dicte ville de Layden de touts coustelz serrée: vous priant qu'à ce regard me mandez librement et ouvertement s'il y a apparence de pouvoir effectuer quelque chose en brief ou point, afin que, selon cela, nous nous puissions régler, et sur tout qu'on ne se laisse par delà abuser pour chose [ni] que noz ennemis nous pourront faire entendre, fusse de la paix ou aultrement; vous asseurant que ce ne sont que toutes tromperies, abusions et fausetez pour nous prendre à la pipée, et cependant qu'ils se fortifient d'autre costé nous endormir après de nostre ruyne, comme par une lettre que m'a escript encores hier au soir Francisco de Valdès, je me suis fort bien apperseu. Prenez tousjours bien garde de quel pied marche l'Evesque de Colloingne, vous veuillant bien dire ouvertement que sa négociation m'est fort suspect pour plusieurs raisons; parquoy je vous prie que, sans arrester à cela, vous vous hastez par quelque aultre bout à nous secourir devant que je sois icy du tout enserré.... Escript à Delft, ce second décembre 1573.

Par les grandes et excessives et trop extraordinaires charges qui nous surviennent de jour a aultre, les dépenses croissent aussi continuellement, qui nous a déporté un

extrême courtresse d'argent, voire telle que je crains cela nous causera indubitablement une révolte du peuple croissant le dessus et altération de plus en plus, parquoy je vous prie de mettre par de là au plustôt ordre, afin qu'il y soit remédié par une paix ou par une bonne levée pour nostre secours, n'estant aultrement possible de maintenir plus longtemps. 1573. Décembre.

† LETTRE CDLVIII.

Ph. de Marnix, Seigneur de St. Aldegonde, au Prince d'Orange. Il insiste sur la nécessité d'entamer des négociations avec le Roi.

*** Noircarmes commandoit en Hollande depuis la captivité du Comte de Bossu. « Dux Noircarmium, non satis firma va» letudine praeditum, copiis militaribus, quae in Hollandia » viciniisque locis relictae sunt, praefecit. » *Vigl. ad Hopp.* p. 777. Il se donnoit beaucoup de peine pour disposer les esprits à se réconcilier avec le Roi : *Bor*, p. 473[a]. Réquesens approuva fort cette négociation. « Hy heeft goed gevonden dat de Heere van » St. Aldegonde, met verlof en ook door bevel van den Heere van » Noircarmes, op verscheiden tyden, aan den Prince van Oraingien » soude mogen schryven om middel te vinden, daerdoor men tot » een 't samensprekinge mochte komen om een einde van de oor» loge te maken : » *Bor*, p. 532[b]. « Captus Aldegondius, juvenis » doctus et ingeniosus, qui apud Orangium plurimum valuit auc» toritate. Ejus operâ tentârunt aliquoties Hispani persuadere » Orangio ut arma deponeret : » *Languet*, *Ep. secr.* I, 2, 37.

Depuis longtemps on s'employoit de divers côtés à la pacification des Pays-Bas : p. 257 *et sq.* L'Empereur surtout persistoit à y consacrer ses efforts : p. 11*, 19*, 31*. « Jamais, » écrit Schonberg en mai,

1573. »il ne travaillat tant à chose qu'i fait à la pacification des Pays-Bas;
Décembre. A. n.° 60, 63. Il y alloit de ses intérêts, vu sa parenté avec le Roi d'Espagne. En outre l'Empire souffroit beaucoup par l'interruption du commerce: A. n.° 39. Puis on devoit éviter que « le » feu ne passe en Allemagne: » p. 35*. Enfin la guerre facilitoit les intrigues du Roi de France. Mais il y avoit de nombreuses difficultés, parmi lesquelles il falloit compter surtout le manque de garanties, A. n.° 36 et l'article de la religion. On désiroit se soumettre au Roi d'Espagne, mais on ne vouloit, ni la persécution papiste, ni le régime Espagnol: « l'Empereur continue de dire que, » tant que le gouvernement des Espaignolz sera aux Pays-Bas, il y » aura tous les ans quelque semblable trouble; » A. n.° 27. De même le Landgrave Guillaume de Hesse écrivoit au Comte de Nuenar (Cassel, 29 janv. 1574): « Wie ein bestendiger fridt zwischen » Spanien und dem Printzen zue treflen sein möchte, damitt die » guthen leuthe im Niderlande nicht auch wie in Franckreich be- » scheben, durch schetliche practicken und listige anschlege und » guthem glauben betrogenn und uff die fleischbanck geliefertt » werdenn möchten, die mittell können wir, aldieweill das Spa- » nische Regiment in Niederländen pleibt, bey uns nicht fin- » den.... » (†MS. C.).

———

Monseigneur, mardy dernier, qui estoit le premier du mois présent, je fus par ordonnance de Monsieur de Noircarmes transporté du lieu de la Haye à Harlem, et puis d'illecq à Amsterdam, dont hier au matin j'arrivay en ceste ville d'Utrecht. Là où aiant esté mandé devers Monsieur de Noircarmes, il m'a mis en mains la lettre qu'il avoit pleu à vostre Excellence m'escripre en date du xxviij novembre, responsives sur les deux miennès, pour le resgard de laquelle je ne sçauroye assez humblement remerchier vostre Excellence, ensemble et Messieurs des Estats, de la faveur qu'il vous plait me faire à continuer

tousjours en la bonne opinion qu'avez jusques ores eu de moy, sans m'imputer à lacheté la faulte qui, à mon très grand regret, et sans que j'y peusse remédier, est advenue; joinct aussi qu'il vous plait avoir le faict de ma délivrance en recommandation. En quoy je supplie vostre Excellence de vouloir continuer, l'asseurant que toute ma vie je tascheray de desservir une telle grâce et faveur par tous très humbles services. 1573. Décembre.

Et, au regard de l'autre point principal, ores que vostre Excellence rejecte la conclusion de mes dittes lettres, comme préjudiciable et attirante plustost une ruine entière qu'une conservation du pays, si ne puis je sinon remerchier vostre Excellence et mesdits Sieurs des Estatz de ce qu'il leur a pleu prendre égard aux raisons que j'y avoye alléguées pour les balancer ainsi avec meure considération. Ce que me donne mesme quelque bon espoir que vostre Excellence, aiant encor de plus près examiné le tout, ne me trouvera si eslongné de la raison, comme du commenchement il luy a semblé. Et en cela je me fonde d'aultant plus que je voy que toutes ces difficultez que vostre Excellence allégue en sa ditte lettre, pour lesquelles l'on ne doive accepter mon advis, tombent principalement sur ce seul poinct que, n'y aiant nulle ferme ou bonne asseurance, nous serions pour tomber par là en beaucoup plus grands inconvéniens que oncques auparavant, à quoy aussy se rapportent les exemples alléguez en la ditte lettre. Or, parlant avec toute révérence, je ne puis entendre que cela puisse présentement estre aucunement [démise[1]], puisqu'il est seulement question de trouver moyen d'entrer en communication, et que j'avoy

[1] dévisé (?) : *qu'il puisse être question de cela maintenant.*

'3. mis cela en-avant comme une chose que nous eussions
ore. peu supplier, tombant sur le poinct que j'estime devoir estre le plus difficile, assavoir touchant ceux qui font profession d'une autre religion que n'est celle que tient le Roy, avec la plus grand part du pays; et quant aux asseurances, l'on viendroit par après à en traitter, comme du sceau ou confirmation des poinctz de coste et d'aultre et en cas qu'alors l'on ne trouvast les asseurances suffi-santes ou au contentement des parties, un chacun sero[it] aussi en son entier, comme dès le commenchement, hormis que la justice et équité d'un chacun en sero[it] d'aultant plus manifestée. De ma part, je ne puis dissi-muler que, selon mon petit jugement, s'il plaisoit à Sa Majesté user de ceste grâce en nostre endroict, comme j'ay proposé en mes dittes lettres à vostre Excellence, et que nous en eussions bonne asseurance, j'estime que de tout le reste n'y auroit nulle ou bien petite difficulté; veu que, qui considérera toutes choses de près, trouvera à la vérité que la grande et continuelle rigeur que l'on a usée à l'extirpation de ceste religion pour laquelle si long-temps nous avons esté persécutez, a esté, aussi bien pardeçà comme par toute la Chrestienté, la seule et uni-que source et le motif principal de l'altération du peuple, au moien de laquelle consécutivement ont esté causez tous les désordres, dont la lettre de vostre Excellence faict mention. Ce que mesmes l'on a par cy-devant veu et trouvé par expérience du temps de noz ancestres toutes et quantes fois que l'on a voulu par moyens si vi-lents remédier à une chose qui de sa nature ne se pe[ult] extirper par violence, ains seulement par persuasion enseignements. Et au contraire a l'on veu par plusi[eurs]

exemples, que là où le poinct que j'ay tousché en mes 1573.
dittes lettres a esté accordé, tout aussitost ont esté les Décembre.
guerres et dissensions assoupies et tous désordres remédiez. Car quant à ce qu'il semble que vostre Excellence accuse la conclusion de mes dittes lettres comme notoirement préjudiciable à la gloire de Dieu premièrement, et puis aussi au salut et bien de la patrie, je la supplie de bien considérer le cours de tous les siècles passez, et le confronter soigneusement avec l'ordinaire des jugemens de Dieu et le naturel corrompu des hommes. Elle trouvera indubitablement qu'il n'y a croix ny persécution, quelque grefve et horrible qu'elle soit, qui tant obscurcisse, voire et foulle aux pieds la gloire de Dieu et efface toute cognoissance et vraye craincte d'icelluy, comme faict une semblable guerre, pleine de tous desbordementz, dissolutions, énormitez et licences, et par conséquent mère, procréatrice, et nourrice de toutes impiétez et horribles blasphêmes. Et de faict quant est-ce que nous nous plaignons que toute religion a esté prophanée, toute piété mise soubz les piedz, et toute vraye cognoissance de Dieu esteincte, sinon lors que la barbarie des Gothes, Vandales, et autres nations a ravagé par toute la Chrestienté comme un torrent impétueux, et, par le moyen de longues guerres, a comme ensevely toutes sciences et toute humanité; nous ramenant un chaos et confusion au monde, dont encores aujourd'huy nous ne pouvons nous en despétrer[1]. Ce que je prévoy de rechef, par un juste jugement de Dieu, pancher sur la teste de noz enfans, si de bonne heure nous ne taschons d'arracher les semences de ces guerres intestines, qui desjà sont esparses par toute la

[1] débarrasser.

1573. Chrestienté, avec un dommage irréparable de la piété et
Décembre. cognoissance de Dieu que nous prétendons[1] de planter.

Et touchant l'autre poinct du salut et conservation de la patrie, si par supplication et intercession nous pouvions obtenir de la clémence du Roy quelque party aucunement tollérable, ores qu'il ne fut pas grandement à nostre advantage, certes, en parlant soubz correction de vostre Excellence, je suis d'advis que le pays en polroit estre conservé et apparentement relevé de ceste désolation, en laquelle il est prest pour tomber. Et, quant à nous, nous monstrerions par effect que nous désirons obéir au Roy et servir à nostre prochain, voire quand ce seroit avecq nostre incommodité. Et par aventure qu'avecq le temps Dieu fleschiroit le coeur de nostre Roy à quelque plus grande grâce, ou bien qu'il nous présenteroit quelque occasion de luy faire quelque très-humble service, qui luy polroit oster partie de la sinistre impression qu'il a conceue contre nous. Et, ores que rien de tout cecy n'adveint, si voy-je presques par toutes les histoires tant anciennes que modernes, qu'à l'issue de semblables guerres civiles se monstre évidemment qu'il eut mieux valu du commenchement embrasser quelque party aucunement tollérable, qu'après s'estre précipité aux extrêmes désolations de la guerre, tant dommageable à deux costez, estre finallement, ou du tout ruiné, ou bien contraint de recevoir party sans comparaison plus désavantageux que n'estoit celuy que du commenchement l'on pouvoit obtenir. Je ne raffreschiray icy les playes de noz voisinz, voire de nostre nation mesme; aussi n'allégueray-je l'ancienne guerre de Péloponnèse descrite de

[1] tâchons, nous efforçons.

Thucydides et cogneue à vostre Excellence, qui nous 1573.
peut servir d'un très clair miroir de ce que je vien de Décembre.
dire. Seulement touscheray-je les Romains, lesquelz, quelques amateurs qu'ilz fussent de leur liberté et républicque, eussent beaucoup plus faict pour eux-mesmes d'avoir quitté à César auscuns pointz qu'il demandoit, ores qu'ilz ne fussent conformes au pied de la lettre de leurs loix, que non pas, après avoir mené une grande et pernicieuse guerre civille, venir à la parfin entièrement dessoubz son joug, sans nulle réserve. Et mesmes encor alors valoit-il mieux supporter sa domination, qui retenoit encores quelque image et forme de républicque, que non pas, après l'avoir massacré au Sénat, s'envelopper de nouveau en cruelles guerres civilles et proscriptions horribles, et venir finalement à perdre, et le nom, et toute la trace ou apparence qui leur restoit de liberté et de républicque. Ce que je n'allégue pas pour faire aucune comparaison de tamps à tamps, ou personnes à personnes, mais seulement pour confirmer l'oppinion et advis, auquel j'ay tousjours esté, qu'il vault mieux en tamps et heure venir à quelque accord tollérable, que non pas attirer par la continuation de ceste guerre une ruine totalle sur ce pays.

Mais par avanture que vostre Excellence dira cy-dessus qu'elle est du mesme advis, mais que l'on ne nous présente rien qui soit tollérable ; là dessus je supplie vostre Excellence me vouloir ouir et croire, que j'ay veu en Monsieur de Noircarmes une telle et si bonne affection au bien et conservation de ce pays, que j'espère, voire et n'en fay nul doubte, que, si vostre Excellence et Messieurs des Estatz l'en requièrent, il s'employera très volontiers et fidellement pour intercéder vers Sa Majesté, et trou-

1573. Décembre. ver voie à quelque bon appoinctement, qui soit au contentement de Sa Majesté et de ses pouvres subjectz. Et quant aux asseurances, on en parlera par après lorsqu'on aura projecté quelque pied; mais il fault premièrement que nous supplions celluy lequel, comme très bien dict la lettre de vostre Excellence, inspiré du Seigneur, nous le peut promptement donner. Et pour cest effect je supplie très-humblement vostre Excellence que, pour le bien général de la patrie, elle dilligente ceste affaire et vueille au plustost envoyer vers mon dit Seigneur de Noircarmes pour avoir asseurance[1], afin de venir proposer noz doléances et entrer par ceste voye en communication. En quoy vostre Excellence se peut asseurer qu'il baillera la ditte asseurance si ample que ceulx que vostre Excellence y commectra, auront matière de contentement pour aller et venir seurement, de quelque qualité ou condition qu'ilz puissent estre. Et au reste j'ay grande espérance au Seigneur Dieu que la chose estant une fois encheminée par Sa divine clémence, Il ouvrira des moyens, meilleurs que nous sçaurions adviser, pour soulager ce povre peuple. Et pour tant je supplie de rechef vostre Excellence et la supplie autant humblement et affectueusement que faire je puis, que, ensemble avecq les dits Seigneurs des Estats, elle vueille prendre ceste affaire à cœur et la diligenter, affin que bientost on en puisse veoir quelque bon et heureux commenchement lequel, à tout événement, servira tousjours pour tant plus manifester la justice de la cause d'un chacun et acquerir réputation envers tous hommes du monde à vostre Excellence, qu'icelle désire à bon escient le bien et un

[1] sauf-conduit

quillite de ce pouvre pays, lequel semble piéca tendre les mains vers vostre Excellence pour la prier que, tant qu'en icelle est, elle tasche de remédier à tant de misères et calamitez. Je prieray le Seigneur Dieu qu'il veuille donner à vostre Excellence l'esprit de conseil et sapience pour se gouverner en ce faict icy et en tous autres selon Sa saincte et divine volonté, au plus grand advanchement de Sa gloire et soulagement de Son pouvre peuple. Suppliant vostre Excellence prendre ce mien escrit de bonne part, comme procédant non pas d'aucune passion inconstante, causée de pusillanimité ou crainte de plus grande adversité, mais d'un vray et entier selle[1] et affection constante, premièrement à la gloire de Dieu, au service de vostre Excellence, et puis au bien et soulagement de nostre povre patrie. Comme je me confie que vostre Excellence croira et continuera à me tenir au rang de ses très-humbles serviteurs, dont je la prie d'aussi bon coeur, comme je prie mon Dieu qu'Il vous maintienne, Monseigneur, en sa très saincte protection et sauvegarde. Escript à Utrecht, en la prison, ce iiij^{e} de décembre 1573.

1573. Décembre.

De vostre Excellence très-humble et affectionné serviteur,

Ph. de Marnix.

A Monseigneur,
Monseigneur le Prince d'Oranges,
Comte de Nassau, etc.

† LETTRE CDLIX.

3. *Le Landgrave Guillaume de Hesse à l'Evêque de Munster.*
ıre. *Necessité de mesures conciliatoires envers les Pays-Bas.*
(MS. CASSEL).

—

....Es ist zu erbarmen das es darzu kommen das solche unruhe inn denn herrlichen Niederländen angerichtett, der man woll hett können übrig sein, wan man die gewissenn hett wollen frey lassen, und nicht dem Antichrist zuw Rom zu gefallenn, ein solch pluttbatt angerichtett. Es ist auch zu besorgen es werdenn sich dergleichen hendell noch viell zutragen, dan sonder zweiffell die beträngten Niederländer *extrema* tentiren werden, ehir sie sich gar lassen fressen, sonderlich weill sie ann denen von Mecheln, Nerden, und Harlem gesehen das so gar kein *locus gratiae* mehr vorhandenn; darumb hoch zu wünschenn das dieser newer guvernator, oder aber der König selbst, andern miltern weege an die handt nehmen, damitt einszmals das Spanische regiment inn Niederländenn abgeschaft, und man des beschwerlichen kriegs (welcher so grosze überschwengkliche theurung und sonst viell unheils inn allenn landenn geberett) möge abkommen.... *Datum* Cassel, am 10 *Decembris anno* 73.

WILHELM L. z. HESSEN.

An Bisschoff zu Münster.

Apparemment l'Evêque dans sa réponse donna-t-il à enten que les Espagnols seroient bientôt maîtres des Gueux; du m le Landgrave lui écrit de Cassel le 28 janv. «Ob wir 's » woll selbst dafür haltenn das die Spanische armada mit e

» nen und versuchten leuthenn, proviandt, geschütz, und anderer 1573.
» nottürft, durchaus und volkomblich versehen, auch leichtlich Décembre.
» erachten konnen, da sich von beyden theilen ein *conflictus*
» zuetragt, das die Gosen nicht alwege vohr ablauffen; so haben
» doch S. L. inn der biblien in *libris Moysis*, *Regum*, und *Machabeo-*
» *rum* dergleichen viell exempell das Gott der Her offt durch weni-
» ge leuth grosse kriegsscharen, sonderlichenn die da haben sein
» Gottlichs wortt auszrotten wollenn, gentzlich hatt erlegenn und
» schlagenn lassenn. » (†MS. C.).

———

Le Roi de Pologne, traversant l'Allemagne, rendit visite à l'Electeur Palatin. Celui-ci écrit le 13 déc. de Heidelberg à Guillaume de Hesse: «....Der Konig von Polen.... ist bey uns vorgestriger » abendts, gleichwoll ungeladen, ankhommen und gesterigen tags » alhie verharret. .. Als seine k. W. mitt uns der vorigen verlauffenen » handlungen und itzigen gefährlicher staandts in Franckreich » sprach gehalten und dabeneben unser gutachten vernehmen wol- » len, wie die Kron Franckreich zu bestendiger ruge zu pringen » sein mochte, haben wir mitt s. k. W., in gegenwerth dero fürnhe- » men Rathe unndt des Konigs von Franckreichs abgesandten, rundt » und gut Teutsch ettliche stundt geredt, uundt die verlauffene » mortthaten, die man mitt dem beschonen wollen als ob der » Admiral und sein anhang wider den Konig und sein Hausz » conspirirt (wie dan ein solches irer kon. W. und jetzigem Konig » in Polen von etzliche eingebildet und dieser ursachen [wegk] zu » solchen bludtbadt gehetzet worden, nitt allein nicht billigen kön- » nen, sondern auch sovil zu verstehen geben das sie, mit solcher » gesuchten und geferbeten entschuldigungen, die k. Würden und » die Prinze, so zu solches geholffen, in grossen mistrawen und » verdacht bey menniglichen setzen.... » «Verstattung der freien » *exercitii religionis* » tel est, avoit dit l'Electeur, le seul moyen de parvenir en France à une paix durable. Et bien que le Roi et » dero einstheils zugeordneten rethen und gesanddten noch zur » zeitt solches mittel ins werck zu stellen.... unmoglich geachtet, » so wollen wir doch verhoffen, da diese dingen von andern

1573. Décembre. » Chur- und fürsten die sein k. W. ansprechen werden, mitt glei-» chem ernst getrieben und man ausz einem horne blasen wurdet, » Gott der Herr werde diese erinnerungen ohne frucht nicht » abgehen lassen... » (*MS. C.).

———

Le 20 décembre le Sieur de Lumbres envoye de Cologne au Comte Jean de Nassau « deux lettres que j'ay reçeu de Monseigneur » le Prince pour vous faire voir quel est son intention au regard de » ses affaires, tant de celles de pardeçà que de France ; desquelles » néanmoins vous et Monseigneur le Conte Ludovick vostre frère » disposerez selon que vous jugerez de ma capacité, et non au-» trement. Au demourant je seray fort aise que ce qui touche le » payement de trois cens cinquante escus deubs à M. de Frégouse, » me soit aussi promptement envoié qu'il vous sera possible, et » par Rollart, si faire se peult, affin que je l'envoie incontinent.... » Je vous supplie aussi, puisqu'il fault que je demeure icy aux » vacations du service de son Excellence, qu'il vous plaise advancer » de bonne heure la partie qu'il vous plait me faire tenir, affin de » me dégager de mes créditeurs de ceste ville, sans me laisser plus » longuement croupir et accabler de debtes en ceste ostellerie et » envers mon médechin, comme il vous a plus m'assurer faire à » mon partement d'auprès de vous. Demain je despesche homme » exprès vers son Excellence » (MS.).

———

* LETTRE CDLX.

G. de Schonberg à la Reine-Mère (MS. P. C. 400). — *Relative au voyage du Roi de Pologne.*

———

....Le Magistrat de cette ville a usé de fort honnestes façons à l'endroict de S. M.; mais il n'y a pas eu faulte de gens qui se soient mis en tout debvoir d'essayer à donner

des alarmes bien lourdes à S. M., lesquelles toutesfois S. 1573.
M. a trouvé entièrement faulses et mensongières..... S. M. Décembre.
se monstre si magnanime et résolue que j'espère que la honte qu'ils ont de voir ainsi dédaigner leur artifices, les fera s'en déporter à l'advenir. Nous ne négligeons toutesfois rien...... Le Comte Palatin a envoyé courrier sur courrier en Saxe commandant expressément au Duc Jan-Casimir de se trouver à Vach, et ce pour presser le Landgrave et le pousser à une bonne et définitive résolution touchant le faict de l'intelligence (1). Le Comte Palatin envoye avecques nous (oultre le Duc Christofle et le Comte Ludovicq) le licenciat Zuléger, ung de ses plus confidens conseillers, pour faire le mesme effect. Il avoit pareillement donné charge à Docteur Ohem de s'en aller en compagnie du Comte Jéhan de Nassau, frère du Comte Ludovic, trouver l'Electeur de Coulogne pour le faire accepter ce que V. M. sçayt, et l'induire à abjurer éternellement la Maison d'Austriche. Or pour ce que nous trouvions le Docteur Ohem plus traictable et plus rond et entier que Zuléger, qui a tousjours le faict de ceulx de la religion de France en la teste et en la bouche, j'ai tant faict que le dict Docteur (qui est le premier conseiller de son maistre et très confidant à l'Electeur de Saxe, et Landgrave) a promis au Roy de se trouver chez le Landgrave pour pousser à la roue; desorte que j'espère que les lettres que le Roy escrira à Vos M. au partir de Vach, vous apporteront encores plus de satisfaction que n'ont faict les précédentes..... Le Landgrave m'a faict entendre qu'il a envoyé par devers l'Electeur de Saxe homme ex-

(1) *intelligence*, ou correspondance: voyez p. 8* *init.*

1573. près, aussitost qu'il a receu la lettre que Vostre M. luy
Décembre. escrivoyt de Blamond, pour l'inciter à l'entreveue du Roy et de luy; de quoi sa femme (1), à l'instance de l'Impératrice, le retint par cris, pleurs, et continuelle lamentation...... Francfort, 20 décembre.»

† LETTRE CDLXI.

Le Prince d'Orange à Ph. de Marnix, Seigneur d'Aldegonde. Réponse à la lettre 458.

*** Le Prince désiroit la paix, mais une paix *bonne et asseurée.* On ne pouvoit se flatter de l'obtenir. Il en étoit comme *Languet* écrivoit quelques mois plus tard: «Haec dissidia componere non »tantum videtur mihi difficile, sed pene impossibile. In eo autem »errant plurimum Hispani qui hic (Viennae) sunt, quod existimant »totam hanc rem sitam esse in arbitrio et potestate Principis »Orangii.» *Ep. secr. I.* 2, p. 33.

Monsieur de St. Aldegonde, voz deux lettres escriptes en la prison du Chasteau d'Utrecht, l'une du iiij^me^ (2) et la seconde du ixme jour de ce mois, me sont esté présentées en ceste ville le xixme d'icelluy. Et ayant bien pesé et soigneusement considéré tout vostre discours et les raisons y contenues, je treuve la conclusion d'icelles tendre aux mesmes fins que font voz précédentes, ausquelles les

(1) *sa femme.* Il ne s'agit probablement pas du Landgrave et de Sabine de Wurtemberg, mais de l'Electeur et de son épouse, amis de la Maison d'Autriche: voyez aussi p. 76*.

(2) *du iiij^e^.* Voyez la lettre 458.

mesmes responsives ont satisfaict. Et à ce regard je ne voys occasion ou fondement quelconcque qui me debvroit faire changer la bonne et saincte délibération illecq comprinse, veu mesmes que tout mon désir n'est que de venir au plustost a une bonne et asseurée paix et telle qu'elle soit a l'advanchement de la gloire de Dieu, contentement de Sa M., bien et repoz de ses subjectz; comme plus particulierement appert par ung escript (1) faict puis naguerres, tant en mon nom que de celluy des Estatz d'Hollande, en forme de supplication au Roy, dont l'exemplaire vat joinctement ceste, qui pour briefveté me gardera de réitérer icy noz justes doleances, raisons, et conclusion déduictes au dit escript. Et cependant toutesfois, pour encoires plus amplement faire paroistre de quel pied je marche, puisque vous me dictes d'avoir veu en Monsieur de Noircarmes une telle et si bonne affection au bien et repos de ce pays, que vous espérez, voire n'en faictes nul doubte, il s'employera très voluntiers et fidellement pour interceder vers Sa M. et trouver voye à quelque bon appoinctement qui soit au contentement de sa ditte M. et de ses pouvres subjectz, je n'ay voullu faillir de luy escripre, et d'une bonne affection prier qu'il se vueille en cela esvertuer, et monstrer le bon zèle dont vous me parlez, et vouldrois que tous aultres qui en ont le moyen se fussent, passé long-temps, miz en ce debvoir, ou du moins qu'ilz s'y employassent encoires. Quant au billet des entrechanges lequel j'avois envoyé au Seigneur Francisco Valdes et lequel me dictes n'estre

1573.
Décembre.

(1) *escript*. Voyez p. 195, ou le Prince dit à ses frères qu'il le fait publier pour *l'achemunement de la paix.*

1573. venu entre les mains de Monsieur de Noircarmes, je tiens
Décembre. que le dit de Valdès l'aura envoyé au Duc d'Alve, d'aultant que depuis il m'a escript d'avoir eu responce du dit Ducq qu'il n'estoit délibéré qu'on feroit aulcune eschanges. Par quoy ay bien voullu présentement vous envoyer le double du mesme billet. Je me suis depuis aulcuns jours ençà transporté en ce pays de Zeelande, où grâces à Dieu j'ay trouvé nos affaires en assez bon estat; et quant à la ville de Middelbourg, nous espérons, selon les apparences humaines, que bientost Dieu la mectra en nostre pouvoir. Et en ceste endroit faisant icy fin, je supplieray le Seigneur Dieu vous avoir, Monsieur de St. Aldegonde, en Sa saincte garde et protection. Escript à Ziericxzee, le xxiij^e^ jour de décembre 1573.

Vostre bien bon amy,
Guillaume de Nassau.

---

† LETTRE CDLXI^e^.

Le Prince d'Orange au Seigneur de Noircarmes. Il l'exhorte à employer son influence pour la pacification des Pays-Bas.

Monsieur, par une lettre que, de la prison du chasteau d'Utrecht, m'a escript Monsieur de St. Aldegonde, le iiij^e^ jour de ce mois, il me dict entre aultres particularitez d'avoir veu en vous une bonne affection au bien et repos de ce pays, et qu'il espère, voire n'en faict nul doubte, vous vous employerez très voluntiers et fidellement pour intercéder vers Sa Majesté, et trouverez voye à quelque

bon appoinctement, qui soit au contentement de sa dite Majesté et de ses pouvres subjectz. Sur quoy j'ay bien voulu vous faire ceste, pour vous dire qu'il seroit esté bon que vous et tous aultres qui en ont les moyens, eussiez, passé long temps, faict si bons et vertueulx offices, affin que tant de gens de bien, bons et loyaulx subjects de Sa Majesté de toutes qualitez eussent peu estre préservez des calamitez et misères où l'on les a veu tomber. Et toutesfois estant meilleur de le faire tard que jamais, je vous prieray bien affectueusement que, suyvant le bon espoir que me donne le dit Sieur de St. Aldegonde, veuillez intercéder vers Sa Majesté selon le bon crédit que j'espère vous avez, et trouver voye à quelque bonne et asseurée paix, laquelle soit à l'advanchement de la gloire de Dieu, service et contentement de Sa Majesté, et au bien et repos de ses subjectz, afin que par ce moien ilz puissent cy-après vivre [ès] leur ancienne liberté, franchises et privilèges. Et affin que vous puissiez tant mieulx veoir noz justes doléances, raisons, et conclusions, je vous envoye icy joinct certain escript (1) que, par forme de supplication au Roy, moy et les Estatz de ce pays avons puis naguerres faict imprimer afin que tout le monde en pourroit estre informé, et surtout qu'il vinst aux oreilles de Sa Majesté, puisque tout accès devers icelle nous est défendu. En quel endroict, après, d'une bonne affection, vous avoir remerchié de la courtoisie dont vous uzez à l'endroit le dit Sieur de St. Aldegonde, comme une aultre lettre sienne me tesmoigne, je suppliray Dieu vous octroyer, Monsieur, tout ce que pour vostre salut vous

1573. Décembre.

(1) *escript.* Voyez p. 298.

1573. convient. Escript en la ville de Ziericxzée, le xxiij^e^ jour de
écembre. décembre 1573.

Vostre bien bon amy à vous faire service,

GUILLAUME DE NASSAU.

* LETTRE CDLXII.

Le Prince d'Orange à ses frères. Affaires de Zélande.

*** Malgré les dangers de la Hollande, on poussoit, avec une admirable constance, le siège de Middelbourg: voyez p. 307. « In Holland, » bysonder in 't Zuiderquartier, bleven de landen tot vele plaetsen le-» dig en onbebout leggen, sodat niet alleen de Huisman en Landt-» lieden, maer ook de Rentiers en Koopluiden in groter benautheid » waren levende, nochtans waren die van Holland en Zeland gere-» solveert het uitterste, goed, lyf, en leven voor hare vryheit en » Religie te wagen en op te setten by den Prince van Orangien » (die by hen luyden in 't generael en particulier seer groot geacht » en wel bemind was) tegen de Spangiaerden en hare aenhangeren. » En hoewel die van Holland en Zeeland in dese benautheid wa-» ren, so hadde nochtans den Prince van Orangien met haerluider » hulpe, met een ongelooffelyke kloekmoedigheid en met uitnemende » grote kosten zeer sterkelyk belegert Middelburg en Armuiden. » *Bor*, p. 478^b^. Même, durant le siège de Haerlem, le Prince n'avoit pas voulu qu'on interrompit celui de Middelbourg. On lui avoit envoyé de Zélande Pierre de Rycke pour annoncer qu'on ne pouvoit persévérer à moins de secours; qu'on attendroit toutefois le retour du député. « De Prince vont geen middelen om gelt » of victalie voor het schipvolck te vercrygen; maer .. hy wilde hem » niet laten so haest wederkeeren, seggende dat hy betroude dat » Godt de Heere by den tydt wat wercken soude (dese geschiedenis-

»se hebben wy uit den eigen monde van den Baljuw gehoort). Ende 1573.
»korts daernae quam de tydinghe datter uyt de zee eenighe sche- Décembre.
»pen met Pastel ofte Weet ende anders gheladen ingebrocht waren.»
V. Meteren, 87[d].

Messieurs mes frères, la cause de l'envoy de ce porteur avecq ceste mienne lettre est pour la peine où je suis, n'ayant eu de vous aulcunes nouvelles ou lettres depuis celles que m'avez escript le vj[e] jour du mois de novembre passé: je vous avois auparavant escript le dernier d'octobre et le cincquiesme du dit novembre et depuis encoires le xiij[e], xx[e], et xxiij[e] du dit novembre, et dernièrement le second jour du courrant, et ne me puis imaiginer dont il procède que sur aulcunes de mes lettres je n'ay jusques oires eu vostre responce, et toutesfois je ne veulx espérer que les messaigiers auroyent courru quelque fortune. Je vous ay à chacuns fois envoyé le double de ma précédente, comme aussy le duplicat de ma dernière vat joinctement ceste. Hans, le sommelier de mon frère Loys, partit d'avecq moy le xxiiij[e] du dit mois passé. Par luy et toutes mes dittes lettres vous aurez si amplement veu tout l'estat de noz affaires de pardeçà, ensemble mon intention, que je n'y sçaurois adjouster aultre chose sans premièrement avoir sur tout vostre responce; qui me faict vous prier de la meilleure affection qu'il m'est possible, que me vueillez au plustost relever de ceste peyne et me faire entendre combien vous aurez receu de mes lettres susdittes, joinctement vostre responce sur les poinctz y contenuz, selon que verrez l'importance d'iceulx le requérir. Et cependant je ne m'extendray davantaige par ceste, pour ne nous estre en ces quartiers survenu

1573. Décembre. aultre chose; seullement vous diray comme à la requeste des habitans de ce pays de Zéelande, et à l'advis des Estatz d'Hollande, je me suis depuis cincq ou six jours en transporté icy, où, grâces à Dieu, j'ay trouvé toutes choses en assez gratieulx estat. Devant-hier suis esté veoir nostre flotte navalle, qui tient la flotte ennemye assiégée au port de Berges opt Zoom, et n'ay peu assez remerchier le Seigneur Dieu de la bonne délibération en laquelle j'ay veu tous noz capitaines, soldatz, et matelotz. Ilz ont bon espoir de faire si bonne garde que l'ennemy n'y sortira jamais à bon marché, et moins encoires pourra ravictuailler la ville de Middelbourch, laquelle passé quelques jours estoit nostre, si, par la mauvaise garde que faisoient aulcuns capitaines de Camphere, la ditte ville n'eusse receu quelques quatre ou cincq cens sacqs de bledz, qui toutesfois, selon que leurs lettres et aulcuns prisonniers tesmoignent, ne pourront guerres durer, si desjà ne sont mangez. J'espère m'acheminer demain vers Camphere et delà à Flissingen, attendant l'issue qu'il plaisra au Seigneur Dieu nous donner à l'endroict la susditte ville de Middelbourch. Monsieur de St. Aldegonde m'avoit passé quelques sepmaines escript une lettre pour me persuader à quelque paix et accord, à laquelle, à l'advis des Estatz d'Hollande, je luy ay respondu le xxixe jour de novembre dernier. Et affin que vous puissiez veoir ce qui se passe en cest endroict, et en quelz termes nous sommes sur le dit accord, ne faisant doubte que s'en sément de bruyctz assez divers par delà, j'ay bien voulu vous envoyer joinctement ceste, le double de ma ditte lettre du xxixe du dit passé, avecq celle que pour responce m'a depuis encoires escript le dit de St. Aldegonde le iiij^e du

présent, aussi ce que depuis a esté trouvé bon que je luy 1573.
escripveroys et à Monsieur de Noircarmes.... Décembre.

Escript à Zierixzee, ce xxiij[e] jour de décembre 1573.

GUILLAUME DE NASSAU.

LETTRE CDLXIII.

Le Seigneur de Lumbres au Comte Jean ou Louis de Nassau. Départ du Duc d'Albe.

Monseigneur, ceste servira pour vous advertir que j'ay à cest instant receu lettres d'Anvers en date du 22 du présent, par lesquelles on me mande que le Duc d'Alve est party le 18[me] de Bruselles avec Don Frédérick pour prendre son chemin vers Italie, et qu'il doit séjourner, avant venir à Luxembourg, quelque quinzejours à Namur. Le Gouverneur nouveau est arrivé en Anvers au tans que dessus, où il faict toutte sorte de diligence de ravitailler à plus grand force que jamès Middelbourg, qui est en nécessité, d'aultant qu'ilz n'ont dernièrement receu que 500 mesures de bled. Monseigneur le Prince est à Flissinghe, qui aussi faict à grand diligence donner ordre pour empêcher ledict ravitaillement. Chappui[1] Vitelli est général au lieu de Don Frédérick. Au demeurant, Monseigneur, je vous prie très-humblement m'envoyer quelque argent,... sur tout le paiement du Sieur Gallasse Frégouse, d'autant que je n'atens que cela pour envoier home exprès vers

[1] Chiappin.

1573. luy avec un nain, un sculpteur pour le Roy, et un che-
Décembre. val qui est icy....

De Collongne, ce xxviij[e] de décembre 1573.

Vostre bien-humble et affectionné serviteur,

GUISLAIN DE FYENNES.

A Monseigneur,
Monseigneur le Conte Jan ou Monseigneur le Conte Ludovick de Nassau, etc.

† LETTRE CDLXIV.

.... *à* .... *Nouvelles de Zélande.*

*** Le Prince d'Orange resta quelque temps en Zélande. «De Prince »was dier tyd (encore au commencement de 1574) binnen Vlissingen, en.... hadde met hulpe van die van Holland en Zeeland eene »grote menichte van schepen toegerust, en deselve van als voorsien, »met 't gunt dat tot sulcken sake van node was. Op hare schepen »waren seer kloeke en ervaren bootsgesellen, dewelke niet anders »en begeerden dan hunne krachten tegen de Spangiaerden te proeven.» *Bor*, 479[a].

Le 20[me] du moys présent son Excellence s'est embarcqué à Zircsee et est aller voir nostre flote, ceux-là qui sont devant Berges op Som: et en l'arrivement de son Excellence toute l'armée, navire après navire, ont faict voile plus proche de la tranché que l'ennemy a fortifié pour la teste du havre du dit Bergen, pour la deffence des navires de guerre qui s'estoient là sauvez à leur dernier def-

faicte, estans constrains à force coup de canons se retirer 1573.
là pour se sauver. Lorsque nostre Armada se présentoit, Décembre.
barcque à barcque, à l'endroict de la fortification, commencoient à jecter force coup de canons là-dessus, et avecq les demy-cartaulx et coleuvrines jouoyent bravement à tours[1] et travers les toix et maisons de la ville. Cependant son Excellence se promenoit çà et là parmy l'armée. La navire de son Excellence estoit accoustré de damas crémoisin, et l'ennemy ne cessoit pareillement de jouer avecqs bons coups d'artillerie hors de son fort après la navire en laquelle son Excellence estoit. Après son Excellence fist assembler tous les capteins et chiefs de son Armada, et de bouche leur ramentevoioit de leur charge, les advisant de quelle grande importance et conséquence les affaires de Zélande estoient, avecq démonstration de la souver[2] de ceste guerre, et que à ce respect debvoient employer tout leur pouvoir pour la deffence de la religion, franchises et privilèges de la patrie; [ce] que tellement encouraga les soldats, que tous d'une mesme voix respondirent qu'ils estoient prests d'assister à son Excellence jusques à la dernière goutte de leur sang, et que plustost que d'abandonner la cause, aymeront myeulx de servir ung an sans recevoir maille[3], voire à encharger tout ce qu'ils ont en ce monde.

Ceulx de Vlissingen attendoient la venue de son Excellence le 28 de ce moys, et de là s'en ira vers der Vere. La présumption est que ceulx de Middelborg et Armuyden se [demurent] à tracter et parlementer; car la pauvreté, famine, et misère qu'ils ont enduré et endurent est insupportable, car leur nourriture a esté par long espace de

[1] tort. [2] sauver. [3] denier.

1573. Décembre. tamps ratz, soriz, chiens, et chatz; les bourgeois avecq leur famille meurent à force de faim, les soldats ont encoires quelques petite moyens par les victuailles qu'ils recevoient passé 3 sepmaines, combien en petit nombre.

Il y a esté grand esmotion des habitans et burgeois de Middelburg à l'encontre de garnison, jusques à ce que ceux de la ville s'estoient mys en armes, à cause que l'on bailloit seulement la portion des vivrez aux soldats et que les bourgeois furent repoussez, et pour cela ils se révoltèrent, mais Mondragon appaisa la querelle par tous moyens et finesse qu'il pouvoit inventer. Il y est passé 14 jours que nos maroniers[1], qui tiennent le [gurt] en un petit canal, par où on passe de Middelbourch à der Goes, où à grand paine un botkin[2] peult passer, ouyrent venir secrètement un botkin venant de Middelborch, lequel ont prins par finesse, et ont trouvé dedans que maroniers et un nomé Steinmulen, maistre d'hostel de Beauvoix, lequel cy-devant avoit ravictuaillé Middelbourg, se pensant retirer avecque plusieurs lettres qu'il portoit, dont ne sçavons ancoir le secret. Entre aultres Dragon[3] proteste devant Dieu et le monde du tort qu'on luy faict de ne l'avoir secouru en temps et heure, et que la ville ne fust aultrement pourveu, comme on luy avoit promis devant qu'il y allasse. La reste des lettres susdits en tient encoires secret, mais je ne doubte pas que son Excellence sçaura tous desseings, practiques, menez, et par quel moyen l'ennemy vouloit victualier la ville.

Son Excellence m'escript une lettre, par laquelle il me faict entendre comment qu'il annéante[4] toutes commissions par cy-devant donnés, et que je debve trousser par

[1] mariniers. [2] petite barque (*bootken*). [3] Mondragon. [4] met à néant, révoque.

teste, et faire exécution mérité à tous pyrates que je trouve sur ceste isle, que ne sont en service d'aulcun captein. De le Klunder, le 30 décembre 1573. 1573. Décembre.

LETTRE CDLXV.

[*Ardein*] *au Comte Louis de Nassau. Affaires de France et d'Orange.*

*** *Ardein*: personnage inconnu. Parmi les membres de l'assemblée de Millau, tenue en 1574, il y eut un *Arvien*: *Vie de de la Noue*, p. 134.

«On accusa la Reine-Mère d'avoir tâché de se saisir de la Ro»chelle par surprise. Biron, le Conte du Lude, Landereau, et »Puy-gaillard furent employés à cela, et traitèrent avec quelques »habitans et quelques soldats. Mais la menée fût découverte, et »quelques uns des complices rigoureusement exécutés.» *l.l.* p. 101. Jean de la Haye, Lieutenant Géneral du Poitou étoit «cou»rageux, ambitieux, et haut à la main» (*l.l.* 112). Il paroit avoir servi ou trahi les divers partis pour «exercer ses vengeances parti»culières.» *l.l.* La chose se fit apparemment sans la volonte *du Roi*, mais *la mère* du Roi ne l'avoit elle pas voulu?

Glandaige, Gentilhomme Dauphinois, de parti Protestant, entré dans la ville d'Orange avec une douzaine de cavaliers, «à l'aide d'une embuscade logée proche de la ville et favorisé »de plusieurs habitans,» *de la Pise*, p. 414, se saisit du Château. «Le motif de cest occupateur n'estoit pas d'expolier le »Prince de son Estat, mais de se servir de la place comme d'un lieu »advantageux pour faire la guerre dans le Comtat.» *l.l.* 414. Il paroit que le bruit des negociations entre Charles IX et le Comte Louis, Régent d'Orange, avoit cause du mécontentement parmi les Huguenots encore en guerre contre le Roi. «Le Régent (qui avoit »commandé au Gouverneur de vivre en paix avec tous les voisins,

1573. »et particulièrement avec les subjects de France) n'estoit pas
[D]écembre. »comptable de ses volontés au party Protestant, ny obligé de suivre »ses mouvements: il avoit naguères basty des correspondances de »plus grande haleine avec le Roy de France, touchant la conqueste »des Pays-Bas » *l.l.* p. 412, 414 Cette usurpation dura quatre mois, et « Glandaige fut justement expulsé d'une place qu'il avoit »saisie injustement.» p. 415.

Monseigneur, estant arrivé en ceste court, n'ay falli à faire ce que m'aviez commendé tant au Roy qu'à la Reyne, à quoy leurs Majestés me répondirent que ce n'étoit de ceste heure qu'ils estoint assurés de vostre bonne voulonté en leur endroit. Je eusse jà esté despesché, ne fust que la Reyne c'est trouvée mal. Je pence que n'ayes encores entendu la surprinse que l'on a voulu faire à la Rochelle, laquelle n'estant sortie en efait[1], il y en eu six de roués ou pendus, et vint-et-deux de prisoniers, tant de la ville que estrangers. L'on dit que c'est le lieutenant de céneschal de Poitou, nomé la Haye, qui a mené la dite entreprinse, sans la volonté du Roy, ce que la Royne m'a comendé de dire et assurer à ceulx de la religion qui sont en ces pais de Daufiné et de Prouvence, et que bientôt le Roy en fairoit faire une telle punition que on connoîtroit que c'a esté contre sa volonté. — Je n'ay entendu aultre chose d'Orenge que ce de coy l'on vous a informé premièrement, et davantage que ce n'a point esté entreprise particulière de Glandage, mais d'eux tous, come m'en a informé un jentillome que y fut envoyé du Roy, il n'y a qu'un mois s'estre arivé là. Je ne faudray vous advertir de la disposition des afaires par home exprès, ou par moy-mesmes, si je voy qu'il n'y ayst point

[1] effet.

d'espérance, qui me fait douter que mon voyage ne soit 1573.
inutile, parquoy je vous suplie m'advertir de vostre vo- Décembre.
lonté par le premier, en cas que je ne puisse là rien faire; je ne lairay pourtant d'i faire mon devoir et m'y employer de la mesme afection que j'ay tousjours désire de vous faire très humble service, priant Dieu, Monseigneur, vous donner sa grâce. A St. Germain en Laye, ce dernier décembre.

Vostre très humble et affectionné
serviteur,
[Ardein].

A Monseigneur,
Monseigneur le Conte Ludovic de
Nassau.
A Dillenborg.

L'entreprise contre la Rochelle dut causer de la défiance entre les nouveaux alliés ligués contre la Cour; car de la Haye avoit paru «un des plus eschauffez entre les politicques,» *Vie de de la Noue*, p. 112, et on avoit compté sur Biron. Guillaume de Hesse, écrivant a l'Electeur Palatin, le 19 févr. 74, et parlant d'un discours latin, dans lequel on croit que plusieurs grands Seigneurs mécontents en France eussent l'intention sincère de se joindre aux Huguenots, ajoute: «Wir »haben nie in unsernn kopff pringenn koonen das der Herzog von »Alançon, der von Mommorancy, der von Byron, undt andere »dergleiche benantte Hern gut Hugenottisch sein solten, sondern »habens allzeit für ein betrug (wie es dann die jungst zue Roschelle »fürgehabte verretterey, deren der von Byron author gewesen sein »soll, ausgewiesen), undt für ein exploration gehalten, undt uns »hochlich verwundert das mann dem fürgeben hat wollen glauben »zustellen. Das sprichwortt heist *Piscator ictus sapit, sed nos »toties icti nondum sentire, sed decipientibus adhuc fidem adhibere »et cum illis tractare volumus....*» (†MS. C.).

Parmi les Réformés plusieurs se faisoient scrupule de mettre

1573. Décembre. leurs griefs et ceux des Politiques en commun. « M. du Plessis »contestoit contre M. de la Noue et ce avec fortes raisons qu'il ne »faloit point mesler l'affaire de la Religion avec les mescontente-»mens du Duc d'Alençon. Qu'il estoit plus expédient que chacun »fit son fait à part, demeurant au reste bien ensemble... ; surtout »qu'il faloit bien peser que la cause de ceux de la religion du tout »divine perdroit beaucoup de son poids si on la mesloit avec les »intérests des hommes. L'autre opinion toutefois l'emporta. Con-»viennent donc les associés de prendre les armes le 10 mars 1574.» *Vie de Mornay*, p. 23. Le Duc de Bouillon, qui eut une grande part à ces projets, les désapprouva dans la suite; écrivant à son fils: « Tien toy tousjours avec ton Roy, et rien ne t'en puisse jamais »séparer que le maintien de la liberté de la conscience, pour la-»quelle je te convie et conjure de présenter à Dieu tes biens, ta »vie, et ta personne, et qu'il te souvienne que les Roys nous sont »donnés de Dieu, et quoy que mauvais quelques fois, néantmoins »nous ne les debvons desservir. Encores que Monsieur le Duc eust »parmy ces autres raisons de prendre les armes pour la vengeance »de la St. Barthélemy, sy n'estoit-il pas permis par la loy de Dieu »ny politicque, qu'il le fit, n'ayant en cela nulle vocation, et quand »Dieu eust béni ses desseins, c'eust esté pour punir ce qui avoit »esté entrepris à la St. Barthélemy, mais gardant à Monsieur ce »qu'il méritoit en se rendant autheur de tant de maux qu'une »guerre illégitime apporte; c'estoit sans justice que nous entrepre-»nions toutes ces nouvelletez; je te conjure de ne tomber en pa-»reille faute.» *Mém. de l'Hist. de France*, *T.* 48, *p.* 25 *et sq.* (revu d'après le MS. P. D. 82).

Le Prince d'Orange, ayant appris par de la Noue les motifs de sa conduite, lui répondit: « Ayant par M. Textor, présent porteur, »receu vostre lettre du 6 du mois de mars dernier, j'ay esté bien »fort ayse d'entendre de luy de vos nouvelles, ensemble les parti-»cularitez que de votre part il avoit charge me déclarer. Il n'es-»toit besoin d'user vers moy d'aucunes excuses pour vous estre mis »en défense contre le rude et mauvais traictement que l'on fait sen-»tir par delà à ceux qui suivent la pure parole de Dieu, sçachant »assez que la rigueur et violence de ceux qui ne peuvent endurer

» le repos et tranquillité publicque, vous y ont contraints, et jettés 1573.
» en cette nécessité. » *Vie de de la Noue*, p. 126. Décembre.

Le Comte Louis, depuis longtemps au fait des plans auxquels le départ du Duc d'Anjou avoit donné de la maturité, p. 127*, étoit lié avec les Politiques. Ils s'étoient promis un mutuel appui; mais ne purent s'entr'aider: Le Duc de Bouillon écrit: « De Rheims nous » allasmes à Soissons, où nous vint trouver Mr de Thoré. Là arriva » un ministre nommé St. Martin, envoyé de la part de Mr le Conte » Louis vers Monsieur; mon oncle et moy parlasmes à luy, sa créance » estoit que le dict Conte estoit à cheval..., qu'il venoit pour exécuter » une entreprise sur Mastric et qu'il attendoit des advis de Monsieur » pour tourner la teste vers luy où il luy seroit mandé. Nous ne » peusmes luy donner jour ny lieu, mais que dans un mois nous luy » ferions savoir de nos nouvelles » (*Mém. de l'Hist. de France*, 48. p. 14). Et peu de temps après: « Là vient à M. du Plessis commandement » de M. d'Alençon d'aller de sa part vers le Comte Louis de Nassau » (il estoit autour de Mastrich qu'il avoit pensé surprendre) pour » luy persuader qu'il amenast ceste armée autrement inutile, vers » la France; qu'aussitost qu'il le sçauroit sur la frontière, il l'iroit » rencontrer avec tout ce qu'il pourroit mener avec luy... Il ne peust » rien obtenir, partie parceque ceste armée levée tumultuairement » par ses parens et amis ne luy avoit été donnée que pour certain » temps; partie aussi, parcequ'il avoit dessein de passer en Angle- » terre, où ses serviteurs luy proposoient de belles espérances, et » pourtant se hastoit de licencier ses gens. » *Vie de Mornay*, p. 28.

LETTRE CDLXVI.

Le Comte Louis de Nassau au Prince d'Orange. Affaires d'Allemagne; préparatifs de son expédition.

⁂ Cette Lettre, sans date, paroît écrite à la fin de 1573.

Monseigneur, mes frères et moy avons esté desjà re-

1573. Décembre. cerchés par plusieurs de vous vouloir solliciter et supplier de tant faire avecques les Estats de Hollande affin que ce premier termin puisse estre satisfaict, et qu'ils auront patience aussi longtemps que l'on vouldra avecques les aultres, se présentans de vous faire *ung reutterdienst* avecques mille ou douze cents chevaulx à leur despens, et ce en tout tel endroict que l'on vouldra attenter quelque chose; car ils congnoissent bien que ils ne sçauroient estre paiés si les Estats ne sont aulcunement soublagés, entreprenant d'ung aultre costé. Nous avons esté requis particulièrement de Ernst von Manslo[1] de vous vouloir supplier de sa part que veullés oublier tout ce qui s'est passé à Delft entre vous et luy; qu'il confesse d'avoir le tort, mais que ces parolles estoient plustost procédées d'une fâcherie de ceur de ce qu'il se sentoit pressé d'ung chascung et qu'il voioit les Estats si mal résolus et affectionnés à condescendre à leurs demandes, que d'une mauvaise volonté en vostre service, et qu'il estoit tout prest de employer sa vie en tout et par tout, moiennant qu'il fust asseuré que vous l'auriés pour agréable. Nous luy avons promis de vous en faire le rapport par escript ou de bouche; il semble qu'il désire de demeurer vostre pensionaire tout ainsi qu'il a esté auparavant. Nous avons remonstré bien au long à Wallefels, qui est celui lequel il ast envoié vers nous, le peu d'occasion qu'il avoit eu de départir arrière de vous de telle façon comme nous avions entendu, et que luy avoit pressé le Conte de Barbi et Dime von Hoert de vous annoncer de sa part qu'il n'entendoit pas de plus estre vostre pensionaire, s'estant fondé sur le petit traictement que luy avés présenté de la part des Estats,

[1] Mandeslo.

avecques tout plain d'aultres circonstances: vous advise- 1573.
rez, s'il vous plait, ceque voulés que soit faict en cecy, et Décembre.
serez obéy. L'on nous baille bone espérance du Duc Casimir, de vouloir faire quelque chose de bon, et de faict il a désiré de pouvoir communiquer avecques mon frère et moy pour prendre une résolution, à quoy tiendrons la main, comme pourrés penser. Nous partons à cest instant pour l'aller trouver à Symmeren, et le presserons jusques au bout: Dieu nous veuille assister que nous puissions résouldre quelque chose à Sa gloire et à vostre soulagement; vous en serés promptement adverti. Quant à ce que mandés, qu'il vous semble que l'Empereur ne se monstre guères affectionné en vostre endroit, ayant messement escript au Conte Palatin de empêcher vous et les vostres, voire de leur courir sus, ce sont termes généraulx (1) et pareils aulx édicts qui furent faicts il y a trois ans en faveur du Roy de France. La principale cause qui nous meust à solliciter le faict de Bitz, est pour obvier cest empêchement de la levée, car j'espère que nous aurons moien de mectre sus deulx mille chevaulx et trois ou quatre mille harquebuzier pour faire une honeste entreprinse, sans que l'on nous peult empêcher. Il est vray que, si les Estats pouvoint aulcunement fournir au premier termin, que cela avanceroit merveilleusement la besongne. Ung gentilhome qui s'appelle Eyl fust, il y eust

(1) *termes généraulx.* Cependant «Imperator misit ad Rhenum legatos per quos conatur impedire ne progrediantur milites quos Dux Christophorus Palatinus et Comes Ludovicus dicuntur conscribere ad ferendum auxilium Principi Orangio.» *Lang. Ep. secr.* I. 230, *in f.*

1573. hier huict jours, dedans la ville de Nimmegen, où il vist
Décembre. le Duc d'Albe assé mal accompaingné, comme il dict, il a deulx compaignies des Alemans et peu des Espaingnols avecques luy : ce seroit prendre le nid avecques les oiseaulx, si ainsi fust ordonné de Dieu. Helling est encores après pour sçavoir toutes particularités, lequel j'attens de heure à aultre. L'on me veult asseurer de l'entreprinse de Venlo; je sçauray, dedans peu des jours, ce que l'on en debvra espérer; il fault prier Dieu de bon coeur, et Il ne nous délaissera poinct au besoing, et ordonnera que le tout réussira à nostre salut.

* LETTRE CDLXVII.

Wenceslas Zuléger au Duc Jean-Casimir. Détails sur les négociations avec le Roi de Pologne et ses ministres (MS. CASSEL).

*** On reconnoit ici celui dont la franchise étoit peu agréable aux agents de Charles IX; «qui a toujours le faict de ceux de la » religion de France en la teste et en la bouche:» p. 297. Quant à l'Electeur Palatin, il semble que, sans cacher au Roi de Pologne ses sentiments (p. 295), il ne l'a pas accueilli aussi défavorablement que quelques historiens (par ex. *de Thou*, *Hist.* II. 973, D.) le rapportent.

....Mein gn. Herr empfing den König von Polen in gespiegelten saal, und[1] volgendes tags von 7 bis umb 10 uhre allein, ohne jemandes beysein, von der handlung zu Paris....

Nachmittag ist in beysein beiderseits rethen so darzu

[1] hat ihn unterhalten *ou quelque chose de semblable*, *manque*.

verordnet waren, von der verständtnüs, so beide von 1574.
Franckreich und Poln gesucht, geredt worden.... Janvier.

On a fortement insisté sur un traité particulier, « ein special bündtnüs. » Il a été répondu qu'on se concerteroit avec d'autres Princes. Ehem et Zuleger ont été envoyés à Cassel, et ont declaré au Comte de Retz, à M. de Bellievre, et à Schonberg vouloir rester dans les termes de l'ancienne amitié. Ceux-ci ont absolument voulu « das Pfalz » sich verbünde *pour la conservation de l'etat contre tous*; » mais on a fait entendre « das Pfalz, was die sachen so Frankreich mit seinen underthanen zu thun hatte, anlangt, frey unverbunden sein wolle, » et ne vouloit pas prendre des engagements qui faciliteroient la persécution des Huguenots; « wodurch sie hernach ursach suchten die » armen Christen in Franckreich zu hencken und vollendts uf die » fleischbanck zu lifern, wie dan bisher allwegen gescheen das, » under den schein und titul der Rebellion und das es *cause d'estat* und nit *de la religion* seie, allwegen die Christen gehenckt » und ausgereuttet worden. »

Derhalben besser das es bey alter hergebrachter freundtschafft bleibe, ohne fernere verbindung, wie auch der entliche beschlusz dahin gelautet das Pfalz sich selbst gegen der kön. W. in Franckreich resolviren soll, wie dan ir chf. Gn. wol *in genere* ohn einich verknüpfung thun werden.

Dieses erzehle E. f. Gn. ich darumb desto weitläuffiger, damit E. f. Gn. abnemen mögen wo ir gantz *discours* und *scopus* hingeht, nemblich dieweil diejhenige so zu der Parisischen mordthat gerathen und geholffen, alle aus förcht ausz Franckreich ziehen, und wol wissen (wie sie auch selbst bekennen) das in Franckreich *touts les estats* ein Bundt gemacht diejhenige, so zu der mordthat und brechung des so herrlichen fridens gerathen, und das Italienische regiment zur rechnung anzuhalten, so under-

1574. Janvier. steht der von Retz, als fürnembste rathgeber des *massacre*, mit solcher *masque* und schein einer bündtnüs mit den Teutschen Chur- und Fürsten obgemelt der Stende in Franckreich fürnemen zu brechen und zu hindern, und zum wenigstens *l'entreveue de Princes et le bon receul*[1] *qu'on faict au Roy de Poulogne* dahin zu miszbrauchen..... Ich habe des Königs Canzler Mr de Pietprat[2], so ein ehrlich, gelehrter, verstendiger, und guter man, angesprochen, welcher mir rundt angezaigt das sie keiner andern ursach halben die bündtnüs suchen dan das sie under solchem schein die bündtnüs so der Hertzog von Alençon mit allen Fürsten [vom] adel und stenden in Frankreich gemacht umb das Italienische regiment abschaffen, auch rechnung von allen bisher geübten handlungen haben wollen, brechen und zu nicht machen und sie im Regiment bleiben mögen; von der ursach weg haben sie sich auch also hefftig understanden [den] Hertzog von Alençon durch den Englischen heyrath zu entschütten.... Darumb er Gott im himel gedanckt das die resolution wie oben gemelt, gefallen ist; das würde den guten leuthen in Franckreich ein hertz und die mörder verzagt machen.... Welches alles E. f. Gn. ich darumb zuschreibe damit sie aller handlung mögen einen grundt haben, und ire *actiones* darnach richten. Dann uns gar nit zweivell der von Retz und Schomberg werden E. f. Gn. mit wunderbarlichen brillen begegnen, dieselb zu betrügen und ins garn zu bringen.... E. f. Gn. wollen uf freien füssen stehn, wie bisher, den armen Christen oder andern so des Königreichs wolfarth suchen, zu helffen oder nit. Da wollen sie E. f. Gn., wie auch andere Herrn, verknipfen und inen die hende binden, welches keines-

[1] accueil. [2] Pibrac.

wegs sich thun lässt, noch gegen Got zu verantworten, 1574.
auch vor der weldt die gröszte *macula* und flec were, Janvier.
welche unseren Hernn kündte angehenckt werden. Hierin werden E. f. Gn. Brandenburg wol wissen zu verwarnen, wie auch andere Herrn, bey denen Poln solches suchen möchte.... Gewiszlich uff langem mitziehen und beywohnen hat Graf Ludwig gesehen und gespürt das der von Retz und Hertzog von Nevers nur aus förcht ausz Franckreich gezogen.... Wir achten das Schönberg, Staupitz, und der von Platen keiner andern ursach halben mit hineinziehen, dan eben der ursach halben das sie, wo sie sehen dasz das wasser in Franckreich will ueber die korbe gehn, ein kriegsvolck werben, jetzt im durchzug ire leuthe besprechen. So gebe inen der König zu Polen gelt: hette man auch so viel verschmitzter köpf und die rechten bluthunde, als häupter, bey sich.... Wolte der Hertzog von Alençon und anderen E. f. Gn. auch gebrauchen, steht es hernach bey demselben was sie thun wollen.... E. f. Gn. wollen sich wol fürsehen; dan sie auch dahin kommen das sie sich gegen Graf Ludwig vernemen lassen das die Religions-verwandten in Franckreich sollen gesichert sein, wo aber Papisten weren die sich solten anmassen dem König ordnung geben, das man denen nit helffen wolle, oder zum wenigsten stille stehn. Nun haben aber *les Officiers de la Couronne* zusamen gethan und wollen ein Reformation in Franckreich haben, wie auch Schönberg selbst bekant das der von Montpensier auch im bundt, da wolten sie gegen versichert sein das man denen nit hilf thete. Nun ist aber besser das *remedium des Officiers de la Couronne* gehe für sich und das die personen solten bleiben und das Königreich zu schei-

1574. Janvier. tern gehen. Welches auch für uns Deutschen besser und zu versicherung des Haus der Pfaltz mehr fürträglich, [und] E. f. Gn. reputation und standthaftigkeit erhelt.

Euer f. Gn. rathen wir underthenig das die mit dem von Retz und Schönberg sich nit zuvil einlasse.... Cassel, 2 janv. 1574.

——

Le Roi de Pologne eut aussi une entrevue avec le Landgrave de Hesse. Celui-ci, écrivant le 2 janv. de Cassel au Comte H. de Nuenar, lui en donne quelques détails, les mêmes qu'il avoit communiqués, le 31 déc. à l'Eleteur de Mayence: *Rommel, N. G. H. I*, p. 560. Il ajoute: «wir haben sein kön. W. einen zimblichen »verstendigen beredten Fürsten befunden, der sich jegen die leute »nach gepurnüs woll zu halten weiss.... Er hat sich auch gar hoch »erbottenn das sein K. W. geneigt seie mitt den Teutschen Chur- »und Fürsten gute vertreuliche correspondenz zu halten» (†MS. C).

* LETTRE CDLXVIII.

Le Prince d'Orange aux Comtes Jean, Louis, et Henri de Nassau: Il insiste sur un prompt secours.

——

Messieurs mes frères, par la lettre que je vous ay escript de Zierixzée le xxiij[e] jour de mois passé, dont le double vat icy joinct, vous aurez amplement peu veoir en quelle peine je suis pour n'avoir depuis vos dernières du vj[e] jour de novembre eu aulcuns aultres lettres ou nouvelles de vous. Et comme je demeure encoires en la mesme peine et que cependant ces longeurs n'apportent guerres d'avanchement à nostre cause, j'ay du tout trouvé convenir de faire suivre ceste à ma ditte précédente, pour

vous prier que, me relevant de telle paine, vous me faictes au plustost entendre l'estat et disposition tant de vostre bonne santé et disposition que de noz affaires de par delà: d'aultre part, comme le temps et la saison de l'iver s'advance bien fort et petit à petit s'approchera la primevére, et que des practiques et secrètes menées de l'ennemi ne debvons aulcunement doubter, ains nous asseurer qu'il n'obmectra rien pour, ayant le loysir, se mectre en nouvel équippaige pour nous donner plus d'affaires qu'auparavant, mesmes s'il nous voyt encoires destituez de tout secours et noz villes par tant de frais et despences si fort chargées que, selon apparence humaine, elles ne pourroyent longuement subsister sans quelque bon secours et soulaigement; je vous prie, le plus affectueusement qu'il m'est possible, qu'en toute diligence me veuillez au vray et tout ouvertement mander en quelle estat sont voz affaires par delà, et si en brieff vous ferez quelque assamblée, joinctement quel secours nous avons seurement à attendre de vous et l'arrest qui en est prins, sans dissimuler aucune chose, affin que nous puissions icy régler et faire estat selon cela, pour, après une longue et vaine attente de secours, ne tomber au mesme inconvénient qui nous advint à l'endroict de la bonne ville de Harlem, laquelle, après s'estre si vaillamment maintenue et avoir tant souffert sur l'espoir que de jour en jour je luy donnois du secours que nous recepvrions, fust à la fin constrainte se rendre à la mercy des ennemys, qui l'ont traictée si inhumainement que la souvenance des cruaultez y exercées ne se polra jamais estaindre. Qu'à ce regard debvons bien penser quel traictement l'ennemy feroit aux aultres qui, par faulte de secours, pourroyent tomber entre ses mains;

1574. Janvier.

1574. Janvier. puisque luy, depuis la rendition dudict Harlem, a receu, tant en Waterlandt que icy en Zeelande, si grand escorne[1], perte, honte, et vergoigne[2]: vous congnoissez son naturel, non seulement ambitieux et vindicatyf, mais quasi despouillé de toute humanité. Je ne vous diz poinct tout cecy pour aulcunement me deffier de voz bonnes diligences, ayant cy-devant par plusieurs lettres très assez veu les bons debvoirs que vous faictes sans cesse, mais pour aultant que plusieurs moyens desquelz m'avez faict ouverture et lesquelz j'ay trouvé bien bon, sont toutesfois tirez en grande longueur, et que la tardivité d'exécution nous apporte des dommaiges et inconvéniens irréparables, dont pouvez facillement considérer combien la diligence en noz actions est requise et que ung bon secours nous tirreroit maintenant avecq peu de paine hors de tous maulx, estans les forces ennemies tant descouragées, désunies et esparses de tous costez; que me faict aultre fois vous prier que incontinent ceste veue je puisse avoir absolute responsе de vous, et plustost par deux ou trois diverses voies.

Depuis ce que dessus, est icy arrivé le présent porteur avec une lettre de mon frère le Conte Jéhan, escript à Dillenbourch le 21 jour du mois de novembre dernier. Et oires qu'elle a faict si long séjour, si est-ce toutesfois qu'elle m'a esté très agréable, pour avoir veu par icelle vostre bonne disposition, joinctement les bons debvoirs et dilligences ausquelles vous continuez par delà. Je ne vous feray icy long discours en responce de vostre lettre, puisque je n'y ay trouvé aucune résolution de voz affaires, bien que suis esté aise de veoir que la confédération

[1] honte. [2] déshonneur, humiliation.

par delà que sçavez est en bons termes et que semble (1) procéder avecque toute sincérité. Et toutesfois il sera bon de prendre toujours regard à ses actions, et que bientost il face apparoistre quelque bon effect, et tel qu'il nous serve d'asseurance. J'ay aussy bon désir d'entendre au vray le passaige du Roy de Poloingne et jusques à où mon frère le Conte Louys l'aura conduict, dont il y a grand bruyct par deçà. Quant à la difficulté que vous avez trouvé en la lecture de mes lettres, je veulx espérer que celles qu'aurez receu depuis avecq les doubles, pour estre assez de mesme substance, vous auront mieulx esclarcy mon intention. Des nouvelles de par deçà, je ne vous sçauroys icy mander aultres que mes susdittes précédentes contiennent. Les affaires de la ville de Middelbourg sont réduictes en telle extrémité, que nous espérons la ville ne pourra longuement se maintenir sans tomber entre noz mains, bien que l'ennemy, tant par force que par practicques et subtilitez, tasche, par diverses voyes et de tous costelz, de secourrir et ravictuailler la ditte ville; mais aussi les nostres ne font moindre debvoir pour, par bonne garde tant par terre que par eaue, l'empescher. La famine et disette de toutes choses y croist d'heure en heure, et tellement que grande partie, tant hommes, femmes, que enffans, y meurent de faim. Et comme il semble que les ennemis sont résoluz de tenter encoires une foys la voye de force pour ravictuailler la ditte ville de Middelburch, je vous prie de faire faire partout des prières à Dieu, afin qu'il Luy plaise nous regarder en miséricorde, sans nous laisser tomber en telle extré-

1574. Janvier.

(1) *semble.* Apparemment le Roi de France, ou l'Electteur de Cologne.

1574. Janvier. mité, qui causeroit indubitablement par trop grande effusion de sang.... Vlessingue, ce 6e janvier.

Vostre[1] bien bon frère à vous faire service,

GUILLAUME DE NASSAU.

A Messieurs,
Messieurs les Contes Jéhan, Louys et Henry de Nassau, mes bien bon frères.
Dillenbourch.

Effectivement l'ennemi tenta peu après de ravitailler Middelbourg. Deux flottes sortirent d'Anvers, sous d'Avila et J. de Romero. Un terrible combat naval eut lieu le 29 janvier près de Roemerswale contre ce dernier; les Zélandois, sous L. de Boysot, remportèrent une victoire complète. La flotte de d'Avila, qui auroit rencontré peu de résistance, avoit laissé passer le moment opportun. « Als de vlote van »Davila af quam, was de Prince seer becommert ende beangst dat »sy mochten doorvaren; want syn oorloghschepen daer teghen ghe»ordonneert en waren van goet volck niet wel versien, meest al op »de vlote na Berghe zynde, waeromme, na alle moghelycke ordre »daerop gestelt, soo hadde hy hem alleen in syn kamer seer bekom»mert tot gebeden begeven, maer als hem korts daerna tydinghe »ghebrocht was dat men Davilas vlote hadde gesien ten ancker »komen, so was hy seer verblydt, want den vloet des waters haer »teghen wert, dies hy Godt danckte, ende stondt op, ende gingh »na het hooft van Vlissingen, ende sagh se daer selve liggen omtrent »Breskens, bykans niet eens twyfelende van de Victorie syns volcks »voor Bergen » *V. Meteren*, 89a.

La reddition suivit de près. Mondragon, après une défense opiniâtre, accepta des conditions honorables, le 19 février. « Ende »alsoo is de Prince meester geworden van 't geheele Eylandt van »Walcheren ende van der Zee. .. Het onderstandt ofte ontset heeft »binnen twee jaren den Koning aen gelde gekost seven milioenen »guldens.» *l.l.* p. 89c.

[1] Vostre — service. *Autographe.*

LETTRE CDLXIX.

Le Seigneur de Lumbres au Comte Louis de Nassau. Nouvelles diverses. 1574. Janvier.

Monseigneur !

....Des novelles elles ne sont aultres sinon que ceulx de Middelbourg sont en grande extrémité. Monsieur le Prince est encore en Zellande, en délibération de n'en partir point qu'il n'aye une fin de ceste guerre là. Ceulx de Hollande ont inondé tout le plat pays de Delflant, tellement que la guerre s'y faist maintenant en petites barques, comme sur une mer. Collongne, du 12 janvier 1574.

Vostre bien humble et très-affectionné serviteur,

GUISLAIN DE FYENNES.

On m'escrit d'Anvers que le nouveau Gouverneur faict lever des gens de pied et de cheval en Allemaigne. Le Duc d'Alve est aux environs de Lorraine, accompagné de quatre cent chevaux et d'aultant de harquebouziers: mais le bruict est en cette ville qu'il est de retour à Namur, après avoir heu son bagage vollé. Je vous supplie très humblement me mander si les affaires pour lesquelles vous avés faict tant de voyages, se portent bien, affin de m'en pouvoir réjouir avec vostre bien revenue.

LETTRE CDLXX.

Le Comte Louis au Comte Jean de Nassau. Préparatifs de son expédition.

...E. L. moegen es gewiszlich darvor halten das die entreprinse eher nicht dann auff den bestimten tag inn

1574. das werck gestellet werden mag, es wil dannoch der-
Janvier. massen gehandlet sein damitt es seinen *effectum* erreichen moege; dan, sollte disser ahnschlag zuerück gehen oder nicht gerathen, so were es dausent mal besser das man nie daran gedacht hette, dan die Hollender und Sehlender gar verzweiveln würden. Wir haben hier inn allem einen abscheidt genommen, doch uff E. L. verbesserung: ich versehe mich es werde derselben gefallen. Mein brueder Graff Heinrich wirt, ob Gott will, heut auch hier sein. Mit der Schaumburgischen sache höre ich gantz ungern das die zu Cleve so kaltsinnig sein, muesz also der zeitt erwartten. Graff Otto von Schaumburg hat ein gantz freundlichs schreiben mit vielen erbieten ahn E. L. gethan, darausz man gnugsam abnemen kan dasz ehr die lausz in dem ohr hatt. Ich hab den botten bisz zu E. L. ankunfft auffgehalten, damit man sein erbiethen nicht aus der hand schlage da das ander fehlen solte. Es hat mir der von Briel [1] gar viel von Frantz von Bolschwein gesacht, das er meinen Herren den Princen 600 pferd zufueren könne; nun kom ich in erfahrung das es gar ein [bottrigk [2]] sein soll, welches unsz keiniges weges dienen würde. Der bewuste Marschalck soll hart auff inen dringen, darum wollen E. L. doch mitt in darvon reden. *Datum* Siegen, den 21 jan. A° 74.

LETTRE CDLXX[a].

Memoire du Duc Christophe relatif à la levée et au payement des troupes.

*** Le 22 février on devoit passer le Rhin. Il y aura donc pro-

[1] W. van Breyll. [2] Un homme de peu de moyens (*een botterik*).

bablement une erreur de date dans ce qu'écrit Bor: « De Groot- 1574.
» Commandeur verstond dat Graef Lodewijk den 21 febr. met zijn Janvier.
» broeder Grave Henrik, bij hem hebbende Christoffel de sone
» van den Palsgrave Fredrik van den Rhijn, die Generael was van
» de ruiterije, gelijk Grave Lodewijk was van het voetvolk, gekomen
» waren op omtrent twee mijlen nabij Maestricht. » p. 489*.

———

Zugedencken:

Erstlich, das keiner mehr dan 100 pferdt werben soll, das soll man auf ein jeglich pferdt 12 gulden, den gl. zue 15 b.[1] gerechnet, vor diesen reutterdienst geben. Da auch der handel lenger als ein monath wehren solte, alsdan wirdt mit einem jeglichen seiner gelegenheit nach gehandlet werden, und da man mit einem oder mehr der sachen nicht eins werden könte, oder sonsten eines gelegenheit nicht sein würde lenger als ein monat zu bleiben, deme soll freij stehen abzuziehen. Dem rittmeister wirdt man 100 fl. zu werbgelt geben: die werbung geschicht durch den Durchleuchtigen Hochgebornen Fürsten, Herzog Christoffeln, Pfaltzgraven beij Rhein und Herzog in Beiern, etc., in nahmen und von wegen den Niederlendischen Stende, und werden beide Gräfen von Nassaw, Ludwig und Henrich, i. f. G. und dieser sachen beiwohnen.

Den 21 Februarij soll man zue Linsz oder daselbst herumb ahnkommen, damit man den abent oder den 22 des morgens zeitlich über Rhein komme. Es musz ein jeglicher seinen geworbenen leuthen ahnzeigen das sie sich hien und wieder mit bezalung und anderm gemesz halten, damit man dem Reich und gemeinen man kein ursach zue ahnlauff oder verhinderung des passes gebe, desgleichen auch das man niemandts vermelde

[1] batzen.

1574. wem man zustehe und wo man hinaus wolle, es were dan
Janvier. das man von einem Hern oder beampten des orths ahngeredt und verhindert werden solte.

Das die pferde nicht alle dürffen gerüst sein, sondern nuhr die helffte, es were dan sach das einer gute gelegenheit hette seine rüstung unvermerckt mitzubringen.

Der monatt soll den 22 Februarij ahngehen, und man soll keine herwagen mitnehmen. *Datum* Siegen, den 23 Januarij A.° 74.

CHRISTOFFEL PFALTZGRAFF.

LETTRE CDLXXI.

W. Zuleger au Comte Louis de Nassau.
Nouvelles diverses.

Wolgeborner Graff..... Nechten bin ich von Sarbrücken wider allhie ankhommen, do ich dan beim Amptman Kratzen schreiben funden bei Verdün uff der h. drei Königtag gegeben, wie auch sonsten ich in bestendiger khundtschaft erfaren das der von Alba wenig tage vor der hei. drei Königtag zu Verdün durchgezogen, mit 300 pferden und 120 mauleseln beladen; fürther naher Thul und also durch Lothringen stracks nach Burgund uff Grij [1], do er ettlich tag soll stil ligen.

...Dieweil D. Weijer allerlei *particularia* in Franckreich vernommen, so E. G. zu wiszen gepürtt, hab ich mit [Eh.[2]] dahin gehandelt das sein Churf. G. den zu E. G. abgefertigt; dem werden Sie audientz geben und Ir bedencken uff alle püncten mittgeben.

[1] Grey *dans la Franche-Comté*. [2] Ehem (?).

Was in Engellandt gehandelt und woruff esz stehet, weiset beiligend schreiben an mich ausz... Belangend den wexel der 10.000 fl. so darin gemeldet, hab ich darumb geschrieben; [dieweil] damals E. G. Bruder Graff Johan gern dem Hern Printzen ein summa zugemacht hette, hab ich geschrieben zu versuchen ob durch wexel möcht aus Engelland mein gn. Hr. dem Printz etwas khönnen zugemacht werden; das stehet nunmehr zu E. G. zu gebrauchen oder nit, allein das Sie mich solches berichten. 1574. Janvier.

Belangend mein gn. Hr. von Witgenstein, hett ich, lauth D. Ehems jüngst an mich gethanen schreibens, copei der bestallung überschickt wie ich hie gewesen, habe aber die bis noch in der cantzlei nit [sind] khommen; mein gn. Hr. hatt sich aber erkleret das ire churf. Gn. den Graven also underhalten wollen das ire Gn. damit zufrieden sein sollen: derhalben bit ich underthenig E. G. wollen dieselb sach auch fürdern, dan der andere ist schon abgezogen.....

Datum Heidelbergk, den 22 Januarij A°. 74.

E. G.

undertheniger gantzwilliger,

WENZEL ZULEGER.

Es soll der neu Guvernator bevolhen haben uff die frontieren dieselben wol zu bewaren, wie dan zu Lützenburgk und Ditenhoven geschehen sein soll. Ich besorg der feind sei durch den lauff der knecht jüngst gewarnet, und besorge di zeit so E. G. fürhat, werde lang fallen, und inmittelst uff Mittelburgk alle macht gewendet werden.

A Monseigneur,
Monseigneur le Conte Louys de Nassau.

1574. Janvier. Le S[r] de Lumbres écrit de Cologne, le 24janv., au Comte Louis: « Monseigneur, J'ay veu les articles qu'il vous a plû m'envoier » par Monseigneur de Bernicour; sur lesquels Monseigneur de Bril et » moy avons [1] laissé de prendre résolution telle que pourrés enten- » dre de bouche, jusque au retour de Monseigneur le Conte Jean, » suivant le commendement qu'en aviés donné au dict de Bernicour. » Je fai estat de partir demain pour aller à Aix [2] et dellà vous envoyer » le plus souvent de mes nouvelles qu'il sera possible, et selon les » occasions qui se présenteront; mais il me semble bien qu'il ne » seroit que bien à propos qu'il vous plut de mander à vostre Secré- » taire de m'envoyer un ciffre, duquel on puisse user en choses les » plus secrètes qui se présenteront. » (M.S.).

*LETTRE CDLXXII.

Le S[r] de St. Goard au Roi Charles IX. Dispositions de Philippe II (MS. P. ST.G.H. 228, VOL. 793).

...Je diray à V. M. en ferme conscience que ma moindre meffidance seroit sur le Roy Catholicque pour le cognoistre Prince qui se contanteroit de la paix, comme le sollitaire procedder qu'il tient le monstre, encores que en beaucoup de ses actions il est veu un peu très austaire négotiateur, se réservant toutes choses, qui le rend extresmement chargé et travaillé (1), et tient ung procéder

(1) *travaillé.* « Der Gang seines Staates war dahin eingerichtet » dasz sich die Geschäfte des weitläuftigsten Reichs sämmtlich an » seinem Tische versammelten... Er war der allerthätigste Geschäfts- » mann von der Welt. » *Ranke, Fürst. u. Volk. I.* 118, *sq.*

[1] *Probablement il a voulu écrire* n'avons.

[2] Aix-la-Chapelle.

qu'il respond et veoit toutes les affaires et les départ tou- 1574.
tes où elles se doibvent respondre, où elles demeurent le Janvier.
plus souvent immortelles, ou qu'elles soient ou de grande ou de peu de conséquance, de manière qu'il n'en vient rien mieulx; et sur ce les malintentionnéz luy forgent infinies doubtes et soubçons. Et pour desquels n'estre aperceu j'ay aussi faict les miens, tenant pour tout vray que la grandeur de Vostre Majesté n'a autre plus grands ennemis et envieux qu'eulx; et s'ils avoient trouvé leur maistre aussi disposé comme ils ont mauvaise volunté, je croy qu'elle auroit plùs à se garder; mais luy qui est plus sage que tous ses ministres ensemble, je cuide que tous ses dessaings seroit de bien garder le sien, tenant ses estats bien pacifficqués; à quoy il semble qu'il mect et mectra toute astuce. Mais je ne trouve qu'il y soit bien secondé, estant seulement l'obstination qu'il a monstré de ne voulloir paciffier en Flandres, sinon de la [subverse] de ses ministres, qui sont tels qu'ils pensent avecque leur argent et ung peu d'hommes qu'ils ont, abatre tout le monde. Voilà, Sire! quelque peu de leur naturel et qui me tient alerte à ceste heure.

.....Dom Diéguo dépescha de Soissons le vintiesme de décembre, là où il ne fault pas de bien discourir l'arrivée du Conte Chrestophe et Conte Ludovicq de Nassau vers la Royne-mère de Vostre Ma^{té} et le Roy de Polloigne, et Dieu sçait les jugements qu'il en faict; et par mesmes il leur est donné ung advis; mais je n'ai sçeu sçavoir si c'est luy, que le Comte Pallatin et le Roy de Polloigne avoient ung rendez-vous pour se veoir à Spire, et que, y estant le Sr Roy, le Conte Pallatin n'y avoit sçeu venir pour s'estre trouvé malladde, et le Roy estoit allé passer en sa

1574. maison à Aldeberg [1], ne se taisant de discourir, comme
Janvier. il se peult croire, diverses fantaisies plaines de soubçon, comme ils l'ont bien grand et envie sur l'honorable raceuil [2] qu'ils entendent luy estre faict par tout en Germanie. Ils n'ont failly de faire icy bien fort grand le soubçon de quelques nouveaux troubles et de très grande importance en France....

LETTRE CDLXXIII.

W. van Breyll aux Comtes Jean et Louis de Nassau. Relative au projet de surprendre Maestricht.

Messeigneurs. Je n'ay pas voulu faillir de m'en aller, quant et quant avec Monsr de Lumbres, à Aix, pour faire tout ce qu'il seroit possible à l'avancement du dict affaire. La personne qui par V. S. a esté nommé à Monsieur de Lumbres, n'a esté recouvrable. J'ay parlé au bouwmeister, quil nous à dict comment il y a brêche faicte à la ville de par deçà, laquelle l'on peult aprocher. Au reste, s'il plaist à V. S. de mettre quelque nombre des soldats dedans la ville, l'on y trouvera moyen. La guarde de ceulx du pont n'est plus fort que de dix personnes de deux coustez; en oultre Monsr de Lumbres et moy ne faillerons d'en faire toute diligence; et ainsi que V. S. m'a dict que la chose est hastée, me semble estre nécessaire que V. S. vienne jusques à Coloingne secrètement, où le bouwmeister viendra et vous en comptera [3] du tout, car le chemin est ung peu long jusques à Sieghen, et l'on

[1] Heidelberg. [2] accueil. [3] contera.

perde trop de temps. A Herle ny à Valkenbourch il n'a point de guarde. 1574. Février.

J'ay parlé avec Rutgher van Ketwich, lequel a mille harckquebuse prestes; V. S. les peult avoir. Vincent Ghyr en a aussy quelques unes. A Aix il y a cinq cent.

Messeigneurs, il est nécessaire que V. S. se hastent, à beaucoup d'occasions que je ne puis escrire, vous priant très humblement de ne trouver movailx de ce que j'en escrys si librement.

Le Commandeur de de Bernssem viendra à Aix d'icy à 4 jours comme il m'a mandé. J'ay dépêché celuy du Duc de Bouillon, selon que m'avez enchargé. Sera l'endroict où baiseray les mains humblement à V. S., comme celuy qui est prest à vous faire service; prieray Dieu vous donner, Messeigneurs, accomplissement de vos désirs en très heureuse.longue vie, soyez recommandez. *Datum* [Trypss] ce 4 jour de fébvrier l'an 74.

Vostre très humble et très obéissant à vous faire service,

WINANDT VAN BREYLL.

A Messeigneurs,
Messeigneurs Jéhan et Louys, Contes de Nassauw, Catzenelboghen, Vianden, Dietz etc.

LETTRE CDLXXIV.

Le Seigneur de Lumbres au Comte Louis de Nassau. Même sujet.

Monseigneur. Il y a aujourd'hui 8 jours que Monsieur

1574. de Breil et moy arivâmes à Aix. Le personage auque
Février. vous avés adressé vostre lettre, appellé Jean Gnotteur, n'est aulcunement recouvrable, pour n'estre cognu d'aucun de son pais, qui me faict croire que le nom que luy a donné Coonne, n'est pas le sien propre, parquoi il ne sera que bon que vous, Monseigneur, vous informiés s'il a aultre nom, et au cas que ouy, luy escrire une aultre lettre et me l'envoyer par ce porteur. A faulte de ce et pour ne perdre tans, nous nous sommes addressez au bauemaister, et après toutte résolution (aiant toujours veu que les entreprises, qui se peuvent faire par dehors et de loing, sont plus assurées que celles qui sont pratiquées avec l'aide de plusieurs de dedens, qui facillement s'estonnent, ou souvent transportés d'affection ou de crainte sont peu secrets) nous avons advisé que le meilleur sera (d'autant qu'il n'i a pas de porte sur le pont, et qu'il y a une grand brêche du costé de la ville de dechà, à laquelle le fossé n'a plus de deux pieds de profondeur, et que l'ouverture est néamoins large de cinquante home de front d'entrer) que nous tentions nostre aventure par ceste ouverture, plustôt que de nous amuser à jetter pont ou parquer des soldas en des barques, n'est que peult-estre vous trouviés bon de l'assaillir de plusieurs endroictz; mais, en ce faisant, l'entreprinse, pour devoir estre communiquée à plusieurs, sera plus facile à estre descouverte; mais il faut noter qu'il faut se servir si à propos du tans, que l'on regarde bien que la rivière ne soit trop haulte, aultrement quant les [lavasses] courent, le fossé ne se peult nullement guéer, quoique le font soit dur. Il reste que nous facions sonder le fossé et recognoistre la bresche, pour voir si elle est raisonnable et feisable ou non, ce que,

s'il est possible, le dit Sieur de Briel et moy ferons en propre personne, car il fault bien que un homme de guerre le face; si le capitaine Turquieau, qui à présent est chez vous, fust icy, il le porroit bien faire. Le dit bauemaistre s'offre d'entrer dedens la ville pour servir au jour de l'entreprise, et y logier 50 ou bien 100 homes, et, si besoing est, faire advertir ceulx qui tiennent nostre party dedens, qui pourroient bien servir, s'il estoient tous autant discretz que féalles et annimés; de quoy, ensemble des poincts précédents, ne voulant nullement résouldre que par vostre advis, je vous remettray le tout, et vous supplieray très humblement me mander vostre bon plaisir, auquel me remettant je ne feray ceste plus longue, que pour me recommander bien humblement à vostre bonne grâce, et prie Dieu qu'à vous, Monseigneur, Il donne bonne et longue vie. A Aix, du 5 de février 1574. 1574. Février.

Vostre bien humble et très-affectionné serviteur,

GUISLAIN DE FYENNES.

A Monsieur,
Monsieur le Conte Ludovick
de Nassau.

Sur ces entrefaites, et pour faciliter aussi le passage du Comte Louis, on se donnoit beaucoup de peine pour porter l'Archevêque de Cologne à quelque pas décisif. Le Landgrave Guillaume se défioit des intentions de ce personnage: le 12 févr. il écrit de Cassel à l'Electeur Palatin avoir appris d'un homme de confiance que l'Archevêque lui avoit dit: «...Er möchte wol leijden »das sich die Churfürsten im Reich beyderseits Religionen also jegen » einander verhilten das sich keyner über den anderen zu beclagen, » auch bestendiger fridt und rhue im Reich erhalten werden » möchte. — Er befunde aber das der Churf. Pfalzgraff sich nicht

1574. » allein in religionssachen von den andern Augsp. Confessionsver-
Février. » wandten abgesondert, sondern auch, durch allerhandt vornehmen, » vieler grosser Hern und Potentaten Frankreichs und Spanien » ungunst und widerwillen uff sich lude, welches so wol Pfalz » selbst als dem heyl Reich zu grossem nachteil und schaden ge- » reichen möchte, sonderlich wo in künftig dergleichen mehr von » Pfaltz vorgenohmmen werdenn solte. — Und ob wol er für seine » person der Augsp. Confession nie zugethan gewesen, sondern in die » Catholische Religion anfenglich und allerwege ertzogen und dar- » innen auch entlich zu verharren und zu sterben entschlossen, so » wehr er doch nicht desto weniger geneigtt, soviel an ihme, in Reich » fridt und einigkeitt nach euszerstem seinem vermögen mitt dar- » setzung guts und pluts erhaltenn zu helffen...» Cela quadre mal, ajoute le Landgrave, avec ce qu'il doit avoir dit au Comte Jean de Nassau. Le Landgrave n'y a jamais ajouté foi. «Dann er, als der kaum » vor einem jar gerade einer contrari meinung gewesen, sich so baldt, » ohn ein miracul wie *Paulo* widerfahren, solte bekehren, hatt uns » nie ingehen wollen... Darumb haben wir E. L. als die wir nicht » gern uff ein eysz geführt sehen wolten, solches alles im freund- » lichem vertrawen... nicht wollen verhalten, damit sie sich für- » zusehen und des sprichwortts zu erinnern *ex ungue leonem...*» (✝ MS. C.).

Le 13 févr. Guill. de Hesse écrit que la personne qui lui a fait ces confidences, est Hans von Lindenaw, Conseiller de l'Electeur de Saxe.

———

Le 14 février St. Goard écrit, de Madrid, à Charles IX: « Aiant » cheminé par ces mesmes termes tous les conseils de deçà depuis » quelque temps et jusques à ceste heure qu'il sembloit que ceulx » qui avoient esté plus esloignez de conseiller la paix, estoient à ceste » heure ceulx qui la concluoient le plus voluntiers et qui la conseil- » loient, de manière que la paix est aux termes d'estre résolue de » quelque façon que ce soit; il s'est faict une proposition, lequel » convenoit le plus, ou le proffict publicq de tout le païs, ou l'hon- » neur et réputation du Roy, et concluant tous à la paix, j'ay en- » tendu que venant le Roy à résouldre, il a respondu à toutes les

» propositions, ainsi que j'entends ses propres mots: Plustost me voir 1574.
» mort que de consentir en ce concert chose qui soit contre mon Février.
» honneur et réputation, [ne ce j'ay [1]] monstré avecques tous les Prin-
» ces de la Chrestienté estre de mon intention et résolution. Je ne
» sçay quels estoient les points allégués pour se déterminer à la dite
» paix, mais la gravité de la responce par le Roy, si elle est telle
» comme l'on m'a asseuré, et de part dont j'ay trouvé tousjours vérité,
» ne pouvoit sinon advantager les rebelles» (* MS. P. St. G.-H. 228, vol. 793).

†[2] LETTRE CDLXXV.

Le Chancelier Ehem au Landgrave G. de Hesse. Entrevue avec l'Electeur de Cologne (MS. C.).

*** Frédéric, Electeur Palatin, écrit à Guillaume de Hesse (Heidelberg 19 févr.) qu' Ehem est revenu « und hat relation gethan » was er, neben unserm Vetter Graf Johan zu Nassaw, inn bewus- » ten sachen bei dem Ertzbisschoffen zu Cöln verrichtet, davon wir » Eurer L. abschrifft... zukhommen lassen, darausz sie auch aller- » hand grillen vernemmen werden. » Il désire savoir, « insonderheit » yetzunder inn unserrs Vetters Graf L. zu Nassaw vorhabenden » *expedition*, davon E. L. gut wissens trägen, was der Erzbisschoff » im schildt führe und was man im hertzen meine....» — Le n.° 475[b] est apparemment le rapport d'Ehem.

....Disse personn ist also geschaffen das bisz noch weniges fundaments *in religione* fürhanden. Sie [hildet] woll nichts vom Bapst, von seinen *conciliis*, von ablasz, verbietung der Ehe, seiner Confirmation, primat, ergerlich leben, und andernn misprauchen, wie auch execution des Tridentische *concilii* unnd verfolgung der

[1] et ce qu'ay (?). [2] *L'original se trouve également à Cassel.*

1574. religion mitt dem schwertt; ist bösz Spanisch und
Février. hasset die pfaffen, sonderlich aber die Jesuiten: herjegen haben sie einen hohenn geist, ehr- und geldtgeizig vonn wegen armuth, und wil kurtzumb ein weib haben. Lest sich ansehen als ob er ein Teutsch hertz hette, wie auch seine innerste bekannte Rethen sagen, und steckkt ein krigsman im ihme, wie E. f. Gn. aus seiner Ch. Gn. gegebenen seltsamen antwortt, die ich selbst ohne lachen kaum anhörenn können, und viell grober als ich sie verzeichnett abgangen, gnediglich vernhemen werden.

Weill man nun die kranckheit erkennet, muessen auch die *contraria remedia*, damitt man seine Churf. Gn. gewinne und uff diese seitte pringe, adhibiret werden.

Was nun die religion betrifft, hat man *ad partem* mit ihr dahin gehandlett das sie doch hören und lesen, undt dismals nitt weitter inn sie dringen wollen, damitt man ihr. Ch. Gn., auch uns, so leichtferttig nicht achtete das sie ohne vorgehende satte erkundigung sich vonn einer zur andern religion liessenn bewegen, und wir derselben solchs dürfften zumuten. Darumb musz man teglich anhalten, underbawen, und ihre Chf. Gn. inn die Schrifft weisen, ob der almechtige Gott gnade verleyhe; welchs desto mehr zu hoffen weile ihr Churf. Gn. sich fast ann allenn ortten [verdirfft]; sie haben sich jegenn die Kay. M. hartt abgeworffen jüngsten zu Speyr, den Bapst erzürnett, das Capittel zum feindt, und werdenn von Spanien nicht hoch gehalten, weren auch gern dem Churf. zu Trier ans leder, also das disse *stimuli* etwas zur sachen thun möchten.

Sovil den heyrath betrifft, da man ihre Chf. Gn. ihr

gewissen frey wollt lassen, weill sie noch Catholisch sein, 1574.
und sie bey diessen heyrath gedachte handtzuhaben, we- Février.
ren sie entschlossenn sich zu verheyrathen. Wiewoll ich nun uff diessen fall ann das bewust ortt nichtt wuste zu rathen, so helt ich doch darfür die Chur- und Fürsten sollten kein bedenckens haben uff denselbigen fall ihre Churf. Gn. bei den standt handtzuhabenn, bisz der Almechtig Gott weitter gnad und erkantnüs gebe, welches ohne zweiffell nitt aussen pleiben, sondern für sich selbst erfolgen würde, bevorab wann disz auch denn *capitularibus* zu samptt der religion frey gestellt werde, wie sich sein Churf. Gn. dessen verlauten lassen, und derenn schon etzliche fürhanden die nachfolgenn würden. Durch disz mittell würde uffs wenigst disz erhalten das ihre Chf. Gn. uff unser seitten prachtt und das unzüchtig lebenn abgeschafft inn demselbigem Stifft. Darumb hetten E. f. Gn. diessen dingen weitter gnediglich nachzudencken, und theten E. f. Gn. ein gut werck da Sie ihre Chf. Gn. auch weitter erinnerten und ermahneten.

Belangendt die Frantzösische Pension die i. Chf. Gn. angebotten worden, beruhett es uff dem das sie dieselb anzunehmen sich nichtt verweigern, allein uff dem fahll da sie resigniren würden, das derselben auch solche oder ein geringere pension volgen und gedeyen möchte, welchs wir gleichwoll anfangs weitter mitt Franckreich zu handlen uff uns genohmmen, aber hernacher ihr Chf. Gn. zugeschrieben das solchs bey Franckreich nit zu erhalten, und auch ein seltsam ansehen ausz allerhandt ursachen habenn möchte. Darumb ihrer Chf. Gn. eine höhere sum vorgeschlagen, woferne sie bei dem Stifft pleiben und uff diesse seitt tretten wolten, doruff uns kein antwortt bis

1574. noch einkommen, es hab sie dan mein gnediger Her Graf
Février. Johann entpfangen.

Ich hoff diese handlung soll ohne fruchtt nit abgehen, werdett ihre Chf. Gn. uff diesse seitte geprachtt, welches bey Graff Ludwigs expedition itzt sich baldt ertzeigenn werdett: da man durch die finger siehett, so ist es gutt, und diesser Her also geschaffen wo man ihne mitt dem kopf hinweisett, seine Churf. gn. dahin zu pringen sein werden; wo nitt, so ist allein diesze mühe vergebenlich gethan, und hat man diesses Herrn *humores* erlernett, kan sich auch desto basz fürsehenn und hueten. Welches ich doch nicht hoff, und aus seiner Chf. Gn. reden, sonderlich da ich mit derselben *de futuro capite* (1) geredt, viell ein anderes vernhommen. So hatt sich ebenn zugetragen, weile wir bey ir. Chf. Gn. gewesen, das daselbst des Bapst Nuntius Gropperus ankommen, welcher ihren Chf. Gn. die confirmation, deren sie nitt begertt noch darumb einichen pfenning geben, obtrudirt: demselbenn haben sie gahr keine ehr bewiesen, wie der Hertzog von Gülich gethan, sondern schlecht gehörtt und alsbaldt ohne einige ceremonien mitt etwas schimpff abgewiesen. S. f. Gn. können gedencken was es für ein seltzamer effekt gewesen sei, da Graff Johan und ich bei des Bapst *Nuntio* und seinen mittgeordneten Jesuitern an dessen Churf. Gn. taffell mitt einander gegessen und getruncken habenn, da einer den Churf. unserm Hern Gott, der ander aber dem Teuffel hat wollen zufüren. Derselbig Nuncius practicirt *executionem Tridentini Concilii* und fürett vill Teutscher jungen *in Italiam* uff des Bapsts new an-

(1) *de fut. capite.* Il s'agit de la succession au Trône Impérial, voyez p. 268.

gerichte schull (1), das er Teutschlandt damitt wieder vergifften und sein Reich erhalten möge: darjegen aber sein wir fahrlessig und thun nichts zu unsern sachen. Mich verlangett underthenigk zu wissen wie es E. f. Gn. mitt den Jesuitern zu Fulda (2) gehett. 1574. Février.

.... Mein gn. F. u. H. Herzogk Christoff ist albereitt mitt Graff Ludwigen fortgetzogen....

E. f. Gn.

undertheniger dinstwilliger,
CHRISTOFF EHEM D.

---

† N.° CDLXXV[1].

Instruction de l'Electeur Palatin pour son député vers l'Electeur de Cologne (MS. CASSEL).

.... Da nuhn s. L. inn irem gewissen und rath[2] finden

---

(1) *New ang. schull.* Le Pape Grégoire XIII se donna beaucoup de peine pour l'éducation cléricale. Ici il paroît être spécialement question du *Collegium Germanicum.* «Man darf ihn »als den eigentlichen Begründer dieses Institutes ansehen, aus »welchem seitdem Jahr für Jahr eine ganze Anzahl Verfechter des »Katholicismus nach Deutschland entlassen worden sind.» *Ranke, F. u. V.* II. p. 423.

(2) *Fulda* Durant 30 années on y avoit toléré la religion Evangélique: un jeune Abbé von Dernbach devint l'instrument d'une réaction Papiste, qui commença par l'introduction des Jésuites. Les Protestants eurent recours à Guillaume de Hesse: «die Land»grafen hatten die Schirm-Voigtei der Stadt Fulda von den Grafen »von Ziegenhain ererbt.» *V. Rommel, N. G. H.* I. p. 503.

[1] *Pièce fort étendue; 29 pages.* [2] beschwerde *ou quelque mot pareil semble avoir été omis.*

1574. würde angeregten massen sich zu unserer wahren Christ-
Février. lichen religion öffendtlich zu bekhennen und dero Stifft darnach zu reformiren, so weren wir nit allein, neben anderen der Augsp. Conf. verwandten Ch. u. fürsten übers. L. und dero Stifft die gepürliche handt zu haltenn, und sie für unbillichen gewaldt, da sie sollicher reformation und heiraths halben angefochtenn werden wolten, zu schützen, zu schirmen, und handzuhaben, deswegen *hinc inde* sich der gepür zu vereinigen und zu verpflichten, sondern auch sein L. zu einem ansehnlichen heyrath und freundschafft, dardurch sie die fürnembste Chur- und fürstliche häuser im H. Reich an sich brachte, woferne derselbige s. L. anmutig, zu befürdern erpuettig. Wie wir dan deszwegen unserem Rath, auf s. L. erclerung, weittern bevelch gegeben, und derselben hiemit nit pergen wolten dasz des Churf. zu Saxen und Landtgraf Wilhelms gemüth auch dahin gerichtet dasz sie nit allein für irer L. person zu sollicher handthab geneigt, sondern auch die ding bey anderen Chur- und fürsten angeregter Augsp. Conf. zu befürdern willig und sich albereit erpotten....

---

[1] † N.o CDLXXV^b.

Réponse de l'Electeur de Cologne au Comte Jean de Nassau et au Chancelier Ehem (Churf. Cölnische antworth Graf Johannen zu Nassaw und D. Ehem inn gegenwarts ihrer Churf. Genaden Marschalcks Rütger Horsten mündtlich gegeben: MS. CASSEL).

....Were an dem dasz seine Chf. Gn. nye gerne zu di-

[1] *Pièce de 14 pages.*

sem Churfürstenstand khommen, sondern wider dero wissen und willen eligiert worden.... Weill dann sein Chf. Gn. gleich anfanngs nye gerne zum Pfaffenstandt khommen, sondern sich dessen geweigert und dem pfaffen- rock als dem teuffel feind gewesen, wie auch noch, und der Marschalck wol wüst, und alleweg den leuthen dero chammerwende[1] gezaigt, welliche mit harnisch und püxen behängkt; wann man derselben vom langenn rock sagenn wollen, hatt sein Churf. Gn. allweg sich dahin lauten lassen sie gedachten bei disem stand nit zu pleiben, sondern sich mit der zeit, zu erhaltung namens und stammes, zu verheyrathen; darumb gedacht sie zu resigniren, möchten leiden dasz der plitz und hagel in disz leben schlueg, dann da khein danck zu verdienen. 1574. Février. Amen[2]

Spanische bestallung betreffendt. Were es an dem dasz sein Chf. Gn. ein kriegsmann geporen oder darzu von natur geneigt, und dem Pfaffenstand nit, sondern von hertzen feind. Seine voreltern hetten sich zu Spanien gehalten und etzliche güter da gehabt, und dabei wohlgefaren, aber hernach inn armuth gerathen; darumb sein Chf. Gn. widder durch solliche weg sich erholen und ihr bei Spanien widder Pfaff [Tecklin (1)] ein rücken machen muessen; hab sich allein zu einem kriegsmann brauchen lassen, und sonnsten mit iren practicken nichts zu thun; wer ein Teutscher, hette das Vatterlandt inn acht, und bete man wolte ire Chf. Gn. in khein verdacht ziehen: hett gleichwol hernach so viel gesehen dasz iren Chf. Gn.

(1) *Pf. Tecklin.* Peut-être l'Evêque de Trèves; voyez p. 338, *inf.*

[1] Kammer-wände (*les murs de sa chambre*) [2] *Les mots en marge sont des annotations autographes du Landgrave.*

1574. der Spanier sachen nit gefielen, hab auch den König zu
Février. Hispanien nit zur ehe genommen, und nit mher lust zu ihnen, weill er inn misstrawen bei den Teutschen Chur- und fürsten gerieth, doch mit unschuld, *item* der Spanier hochmut halben, und dieweile man inen nit hören wollen inn kriegssachen, die sie doch nit verstünden, seins ermessens; so wer auch die betzelung[2] nit richtig.
contraria. Frankreich gefiel ime bas und weren iren Chf. Gn. die frantzösische kronen lieber als die Königsthaler. Wer alleweg der Teutschen freyheit befürderer gewesen....

Das Trientische *Concilium* anlangendt. Wer s. Chf. Gn. dasselbige ganz und gahr zuwider, war nit *legitimum oecumenicum*, dieweiln zwey oder drey zusammen kröchen, und anderen gesatz vorgeschrieben, wasz sie glauben solten.... Hat die Jesuiten gahr nit lieb; die *institutio* war guth, sofern khein *venenum*, *superstitio*, und practicken dahinder stecke....

Betreffende den heyraths und religion. Sei es an dem dasz sein Chf. Gn. inn der Catholischen religion gethaufft, darinnen auferzogen; wer wider sein gewissen davon abzudretten.... Wenn sie nun vernommen dasz, soviel den heyrath und anders betreff, alles auf disenn fundament
abgeschlagen. der religion berugen, und dasselbig fallen thett, wer von dem andern auch nichts zu reden, und fiele der baw so darauff gegründet....

Man hette understanden seltzame dinge mit ihr Chf. Gn. des Stiffs halben zu practiciren.... Er were aber der mann gahr nit dasz er das Stifft wolte verkauffen, *pecunia tua sit tecum ad perditionem* hett er geantwortt;

[1] *Ici le Landgrave a dessiné en marge quelque chose de ressemblant à une tête d'âne.* [2] bezählung.

item Jeremiae prophetae locum fürgeworffen vom schwebel und bech[1].... Wann s. Chf. Gn. wolten resigniren und abstehen, gedachten sie dem Capittell den segen zu geben, schwebel, bech[1], und höllisch fewer, dann da khein besserung noch danck; gedachte doch bei s. Chf. Gn. religion zu bleiben, die ander aber nitt hassen, noch meiden oder verfolgen.... *Ad partem* hat sich letstlich dahin ercleret, wo sein Chf. gn. sich verheyrathen, bey dem Stifft verpleiben, und dabey gehandhabt werden möcht, ungeacht dasz sie zu unserer religion noch nit gedretten, oder begerte *reformatio* fürgenommen, dasz sie alsdann nit resigniren wolten....

1574. Février.

hie sitzt der hab[...]

* LETTRE CDLXXVI.

St. Goard au Roi Charles IX. Sur les intentions du Roi d'Espagne (MS. P. ST.G.-H. 228, VOL. 793).

....Je ne puis penser ne croire qu'il ayt voullu que gens en son nom aient traicté avecque ceulx de ceste opinion (1), non que je ne croie qu'ils seroient trais aises[2] que Vostre Majesté feust tousjours troublé en Sa Maison, pour le pensement qu'ils ont que cela leur sert à remédier et à ordonner la leur, et qu'ils ont tousjours craint qu'elle eust quelque intelligence et favorist[3] leurs rebelles; et croy asseurément, Sire, que s'ils avoient à traicter quelque chose contre le service de Vostre Majesté en son royaume et

(1) *ceste opinion.* Il entend les Huguenots; voyez ci-après, p. 353.

[1] pech. [2] très. [3] favorisât.

1574. avecques ses subjects, ils ne le feroient avecques ceulx
Février. de ceste nouvelle opinion. Car les raisons sont toutes évidentes, encores que l'on dict que choses d'Estat permetent ou pour le moins souffrent quelques fois le déshonneste: mais qui verra à quoy est attaché ce Roy, ne pourra jamais penser que avecques les Huguenots de France il ayt ne cherche d'avoir praticque. Car il laisse de apaiser et paciffier ses païs pour respect de ce dire, sy bon qu'il les ayme mieux perdre que de consentir chose quelle qu'elle soit contre la relligion et foy catholique; et là il se demeure; et s'il avoit, comme je dictz, à tramer quelque cas contre le service de Vostre Majesté au dedans son royaume, je croy que ce seroit plustost avecques quelques ungs qui ont pris ung tiers estat, et lesquels ne se sont fondez, ne pour le service de Dieu, ne pour celuy de Vostre Majesté, en ce qu'ils se sont trouvez aux armées ou par les provinces, soubz coulleur de se dire Catholicques, les armes à la main avecques toute insollance se rassasier de leur enragée avarice. Je croy asseurément que avecques ceulx-là il ne trouveroit faute de matière pour les susciter à quelques insollances. Car je panse bien que les consciences jugent bien les aucuns, qui ne se peuvent tousjours asseurer à estre quites, et aiant fait le fondement de leur bonne relligion en leur avarice l'or et l'argent, dont ils pensent que ceulx de deçà ont quantité pour les récompenser, après leur avoir ou leur faisant service, seroit bien à craindre qu'ils ne aidassent[1] à tenir tousjours le feu dans les estouppes; et me semble qu'il y a plus à craindre de ce costé-là que non de l'autre, mais il est bien besoin de se prendre garde de l'un et de l'autre....

[1] à-est. *c'est-à-dire* à échauffer les esprits.

....Les Espagnols vont tousjours avecques jallousie et crainte que enfin il ne se face quelque alliance avecques Vostre Majesté des Anglois et de leurs rebelles (1), qui leur vienne à leur très grand préjudice et intérest en leurs Estats de Pays-Bas; mesme que leurs beaux diseurs de nouvelles leur ont dict que le Prince d'Orange alloit, traictant avec Vostre Majesté, luy remettre tous les Païs-Bas aux meins, pourveu qu'elle luy promist luy laisser Hollande et Zellande, et que le Roy de Polloigne avoit promis au Conte Ludovicq, quand il le vint trouver à l'entrée d'Allemaigne, toute assistance, et que, lors que toute la noblesse qui l'accompagnoit en son voiage s'en retournast, ils reviendroient tous trouver ledit Conte pour l'accompaigner partout et en tout ce qu'il vouldroit, et qu'il luy donneroit encores, de son crédit qu'il avoit en France, dix ou douze mil harquebusiers et deux ou trois mil chevaux. Ceulx qui font icy ceste marchandise gaignent de l'argent; et quant la furie de ces nouvelles leur vient, ils pensent qu'ils sont bien servis, mais à peu de temps après je croy qu'ils plennent[1] l'argent qu'ils y mectent..... Je sçay qu'ilz ont l'intention si leur affaire [freb seist] bien en Flandres, de donner une main à la Royne d'Angleterre, et gageray qu'ilz ne perderont la conjoncture, si elle leur vient; et qu'elle ne se fie, si elle ne veult se tromper la première.

1574. Février.

---

(1) *V. Majesté, des Anglois et de leurs rebelles.* Le 3 févr. St. Goard avoit écrit: «...Il a esté ung temps que l'on donna ung »advis à ceux d'Espagne qui les mectoit le plus fort en alarme, »qui est que la Royne d'Angleterre marioit le Prince d'Escosse »avecqz une fille du Prince d'Orange et qu'elle prenoit la protec»tion des deux. .» (*MS. P. St. G. H. 228, vol. 763).

[1] plaignent.

1574. Février. Ils dissimuleront tout ce qu'ilz pourront jusques à ce que le temps leur donne lieu.... 21 février 1574.

† LETTRE CDLXXVII.

Le Landgrave Guillaume de Hesse au Chancelier Ehem. Réponse à la Lettre 475 (MS. CASSEL).

Hochgelärtter lieber besonder, wir haben Ewer schreiben *de dato* Heidelbergh den 18 Februarij entpfangen, undt doraus die werbung so Ir vom wegen Ewers gnedigsten Hern des Churf. Pfalzgraff, beneben Graff Johan zur Nassaw, ann die bewuste Persôn gepracht, auch was Euch dieselbe vor eine ungehubelte antwort gegeben, gnugsamb verstanden; vermercken aber doraus, nicht ohnn verwunderung, das die bewuste vorschläge vonn Ewern theill ann die Personn pracht, da wir doch vonn Euch, als Ihr bey uns alhier gewesen, anders nicht ingenohmen dann das die Person albereitts *proprio motu* zu denem vorschlägen gewogen, undt dieselbigenn vonn Ihro hergeflossen.

Nun zweiffelt uns nicht Ihr werdett aus unserm schreibenn so wir underm *dato* Cassell den 12 Februarij (1) am Ewern gnedigsten Hern gethan, wie auch hernacher aus des Churfürsten zu Sachssen dieners, des von Lindenawes (welcher uns solche dinge angezeigt, auch uff sich genohmen und vonn uns ein credentz entpfangen sie Ewern Hern selbst zu vermelden) relation vernohmenn haben

(1) 12 *febr.* Voyez p. 335.

was für rede gemelte Personn mitt ime, Lindenaw (mag woll wissen obs der von Lindenaw Ewern Hern auch angeprachtt, kurz nach *Trium Regum* getrieben, die diesen und vorigen vorgeben ganz ungemesz undt damitt übell quadriren, wie dann auch im warheitt die Euch ervolgte antwort weder gesotten oder gepraten, sondern vor nichts anders zu halten, *si a sapiente*, *de quo valde dubito*, *procederet*, dann fur ein *aio te Æacida* (1). Wir lassen uns aber beidt aus der antwortt und auch auss vorigs handeln bedüncken das, entweder ein sparn verlohren, oder *anguis in herba latitaret*, darumb wissen wir uns mitt solchen unbestendigen leuthen inn keine tractation oder wechsselschriften ingelassenn, aber uns mitt ihren beidt inn Religion- und prophansachen undt ungegrundten hendeln zu verwirrenn; dann da wirs theten, könten wir uns *secundum communem animi nostri conceptionem* anders nicht als vor betrogs finden; dann, wo kein fundament *in Religione*, darnechst auch im verstandt furhandenn, da ists schwer undt unheilsamb sich zu verbindenn oder etwas sonst zu handeln. 1574. Février.

Wir haben dero dinge woll sorge gehabt das es also gehen wurde, darumb wir auch beidt alhier zwey mall, undt dann auch zue Eschwege gnugsamb derselbenn verwarnett, hettenn auch woll leidenn mögen, dieweill Ir kein bessern [oder] gewissern grundt gehaptt, Ihr hettett das maul jegen ihm so weitt nicht ufgethan, auch sonderlich des Churfursten zu Sachssen undt unserer damitt verschonett; dann wirs darfur halten, was Ihr ihme an-

---

(1) *a. t. Æ.* Réponse ambigue; comme celle que l'oracle donna à Pyrrhus: « Ajo te, Aeacida, Romanos vincere posse. »

1574. pracht werde nicht lange heimblich pleiben, sondernn
Février. baldt an gehörende ortt gelangenn, wo es nicht schon da ist, und werde es Ime sehr nütze machen, dann wir habens je und allerwege für ein lauter expiscation undt brillenn gehaltenn.

Le 28 févr. l'Evêque de Munster (voyez p. 294) écrit au Landgrave Guillaume de Hesse: «Es solte woll gut sein das wir Deutschen uns mit » diesen, als frembden handlen, nit bemuegeten, so würde der frieden » von ihn selbs untzweivelich woll folgen, wie wir sehen das Flandern, » Brabandt, Hinegau, und andern des Königs provincien so sich ge- » horsamblich gegen ire oberigkeit verhalten, mit derselbigenn in » guttem friede sitzenn, und köndten die Hollender und Sebeländer » zu gleichmessigenn frieden kommen, wan sie sich dem Könige, als » irem Erbhern, wiederumb zu solchem schuldigenn gehorsamb als » damit sie weilandt Kayser Carln, hochstlöblichster gedechtnüss, » verwandt gewesen, begeben; und so lange solchs nit beschieht, ist » zu besorgenn das alles vergeblich sein, und ein noch langhwieriger » kriegh daraus erfolgen werde, darzu wir Teutschen mit der zeit, » wan andere beledigte Potentaten sich zu dem Könige zu Hispanien » thuen möchten, woll leichtlich mitkommen und in gröste gefhar » (das noch kindtskindt mit weheklage bedauren müszte) gesetzt » werden köndten. Geben zu [Ahausz], am 28 Februarij a.° 74.» (*MS. C.

LETTRE CDLXXVIII.

[G. de Jormiscourt] au Capitaine de Val. Il l'avertit de se tenir en garde, à Roermonde, contre les troupes du Comte Louis de Nassau.

*** L'entreprise contre Maestricht (voyez p. 332) n'avoit pas réussi. Le 27 février les Espagnols augmentèrent considérablement la garnison.

»'s Graven aenhang ende volck werden daeruyt gesmeten.» *V. Meteren*, p. 90[b]. De tous côtés l'ennemi réunissoit des troupes contre le Comte Louis, qui n'avoit pu rassembler que 6000 piétons et 3000 cavaliers, soldats en grande partie peu expérimentés. Le 4 mars il y eut une escarmouche assez insignifiante; mais quelques jours plus tard le Comte reçut un échec notable; plus de 700 hommes furent tués. 1574. Février.

L'avertissement au Capitaine de Val n'étoit pas superflu: «Graef »Lodewyck hadde eenen secreten aenslagh op de stadt van Ruer»monde, met verstandt van eenige.» *V. Meteren*, p. 90[a]. Mais le Comte ayant attendu assez longtemps les troupes qui devoient lui arriver de France, l'ennemi en profita pour fortifier la garnison. *Bor*, 490[a].

Monsieur de Val, nous avons grandes nouvelles et soupçons que l'ennemy tire vers Ruremonde, s'estans assemblez ce matin ès environs de ceste ville et recueillées leurs forces, qui jusques à ceste heure ont estées esparses par ce pays. Parquoy il conviendra estre sur vostre garde, et suis très ayse qu'il s'offre si bonne occasion de faire quelque service remarquable à Sa Majesté, par lequel icelle et le Commandeur-Mayor seront obligez à vous récompenser et occasionné de vous advancer de plus en plus. Quant aux ennemis, vous pouvez estre asseuré qu'ilz ne sont que xxij enseignes, fort mal fournies, et ne sçauroyent monter à six mil hommes de gens de pied, la pluspart sans armes, n'ont artillerie de batterie, et ne font que s'entretenir mangeant le pays. Et de ce costé, s'ilz passent vers là, nous vous envoyerons secours nécessaires, tant de Walons que d'Espaignolz. Il sera très bon de faire retirer aux paysans les vivres et aultres choses estants au plat pays, desquelles l'ennemy pourroit faire proufit ou s'accommoder; ensemble retirer

1574. toutes les barques qui seroient en hault et bas de la
Février. Meuse, affin de oster aus dits ennemis la commodité du passaige et leur mettre quelque garde. Je pense que avez tel et si bon zèle au service de Sa Majesté qu'il ne vous est besoing de plus de parolles... De Maestricht, ce xiij[e] de mars 1574.

L'entièrement à vostre commendement
et service,

[G. de Jormiscourt].

Il sera bon faire dehors la ville esplanades, tant des bois, tant des petites tranchées qui leur pourroyent servir, affin de leur donner toutes les moindres occasions de riens emprendre de ce costé-là, car je crains plus la surprise que siège, leur faillant touttes choses nécessaires pour assiéger villes.

LETTRE CDLXXIX.

Le Comte de [Retz] au Comte Jean de Nassau. Il lui demande une entrevue et un sauf-conduit.

⁂ Peu de temps après le Comte Jean de Nassau l'avertit d'embûches qu'on lui avoit dressées. « Marschalco de Retz redeunti in » Galliam structae sunt insidiae inter Lutream et Sarbruck: sed » praemonitus a Comite Joanne Nassavio evitavit eas, et incolumis » in Metensem urbem pervenit. » *Ep. secr.* I. P. 2. p. 15.

Monsieur. Je ne doubte point que vous ne soyez assez adverty de l'affection que j'ay au bien de toute vostre

Maison, ce que Monsieur de Schonberg, présent porteur, vous pourra tesmoigner encores davantaige, et vous fera entandre la charge que j'ay de ce Roy de Polloigne de vous veoir en passant, et résouldre avec vous touchant certains meubles que vous entendrez par le dict Sieur de Schonberg, de quoy, en attendant le bien de vous veoir, je vous ay bien voulu faire ce petit mot, et vous prier par mesme moyen me vouloir accorder et ordonner le passeport et sauf-conduict nécessaires sur les terres de messieurs voz nepveuz et cousins, pour pouvoir passer devers vous, moy et ma compagnye, d'environ deux cens chevaulx, sur ceste assurance. En attendant, après mes bien humbles recommandations à vostre bonne grâce, je supplie le Créateur vous donner en très bonne santé, Monseigneur, très longue et très heureuse vye. De Cracovye, ce 19 jour de mars 1574. 1574. Mars.

Vostre plus humble et plus affectionné à vous faire service,

[DE GONDY] CONTE DE RATZ [1].

Monsieur,
Monsieur le Conte Jéhan de
Nassau.

*LETTRE CDLXXX.

St. Goard au Roi Charles IX. Entrevue avec Philippe II, relative aux affaires de France et des Pays-Bas.
(MS. P. ST. G.-H. 228, VOL. 793).

*** On prétendoit que Philippe II encourageoit sous main les Huguenots dans le Midi de la France (voyez la Lettre 476): St. Goard ayant glissé quelques mots à ce sujet,

[1] Retz (*Radesiarum comes*).

1574. Mars. Là, Sire, il ne me laissa passer oultre, et me dict que je luy disois choses les plus nouvelles pour luy dont il avoit jamais ouy parler, et que, si ainsi feut qu'il se feut trouvé quelques huguenotz aus dites assemblées faisant semblables pratiques, ce ne pouvoyent estre que de très meschantes gens et hérétiques, et que si l'on luy pouvoit nommer aucun d'iceulx et la retrecte qu'ils font en ces pays, il feroit tel si brief et exemplaire chastiement d'iceulx, qu'il en seroit à jamais mémoire, et que avecques tout cela il feroit toute dilligence de veoir s'il pourroit descouvrir ou prendre si aucun il y a qui aille faire tels et si meschans effects, et que, avecques tout le desplaisir que luy donnoit chose tant nouvelle et jamais pencée à luy, il estoit très aise de quoy Vostre Majesté n'avoit creu qu'il eust part en acte si malheureulx, et qui doibt estre sy esloingné d'un Prince faisant la profession qu'il faict et fera, comme il espère faire paroistre à ceste heure plus que jamais, et que je pouvois asseurer Vostre Majesté de sa part qu'il n'aura jamais part à telles et si ordes [1] praticques, s'asseurant que les huguenotz ne prendront ny ne chercheront le secours de sa main, n'ayant rien qui ne soit [vole [2]] à leur désolation et ruyne, comme il estoit appareillé de le monstrer par effect plus que jamais. Il me dict tout cela, Sire! avec tant de véhémence et affection qu'il passa assez son ordinaire de procedder, qui me feit voir asseurément que c'estoit chose de quoy il se sentoit piqué et dont il ne vouldroit estre imputé (1).....

(1) *imputé*. St. Goard écrit au Roi relativement à la même affaire:... « Je fis entendre au Roy pour le respect des Espaig- » nols qui se sont trouvez aux assemblées qui se sont faictes en

[1] vilaines. [2] voué (?).

.....Je dicts que à la vérité tous bons Chrestiens deb- 1574.
voient désirer et ayder de tout leur pouvoir le service de Mars.
Dieu, et à procurer de veoir Vos Majestéz paciffiques en leurs Estats, et que, si de toute part il y eut esté aydé, comme il a esté par Vostre Majesté, il n'y auroit aujourd-huy nul qui levast la teste, et que tant de batailles qu'elle avoit données sans regarder au péril de perdre tout, puisque c'estoit pour le service de Dieu, avoit bien monstré qu'elle n'uzoit de dissimulation, et que, si en Flandres, quant l'occasion c'est présentée, l'on eust faict le semblable, comme nous avons faict en France quand il a esté besoing de jouer des mains, les affaires y seroient en meilleurs termes, et que au reste j'estoys bien à ung avec luy et avec tous ceulx qui diront que la bone correspondance de Voz Majestez seroit plus que nécessaire au remedde des affaires présentes, et que tous gens de bien à la vérité y debvoient ayder.....

....Le Duc de Médyna-Celly a faict icy tout ce qu'il a peu pour faire une part contre le Duc d'Albe, le voullant [imputer[1]] sur les affaires de Flandres, le chargeant que les troubles sont fondées sur la tyrannye de laquelle il a

» Languedoc par les Huguenotz, lesquels Espaignols avoyent faict de » très pernicieuls offices prenant l'auctborité de S. M. Cath., pré- » sentant en son nom aux huguenots et rebelles toutes assistances » d'argeut et aultres moyens.... J'ay sceu que depuis le Roy a dict le » desplaisir qu'il avoit que je n'avoys nommé quelqu'un...., à » ceste fin qu'il le fist pendre devant ma fenestre... Je dis au Roy » Cath.... que V. M. avoit faict une ordonnance à toutes ses » frontières de ne laisser passer en quelque sorte que ce fust, » ou à la fille, ou trouppe, nul de ces Royaumes au Bas-Pays» (* MS. P. ST. G.-M. 228, VOL. 793).

[1] impugner, attaquer (?).

1574. uzée durant son gouvernement, et qu'il a désespéré ceulx
Mars. du païs à la rebellion, et que ce n'est pour l'hérésie, comme veult dire le Duc d'Alve; et, si le Duc de Médyna-Celly pouvoit faire croire ce poinct-là, et qu'il ne ce parlast entre le Prince d'Orange et autres ces associez de Religion, je pence asseurément qu'ils trouveroient avec le Roy Catholique quelque voye de paciffication; mais, où il y va de la Religion, l'on diroit qu'il n'y a plus de moyen, pour s'estre mys sy avant en scrupulle de conscience que rien ne passe plus oultre. Je pence aussy que le Duc d'Alve, quelque chose que l'on die, quand il sera icy, il aura toute aucthorité et que nul ne luy fera teste et que le Duc de Médyna-Celly se aflochera[1]. Je m'atends bien que le dit Duc d'Alve, estant icy, sera très contraire à tout ce qui se présentera de la part de V. M., comme ennemy et envieulx de la prospérité de ses affaires. L'on avoit pencé ung temps que Médyna-Celly se seroit estably pour pouvoir avoir voix aus dites affaires de Flandres, et le Roy Catholique le gratiffieroit d'estat de grand-maistre de la Royne Cathollique et Gouverneur des Princes, comme j'avois jà mandé à Vostre Majesté, mais, à ce que j'entends, il est traversé (1) du prieur Don Antonio de Thoïède, qui est grand-escuier..... Madrid, 30 mars.

LETTRE CDLXXXI.

Le Comte Louis de Nassau à v. Linden. Sur l'expédition d'un messager.

⁂ Ce v. Linden, homme sûr, ne paroît pas avoir résidé habituellemen à Aix : voyez p. 381.

(1) *traversé*. Voyez cependant p. 360.

[1] adoucira (?).

Lieber der von Linden. Ich bitt Euch Ir wollet gegenwertigen meines g. H. diener behülfflich sein, das er alsbaldt ein par jener pferdt, so da guet seindt, zuewegen bringtt, eines vor inen und das andere vor denjenigen so des weges kundig sein mag, dan er noch bey tag ausz der stadt muesz, damitt ehr die nacht ziehen moege. Wollet das beste thuen damitt ehr einen gueten wegweiser bekommen moege. Ich weisz nicht ob der Herr Meier von Limburg einen diener habe dem die wege bekant, sonsten wolte ich im darumb geschrieben haben. Ich bitt helffet dissem man, damit er fort kommen moege, dan daran gelegen. *Datum* Wittem [1], im eill, den 3 Aprilis *Anno* 1574. 1574. Avril.

Ewer guetter goenner,
LUDWIG GRAF ZUR NASSAW.

Dem edlen und ehrentvesten
N. von Linden, meinen guetten goenner.
Ach [2].

Ayant en vain attendu les secours promis, le Comte résolut de marcher en avant. «Op den 3e April quam een secours van » 16 Compaignien Walen, en het Cornet harquebusiers van Schenk » binnen Maestricht, met hetwelk d'Avila Graef Lodewycx volk wac- » kerder aentaste, en werk gaf tot onder de muren van Valkenburg, » belettende henluyden hare voeragien en victualie, waerdoor Grave » Lodewyk resolveerde van plaetse te veranderen, en hem by syn » broeder den Prince van Oraingien te voegen.» *Bor*, 490b.

Jusque là on ne sauroit, ce nous semble, lui reprocher de la témérité. M. *Bosscha* écrit : «De stoutmoedige held, het is niet te » ontkennen, is in het volvoeren van dezen geheelen veldtogt niet » van overijling vrij te pleiten. Zijne krijgsmagt was te gering; zijne » soldaten geheel onbedreven, en het jaargetijde nog niet ver ge-

[1] *village près de Galoppe, entre Maestricht et Aix la Chapelle.*
[2] A Aix.

1574. » noeg gevorderd, om hem den noodigen leeftogt te doen vinden. »
Avril. *Neérl. Heldendaden te Land*, p. 185. Mais les espérances du Comte ne reposoient pas uniquement sur le corps de troupes qu'il avoit su réunir. Il avoit des intelligences dans Maestricht, et à Anvers, où tout étoit préparé pour le 5 mars; et si l'on se fut rendu maître de l'une de ces villes, les conséquences eussent probablement été décisives. Un succès important eût déterminé bien des gens à faire avec lui cause commune. « Men hieltet daervoor, » écrit *Bor* de la bataille du Mookerheide, « dat byaldien Graef Lodewyk de » slag gewonnen hadde, dat genoeg geheel Braband soude hebben » gerevolteert. » pag. 492ᵃ. — En outre il comptoit sur la France (voyez p. 313). « Hij had te vergeefs gewacht na meerder « volk uit Vrankrijk, tot syn hulpe en versterkinge. » *Bor*, 490ᵃ. » « Graef Lodewyck hem rustende, is verlaten gheweest, eerst van » den Koningh, ende daerna oock van de andere, die hem veel » schoone toeseggingben dagelycx deden. » *V. Meteren*, 90ᵇ. Peut-être quelques troupes Françoises, arrivèrent encore à temps (il y eut du moins des François au Mookerhei), le plus grand nombre fut en retard. Les événements du mois de mars, la prise d'armes par les huguenots, la position embarrassante du Duc d'Alençon et du Roi de Navarre, le trouble et la défiance de Charles IX et de sa mère, toutes ces circonstances réunies furent la cause d'un contretemps imprévu et fatal. — Et, pour tout dire enfin, quand le Comte se décida à hâter son entreprise, les affaires de la Hollande étoient dans la position la plus inquiétante; le secours devoit être prompt pour ne pas devenir inutile, et il ne dépendoit pas de lui d'attendre une plus favorable saison (voyez p. 364).

*LETTRE CDLXXXII.

Le Sʳ de St. Goard au Roi Charles IX. Affaires des Pays-Bas; retour du Duc d'Albe en Espagne; Philippe II désire l'amitié de la France (MS. P. ST. G.-H. 228, VOL. 793).

....L'on donne advis aussy que la pluspart de ceux qui

assistent le Conte Ludovicq sont Françoys, et que le Prince 1574.
Casemir c'est faict pensionnaire de Vostre Majesté, et qu'il Avril.
a l'estat qu'avoit Jéhan-Guillaume de Saxe, et qu'avecques cela l'on est à ce faire croire que c'est avecques quelque intelligence de Vostre Majesté que ces levées vont avant; néantmoins il n'y a nul qui me tienne telz propoz....

....A ce que j'ay peu entendre et sentir, l'on demande toute ayde et faveur à l'Empereur (1) aulx affaires présentes, et ce chemyn là me feroit plutost soubçonner qu'il se proposast quelque conserte et paciffication que non la guerre, car il est tout manifeste que l'Empereur à tousjours tendu là et faict encores de présent par voye de son Ambassadeur, encores qu'il ne ce veoye rien de deçà qui approche à telles choses, parceque de jour à aultre l'on veoit donner toute presse à ung grand appareil de guerre; néantmoins tumbay-je en soubçon de ce que l'on recourt à l'Empereur, actendu comme il a esté jusques icy très aparent qu'il n'a pas grand crédict d'arrester ceulx qui vouldront sortir, de manyere que tout ce qu'il pourroit faire ce seroit de paciffier le tout, qui ne seroit, à mon oppignyon, sy venoyent là, sans conditions. Car de leur faire poser absolument les armes, je croy qu'ils en sont hors de termes. Vostre Majesté pourra, pour le bien de son service, faire ung peu observer par ceulx qui sont pour ses affaires près de l'Empereur, s'il se traicte aulcune chose qui preigne ce chemain, et aussy faire prendre

(1) *à l'Empereur.* Il paroît que Réquesens aussi désiroit la médiation de Maximilien II. « Mittitur a novo Praefecto Germaniae » Inferioris ad Imperatorem, a quo putant eum petiturum ut ineat » rationem quà tumultus excitati ab Albano componi possint: » *Languet*, *Ep. secr.* I. 1. 224.

1574. garde sur le Grand-Commandeur s'il n'entrera poinct aux
Avril. praticques dont se vante estre sy bon maistre. En somme je diray à Vostre Majesté qu'ils sont icy presque désespérez des affaires des Pays-Bas, et, sellon que monstre le Roy Cathollique, il les veult remédier avecques la force, et n'y a homme qui y aye aultre cas, si n'est aultant que l'on vouldra subçonner avecques les choses cy-dessus dictes, et que l'on voullust dire que le bruict de ce grand appareil servist d'occasion de faire venir tout le monde avecques envye de moyenner une paciffication ; les Ministres d'icy n'y seroyent si difficilles comme par le passé, et comme j'ay desjà dict par plusieurs foys à V. M. ils [y] estoient allés bien avant, et n'y a que le Roy qui leur ayt faict teste, et s'il vient là, ce sera qu'il n'y pourra aultre chose, ou je me trompe bien. Il donne très grande presse au Duc d'Alve; l'on pence qu'il sera icy dans un jour ou deulx, et aussy l'on dict que Don Joan d'Austria y sera bientost. Le Duc de Médyna-Celly feut hier pourveu de l'estat de grand-maistre de la Royne; s'il sçait faire part contre le Duc d'Alve, comme il a faict semblant quand il est arrivé icy, il se verra tost à qui l'on donnera le principal crédict, ou à celluy qui a toujours faict la guerre, ou à celluy qui conseille la paix....

....Depuis ma dernière le Duc d'Alve entra dans ceste cour le dernier du passé et n'y voulut venir de jour, estant près de dix heures de la nuyct quand il arriva, de manyère qu'il feut peu accompaigné, non qu'il ne feust sorty infinis gens au devant de luy, mais il manda qu'il ne viendroit pour ce jour, qui fait que tout le monde se retira. Il alla dessendre chez le prieur Don Anthonyo et aussytost se meit dans ung coche et fut baiser les mains au Roy Cathol-

lique, et l'on m'a dict qu'il se meit par deux fois de genoil, et qu'aulx deux foys le Roy lui porta les bras au col. Je feis observer sa contenance allant et sortant, mais l'on m'a dict qu'il ne monstroit la chère trop contente, et qu'il a bien rabattu de sa supperbie avecques laquelle l'on dict qu'il estoit entré en Espaigne, là où il avoit commencé a traicter tout le monde de menaces et de tuer les plus grands de [merced], mais cela luy commença de passer à [naud]; il voist que le Roy son maistre ne luy voulloit octroier que son fils Don Frédéricq vint avec luy à la court, de laquelle il est banny pour quelque temps pour avoir esté trouvé troictant d'amour dans le pallais avec une des filles de la feu Royne; et de plus il feut commandé à ung de ces principaulx conseillers qui venoyt avecques luy, et lequel l'on dict avoir présidé au conseil des troubles qu'ils avoyent ainsi voullu appeller en Flandres, se nommant le personnaige Jéhan de Vargas, qu'il n'eust à approcher de la court de cinq lieulx. Ce premier seoir il feut assés bon temps avecques le Roy, et le lendemain au matin il y retourna, où il feut aussy ung bon temps, et y feut aussy bien accompaigné. L'on dict qu'il s'en partira bientost pour s'en aller à Albe, et que le Roy fera démonstration d'estre très mal content de luy, et d'avoir désagréable tout ce qu'il a faict en Flandres; et tiens-je de bon lieu que cela ce faict pour contenter les Flamans, et leur donner par tels depportements à entendre que ce n'a esté de la vollunté du Roy que ledit Duc les ayt mal traictez, luy ayant persuadé que, tenant ceste modde, ce seroit chemain pour entrer à paciffier et adoulcir les volluntez altérées, qui ne sont tournées si ce n'est à ceulx qui les asseurent les faire jouir du repos. Puys qu'ils cherchent

1574. Avril.

1574. Avril. toutes ces voyes de connivances, je ne faicts doubte que en fin, si l'on leur en donne lieu, ils n'apoinctent du tout et à quelque pris [1] que ce soit, encores que [dans] l'apparence qu'ils font d'armer il n'y a rien qui signiffie telles choses.

....L'on m'a dict que ces jours aussy que le Roy Catholiques eût les advis de toutes ces levées qui se font contre luy en Allemaigne, l'advertissant aussy que plusieurs des subjects de V. M. passoyent au secours de ses rebelles, il dict que cest article seroit bien le pire, mais, quand V. M ne luy seroit poinct ennemy et qu'il ne l'auroit contre, il s'asseuroit de recouvrir et remectre ces Bas-Pays à debvoir, mais que il ne pouvoyt croire que ung si bon Roy, estant travaillé de si maulvaiz subjectz, voullut fomenter contre ung Roy son frère et amy, la mesme chause [2] avecques laquelle il avoit eu tant à souffrir. Et ce mesme jour à son soupper, il loua grandement V. M. d'une infinité de bonnes partz qui sont en elle, mesmement de sa grande sobrietté, et feit ung conte que mangeant au seoir retiré plus que n'estoit de sa cousthume, il y eust quelque seigneur qui luy dict que ce n'estoit celle des Roys ses prédécesseurs de manger ainsy retiré; et que V. M. luy avoit respondu que aussy n'avoyent-ils leurs subjects rebelles et désobeissans, et qu'ils avoyent de ce temps-là pour pris de leur fidellité la présence de leur Roy.

...Il me dict, Sire, qu'il considéroit très bien tout ce que je luy disoys, et qu'il n'y avoit rien plus vray [que] que tous ses dangiers debvoyent estre remédiez par extresme dilligence et bonne correspondance entre vous deulx, ce qui ne manqueroit jamais de sa part, et que quant aulx subçons, il estoit homme ami, ne les prenoit de peu, et que, encores

[1] prix. [2] chose.

que par le passé il en eust eu de très grandes occasions 1574.
pour respect de ce qui avoit passé avec les Allemans, que Avril.
néantmoings il n'y avoit entré sy avant qu'il n'eust bien considéré la nécessité des temps, luy ayant de plus les occurences esclaircy toutes choses, demourant satisfaict en toutes choses... Madrid, 4 avril.

[1] † LETTRE CDLXXXIII.

Le Prince d'Orange aux Comtes Jean, Louis, et Henri de Nassau. Préparatifs pour les recevoir.

⁂ « Grave Lodewyk hadde aan syn broeder den Prince van » Oraingien geschreven dat hy wilde opbreken en hem laten vinden » tusschen Maes en Rhyn tot Herwerden, om aldaer of daeromtrent » de riviere te passeren, begerende daerom dat hy sich met volk, » schepen, schuiten en ponten soude te gemoet komen. De Prince » dit vernemende en was van deze resolutie niet wel te vreden, in- » siende het groot perykel daerin gelegen, en dat hy ook in sulker » haest het Oorlogs-gereedschap daer van node wesende niet en » konde op de reviere schicken; en seide ter selver tyd tegen eenige » syne familiare vrienden dat, hoewel syn broeders komste hem » lief en aengenaem was, dat hy nochtans wel lyden mochte dat hy » met syn Leger op die tyd 100 mylen van daer ware. » *Bor*, 490a.

Il se peut que le Prince se soit exprimé de la sorte. Le Comte ayant échoué devant Maestricht, l'entreprise contre Anvers n'ayant également pas réussi, les affaires en France ayant pris une assez mauvaise tournure, et « les Françoys n'estant encoires venuz (p. 365), » certes, avec des troupes peu aguerries et plus ou moins découragées, on ne pouvoit tenter de se frayer un passage en Hollande

[1] *Signée par Bruynck.*

1574. Avril. sans affronter un extrême péril. Les inquiétudes du Prince durent être bien vives, d'autant plus que les Espagnols, de bonne heure avertis, et abandonnant le siège de Leide, prenoient leurs mesures avec promptitude et habileté. Il n'ensuit pas qu'il ait jugé la détermination de son frère trop hardie. Les Lettres suivantes ne contiennent aucun indice d'une telle désapprobation; au contraire, et il ne lui donne le conseil de se rendre à Emde (p. 370) que dans la supposition qu'une partie considérable de ses troupes l'avoit abandonné. Après ce que lui-même avoit souvent écrit, et notamment le 6 janvier (p. 321), sur les résultats décisifs que pourroit avoir son arrivée, sur la *grande longueur* et la *tardivité d'exécution*, sur la longue *et vaine attente de secours* qui avoit entraîné la ruine de la *bonne ville de Harlem*, sur la position critique à moins de *quelque bon soulaigement*, falloit-il après cela reculer! Si le Comte, attendu avec impatience par tout le pays de Hollande déjà en mars 1573 (p. 74) poursuivit audacieusement son dessein, ce ne fut pas par un excès d'humeur entreprenante, mais par un vif sentiment de son devoir. Le 21 janvier, probablement après la réception de la Lettre 468, il écrivoit: « sollte dieser anschlag zuerück geben oder nicht » gerathen, so were es dausent mal besser das man nie daran ge- » dacht hette, dan die Hollender und Sehlender gar verzweiveln » würden. » p. 326.

———

Messieurs mes frères. Depuis ma dernière du xe jour de ce mois, dont le double vat joinctement ceste, j'ay hier sur le soir receu une vostre du iiij de ce mesme mois, et ce jourd'huy matin m'est venue une aultre vostre du vij^e^, par laquelle j'ay veu vostre délibération de venir avec voz trouppes pardeçà et à cest effect prendre vostre chemyn entre Grave et Thiel. Je vous puis asseurer que voz lettres me sont esté plus que bien venues pour la peine où j'étois de sçavoir l'estat tant de vostre santé que de voz affaires, et ayant reçeu vostre lettre, j'ay incontinent escript et mandé à une bonne partie de mes Capitaines qu'ilz ayent

au plus tost à se trouver ès environs de Tiel pour estre en 1574.
ces quartiers-là vous recepvoir, oires que je crains que le Avril.
pays y est assez estroict pour la cavallerie, et toutesfois nous donnerons ordre de vous accommoder de bateaux et autres nécessités, le plus que sera possible, espérant aussy d'y aller moy-mesme. Je suis marri que les Franchoys ne sont encoires venuz jusques à vous; me doubtant que devant leur arrivée vous estes party: qu'ilz soyent délibérez de vous suivre, ilz ne pourront passer sans courrir quelque grand dangier, qui seroit dommaige pour eulx, et nous viendroit mal a propos. Or il le fault remectre à Dieu et soy aider du mieulx qu'on peult. Quant au Rittmaistre Schenk, il a par diverses fois esté sommé de passer oultre avecq ses gens, mais s'en est toujours excusé à faulte d'argent, et que à ceste occasion ses gens ne vouloient monter à cheval, ainsi que par ses lettres propres qui sont esté interceptés j'ay veu. Mais si depuis quelques quatre ou cinq jours ençà il soit party, je ne le puis encoires sçavoir. Et sur ce, me recommandant très affectueusement en voz bonnes grâces, je supplieray Dieu vous donner, Messieurs mes frères, en parfaicte santé, heureuse et longue vie. Escript à Dordrecht, ce xiij jour d'apvril 1574.

Quant à Eyndhoven, je ne fauldroye de y aller, comme aussy je ferois chasse plus grande, mais noz forces ne sont assez bastantes.

Messeigneurs. Estant son Excellence ceste nuyct pour quelque bonne occasion allé à Delft sans avoir signé ceste, j'ay bien voulu toutesfois la dépescher par ce porteur, en attendant que son Excellence vous envoye le

1574. Avril. duplicat par celluy qui a apporté voz lettres du 4e de ce mois.

De vos Seigneurs,

très-humble et très-obéyssant serviteur,

NICOLAS BRUNYNCK.

A Messieurs,
Messieurs les Contes, Jean, Louys et Henry de Nassau, mes bien bons frères.

Le Comte Louis menaça Nymégue. « Hy trock op den » 11 April, op Paeschdagh, sterck gherekent omtrent 2000 Peer» den, ende ses ofte 8000 voetvolck, ende hem gelatende elders te » trecken, nam synen weg subitelycken op Nimmegen, daer hem de » Spaengiaerden (nu sterck zynde) terstond volghden. » *V. Meteren*, 90b. Il fut arrêté le 13 avril par l'ennemi près du village de Mook, et le même jour il remporta un succès. « Met eenige Rit» meesters ende met een weynigh deel peerden uytgereden zynde..., » ontmoete hy lichte peerden der Spangiaerden, ende die terstont » bespringhende, sloeghse in de vlucht, veel doodt blyvende. » *l.l.* Le lendemain les Espagnols, nombreux et expérimentés, firent une furieuse attaque. Une grande partie des soldats du Comte, dans ce moment critique, exigeoit, avant de combattre, leur payement. « Graef » Lodewyck met d'ander Overste zyn na hun voet-volck toegereden, » ende hebben met groote smeeckende woorden de soldaten gebeden » ende vermaent dat sy wilden terstont den Ruyterschen Edeldom » ende d'andere te hulpe komen. Maer.... sulcken haestigen peryc» kel niet bedenckende, hebben haer onwilligh ende langsaem » bewesen, ja vele *geldt, geldt!* roepende, haer peryckel niet » insiende. » *l. l.* 90c. L'ennemi reçut des renforts considérables durant le combat. Le triomphe des Espagnols fut complet. Trois mille hommes de l'armée du Comte restèrent sur le champ de bataille. Toutefois, comme le remarque *M. Bosscha*, il fut vain-

queur là où lui-même combattit. Il avoit chargé et chassé devant lui un escadron commandé par M. Schenk; ces fuyards répandirent le faux bruit de la défaite des troupes du Roi. L'ennemi rendit témoignage à sa prudence et à sa valeur. «De Spaengiaerden hebben » selve geschreven dat de Overste ende het Peerdevolck alle verstant, » vroomigheyt ende manheyt ghebruyckten » *l.l.* 1574. Avril.

Le Comte, son frère Henri, le Duc Christophe, tous périrent; sans qu'on ait jamais su avec certitude les circonstances de leur mort. — Languet écrivoit, le 1 mai, à l'égard du jeune Duc: « Si verum est » occubuisse, quantum dolorem ex eâ re sentiet sanctissimus ille » senex ejus parens: qui nullam aliam ob causam passus erat eum » se objicere illis periculis quam ob studium propagandae verae reli- » gionis, et subveniendi iis qui ab Hispanis injuste opprimuntur. » *Ad Sydn.* p. 110. Et Guillaume de Hesse au Comte Palatin Louis: «..Sinthemal E. L. Bruder ein vortrefflicher Her, dessen nicht allein die » Pfaltz, sondern auch ganz Teutschlandt sich hette zu erfreuen haben » mögen, verhoffentlich wordenn wehr, und wir auch gern sehen » und wünschen mögen das s. L. ihre angeborne freudigkeitt zu » andern nottwendigern sachen gespartt, und sich anfangs inn diese » gefehrliche hendell, wie wir s. L. solchs offtmals und ganz trew- » lich gerathen, nicht begeben und ingelassen hette.... » (✝ MS. C.). De même... «Wir haben s. L. allerwege *optimae indolis et magnae spei* » *adolescentem* gehalten...» (✝ MS. C.). Quant au pieux Electeur, il puisa dans l'Evangile une force que l'Evangile seul peut donner: » Er tröstete sich darmit dasz sein Printz umb der Ehre Gottes und » Religion willen auf dem Bette der Ehren gestorben. Und als » seine Räthe darüber *consterniret* waren, redete er ihnen derge- » stalt zu: Seyd gutes Muths, ich weisz dasz mein Sohn ein Mensch » gewesen, und weilen es Gottes Wille also gewesen, so ist mir es » lieber dasz Er umb der gerechten Sache willen auszer Landes » streitend umbkhommen, als dasz Er im Lande seine Zeit mit Müs- » ziggang, welches des Teuffels Haupt-küssen ist, zugebracht » hätte. » *Struve, Pfältz. K. Gesch.* p. 267.

*LETTRE CDLXXXIV.

1574. Avril. *Le Prince d'Orange au Comte Louis de Nassau. Il s'apprête à le recevoir; avis touchant le passage des rivières.*

——

Monsieur mon frère. Retournant ce jour d'huy de Delft, j'ay en ville de Dordrecht receu vostre lettre du xij^e^ du présent, et veu par icelle jusques à où vous estes arrivé. Il me desplaist d'avoir receu voz précédentes, assavoir celles du vij^e^, si tard, pour estre bien mal possible d'assambler en telle haste les gens que je désire de envoyer pour vostre escorte. Et toutesfois j'espère que pour demain aurons quelques trente-cinc ou trente-sis Compaignies ensemble, et aussy quelque bon nombre de bateaulx.

....Et pour tant mieulx y donner ordre, je suis encoires ce jourd'huy venu en ceste ville. Par quoy je vous prie me mander au plustost où vous avez délibéré de passer la rivière, pour vous y aller recepvoir... Escript à Gorichum (1), ce xve jour d'Apvril 1574.

Quant à vostre passaige, ne sçay lieu plus sûr que les environs de Tiel à Wammelvert, Varyck, et l'entour, oires que vous puis asseurer que pour la cavallerie il

(1) *Gorichum.* Le Prince se rendit de là à Bommel (voyez les deux Lettres suivantes); dans le voisinage des endroits où son frère s'étoit proposé de tenter le passage. « De Prince had alle syn » kryghsvolck ende schepen vergadert, en was de Wale opgetrocken, tot boven de Bommelsche Weert tot Varick, alwaer hy het » Kasteel van Wardenborgh innam ende verbrande. » *v. Meteren*, 90b.

faict certes bien estroict, ce néanmoings, il [est] de né- 1574.
cessité faire vertu. Si cependant vous avez quelque aultre Avril.
lieu, me le pourrez mander, ensemble ce que faict l'ennemy.

Vostre [1] bien bon frère à vous faire service,

GUILLAUME DE NASSAU.

A Monsieur,
Monsieur le Conte Louys de Nassau,
mon bien bon frère.

* LETTRE CDLXXXV.

Le Prince d'Orange aux Comtes Jean, Louis, et Henri de Nassau. A cause des difficultés du passage en Hollande, il leur conseille de se diriger vers Emden.

⁂ Cette Lettre, ainsi que les Lettres 483 et 486, est adressée aussi au Comte *Jean* de Nassau. On ignore assez généralement que lui aussi, quoiqu'il ne s'y fut point engagé (voyez p. 327), prit part à l'expédition. « Graf Johann ist mit seinen Gebrüdern in » einem überaus groszen Schnee von Sigen nach denen Niederlän- » den, Leiden zu entsetzen, gezogen.... » Er ist nicht bey dem » Treffen gewesen, sondern zwey Tag zuvor, auf Gutachten der » sämptlichen Herren, in der Eyl mehr Gelds zu Cöllen, weil das » Volk zu meuten angefangen, zu wegen zu bringen, geschicket » worden » *Textor*, *Nass. Chronick*, p. 106. Ce fut apparemment à cette époque qu'il s'adressa au Landgrave Guillaume pour lui confier ce qu'il abandonnoit: « Als Graf Johann (1574) seinem » Bruder, dem Prinzen, in den Krieg folgte, vertraute er den Land- » grafen Land, Leute, Gemahlin und Kinder an, um sich desto

[1] Vostre-service. *Autographe.*

1574. » ungestörter dem Kampf für die bedrängten Religion-verwandten
Avril. » anzunehmen. » *V. Rommel*, *N. G. v. Hessen*, I. 535. Le Comte écrit le 26 mai 1577: « Ohne zweifel, da wir einen tag zuvor zu » Cöllen ankommen und die sache so lang verweilet, weren wir für » Mockh gleichfals mit im lauff blieben. » (MS.).

Messieurs mes frères. Depuis que je vous ay escript ce jourdhuy, me sont venues nouvelles que voz gens de pied et aussy quelques chevaulx vous auroient abandonné et seroyent passez le Rhyn; si ainsi est, il faict bien à craindre que la reste ne le fera guerres longuement, et que si temporisez encores quelques jours, vous vous trouverez tout seul; par quoy seroit mon advis, à correction, si telle partie de voz gens vous ont abandonné et qu'il n'y a nul moyen de venir vers nous, le plus expédient seroit que eussiez choisiz trois ou quatre mille hommes de pied et mille chevaulx de plus volontaires et mieulx équippez et que les fissiez embarquer vers Embden pour venir pardeçà, aultrement il est à craindre, comme j'ay à faire avecq ung peuple qui de peu de chose s'estonne et se réjouit et se estonne à l'advenant, que par ceste retraicte, il pourra perdre couraige; mais si on luy puisse tousjours donner quelque espoir de vostre venue, il seroit à espérer que le peuple continueroit en la bonne volunté qu'il a certes démonstré jusques à maintenant; et en tout événement il seroit bon pour faire une fin du faict d'Angleterre (1), dont d'Atenus vous a parlé, ayant depuis deus jours encores receu une lettre à ceste fin. Ils pressent aussy fort sur la ligue d'Alemagne et la désirent mervelieusement, s'offrantz, si cela se puisse faire, qu'ilz déclareront ouverte-

---

(1) *faict d'Anglet.* Voyez p. 313.

ment la guerre au Roy d'Espagne. Vous leur pourrez de ce costé-là donner un peu de presse, car à la vérité les longueurs d'Allemagne nous tuent... Escript à Bommel, ce xvij jour d'apvril 1574. 1574. Avril.

Messieurs mes frères, vous serez mémoratyff de ce que je vous ay escript le xiij (1) jour de ce mois, de la poursuitte que les ennemis font pour venir en quelque traicté de paix; et comme sur ce je suis journellement attendant nouvelles de leur intention, je désirerois fort, s'il estoit possible, que vous eussiez, tant pour cela, que pour ne mectre ce pays en frayeur, encores quelque peu temporisé et demeuré quelque part sur les frontières du Pays-Bas, où trouverez mieulx convenir, faisant tousjours semblant de venir vers nous, non obstant que je vous escrips ci-dessus de prendre le chemyn d'Embden, qui est seulement pour la nécessité, et vous pourriez escripre aux Estatz d'Hollande et de Zeelande, que pour ce qui est advenu ilz ne perdent couraige et que vostre retraicte n'est pas pour les abandonner, mais que c'est seulement pour peu de temps, pendant lequel espérez tellement vous fortifier qu'ils en recepvront ung bon secours, si l'ennemy attente quelque chose contre eulx. Je vous prie me mander quelz des vostres sont demeurez ou blessés et s'ilz sont de qualité, joinctement quelz peuvent estre demeurez du costé de l'ennemy, et si vous avez quelques prisonniers de nom, pour en estre icy le bruyct divers. Je vous prie de faire mes humbles recommandations à Monseigneur le Duc Christophore, Messieurs mes

(1) *xiij*. Dans la lettre 483 il n'est pas fait mention de cette poursuite.

1574. Avril. frères, et aultres qui sont en vostre compaignie. Escript au lieu que dessus, le xviij^me jour d'apvril 1574.

Vostre bien bon frère à vous faire service,

GUILLAUME DE NASSAU.

A Messieurs,
Messieurs les Contes Jéhan, Louys, et Henry de Nassau, mes bien bons frères.

---

* LETTRE CDLXXXVI.

Le Prince d'Orange aux Comtes Jean, Louis, et Henri de Nassau. Il désire ardemment recevoir de leurs nouvelles.

Messieurs mes frères, me trouvant en la plus grand peyne du monde, pour n'avoir eu aucunes nouvelles ou responce de vous, sur sept lettres que je vous ay escript depuis le xe jour de ce moys, et dont la dernière a esté du xviij^e, j'ay bien voulu encoires vous envoyer ce présent porteur, ayant d'aultant plus esté esmeu à cela que ce jourd'huy me sont venues seures nouvelles que les Franchoys (1) sont arrivez prez de Couloingne, et toutesfois je n'en ay rien entendu de vous. Je ne sçay si aurez receu

(1) *Franchoys.* « In 't Bisdom van Trier waren noch omtrent » 16 vendelen Fransoysen vergadert die haer meynden, door de » beroerte in Vranckryck, te voeghen by Graef Lodewycx macht; » maer syn nederlaghe verstaende, hebben sy daerna Graef Hanibal » van Ens by Straesborgh ontmoet..., ende verslaghen. » *V. Meteren*, 90^d.

la mienne du dit xviij^e; ce dit porteur vous en dira le principal du contenu en icelle. Parquoy je vous prie me mander au plustost de vostre estat et intention, pour selon cela me régler et me relever de la peyne où je suis.... Escript à Bommel, ce xxj^e jour d'apvril 1574. 1574. Avril.

Vostre bien bon frère à vous faire service,

GUILLAUME DE NASSAU.

A Messieurs,
Messieurs les Contes Jehan, Louys et Henry de Nassau.

LETTRE CDLXXXVII.

Théodore de Bèze au Comte Louis de Nassau. Sur les affaires d'Orange et la veuve de Coligny.

Monseigneur et très illustre Prince, je supplie ce grand Dieu qui vous a faict de si longue main son champion, qu'il Luy plaise vous conduire et préserver de plus en plus à Son honneur et gloire. J'ay faict conscience de laisser passer les porteurs des présentes sans ce petit mot, tant pour suplier vostre Excellence d'entendre d'iceux ce que j'ay adjousté par deçà à leur commission, que pour la requérir très humblement de donner lieu, s'il est possible, à l'humble requeste de ses subjects (1) pour le

(1) *subjects.* Il s'agit sans doute de la Principauté d'Orange, d'où le Gouverneur Barchon venoit de chasser Glandaige, Gentilhomme de parti Protestant, qui s'en étoit rendu maître par per-

1574. Avril. service du Seigneur, considérant en quelle seureté et concorde ils pourront estre durant ces tumultes, de quelque diligence qu'on use, si Satan et la messe y sont ramenées en ce temps, et si près d'un si maulvais voisin. Au reste Madame l'Amirale(1), la perle des Dames de ce monde, à présent puisqu'il plaist à Dieu emmurée ' en une tour à Nice, avec une seule petite damoiselle de chambre, et très cruellement traictée, mais plus constante et ferme que jamais, ayant finalement trouvé moyen de me faire tenir mes lettres de sa main, m'a chargé expressément de ses recommandations à vos bonnes prières, qui sera l'endroict de rechef, Monseigneur et très illustre Prince, auquel je supplieray l'Eternel de desployer de plus en plus sa vertu en vous au milieu de telles nécessités, à Son honeur, à vostre louange immortelle, et au soulagement des siens. De Genève, ce 21 avril 1574.

De vostre Excellence très-humble
serviteur,

Théodore de Beszе.

A Monseigneur et très illustre
Prince, Monseigneur le Comte
Ludovic de Nassau.

---

fidie : voyez p. 309. «Avignon et tout le Comtat en firent feux de »joye. Le Cardinal s'en voulut conjouir avec Barchon, et l'envoya »féliciter de son gouvernement reconquis. Ils estoient très-aises de »se voir délivrés d'un ennemy fascheux et importun et qui ne leur »laissoit repos ne nuict ne jour:» *de la Pise*, p. 415. « Haud ob»scuro Protestantium initio metu, quod Barchonus mutata reli»gione cum Avenionensibus conjurâsse... dicebatur: quo metu mox »liberati sunt, Barchono... tantum ab incursionibus abstinente.» *Thuan. Hist.* II. 882. F.

(1) *l'Amirale;* voyez p. 124.

' enfermée, murée.

LETTRE CDLXXXVIII.

Théophile de Banos (1) *au Comte Louis de Nassau. Affaires de France.* 1574. Avril.

⁂ La guerre civile en France sembloit éclater de toutes parts. Cependant les projets des Huguenots et surtout des Politiques (p. 277) avoient été, en partie du moins, déjoués. Le jour fixé par de la Noue (p. 312) pour la prise des armes, on devoit emmener de St. Germain en Laye le Duc d'Alençon. On l'eut apparemment proclamé héritier présomptif de la Couronne au préjudice du Roi de Pologne. La chose fut découverte. La Reine-Mère ne négligea pas cette occasion de perdre ses antagonistes. Elle fit publier qu'il y avoit eu une conjuration contre la personne du Roi. Le Duc et le Roi de Navarre, à l'égard desquels les informations de de Banos ne semblent pas très exactes, furent surveillés avec soin; les Maréchaux de Montmorency et de Cossé mis à la Bastille; la Mole et Coconnas, confidents du Duc, décapités. Le Prince de Condé s'enfuit en Allemagne. Le Roi de Pologne fut ravi de ces nouvelles; le 16 mai il écrit à M. de [Nançay (2)]: «Si jamais j'eus joye, c'a esté quand j'ay sceu que » La Mole et Coconas sont en caige, mais jusques à ce que le » Seigneur qui les traictoit si doucement à la Rochelle, ou un sien » compaignon les ait fait dancer avecque la corde la [volte], je ne » seray pas bien satisfait, non tant pour moy, comme pour le repos » de la France; car si l'on ne les chastie, je ne sçay ce que feront » leurs Majestés de touts ceulx qui sont si méchans qu'entreprendre » contre eux. Je ne parle que de ce que je puis parler, sans tou- » cher je n'ose rien dire, mais je vous dirai bien que leurs Majestés » me sont plus chères et le bien du Royaume que les autres. Vous » pancerez qui j'entends là dessoubs...» (MS. P. B. 8794). Sans doute le Roi de Navarre, le Prince de Condé, et surtout le Duc d'Alençon.

L'expédition de Montmorency étoit liée aux mêmes desseins. « En Normandie quelques Gentilshommes du pays, sur l'espérance

---

(1) *Th. de Banos.* Personnage inconnu.

(2) *Nançay.* Favori de Charles IX: *de Thou, Hist.* III. p. 34, A.

1574. Avril. « d'un plus grand trouble à la Cour et d'avoir bientôt le Duc d'Alen- » çon avec eux, s'emparèrent de St. Lo; Montgommery, qui se » tenoit clos et couvert aux Isles de Gersay et Gernesay, se rangea » avec eux. » *Mezeray*, V. 174.

Monseigneur, je vous advise que Frégose partit de ceste ville devant-hier, s'acheminant vers le Lantsgrave, vers lequel Schomberg estoit allé un jour auparavant. J'ay reçu nouvelles de Paris que le Roy prétend dresser son armée en la ville de Rouen pour rompre le Conte de Mongomery, lequel a prins Saint-Lo, Cherbourg, et va jusques aux portes de Dieppe avec son armée, qui est de plus de quinze mille hommes, tant à pied qu'à cheval. Le Roy a envoyé S. Supplice (1) vers le dit Sieur Conte et ses troupes pour parlementer de paix, mais ils ne s'y fient et n'en veulent ouyr parler, ny près ny loin. Le Roy de Navarre et le Duc d'Alençon se sont retirez en un fort chasteau près de Paris, ayant envoyé au Roy une déclaration de leur part, par laquelle (2) ils rendent raison des armes qui ont esté levées aux environs de St. Germain en Laye par leur authorité et commandement. Je n'ay peu voir le contenu de la dite déclaration, d'autant qu'elle a esté

(1) *S. Supplice.* Apparemment Jean d'Hébrard, Baron de St. Sulpice, Conseiller d'Etat et Gouverneur du Duc d'Alençon; qui peu après fut envoyé dans les provinces méridionales pour pacifier les troubles. *Mém. p. l'Hist. de France*, T. 48, p. 368.

(2) *par laquelle.* Ils y nioient avoir favorisé « l'entreprise der- » nièrement faicte contre S. M. à St. Germain, et promettoient de » s'opposer et courrir sus à ceux qui lui sont rebelles et trouble- » ront le repos et tranquillité de ce royaume. » (Déclaration du 24 mars citée par *Capefigue, Hist. de la Réf.* III. 320).

surprise par le Gouverneur de Mets, qui a fait ouverture du pacquet où elle estoit enclose, mais j'espère que bientost nous la recouvrerons par autre moyen. Au reste, Monseigneur, vostre frère estant dernièrement de pardeçà, me fit entendre que vous désiriez recouvrer quelque honneste et fidelle homme pour vous servir de secrétaire; m'estant donques sogneusement enquis, il s'est offert un personnage de Savoye, nommé Monsieur du Verger, gentilhomme de bonne part, ayant estudié et versé aux loix, parlant et escrivant en langue Allemande, Italienne et Françoise, lequel s'est réfugié de pardeçà pour vivre en la liberté de sa conscience. Le voyant donques de bonne volonté, j'ay tiré ceste promesse de luy, que, si son service vous est aggréable, il s'y employera fidellement. Il est âgé de 24 à 25 ans, fort de corps, et honneste. Il reste, Monseigneur, que s'il vous plaist d'y entendre, vous luy en escriviez un mot, affin qu'il se puisse acheminer vers vous avec plus grande asseurance. J'ay prié Monseigneur vostre frère de vous donner quelque advertissement pour envoyer en diligence du costé de Sedan (1), et plus outre si besoin est; ce que je juge estre si nécessaire que, quand vous n'auriez homme pour entreprendre et négocier tels affaires, pour le moins il est bon de faire entendre vostre

1574. Avril.

(1) *Sedan.* Le Duc d'Alençon y avoit des intelligences. « Les » Princes s'assemblèrent (avant l'événement de St. Germain) et avi- » sèrent le moyen de se retirer et où; il fut avisé de sçavoir de M. » de Bouillon s'il vouloit les recevoir à Sedan:... le Sieur de la » Boissière dépéché vers luy, .. asseura la volonté de M. de Bouil- » lon non seulement d'ouvrir les portes, mais qu'il viendroit rece- » voir ces Messieurs.... avec un bon nombre de Noblesse. » *Mém. p. l'Hist. de France*, T. 48, p. 59.

1574. volonté à ceux que savez (1), à cette fin qu'ils ne pensent que
Avril. vous soyez refroidy à les secourir, et quant et quant les exhorter à contribuer à bonnes enseignes pour lever le secours qui leur est nécessaire. Je ne doubte point que le Roy ne gagne le debvant, veu les diligences et devoirs que le maréchal de Retz, Schomberg et Frégose font en Allemagne, ce qui viendra au grand préjudice de la cause, si ce n'est que on advise d'un commun accord aux moyens de s'entretenir et conserver. Je vous escry franchement, veu la commodité que j'ay du porteur des présentes, qui vous fera entendre les nouvelles du quartier d'où il vient.

Monseigneur, je prie Dieu de vous tenir en Sa sauvegarde, me recommandant humblement à vos bonnes grâces. De Franckfort sur le Meine, ce 22 d'avril 1574.

Vostre très-humble et très-affectionné serviteur,

THÉOPHILE DE BANOS.

A Monseigneur,
Monseigneur le Comte Loys de Nassau.
La part où il sera.

* LETTRE CDLXXXIX.

Le Prince d'Orange au Comte Jean de Nassau. Sur la défaite au Mookerheide: inquiétudes relativement au sort de leurs frères.

Monsieur mon frère, j'ay hier sur les unze heures du

(1) *ceux que savez.* Les Politiques.

voir receu vostre lettre du 17 du présent, par laquelle 1574.
j'entens ce qui est passé au rencontre que Monsieur le Avril.
Ducq Christophore et mon frère ont eu avecq les ennemis, et le peu de certitude que vous avez de ce qui est de leurs personnes, et en quel estat ils sont; dont je suis à la vérité en bien grand peyne, estant desjà neuf jours que la chose est passée. Je leur ay dépesché plus de dix messaigiers, mais toutesfois je n'ay jamais peu entendre aulcune nouvelle ny certitude, vous priant a ce regard bien affectueusement me mander par le premier en quel estat ilz sont. Or, quant a ce que me dictes que noz affaires sont en bonne disposition par delà, j'en loue Dieu, et vous en remerchie bien affectueusement de la dilligence, peyne, et sollicitude dont vous estez de tout temps employé à l'advanchement de ceste nostre chose[1], vous priant de vouloir tenir la bonne main soit vers le Roy de France, le Roy de Pologne, Duc d'Alençon, Palatin, Ducq de Saxe, Brandenbourg, et aultres diverses, afin qu'ilz voullussent une fois prendre une résolution, sans nous tenir tousjours en suspens; car par si long delays les affaires se pourroyent avec le temps changer de la sorte que eulx et nous pourrions tomber en inconvéniens inespérez. Touschant ce que désirés sçavoir mon intention sur ung des deux événemens, l'ung ce que auriez à faire en cas que le Duc Christophle et mes frères Contes Ludovick et Henry sont encores en vie et qu'ilz peuvent assambler leurs forces ensemble, mesmes puisque les trouppes Franchoyses sont approchées. En responce de quoy je vous diray qu'il ne nous pourroit au monde venir chose plus a propos et mieux désirée, sinon que les forces se pourroyent de rechieff

[1] cause.

1574. joindre et monstrer teste à l'ennemy, et en ce cas et que
Avril. l'ennemy ne s'estoit renforcé de plusieure cavallerie de Allemagne, me sambleroit beaucoup mellieur de passer la Meuse là où je la passois la première fois, que non pas icy à l'entour, à cause qu'il faict fort estroict pour la cavallerie. Mais pour cela il fault faire estat d'avoir trois mille bons piqueniers avec corseletz, pour soutenir la cavallerie des ennemis. Et en cas que le Duc Cristophle ou mon frère, que Dieu ne veuille, soient morts ou qu'ilz ne peuvent assambler leurs gens, il n'y a aultre remède sinon que ung de mes frères prenne tous les Franchois, Wallons, et quelque nombre de piqueniers et cavallerie, et tire droict vers Embden, et regarder si l'on pourroit faire quelque entreprinse sur Delfsil, sinon s'embarquer et nous trouver en Hollande. Je ne vous sçauroys assez mander le marissement que j'ay d'estre si incertain de la disposition de mes frères. Parquoy vous prie de rechief me mander ce qui en est, et tenir la main qu'eulx mesmes m'escripvent, aultrement ne pourroys estre à mon repos et aurois tousjours mauvais soubçon. Mon frère le Conte van den Berch m'a ci-devant escript de Gorchim de quelques rittmeisters lesquelz présentent nous amener trois mille chevaulx. Vous pourrez enquester de luy ce qui en est, et s'ilz sont encoires de mesme volunté, me mandant par après, tant de cecy que de toute aultre chose, de voz nouvelles et ce le plustost que pourrés pour me relever de peyne.... Escript à Bommel, ce xxij^{e} jour d'apvril 1574.

Ayant depuis ceste escripte encoires de plus prez considéré toutes choses, je treuve que, pour maintenir nostre faict, il est entièrement requis de faire en bonne diligence nouvelle levée de cavallerie pour retirer les forces

ennemies autre part, qui autrement nous viendront icy 1574.
toutes sur le bras; car ayant l'ennemi maintenant redou- Avril.
blé ses forces, il se fault asseurer qu'il nous viendra courir sus. Et, si pour faire la dicte levée les moyens vous faillent, me semble requiz d'en escrire promptement à tous les Princes d'Alemagne, leur remonstrant les termes où nous sommes et dangiers qui leur menassent, ensamble et aux aultres potentatz avec lesquelz nous avions commencé à traicter, en cas que les Espaignolz viennent à estre maistres absolutz de ce pays, et au contraire avec bien peu de chose ilz nous pourroyent présentement aider à nous maintenir, qui seroit tant plus pour leur seureté. Mandez-moy quelz moyens vous avez pour recouvrer argent, afin que regardions icy s'il y auroit à cela quelque espoir.

Vostre[1] bien bon frère à vous faire service,

GUILLAUME DE NASSAU.

A Monsieur,
Monsieur le Conte Jéhan de Nassau,
mon bien bon frère.

———

Thierry, fils de Gerard (Dierick Geritssoen), écrit d'Anvers, le 26 avril, « à Jéhan van Linden, demeurant ponr le présent à Aix (voyez p. 356): Les affaires vont mal, les Espagnoils ont mutinés (1) et ont » choisy tous nouveaux officiers et demandent estre paiés et veulent

(1) *mutinés.* Après la victoire, n'ayant pas reçu l'argent que Davila leur avoit promis. Le 26 avril, à 11 heure, ils arrivèrent devant Anvers. « De stadt is in grooten vreesen geweest van al vermoort ende gesaccageert te worden. » *V. Meteren*, 91ᵃ. Il fallut de fortes sommes pour appaiser les mutins. « Tam prosperae victoriae fructum atrox Hispanorum seditio plane perdidit. » *Strada*, I. 465.

[1] Vostre - service. *Autographe.*

1574. Avril. » avoir nostre pouvre ville d'Anvers pour pillage et disent s'ilz y peu-
» vent jamais entrer qu'ilz la pilleront; aussy il y court ung bruit que
» certains marchans d'Anvers auvoient presté de l'argent au Prince;
» c'est, comme je croy, pour colorer le faict, en cas que le pillage de
» la ville sortoit son effect. L'infanterie Wallonne de Monsieur de
» Havré s'en retourne vers Amsterdamme, laquelle on dict estre
» assiégée; toutefois les Espagnoils viennent tousjours vers Anvers.
» Les affaires sont en ung pouvre estat pardeçà. »

Le 26 avril Morillon écrit de Bruxelles à Granvelle .. « La Dame » de [Vendeburch [1]], fille bastarde du dernier Duc de Gueldres, at » soubstenu trois sièges de ceulx de Bomele, que à la fin ont » amené grosse artillerie, de sorte qu'elle at esté contrainete de se » rendre. Ilz l'ont mené prisonière avec ses filles en leur ville, la » menassant de pendre, lui ravi tous ses meublez, rasé son chas- » teau, que l'on ne scauroit redresser pour 80,000 florins tel qu'il » estoit. Mais le Prince d'Orenges l'at faict délivrer, et renvoié avec » ses filles à [Zielt [2]] disant qu'il ne faict guerre aux dames, mais aux » Espaignolz et ceulx qui leur sont adhérentz. Il a faict pendre ung » sien maistre d'hostel qu'avoit faict foulle, et un Bertel Entens (1), » capitaine Frison fort renomé, pour actes semblables, et faict » grande justice, aiant deffendu que l'on ne touche aux gens » d'Eglise, ny au païsant de Brabant, et at faict mectre prisonnier » [Vendenett] qui at trahi Malines ,... et dit-on qu'il est en danger » d'estre pendu. Si l'on faisoit justice de nostre costel, les affaires » yroient mieulx.... » (MS. B. Mor. II. p. 157, v°).

---

* LETTRE CDXC.

Le Prince d'Orange au Comte Jean de Nassau. Incertitude sur le sort de leurs frères; levées des ennemis en Allemagne.

Monsieur mon frère, espérant qu'aurez présentement

---

(1) *B. Entens.* Ce bruit étoit faux ; il mourut en 1580.

[1] Waardenburch (?) : *voyez p.* 368 ; *cur* « quod quis per alium fecit, ipse » fecisse dicitur. » [2] Tiel (?).

reçeu entre diverses lettres miennes celle du xxij jour de ce mois, et aussi que depuis sera arrivé devers vous Stenzel van Nansloo, qui partist de Bommel dimanche dernier, je ne feray icy redite des choses que je désiroys lors vous estre communiquées, puisque par mes dittes lettres, aussy par Stenzel, et auparavant par Meckbach vous serez plainement informé de mon intention et de ce que en tout événement me sembloit estre à faire. Depuis je demeure tousjours en la mesme peine, d'autant que, ni de vous, ny d'autres, ne m'est encores venu aucune certitude de mes frères, qui me faict vous prier de n'espargner aucune diligence à me faire advertir ce que aurez aprins depuis la dernière que m'avez envoyé, qui estoit du vingt-uniesme du présent. D'autre part, comme j'entens que les ennemis font grande levée de cavallerie en Allemagne, je vous en ay bien voulu adviser, afin qu'ayés tousjours l'oeil au guet pour au vray en sçavoir nouvelles, et qui sont ceulx faisantz la dicte levée, dont entre aultres on m'a dénommé [Lamburg], Graf Otto van Schaumburgk et l'évesque de Minden, pourquoy, entendant qu'ilz s'approchent avec leurs gens, ferez bien de haster l'entreprinse de Fernesum, de laquelle plus particulièrement je vous ay mandé par le susdict Stenzel... Escript à Dordrecht, ce xxviij^e jour d'apvril 1574.

1574. Avril.

Vostre[1] bien bon frère à vous faire service,

GUILLAUME DE NASSAU.

A Monsieur,
Monsieur le Conte Jehan de Nassau,
mon bien bon frère.

[1] Vostre - service. *Autographe.*

LETTRE CDXCI.

1574. Mai. *G. de Schonberg au Comte Jean de Nassau. Moyens de réparer la défaite.*

*** Les partis en France se disputoient l'amitié des Princes d'Allemagne. Même le Roi de Pologne, poussé par Schonberg (p. 15* *in f.*) sacrifioit Philippe II aux espérances (p. 268) dont il commençoit à se bercer. D'après *Textor*, *Nass. Chr.* p. 106, il avoit fait remettre par Schonberg 100,000 francs aux Comtes Jean et Louis de Nassau « zu Heidelberg auf dem Gläsern Saal im » Schlosz, » pour en disposer à leur gré: toutefois il aimeroit le mieux qu'ils s'en servissent « pour faire une bonne guerre aux Es» pagnols. » Schonberg lui-même étoit ennemi capital de l'Espagne. Son empressement à relever le courage du Comte n'a donc rien qui puisse étonner. Mais il est également naturel qu'il le prie de brûler la Lettre, au moment où les dépositions de la Mole et de Coconnas (p. 277) avoient mis les relations du Comte Louis avec le Duc d'Alençon à découvert.

Monsieur, j'ay sçeu dès le dimanche dernier la desfaicte de Monseigneur le Duc Cristoffel, mais, si Dieu a seulement préservé, ou le dit Duc, ou Monsieur vostre frère, nous aurons bientost nostre revenge. J'ay faict escrire en toute diligence par docteur Éhem, que j'ay trouvé en ce lieu, [à] l'Electeur Palatin, affin qu'il mandast à Cratz de mettre bon ordre que les trouppes ne se rompissent point, car Frégouse nous a osté de la peine de l'argent, et si le malheur n'eust esté que la maladie du maréchal de Retz l'eust empêché de venir encores icy (estant demeuré malade d'une fiebvre par les chemins), nous y eussions encores donné ordre plus tost. Ich versehe mich aber doctor Ehem und ich wollen solches bey

Strasburgk oder Frangcfürt aufbringen, so soll Frégouse 1574.
strags nach Frangkreich und solches rauszbringen[1] und Avril.
wider ehrlegen, doch eben so wollen E. G. je dran sein das Cratz die knechte bey einander behalte, denn das geldt ist [gemist], als nemlich 6000 kronen vor den alten Teutschen, welcher brieff bisz auff 8000 ehrstreckt ist, und 16000 vor [Euch] auff diesen monat. So ferne auch die Französischen sachen gestillet ihn der zeitt, wie man sich verhoffet, so wirdt monatlich was folgen. E. G. wollen wir den 25 zu Frangkfort gewertigk sein. Wenn Graff Ludwig ihn der nehe anzutreffen were, wolte es wol hoch vonnötthen sein das ich bey E. G. sein möchte. Ich bin E. Gn. mit haut und har.

Verbrennet den Brieff so lieb Ihr mich hatt, den soltte er auszkommen so stünde mein kopff darauff.

A Monsieur,
Monsieur le Conte Jan de Nassau
et Catzenelnbogen, etc.

Zu ihrer Gn. selbst eigenen händen,
sonst niemandes zu brechen.

Cito.

* LETTRE CDXCII.

Le Prince d'Orange au Comte Jean de Nassau. Il lui expose la nécessité de secours et d'une ligue contre l'Espagne, les dangers de la Hollande et ses ressources.

*** Cette Lettre fut interceptée. Longtemps après elle vint entre les mains du Comte Guillaume-Louis, fils du Comte Jean

[1] herausbringen.

1574. et Stadhouder de la Frise, qui, l'envoyant à Maurice de Nassau, lui écrit le 17 janv. 1593 : « J'ai recouvert une lettre
Mai. »écrite de la main de feu Monseigneur vostre père à Monsieur mon »père estant interceptée des ennemis, et la trouvant digne tant »pour la matière que le stil, de la renommée du dit Monsieur de »très haute mémoire, je n'ay pas voullu faillir de faire part à vostre Excellence... Quel solide jugement et prudence c'a esté, vostre »Excellence et les plus sages, pondérans la puissance de l'ennemy »et examinant à plus près la disposition des affaires d'alors, tant »du Païs-Bas que de la France en particulier et de toute l'Europe, »en comparant les conjoinctures et affaires présentes avecq les évé»nemens du temps, en pourront donner vray et souffisant tesmoi»gnage » (†MS.).

Monsieur mon frère, le dernier jour du mois passé j'ay reçu vos lettres du 25 d'iceluy, et suis été bien marry d'entendre par icelles que, nonobstant toutes vos bonnes diligences, n'avez toutesfois sçeu entendre aulcune certitude de l'estat et disposition de Monseigneur et Duc Christophore, ny de Messieurs mes frères ; et à la vérité on faict grand tort, et à vous, et à moy, de nous céler leur mort, si avant qu'il a pleu au Seigneur Dieu d'en disposer ainsy, vous voulant bien asseurer que ceste dissimulation apporte plus d'intérest [1], que de soulagement à toute la cause, et, en mon particulier, j'en reçois bien grand blasme, estimans tous ceulx qui s'en enquèrent de moy, que, pour quelque deffiance, je leur céle la vérité et, s'imaginantz cest deffiance, chacun en parle à son plaisir, tenans la pluspart par telle dissimulation les affaires du tout perdues et hors d'espoir. Je vous confesse qu'il ne m'eust sçeu venir chose à plus grand regret; si est-ce que tousjours il nous fault conformer

[1] de mal. *Ainsi dans le Manifeste de la Ligue:* laissant les gens de bien scandalisés en leur âme et *interessés* en leurs biens (*Mém. de la Ligue, I.* 56).

à la volonté de Dieu et avoir esgard à Sa divine providen- 1574.
ce, que Celuy qui a respandu le sang de son Filz unicque, Mai.
pour maintenir son Eglise, ne fera rien que ce qui redondera à l'avancement de Sa gloire et mainténement de Son Eglise, oires qu'il semble au monde chose impossible. Et combien que nous tous viendrions à mourir, et que tous[1] pauvre peuple fust massacré et chassé, il nous faut toutesfois avoir ceste assurance que Dieu n'abandonnera jamais les siens; dont voyons maintenant si mémorable exemple en la France, où, après si cruel massacre de tant de Seigneurs, Gentilshommes et autres personnes de toutes qualitez, sexe, et aage, et que chacun se proposoit la fin [et] une entière extirpation de tous ceux de la religion, et de la religion mesme, nous voyons ce néantmoings qu'ils ont de rechef la teste eslevé plus que jamais (1), se trouvant le Roy en plus de peines et fascheries que oncques auparavant; espérant que le Seigneur Dieu, le bras duquel ne se racourcit point, usera de Sa puissance et miséricorde envers nous. — Or, pour changer de propos et vous faire entendre l'estat et disposition des affaires de pardeçà depuis la dicte deffaicte, pouvez estre asseuré que tout le peuple de ces quartiers en a esté grandement effrayé, et de tant plus pour veoir les coeurs et couraiges de nos ennemis tellement enflés, qu'ils se délibèrent avecq toute leur puissance, laquelle facillement et parlant humainement, sans courir dangier y

---

(1) *plus que jamais.* «Interfectus est Amiralius, multique boni »viri unâ cum ipso interierunt. Existimavit Pontifex se res suas »in Galliâ pulchre stabilivisse. Quid accidit? Bellum statim exarsit »in variis locis Galliae ac in ipsius etiam Pontificis ditionem pe»netravit.» *Lang. ad Sydn.* p. 85.

[1] tout ce.

1574. peuvent joindre, envahier tout ce pays; en quoy ils se
Mai. s'abusent du tout, car s'il y a peuple au monde qui plustost se resjouit de quelque bonne nouvelle, aussi n'y a-il son pareille qui pour quelque sinistre accident plustost est abatu, de sorte que je les voys en telles perplexité, qu'il ne sçavent que faire, ny à quel bout commencer, estimans estre du tout perduz, sans qu'ils n'y aye plus aucun moyen de secours. Il survient encoires ce malheur, que le nouveau Gouverneur, come j'entends, faict publier ung pardon bien ample, pardonnant toutes choses passées et à tous, exceptant seulement 14 ou 15 personnes; je vous laisse penser si, parmi ceste diversité d'occurences et contrariété des affaires, il n'y aura par deçà plusieurs qui se laisseront aller à accepter ce pardon, ou pour le moins seront plus froids et rétiff à mettre l'ordre requis aux affaires; parquoy il seroit bon, pour obvier à tous inconvéniens, de penser à quelques moyens propres à les reconforter. De mon costé vous pouvez estre asseuré que je feray à cet effect le debvoir aultant qu'en moy sera, et comme j'ay fait jusques icy, prévoyant clerement que, si ce pays est une foys abandonné et remis au joug et soubz la tyrannye des Espagnols, qu'en tous autres pays la religion s'en ressentira merveilleusement, voire, en parlant humainement, sera en termes d'estre à jamais désraciné, sans qu'il en aparoistra quasi une estincelle. Les Allemans se pourroyent avecq le temps bien appercevoir du dommaige, comme aussi feront les Anglois, qui, s'attendant aux événemens et yssues de nos affaires, ont, comme ils estimoient, par grande prudence tousjours voulu temporiser, et les pouvres Franchois, qui de si franche volunté ont de rechief prins les ar-

mes (1) pour le faict de la religion, seront en plus grande 1574.
perplexité; car advenant (que Dieu ne veuille) la perte de Mai.
ce pays, faut bien craindre que le Roy de France fera nouvelle ligue avecq le Roy d'Espagne, pour tout en un coup, s'ils peuvent, extirper cette religion; et de ma part je tiens que le semblant qu'ont fait les Roys de France et de Pologne de nous favoriser et aider, soit esté pour crainte (2) qu'ils avoient que le Duc Christophore et mes frères se fussent joincts avecq ceulx de la Religion en France, que pour aulcuns biens qu'ils nous veuillent. Et comme que ce soit, il nous fault trouver quelques moiens d'estre assisté, d'aultant qu'à la longue ne pourions subsister, ny porter si grands fraiz et dépens, qui me faict vous prier de la meilleure affection qu'il m'est possible, d'employer tout vostre entendement et vos cinq sens à y trouver quelque remède convenable, et, à mon advis, seroit le plus prompt que les Princes d'Allemaigne eussent voulu advancher une bonne somme de deniers, pour faire une juste levée, tant d'infanterie que de cavallerie, et que cependant l'on practyqua vers le Roy de France, afin que Sa Majesté soit contente d'entrer en ferme accord avecq ses subjects, leur permettant exercice libre de la religion, avecq bonne seureté, convertissant ses forces, avecq celles du Roy de Polongne et de ceulx de la Religion, contre le Roy d'Espaigne, et la levée qui se feroit en Allemagne viendroit aussy à son ayde et secours; ce qui se feroit tant plus seurement, d'aultant que le Roy

(1) *prins les armes.* Voyez. p. 375.

(2) *de crainte.* Ce motif avoit du moins influé sur leur résolutions; voyez p. 27[illegible].

1574. d'Espagne ne se doubteroit que telle levée se feroit
Mai. contre luy pour le service du Roy de France, et pour tant plus à cela encouraiger le Roy de France, que les Princes d'Allemaigne luy promettent, qu'accordant la religion avecq le libre exercice d'icelle à ses subjects, qu'ils feront une ligue avecq luy pour l'ayder et défendre contre et envers tous ceulx qui, pour ceste cause, le vouldroyent oultraiger et courir sus. D'aultre part il me semble qu'on pouroit bien mener ce pays si avant qu'il se mectront entièrement soubs la protection, institutions, et ordonnances du St. Empire, contribuant aultant que trois Electeurs et faisant quelcque ligue avecq les villes Hanssen[1], ainsi qu'ils trouveront convenir en mettant en avant quelque autre moyen, dont vous pourrez adviser. Car je vous veulx bien confesser ouvertement que j'ai la teste tellement estourdie d'une si grande multitude d'affaires, et mesmes de regret et mélancolie, pour la perte de Monseigneur le Duc Christophle et de mes frères, lesquels je tiens asseurément mortz, que je ne sçay à grand peine ce que je faiz: et toutesfois, si la volunté du Seigneur à esté telle, nous le devons porter patiemment. — Et à ce regard, pour ne retourner à ce triste subject, je viendray à respondre à vos dictes lettres, qui consistent en trois poincts ou demandes; en premier lieu, quel cheff ou commissaire général se pourra eslire et mectre pour la gensdarmerie par delà; pour le second, quelle *bestallingen* et asseurance on leur vouldroit donner; et pour le troisième, par où on pourra passer avecques les gens tant de pied qu'à cheval: en satisfaction desquels poincts, je vous diray premièrement, quant à ce que touche le chieff, il est plus que

[1] Anseatiques.

nécessaire qu'il y ait ung pour conduire et mener les troupes, tant Allemandes, que Françoises et Vallonnes, mais je ne cognois aulcuns, puisque nous sommes privez de ceulx sur lesquels j'avois basty tout mon fondement et tout mon espoir. Car quant à vous, oires qu'en vérité il n'y auroit personne plus propre et idoine [1], si est ce que jammais je ne vous oserois importuner, sachant fort bien qu'il n'y auroit aucune raison de mettre toute nostre Maison en hazard de se perdre, aussi est-il nécessaire qu'il y ait tousjours quelque ung par-delà qui tienne correspondence, tant avecq les Princes d'Allemaigne, qu'aultres Potentatz et villes, ce que personne ne peult mieulx faire que vous, tant pour l'entière affection que je sçay que vous avez à ceste nostre juste cause, qu'aussy pour ce qu'estes fort bien imbu de la pluspart de nos affaires, ayant mesme cognoissance de ce qui s'est traicté avecques les Roys de France et de Poulongne, la Reyne d'Angleterre, les aultres Princes et villes, et aussy sur le faict de la ligue (1) qui est bien le principal poinct, et lequel (si avant que bien tost il se pourroit mectre en train) nous apporteroit fort grand soulagement. Je sçay qu'il y a plusieurs bons et vaillans cheffs d'armée en Allemaigne, mais celuy qui nous seroit duisable [2], fauldroit qu'il eust nostre faict à coeur et qu'il en fisse estat, comme si c'estoit son propre faict, sans estre aulcunement addonné à son particulier; d'aultre part seroit requiz qu'il eust cognoissance de la langue Françoise, et à cela je ne trouverois personne plus idoine que le couronnel de Schwendy, mais je cognois assez que ne le pourons

1574. Mai.

(1) *la ligue.* Voyez. p. 217.

[1] apte, habile (*idoneus*). [2] utile.

1574. avoir; seulement je le diz par exemple, afin que puissions
Mai. choisir ung approchant des qualitez du dict Schwendy, le plus près que faire ce pourra. J'en avois dénommez aulcuns à Stenzel pour vous en faire rapport, et entre autres le Conte Wolrhatt de Mansfelt (1), le Conte de Barby (2), le Maréchal de Hessen, George von Holl, Dietz van Schonberg, ne cognoissant pour le présent aultre. Quant aulx Princes, je ne sçay nuls qui en vouldront prendre la peine, et de tous ceulx que j'ay dénommé, n'y at aulcun qui sache la langue Franchoyse que Dietz van Schonberg, et comme je ne sçay aulcun qui nous seroit plus duisable, aussy si avant qu'il s'y vouloit employer, je ne vois occasion quelconque qui nous debvroit empêcher de l'accepter, si ce n'estoit pour ce qu'il pouroit estre en mauvais mesnage avecq Monseigneur le Conte Palatin, ou bien avecq les Contes, pour le faict (3) de Bitsch, ou pour ce qu'il est au service du Roy d'Espaigne, ou aultre semblable raison; et toutesfois je remectz le tout à vous et aux aultres nos Seigneurs et amis, et me semble qu'il ne sera que bon d'en avoir aussy l'advis de Monsieur Dathénus (4). Il m'est venu depuis en pensée encoires ung aultre

(1) *Mansfelt.* Le même qui, en 1569, fut Lieutenant du Duc de Deux-Ponts et le remplaça dans le commandement de l'armée (T. II. p. 317 et 323); pensionnaire de Charles IX (T. IV, p. 69*). Il mourut en 1578.

(2) *le C. de Barby.* Il avoit commandé sous le Prince en 1568 et 1572 (T. III. p. 291, 448). D'après *v. Meteren* il servit aussi après la disgrâce du Comte de la Marck. « In dese Grave stede werden in Hollant gebruict de Grave v. Barby, de Hren v. Noyelles » en v. Batenborgh: » 90d.

(3) *faict.* Peut-être celui dont il s'agit T. III. 485.

(4) *Dathénus.* Voyez p. 218.

moyen, et c'est, puisque Monsieur le Prince de Condé, 1574.
comme j'ai entendu, est arrivé à Heydelbergh, de luy Mai.
faire entamer quelcque chose sur ce propos, et par ung tiers, non pas comme venant de vous, sonder s'il ne vouldroit accepter la charge de mener les gens de guerre vers ce pays, luy donnant Dietz van Schonbergh ou aultre pour lieutenant, et pour à ce tant plus inciter le dit Sr Prince, serviroit de luy alléguer combien en cela il pourroit advancher les affaires de la France: car premièrement il mectra le Roy en grande jalousie; d'aultre part estant icy, il peult à toutes heures avoir nouvelles et advis de France; il se peult beaucoup plus aisément retirer en la France, soit a la Rochelle ou aultre part, quand il verra le temps et le trouvera requiz; d'icy il peult traiter avecq les Allemands, en cas qu'il veuille faire quelque levée; s'il treuve convenir, il peult équipper navires pour le secours de ceulx de la Rochelle ou aultres de la France, en quoy, grâces à Dieu, avons de bons et grans moyens de l'ayder et assister; il obligera tout ce pays a luy faire service et secours et à ceulx de son party, si le Roy de France veult faire quelcque traicté avecq ceulx de ce pays, et veullant à nostre secours envoyer soldats et navires, il sera contraint d'y envoyer le dit Sr Prince, à cause que les Estats ne se vouldront fier à aultre qu'à luy pour le bon service qu'il leur auroit fait de leur avoir amené ce secours et forces, et ainsy aura les forces des ennemis en ses mains et sera respecté et craint du Roy, sans plusieurs aultres commodités qui luy en viendront et à ceulx de la Religion en France, comme par semblables inductions luy pourra faire entendre celuy qui luy en tiendra le propos. Qui est tout, Monsieur mon frère, ce que sur ce premier

1574. poinct je vous sçaurois dire. Au regard du deuxième poinct,
Mai. qui touche la *bestallung* et asseurance, je ne vous en sçaurois dire aultre, sinon que premièrement il faut que nous entendons des gens de guerre quel asseurance ils demandent, n'estant en nostre pouvoir leur donner aultre qu'obligations des Estats, d'aultant que je me doute qu'il n'y a ville en Allemagne laquelle se vouldroit obliger pour nous, craingnant de tomber en l'indignation, ou de l'Empereur ou du Roy d'Espaigne; mais si avant que les Princes, avecq le Roy de France ou celuy de Poulogne, nous vouloyent prester leur crédyt pour trois ou quatre mois et au reste se contenter des obligations des Estats, j'estime qu'il n'y auroit difficulté quelconcque de ce costé icy. Quant à la *bestallunge*, il faudra regarder de la faire à notre plus grand advantaige, mais je vois peu d'apparence de la pouvoir obtenir moindre qu'estoit celle de Ernst von Mandesloo. Or puisque l'ennemy a eu tant de loysir pour s'armer, il me semble que, faisant levée seullement de trois ou quatre milles chevaulx, n'y prouffyterons guerres, puisque j'entens l'ennemy peult mettre six mille chevaulx en campaigne, en quoy me sembleroit plus expédient d'assembler les Franchoys et Walons avecq quelques pycqueniers Allemans, mille chevaulx ou bien sans chevaulx, et incontinent les faire encheminer vers Emden, pour faire l'entreprinse de Fernesum, dont par Pompejus Uffkens vous ay mandé, estant aultrement à craindre que, laissant ceulx de Carpen (1) longuement où ils

(1) *Carpen.* « De Fransoysen die in den eersten aenval (by » Moock) waren ende wel hair devoir deden, syn meest ontkomen; ...sy trocken over ende hebben also haer weder vergadert » by den Rhyn, daer sy met noch eenighe ander van Adel bij hen

sont, ils ne soient enfin battus des ennemis, ou que 1574.
les dicts ennemis avecq leur cavallerie leur couppent le Mai.
passaige, de sorte que par après ils ne pouront gagner la mer. A ceste cause je vous ay envoyé le dit Uffkens, qui cognoit tout ce passaige, afin qu'il vous informe de tout, et seroit bon, tout aussytôt qu'aurez communicqué avecq luy, de regarder si peult-estre l'on sçauroit se saisir du dit Fernesum, ou, en cas qu'il n'y auroit pas moyen de s'emparer du dit Fernesum, qu'alors il fauldrait regarder où l'on se pouroit embarquer en toute seureté, fust ce vers Embden, vers Brémen, ou quelque autre part en ces quartiers-là; car de passer par terre icy vers nous, je n'y vois grand apparence, si l'on n'est si fort qu'on puisse tousjours livrer la bataille aux ennemis, et n'y a que ces deux voies, et n'estant le passaige par terre de ce costel de la Meuse présentement faisable pour les raisons susdits, reste seulement de choisir la voie de la mer, sur quoi il se fault nécessairement résouldre, et pour prendre ce chemin ne sera besoing de beaucoup de cavallerie, que cependant toutesfois ne pourra que bien servir de faire samblant qu'on en faict grande levée, pour amuser l'ennemi. Aussi en tout événement ne seroit que bon d'avoir tousjours quatre ou cincq mille chevaulx à la main pour s'en servir aux occasions et moyens extraordinaires que le Seigneur Dieu nous vouldroit envoyer, ou, quand il plaisroit aux Princes se résouldre de nous ayder, que alors les dits chevaulx nous viendroient fort à propos. — Quant à l'argent, les Estats, estans présentement assemblés, m'ont accordé la somme de cent et cinquante

» gevoeght zynde, 't Slot te Kerpen ingenomen hebben van wegen » des Prinsen van Orangien. » v. *Meteren*, 90[d].

1574. mille florins par mois, six mois durant, ou si longuement
Mai. qu'il sera besoing, qui est, à la vérité, une belle et grande somme, et m'esbahis qu'après tant de foulles et desgâts du païs, ils le peuvent encoires trouver. Et ce néantmoings, mectant les mises en contrepoix, je treuve que venons encoires trop court de beaucoup: et estant nos mises ordinaires si grans, et que ne les pouvons éviter, ains nécessairement il nous les faut porter si voulons maintenir le pays, je voys fort peu d'apparence de pouvoir furnir à chose extraordinaire, si ne trouvons quelque ung qui nous secoure, et me souvient à ce propos de ce que aultrefois je vous ay dict, que l'on pourroit maintenir ce pays contre toutes les forces du Roy d'Espaigne l'espace de deux ans, mais qu'alors aurions nécessairement besoing d'estre secourus, oires que Dieu le peult maintenir sans aultre secours, ainsy qu'Il a faict jusques icy, mais j'en parle humainement; et comme les deux ans s'en vont de brieff expirer, il seroit plus que temps que quelcques Princes et Potentats nous eussent tendu la main; que s'il ne se treuve aulcun de ceste volunté et que par faulte de secours nous nous allions perdre, au nom de Dieu, soit! Tousjours aurons cest honneur d'avoir faict ce que nulle aultre nation n'a faict devant nous, assavoir de nous estre deffendus et maintenus, en ung si petit pays, contre si grands et horribles efforts de si puissans ennemis, sans assistance quelconque. Et quant les pouvres habitans d'icy, délaissés de tout le monde, vouldroyent toutesfois opiniastrer, ainsy qu'ils ont faict jusques à maintenant, et comme j'espère qu'ils feront encoires, et que Dieu ne nous veuille chastier et du tout perdre, il cousteroit aux Espagnols encoires la moitié

d'Espaigne, tant en biens qu'en hommes, devant qu'ils auroient faict la fin de nous. Et afin, Monsieur mon frère, que puissiez veoir nostre despense ordinaire seullement en gens de guerre et navires, sans y comprendre les choses extraordinaires, comme artillerie, munitions, pionniers, fortifications, traictemens des Gouverneurs, messagiers, espies, commissaires, que l'on envoye deçà et delà, défroyemens au gens ès cours des Princes et aultres semblables choses, je vous feray icy ung sommier recueil des gens de guerre et batteaulx que nous avons; et premièrement avons icy en Zuythollande soixante et onze compaignies, tant Francoyses, Angloises, Escossoises, Walonnes que Flamendes; en Zeelande quatorze, en Waterlande vingt; quant aux batteaulx, nous avons en Hollande six fliesboots [1] et vingt autres navires, tant drummelaers [2], cromstevens que hueus [3], en Zéelande onze grandes navires, six fliesboots, et trente cromstevens et heudes [3]; en Waterlandt huict grandes navires, six galères, cinq fliesboots, dix boeyers, et autres appelés *waterschepen*, qui font en tout, y compris les galères, cent et deux batteaulx de guerre. Qui est tout ce que présentement je vous sçaurois escripre sur l'estat de nos affaires et la nécessité qu'avons d'estre aydez, espérant en brieff vous envoyer quelqu'ung qui vous pourra encoires plus particulièrement éclaircir le contenu en ceste, et cependant je vous prie encoires ung bon coup de haster, tant que pourrez, l'entreprinse de Fernesum, laquelle je voys bien advantaigeuse à nos affaires et la treuve aisée à exécuter, moyennant qu'il y eut quelques ungs connoissans un peu

1574. Mai.

[1] vliebooten (*flibots*). [2] drommeler (*genus navis, d'après Kilien*). [3] heuden, bateaux de transport (*De Jonge, Gesch. van het Nederl. Zeewezen*, I. 201).

1574. Mai. le pays, ainsi que vous ay mandé par Uffkens, comme aussi luy-même en a bonne cognoissance, et je ne sçay homme plus propre à cest effect. Qui sera l'endroict où me recommandant très affectueusement en vostre bonne grâce, je supplieray Dieu vous donner, Monsieur mon frère, en parfaicte santé, heureuse et longue vie. Escript à Dordrecht, ce 7me jour de may 1574.

Vostre [1] bien bon frère à vous faire service,

GUILLAUME DE NASSAU.

A Monsieur,
Monsieur le Conte Jéhan de Nassau, mon bien bon frère.

Aux yeux du Prince le sort de ses frères n'étoit pas douteux. «Il les tenoit asseurément morts» (p. 390). Déplorable certitude après une longue et cruelle anxieté!

Le Comte Henri n'avoit que 24 ans. Il accompagna le Prince en 1569, lorsque celui-ci vint au secours des Huguenots; il se disposoit vers la fin de 1570 à aller avec lui en Hollande († MS.); il se distingua dans l'expédition de 1572. Comme son frère Adolphe, il saisissoit toute occasion de porter les armes dans une cause juste; et il périt à la fleur de son âge, comme lui (T. III. p. 220).

Quant au Comte Louis, *de Thou* dit avec raison: « Fuit magni » et pugnacis animi, cui plura audacter tentanti pauca feliciter suc- » cesserunt; de caetero liberalis, comis, militari more facundus: » *Hist.* II. Mais il y a pour le moins de l'exagération dans ce qu'il ajoute: « Et qui, licet non mediocribus ingenii dotibus ornatus, » plus fortunae quam prudentiae tribueret, in eâ re Wilhelmo » Arausionensi fratri, qui raro unquam quicquam eventuum aleae » commisit, quam studiis concors, tam judicio dispar. » Il se peut que le Comte inscrivant *recuperare aut mori*, inscrivant *nunc aut*

[1] Vostre - service. *Autographe.*

nunquam sur ses drapeaux, ait eu quelquefois trop de répugnance 1574.
à reculer: le plus souvent ses résolutions étoient motivées sur la Mai.
conviction de son devoir, le sentiment de la bonte de sa cause, l'idée toujours présente que l'Eternel peut délivrer avec beaucoup ou avec peu de gens, et que, s'il n'est pas permis de tenter le Seigneur son Dieu, il est bon, lorsqu'on est dans la voie qu'Il nous a tracée, de s'abandonner à Lui, soit pour la vie, soit pour la mort. On n'a pas assez tenu compte de ce qu'il avoit de plus caractéristique: « hy was bovenal God vrezende » (I. p. 45). Le zèle pour l'Evangile étoit le principe de ses actions. Il contribua, par la grâce de Dieu, à l'avancement du règne de Christ. Dans un Mémoire, composé longtemps après, par le Conte Jean de Nassau, nous trouvons à ce sujet les détails suivants: «Grave Lodewich seliger hat » die Universitet zu Uranien redressirt und reformirt... Er ist anfangs » der troublen der fürnembst gewesen welcher das religion-werck, » so wol in den Niederländen als auch hierausser in Deutschlandt, » bei etzlichen Evaugelischen stenden getrieben. *Item* ist er, negst » Gott, der fürnembst gewesen welcher den Hern Printzen seliger » in religionssachen erbauwet und so fern bracht das s. Gn. vom » pabstumb abgestanden und zu unserer christlichen reformirter » religion sich bekant und ergeben » (✝ MS). Sa vie fut courte, mais bien remplie; il fut un de ceux qui « *par la foi* se sont mon» trés forts dans la bataille » (*Ep. aux Hébr.*, 11, v. 34), et il laissa un bel exemple d'amour pour le salut des âmes, de dévouement à la cause de ceux qu'on opprime, et de ce courage qui, regardant avec calme, avec sérénité, la mort, dans les combats comme sur un lit de douleurs, ne sauroit appartenir qu'au véritable disciple de Celui qui, pour tous ceux qui croyent, *a mis en évidence*, *par l'Evangile*, *la vie et l'immortalité.*

ABREVIATIONS.

MS. P.	MS. de la Bibliothèque Royale à Paris.
MS. P. B.	MS. de Béthune.
MS. P. Br.	MS. de Bréquigny.
MS. P. C.	MS. des 500 de Colbert.
MS. P. Ce.	MS. de la Collection générale de Colbert.
MS. P. D.	MS. de Dupuy.
MS. P. F.	MS. de Fontanieu.
MS. P. St.G.-H.	MS. de St. Germain-Harlay.
MS. B.	MS. de la Bibliothèque de Besançon.
MS. B. B.	Lettres à M. de Bellefontaine.
MS. B. Gr.	Mémoires de Granvelle.
MS. B. H.	Lettres de Hopperus.
MS. B. M.	Lettres de Morillon.
MS. C.	MS. des Archives de la Régence (*Regierungs-Archiv*) à Cassel, Collection rangée en ordre chronologique; et ayant pour titre *Niederländische Kriegs- und Religionssachen.*

I.

G. de Schonberg au Roi Charles IX: Wolkenstein [1], 19 oct. 1571 (MS. de Paris, Colbert 400). — Négociation avec l'Electeur de Saxe. 1571. Octobre.

Schonberg étoit envoyé par le Roi de France particulièrement vers l'Electeur de Saxe, pour lui « dire et asseurer sur les » offres qu'il luy faisoit le premier, qu'il entreroit voluntiers avec» que luy en amytié et intelligence deffensive, comme aussi avec » les aultres [grands] Princes de la Germanie ses anciens amys, » comme sont ceulx des maisons du Palatinat, de Brandebourg, » de Brunswick, de Wirtemberg, le Landgrave, et aultres assez » cognus, amys mutuels et de tout temps affectionnés à ceste cou» ronne, pour leurs estats et obéissances [2] envers touts et contre » touts, sans l'offence de personne, quy n'en donnent premièrement » occasion: laissant S. M. au Seigneur Electeur de Saxe la conduicte » de cette saincte intention. » (MS. P. C. 400).

....Les affaires se portent, quant à M^sr^ l'Electeur, selon le contenu de la chairge qu'il vous a pleu me bailler, et s'approche fort au grand souhaict et extrême désir qu'aultrefois V. M. m'a monstré porter à une certaine affaire. V. M. entend bien ce que je veux dire: je ne l'ose communiquer à la plumme.... Veu que V. M. luy asseure que vous vous

[1] Wolckenstein, *petite ville de Saxe à onze lieues S. O. de Dresden.*

[2] dépendances, *onderhoorigheden.*

1571. Octobre. fiez et reposez sur luy comme sur vostre propre père, il a bien délibéré de vous faire cognoistre, non par parolles, ains par effect, que jamais V. M. s'est moins trompé en opinion.... Quant au Conte Palatin, mon dict Sr. Electeur de Saxe.... a baillé la négociation en main à Mr. le Duc Jan-Casimir....

2.

Le même au même: Dresde, 19 nov. (MS. P. C. 400). Dispositions de l'Electeur de Brandebourg.

...J'ay trouvé l'Electeur de Brandebourg (1) plein de bonne volonté et bien affectionné de vous faire touts les bons offices d'ung fidel parent et bon amy en ung besoing; mais froid et rétif du reste pour venir aux particularitez: combien qu'il ne soit pas peu ce qu'il offre, ains beaucoup, ayant esgard à l'estat de ses affaires et de ses pays....

3.

Le même au même: Dresde, 27 nov. (MS. P. C. 400). — Dispositions du Duc Jules de Brunswick.

...Quant au Duc Jules de Brunswick (2), il est à vous à vendre et à dépendre, comme l'on dict, et de pareille volonté que l'Electeur de Saxe... Je lui ay tellement lavé et nettoyé le cueur de tout le sang Espagnol et mauvais François dont feu son père en avoit le corps remply

---

(1) *L'El. de Brand.* Jean-George, né en 1525, Electeur par la mort de son oncle, 13 janv. 1571.

(2) *J. de Brunsw.* Voyez p. 68. Son père étoit le Duc Henri Tom. II. p. 261).

jusques à la gorge, qu'il n'en reste plus une goutte. Je ne doubte pas que V. M. qui est sage et prudente, le sçaura doresnavant bien maintenir en ceste opinion. V. M. a plusieurs très humbles et très affectionnez serviteurs en ceste court; mais entres aultres et [1] le premier Henrich von der Lewe....

1571. Novembre.

4.

Le même au même: Dresde, 24 déc. (MS. P. C. 400).

... L'Electeur de Saxe m'a dict... qu'il ne fault pas que V. M. mette aulcune doubte en luy; veu que jamais on ne l'a cogneu ny cognoistra encores aultre qu'homme à ung mot....

5.

Le Duc Jean-Casimir au Colonel Schonberg (Copie d'une Lettre écrite de sa main, à Lauter, en hâte, le 22 juill. 1572. — MS. P. C. 400). — Affaires des Pays-Bas.

....Au cas que le Roy (de France) veuille entreprendre quelque chose à l'encontre des Pays-Bas et qu'il face entendre à l'Electeur de Saxe que le Roi d'Espaigne est en terme de l'assaillir du costé d'Espaigne ou d'aultre endroict, et que pour cest effect le Roy demande secours aux Electeurs et Princes défensif; ce faisant, le Duc auroit ferme opinion que la farce en seroit bientost jouée; car il a cogneu le dict Electeur très affectionné aux affaires du Roy.... — Dieu et quelques gens de bien ont mis le Prince d'Orange sur pied et a pour aujourd'huy ensemble en son camp 7000 chevaux et 15000 hommes de pied, et se renforcera son armée de jour en jour davan-

[1] est.

1572. taige. Il a argent pour ung moys et demy... Ce jourd'huy
Juillet. sont assemblés les conseillers des Electeurs dans la ville de Mulhausen (1) pour traicter comme on pourroit une fois de tout exterminer et déraciner le malheur qui nous menasse tant...

6.

G. de Schonberg au Roi Charles IX: Cassel 29 août (Lettre de seize pages. MS. P. C. 400). — Entrevue avec le Landgrave Guillaume de Hesse.

....Le Duc Jean-Casimir et le Landgrave m'ont donné audience ensemblement, où j'ai bien cognu qu'ils estimoient mes propositions viande mal-aisée à digérer aux Princes d'Allemagne.... Le Duc Jules de Brunswick allégue, par manière de dire, mille raisons pourquoy les Princes d'Allemaigne ne devroient entrer en ligue avec ung Prince estrangier...; le Landgrave m'a promis en la main qu'il fera lui-mesme ung voiage [vers luy estre'] ces opinions qu'il a apprins à l'escole de son beau-frere (2) l'Electeur de Brandenbourg, et pour le réduire au beau chemin où je l'avois mis au commencement; moyennant que l'Electeur de Saxe se veuille ranger quelque peu à ce que je leur apporte....

(Le Landgrave donnoit à entendre) ne vouloir parler avant l'Electeur de Saxe, me remettant toujours qu'il conformeroit sa volonté à celle de l'Electeur. Mais je ne

(1) *Mulhausen.* Cette réunion, relative à la cause des Pays-Bas, se termina bientôt sans de notables résultats.

(2) *Beau-frère.* Le Duc de Brunswick avoit épousé Hedwige de Brandebourg, fille de l'Electeur Joachim II.

' pour lui oster (?).

n'ay pas voleu laisser payer de ceste monnoye, sachant 1572.
bien que l'Electeur de Saxe trouveroit infiniment mauvais Août.
de luy charger tout sur les bras... A la fin il m'a déclaré rondement qu'il ne fault pas que je pense pouvoir faire condescendre les Princes aux conditions que V. M. leur faict proposer maintenant.... et en premier lieu il me remonstre la malveillance et haine de l'Empereur, Roy d'Espaigne et touts leurs adhérans, en laquelle les Princes se mettent pour embrasser si estroictement l'amitié de V. M., et ce par ung moyen en partie contraire aux statuz et ordonnances de l'Empire; sans pouvoir maictre une seulle apparence de dangier en avant qui les contraigne a ce faire... Or craint-il que ces raisons et plusieurs aultres... ne les refroidissent et facent reculer, quand ils verront les grands frais qu'il leur conviendroit porter..; considérant qu'ils ne sont que trois ou quatre desquels on puisse faire estat qu'ils veuillent entrer en ceste ligue. Oultre cela il se dict estre bien certain et asseuré que les aultres Princes de son opinion qu'il leur conviendra envoyer six fois leur secours à V. M. avant que vous soyez jamais en la paine de leur envoyer une fois... Tous les Estats ensemble sont remis par serment de secourrir eux tous ensemble celuy entre eux qui sera le premier assailly; dont ils se sentent aultant asseurés que de ligue qu'ils pourroient faire. Que est la cause qu'il faict instance que V. M. se veulle contenter des offres dont le Duc Jan-Casimir a faict mention par ci-devant; assavoir que les Princes vous envoyroynt au cas de nécessité 3000 chevaux jusques sur la frontière a leurs despens. La-dessus je luy ai faict entendre que j'estois bien asseure que V. M. n'accepteroit jamais ceste offre, si non de pareille offre

1572. Août. fusse accepté de vostre part; que V. M. n'entroist en ceste ligue pour aultre raison que pour leur donner à cognoistre que V. M. ne dédaigne pas les honnestes offres que les Princes vous ont faict par leur ambassadeur à Villiercostres [1]; ains que vous estes bien délibéré de lier plus étroictement l'ancienne amitié de vos prédécesseurs et des Princes d'Allemagne, pour la conservation de leur Estat et pays... Voilà les raisons... et non pas aulcun doubte,... vous sentant assés fort pour vous deffendre par la vertu de vos subjects, et les moyens des Princes vos alliez, et les vostres, contre le reste des forces de toute la Chrestienté.... Sur quoy il m'a respondu pour resplique qu'il seroit infiniment ayse que les Princes vous eussent accordé le secours que vous demandez, qu'il ne les en [détournoit] pas pour sa part; mais si V. M. se pensoit opiniastrement arester sur ceste demande, qu'on pourroit bien dire adieu à ceste négociation et à toute aultre espérance d'ung plus grand bien [2]. Car si le nombre des Princes estoit plus grand, ils ne doubteroient pas que leurs offres seroint plus réales et magnifiques: qu'il supplioit très humblement V. M. de ne laisser pas ainsy eschapper de vos mains ce que vos ancestres ont tant travaillé et souhaicté autres foix de vouloir et pouvoir gaigner. Après ceci il est venu tomber sur les forces Françoises que V. M. offre; où il m'a dict, pour toute résolution, qu'il fault nécessairement que vostre secours soit argent content ou gens de guerre de la nation Germanique; car les Princes d'Allemagne [3] jamais tant que d'encourir une telle reproche, blas-

[1] Villers-Coterets. [2] *Ici est écrit en marge:* Il entend l'estat du Roy et Romains. [3] *Lacune; apparemment* ne feront j. t.

me et vitupère de vouloir appeler et mener en Allemagne 1572.
des forces estrangiers..... Je luy ay remonstré les raisons Août.
pour lesquelles V. M. avoit délibéré à envoyer gens de guerre de vostre Royaume; attendu mesme qu'il y auroit beaucoup plus de seureté, autorité et confiance entre les deux parties de se voir réciproquement secouru l'une nation de l'autre. Pour tout cela ne l'ay-je sçeu esbransler, ains m'a dict pour conclusion q'il s'asseuroit que V. M. recherchoit l'amitié des Princes pour leur ayder à maintenir leurs Estats, pays, honneur et réputation, non pas pour leur machiner une reproche, blasme et escorne [1] à l'endroict de Dieu et du monde: assavoir de les vouloir faire promettre à ung Prince estrangier, sans aulcune nécessité et s'obliger de vouloir faucer [2] ce qu'ils ont tant religieusement juré entre les mains de tous les Estats de l'Empire. Or il est demeuré ferme en ceste résolution..... Le 27 il m'envoya sa responce par le Maréchal de Hessen, par son chamberlan et par Simon Binge.... plus une défaicte qu'une déclaration de sa volonté..... Le Landgrave m'a dict au surplus qu'il ne pense pas que je puisse faire condescendre l'Electeur de Saxe à contribuer des gens de guerre....; car il m'a offert vouloir monstrer une lettre que l'Electeur de Saxe lui a escrit de sa propre main depuis son partement de Cassel, par laquelle il luy mande qu'il a pensé et repensé aux offres des 3000 chevaulx dont ils avoient parlé à Cassel, mais qu'il treuve que pour plusieurs grandes raisons les Princes ne debvoient entrer en aulcune promesse de vouloir envoyer ou demander des hommes de guerre, et, quant à luy, qu'il est d'opinion et qu'il y persévérera que le se-

[1] honte. [2] fausser.

1572. cours, tel quel il sera accordé, debvra [se] faire en argent....
Août. Le mot de *ligue* leur est aussy extrêmement odieux et ne veulent ouyr parler que de *correspondence*..... Le Duc de Bavière a escrit une grande lettre à l'Electeur de Saxe... par laquelle il luy donne des attacques à cause de ceste présente ligue, mais l'Electeur luy escrit une aultre pour responce où je vous asseure il n'espargne pas sa révérence, ni la ligue de Landsberg (1), sans oublier la faveur qu'il faict au Duc d'Albe..... Le Duc Christoffle, fils du Cte Palatin, a défaict deux compagnies de reitres d'un nommé Brempt....

7.

G. de Schonberg au Duc d'Anjou: Cassel, 29 août (MS. P. C. 400). — Le Landgrave Guillaume de Hesse favorable aux vues du Duc sur la couronne de Pologne.

....Je vous asseure quand le Landgrave m'a ouy prononcer ces mots que je sçavois pour certain, si vous eussiez peu parvenir à la couronne de Pologne, que vous n'y auriez rien espargné, il s'est mordu les doitz et arraché la barbe, maudissant (vous me pardonnerez, s'il vous plaict) la nonchalance de n'avoir plus tost songé et pensé seulement à vous préparer le chemin à ceste couronne. Il se donne à tous les diables si vous ne l'eussiez emporté et si les Estats ne vous eussent eux-mêmes offert la couronne, quand ils auroient seulement senti le vent que

(1) *Ligue de Landsberg.* Alliance entre les Etats Catholiques de l'Allemagne Méridionale (1556) sous la direction de l'Autriche et de la Bavière.

vous auriez eu volonté d'y entendre....; ils sont quatre à poursuivre ceste couronne; le fils de l'Empereur, le Muscovite, le Roi de Sweden et le Duc de Prussie.... 1572. Août.

8.

G. de Schonberg à la Reine-Mère: Cassel 29 août (MS. P. C. 400). — On doit se hâter de mettre les bonnes dispositions des Princes Allemands à profit.

....Je serois d'opinion que le Roi print présentement des Princes ce qu'il pourroict, affin qu'il les séparast et mist seullement en jalousie avecques la maison d'Austriche; car ce faisant, vous couppez la broche à l'ung et préparez le chemin à l'aultre de parvenir à ce que vous sçavez. Or est-il à craindre que le Roy pensant gaigner quelque chose en prolongeant ceste affayre et tenant bon en ses offres, ne perde beaucoup, voire le tout.... Or touchant l'affayre que V. M. sçait, le Landgrave vous supplie, pour l'honneur de Dieu, que V. M. advise à attirer, conjoindre et obliger à vous par quelque estroict et ferme lien l'amitié, a quelque pris et condition que ce soit, des Electeurs et Princes.... Tout commence peu à peu à s'acheminer;.... car les affaires du corrival (1) se portent aussy mal en cet endroict qu'ils font en Pologne.... V. M. ne doibt en rien craincre la diette accordée à l'Emp[r] à Mulhausen, ni aultre diette impériale que ce soyt; car nostre homme veult perdre les biens et l'honneur, si les Electeurs permettent qu'on en mette seulement ung pauvre mot en avant...

---

(1) *Corrival.* L'Empereur.

9.

1572. Août. Henri de Lorraine (1) à Mr de Rancé: Paris 31 août (*MS. P. [Dupuy] vol. 428.).

Quant je vous ay dernièrement escript et mandé d'assembler tout ce que vous pourrez pour tascher à rompre ceulx qui tenoient la campaigne et oppressoient le pauvre peuple en mon gouvernement, ce a esté freschement après la mort de l'Amyral et ses complices, et de la collère soubdaine que le Roy avoit de la conspiration descouverte contre S. M. et ce qui la touche. Mais depuis, j'ay pensé que faisant la déclaration dont je vous envoye la coppie, chacun se doibt retirer et rompre de soy mesmes, n'estant pas besoin d'user de la rigueur de mes lettres....

10.

Le Comte Jean de Nassau au Landgrave Guillaume de Hesse: Dillenbourg, 5 sept. (* MS. de Cassel). — Relative à la St. Barthélemy.

....Der Almechtige wolle dafür sein das man der Bapstter und Spanier practicken nit irgent einmal auch, wie nun zu ettlich malen in Franckreich, Engelland, auch hiebevor zum theil in Deutschland geschehen und heimlicher weisz noch teglichs darinnen sich gnugsam erzeigt, desgleichen auch einerlei solchen odder dergleichen schimpff und nachtheil in Deutschland erfahre...

(1) *Henri de Lorraine.* Le Duc de Guise.

11.

De Vulcob au Roi Charles IX: Vienne, 6 sept. (* MS. P. C. 397). — Dispositions de l'Empereur. 1572. Septembre.

De Vulcob étoit Ambassadeur de Charles IX auprès de Maximilien II.

...Les députés qui estoient à Mulhausen se sont départis pas fort d'accord ensemble. Je ne scay si c'est sur le faict d'une diète Impériale ou de l'appointement du Prince d'Orange... Pour dire en quelle affection l'Empereur peult avoir l'appointement du dit Prince, et l'apaisement des troubles des Pays-Bas, je n'en ay pas telle lumière que je désirerois bien. Mais je penserois que l'Empereur s'employe à divertir le Prince d'Orange de ses entreprises par la sollicitation de l'Impératrice et du Conte de Montagut, aussi pour ce qu'il prévoit possible que si cette guerre va en longueur, elle pourra apporter une éversion de cet estat là auquel plusieurs après pourront demander part, et lequel à la vérité on peut croire qu'il aimeroit mieux demeurer entre les mains du Roy d'Espaigne que d'autre, ou le veoir dissipé en plusieurs parts; ne s'y monstrant au demeurant pas fort passionné....

12.

St. Goard au Roi: 12 sept. (MS. P. St. Germain-Harlay, 228, vol. 792).

Jean de Vivonne, Seigneur de St. Goard, Ambassadeur du Roi de France en Espagne. Son Instruction (*MS. P. St. G. H. 228, vol. 792) est datée le 16 janvier 1572.

1572. Septembre. ....Le Roi d'Espagne m'a fait dire, que, si je disois ceulx qui avoient voullu dire que ce avoit esté contre la volunté et sans le sceu (du Roi de France) que telles choses se feussent faictes, il les chastieroit à ma discrétion....

13.

La Reine-Mère à Mr de Schonberg: Paris, 13 sept. (signée aussi par le Chancelier Brulart. — *MS. P. C. 400). — Elle désire poursuivre la négociation avec les Princes Protestants.

....Nous avons plus de volunté que jamais d'estraindre ceste correspondence, quelque mauvaise interprétation qu'on essaye de donner par delà des choses qui sont advenues de deçà.... vous regarderez à ne laisser entrer en l'entendement des Princes que ce qui a été faict à l'Admiral et à ses complices soyt faict en hayne de la nouvelle religion, ni pour son extirpation, mais seullement pour la pugnition de la [scelere [1]] conspiration qu'ils avoient faicte....

14.

Le Duc d'Anjou à Mr de Schonberg: Paris, 13 sept. (†MS. P. C. 500). — Même sujet.

....Quelque chose que l'on puisse dire par delà contre la vérité de ce qui est advenu en ce Royaulme, nous voulons estreindre la négociation plus que jamais et faire cognoistre aux Princes que nous sommes leurs plus seurs et parfaicts amys....

[1] sceleste, exécrable; *scelestus*.

15.

De Vulcob au Roi: Vienne, 26 sept. (*MS. P. C. 397). — 1572.
Sentiments de l'Empereur relativement à la St. Barthélemy. Septembre.

....Je fis entendre à l'Empereur nommément qu'il n'estoit point question en cecy du fait de la religion, ny de la routure [1] de l'Edit de pacification, ains que la chose estoit procédée de la malheureuse conspiration.... Je ne vous doy céler, Sire, que l'Empereur m'a monstré d'avoir quelque opinion du fait diverse de ce que je luy ay fait entendre.... Entre autres choses il me dict qu'on luy avoit escrit de Rome, n'avoit que trois semaines ou environ, sur le propos des nôces du Roy de Navarre en ces propres termes, que à ceste heure que tous les oyseaux estoient en la cage, on les pouvoit prendre tous ensemble, et qu'il y en avoit qui le désiroient. Et touchant ce que je luy avois dit que cecy ne touchoit aucunement le fait de la religion...., qu'il y en avoit qui le croiront malaysément, mais que le temps et les effects donneront tout à cognoistre. Sur quoy.... je ne fus muet à luy respondre.... que ce n'estoit de merveilles si tels propos se tenoient a Rome, veu qu'il n'y a pas faute de personnes de ce costé-la qui eussent desiré, il y a longtemps, que sans aucune occasion l'on eust fait mourir tous ceux de la nouvelle religion, a quelque prix que c'eust esté...; que l'intention de V. M. estoit de garder l'Edict.... J'espère, Sire! de faire par le tems et par plusieurs audiances que l'Empereur connoistra qu'il y a en ce fait plus de verité que de vraysemblance, et que, comme je luy dis aussy,

[1] rupture

1572. Septembre. ayant esté la maladie soudaine et extrême, il avoit esté nécessaire d'user de prompts et extrêmes remèdes....

16.

Le Landgrave Guillaume de Hesse à l'Electeur Palatin: Cassel, 7 oct. (+MS. C.). — La St. Barthélémy ne sauroit renverser l'oeuvre de Dieu.

...Das der Bapst und sein anhang über den jemmerlichen und erbermlichen mordthat in Franckreich am Ammiral und seinen mitverwandten begangen, so hoch triumphiren, das musz man an seinen orth stellen. Es könne aber die zeitt wol kommen das sie solches sovill beweinen müsten als sie es itzo lachen, dann Gottes des Hernn hand ist noch unverkürtzt, und stehet die erhaltung Seines heiligen wortts nicht uff den menschen oder personen, sondern uff den felssen, welches isst der glaube....

17.

G. de Schonberg à la Reine-Mère: 9 oct. (MS. P. C. 400). — Nécessité de dissiper les craintes des Princes Protestants.

Madame, on précipite la diette promise tant qu'on veult.... il fault nécessairement, si vous ne voullez quicter de gayté de cueur une si belle partye quasi gaignée, que par tous les moyens du monde que le Roy pourra adviser, S. M. face cognoistre par effect aux Princes d'Allemagne que ce qu'est advenu en France n'est pas en hayne et ruyne de la religion des Huguenotz et de ceux qui sont de contraire religion de celle de S. M. Oultre cela ne nous accule tant présentement nostre négociation, si non qu'ils

se persuadent asseurément qu'on a voulu en ceste façon donner moyen au Duc d'Albe d'avoir plus aisément la raison du Prince d'Orange, et venger après sur quelque Prince d'Allemagne la faveur qu'il pourroit avoir presté par diverses foys au dict Prince d'Orange et aux Huguenotz de la France. Mesme qu'ils tiennent pour chose tout certayne que le Roy envoye M[r] de Guyse.... au secours du Duc d'Albe, à raison de quoy ils taschent à se raccommoder avec les Estats de la ligue de Landsberg et à se rappatrier avecques l'Empereur.... Or je crois fermement que pour tout cela l'Electeur de Saxe ne se fust pas monstré si rétif, mais les dangereuses attacques que les aultres Princes luy donnent pour avoir esté l'autheur de la correspondence dont il est question.... le mettent en ceste perplexité....

1572. Octobre.

18.

G. de Schonberg au Duc d'Anjou: Ratenow, 9 oct. (MS. P. C. 400). — Le Duc ne doit pas donner occasion de croire qu'il favorise le Roi d'Espagne.

...Je meurs de despit de veoir que voz compétiteurs qui méritent si peu à vostre resgard, sont en terme de vous supplanter, et ce par les plus exécrables mensonges du monde.... Si nous [passons] cet orage à la prochaine diette, nous raccommoderons bien tout peu à peu; vostre compétiteur ne s'endort pas. Je vous supplye encores très humblement ung coup, mon bon maistre, prennez bien garde de ne donner occasion aux Electeurs protestants de supçonner à s'imprimer davantaige en la teste que vous favorisiez les affaires du roi d'Espaigne en rien que ce soit. Ne luy faictes pas acte d'ennemy, si vous ne voullez;

1572. Octobre. mais puys hola! si vous ne voulez vous faire désarçonner du tout. Car vous scavez bien que iceux de la ligue de Landsberg tiennent pour la vie pour le fils de l'Empereur, et que vous ne pouvez rien espérer que du reste des Princes protestants; et par leur moyen l'Electeur de Mayence, qui s'entend avecques eux, vous sera rendu favorable.... Je créveroy de despit si je vous voyois, sans vostre démérite et par les meschantes calomnies de vos adversaires, faillir à ce dont la seule noble couronne de France est digne en ce monde....

19.

Le même au Comte de Retz: 10 oct. (MS. P. C. 400).

Monsieur, je croy que nous ne serons plus en paine des affayres du Pays-Bas, car j'ai senti ung vent qui souffle ung rappel des reistres du Prince d'Orange. Le cueur des Princes sont bien changiés depuis le faict de Paris, mais j'espère que le temps et le sage advis de leurs Majestés raccommoderont touct; vous sçavez quelle accustume [1] d'estre la première challeur en telles affayres....

20.

J. Schwarz au Landgrave Guillaume de Hesse: Dillenbourg, 14 oct. (MS. C). — Reddition de Mons.

Le Duc Christophe, fils de l'Electeur Palatin, venu à Dillenbourg, a raconté les détails suivants:

Graf Ludwig ist nottrenglich bewegt worden die ergebung der statt wieder S. Gn. willen den aufrürischen kriegsvolck zu gestatten.

1 a coutume.

Les conditions ont été honorables. Le Duc d'Albe a fait conduire le Comte dans une litière à Roermonde. 1572. Octobre.

So haben auch Don Frederico, le grand Prior genannt, und der Herzogh de Medina Celi mit sonderer ehrerbietung Graf Ludwig in dem Albanischen lager selbst persönlich angesprochen(1) und hab der Don Fed. viel basolosmanos [1] gemacht, und under andern sich erbotten wo er Graf Ludwigen freundschafft und angenehmen willen werde zu erzeigen wissen, soll sein Gnad sich des zu ihm gewiszlich versehen das er solchs so gern und willig thun wolle, als ob er S. Gn. nechster verwandter were. Dis sagt hochermelter Herzogh sey s. f. G., in gegenwertigkeit des Hern Printzen, von Grave Ludwig selbst referirt worden.

On avoit écrit au Comte Jean que le Comte Louis avoit dû promettre de ne pas rentrer dans les Etats du Roi d'Espagne, ni de servir contre lui ou contre le Roi de France:

Der Herzogh bericht das solchs geschrey ungegrundt sey und Graf Ludwig selbst s. f G. vermeldet habe das s. G. solche oder dergleichen beschwerliche *conditiones* nie angemuthet, noch dieselbige von s. f. G. bewilligt seien worden: das man sich in warheit wol hat zu verwundern, und erscheinet aus diesem allem das der Almechtige Gott den frommen Hern aus dem rachen der wutenden feinde wunderbarlicher weise und über alle menschliche zuversichtt hab wollen erlösenn.... Graf Heinrich ist, leibes schwachheit halber, auch sonst vieleicht aus bevelch, naher haus verruckt....

---

(1) *Angesprochen.* Voyez aussi Tom. III, p. 517.

[1] baise-mains, compliments

21.

1572. Octobre. **St. Goard au Roi Charles IX: Madrid, 18 oct. (* MS. P. St. Germ. H. 228, vol. 791). — Il a fortement déconseillé à Philippe II toute mesure de conciliation envers le Prince d'Orange.**

....Je fis entendre au S[r] Roy.... qu'il se dict que le Duc d'Albe mesnage ung appoinctement avecques le Prince d'Orenge, et ung change [1] de Genlis et autres prisoniers avecques les Evesques d'Arras et Namur et président de Malignes, et que je le priois, ayant receu tant de bien en ses affaires de l'exécution que V. M. avoit voulu faire de ses subjects, lesquelz sans doubte alloient si gaillards et forts en faveur de ses rebelles, qu'il n'y a celluy, pour peu de jugement qu'il ayt, qui ne confesse qu'il perdroit ceste Estat comme il est tout clair, ainsi que par ce seul faict il l'ayt recouvert, ne entendre nullement à ceste pratique. Premièrement pour l'honneur de Dieu et Son Eglize, de laquelle il s'est toujours monstré fauteur, et l'autre pour ne monstrer qu'il ayt jamais pensé donner à V. M. autre que conseil de bon frère et duquel luy-mesme se vouloit servir en telles occurences; et pour luy tourner à redire en termes plus intelligibles, c'estoit que je l'admonestois de n'entendre jamais à la paix aveques le Prince d'Orenge, lequel j'advertissois estre aux pires termes qui se pouvoit demander, ny ne souffrir que l'on laissast jamais retourner les prisoniers qui estoient és mains du Duc en vostre Royaulme....

[1] echange.

22.

G. de Schonberg au Roi: Dresde, [2] nov. (MS. P. C. 400). — 1572. Novembre.

Le Duc d'Albe proteste ne vouloir aucunement molester l'Empire: Maximilien II désire réconcilier le Prince d'Orange avec Philippe II.

La dépesche de V. M. du 13 sept. (1) nous a infiniment servi pour adoucir la volunté de l'Electeur de Saxe (2) et les cueurs de ses conseillers.... Le Duc d'Albe a envoyé ses Ambassadeurs par devers les députés des Princes qui estoient assemblez à Coulogne, leur faire des amples protestations.... de ne voulloir en façon du monde molester le moindre membre de l'Empire par son armée ni aultrement, se plaignant infiniment qu'on luy mestoit [sur] à tort que c'estoit luy qui fust cause que le Prince d'Orange n'est rentré en ses terres, suivant l'intercession que l'Empereur en a faicte par cy-devant envers le Roi d Espaigne à la sollicitation des Princes protestants. Que l'expérience en feroist cognoistre le contraire, si le dict Prince y vouloit entendre. Or a cet effect [rompent] asteur les chemins ambassadeurs et courriers de l'Empereur au Duc d'Albe, et des Princes de la ligue de Landsberg, qu'ils envoient jour-

(1) *Du 13 sept.* Cette dépêche, où le Roi s'efforce d'excuser le massacre des Protestants, a été publiée; voyez *Journal de Henri III*, Tom. 1, p. 514.

(2) *El. de Saxe.* Il avoit refusé, par sa réponse du 6 oct. (✝ MS. P. C. 400), de traiter avec les agents de Charles IX. « d'autant » qu'il est mémoratif que le fondement et base de la négociation fut » dès le commencement l'observation de l'édit de pacification de » Sa Maj. Il estime n'être besoin de ramentevoir ici de quelle façon » on y a satisfait. »

1572. Novembre. nellement vers les Princes protestants. Le Collonel Swendy monstre bien aussi asteure qu'il ne veult laisser perdre cette occasion sans vouloir faire quelque bon service, s'il le peult, à son maistre, [or] qu'il seu bien louer et vanter bien hault la foy guardée au Conte Ludwicq et aux aultres. Je vous asseure, Sire, que ceulx de la dicte ligue taschent bien à faire leur profict de ce que V. M. est aussi bien comprise (comme ils disent) aux articles de la capitulation de Mons en Henaw [1] que le Roy d'Espaigne, s'efforcantz de persuader aux aultres par là une mutuelle et bonne intelligence entre V. M. et le dict Roy....

23.

Réponse de l'Electeur Palatin à Frégose: Heidelberg, 7 nov. (traduction marginale. †MS. P. C. 400).

...L'Electeur dict qu'il a bonne souvenance de tout ce quy par cy-devant s'est traicté... et que dès le commencement toute la négociation de la ligue et correspondence fust bastye et fondée sur la mutuelle et réciproque deffence que les Princes entreprendroient pour Sa M., lorsqu'il seroit troublé et molesté de quelqu'ung pour raison de son Edit de pacification, ou eulx à cause de la religion, soubs quelque couleur ou prétexte que ce fust. Qu'il ne sçait, puisque les conditions mises en avant jusques icy n'ont esté aux parties recebvables, et que despuis est survenu en France ung grand changement en l'édict de pacification, sur lequel estoit fondé tout le traicté, comment la ligue à cause de ces occurrences se pourroit remettre [sur] et achever avec les Princes....

[1] Hainaut.

24.

St. Goard à la Reine-Mère: Madrid, 7 nov. (*MS. P. St. G. H. 228, vol. 791). 1572. Novembre.

...Je dis au [Pr. Rigomes (1)]..., comme de moy mesmes, qu'il me sembloit que l'on usast trop mal à l'endroit de Vos Maj., endurer que le Duc d'Alve voullust par ses déportements insollans anéantir l'honneur qu'elle méritoit d'avoir réduict avecques tant de travaux et dangiers les affaires du monde en tel estat où elles estoient....

25.

De Vulcob au Roi Charles IX: Vienne, 8 nov. († MS. P. C. 397). — Conversation avec l'Empereur sur la St. Barthélemy.

...J'ai fait entendre à l'Empereur, comme le Roy de Navarre avoit commencé d'aller à la Messe.... ainsi qu'avoit fait aussi M. le Prince de Condé.... Sur quoi il me répondit qu'il le croyoit aisément et qu'il ne pouvoit faire autrement, ce qu'il me répéta plus d'une fois, nonobstant que je lui disse qu'il l'avoit fait sans contrainte...; puis estant tombé sur le propos général de ce qui est passé par delà, comme je lui répétois les occasions certaines qu'en avoient donné ceux qui en avoient porté la peine, me dict que quand on veut faire une chose, on ne demoure¹ jamais à faute de trouver couleur et prétexte. Davantage qu'il y en avoit qui disoient qu'on avoit trouvé

---

(1) *Rigomes*. Ruy Gomez de Silva, Prince d'Eboli, un des principaux conseillers de Philippe II, opposé au Duc d'Albe: *Ranke, F. u. V.* I. p. 156.

¹ demeure.

1572. un autre moyen d'exterminer tous les Huguenots de
Novembre. France que par la religion, qui estoit semblable à celui dont on avoit usé ès Pays-bas. Que l'Electeur Palatin lui en avoit escrit, monstrant d'en avoir très mauvaise opinion et mal contentement, et le prioit d'y remédier s'il le pouvoit, mais que ce n'estoit chose qui fust dans sa main..; qu'il y en avoit qui vouloient dire qu'il estoit participant au conseil qui en avoient esté pris, mais que, pour en parler librement, il n'en estoit rien..... Il me dit que (depuis les choses avenues) on lui avoit mandé de Rome que Mr le Cardinal de Lorraine avoit dit que tout le fait avoit esté délibéré avant qu'il partist de France. A quoy je respondis.... que celuy qui l'avoit escrit pouvoit bien, soubz correction, estre mal informé, ou que quelqu'un l'avoit possible faulsement raporté pour le calomnier....

26.

St. Goard à la Reine-Mère: Madrid, 15 nov. (* MS. P. St. G. H. 228, vol. 791).

...Je sçay asseurément que Don Diégo (1) a escript de deçà que l'exécution faicte sur l'admiral et ses adhérens estoit advenue innopinément et par contraincte, ne pouvant moins. Je ne me suis pas teu de parler contre tous qui [eurent] telles opinions....

27.

De Vulcob à la Reine-Mère: Vienne, 15 nov. (* MS. P. C. 397). — Opinion de l'Empereur relativement aux Pays-Bas.

...A ce que je puis comprendre des propos de l'Empereur,

(1) *D. D.* Don Diégo de Çuniga, Ambassadeur de Philippe II auprès du Roi de France.

il a opinion que le Prince d'Orange voudra encore faire quelque chose au renouveau, et continue de dire que, tant que le gouvernement des Espaignolz sera aux Pays-bas, il y aura tous les ans quelque semblable trouble. Je vois qu'il vouldroit que le Roy d'Espagne eust baille dès le commencement à l'ung de ses enfans ou pour le moins de ses frères…

1572. Novembre.

28.

St. Goard au Roi Charles IX: Madrid, 15 nov. († MS. P. St. G. H. 228, vol. 791). — Entrevue avec Philippe II.

St. Goard a fait remarquer que son maitre avoit favorisé les affaires du Roi d'Espagne

en choses importantes, ce qui toutesfois estoit tres mal recognu par les deportements du Duc d'Alve, lequel en mon particullier je pouvois accuser de ce que plus librement je puis dire estant Ambassadeur de V. M., qui est qu'il avoit perdu les Pais-Bas, sans le secours et bon ayde qu'elle luy avoit donné et porté en l'exécution de l'admiral et ses adhérans, lesquels n'avoient moindre pouvoir que de mener quinze mille harquebusiers et deux mil chevaulx tous d'une nation; desquels V. M. n'avoit pas peu travaille d'arester le cours depuis la deffaicte de Genlis et reprise de Valentiennes; et que les praticques dudit Duc avoient assez de fois empesché l'execution au pansement là où elle a tant travaillé, faisant tout ce qu'il pouvoit pour mectre tout en meffidance et, par tel artifice leur [se icy manar] la guerre en vostre Royaulme, sans considérer qu'avecques cella il maintenoit et augmentoit l'auctorité à l'admiral,

1572. Novembre. qui à l'advenir n'eust failly aixécuter ce que l'ambission d'autruy luy avoit mis en main, et que, encores ce voyant, avoit failly à ce descharger de la bourasque par ce moien; il avoit faict toute œuvre, pensant couvrir sa faulte, à tirer voz deux Majestez à la guerre par infiniz soubçons et déportements. Mais que Dieu n'avoit voullu que telles choses advinsent, ayant esté le tout remedié par vostre prudence et si grande patiance pour exécuter entreprise de telle conséquens; ne pouvant nullement V. M. comporter d'estre offencé de ceulx qui ont receu tant de faveur par ces œuvres et lesquels font profession d'estre de ses amis. Faisant en cela ledit Duc des fautes si grandes pour l'ingratitude de laquelle il use, ayant esté secouru à tel besoing et si à propos, et où il n'y avoit autre remedde, et puis parler si mal d'un si grand Roy: disant que c'estoit chose furieuse, légière, et non pansée que ceste exécution; cuidant par là s'agrandir où il se trompe, par ce que cella donne occasion de publier les fautes, pour bon et sage qu'il soit, qu'il avoit faictes en ce gouvernement, et lesquelles je pourrois dire poinct pour poinct, quand il en feroit besoing, comme les aiant estudiées. Et de dire encore que la crainte prinse au recouvrement de Vallantiennes et deffaicte de Genlis avoient contraint prandre nouveau dessaing, il ne peult estre plus véritable des pensées d'autruy que ceulx mesmes qui les ont et les disent; l'apelant luy-mesme à tesmoing de ce que je luy avois dict une fois, traictant avecques luy à l'Escurial sur les soubçons en la fuicte(1) du Conte Ludovicq et la surprince de Monts et Valentiennes, où je luy

(1) *fuicte*. Son départ de France.

dictz* que j'estimoies toutes ses [furies et commencemens] de peu de mouvement¹ ; mais qu'il voulust avoir ung peu de patience, et que le Duc d'Alve ne voulust riens gaster, et que les affaires de V. M. estoient de telle qualité qu'elles n'estoient entendues que d'elle-mesme, et que les leur ne pouvoient estre remédiées que par elle, et qu'ilz voient et est [senet] cognu de toute la Chrestienté; me esbahissant comme toutes choses avoient si bien reubsy veu les grandes traverses que l'on luy avoient données, aiant esté contrainct à mesme temps avoir joué deux jeux, l'un pour monstrer au Duc d'Alve, toutefois le baston en la main, pour la bonne intention que l'on avoit à l'union et à ayder leurs affaires, l'autre la dissimulation avecques ses factieux, pour à temps pouvoir executer ce que l'on voit....

1572. Novembre.

29.

Réponse du Landgrave Guillaume de Hesse au Roi Charles IX: Cassel, 16 nov. (trad. marg. — *MS. P. C. 400).

Il a volontiers entendu les déclarations de bonne volonté etc. de leurs Maj. aussi par G. de Schonberg, espère qu'ilz les metteront en effect et ne s'en lairront destourner à l'advenir. Quant au chef de la négociation de S., qu'il a bonne souvenance des choses traictées d'une part et d'aultre, et de ce que de son costé il y avoit apporté en très bonne intention; qu'il estime, si les affaires fussent demeurées en ces premiers termes, que les moyens que S. M. a faict despuis proposer par S. pouvoient réussir...; mais la dite mutation estant survenue, [pour] laquelle on auroit faict à Rome et aultres lieux des feux de joye, elle

¹ importance, *momentum*.

1572. Novembre. avoit plusieurs personnes troublées en leur jugement et baillé des impressions sinistres; voire auroit ainsi esté recueillie et interprétée comme si par de telles violences les causes et le fondement de la négociation.,.. estoient du tout tollus [1] et abolis; dont il ne peult comprendre comment en ceste récente mémoire des choses advenues, on pourroit la remectre sus. Que pour l'affection qu'il a de tout temps portée à la couronne de France, il a esté très marry d'entendre la dite mutation, et n'a non seulement compassion avec les subjects de S. M. quy y ont perdu la vie, ains regrette encores qu'à cause d'ung tel faict se sème par tous pays et nations des bruictz et reproches peu honorables. Que de sa part il eust désiré que les affaires se fussent passées avec plus de doulceur et sans les précipiter. Toutefois, puis aux choses faictes il n'y a de remède et que S. M. en ses lettres asseure qu'elle est maintenant Roy plus absolu et plus libre en son estat, qu'il espère et se promect d'elle, qu'elle aura aussy tant plus de pouvoir et de volonté.... à maintenir.... son édict, sans permettre que ses subjects soyent de telle façon molestés et inquiétés en leurs consciences, comme l'on dict qu'ils le sont. De quoy il supplie S. M.... particulièrement de sa part....

30.

Le Duc d'Anjou à Mr de Schonberg: Paris, 17 nov. (*MS. P. C. 400).

...Vous asseurerez toujours les Princes que... les choses que l'on vous a escrites de ce qui est advenu en ce Royaulme sont véritables, et advenues inopinément sans avoir esté en façon que ce soit préméditées; que le Roy.... et moi

[1] ôtés, *tollere*.

n'avons jamais eu ni n'avons aulcune intelligence avec le 1572.
Roy d'Espagne contre ceulx de la religion, et que se sont Novembre.
toutes impostures que ce que l'on en dict journellement aux Princes, comme vous entendrez encores plus amplement de Mr le Conte de Betz....

31.

St. Goard au Roi Charles IX: Madrid, 17 déc. (*MS. P. St. G. H. 228, vol. 791). — Le Duc d'Albe en defaveur.

....Quant au Duc d'Alve, je puis asseurer (à V. M.) que s'il avoit icy quelque roide ennemy qui me voullust ayder, je l'aurois mis en ung bas chemin; je puis asseurer à V. M., encores que le Roy Cath., pour estre prudent, dissimule dextrement les fautes de ses Ministres, mesmement quant il n'y peult remédier, je sçay que en luy-mesme il est très mal satisfait du Duc, tant pour les plaintes que je luy ay faictes des mauvais procédes qu'il tenoit en ses deportemens à l'endroit de V. M., que pour ce qu'il a très bien compris [1] et tyranniques déportements ont esté cause de mettre ses Pays-Bas en compromis, mesmesque l'on se plaint qu'il a voullu mener toutes les affaires contre le reglement que l'on luy en donnoit; comme il apert bien n'avoir voullu publier le pardon envoié de longtemps, comme je fictz entendre à V. M. de l'heure mesme qu'il fust dépesché. L'on le veult tirer de là. Mais l'on ne sçait commen, jusques à ce que l'on ne voie a quoy [procédera] le Prince d'Orange, d'autant que l'on craint, introduisant nouveau Gouverneur, que l'ambition de cestuy-cy, et peur que autre fist mieux et que cela vint à sa honte et confu-

[1] *Dechirure.*

1572. Décembre. sion, il y inventast nouveau embarrasz, et aussi que les principaux de ce conseil sont bandez à sa défence....

32.

St. Goard à la Reine-Mère: Madrid, 6 janv. 1573 (*MS. P. St. G. H. 228, vol. 792). — La St. Barthélemy acte prémédité.

A son instigation le Général des Cordeliers, qui est François, a raconté à Philippe II

qu'il y avoit deux ans qu'il n'avoit veu Voz Maj., mais que de ce temps-là il les avoyt trouvées tant disposées en l'exécution du faict advenu qu'il s'esbahissoyt comme l'ire de Dieu n'estoyt tumbée ou ne tumboyt sur ceulx lesquels vouloyent obscurcir l'honneur que Voz Maj. méritoyent (1)..., et qu'il avoyt entendu que quelques ungz de ses Ministres et principalement ceulx qui en cueillent le premier fruict, s'y comportoyent très mal, et de telle sorte qu'il seroyt danger, si l'on n'y remédioyt..., que ayant affaire à ung jeune Roy brave et [entreprenant] et qui cognoit ses forces, que le zèle que V. M. a eu à l'union des deux ne demeurast foible de raison pour la mainctenir.....

33.

Le Roi Charles IX à St. Goard, 20 janv. († MS. P. St. G. H. 228, vol. 792). — La St. Barthélemy acte non prémédité.

...La négociation du Conte d'Ayamont(2) et d'Arenbergue n'a passé plus avant que pour se conjouir des choses ad-

(1) *méritoyent*. Voyez n°. 12, 24, 26.

(2) *Ayamont*. Antoine de Guzman, marquis d'Ayamonte, envoyé au commencement d'octobre par Philippe II.

venues.... Mais... je me suis bien apperçu [qu'ilz] tendoient à deux fins; l'une à me persuader entrer en la ligue, de faict ou de nom; l'autre à entretenir la [Chrétienté] et notamment les Princes et Cantons Protestans et l'Angleterre en meffiance plus grande, s'accordant avec le voiage et la legation du Cardinal Ursin (1), et comme je auguroys bien qu'ilz n'eussent peu proffité au premier, je me suis conduit aussi le plus dextrement qu'il m'a esté possible, leur ayant pour responce mys devant les yeulx ce que j'ay depuis mon règne et freschement faict pour le service de Dieu et la Chrestiente..., au regard de l'autre je * [n'y] ay eu peu) de peyne pour rémédier à leurs artifices en ces évenements, ayant publié et voullu fère croire par le monde que nous avyoint juré ensemble la ruyne de tous ceulx qui font profession d'autre réligion que de la nostre, et que ce que j'avoys faict, estoit avecques eulx prémédité de longtemps. De faict leur persuasions ont esté receues pour sy fort vraysemblables, estant confortées d'allees et venues de ceulx [qu'ilz] ont envoyés vers moy, que sy la pure vérité n'eust de soy eu assez de force pour surmonter son contraire, j'estime qu'ilz fussent parvenus au dessein de leurs intentions, et ils ne m'eussent seullement esloigné et distraict l'amytié de la Royne d'Angleterre, et des Princes et Cantons Protestans, mais ils se la fussent acquise et asseurée a mon dommaige.... 1573. Janvier.

---

(1) *Ursin* Envoyé par le Pape à l'occasion de la St. Barthelemy: d'après ses instructions « il devoit cherchera à introduire parfaite » entre S. M et le Roi intelligence d'Espagne; et il tâchera avec fine » persuasion d'esloigner le Roi des Allemands et des Anglois. » *Capefigue*, III. 243.

je-peu *On a noté j'ay eu beaucoup.*

34.

1573. Février. G. de Schonberg au Duc d'Anjou, Paris 10 févr. (MS. P. C. 400). — Tentatives du Roi d'Espagne pour parvenir à l'Empire.

...L'Empereur et les ecclésiastiques recherchent continuellement les Princes d'une diète pensant sur ces entrefaictes en le Roy d'Espagne à l'estat de l'Empereur veu les honestes offres qu'il leur propose, à sçavoir si les Princes veulent consentir à l'eslire Empereur, il promet qu'avant que d'entrer en ceste dignité, il ostera les Espagnols du Pays-Bas; qu'il réunira le dict Pays-Bas au corps de l'Empire, qu'il remettera le Prince d'Orange et tous ses complices en leur bien et premier estat, et qu'il fera observer et maintenir dedans tous les pays de son obéissance, qui auroient esté ou seront encores incorporez à l'Empire, les mêmes Edicts et ordonnances, qui ont esté establis et se gardent par le reste de l'Allemagne sur le faict de la religion. Oultre cela il consent que les Princes d'Allemagne retiennent le maniement et administration des affaires entre leurs mains et qu'il ne veult rien pour luy que le simple nom et titre d'Empereur. Toutes ces offres et menées sont conduictes par les Ecclésiastiques et maison de Bavierres, et ne tendent pas tant en apparence extérieure au bien et utilité du Roy d'Espagne, comme ils font à l'empeschement que le Roy ou vous ne perveniez à cest estat; mais si vous espluchés le fond du sac, vous trouverez que, si viennent au dessus de leurs menées, nous aurons trop forte partie à combattre, car ils nous osteront tout l'appuy et force de la Germanie.... Montmorin (1) arriva hier de la Cour de

(1) *Montmorin.* «Gallus, Præfectus stabuli Reginæ matris Re-

l'Empereur...; il dict qu'il se faict une grosse levée en Allemagne; si ainsi est, ce sont les forces que le Prince d'Orange faict estat de lever, mais je ne puis croire qu'il commence de si bonne heure...» 1573. Février.

35.

St. Goard au Roi Charles IX: Madrid, 22 févr. (* MS. P. St. G. H. 228, vol. 792). — Dispositions de l'Empereur; gouvernement des Pays-Bas.

...J'ay veu quelque temps que l'on n'estoit trop satisfaict de l'Empereur, mais à ceste heure toutes choses sont mieulx, et entendy que le dit Empereur a encores proposé au Roy Catholicque de faire désarmer le Prince d'Orange, si à quelques conditions qui ne seroient trop préjudiciables au dit sieur Roy, lequel n'y veult nullement entendre. Je ne sçay si le coup ne sera point faict premier ¹ que l'on le saiche, ayant icy ceste bonne coustume que l'on ne sçayt rien de ce qui est arresté jusques à ce que l'on le voye exécuté où il doibt estre. Cella est pour la part du Pays-Bas. Rigomes fera tout cè qu'il pourra, premier ¹ que l'on retire le Duc de Médine, et que l'on y en laisse ung du party contraire, pour avoir esté lui seul cause qu'il y ayt esté envoyé; et, s'il en sort ce sera, ainsi que l'on asseure, pour estre envoyé à Naples. Et les autres (1), cognoissans le mauvais contantement que le Roy Catholique a du Duc d'Alve pour ses déportemens en ce gouvernement, et le

»gis, qui hoc anno aliquoties huc est missus a Rege... Viennae, » 15 Julii 1573.» *Languet, Ep. secr.* 1. 1. 199.

(1) *les autres*: c'est-à-dire, le parti qui veut la guerre.

¹ avant.

1573. Février. désir qu'il a de l'en retirer, proposent de leur costé qu'il y fauldroit envoyer le Seigneur Don Jehan d'Austriche, ou Monsieur de Savoye, pour y estre ung temps et y réduire toutes choses....

36.

L'Electeur Auguste de Saxe au Landgrave Guillaume de Hesse: Torgau, 14 mars. (*MS. C.).

...Do sich andere stedte undt festungen nicht also hielten wie die zu Harlem, so möchte zu einer friedtlichen vergleichung mehr hoffnung seyn. Indesz stünde zu besorgen das sichs an der assecuration sehr stoszen würde, weil Duca de Alba mit etzlichen städten so erbermlich gehandelt haben soll....

37.

Le Roi Charles IX à St Goard: Fontainebleau, 17 mars († MS. P. St. G. H. 228, vol. 792). — Il se défie du Roi d'Espagne.

....Le Duc d'Albe faict battre le tambourin par tout les Pays-Bas, et s'esquippe de tout ce qu'il veoit estre nécessaire pour se garder et deffendre, sans y rien oublier, jusques à s'estudier à se reconcillier les voluntez des subgects du pays. Ce qui luy sera très malaisé en si peu de temps, par ce qu'il s'est rendu trop odieux à un chacun pour les mauvais et rudes traictemens qu'ilz ont reçu de luy. Toutesfois si cognoist l'on bien que, nonobstant tout ces préparatifs de guerre, ledit Roy Catholique a toutes ses cordes tendues pour composer les troubles desdits pays, renouer avecques la Royne d'Angleterre, et s'asseurer des Princes Protestans, en quoy l'on veoit qu'il est aydé de l'Empereur, vers lequel le Duc Auguste de Saxe est ces

jours icy allé bien innopinément, en partye, comme l'on présume, pour ceste occasion. Le Duc de Médina travaille aussy tant qu'il peult pour mectre de l'eau sur ce feu avant qu'il soit plus embrasé, et ne si [1] obmect aucun expédient qui y peult servir. Il y a grande apparence à ce que vous me mandez de l'Archeduc Ernest pour la résidence ès dits Pays-Bas, s'il est descheu de sa prétention au Royaume de Poullogne, en le faisant assister du Grand Commandeur qui est à Millan, ou du Duc de Sesse. Et ne fault penser que le dit Roy Catholique [pense le fair] pour malcontantement qu'il ayt du Duc d'Alve, jaçoit [2] qu'il soit notoire à un chacun que sa façon de procedder a réduict les dits Pays-Bas ès termes où ils sont, et que le dit Duc soit combattu de la part contraire auprès de son maistre, qui n'est foible; mais pour contanter les Princes Protestans, et composer ses affaires par l'amiable, puis qu'il n'y peult remédier par la force; cognoissant clairement que, s'il peut une fois terminer lesdits troubles, et me laisser seul en ceste dance, qu'il aura loysir et moyen de si bien establir son auctorité, non seullement ès dits Pays-Bas, mais ailleurs, qu'il se rendra plus grand et formidable qu'il n'a poinct esté. Avecques ces occasions l'Empereur s'efforçera de faire son fils Roy des Romains, sans que nul ayt la hardiesse et puissance de s'opposer aux dessaings de ceste Maison; laquelle donnera enfin la loy à toutte la Chrestienté. C'est, Mr de St. Gouard, le bien qu'ilz s'efforçent me randre pour celluy qu'ils ont reçeu de moy, qui est tel que chacun sçait; où, si l'intelligence estoit telle entre nous qu'il conviaindroit, nous pourrions facillement chastier ceulx qui nous font la guerre; et 1573. Mars.

[1] s'y [2] encore, malgré.

1573. nestoier nos pays de la contagion qui y a esté introduicte
Mars. par la malice du temps et témérité de plusieurs. Mais puisque ainsi est que le premier Roy Catholique est si peu soigneux du publicq et du service de Dieu, et qu'il est tant seulement question de se tirer de la presse, et faire ses affaires, j'espère que Dieu guydera, s'il Luy plaist, mes intentions pour me deslivrer de ceste guerre, par une fin honnorable et équitable............

38.

Le Cardinal de Granvelle au Prévôt Morillon: Naples (1), 18 mars (+ MS. de Besançon, Mor. 8, p. 186). — Affaires des Pays-Bas.

....Les François ont de la besoigne chez eulx, plus qu'ilz n'en démesleront cet esté, quelqu'accord qu'ilz prétendent faire. Les parties sont indignées l'une contre l'autre et offensées, et les opinions différentes, et n'y sont les cerveaux qui souloient [1] desméler le tout; cent mille escus de Lodovicq sont peu de choses pour soustenir une guerre contre nostre Roy, quoyque sache faire le Conte Lodovicq, et sans argent l'Allemand ne bougera, qui ne [vasse] sinon à ce son, et à la fin se déspérera le Prince d'Orange de pouvoir soustenir contre nostre maistre, quelque appuy qu'il ayt; car S. M. est résolue d'y mettre le tout pour le tout, et vous voyés que l'on renforce par delà, je diray plus que, à mon advis, il ne conviendroit, car ce n'est pas le vray chemin: toutefois je loue que vous jouiés au

(1) *Naples*. Le Cardinal y étoit Vice-Roi.

[1] avoient coutume de.

plus seur, et que vous estes sur le lieu et voyez de plus 1573.
près: que, si vous appercevez le danger, que vous vous Mars.
mettez par temps asseuré[1], mais que ce soit avec fonde-
ment tel que là l'on ne vous puisse calomnier; vous mer-
ciant le soing que je vois que vous avez du mien comme
du vostre. Ce qu'est plus à craindre est le mal domestique
qui croittra si l'on n'y pourvoye. L'on a beaucoup tardé
d'user là des remèdes que l'on a icy usé contre le Turcque
et aultres, et je n'entends pas que ce point soit encore
bien entendu là; il y fault du mol avec le dur, et retirer
aucuns des moings coulpables, et des coulpables ceux qui
se voudroient réduire, et demeurant peuvent ruiner, les
retirants peuvent esbranler les aultres....

....J'ay piéça[2] adverti que nous nous forcomptions[3] bien
lourdement en noz pensionnaires d'Allemagne, [dès lors]
que devant le partement du Roy de par delà, et depuis à
l'instance du secrétaire du Prince d'Orange, l'on donnoit
les dites pensions, et, si S. M. est advertie de par delà
que Ludovicus les festoye, il devra considérer que je
disoys vray. Encores ne se faict levée d'importance en
Allemagne. S'il est vray ce que l'on nous escrit de la cour
de l'Empereur et d'Auguste, l'Electeur de Saxe alla vers
l'Empereur pour visiter à cause de la maladie de Sa Majesté
Impériale, et avec ce se conférer de plusieurs affaires, et
mesmes de la ligue contre Turq, de l'élection de Pologne,
de celle du Roy des Romains pour le Roy d'Ongrie, fils aîné
de Sa Majesté Impériale, et je pense bien que l'on y par-
leroit du gouvernement des Pays d'embas et de l'appaise-
ment des troubles, et d'éviter que ce feu ne passe en
Allemagne, et encores de concilier le Prince d'Orange;

[1] en sureté. [2] autrefois, *olim*. [3] trompions.

1573. mais se pauvre Prince a esté mal conseillé d'avoir [persié[1]] si
Mars. longuement et envahy les pays, d'ainsi tenir de dommages et fraiz, et penser forcer S. M., et je pense bien que l'on luy aura conseillé qu'il feroit maintenant bien d'appointer, quant il semble que, tenant Valcher[2] et Hollande et prospérant à Herlem, il avoit l'avantage pour pouvoir traicter son affaire avantageusement, mais je me doubte qu'il a trop attendu et qu'il n'y parviendra jamais, et que plustost l'on tâchera de s'en faire quitte et de son frère comme de Turques, que devroit jà estre faict piéça, et que Sa Majesté devroit prendre pour soy les biens que le fils, Conte de Buren, a par delà, et le récompenser[3] largement et libéralement en Espagne, et que, s'il veult user de gratifications, comme je tiens il conviendroit, envers les enfants d'Aigmont, que ce fust aussi en Espagne....

Le Prince devroit cognoistre que je le conseilloye bien de prendre la fille de Madame de Lorraine (1) et non celle de *Mauritio*, *unde mala*, *et quia ipse talis*; ce mariage et le frère luy ont faict grand dommage, et Svendy, et l'hantise des Allemans, de Cafarelli et aucuns aultres discoureurs Italiens. Je le voyoie fort bien, mais l'on ne me vouloit croire....

39.

Le Landgrave Guillaume de Hesse à l'Electeur de Saxe: Cassel, 19 mars (+MS. C.). — Réponse au num. 36.

Il est opportun, « itzo die rechte zeit, » de s'adresser à l'Empereur pour faire cesser une guerre aussi nuisible,

der tröstliche hoffnung es möchten vielleicht nunmehr

(1) *La fille de M. de L.*; Dorothée, sa fille cadette. D'après ce passage

[1] persisté *ou quelque mot semblable*

[2] Walcheren. [3] dédommager

die Spanier *tractabiliores* sein als dabevor.... Dieser krieg hat disz jahr uns undt unsern Brüdern, auch unsern underthanen, ann zollen, straszen, proviandt, und veullen handeln[1], uber die hundert tausent gulden abgetragen.... Wie aber die mittell unnd assecuration zu einem solchen vertrag zu finden, sonderlich bey diessen untrewen zeitten, und inn frischer gedechtnis vorgelauffenen exempels erwiesener *perfidiae* mitt den Admiral, solches können wir bey uns nicht ausdenckenn.... 1573. Mars.

40.

G. de Schonberg à la Reine-Mère: Francfort, 20 mars (P. C. 397). — Négociations avec le Comte Louis de Nassau.

Madame. Je ne vous fais longs discours par la présente des occurrences de par deçà, ny de ce qui s'est passé entre le Conte Ludovicq, le Sieur Frégouse et moy. Car estant porteur d'icelle suffisamment instruit de tout, je m'asseure qu'il vous en fera ung très fidel rapport: seulement vous diray-je ce petit mot que je vous jure Dieu que le Roy et V. M. ont un digne serviteur au dit S[r] Frégouse. Je supplie très-humblement V. M. de luy donner le moien et la commodité propre pour faire entendre à V. M. tout au long ce qu'il vous porte: car en ces choses là consiste l'empeschement de touts les desseigns que le Roy d'Espaigne peult avoir à l'encontre de vostre Estat; par ce mesme moien vous obviez et rompez toutes les

---

il n'est nullement probable que le Prince ait demande au Roi de consentir à ce mariage et que celui-ci ait refusé d'apres les conseils secrets du Cardinal (Voyez *Leven van Willem I*, Tom. I, 107 *sq*).

[1] v. h. *mauvaises affaires*. — Ou bien peut-être vellen h.

1573. entreprinses que les Hugenots brassent de par deçà; et, si
Mars. vous ouvrez le chemin à une intelligence fidelle, des correspondances et amitiées asseurées et fermes entre le Roy et les Princes Protestants, V. M. cognoist assez le bien, proufict et utilité qui réuscira de cela au restablissement des affaires du Roy et à l'avancement de sa grandeur et de celle de Monseigneur: qu'est cause que je ne vous en fais plus longs propos, mais bien supplieray-je très-humblement V. M. de prendre une bonne, stable, et prompte résolution en cecy: car, si V. M. pense, pour tenir les choses en suspend et en longueur du costé de V. M., faire différer pareillement au Conte Ludovicq, à son frère le Prince d'Orange, et à ceux de leur faction à prendre party, V. M. s'y pourra trouver abusées; car le Conte Ludovicq a dict et redict rondement au Sr Frégouse et à moy aussy, si dans peu de jours il n'a une responce résolue (qui ne consiste pas en parolles seulement, ains en apparents effects) qu'il ne peult, ny veult faire perdre l'honneur à tout jamais à son frère, et à ces pauvres gens qui favorisent leur cause, les biens, le sang, et la vie. Pourtant V. M. advisera, s'il lui plaist, de lui renvoyer en toute diligence et avecques une bonne résolution le dict Sr Frégouse, chose dont le dit Sr Conte m'a prié de vous supplier très humblement, affin que plusieurs personnes n'ayent cognoissance de ce faict, duquel l'exécution ne sortira aulcun effect, si cela n'est tenu extrêmement secret, ou [1] que ceulx-là en sentent le vent lesquels ils se [2]   désirer plustost nourrir le feu en vostre Royaulme et par ces factions se maintenir en autorité et crédit parmy vos

[1] ou-couronne. *Ceci est omis dans la Lettre, mais se trouve dans la minute* (*MS. P. C.* 400). [2] *Dechirure. Apparemment* semblent.

subjects, que de conseiller à V. M. de dresser ses desseins 1573.
à la ruyne des anciens et criminels ennemis de vostre Mars.
couronne.

Madame, j'ay au surplus prié le dict S[r] Frégouse de vous porter une parolle de ma part. Je m'asseure que V. M. me fera cognoistre, comme vous avez toujours faict, que vous désirez faire du bien à ceux qui servent fidellement le Roy et Messeigneurs ses frères. J'espère que j'ay faict par cy-devant démonstration de ma bonne volonté: Dieu me fera la grâce que les effects rendront tesmoignage de mes moiens, lesquels, encores qu'ils soient bien petits, seront à tout jamais, ensemblement mon sang et ma vie, vouez et consacrez au service de V. M..... De Francfort, ce 20 de mars 1573.

De V. M. très-humble très-obéissant et très-affectionné serviteur,

Caspar de Schonberg.

41.

Le Roi Charles IX à [G. de Schonberg], 22 mars (+ MS. P. C. 400). — Intentions du Roi d'Espagne à l'égard des Pays-Bas.

....Il m'est venu un nouvel advis d'Espaigne, que le Roy d'Espaigne est après à moyenner avec l'Empereur, M[r] mon beau-père, le mariage de la Reyne d'Angleterre et du Roy de Hongrie son fils; par mesme moyen veult faire aussy le mariage de l'Archiduc Ernest avec l'aînée des Infantes et luy bailler les Pays-Bas, et en ce faisant assoupir et esteindre la pension que prend en Espaigne l'Impératrice pour sa portion des Pays-Bas; qui se faict par mon

1573. beau-père pour [inspirer] l'amitié des Prin-
Mars. ces Protestants, affin de parvenir à son intention de faire eslire le Roy de Hongrie Roy des Romains. Et le Roy d'Espaigne veult aussy par ce moyen s'acquérir l'amitié des dicts Princes Protestants pour l'accroissement de la grandeur de sa Maison, et aussi pour les destourner de porter faveur au Prince d'Orange et de conforter ses entreprinses sur les Pays-Bas, et s'asseurer de l'amitié de la Reyne d'Angleterre....

42.

G. de Schonberg au Roi: [Fibbel], 23 mars (MS. P. C. 400).— Relations des Princes Protestants d'Allemagne avec les Huguenots.

Le Landgrave, ou un de ses Conseillers, a eu une entrevue avec de Schonberg, dans laquelle celui-ci lui a dit

que l'opiniastreté des Rochelois ne partoit d'aultre source que de la suscitation que les Princes Protestants et aultres de leur religion leur en faisoient, et de l'espérance en laquelle ils les nourrissoient d'ung prompt secours; ce que V. M. ne pouvoit bonnement croire ni se le persuader des dicts Princes. Sur quoy il m'a repliqué qu'il me vouloit parler librement et ouvertement; que telles et semblables nouvelles estoient semées par ceulx quy désiroient nourrir une éternelle défiance entre V. M. et les Princes, et par ce même moyen nous animer et enflammer d'avantage à la guerre et extirpation des Huguenots, pour en attendant faire leurs affaires en Allemagne et pour avoir meilleure commodité de dresser les préparatifs de leurs menées, et pour desjoindre et désunir peu à peu avecques V. M. les

Princes d'Allemagne et la Reyne d'Angleterre; entre laquelle, et V. M., ils se vantent indiscrètement qu'ils ont les moyens touts pretz d'allumer la guerre entre cy et Penthecostes; qu'il estoit bien vray que les Huguenots de la France n'avoient pas faulte d'amis en Allemagne et ailleurs, qui avoient, et la volunté bonne, et les moyens touts dressés pour les secourir; mesme qu'ils ne fussent pas tant demeurez à l'estre, n'eussent esté la peur qu'on feroit une trop grande playe aux forces et finances de V. M., dont accroisteroit trop d'avantage sur vous au Roy d'Espaigne, lequel ils s'imaginent tout certainement debvoir attenter quelque chose a l'endroict de V. M.; chose qui porteroit ung inévitable préjudice à ceulx desquels les Rochellois pourroient recevoir à ceste heure quelque faveur. Qu'il y en avoit qui s'estoient efforcés par touts les artifices du monde de persuader aux députez des Princes, qui estoient assemblez à Worms [pour] ung certain aultre effect, que les mines du Roy d'Espaigne, ici dessus mentionnez, n'estoient que fainctises[1] Espagnolles bien [attentes] et mesme mises en avant par les François, faisant les deux Roys[2] que le masque et faulx semblant leur donneroit le loisir de mettre la corde au col du Prince d'Orange et aux Huguenots de France pour exécuter tant plus à leur aise cy-après sur la Reyne d'Angleterre ce qui s'étoit traicté depuis peu de temps en çà journellement entre l'Ambassadeur du Roy d'Espaigne et celuy d'Ecosse et un quidam de vostre Royaulme, et, ce faict, dégorger toute la félonie sur les Princes protestants; a raison de quoi on ne debvroit plus s'endormir à ce que dessus. Mais pour tout cela

1573.
Mars.

[1] tromperies. [2] *Apparemment on a oublié le mot estat.*

1573. il ne pensoit pas que rien se remuast en Allemagne à
Mars. l'encontre de V. M. pour le respect et faveur des Huguenotz, qu'il ne sçavoit aulcunes forces en toute l'Allemagne prètes pour eux, si ce n'estoit 4 ou 5000 hommes tant Valons que Flammans, Frisiens, Geldroys; François, et quelques Westphaliens, qu'on disoit estre à la dévotion du Conte Ludovicq, mais espars deçà et delà; bien craignoit-il infiniment qu'une dangereuse orage ne vous tombast sur les bras, si le Prince d'Orange se hastoit d'accepter le traicté dont le Landgrave avoit escrit au Duc Jan Casimir; me disant pour conclusion, s'il pensoit que je le deusse descouvrir à l'endroict de V. M. ou aultres d'avoir parlé sy avant des choses cy-dessus mentionnées, qu'il se repentiroit à tout jamais d'avoir tant ouvert la bouche.....

Le Roy d'Espagne paye *wachtgeld* à 7000 reistres et deux régiments de landsquenetz, desquels on tient pour tout certain qu'il n'en a point à faire pour les Pays-Bas, veu que rien ne se remue pour le Prince d'Orange, ains qu'on espère voir bientost une paix; et m'a dict Otto van der Malsburg (qui est ung de vos pensionnaires et conseiller bien confident du Landgrave) que l'Electeur de Saxe avoit depuis naguères escript au Landgrave que le Roi d'Espaigne avoit envoyé gentilhomme de nom et de qualité par devers l'Empereur, pour luy faire entendre la résolution qu'il avoit prinse de vouloir embrasser une amiable composition à l'endroict du Prince d'Orange et touts ses adhérans, qu'il s'en remettoit du tout à l'Empereur et aux Electeurs et Princes d'Allemagne, qu'il acceptoit et promettoit dès à présent de ratifier, observer et maintenir inviolablement tout ce que par ensemble ils en

auroient advisé; car son intention et dernière résolution estoit de sortir de cette guerre-là..... 1573. Mars.

43.

G. de Schonberg à la Reine-Mère: 23 mars (MS. P. C. 400). — Négociations avec le Comte Louis de Nassau.

Madame, le Sieur Frégouse vous aura amplement faict entendre ce que je luy ay communiqué touchant les occurrences de par deçà, et principalement touchant les affaires du Pays-Bas. J'espère qu'il vous aura apporté une bonne résolution du Conte Palatin, vers lequel le Conte Ludovick avoit faict aller son frère le Conte Jan pour cest effect. Il ne fault pas doubter que V. M. sçauront bien embrasser ceste tant belle occasion. Madame, le repos du royaulme, la seureté de l'Estat, la ruine du capital ennemi du Roy, la vengeance du tort qu'il faict à Monseigneur, l'estroicte et ferme alliance des Princes d'Allemagne, la subversion de touts les desseins de la Maison d'Austriche, et le comble de voz désirs est entre les mains de V. M. et dépend de voz volontez. Si vous laissez eschapper ceste belle prise, je me désespère que vous la puissiez jamais rattraper. Mais, Madame, le tout est de se haster et de tenir ceste menée aussi secrette, que V. M. désirent les susdictes choses sortir à bons effects. Depuis le partement de Frégouse je me suis assemblé encores ung coup secrettement avecques le Conte Ludowig, où nous avons, durant l'espace de 7 a 8 heures, débattu et discourru sur les entreprinses qu'il a en mains (qui sont asseurément grandes et belles) et sur les conditions qu'on pourroit mestre en avant entre le Roy et le Prince d'Orange sur ce faict. Nous les avons

1573. Mars. mis par escrit, partie de sa main, partie de la mienne: le Conte les a signé, affin seulement que j'en pourrois asseurer le Roy, pour tant plus faciliter les choses ici dessus mentionnées.

Les conditions sont:

En premier lieu: le Prince d'Orange, ou quelqu'ung de ses frères, ayant pouvoir de luy, promettera qu'en cas que le Roy vouldra dès à présent se déclarer, et prendre ouvertement les armes contre le Roy d'Espaigne en faveur de ceulx du Pays-Bas et du Prince d'Orange, le pays de Hollande et Sélande seront mises en la subjection du Roy aux conditions qu'ils seront maintenus en tout et par-tout avecques leurs anciens libertés et privilèges, et que l'exercice de la religion Catholique et Réformée (ainsi l'appelle-il) sera permis et libre à ung chacun, tant aux villes qu'ès lieux du plat pays. Et au cas que S. M. ne se vouldroit déclarer ouvertement, ains seulement trois cents mille florins d'Allemaigne fournir (qu'est la somme sur laquelle il faict instance), le Seigneur Prince ou celuy de ses frères qui aura pouvoir de luy, promettera que toutes les villes et places qui seront prinses au Pays-Bas, despuis l'accord conclu et asseuré entre le Roy et le Prince, demeurreront en l'obéissance de S. M. avecques les conditions mentionnées ci-dessus touchant le pays de Hollande et Zélande.

Et là où il avint que le Prince ou ses adhérans ne prinsent aulcune ville ou place d'importance dedans certain temps après le susdict accord, le Prince et ses adhérans ne seront néantmoins[1] tenuz et obligez de mettre

[1] n. s. n. *Le sens doit être affirmatif; voyez l'alinéa suivant, et ci-dessus p. 109, l. 1.*

(le susdict terme expiré) en l'obéissance du Roy le pays de Hollande et Zelande. 1573. Mars.

Comme le Prince et ses adhérans seront tenus de faire pareillement, le cas advenant que les villes et places d'importance [prinses] depuis le susdict accord vinsent à estre reprinses par force ou aultrement, ou qu'ils fussent abandonnées par le Seigneur Prince ou ses adhérans; le tout aux conditions que dessus, et ce affin que S. M. soit asseurée d'ung certain fruict pour l'advancement qu'elle aura faicte de ses deniers.

Le Seigneur Prince et ses adhérans seront obligés pareillement de n'entrer (après le susdict accord arresté) en aulcun traicté de pacification, moin[1] en aulcun accord avecques le Roy d'Espaigne ou tel aultre que ce soit, sans le sceu, gré, et congé du Seigneur Roy de France.

Et, pour prévenir le doubte que S. M. pourra concevoir que le Prince d'Orange, ayant occupé les places, les vouldroit guarder pour luy et point satisfaire à l'accord, on fera tant que quelque Prince d'Allemaigne stipulera et respondra au Roy pour le Seigneur Prince et ses adhérans, et s'obligera le dict Prince d'Allemaigne au surplus d'assister S. M. de faict et de force à contraindre le Prince d'Orange et ses adhérans de satisfaire et accomplir de tout en tout les susdictes conventions.

Madame, ces conditions ne vous obligent à rien et n'ont esté traictez par moi avecques le Conte Ludowig à aultre intention que pour faciliter la résolution du Roy sur ce faict. Mais le Conte m'a dict plus de vingt fois, s'il n'avoit bien tost une résolution de V. M., qu'il pren-

[1] encore moins.

1573. droit party et qu'il ne pensoit estre obligé à rien, si on
Mars. traînoit ces choses à la longue. A raison de quoy je vous supplie très humblement de m'advertir promptement de ce que j'y auray à faire et de la résolution du Roy sur les dictes conditions. V. M. communiquera, s'il vous plaist, la présente au Roy, veu que je ne luy parle de ce faict en nulle façon par la lettre que je luy escrit. J'espère, si V. M. faict confidemment communiquer ce que dessus à Monseigneur, qu'il vous supplira du [fond] du cueur et de toute son affection de ne perdre ceste occasion, par le moyen de laquelle il se pourra venger des malheureux offices que lui faict le trompeur Espagnol. Or je cognois à toutes les actions, négociations et déportements du Conte Ludowig qu'ils sont résolus (pour le moins bien fort enclins) à embracer une pacification au Pays-Bas, moyennant qu'elle soit quelque peu honorable et qu'ils y voyent de la seureté. Lesquelles deux choses ils se promettent consister en l'authorité, parolle, et foy des Electeurs et Princes d'Allemaigne, que l'Empereur faict estat de faire interposer pour l'observation de ce qu'il leur sera promis par le Roy d'Espaigne; à quoy les induiroit encores beaucoup davantage la mort du Duc d'Albe qu'on publie ici pour tout certaine. Bien est vray que la retenue des gens de guerre que le Roy d'Espaigne faict, les [tient] en une extrême deffiance, considérant mesme la grande longueur de temps qui se passera avant que les Princes d'Allemaigne se résolvent par ensemble sur ce faict; sur quoy je n'ay failly de bien remonstrer et par vives raisons au Conte Ludoviq que toutes ces honnestes offres n'estoient que pour abuser les Princes d'Allemaigne, tromper et amuser le Prince

d'Orange et luy, et par ces ruses détourner et aneantir 1573.
tous les desseins qu'ils pourroient avoir en main. Voyez Mars.
là, Madame, pourquoy il ne fault perdre temps, ains battre le fer tandis qu'il est encores chaud. Si je sçavois par mon sang et le hazard de ma vie advancer le bien et le service du Roy et de Messeigneurs ses frères, je m'y emploierois encores plus librement que je n'escris cecy.

V. M. aura peu entendre par Frégouse comme il est arrivé auprès du Conte Ludowig un quidam, luy portant lettre de créance d'ung qu'il disoit se nommer le Baron Ringrafe (1); par sa créance il disoit que le Baron l'avoit envoyé par devers le Conte pour luy faire entendre comme il auroist esté depesché de V. M. pour empoisonner le Prince d'Orange ou le Conte Ludoviq, luy discourant toutes les circonstances du jour, du lieu, du language que vous luy auriez tenu, et qui estoit en la chambre de V. M. quand il receut ce commandement; qu'il avoit premièrement refusé à V. M. d'exécuter pareille charge d'empoisonnement à l'endroict de Messeigneurs de Longueville et Piennes, et que V. M. luy avoit dict que vous depeschiez encores ung aultre à mesme effect que luy vers le Prince d'Orange et Conte Ludoviq. Or, veu que je ne peux penser que telle meschanceté et trahison sceut entrer au cueur du Baron Ringrafe (lequel toutesfois je ne cognois que de veue) qu'il vousist par une tant vilaine calomnie dénigrer vostre tant vertueuse reputation et royalle intégrité de cueur, ains que cela est plustost une ruse Espagnolle (à mon advis), lesquels

(1) *B. R.* Bâtard du Rhingrave.

1573. se font servir par advanture du nom du Baron par celuy
Mars. qui est venu par devers le Conte, affin qu'il y adjouste tant plus de foy, sachant bien que mesme durant le siège de Mons le Conte n'auroit pas eu trop bonne opinion du Baron, ains qu'il auroit esté en quelque défiance de luy, laquelle le Baron auroit bien confirmé après, pour avoir mis l'escharpe rouge au col, à la mesme heure qu'il sortist de la porte de Mons. A raison de quoy j'ay esté d'advis que le Conte Ludoviq fist guarder soigneusement et seurement le dict ambassadeur, et qu'il envoyast incontinent au lieu où il disoit le Baron attendre son retour, pour luy faire mettre pareillement la main sur le collet, et le faire mener à Dilenburgk, sans toutesfois rien attenter à leurs personnes avant que d'avoir entendu de V. M. de quelle façon vous auriez délibéré qu'on procédast en leur endroict, ce qu'il m'a promis de faire et mesme de ne divulger en façon du monde ce que le galant luy a rapporté, pour ne subministrer à vos calumniateurs subgets (combien qu'il soit faux toutesfois) propre à faire une bien dangereuse brêche aux haults et généreux desseins de V. M. que vous avez en main pour l'advancement de la grandeur de vos enfans. En cest endroict je mettray fin à la présente, après avoir supplié très-humblement V. M. qu'il vous plaise user d'une prompte résolution en l'affaire du Prince d'Orange, et de renvoyer, le plustost qu'il sera au monde possible, le Seigneur Frégouse par devers le Conte Ludoviq pour luy donner une asseurée responce de l'intention et volonté du Roy. Sur ce, etc.

44.

G. de Schonberg au Roi Charles IX: Friedeberg, 26 mars (MS. P. C 400).— Voyage de l'Electeur de Saxe vers l'Empereur. 1573. Mars.

....J'ay receu des lettres de bien bon lieu [de noz] quartiers; par icelles on me mande du voiage de l'Electeur de Saxe ce qui s'en suit en ces propres termes, mais en Allemand. «Nous avons entreprins notre voiage de »l'Austriche en si grande haste que nous n'avons pas eu »loysir d'en advertir nos amys, qui en sont tout plain »scandalisés; s'il n'a servi à aultre chose, pour le moin a »il apresté à parler aux gens, qui en font des estranges »discours, à ce que nous entendons. Et à la vérité ils en »ont raison; mais je vous asseure que le fruit du voyage »n'est pas tel et si grand comme on le crye partout, si »ce n'est qu'en iceluy nous avons conceu une asseurée »opinion de voir bientost une bonne paix au Pays-Bas, et »quy sera plus ferme et plus stable qu'on n'a accoustumé »d'en voir ailleurs. Quiconque a donné ce conseil au Roy »d'Espaigne, celuy est ung sincère amy du dict Roy et de »toute sa Maison, car par ce moyen il a [ranconté] et »rapproché de troix degrés au siège dont les cruaultés du »Duc d'Albe l'avoient quasi du tout déjetté et débouté: »vous estes trop degousté, vous n'en avez pas voulu, »prenez garde que vous ne vous en repentiez, mais ce »pourra bien estre trop tard: il ne tint qu'à nous n'aggran»dions bien nostre pays de Meissen; mais, si on me croit, »*unusquisque erit suâ sorte contentus; tu vero nosti hominis* »*ingenium*.» — Par ce que dessus V. M. jugera bien aisément ce que pourra avoir esté traicté à Vienne.... On me mande que le Marquis d'Anspach a faict porter parolle

1573. Mars. à l'Electeur de Saxe pour faire ung marché par ensemble des terres que le Marquis a en Silésie.... qu'est cause que je ne puis comprendre si l'homme qui e scrit la première lettre, veult parler de ce marché icy, ou de l'engagement que l'Empereur veult faire à l'Electeur [de] la Silésie....

45.

Note du Roi de France et de sa Mère (sans date) relative à leurs intentions envers le Prince d'Orange (+MS. P. C. 400).

Le Roy et la Reyne ont donné charge au Seigneur de Schonberg de faire entendre aux Princes d'Allemaigne qu'il y a deux occasions qui ont principalement enguardé le Roy de ne se déclarer ouvertement pour le Prince d'Orange. La premiere est la division de ses subjects non pas encores si bien réunis qu'ils désirent, mettant les Catholiques en avant et remonstrant à S. M.[1] que le moyen que le Roy donnoit à ceulx de la religion de travailler et ruiner, s'ils pouvoient, le Roy d'Espaigne, c'estoit le remettre à la guerre cy-après, quand ils se verroient la main forte. — La seconde est que le Prince d'Orange n'a, ni devant, ni durant son entreprinse adverty le Roy mesme de son intention et de ce qu'il avoit volonté ou moyen de faire. Et, combien que le Conte Ludovicq auroit asseuré le Roy qu'il n'entreprendroit rien de ceste année aux Pays-Bas, néanmoins, ayant prins Vlissingen sans le sceu du Roy, le Roy luy a mandé qu'il luy permetteroit de tirer secrettement, par ce costé de la

[1] *On lit en marge.* fort instamment le peu de dévotion que ont ceulx de leur parti de servyr en ceste querelle et commenser une guerre sur ceste occasion, qui les tient en extresme crainte que cela n'apportast occasion de rentrer en trouble dans ce Royaulme....

mer, quelque nombre d'arquebousiers de son royaulme, joinct qu'on luy assisteroit de quelques deniers; mais le Roy n'a eu aulcune nouvelle ni responce de luy s'adressant à S. M. — De sorte qu'il n'y a qu'une seule raison qui maintienne le Roy en bonne volonté de favoriser les affaires du Prince d'Orange (ce qu'il a temporisé de vouloir faire ouvertement pour les raisons susdictes), assavoir le bruict qui court que les Princes d'Allemaigne embrassent à bon escient le faict du Prince d'Orange, et qu'ils l'aydent et secourent en tout ce qui leur est possible. — Pour faire cognoistre donques aux Princes d'Allemaigne que leur volonté est la sienne, et leur résolution est la sienne, et qu'il est prest en tout et partout courir une mesme fortune avecques eux, S. M. a donné charge au dict Schonberg d'asseurer les Princes de la part de S. M. qu'il est résolu de se gouverner à l'endroict du Prince d'Orange et les Pays-Bas ainsi que eulx se gouverneront.... 1573. Mars.

46.

Viart au Roi Charles IX: *Metz*, 1 avril (MS. P. C. 397).

....Les gentilhommes de la religion qui sont de ce cercle sous Monsieur l'Electeur Palatin.... se sont liez étroictement ensemble et promis de se secourir où il se présentera aulcun faict qui touche leurs libertés, et pour cest effect ont fait levée de deniers sur eulx, qu'ils tiennent près. Lesquels l'on dict estre jà .... ès mains du Conte Ludovic: je ne sçay au vray si c'est pour renouveler ung secours au Prince d'Orange pour le faict des Pays-Bas, ou bien pour employer ailleurs en aultres desseins....

47.

1573. Avril. G. de Schonberg à la Reine-Mère: 4 avril (MS. P. C. 400). — Intentions du Landgrave Guillaume de Hesse.

....Asseurez-vous que le Landgrave pense bien vous rendre ung suffisant et seur tesmoignage de la très fidelle affection qu'il porte au service de V. M. et à l'advancement de la grandeur de Messeigneurs vos fils, les Ducs d'Anjou et d'Alençon; se persuadant qu'il ne peult promouvoir les affaires de celuy-là sans se mettre en ung fort dangereux hasard (à cause de la Maison d'Austriche), ni embrasser le négoce de cestuy-cy sans encourrir ung très grand blasme à l'endroict de tous les Protestants; car veu que les Princes de par deçà tiennent la menée entre les Ambassadeurs d'Espaigne, d'Escosse et un quidam de vostre Royaulme.... aussi certaines comme ils s'asseurent de mourir ung jour, ils présupposent que tout le monde luy objectera qu'il ayde à endormir par ce beau traicté de mariage la Royne d'Angleterre pour luy faire mettre la corde au col. Mais nonobstant tout cela il dict qu'il vous veult faire cognoistre à l'oeil ce que le Roy et Messeigneurs ses frères doibvent et peuvent attendre de luy, alors que quasi tout le monde faict mine de leur en vouloir. Il craint infinement que le Roy d'Espaigne ne vous donne sur les doits; c'est la raison pour laquelle il empêche à son possible la pacification du Pays-Bas. Il a faict tout ce qu'il a peu pour en dégouster le Conte Ludovicq; mais le Conte luy a dict rondement que ce n'est en sa puissance d'empêcher le Prince son frère, ni les Estas de Hollande et Zélande, qu'ils n'y entendent; si ce n'est que bientost,

et avant que les Electeurs et Princes envoyent au Pays-Bas, on entrast au party que sçavez avecques le Roy.... 1573. Avril.

48.

G. de Schonberg au Roi; 4 avr. (MS. P. C. 400). — Bonnes dispositions du Landgrave et du Comte Louis de Nassau.

....Je suys arrivé le 29 mars à Cassel; le lendemain.... j'ay faict entendre bien au long au Landgrave le contenu de mon mémoire Et quand au premier poinct touchant les événemens de la France, j'ai cogneu, et par son language, et par ses déportementz, qu'il en juge bien plus sainement qu'il n'avoit faict par cy-devant; à quoy a beaucoup servi le tesmoignage du Conte Ludovicq, lequel (depuis que le Seigneur de Frégouse et moy l'avons bien combattu à Francfort) dict estre asseuré par lettres et de bouche que ce n'a pas esté chose préméditée de V. M. ny partye projectée avecques quelque autre Prince estrangier, comme V. M. cognoistra mesme par la responce que le Landgrave m'a bailli par escrit; mais pour cela le Landgrave ne cache poinct, ny en ses discours, ny en sa [1] responce le desplaisir qu'il sent au cueur des dicts événemens; comme aussy de la deffence et prohibition de l'exercice de la religion; alléguant que ce qui le mouve le plus est que les ennemis du sang des fleurs de lys et de la maison de Hessen se servent de ce subject pour empescher le beau cours de la grandeur de V. M., et par ce moyen de conduire à une fin désirée leur ambitieux desseigns au préjudice de vostre couronne et par conséquence de sa Maison....

[1] dicte (?).

1573. Avril. ...Je ne veulx au surplus céler à V. M. que j'ay mené le Conte Ludoviq à ung si beau but, qu'il m'a asseuré en la main qu'il ne désire rien plus que de vous faire cognoistre partout et en tout (sa conscience sauve) la singulière affection qu'il porte au bien, service et grandeur de V. M. et de Messeigneurs vos frères. Je l'ay faict promettre (et ce en considération que son tesmoignage est très autentique auprès des Protestants, de quelque nation qu'ils soient) qu'il dépechera homme exprès (et par adventure son ministre) en Poulogne pour faire à Monseigneur tous les services et bons offices que je luy commanderai: il me le doibt envoier à Leipzick, mais je ne lairay pas passer outre jusques à ce que j'en aye le commandement de V. M...

49.

G. de Schonberg au Duc d'Anjou: Nidergangen, 4 avril (MS. P. C. 400). — Dévouement du Landgrave.

Monseigneur, vous cognoistrez par la lettre que j'escris au Roy l'entière et sincère affection que le Landgrave porte à l'advancement de vostre grandeur.... Je vous asseure que vous avez ung très fidel et parfaict amy en luy, et vous pouvez hardiment faire estat de luy. Vous ferez beaucoup pour voz affaires de par deçà de tenir la main que leurs M. le gratifient en tout cé qu'il leur sera possible au monde, car il a le moyen de s'en revencher par plusieurs bons offices; oultre cela il a la fleur de lys engravé dans le cueur, et est ennemy criminel de touts les ennemis du sang de France. Il se délibère bien de vous honorablement recevoir et traicter, si vous passez par l'Allemagne pour aller en Poulogne, et est homme qui vous pourra bien mener jusques sur les frontières.... Il

crainct infinement que le Roy d'Espaigne ne donne [sur] 1573.
les doits au Roy; c'est la raison pour laquelle il empèche Avril.
à son possible la pacification du Pays-Bas. Il prie aussy le Roy de prendre bien guarde et avoir l'oeil soigneusement sur l'armée de mer que les Espagnols et Portugalois dressent ensemblement sous prétexte de vouloir attaquer le Turc du costé de l'Affrique, affin que ce ne soit à l'opposite de l'Affrique à quy ils en veulent....

50.

Le Landgrave Guillaume de Hesse à l'Evêque de Münster: Cassel, 5 avril (†MS. C.). — Il lui mande que le Comte Louis de Nassau a des conferences avec Fregose et G. de Schonberg

....Als unns auch E. L. jüngstiglich zugeschrieben das Graff Ludwig zu Nassaw in Ewrer bewerbung seyen solte, so haben wir nicht underlassen können ihnen, inn seiner nur wenigen tagen hiesigen anwesenheitt bey unns, deshalben mit fleisz zu befragen, hatt er aber solchs bestendigliglich verleugnett, und uns vermeldett dasz er noch zur zeitt inn ganz keiner bewerbung sey. Wir können gleichwol E. L. inn sondern hohen vertrawen nich verhalten das nicht ohn dasz der König zu Frankreich jezo kurzverruckter weill einen legaten mit namen Fregosa bey ihme, Grave Ludwig, zu Frankfurt gehaptt; so hatt auch der Oberster Caspar von Schönbergk, welch' auch eben der zeitt alhie gewesen, viell mitt ihme geredt. Was nun ihr tractat allenthalben gewesen, dasz wiszen wir nicht, begeren's auch (sinthemall unns solche auszlendische hendell nichts uberall angehen, darin wir uns auch nicht zu mischen gedenken) nicht zu wiszen;

1573. wir können aber wol gedenken dasz es nicht umb geringe
Avril. sachen zu thun ist. So wiszen wir auch woll wie die groszen Potentaten jegen einander affectioniert sein, das [als] einer sorg tregtt der ander werde ihnen zu grosz, und darumb auch, unerachtet blutsfreundschaft oder büntnus, jegen einander zu practiciren nicht underlaszen. Darumb möchten wir, als der beständige erhaltung und vorttpflanzung des [für] geliebten friedens, ruhe, und einigkeitt inn unnserm Vatterlande der teutschen Nation jederzeit gernn gesehen, von herzen gern wünschen das zu dieser fridenshandlung [vuerregt], und ehe andern schädliche weittläuftigkeiten hiezwischen kohmen, wirklich geschritten, und alle bevorstehende empörungen zu einem unzerrütlichen frieden abgehandelt werden möchten; dem E. L. also weitters, als ein vernünftiger Fürst, nach zu denken.

Ich bitt auch freundlich E. L. wollen diese verträuliche anzeige so ich E. L., dero zwischen uns wesenden vertrawen nach, thue, in gutem geheim bey Ihr lassen pleiben. Schönbergk suchte bey uns seltzame [*grillonata*], hatte getreue vorschrifften inn Polen an die Stende gehaptt das sie seines Hernn Bruder zum Künnig annehmen und *excusationem facinoris Parisiensis* zu thun; dieweill wir aber nichtt bedacht den frommen Kayser *et suos* im geringsten zu hindern (1), und dan auch nur'ff[1] gutt deutsch und nitt französisch können reden, haben wir's ihme runde abgeschlagen. *Summa*, es sind seltzame leuthe,

(1) *zu hindern.* Voyez cependant ci-dessus, p. 103.

[1] nur auf.

vor denen man sich wol mag fürsehen, und Gott den Herrn umbs den *pacem* fleiszig bitten.... 1573. Avril.

51.

Avis de Morvilliers à Catherine de Médicis: Blois, 11 avril (*MS. P. Béth. 8821, copié dans Fontanieu: 329—330). — Il conseille d'éviter soigneusement la guerre contre l'Espagne, tout en ménageant le Conte Louis de Nassau.

Jean de Morvilliers, Evêque d'Orléans, né à Blois en 1507; garde des sceaux de France en 1568 «il fit tant d'instance qu'il » obtint d'en être déchargé en 1570. Il ne laissa pas de conserver » sa place au Conseil, comme plus ancien Conseiller d'Etat, avec » le rang et la préséance sur le Président de Birague, auquel les » sceaux avoient été donnés. Il ne quitta point la Cour, et eut » presque la principale direction des affaires, assistant à tous les » Conseils de paix et de guerre, où il fut toujours contraire aux fac» tieux. Il mourut à Tours en 1577.» *Morery*. — Avant la St. Barthélemy il déconseilla vivement la guerre contre l'Espagne. Le Roi, ayant reçu de Coligny un écrit (Tom. III, 402 *in f.*) dans lequel on exposoit les avantages d'une expedition en faveur des Pays-Bas opprimés, «fit escrire pour l'autre opinion Morvilliers, vieil Conseiller » d'Estat, docte et experimenté, ennemi de toute nouveauté, et qui » faisoit prudence de crainte.» *D'Aubigné*, *Hist. Univers.*, II. 9.

Madame, le Seigneur Frégoze passa icy le 7me, qui me communica amplement de parolles et par escrit ce qu'il a négocié en son voyage, don à la vérité me semble bien qu'il rapporte des choses de grand poix et lesquelles méritent la considération de personnes de sain jugement, pour donner sur icelles à V. M. le conseil qu'il appartient pour le bien de leurs affaires. Pourtant seroit ce présumption à moy d'y interposer mon advis, si n'estoit pour obéir à vostre comandement, lequel excusera, s'il luy plaist, le deffault de mon foible jugement, et recevra, selon sa bonté acoustumée, ce que j'en diré, qui sera avec toute

1573. Avril. fidélité. Il me semble en premier lieu, que de tous les discours dudit Frégoze et de ceulx qui sont contenus en la despesche du Seigneur de Chombert, l'on peult congnoistre ung passioné désir qu'ont ces Princes là d'allumer une forte guerre entre le Roy et le Roy d'Espaigne, et que leurs propoz, leurs offres et les partiz mis en avant ne tendent à aultre fin: dont je ne m'esmerveille pas, car les afections des hommes sont si despravées que les plus foibles ne pensent estre asseurés que par la guerre entre les plus grands, et ceulx qui sont en l'estat du Prince d'Orange et de ses frères ne sçauroint souhaicter mieulx pour advancer leurs affaires qu'une déclaration donnante hostilité entre le Roy et celuy d'Espaigne, soit qu'ils poursuyvent leurs dessings par les armes, ou qu'ils veuillent entendre à partiz d'accord, s'ils leur sont offerts advantageux et honorables; car toutesfois et quantes qu'ils pourront monstrer, voyre seulement donner indice que le Roy prent leur querelle en main, ou les ayde secrettement de deniers, il ne fault doubter que le Roy d'Espaigne ne se rende plus placable et libéral en leur endroit, comme aussi fera-il pour pacifier les pays qui sont aujourd'huy troublez par les dits Princes et leurs adhérents. Il y a une aultre raison qui est commune à eulx et aux Princes d'Almaigne; c'est que, gaingnant ce point de vous faire déclarer ou bien de vous obliger à quelque contribution, ils penseroint avoir restabli les affaires de leur religion en ce Royaume au mesme estat qu'ils estoient par l'édict de l'an 1570, et que la police des Eglises (qu'ils appelloient), par laquelle leurs intelligences et practiques s'entretiennent avec les subjects du Roy, se remettroit en son entier. Car ilz estimeront que, si le

Roy entre en quelque parti contre le Roy d'Espaigne, il ne reffusera pas à ses subjects les conditions qu'il leur avoit cy-devant accordees pour extindre le feu qui est en sa maison. Les Princes d'Almaigne ont tousjours tendu à ce but de fomenter leur religion en ce Royaume, et luy faire prendre tant de racines qu'il ne feust au povoir des hommes de l'en extirper; et croy, pour mon regard, que toutes les démonstrations d'amitié et de se vouloir unir avec V. M. qu'ils ont faictes, n'ont esté fondées principalement que sur ceste intention. Aussi voit-on comme ils se rendent farouches et blasment toutes vos actions à cause de ce point là. Ne se fault doncques esbahir si, pour ce respect, ils désirent veoyr le Roy en guerre contre le Roy d'Espaigne, car ils seroint délivrés d'une continuelle défiance, en laquelle ils sont, que leurs M., se voyants persécuttées de leurs subjetcs et menassées d'aultres qui les favorisent, ne facent enfin quelque estroite ligue pour la conservation de leurs Estats, congnoissants bien iceulx Princes que, si ces deux grands Roys vivoint sans jalouzie l'ung de l'aultre et se povoint ensemble maintenir avec sincère intelligence, ils mettront le frein aux aultres Potentats, qui les garderoit bien de mordre, ny entreprendre chose contre le repos de leurs Estats. Qui les meut encores à désirer ceste guerre est que, se délivrant des soupçons et défiances où ils sont, ils croytront de réputation et crédit envers l'ung et l'autre; ils seront recherchés, leurs gens de guerre seroint entretenuz, et leurs pays par ce moyen deschargés de vermine. En summe, ils estiment la guerre entre ces deux puissants Roys estre le repos, la grandeur et seureté d'eulx, et le moyen d'establir partout leur religion.

1573. Avril.

1573. Mais ainsi comme lesdits Princes, pour les susdits respects,
Avril. vouldroient veoyr ces deux Roys embarqués, eulx, bien conseillés, s'en doyvent garder, comme de la chose du munde qui pourroit engendrer plus dangereux changement à leurs Estats. Je croy aussi que le Roy n'a point de voulunté d'y entrer, s'il n'y estoit contraint. Quant au Roy d'Espaigne, considérant son naturel et comme il s'est gouverné jusques à présent, je ne me sçaurois persuader qu'il commence; non que je l'attribue à bonne voulunté en nostre endroit, mais à sa providence du proffit ou dommage [qu'il n'y[1]] en adviendroit. L'estat de ses affaires est tel, q'ores qu'il eust pacifié les troubles des Pays-Bas, et contenté le Prince d'Orange et ses frères, il n'a moings besoing de paix que le Roy pour asseurer et affermir ce qu'il auroit fait, ny ne doibt-on, sy ce semble, [fundant] sur ung propoz qu'on rapporte avoir esté tenu par le Duc d'Albe que le Roy avoit suscité à son maistre les troubles des Pays-Bas, dont il se ressentiroit bien tost, avec aultres menasses; car quant ainsi seroit que le Duc d'Albe l'auroit dit, voyre son maistre mesme, ce sont parolles, ou de collère, ou de braverie, qu'on ne ramène pas si facilement à effect comme on les pronunce; et si croy que, quand bien le Roy d'Espaigne auroit ceste opinion que le Roy eust favorisé ceulx qui ont esmeu les troubles des Pays-Bas, il aymeroit mieulx pour l'intérest de ses affaires dissimuler ce qu'il en penseroit, que d'entrer en guerre pour s'en ressentir. Pour ces causes je ne voy pas qu'on doyve craindre que le Roy d'Espaigne commence la guerre, ny que pour ce regard il se faille esmouvoir des discours qu'on fait en Al-

[1] qui luy (?).

maigne, qui sont le plus souvent artifices de ceulx qui veulent tousjours nourrir les défiances et inimitiées entre les plus grands Princes. 1573. Avril.

Il y a ung point de plus grand dangier, c'est que, si les Princes d'Orange se voyent destitués de moyens de poursuyvre leur fortune par les armes, ilz accepteront les conditions qu'on leur a jà offertes pour composer leurs affaires, et ayant leurs forses prestes, ils les pourront jetter en ce Royaume. Pour obvier à cest inconvénient, l'on mect en avant que le Roy secourust soubz main les dits Princes de quelque somme de deniers par moys, pour entretenir la guerre ès Pays-bas, que de leur part ils s'obligeassent de ne traitter de paix ny accord, sinon du vouloir et consentiment de S. M., et aultres pactions que l'on adviseroit pour les tenir en bridde.

Quant au danger susdit, ils est véritablement à craindre, pour le regard mesme du Conte Ludovic, homme prompt à tenter toute fortune, et qui a grande réputation entre ceulx de ce Royaume de la nouvelle opinion, estant pour ceste cause bien requis de pourvoir aux remeddes, ou pour obvier que cela n'adviene, ou pour y resister, s'il advenoit.

Quant à contracter avec les dits Princes ou leur bailler argent soubz main, je doubte de beaucoup d'inconvénients, et qu'enfin l'on soit frustré du fruit que l'on en attendra, non sans perte de réputation. Premièrement je ne voy pas qu'on puisse rien faire si secrettement avec eulx, quant ores on ne mettroit par escrit les conditions, qu'il ne soit incontinent divulgué; le Roy d'Espaigne mesme le sçaura, et les dits Princes à l'adventure ne le voudroient pas aultrement, encores qu'ils vous dissent le

1573. Avrill. contraire; car il fait pour eulx[1] que le Roy d'Espaigne congnoisse qu'ils sont appuyez et soustenuz du Roy; il fait pour leur crédit envers les subjects des villes et places qu'ils tienent en Hollande et aultres de leur intelligence, et leur donneront encore; soubz la fiance d'ung tel appuy, le semblable envers les reitres, qu'ils payent plus souvent de parolles que d'argent content. Si donc cela vient en évidence, le Roy d'Espaigne le prendra comme déclaration d'hostilité d'ayder ses subjects rebelles à luy faire la guerre, car il repute les dits Princes comme subjects, et se pleindra que ce soit en une cause qui ne doibt estre moings odieuse au Roy qu'à luy.

Daventage quel fundement peult-on faire sur les promesses de gens qui n'ont jamais aymé le Roy ny son Estat? qui se sont joints à ses subjects, quant ilz luy ont fait la guerre, et encores aujourdhuy tiennent secrettes practiques avec eulx, de les venir secourir ou leur envoyer forses? Par le moyen desquelles intelligences la rebellion des dits subjects se nourrist et maintient comme l'on voit. Ainsi ne semble il qu'on se puisse fier des dits Princes, que les dits subjects n'eussent posé les armes et ne rendissent, avec les places qu'ilz ont occupées, l'obéissance qu'ilz doyvent au Roy. L'on mest en avant que ung grand Prince d'Almaigne respondra pour les dits Princes, et l'on respond que la garentie n'est pas suffisante pour faire entrer ung si sage Roy en si dangereux partis.

Mais, présupposant que les dits Princes contractassent avec droitte intention d'observer ce qu'ils promettroint, on scet bien quelle fermeté l'on doibt estimer en semblables traictez, nous en avons assez d'exemples; les occa-

[1] Il leur est utile.

tions seurvienent de jour en jour, lesquelles font naistre 1573.
des différents entre ceulx qui sont ainsi reciprocquement Avril.
obligez les ungs envers les aultres, et se persuade chacun se pouvoir avec juste cause despartir d'ung traitté quant il en a envye. Si l'on entent secourir les dits Princes de petitte somme, ils se sentiront peu obligez, et ne pourront avec peu faire grand exploit. De dire qu'ilz ont aultres moyens, cela est doubteux; car du costé d'Almaigne ilz ont ja tant employé leur crédit envers leurs parens, amys, et tous aultres, qu'ils n'en trouvent plus. Chacun est las et se sent si chargé d'eulx, qu'il ne demande qu'à rejecter le faiz sur aultres. Les villes de Hollande ont, comme l'on peult juger, tant despendu pour se défendre, se tenir (prouveurs[1]) de gens et toutes munitions, et oultre pour soudoyer les gens de guerre que lesdits Princes ont euz en campaigne, que vraysemblablement elles en sont espuysées; ainsi n'est-il à croyre qu'il leur reste grand moyen ny crédit pour soudoyer grandes forses, si les moyens leur défaillent, et que le Roy ne leur veuille ou ne puisse fournir à ce qu'il leur défauldra. Je ne doubte point qu'ils n'accommodent leurs affaires, si on leur offre parti, et si fault croyre qu'on le leur offrira; car enfin il n'y en a point de si obstinez qui ne se lassent de la guerre. Les choses succèdent ainsi; combien que tout le tort feust de leur costé, si se plaindront-ilz du Roy, et susciteront nouvelles querelles pour troubler davantage ce Royaume. Il a tousjours esté estimé dangereux a ung Roy de se fier ny rien entreprendre sur les promesses d'hommes redduits a la condition des dits Princes, car ilz veulent plustost veoyr renverser le mundo

[1] pourvus

1573. san dessus dessoubz, que demeurer paisibles en basse
Avril. fortune. Par les raisons susdites je craindrois qu'entrant avec lesdits Princes d'Orange au parti mis en avant, le Roy, au lieu de destourner de soy l'orage dont il doubte, ne mist ses affaires en plus grand dangier, qu'il ne s'envellopast en une guerre contre le Roy d'Espaigne, et que les aultres ne l'habandonnassent après l'avoir embarqué. Reste doncques à regarder par quelle aultre voye l'on pourra divertir l'orage, si lesdits Princes composent leurs affaires, et quelle response on fera au Conte Ludovic par celluy qui doibt retourner vers luy. Je suys bien d'advis de continuer en toutes démonstrations de bonne voulunté, par espécial envers ledit Conte, qui a jà reçeu du Roy plus de faveur et de privaulté que les aultres, duquel aussi l'on a plus à doubter pour sa nature ambitieuse et inquiète, pareillement à cause qu'il a plus d'intelligence avec ceulx de ce Royaume qui le troublent aujourdhuy. Mais il ne me semble pas que l'on doyve plus offrir d'intervenir envers le Roy d'Espaigne, car ilz congnoissent assez que pourroit l'intervention du Roy, comme a dit le Conte, et si croy que luy et ses frères useroient de tout aultre moyen plus tost que d'employer cestuy-là, ny ne voudroint qu'il eust si syncère confience entre leurs M. que le Roy d'Espaigne déferast à la prière que luy feroit le Roy pour eulx, ny estiment à l'adventure, coy qu'on leur dye, que S. M. voulust les veoyr en la bonne grace de leur maistre, comme ilz ont esté aultres foys. Quant à leur offrir de s'employer envers l'Empereur, il y auroit plus de couleur; toutesfois je doubte s'ilz se sentiront plus tenuz à vous de cest offre que du précédent, et croiront à l'adventure qu'il ne proceddera pas tant de voulunté

d'accommoder leurs affaires que d'art pour servir aux vostres, et de crainte qu'ils ne vienent avec forses en ce Royaume secourir les Rebelles, dont ilz se pourront tenir plus haultains en nostre endroit, afin de rendre V. M. plus faciles d'accorder aus dits rebelles les conditions qu'ils demandent; car, par les propos que le Conte Ludovic a tenuz a Frégoze, l'on peult juger qu'il veult qu'on croye qu'ilz n'habbandonneront vos dits rebelles. Néantmoings, s'il plaist à V. M. qu'on face la dite offre, sera bon que celuy qu'elles renvoyront, touche ce point dextrement avec les aultres gracieuses démonstrations de bienveillance, et selon qu'il s'appercevera du conte qu'ilz en feront, il y pourra plus ou moings insister, tendent tousjours à persuader au Conte Ludovic que le Roy désire de veoyr les affaires de luy et ses frères accommodées selon leur intention; qu'à ceste fin le trouveront toujours disposé d'employer ses moyens; mais principalement asseurer le dit Conte que, quelque parti qu'il prene en ses dites affaires, le Roy l'aymera tousjours, et le luy fera congnoistre en ce qu il vouldra requérir de la bonne grâce de S. M. Je ne sçay, si au cas que leurs affaires s'accommodent avec le Roy d'Espaigne, le dit Conte, qui a grand cueur, peu de biens, et se tiendra en Almaigne, comme il est vraysemblable, prendroit vouluntiers quelque honeste pension du Roy; chose que l'on ne doibt peult-estre espargner, si par ce moyen on le gardoit d'attenter a nostre préjudice, ny pareillement autres moyens de libéralité et d'amys, si par iceulx le dit Conte se peult divertir[1] de mal faire. — Quant à la responce particulière que l'on doibt faire sur les articles apportés par Frégoze, si le Roy est résolu de s'embarquer,

1573. Avril.

[1] détourner.

1573. semble que l'on doibt faire dire au Conte ce qui a esté cy-
Avril. dessus touché, quelque parti qu'il prene, ou de continuer la guerre, ou d'accorder, S. M. le favorisera et aydera tousjours de ses bons moyens, se confiant aussi que le dit Conte luy correspondrá de mesme voulunté; mais que le Roy ne le veult amuser de parolles ny rien promettre qu'il ne soit de ceste heure bien asseuré de povoir accomplir à jour nommé; que chacun scet les extresmes despenses que S. M. a continuellement supportées depuis sept ans, et qu'il a encores à présent sur les bras les grandes sommes qu'il doibt en Almaigne aux colonels et reitres, desquelles S. M. désire s'acquitter; que par ces causes elle ne pourroit pas secourir le dit Conte de ce qui luy seroit nécessaire et à terme préfix, comme requiert la guerre; car elle n'a les deniers contents, ny les marchans qui les peussent fournir. Que de petitte somme le dit Conte ne se pourroit guères prévaloir en affaires de telle importance que ceulx de la guerre, laquelle on ne finist pas quant on veult. Que de toutes ces choses S. M. [n'a] voulu franchement et syncèrement rendre le dit Conte capable plus tost que luy donner espérance dont il ne se trouvast après entièrement satisfait. L'on pourra dire qu'il n'est expédient de monstrer que le Roy soit pauvre, comme Frégoze par son discours m'en a touché quelque mot avec bien apparente raison. Je confesse qu'on le doibt le plus que l'on peult évitter, mais il y a moings de mal faire cognoistre aux amys que le reffuz qu'on leur fait vient de faulte de moyens et commodité, que de bonne voulunté; oultre qu'il ne semble à propoz de dire au Conte chose qui luy face penser que le Roy soit meu de crainte ou de respect d'amitié du dit Roy d'Espaigne.— La résolution que prendra

le dit Conte en ceste négociation de Frégoze despend de 1573.
deux points, l'ung du succez de leurs affaires avec le Roy Avril.
d'Espaigne, l'aultre de l'yssue des vostres avec voz subjects de leur religion. Quant au premier, il veult que vous croyez qu'il ne tient qu'à eulx que leurs dites affaires ne sont accommodées à leur advantage: si est-ce une besongne qui ne se peult desmeller sans beaucoup de disputes et d'assembleés d'hommes depputés à ceste fin; car il n'est pas question des affaires des dits Princes seulement, mais des pays et villes qui leur ont adhéré, que les dits Princes ne peuvent avec leur honeur habbandonner, et n'est aussi à présumer qu'ilz le facent; or devant que les articles des demandes de toutes les pars soint accordés, qu'on ayt regardé aux seuretés, et que les difficultés soint résolues, il y a du temps pour ce. Je n'estime pas que cest accord, ores que toutes les parties le voulussent, puisse estre asseuré ny passé de deux moys. Il seroit difficile que ce pendant le dit Conte Ludovic intermist[1] le dit affaire, ny qu'il s'esloigna de ces lieux-là pour vacquer à aultre chose; car de là despend, se peult dire, la fortune de luy et de ses frères, et n'ignore pas à qui ilz ont à faire. Si Frégoze, quant il retournera, povoit pénétrer ès particulières conditions qui sont proposées pour venir à cest accord, ce seroit pour mieux esclaircir V. M. a se conduire, car selon le vent on change les veles.[2] — Quant au second point, de l'yssue que prendront les affaires dedans ce Royaume, je ne veulx doubter que le dit Conte, ses frères, et les Princes d'Almaigne ne favorisent, de ce qu'ils pourront, voz rebelles, ou pour obtenir ce qu'ilz demanderont par composition gratieuse, ou se

[1] interrompit (*intermittere*) [2] voiles

1573. Avril. maintenir avec les armes. Si les villes assiégées, spécialement la Rochelle, peult [se] recouvrer de dans ce moys, l'on trouvera le dit Conte plus gracieulx et traittable; ny luy ou aultre ne s'ingéreront pas facilement à conduyre des reitres pour venir en ce Royaume. Aussi vos dits subjects en ce cas n'assembleront deniers, ny ne trouveront crédit pour payer ou respondre de la solde; et, comme vos voysins verront vos affaires prospérer, ilz se contiendront. Mais si au contraire, le dit Conte se rendra plus dur, et, s'il ne peult mal faire, si vouldra-il tenir V. M. en crainte pour les contraindre d'accorder ce que requièront les dits rebelles; les aultres Princes feront de mesme pour donner cueur ausdits rebelles et remuer toutes les mauvaises humeurs qui pevent troubler cest Estat. Oultre il y a dangier qu'il soit lors facile à vos dits subjects d'assembler quelque somme et trouver crédit pour lever ung numbre de reitres soubz la conduitte d'ung chef, qui n'aura que perdre et ne craindra d'offenser, lesquelz on jettera dans ce Royaume, si V. M. ne leur ferment le passage, selon que naguères leur proposoit Monseigneur le Maréchal de Tavanes.

Madame, lisant ce qu'a mis par escrit Frégoze de tous les propoz qu'on luy a tenuz en son voyage, spécialement le Seigneur de Chombert, j'ay congneu que sur ceste mort du Duc Jehan-Guillaume V. M. seront importunées de plusieurs endroits de prendre nouveaulx serviteurs en Almaigne, et chacun, pour vous persuader selon ses afections, scet bien prendre et colorer la qualité des personnes qu'il veult introduyre, mais je vous suplie très-humblement croyre que le plus grand mal qu'on pourroit faire pour le service de V. M. est de multiplier le numbre; et

pleust à Dieu qu'il feust beaucoup moindre qu'il n'est; 1573.
car vos malcontentements, les jalouzies et envyes de ces Avril.
gens-là nuysent à la réputation du Roy et de ses affaires plus qu'on ne sçauroit dire. Ils ne se meuvent la pluspart d'honneur, de raison, ny de vérité qu'on leur puisse montrer; ilz n'ont devant les yeulx que leur avarice. V. M. scet à quelle somme revienent les pensions que le Roy donne aujourd'huy en Almaigne, sans comparaison excédentes celles du temps du Roy Françoys vostre beau-père; car, pour dix mille livres, il y en a maintenant cent mil; et si ne les fault plus appeler pensions, mais tribut. Car depuys qu'elles sont une fois accordées, quelque faulte de finances qu'aye le Roy, il les fault payer et coy[1] qu'on leur face, ne les peult-on jamais contenter. V. M. considérera, s'il luy plaist, que depuis deux ans le Roy a retenu le Conte Wolrats de Mantsfeld à grosse pension, et est sur le poinct d'avoir le Duc Jehan-Cazimir, qui est de mesme qualité qu'estoit le Duc Jehan-Guillaume et ne se contentera de guères moindre entretenement; pourtant seroit-il beaucoup meilleur contenter ceulx qu'on a jà retenuz, que de croistre le numbre d'aultres nouveaulx, et charger vos finances plus qu'elles ne pourront porter; mais je m'ingère trop avant, je le congnoys bien, et suplie V. M. me le pardonner.

Madame, je prie Dieu donner à V. M. très heureuse et très longue vie.

De Bloys, le 11 d'avril 1573.

Vostre très-humble et très-obéissant subject et serviteur,

DE MORVILLIERS.

[1] quoi.

52.

1573. Avril. De Vulcob au Roi Charles IX : Vienne, 17 avril (*MS. P. C. 397). — L'Empereur s'efforce de pacifier les Pays-Bas.

...Il est venu ici advis d'Italie que le mariage se doit faire de la fille du Duc de Medine, ou, comme les autres ont escrit, du Duc d'Albe avec le fils du Prince d'Orange; mais on ne le croyt pas, bien que ce soit chose qui avec le temps se peut faire, encore sans le consentement du Prince, puisque le fils est en Espaigne.... Je tiens pour certain que l'Empereur s'est fort empesché de la pacification des troubles des Pays-Bas, et nonobstant qu'elle ne soit, comme il n'y a encor aparence, pour réussir selon son desseign, et pour autant qu'il pourroit bien la pourchasser encores par quelques autres moyens, je me délibère de faire venir à propos le mieux que je pourray pour luy dire là-dessus ce qu'il plaist à V. M. me commander. Qui pourra servir non seullement pour obvier à ce qui se peult craindre de la part du Prince d'Orange et Conte Ludovic, s'ils avoient accommodés leurs affaires avecques le Roy Catholique, mais aussy pour descouvrir s'il y a encore quelqu'espérance cachée de la dite pacification et du dit accommodement....

53.

La Reine-Mère à G. de Schonberg : Fontainebleau, 21 avril (contresignée par Brulart. *MS. P. C. 400). — Le Roi délibère sur les propositions du Comte Louis de Nassau.

J'ay faict veoir au Roy ce que vous me mandez par

vostre lettre du 23 mars (1) des choses qui se sont passées entre vous et le Conte Ludovicq, lesquelles sont de telle importance qu'elles méritent bien y penser meurement; et quand le Roy en aura eu le loisir, il ne faudra de redépescher incontinent vers le dict Conte Ludovicq le Seigneur de Frégouse. Cependant, s'il communicque avec vous par lettres, ou vous le rencontrez en continuant votre voyage, vous le pourrez asseurer que Monseigneur et filz le mercye de la bonne et singulière affection qu'il monstre luy porter, laquelle il recognoistra tousjours envers luy et le Prince d'Orange son frère, en toutes les occasions qui s'en pourront présenter: remectant à le luy faire plus amplement entendre et son intention sur plusieurs autres choses par le dict Seigneur de Frégouse qu'il a délibéré de luy redépescher dedans peu de temps....

1573. Avril.

54.

Le Roi Charles IX à G. de Schonberg: Fontainebleau, 3 mai (contresignée par Brulart. *MS. P. C. 400). — Interrogatoire du Baron de Rhingrave sur une prétendue tentative d'empoisonnement du Comte Louis de Nassau.

..J'ay redépesché le Seigneur de Frégouse vers le Conte Ludovicq.... L'on a faict icy venir le Baron de Ringrave pour l'interroger sur ce que le Conte Ludovicq vous a dict luy avoir esté rapporté de sa part.... lequel a déclaré que la vérité est telle, qu'il n'estoyt venu à la court, ni avoyt veu la Royne Madame ma mère assez longtemps auparavant qu'il entrast dedans Montz, et que tout ce qui avoit

(1) 23 *mars*. Voyez n°. 43.

1573. esté rapporté de luy au Conte estoyt chose controuvée
Mai. par celuy qui en avoit esté le porteur; et mesme qu'il n'avoit point escript au Conte, de sorte que les lettres quil luy pourroit avoir esté baillées soubzsignées de son nom doivent avoir esté falsifiées; de quoy j'ay faict advertir le Conte, et ce pendant le Baron est tousjours retenu par deçà pour plus ample vérification de ce faict, pour laquelle j'eussc désiré que le Baron eust peu estre près de celuy que a retenu prisonnier le Conte Ludovicq, affin qu'il en eust mieulx le cueur esclercy, et cogneust à l'oeil comme il y eust procédé sincèrement....

55.

Le Roi Charles IX au Sr. de St. Goard: Fontainebleau, 10 mai (†MS. P. St. G. H. 228, vol. 792). — Sur une dépêche de l'Ambassadeur d'Espagne à Philippe II, relative aux négociations du Roi de France avec le Comte Louis de Nassau.

Monsieur de St. Goard, je suis adverti que Don Diégo de Çuniga faict présentement une despêche au Roy Catholicque, par laquelle il luy mande qu'il doibt plus que jamais faire tout ce quil luy sera possible pour composer ses affaires des Pays-Bas avecques le Prince d'Orange, d'autant qu'il est tout certain que je faicts conduire une praticque avecques luy et le Conte Ludovicq son frère, laquelle luy est très dommageable; et qu'ainsi ne soit, j'ay faict constituer ung Allemant prisonnier, lequel on dict estre bastard du Ringrave, pour justifier envers le Prince d'Orange et le Conte Ludovicq une chose que on leur a faict entendre; assavoir que la Royne, ma dame et mère, avoit dépesché quelques hommes pour les empoi-

sonner: supliant ledit Roy son maistre croire cecy estre 1573.
véritable, d'autant qu'il y veoit fort clair; et davantage Mai.
sçait asseurément que l'on est après à traicter et conclurre une composition avecques ceulx de la Rochelle et autres révoltez de ce roiaume, et quant je debvrois là faire la plus vilaine et deshonneste que j'aie poinct encores faicte, que néanmoins elle se fera, affin de parfaire, avecques le Prince d'Orange et son frère, au préjudice du service du Roy la praticque encommancée, par quoy l'admoneste d'y pourveoir au plus tost: chose, Monsieur de St. Goart, que je vous ay bien voullu faire incontinant sçavoir, non pour en parler au Roy Catholicque ny autre, mais affin d'estre instruict pour en respondre si d'avanture vous en oyez dire quelque chose. Il est vray que j'ay faict constituer prisonnier ledit bastard de Ringrave, aiant sçeu qu'entre autres malédissenses[1] qui se publient de moy et de la Royne, ma dame et mère, en Allemaigne, affin d'irriter les Princes de l'Allemaigne à l'encontre de nous, on a voulu dire que nous avions envoié gens pour user d'empoisonnemens, et d'autant que cestuycy a esté soubçonné et blasmé d'avoir faict semer pareilz bruicts, j'en ay voullu sçavoir la vérité; non pour nous justiffier envers le Prince et son frère, mais pour le faire très rigoureusement pugnir, comme mon subject quil est habitué et marié en mon roiaume, s'il est advéré quil ayt faict un acte si meschant; ainsi que doibvent faire tous Princes qui sont jaloux de leur honneur et réputation, lesquels ont auctorité et pouvoir sur leurs subjects. — Pour le regard de la composition qu'il dict que je veulx faire avecques ceulx de la Rochelle et autres

[1] médisances (*maledicentiae*).

1573. rebelles de mon roiaume, quant mes subjects seront si
Mai. sages que de se contanter des conditions licites, je seray tousjours plus aise de les conserver qu'autrement; toutesfois comme ils sont obstinez en leur opinion, j'espère, moiennant la gràce de Dieu, me faire randre l'obéissance qu'il apartient par les voies convenables, et ne rien faire qui soit contrevenant à l'honneur et dignité d'un Prince très Chrestien, duquel j'ay jusques icy faict les œuvres....

56.

G. de Schonberg au Roi Charles IX: Dresde, 12 mai (MS. P. C. 400). — Intentions du Comte Louis de Nassau.

....Adam Weise me mande que les Estats delà le Rhin assavoir de l'Alsatie et de ces environs (c'est la ligue que je vous ay donné advis dès l'année passée se brasser, mener, et conduire par le Collonel Swendy) font retenue de beaucoup de collonels et capitaines, et qu'ils font faire monstres de leurs subjects et vassaulx. Quand à luy, qu'il ne sçait ce qu'ilz ont en opinion de faire, mais qu'il pense bien que ce n'est pas pour les Huguenoz de la France, veu que Swendy est de la partye. Ceste opinion (que tel préparatif ne se face en faveur des Rochelois) me confirme la lettre que le Conte Ludovicq m'a escrit de sa propre main et laquelle je vous envoie.... car je m'asseure, s'il y avoit quelque anguille sous roche, que le Conte Ludovicq en seroit de la partie. Or ne puis-je croyre qu'il voulust user du langaige qu'il faict et principalement par lettres, moins encores me peux-je persuader qu'il voulust (s'il n'avoit faict une résolution en son esprit de s'acquérir et conserver vostre faveur et bienveillance) s'ingérer

aux affayres de Poulogne, lesquelles il sçait toucher tant 1573.
au cueur de l'Empereur et Roy d'Espaigne et touts ceulx Mai.
qui ayment l'Empereur; veu le beau party qui se présente au Prince d'Orange pour le recouvrement de ses biens et la pacification du Pays-Bas, dont il frustreroit le Prince d'Orange et le Pays-Bas totalement, si on le vist embarqué et empesché ailleurs (ne craignant l'Espagnol entreprinse aulcune de ce costé de deçà, si elle ne [fust] pour les menées et pratiques du Conte). Je ne veulx toutesfois respondre de l'intention de personne que de la mienne, ni asseurer que le Conte n'aye ainsi différé à envoyer son homme qui doibt faire le voiage de Poulogne, par devers moy, pour voir premièrement quelle [déclaration] V. M. feroist sur ce qu'a esté traicté avecques luy à Franckfort. Mais vous avez le moyen prest entre les mains de vous garantir de toutes soupçons des menées et entreprinses de ce personnaige-là, qui est ung des plus dangereux et que vous avez occasion de craindre le plus, pour beaucoup grandes considérations, et principalement à cause du singulier crédit et autorité qu'il a auprès de tous les Princes Protestants. Or j'ay escrit au Conte.... que pour plusieurs importantes raisons (que V. M. jugera bien aisément, je presse le Conte en ma lettre de faire acheminer son homme vers Leipsick; mais mon intention n'est pas pourtant de le faire passer oultre sans que j'en aye votre exprès commandement, ou bien que Monsieur de Valence (1) me le mande suivant l'advis que je luy en ay donné de Brunswick.....

(1) *M. de Valence.* Montluc, Evêque de Valence, négociateur pour le Duc d'Anjou en Pologne.

57.

1573. Mai. G. de Schonberg au Chancelier Brulart: Dresde, 12 mai (MS. P. C. 400). — L'Electeur de Saxe a reçu à Vienne des impressions fâcheuses relativement à la St. Barthélemy.

....Les malheureuses et détestables impressions qu'on a données à Vienne à l'Electeur de Saxe des actions passées et déportements présens de leurs M., nous rendent de jour en jour plus odieux.... L'Electeur de Saxe faict sa diette, qui est la cause que je ne négocie point avec luy en personne, ains avec le Docteur Cracau; pour la mesme raison, et veu qu'un Ambassadeur de l'Empereur y venoyt (auquel je m'assuroys bien qu'on feroyt, pour le moings la Princesse (1) et les Conseillers de sa faction, plus de caraisse qu'à moy), je me suys retiré à Leypzic, qui n'est qu'à six lieues de là où est pour le présent l'Electeur, et traictons à ceste heure par lettres, et est toute la dispute encores sur les derniers événemens de la France, contre lesquels l'Electeur est beaucoup plus aigre qu'il n'estoyt à mon aultre voyaige, depuys qu'il a esté en l'escole à Vienne. Car vous ne luy osteriez hors de la teste que le Roy n'aye permys à Monsieur de Guyse (et ce avant que l'Admiral fust blessé au bras) de tuer, mais non pas de blesser l'Admiral; *item*, que c'est le mot du guet qu'ont tous les gouverneurs et officiers des pays et villes de S. M., si on peult attraper ung Huguenoz, qui soit homme de faction et de menée, et qui aye crédit parmis ces gens là, qu'on luy face acroire qu'il ayt mangé le lard et que là dessus on l'envoye *ad mortuos* : je vous laisse à penser,

(1) *La Pr.* Anne de Danemarck.

ayant ceste fantaisie inprimée en la teste, quelle opinion 1573.
il peult avoir des actions de leurs Majestez.... Mai.

58.

G. de Schonberg à la Reine-Mère: Leipsick, 19 mai (MS. P. C. 400). — Différend entre l'Empereur et l'Electeur de Saxe.

Madame, le bon Dieu faict tousjours pour nous; l'homme (1) duquel je parle en la lettre du Roy, m'a dict en extrêmement grande confiance que de jour en jour il s'allume davantage une certaine altération au cueur de l'Electeur de Saxe contre l'Empereur; pour ce que l'Empereur se formalise que l'Electeur de Saxe s'est impiété[1] de la Souveraine tutelle des enfans du Duc Jan-Guillaume (et sans l'en advertir pas seullement), veu qu'elle luy appartint, comme estant chef et superieur des Princes mineurs de la Germanye. J'espère qu'avecque l'aide de Dieu cela rompera l'assignation de la journée impériale; pour le moings donnera ceste picque de l'Electeur ung croc en jambe à touts les desseins de l'Empereur. Or veu que la veufe (2), laquelle est plus animée contre l'Electeur de Saxe que contre le Turc, s'accoste et appuye de l'Empereur, je différeray de m'aller condouloir de la part de V. M. avecques elle de la mort de feu son Seigneur et mary, considérant que cela offenceroit sur ces entrefaictes icy le dict l'Electeur...»

---

(1) *l'homme*. Cet homme est désigné dans d'autres endroits de cette lettre par «celui qui tient constantement le party de V. M.»

(2) *la veufe*. Dorothée Suzanne, fille de l'Electeur Palatin.

[1] ingéré.

59.

1573. Mai. St. Goard au Roi Charles IX: Madrid, 20 mai. — Desseins du Duc Jean-Casimir sur Besançon.

....(Les Espagnols) ont ung advertissemeut de Besançon du troisièsme d'apvril que ceulx de Genesve ont tant brassé que le Conte Pallatin a esté reçeu bourgeois de Berne, lequel prétend confédérer avecques tous les cantons Luthériens, affin que le Cazemir, soubz leurs ailles, avecques le crédit de ceulx de Genesve, ayt meilleur moyen de faire gens comme il faict, et les tirer d'Allemaigne pour troubler de nouveau la France. Mais, pour ce que les trois principaulx Luthériens qui sont dans Bezançon, qui se nomment Chafrey, Recy, et Malarme, ont quelque intelligence avecques le Conte Pallatin, et sont assistez des Princes d'Allemaigne Luthériens, ils doubtent bien icy que, soubz cette faincte, ledit Cazemir ne veueille avoir passaige par le Conté de Bourgongne pour s'impatronizer par ceste voyée[1] la cité de Bezançon, disant que les banoz[2] d'icelle en font quelque motif, qui seroit la totalle ruyne du dit Conté. Il m'a semblé très à propos que je feisse cest advertissement à V. M., comme sçaichant que icy ils ne l'ont mis à mespris, et que pour ceste occazion ils ont aussytost dépesché ung courrier vers l'Empereur, duquel l'on espère tous les jours l'Ambassadeur, estant party depuis quelques jours celluy qui y estoit de longtemps. Pour les affaires de Levant ils ne sçavent encores à quoy se résouldre, se plaignant extrêmement que les Véniciens les ayent ainsy trompez....

[1] voie. [2] bannis.

60.

G. de Schonberg à la Reine-Mère: Eckersberge[1], 26 mai (MS. P. C. 400). — Le Comte Louis de Nassau se défie de la Reine d'Angleterre et désire que le Roi de France prenne enfin une résolution. L'Empereur travaille à la pacification des Pays-Bas. 1573. Mai.

Madame, le Conte Ludovicq m'a donné advis par le Dr Arnold Rosenberg (1), et ce pour le mander à V. M. (à la chairge toutesfois qu'il ne fust nommé à aultre personne qu'à V. M., les suppliant très humblement de ne dire point le tenir de luy) que le Roy d'Espaigne à faict entendre et asseurer, pour aussy vray que l'Evangille, à la Reyne d'Angleterre, que le Roy briguoit des estranges menées en Escosse à l'encontre d'elle et de son Estat: adjoustant le Roy d'Espaigne qu'il avoit esté sollicité de se mettre de la partie. Le Conte doubte fort que, sous l'ombre de la négociation du commerce (dont-il n'est guaires content, encores qu'elle l'aye tant asseurée que ce n'est pour en rien préjudicier aux adhérans du Prince d'Orange) on n'aye traicté et traicte encores quelque chose de plus d'importance. Il se plaint au surplus grandement de quoy il n'a aulcune nouvelle de ce que V. M. sçayt, et a commandé au Docteur de me dire librement, en ces propres termes, que les affaires du Pays-Bas sont en tel estat que pour la longueur du Roy en sa négociation on sera con-

(1) *A. Rosenberg:* «Docteur ès droits; c'est celuy qui barangua »si bravement en la dernière diette de Spire pour les Seigneurs et »Estas du Pays-Bas contre le Gouvernement Espagnol» (Schonberg au Roi; 26 mai: MS. P. C. 400).

[1] *Petite ville de Thuringe, au N. de Weimar.*

1573. traint de prendre parti. Là-dessus je luy ay faict entendre
Mai. ce que V. M. m'ont mandé touchant le retour de Frégouse, lequel seroit en brief asseurément auprès de luy. Le Docteur m'a dict aussy que le Conte Ludovicq faisoit des secrètes et grandes retenues de reistres et gens de guerre en Westphalie et ès environs, sous espérance qu'il tombera d'accord avecques le Roy de ce que vous sçavez.... D'une chose peulx-je au surplus asseurer certainement V. M., que l'Empereur ne travaillast jamais tant à chose qui faict à la pacification des Pays-Bas, car on luy faict acroire que son second fils sera mis Gouverneur du Pais-Bas, auquel on ordonnera le grand Commendador et Gouverneur de Milan pour Chef du Conseil et Superintendant de toutes les affaires, adjoustant que ci-après on luy baillera le dict Pays-Bas en dot avecques la fille du Roy Catholique. Ung Electeur qui le peult sçavoir, l'a dict à ung de vos Collonels en très grande confiance, qui me faict y adjouster davantaige de foy...

61.

G. de Schonberg à Mr. de Limoges: Eckersbergc, 26 mai (MS. P. C. 400). — Il regrette qu'on ne prenne pas de résolution dans l'affaire du Comte Louis de Nassau.

Monsieur, nos anciens ennemis sont en beau chemin de bien faire leurs affaires en Angleterre et au Pays-Bas; ce será après à nous à nous guarder du chocq: je maudis du meilleur du cueur la très méchante et très malheureuse rebelle opiniastreté des Rochellois, tant elle me faict de maulx; et je pense bien que celle-là est aussy cause qu'on ne se résould point de l'affaire du Conte Ludovicq. Or

crains-je infiniment que nous n'ayons à souffrir, si nous 1573.
laissons eschapper ce moyen propre pour travailler noz Mai.
anciens ennemis; pour nous guarantir de leurs entreprinses; pour mettre en besoigne le Conte Ludovicq et l'enbarquer ailleurs; et pour nous rendre de rechef favorables ceulx que la malice du temps et leurs faulses impressions ont estrangé de nous. Toutesfois leurs Majestés sont assez sages, ils sçauront bien a quoy se tenir. — Monsieur, assistant à la lecture de la lettre de créance et l'instruction que le Conte Ludovicq avoit baillé au Docteur Rosenberg pour les Protestants de Poulogne, vous sçaurez bien ramentevoir à leurs Majestés que c'est le Conte Ludovicq qui escrit, et escrit aux Protestants de Poulogne; par ainsi il ne se fault formalizer qu'il n'avoue la faulte de l'Admiral...

62.

Le Comte Louis au Roi Charles IX: Siegen, 1 juin (Remonstrance faicte au Roy par le Conte Ludovic de Nassau touchant les moyens de remédier aux troubles du royaulme: †MS. P. Archives de Simancas, B. 35¹).

Monseigneur, le Conte Ludovic de Nassau, selon le zèle qu'il a au bon succez des affaires du Roy, ayant naguières à Francfort discouru, à coeur ouvert et librement, avec les Sieurs de Schombert et Fregouze, et depuis avec le dict de Schombert à Cassel, estime que S. M. aura le tout entendu tant par lettres du Sieur de Schombert que véritablement par le dict Fregouze, et espéroit qu'elle auroit reçu le tout d'aussi bonne part comme il estoit d'ung coeur affectionné à son service. Toutesfois le Seigneur Conte a veu par l'instruction du dict Frégouze

1573. naguières retourné vers luy, et entendu bien amplement
Juin. par ses propos, que S. M. voulloit le tout interpréter comme si on luy voulloit donner loy en son royaulme; cependant l'intencion du dit Seigneur Conte n'estoit telle, ains de franchement et rondement monstrer à S. M. les seuls moyens qu'il cognoissoit y avoir pour parvenir à ce qu'il prétendoit, sçavoir à contracter une ferme amitié et bonne intelligence avec les Princes Protestans, pour faire perdre et évanouir le maulvais bruit qui court par tout de sa dite M., tant en devis ordinaires, peintures, que livres diffamatoires, et à ce qu'elle se peult asseurer d'une bonne assistance contre le Roy d'Espaigne, duquel elle descouvre tous les jours beaucoup de maulvaises voulun-tez en son endroict; et d'autant que ceste interprétation faict que le Seigneur Conte craint que on n'ayt faict entendre à S. M. ce qu'il désire qu'elle sache et qu'il juge en saine conscience ce qui est convenable pour parvenir au bien où S. M. tend, il luy a despesché le Seigneur Chastelier (1), pour l'informer bien particulièrement de sa conception et de ce qu'il voit expédient pour obtenir ce qu'elle veult; supliant S. M. de croire que ce n'est d'aulcune

(1) *Chastelier.* Honorat Prévost Sieur de Chastelier. Il fut envoyé en 1567 par les Huguenots en Allemagne, spécialement aussi vers l'Electeur Palatin; la découverte du rapport qu'il lui fit sur les affaires de France (pièce intéressante et que nous espérons voir publier) est un des heureux résultats qu'ont eu les laborieuses recherches de M. le Docteur *Janssen*, second Conservateur du Musée d'Antiquités à Leide, dans les Archives du Prince de Hohenzollern-Sigmaringen à 's Heerenberg. Il est probable qu'alors Chastelier devoit aussi engager le Prince d'Orange à faire cause commune avec Condé et Coligny (Tom. III, pag. 1?

passion particulière ou affection qu'il ayt à aultre chose que la voir en meilleure réputation qu'elle n'est entre les Princes et potentats estrangiers, et l'eslongner de la ruyne qui la menace de si près. 1573. Juin.

Ces moyens estoient que S. M., pour venir au dessus de ses fins avec les dicts Seigneurs Princes Protestans de recouvrir la réputation dont les excez passez l'ont despouillé, cessast en premier lieu de faire la guerre à ses subjectz de la religion, qui est le vray et seul fondement sur lequel elle peult rebastir de nouveau sa réputation et tout ce qu'elle voudra avec les dicts Princes; car aultrement il n'est possible de rien avoir. Ils fondent tous leurs comportemens sur cela, car ilz ne pourront jamais espérer ferme amitié et alliance avec S. M., pendant qu'elle [se] monstrera tant contre eulx en ce poinct principal de la religion, qui a tant de commandementz sur les actions des hommes, partant qu'il est nécessaire, pour donner le blanc[1] où S. M. a les yeulx fichez, qu'elle laisse premièrement ses subjectz de la religion en paix. Et, affin que S. M. pense que ce ne sont point discours en l'air, le Seigneur Conte le supplie de se souvenir que çà esté la source de la réputation qu'elle avoit, et d'avoir mémoire de ce qu'il luy dict le premier jour qu'il arriva après[2] Loys (1) au soir, et plusieurs fois encoires pendant le traieté du mariage du Roy de Navarre, que, pour ce que S. M. avoit tant tra-

---

(1) *Loys.* Apparemment *Bloys.* « Le Roi fit venir à lui (en 1572) »desguisez en secret au jardins de Blois le Comte Ludovic et la »Noue pour traitter de la guerre de Flandres.» *D'Aubigné*, II, 1, p. 5.

[1] but (*het wit*). [2] près de.

1573. vaillé à mettre paix entre ses subjetz et libéralement
Juin. permis à iceulx l'exercisse de la religion, les dicts Seigneurs Princes désirant estre tousjours conservez en semblable liberté, luy portoient si bonne affection que, dévisans quelque fois entre eulx, ilz soubhaitoient l'avoir pour Seigneur, le cas advenant qu'on en deust faire élection.

Désiroient [unanimement] S. M. soubhaitans son advénement en grandeur, n'ayans rien plus ordinaire en leurs bouches que ses louanges, parquoy le dict Seigneur Conte dict lors à S. M. qu'il espéroit ung jour luy voir la couronne impérialle sur la teste. Que S. M. croye que cela ne venoit point de luy, mais de ceulx qui en ont l'authorité et la puissance; qui, le voyans tellement résolu à la conservation de son Edict de pacification, faysoient leur compte de l'eslire Roy des Romains, en quoy S. M. eust eu cest adventaige d'estre appellée en si grande dignité que les aultres Princes ont accoustemé de briguer et pourchasser par tous moyens, et proposer à ceste fin toutes les plus avantaigeuses conditions qu'ilz peuvent: comme mesme l'Empereur, qui est à présent beau-père de S. M, n'eust jamais esté esleu sans une curieuse solicitude et promesses solemnelles qu'il fist; entre plusieurs aultres il jura de maintenir chascun en la liberté de sa conscience et exercisse de la relligion. C'estoit la mesme raison pour quoy ceulx du Pais-Bas, voyant leur Prince se départir des promesses qu'il leur avoit faictes et des conditions auxquelles il estoit obligé, et que S. M. traictoit si humainement ses subjectz, le souhaitoient de tout leur coeur souverain Seigneur et se jectoient entre ses bras, affin d'avoir la liberté de leur conscience et l'exercisse de la

religion, et en général jouir de mesme bénéfice que faisoient alors les subjectz de S. M. par sa permission. 1573. Juin.

C'estoit la mesme et principalle raison [qui] meu[1] la Royne d'Angleterre de faire alliance avec S. M. peu avant le massacre. Qu'aujourd'huy au contraire sa dicte M. est proche de sa ruyne, son Estat [abbaye[2]] de toutes pars, et que abandonné en proye à qui s'en vouldra investir; d'aultant que, pour avoir, par l'excez dernier et les guerres faictes auparavant, voullu forcer les consciences de ses subjectz, il est tellement destitué de noblesse et de gens de guerre, voire de la plus fort colomne de sa couronne, qui est l'amour et bienvueillance de ses subjectz, qu'elle resemble à ung viel bastiment qu'on appuye tous les jours de quelques pillotis, mais enfin on ne le peult empescher de tomber.

Que S. M. voit l'Espagnol, son ennemy mortel, faire ses choux gras[3] de la désolation de ses affaires, se rire à gorge ouverte de ses malheurs, et employer toute son industrie et estude à entretenir les troubles en son royaulme; s'asseurant avec bonne raison que c'est le seul moyen de parvenir à ses fins sans coup frapper, veu que desjà, tant les guerres passées que par le dernier massacre et troubles présens, l'Espagnol a plus affoibli S. M. que s'il eust faict la guerre trente ans.

Que l'Espagnol en oultre se sert de l'excez dernier, partout où il peult, contre S. M., comme il a naguières faict en Pologne, ainsi que S. M. l'a assés entendu, et que çà esté la seulle cause de la courtoisie et fidélité dont le Duc d'Albe a ussé envers le Conte à la prinse de la ville de Monts; comme il a depuis dict à plusieurs que c'estoit

[1] engagea, a mû. [2] abaissé. [3] ses délices.

1573. pour monstrer qu'il ne vouldroit point avoir faict ung si
Juin. meschant acte qu'avoit faict le Roy de France, et qu'il n'estoit point marry de ce qui estoit advenu à feu Monsieur l'Admiral, parcequ'il estoit ennemy capital de son Roy, mais aymeroit mieulx avoir perdu les deulx mains que l'avoir faict. Que S. M. continuat à faire la guerre à ceulx de la religion et ne les point endurer en son royaulme, le Conte le peult asseurer que Monsieur son frère, le laissant en cest estat pour aller en Pollogne, n'y sera jamais le bienvenu, ains ceulx du pais estimans qu'il arrive là pour brouiller les afaires, et que les dicts Sieurs Princes pour semblable occasion, au lieu d'aller au devant par tous les endroictz de son chemin pour luy faire honneur, s'en reculeront de dix lieues loing de peur de le voir; et, [si] au contraire, devant que partir, il se rend moyenneur d'une bonne paix en France, il sera receu, aymé et honnoré autant qu'on pourroit estimer, et les dicts Sieurs Princes l'atendront au passage, pour luy faire tout l'honneur et honneste réception dont ils se pourront adviser.

Que S. M. demourant en sa résolution où elle est aujourd'huy, le Sieur Conte ne voit pas qu'il y aye à propos que l'Electeur Palatin envoye vers la Royne d'Angleterre pour le parachévement du mariage de Monseigneur le Duc et d'elle, et encores moings que ce soit jamais du consentement du dict Sieur Electeur que le Prince Casimir son fils entre au service de S. M., comme le dict Sieur Conte de sa part s'asseure qu'il ne proffiteroit pas beaucoup de l'en solliciter, et ne le pourroit faire aussi en saine conscience, pendant que S. M. sera bandée contre ceulx de la religion.

Que S. M. a toutes les honnestes occasions qu'elle

pourroit soubhaiter pour retirer le bras armé de ses subjectz et cesser de leur faire la guerre, sur ce qu'estant Monseigneur son frère esleu Roy de Pollogne, et désirant y estre bien receu et avec une asseurance de tous ceulx du pais qu'il sera non pas pour les molester au faict de leur conscience, mais pour les entretenir en la liberté où il les aura trouvé, il peult aussi luy-mesme, comme aussi Monseigneur le Duc son frère pour semblable occasion, moyenner envers S. M. qu'elle cesse de tourmenter ses subjetz de la religion; que si aultrement Messieurs ses frères partent, l'ung pour aller en Pollogne et l'aultre en Angleterre, oultre que cela leur viendroit mal à propos pour les occasions susdicts, ils laisseront S. M. avec une guerre sur ses bras, de tant plus difficille et dangereuse, qu'elle auroit encores moings de soullagement beaucoup, et, qui pis est, n'auroit personne à qui elle se peust fier de la conduicte de son armée, estans aulcuns très serviteurs affectionez et pensionaires du Roy d'Espaigne, et S. M. se deffiant des aultres à cause des choses passées. 1573. Juin.

Davantaige le Conte ne peult oublier d'advertir S. M. qu'on comence par deçà à se fascher et ennuyer de façons dont on use en France pour négocier, descouvrant qu'on ne procède point rondement et ne se sert-on que de dissimulation, comme ung hameçon; ainsi que naguières avec la Royne d'Angleterre, au traictement du mariage de Monsieur le Duc, on a envoyé soubz main des vaysseaulx de guerre en Escoce pour s'y jecter et entretenir des troubles, et les faire eslargir peu à peu jusques en Angleterre.

Que l'on apperçoit ès lettres et parolles de S. M. tant de faintes qu'on ne se peult fier que de bonne sorte;

1573. Juin. comme après les lettres que S. M. escrivit au dit Seigneur Prince despuis la blessure de Monsieur l'Admiral, luy faisant entendre l'extrême desplaisir qu'elle avoit receu d'ung tel accident et qu'elle en feroit une si exemplaire justice qu'il en seroit mémoire à jamais; à deux jours delà, elle la [fist] assez mal.

Au surplus tant d'asseurance que S. M. a donné despuis la mort du dict Sr Admiral, en tous les lieux et endroictz de son obéisance, qu'elle ne vouloit, ni entendoit qu'on altérast aulcunement son Edict de Pacification, ne se peult accorder avec la guerre qu'elle faict à ses subjectz de la relligion, et mesmes encoires à ce qu'elle dict ne pouvoir endurer aultre religion en son royaulme que la sienne.

Que pour ceste résolution Monseigneur le Prince d'Orange ne peult penser que ce soit d'ung coeur ouvert que S. M. dit qu'elle le veult secourir, à ce qu'elle a faict proposer au Sr Conte sans aulcune condition, et craint-on que cela soit sorti d'une mesme [bourque] que les choses précédentes; d'aultant que les lettres de l'Ambassadeur d'Espaigne, lesquelles puis naguières on esté surprinses venant de France au Duc d'Alve, on voit que la Royne-Mère a tenu ce langage; disant le dict Ambassadeur: je ne puis penser que ces tant Chrestiens veullent faire accord avec ces héréticques; parlant ainsi du dict Seigneur Prince à son desavantaige, tant s'en fault qu'on ayt si bonne affection à l'avancement de ses afaires comme l'on dict.

Le Conte suplie encores S. M. de se remettre devant les yeulx ce qu'il luy a par plusieurs fois dict du Cardinal de Lorrayne, que ses actions estoient tellement suspectes de tous costés pour la grande intelligence qu'il

a avec l'Espagnol que, tant que l'on verroit qu'il auroit 1573.
crédit envers S. M. et manieroit ses afaires, on n'estimeroit Juin.
qu'elle feist et négociast quelque chose rondement et sincèrement; mesme encoires que le bruict est qu'il a faict offre à S. M. d'une grande somme de deniers pour les employer contre ceulx de la relligion. Supplie davantage le Comte S. M. qu'elle ayt souvenance de ce qu'elle luy a plusieurs fois dit, que, recognoissant bien les maulx qui l'avoient assailli de toutes partz et y ayant, par la grâce de Dieu, remedié par la paix qu'elle avoit eu tant de paine à faire, elle se donneroit bien garde d'y retomber; que toutesfois y estan à ceste heure plus que jamais, par le conseil de ceulx qui, soubs ombre de luy rendre suspects ceulx qu'ilz disent chefs de part, [la solicitent] de s'en défaire par quelque moyen que ce fust, comme elle a faict par le massacre dernier, S. M. le peult bien voir que ce n'estoit pas pour se contenter de cela, mais pour le faire, plus que devant, baigner au sang de ses subjestz, affin d'avancer de tant plus sa ruyne qu'ilz ont pourjettée de longue main; laquelle ruyne S. M. peult toutesfois guérir en faisant une bonne paix en son royaulme, et cessant de tourmenter ses pouvres subjectz de la relligion.

Finallement que le Conte désire que S. M. recognust ce point que, encores qu'elle eust reprins toutes les villes que tienent tous ceulx de la religion en son royaulme, il n'auroit pas pourtant exterminé la religion, et considérer que le feu Empereur Charles le quint print non seullement toutes les villes, mais eust entre ses mains ceulx qui s'opposoient à ses desseins, se [saisit] de leur pais d'Allemaigne, d'aultant que c'est une affection enracinée ès coeurs des hommes, qu'on ne peult arracher

1573. Juin. avec les armes. Parquoi le Conte supplie très humblement S. M. que, prenant ses raisons d'aussi bonne part que, sans passion ni afection particulière, mais en rondeur de vérité et saine conscience, il commande au dit Sieur du Chastellier les luy faire entendre, elle les poise et considère de bien près, ne se laissant ainsi flater par ceulx qui font comme les maulvais médecins, ne disans pas aux malades la plus petite partie de leur mal, dont en ensuit la ruyne, mais plustost ceulx qui ne cherchent que son advancement et grandeur. S'il fait cela, les afaires luy succèderont à souhaict, sinon, continuans en ses déportemens, tout ne luy peult réusir qu'à mal et à bander encores davantaige Dieu et les hommes contre luy.

Faict à Sichen [1], ce premier jour de juing 1573.

LOUIS DE NASSAU.

63.

St. Goard au Roi Charles IX: Madrid, 8 juin (*MS. P. St. G. H. 228, vol. 792). — Tentatives de l'Empereur pour pacifier les Pays-Bas.

....L'Empereur fait asseurément tout ce qu'il peult de réconcillier le Prince d'Oranges et les siens avecques le Roy Catholique, aux conditions de les laisser jouir de leurs biens et estats hors des pays du dit Sr Roy, et que, ce faisant, ils désarmeroient et remectroient tout ce qu'ils tiennent sur pié; faisant toutes sortes de remonstrances aux dangiers qui sont qu'il perde ses Estats, s'il veult continuer à les remédier par la force; ce qu'il feroit

[1] Siegen.

en ung jour tout seul, faisant une réconcilliation avecques ses subjects. Mais l'on m'asseure qu'il n'a donné nulle espérance voulloir entendre à nul party. Toutesfois je ne sçay enfin ce qu'il feroit pour remédier ses affaires.... 1573. Juin.

64.

Le Roi Charles IX à G. de Schonberg: 15 juin (contresignée par Brûlart: *MS. P. C. 400). — Il faut dédommager celui que le Comte Louis de Nassau avoit voulu envoyer en Pologne.

....Je trouve bon que vous avez faict bailler 100 Thaler à l'homme du Conte Louis pour s'en retourner à Coulogne, qui me semble somme suffisante pour ses fraix; toutesfoys là où vous jugerez qu'il luy faulsist[1] quelque peu de chose davantage, je désire que vous le luy faictes bailler, plustost qu'il n'eut occasion de se plaindre d'avoir esté mal traicté en s'employant à nous faire service....

65.

La Reine-Mère à G. de Schonberg: 15 juin (contresignée par Brûlart: *MS. P. C. 400). — Réponse au n°. 60.

....Je vous diray qu'il n'est rien de ce que le Roy Catholique a faict dire à la Reyne d'Angleterre que le Roy mon fils faict poursuivre des estranges menées contre la dicte Reyne...., mais ce sont les artifices accoustumés.... Pour le regard des affaires des Pays-Bas, je croy à la vérité qu'ilz sont en assez mauvais termes pour le Prince d'Orange, veu l'heureux succès (1) que a eu puis naguères le

(1) *Succès.* Voyez p. 152, *in f.*

[1] fallut.

1573. Juin. Duc d'Albe sur l'armée de mer du Prince d'Orange et que son désadvantage croistra de beaucoup par ses nouvelles troupes (1) d'Espagnols qui sont puis naguères arrivez au Pays-Bas. Je ne sçay quelle résolution pourra rapporter le Seigneur Frégouse qui a esté dépesché vers le Conte Ludovicq. Mais quand les choses ne se pourront accorder, si est ce qu'il a peu cognoistre par ce qu'il a eu charge de luy dire de la part du Roy, mon Seigneur et fils, qu'il luy porte une entière bonne volunté, qui le doibt retenir de faire chose qui soit au préjudice de ses affaires. Touttesfois vous faictes bien de nous advertir de ses préparatifs.... On ne laissera de tousjours essayer à réduire amiablement la Rochelle..., afin que tous les Princes Protestants cognoissent la sincérité de l'intention du Roy, et combien il est esloigné du désir que l'on veult faire acroire qu'il a à l'extermination de ceulx de la nouvelle religion....

66.

St. Goard au Roi Charles IX: Madrid, 9 juillet (*MS. P. St. G. H. 228, vol. 792). — Il se défie plus ou moins du Roi d'Espagne.

....Les principaux et les premiers (d'Espagne) remarquent (l'élection du Roy de Pologne) comme chose qui arreste du tout le cours à la perfection de leurs grandeurs et prospéritez, ne se pouvant taire en leurs discours d'affecter qu'ils ne disent comme s'ils voulloient pronosticquer que ceste eslection est signifficative d'oster à la maison d'Austriche l'Empire, et au contraire fondement

---

(1) *n. troupes.* Voyez p. 131, *in f.*

et chemin asseuré de le transferer en celle de France, 1573.
meslant avecques cela infiniz discours très envieux des Juillet.
prosperitez et grandeurs de V. M., aiant les aucuns une extrême peur que la Rochelle soit rendue et mise à extrémité, croiant que c'est toute la deffinition de ses affaires. Et croy, selon ce que j'entents qu'ilz disent, que s'ils pouvoient ou auzoient, ils [les] ayderoient à se maintenir, pour donner à V. M. de quoy estre troublée tousjours avecques les siens. Je ne puis juger, ny ne doibs, de l'intention du Roy Catholicque leur maistre, lequel est extrêmement saige dissimulateur, et ne se laisse entendre où il a ses pensées; mais puisque ceulx qui luy sont les plus favoris et plus près de sa personne et plus advancez en son conseil, ont telles pensées, je ne sçay que m'asseurer du reste; et encores que je ne donne trop de foy à une infinité de choses que j'entends, si [ne] me semble-il point mal à propos d'advertir V. M. qu'il fault mesmement qu'elle se donne garde de leurs praticques, lesquelles j'entends ne tendre à aultre fin que de luy mectre, s'ils peuvent, tout le faix de leurs affaires sur les bras....

67.

St. Goard au Roi Charles IX: Madrid, 17 juillet (*MS. P. St. G. H. 228, vol. 792). — Les Espagnols desirent pacifier les Pays-Bas; la paix en France les inquiète.

...Je pense, quelque bonne mine que les Espagnols facent, qu'ils font tout ce qu'ils peuvent pour paciffier; mais le Roy Catholique vouldroit le pouvoir faire sans que le Prince d'Orange y feust compris; non que je ne croie que en son cœur il ne voullust que en une sorte

1573. Juillet. ou autre l'apointement ne feust faict: mais l'aiant trompé ses Ministres sur la facilité d'appaiser le tout par la force, et le grand profit que feroit puis après des imposts pour acquiter ses grandes debtes, l'avoient faict résouldre de se tenir difficile sur l'apointement, colorant le tout de la réputation de ne voulloir entrer en composition avecques ses subjects, ne moins avecques les héréticques, au préjudice de la Relligion Catholique. Tout cela ensemble les a tenus jusques à ceste heure où il sembloit qu'ils prendroient nouveaux partis, qui se sont encores renversés par la paciffication qu'ils entendent que V. M. a faicte, laquelle ils pansent asseurément leur portera nouvelles difficultez, parcequ'ils pansent que tout le faix leur sera sur les bras, et que leurs rebelles prandront nouvelle vigueur, entrant aussi en nouvelles jalousies qu'ils ne soient favorisez de ceulx qui en France leur ont esté en soubçon ne voulloir [estre] otieux[1] en telles conjectures; dont il est tout certain qu'ils en eussent il y a longtemps senty bien près le coup, si V. M. avecques sa bonne prudence n'y eust mis le remedde, et lequel il me semble n'avoir esté recogneu d'eulx comme ils debvoient, sans que je vueille toucher dont en est la faute; et encores que je ne soye Profeite ne fils de Profeite, si leur aye prédict, dès le commencement qu'il pleust à V. M. m'envoier de pardeçà, le cours de leurs affaires et comme ils se trompoient en la forme de négotier avecques elle, que ne voulloit tromper et moins souffrir estre trompé. Et encores qu'ils ne le confessent, ils cognoissent très bien que on les entend et que par là toutes leurs finesses sont perdues. Le tout est que V. M.

[1] oisif (*otiosus*).

asseure ses affaires, et que, pour achever à leur faire [faire] 1573.
le sault, elle ayt aussi bonne main à rompre le coup à Juillet.
l'élection du Roy des Romains, où je sçay qu'ils s'atachent fort et ferme, comme elle a eu en celle du Roy de Polloigne. Et puisque le temps est que par négotiations ou praticques, plus que par armes, l'on achève de grandes entreprinses, il fault que V. M., qui a l'une et l'autre en la main, par force et raisons se face monarque du monde...

68.

St. Goard au Roi: Madrid, 18 août (*MS. P. St. G. H. 228, vol. 792). — Remplacement probable du Duc d'Albe par Réquesens.

...Quelques uns veullent dire que, nonobstant les bonnes parolles que le Roy Catholicque donne au Duc d'Alve, et l'espérance qu'il a icy donné aux siens de luy subroger Don Frédéricq au gouvernement des Pays-Bas, qu'il est déterminé d'y envoier le Commandor-Major. Par autres disent qu'il l'apèlera icy auprès de luy, pour se descharger en luy d'une partie de ses affaires: mais de l'un et de l'autre l'on n'en parle que par discours, tant il est peu communicatif de ses pensements et délibérations, aimant mieux travailler à escrire de sa main les choses qu'il veult taire, qu'en faire son commandement à personne du monde, mesmement quant il est question de ses eslections qui sont si briguées, comme d'oster ou mectre ministres en lieu d'importance. J'ay entendu qu'il commande à l'un et l'autre Duc d'estre ensemble d'accord, ne faisant riens sans la communication d'un à l'autre, de quelque chose que ce soit, ou qui s'offre de delà pour son service....

69.

1573. Août. G. de Schonberg à la Reine-Mère: Francfort, 19 août (MS. P. C. 400). — Nécessité de donner promptement les secours promis.

...Le Roy ne fist jamais rien plus à propos pour l'advancement de ses affaires en Allemaigne que d'accorder au Prince d'Orange ce que vous sçavez; mais il fault nécessairement l'effectuer promptement, ainsi que je promis au Docteur Ohem[1] (Chef du conseil du Conte Palatin) et au Conte Ludovicq; qui vous faict ung monde de bons offices....; le Conte Palatin envoye ung gentilhomme avecques moy pour toucher une partie de la somme que sçavez et prendre des lettres de change pour le reste.... Aussytost que Monsieur de Lumbres luy a apporté l'asseurance que le Roy luy en avoit donné, le Conte Ludovicq a mis le reste des François et Valons ensemble et quelques harquebusiers Allemands, le tout jusques au nombre de trois mille hommes, lesquelz arriveront ceste sepmaine en Hollande. Au mesme instant que vous aurez satisfaict à vostre promesse, le Duc Christofle marchera avecques le reste. Le Conte Jan de Nassau, frère du Conte Ludovicq, vint avecques moi à Heydelbergh pour ayder à persuader le Conte Palatin à la susdicte entreveue, et pour résouldre avecques luy en ma présence comment on pourra bien et deuement employer la somme de deniers que vous sçavez et celle qu'on a aussy d'ailleurs.... Je mets bien devant les yeux au Landgrave la confiance entière que V. M. ont en luy et son amytié. Le Conte Ludovicq (qui est son demy-Dieu) luy en a aussi, à ma sollicitation, escritte une bonne lettre. Je peulx asseurer

[1] Ehem.

V. M. que nous n'avons rien oublié, ains luy avons baillé 1573.
fil et esguilles pour bien coudre les besognes qu'aultrefois Aout.
V. M. luy a taillé. C'est asteure qu'il fault faire nos affaires, Madame, ou jamais. Il nous [branlent] au reste icy encores de ceste paix de la France, et font courrir le bruict partout qu'il n'en est rien, affin d'empescher les Protestants de ne faire pas si bon accueil au Roy de Poulogne....

70.

Le Comte Louis de Nassau à S. Bing: 18 août (*MS. C.). — Il rapporte ce que G. de Schonberg lui a recemment communiqué; les bonnes intentions du Roi de France envers le Prince d'Orange; sa sollicitude pour le maintien des libertés de l'Empire contre les empiétements de la Maison d'Autriche; son desir qu'un des Princes Protestants, ou bien lui-même, put être élu Roi des Romains.

Unsern günstigen grusz zuvor, erntvester günstiger lieber besonnder. Wir setzen in keinen zweivel Ihr werdet noch in frischer gedechtnüs haben wasz vor ettlich monaten wir zu Cassell under andern mit Euch von allerhandt vertröstungen, so in namen des Königs in Frankreich von Caspar von Schoenbergk und Johan Galeace Frégoso zu Franckfurtt in nechstverschiener Ostermesz uns geschehen, vertrewlich geredt haben.

Darauff wir Euch diszmhal wolmeinendt nicht verhalten wollen das von Schoenbergk gar newlich bey uns persönlich gewesen und anfencklich uns vermeldet hat das höchstermelter König, zu ercleruug seiner königl. Wurden gnedigsten willens und guter zuneigung, auch damit unser Herr und Bruder, der Printze, inn werck spueren

1573. Août. mœge dasz dieselbige seiner Gn. wohlfarth gern sehen und befürdern wollt helffen, ihme, dem von Schoenbergk, bevolen habe uns, ahnstatt hochgedachter Herrn Printzen, hundert tausent cronen, ohne forderung einiger obligation oder versicherung, als ein freye königliche gabe, unverzüglich und zum fürderlichsten erlegen zu lassen, mit angehefften gnedigsten erbiethen dasz dagegen sein könig. W. nicht allein gar kheine erstattung begeren, sondern darneben auch sich erbotten haben den Herrn Printze sonst, wie und womit sie können, ihren gnedigsten willen zu vorstehender gelegenheit noch ferner zu beweisen.

Darauff dan wir albereits verordnung gethan das vorberürte summa geldts von den unsern in kurtzen empfangen, und dem Herrn Printzen verhoffentlich zue gutem nüzen ahngewendet soll werden.

Darneben uns insonderheit hat ermeltter von Schoenbergk austrücklich angezeigt der König sey, auff den fall wo die Teutsche Fürsten sich des Hernn Printzen anzunehmen gemeint sein werden, ehrbietig und willig seiner Gn. gleichfalls weittere hüllf zu erzeigen. Und solchs dergestalt wie dasselbig den Fürsten ahn angenembsten und vorträglichsten sein werde. Nemlich, entweder öffentlich und unverholen, oder aber heimlich zu thun, und, nach gelegenheit der fürstlicher hüllfleistung, sich mit königlichem zuschusz *pro ratâ* dermassen spueren zu lassen dasz verhoffentlich man daran ein guten genügen solle haben.

Ferner hat vorgenannter Caspar von Schönbergk unss auch berichtet der König sey in erfharung khommen das bey Chur- und Fürsten vast heftig umb bestimmung eines Reichstags angehalten werde, und ettliche leuthe gern

dahin drachten[*] wollten dasz aus dem Hausz Oesterreich ein Römischer König zum furderlichsten erwelet werden möchtte. Wie dan hievon der König allerhandt geschwinde suchunge und angestellte practicken zu ohren brachtt worden seyen, davon doch nocht zur zeitt unnöttig sey fernere meldung zu thun. 1573 Août.

Nhun solle man fur gewisz halten dasz sein kön. M. geneigt sey die zwischen dem Römischen Reich und der Cronen Frankreich aus vertrewlicher zuneigung wolherbrachtte gute nachbarschafft und freundtschafft, nach äussersten vermögen, zu continuiren; auch der Teutschen Nation und des heyl. Reichs nachtheill mit allen trewen vorkhommen zu helffen, und desselben gemeine wolfahrt aller freundtschafft und privatnutzen vortzusetzen.

Wie wol demnach seine kön. M. dem Haus Oesterreich, wie menniglich bewust, nhumehr dermassen verwandt und zugethan sey dasz desselbigen bestendige erhöhung ihr zu allerhandt vortheil wol verdreglich erachtt werden möchtt, so wollt doch sein kön. M., gemeiner wolfarth halben, gern sehen dasz dahin gedrachtet wurde wie ethwan der protestirenden Fursten einer zum Römischen König erwehlet, und dadurch nicht allein die freyheit der wahl erhallten, sondern auch sonsten allerhandt besorgtte beharliche beschwerunge abgewendet könten werden.

Dan ir anfenklich wol zu bedencken stehe dasz Oesterreich sich der keyserlichen dignitet nhun viel lenger dan sich menschen gedencken erstrecke, *continuâ serie* gebraucht und, wie sich's ansehen lasse, vast diesen wahn geschepfft habe, als ob das Keyserthumb dieszem Haus mher *jure successionis* dan aus freyer wahl hinfurtters gebure.

[*] trachten.

1573. Août. Neben dem sey auch offenbar dasz Oesterreich in jetziger zeitt dermaszen erschepfft und in unvermögen stecke dasz der jetzigen key. M. nicht allein schwer, sondern beynahe unmöglich sein würde ohne die Reichs *contributiones* den keyserlichen Stanndt zu fhueren.

Welches auch ursach gebe das, zu erhalttung derselben standdts und *reputation*, das Reich eine *Contribution* auf die andere biszanhero einwilligen habe muessen, auch künfftiglich deren sich noch ferner habe zu vermuthen.

So dann diese beschwerunge jetzt albereits vor augen und das werck bezeuge das, ohne äussersten nachtheill gemeiner Teutschen *Nation*, die Reichsstende solche in die lenge nicht würden erschwingen können: die aber, wo der jetzigen Hertzogen ausz Oesterreich einer erwehlet werden soltte, nicht allein nicht abnehmen, sondern je lenger je weither einreissen und nottrenglich würden gemehret, auch bestendiglich eingeführet werden.

Dem allem nach acht die kön. M. ausz Frankreich dasz dieser nachtheill billig bey zeitten bedachtt, und durch erwehlung eines Römischen Königs, so nicht aus dem Haus Oesterreich geborn sey, abgewendet werden solle.

Wiewoll auch hiergegen vorgewendt werden möcht dasz zu besorgen es werden sehr wenig Fürsten im Reich sein, die den auffgehenden keyserlichen unkosten, sonderlich da sie von inlendischen oder auslendischen angefochten sollten werden, erdragen werden können; so sey doch dagegen wahr dasz solches eben so wohl und auch mehr bey der wahl eines Oesterreichischen als andern Fürsten würde zu bedencken stehen, in erwegung dasz Oesterreich je so hart geschwecht und mit schuldt-

lasten beschwerdt sey, als andere Fürsten des Reichs sein mögen. 1573. Août.

Ueber dasz sey den Teutschen und sonderlich den protestirenden Fürsten wol vonnötten mit höchstem vleisz und ernst zu gemueth zu fhueren dasz der König ausz Hispanien die Oestreichische Fursten gar an sich haugen und dermassen ihm verpflicht gemacht habe das sie, auch wieder ihren willen, ihm in allen seinen suchungen (wie bisanhero leider das werck gnuchsam bezeugt) muessen wilfharen. Wie auch jetzermelter König mit hulff der Hertzogen zu Oesterreich vast alle geistliche und der Bapstlichen lehre zugethane Fürsten an sich gehängen, und seine practicken albereits so weith in Teutschlandt brachtet habe dasz zu bezorgen, wo die protestirende Fursten nicht auch ethwan ein haupt und starcken rücken ihnen machen, sondern abermals das spiel übersehen, und die wahl eines Römischen Königs auff einen Papistischen Fursten kommen würden lassen, dasz in warheit sie in die lenge vast geferlich sitzen, und ethwan unversehens von ihren wiederwertigen überfallen möchtten werden.

Ausz diesen jetz ertzellten und andern mher bedencklichen ursachen, so auch ohne alle erinnerung verstendige leuthe leichtlich bey sich finden können, wollt höchstermeltter König die wahl eines Römischen Königs auff ein protestirenden Fursten gern gerichtet wissen, auch demselben, wo solchs die nottürft erfördern wurde, mit rath und that allen aussersten beystanndt und hilffe gutwilliglich leisten. Und sovern jetztertzellter massen die wahl angestellt werden könth, were sein kön. M. erbutig auf den nothfall sich nicht allein zu stattlicher hilfsleistung

1573. Août. zu verpflichten, sondern auch derwegen vor der wahl eine ansehnliche summa geldts zu versichern; auch darneben mittel zu finden das auf ein gute antzal jahr ein annemlicher und bestendiger friede zwischen dem Reich und dem Türcken geschlossen werden, und man sich inmittelst gegen Oesterreich oder Ungern, desz Türcken halber, keiner fernern beschwerung solle zu besorgen haben.

Gleichfalls were irer kön. W. Bruder, der neu erwelte König in Polen, guttwillig sich ebenmessiger gestalt zu leistung alles müglichen beystanndts zu verpflichten, dasz also auff jetzberürtten fall man sich vor niemandts dan allein vor dem König ausz Hispanien und seinen anhang zu besorgen würde haben, dem gleichwol ein erweltter Römischer König hernachmals, mit zuthun ihrer, der beiden Könige von Franckreich und Polen, auch anderer protestirender Stennde, jeder zeitt auch wol genuchsam würde können gewachssen sein.

Wo aber die Stende des Reichs bedencken haben würden, besorgten unvermögens halben, ein fürsten des Reichs zu erwehlen, und die sachen dahin gerichtet könten werden dasz sein, des Königs, persohn zu solcher dignitet, durch gebührliche wahl brachtt werden möchtt (welche doch sein kön. W. den Stennden des Reichs, bey denen die wahl stehe, nach jetziger gelegenheit und nocht zur tzeit nicht wol ahnmuthen dörffe), alsdan und auf solchen fall wollt sein kön. Mat. die Stende des Reichs, nicht allein aller contributionen entheben und versichern, auch die auff Regierung des Kayserthumbs auflauffende unkosten selbst dragen, und das Reich gleichwol nach äussersten vermögen bey herbrachtten freyheiten schützen und handthaben; sondern auch die gewisse wege finden dasz

zwischen dem Reich und dem Turcken ein bestendiger 1573.
friede oder so langwiriger ahnstanndt, auff sechtzigk oder Août.
mehr jahr, furderlich bewilliget und auffgerichtet solte
werden.

Letzlich hat Caspar von Schoenbergk uns angezeigt sein König, wie auch gleichfalls der neuerwehlte König in Polen, wollten nichts liebers wunschen noch befurdert sehen, dan das zwischen Chur- und fürsten des Reichs, sonderlich aber den protestirenden Stennden und beiden obgedachten Königreichen, gute nachbarschafft und correspondentz gepflanzt und erhalten möcht werden: achten auch solchs zu beiden theilen, nach gelegenheit der jetzigen geschwinden leufft, nuzlich und nöttig; in betrachtung das man albereits gespuret und in kurtzem das werck selbst, wo solchs durch zeitliche versehung nicht vorkommen wurde werden noch weitter, mit gemeinem des heyligen Röm. R. nachtheil, betzeugen würde, wie gantz geschwinde practicken der König aus Hispanien und sein anhangk in Teutschlandt vorhaben, und so whol dem Reich, als auch den anstössenden benachbarten Königreichen zu beschwerung gern anrichtten wolten.

Welchem beschwerlichen beginnen der gebuhr nach zu wehren, beide Könige geneigt seien sich einer vertrewlichen correspondentz mit den protestirenden Fursten und Stennden zu vergleichen, und auf gewisse masz, wie esz in nothfallen mit hulffleistung und anderm gehalten werden sollt, mit ihnen zu vereynigen, auch wo esz zur handlung kommen wurde, sich dermassen finden zu lassen, und im werck zu ertzeigen, das ihrer kon. W. geneigter guter will gnuchsam erkhant werden, und man ursach

1573. haben sollte daran ein volnkhommenen guten genügen
Août. zu haben.

Ob auch wohl hiergegen erregt werden möchte dasz ethwas bedencklich zu achten dasz diese Correspondentz eben den protestirenden Fürsten und Stände von höchstgedachten beiden Königen angemuthet werden, so doch offenbar dasz sie der bepstlichen und nicht deren von den prot. Fürsten bekannten lehre bisanhero anhengig gewesen, und derhalben zu vermuthen dasz ihre Wirden wol geneigter zu achten sein könnten diese ding bey den Bepstlichen als bey ihnen zu suchen; so sey doch dagegen wahr dasz der König ausz Hispanien den vortheil in dem albereith inbekommen, und mit hülff seines anhangs die genante Catholische mehrertheills auff seine seitt brachtt, und dermassen ihm verpflichtt gemacht habe dasz auff derselben hülff in nothfellen ihre kön. W. sich je so wenig als auch die protestirende Stennde zu verlassen würden haben.

Welchs auch ihre kön. W. bewege dasz sie den miszverstandt in der Religion auff ein seit zu setzen, auch derwegen einem jeden sein gewissen frey zu stellen sich entschlossen, und diese vereinigung ausz obertzeltten erheblichen ursachen mit den protest. Stenden (so fern denselben solche, als denen hieran, ihrer kön. W. erachtung nahe, wo nicht mehr, jedoch wol so viel als ihren Wirden gelegen sey) eintzuwilligen und, vermittelst göttlicher gnaden, bestendiglich zu erhaltten.

Wo aber über alle zuversichtt diese den Teutschen protestirenden Stennden ahngemuthe und beiden theilen hochnöttige und nüzliche vereinigung je auch auszgeschlagen würde werden, alsdan und auff solchen äuszer-

sten fall werden ihre Wirden ihres bestens auch in andere wege mussen gedencken. 1573. Août.

Diez sindt ungeverlich die redden die von Schönbergk, in nahmen der beide Könige, mit uns gehabt, die wir Euch, ausz sonderm vertrauen, also der lenge nahe haben wollen vermelden.

Und nachdem er sich in seinem, ahn den hochgeb. F. Hern Wilh. Lgr. zu Hessenn unsern gnedigen Hern ausgangenem, schreiben, auff uns referirt und darin erclert hat dasz er dasjenige so er s. f. Gn. gern selbst persönlich vermelden hett wollen, uns gemeint sey antzutzeigen (wie dan geschehen ist), er auch begert hat dasz dieser antzeige sein f. Gn. wir förderlich wollten verstendigen (darin wir uns gleichwoll ethwas beschwerdt funden, dieweil diese sachen vast wichtig und ungleich verstanden und auffgenommen möchten werden, haben wir rathsamer erachtet gegenwertig schreiben ahn Euch, als den bekanten und des gemeinen Vatterlanndts wolfarth liebenden, ausgehen zulassen, dan ethwan zur untzeitt obangereght desz von Schönbergk ahnbringen hochermelten uns gn. Hern zuzuschreiben; wollen auch derhalben hiemit, unserm sondern vertrawen nahe, heimstellen welcher gestalt ihr dieser antzeige ihre f. Gn. zum besten vermeint zu verstendigen, dan wir dieselbig dannoch also geschaffen finden dasz darauff eines guten nachdenckens wol vonnöthen, und ein solche stattliche anmuthung, nach gelegenheit der jetzigen leuffte und geschwinden practicken, nicht leichtlich zu verachten sey.

Und darneben gepeten haben Ihr wollet dies schreiben den Herrn Canzler sehen lassen, und uns Eures guethdün-

1573. ckens hierinnen zu verstendigen unbeschwerdt sein.
Août. Es ist der von Schönbergk im widder hineinreisen bey unserm gn. Herrn den Churf. Pfaltz gewezen, und ihren Ch. Gn. disser ding bericht gethan, darauff man ihm dan mit ganz guter antwort, doch *conditionaliter*, im fall diesem stattlichen erpiethen nach gehandlet und alsbaldt im werck bewiesen werde, begegnet und ganz gnedigst getractiert und gehalten worden, da man ihne sonsten bis daher keine audienz hat geben wollen. Gott gebe dasz alles zum besten gerathen moege.

Uns will gepueren in der wahl eines Röm. Königs oder Keysers vornemblich dahin zu sehen wie die reine Lehr Göttliches Wortts nicht allein erhaltten, sondern auch vortgepflantzet werden möge. Darnach, wie man dem Vatterlande und gantzem Reich vorstehen möge, und hierinnen wedder gunst, feindtschafft, gewinn, verlust, ruhe, oder gefahr angesehen sein.

Wir haben mit dem kay. Gesandten zu Franckfurth gewesen, weittleuftige underredung gepflogen, und kein bladt vor das maul genommen. Sie vertrösten hoch man werde in kurtzenn der friedtshandlung einen anfang sehen; schlieszen dahin, wiewoll der D. Hegerweiler ein Papist ist, man könne oder solle hierinnen nichts handlen, der punkt seye dan erst liquidiert dasz die Inquisition aufgehoben und die Spanische Regierung abgeschafft werden muesse. Haben uns auch zugesagt in kurtzenn was hierinnen zu verhoffen, vertrewlichen zuzuschreiben.

Wir haben die ursach der underredung auff das wort *Rebellen*, so in den keyserlichen Mandaten und Schrifften gebraucht wirdt, gefundiert, und ihnen nach der lenge vermeldet warumb unser Herr und Bruder, der Prinz, under

diszen tittel nicht könne noch solle gesetzt werden, auch 1573.
darneben gebetten dasz ihre Matt. (da der Herr Prinz seine Août.
sachen gegen die Spanische Regierung in guetem wesen zu erhaltten, dasjenige thun würde wasz der krieg mit sich bringet) es nicht dahin wolle deuten lassen, noch dafür halten dasz man ethwa gefehrlicher weiss und dem Reich zum nachteil ethwas handlen wolle, sondern gewisslich glauben dasz aller Stende, so viell immer mueglich, solle verschonet werdenn, und seindt Euch mit günstigen guten willen ganz wol geneigt.

Datum den 28 Aug. a°. 73.

Euer gueter goenner,

LUDWIG GRAF ZUR NASSAW.

Dem ernvesten unserm
günstigen lieben besondern Simon Binge,
Hessischen Cammermeister zu Cassell.
Cito, citissime.

71.

G. de Schonberg [au Comte de Retz (1)]: Paris, 1 septembre (MS. P. C. 400). — Dispositions des Princes Protestants d'Allemagne.

....Oultre ce que dessus le Duc Jan-Casimir m'a accordé

(1) *C. de Retz.* Il n'est guères douteux que cette Lettre ne lui soit adressée. Lui aussi avoit été en Allemagne, et ce fut vers cette époque qu'il fut chargé d'une mission vers la Reine Elizabeth: «Vous auriez, quand j'arriverois à Boulogne, desja passé la »mer:» p. 112.

1573. Septembre. de venir trouver leurs M. à Nancy, à la charge que leurs M. façent en sorte avec Monsieur de Lorraine, qu'il l'en prie, ou par homme exprès, ou par lettres: et ce affin qu'on ne reproche au Duc que luy s'est ingéré par importunité à vouloir voir et communiquer à leur M. Or estant auprès de leur M. à Nancy, et que S. M. de Poulogne le requière de l'aller accompaigner chez son beaupère, il le fera. Si le Roy nostre maistre a aussi envie de le retirer à son service: qu'il luy fera cognoistre, qu'il n'a jamais rien dit, ny à vous, ny à moy, qu'il ne veille exécuter, et veult monstrer au Roy, que rien ne luy y convie ny persuade, que l'affection sincère et entière qu'il porte au bien et service de S. M. Si leur M. désirent aussi d'entrer en quelque aultre négotiation avecques son père, qu'il y rendra pourveu d'ung plain pouvoir. Et en cas que leur M. ayent bien fort grande envie de communiquer en personne avecques son père, qu'il advisera avecques leur M. de la façon que cela se pourroit faire le plus commodément. De ma part vous peux-je jurer ma part de paradis, que le père et le fils, et docteur Ohem et Zuleger (Chefs du Conseil) en meurent d'envie, et avons desjà discourru deux jours entiers de ce que se pourroit et debvroit traicter à l'entreveue de leur M. et dudit Conte Palatin, assavoir la ligue (dont a esté question) et du moyen de mettre la couronne de l'Empire en la maison de France. Et a ledit Conte Palatin dépesché le mesme jour que je partis par devers le Landtgrave pour sçavoir s'il le pourroit faire condescendre à vouloir entrer avecques luy en ligue avecques leur M., s'asseurant bien, quand le commencement en seroit seulement faict par eulx, que les aultres y suiveroient bien aysément et se multiplieront

le nombre de jour en jour. Le sommaire des articles que le Conte Palatin a envoyé au Landtgrave est, que les Princes secourreront les Roys, de ce que sera porte par la confédération, contre ceulx qui assailleront l'Estat de leur M., et que les Rois feront de mesmes à l'endroict des Princes, soit qu'ils viennent à estre assaillis pour leurs Estats, ou leur Religion. Ils se réservent qu'ils ne veulent prester secours contre les Huguenots: aussi veulent-ils promettre de ne les armer contre leur M. Je crois fermement que la présence de leur M. les fera encores passer oultre à ce poinct. Je me suis chargé d'advertir en toute diligence le Conte Palatin, ou pour le moins Docteur Ohem de l'intention de leur M. sur ce que dessus, affin que les choses se préparent en attendant, et que le dit Conte Palatin vienne tout résolu de ce qu'on y aura à faire. J'ai tant faict qu'ils ne parlent plus de leur fondement de la conservation d'Edict: mais ils ne prometteront point de porter les armes contre les Huguenots; de sorte que je cognois, qu'ils seroient bien ayses et contents, que la ligue fust défensive et speciale contre le Roy d'Espaigne. Qu'est à mon advis le seul moyen de mettre les dits Princes à une telle subjection qu'ils n'oseront de leur vie songer seulement à aggrandir dadvantaige la maison d'Austriche, à laquelle ils sont desja après a faire perdre la plus belle fleur de leur chappeau: ayant suivy le Conte Palatin et son fils, et principallement Docteur Ohem (qui nous faict un million de bons offices) la voye que vous aviez monstré au Duc Jan-Casimir; assavoir que le sang de France ne desiroit pas ceste grandeur de l'Empire tant pour sa maison, que pour le faire sortir de la main de ceulx qui ne s'en sont servis, qu'à la diminution de

1573.
Septembre.

1573. l'autorité et ruine mesme du corps du St. Empire. Et
Septembre. affin que les Princes Protestants cognoissent tant plus clairement et à veu d'œil la droicte intention de leur M., leur M. leur offroient, au cas qu'ils vinssent avoir volonté d'eslire ung d'entre eulx, qu'ils ne différassent poinct, pour les raisons qu'on pourroit mettre en avant qu'ung si pauvre Empereur n'auroit le moyen de maintenir les Estats en obéissance, moins de défendre l'Empire contre les entreprinses que pourroient faire les Roys et Potentats voysins sur les frontières d'iceluy; et, qu'au cas que dessus, leur M. assisteroient le dit Empereur de tout les moyens et faveurs qu'ils en pourroient désirer, dont leur M. en renderoient suffisante asseurance, quand cest affaire auroit à sortir son effect, et que l'Empereur qui seroit esleu et les dits Princes prometteroient la pareille assistance à leur M. — Vous sçavez, Monsieur, que cela leur a esté proposé, pour leur monstrer au doigt qu'ils ne sont pas réduicts a ceste extrémité qu'ils n'ont moyen de faire maintenir le corps de l'Empire que par la puissance de la Maison d'Austriche; et après aussy pour leur faire couler dans le cueur par ces offres icy quelque bonne opinion de nostre sincère volonté en leur endroict. Car cela donnera un honneste prétexte à nos amys de nous pouvoir mettre sur les rangs, comme ils sont délibérez de faire, estants tout asseurez que les Princes s'accorderont aussi peu de prendre ung d'entre eulx, comme les Poulonnois se sont peu accorder à prendre ung Piaste. Et, affin qu'on puisse commencer à briguer pour nous et pour le moins avoir les instruments touts prets pour édifier ung si beau et grand bastiment quand le temps vindra à propos, le Seigneur Conte Palatin et son fils

désirent estre résolus par moy, et ce le plus tost que faire 1573.
ce pourra, des conditions que le sang de France veult Septembre.
que ses amys proposent pour le faire parvenir et atteindre à ce que dessus. Car suivant ce que je leur en escriray, le Conte Palatin en communiquera avecques le Landtgrave; Docteur Ohem avecques Docteur Craco, et sentiront par ainsi quelle résolution ils en pourront prendre avecques leur M., à l'interveue du Duc Jan-Casimir ou du Conte Palatin avecques leur M. Je les ay prié plus que Dieu de me spécifier ce qu'ils pourroient désirer de nous, mais il a esté impossible de rien tirer d'eulx, sinon que les quatre principaux poinct sont: la défense contre le Turcq; la conservation de leur autorité et liberté; le maintenement de leur Religion, et l'asseurance et seureté qu'ils doibvent avoir de leur vouloir infalliblement garder le dernier poinct, qu'est celuy dont-ils sont seulement en peine. Car je me faicts fort dans ung jour vous faire convenir de toutes les aultres, qui sont environ 25 ou 30, mais de si petite conséquence, que je suis tont asseuré que nulle difficulté s'en présentera de ceulx-là, quand celuy de la seureté de leur Religion sera vuidé et bien arresté. La paix faicte en France (de laquelle toutesfois on leur rapporte tous les jours de terribles nouvelles) nous sert infiniment. Il faut battre le fer durant qu'il est chaud. Car, si nous ne l'emportons (comme j'espère que nous ferons) je m'asseure, pour le moins, que nous fairons sortir ceste couronne d'entre les mains de ceulx qui en abusent au préjudice des affaires du sang de France. Dieu nous en donne la grâce, affin que nous sachions bien embrasser et dignement conserver l'heur qu'il nous présente devant les yeulx, comme je m'asseure que leur M.

1573. suivant leur accoustumée sagesse, n'y oublieront rien.
Septembre. Or, ayant discouru bien au loing à la Royne et au Roy de Poulogne de tout ce que dessus, leur M. m'ont commandé, de vous aller trouver en toute diligence pour sçavoir, et leur rapporter vostre prudent advis sur tout ce que dessus; mais ayant voulu retirer la lettre que leur M. vous en vouloient escrire, la Royne s'est advisé que vous auriez, quand j'arriverois au dit Boulogne, desjà passé la mer, et n'estant pas à propos que je vous suivisse en Angleterre, S. M. m'a commandé de vous en escrire une bien ample lettre, laquelle elle accompagneroit d'une aultre sienne, à quoy je n'ay voulu faillir. — Ne me reste doncques rien à vous dire sinon que les M. de la Royne et du Roy de Poulogne m'ont faict ouverture de quelques inpressions qu'on leur donne, pourquoy le dit Seigneur Roy ne se doibve hazarder à passer par l'Alemaigne. Et sont leurs craintes fondées premièrement sur l'assasinement que les Huguenots pourroient faire contre la personne de S. M.; et secondement sur l'arrest qu'on pourra faire du dit Seigneur Roy, pour arracher par ce moyen Metz, Toul, et Verdun des mains du Roy. Or combien que je ne suis pas si mal advisé que je me veille mesler de respondre à tels monarques de chose de telle importance, si n'ay-je voulu faillir (m'ayant leur M. demandé mon opinion là-dessus) de leur dire librement ce que j'en pensois, et aurois apprins du Duc Jan-Casimir et aultres de par delà. Et quant aux deux poinct ensemble, je leur ay allégué qu'il leur plust considérer à quelle nation et à quels gens leur M. avoient affaire, et en cas que leur M. trouvoient qu'oncques les Princes de la Germanie avoient faucé la parolle et foy donnée (donnée principalement par

une voye tant authentique comme est une diette Impériale), 1573.
que je consentirois que leur Maj. auroient à craindre Septembre.
semblables surpriseries. Ce que S. M. avoit tant moins à douter, veu qu' ne passe sinon chez ceulx qui ne peuvent espérer aulcun bien, proufict, ou avancement de grandeur d'une telle roupture de foy; ains qui ont cogneu par expérience et qui voient à vue d'œil, quand ils auroient désespéré le sang de France, et aliéné par une telle méchanceté, que leurs adversaires les engloutiroient à ung grain de sel. Car qui ignore que rien ne maintienne les Protestants (qui sont ceulx où le Roy aura à passer) contre les Catholiques de l'Allemaigne desquels ils usurpent les biens, et qui sont portés par le Roy d'Espaigne, Maison d'Austriche, le Pape, et tous les Potentats de l'Italie, sinon le contrepoix de l'assistance de la couronne de la France. Et ne fault pas allégner que les actions et punitions exécutés contre les susjects du Roy les ayent aliéné de nous. Je le vous confesse: mais je vous nie tout à plat qu'il s'en ensuive que les Princes Protestants se veilent ruiner à platte cousture pour cela. Car l'expérience nous monstre et les histoires nous en rendent tant amples tesmoignages, que nulle hayne, tant grande soit-elle, tienne contre celuy, par le seul moyen duquel (et poinct aultrement) les hommes peuvent conserver leur vies, leur personnes, leur biens, estats, femmes et enfans.....

.....Et monstre le Conte Palatin par l'entreprinse qu'il faict faire par son fils le Duc Cristoffel assez qu'il ne veult pas advancer les affaires de la Maison d'Austriche, ains courrir une mesme fortune avecques nous en tout ce qu'attouche la dite Maison......

1573. Septembre. ....Ils (1) se sentiront tellement scandalisez et outragez (considéré qu'ils nous objecteront de les avoir soupçonné de traison et meschanceté) qu'ils se lairront aller aux instances, requestes, et importunités que leur font continuellement ceulx de Languedoc et aultres, et pour obvier que vous ne sçauriez exécuter contre eux la délibération que sans cela on leur a voulu persuader à toute force le Roy de Poulogne avoir brassé avec le Turcq à leur ruine, ils se jetteront à corps perdu avec l'Empereur et le Moscovite au Royaulme de Poulogne, aymants mieulx prévenir que d'estre prévenus......

....Pour conclusion vous diray-je que le Conte Palatin est prest d'envoyer son Ambassadeur en Angleterre, aussitost que leur M. luy en auront mandé le moindre mot. Vous ne sçauriez croire au reste la dévotion que monstre avoir le dit Conte Palatin asteur (depuis la paix faicte) à vo' loir complaire à leur M. Et, quand à mon particulier, j'ay bien trouvé tout le contraire de ce qu'on avoit voulu faire acroire au Sieur de la Personne (2): car, au lieu de me faire mauvaise chère, je n'ay jamais esté veu de meilleur oeil; et combien que je n'y ay rien négotié comme envoyé de la part du Roy, ains comme personne privée, si m'a-il faict loger au chasteau, et traicté plus honorablement, que je ne fus jamais, au dit Heidelberg......

....Veult bien advertir le Conte Palatin le Roy de Pou-

---

(1) *Ils*. Les Princes Protestants.

(2) *de la Personne*. Le 21 avril 1573 Charles IX écrit à Schomberg: «Je désire que vous faites envoyer en Pologne la Lettre que »devoit écrire le Sieur de la Personne au Sieur de Séchelles, ou »autres Protestans du dit Pays.» *Journal de H. III*, I 546.

logne en amy que l'Empereur n'a faict mettre en avant 1573.
les commissaires, sinon pour donner ceste chairge au Septembre.
Conte de Coningstein et au Collonel Swendy (deux aussi fins gallands qu'il y en a au monde) pour espionner et noter toutes les actions, gestes et parolles du Roy et de la nation Françoise, pour en faire leur prouffict à nostre désadvantage, s'ils peuvent, et, que pis est, pour esclairer les Princes, chez lesquels S. M. passera, de si près qu'ils n'oseront, par manière de dire, rien traicter d'important avecques S. M. que ceulx-cy n'évantent et traversent par touts les moyens dont-on se pourra adviser....

72.

Le Landgrave Guillaume à S. Bing : [Heltpen], 8 sept. (†MS. C.). — Sur les propositions du Roi de France.

Bing, par une Lettre datée de Cassel, le 3 sept., avoit communiqué à son maître ce que le Comte Louis lui avoit écrit (n.° 70). Le Landgrave se défie de telles propositions : deux fois, dit-il, on en a fait de semblables, suivies ; en 1567, de la guerre civile ; en 1571, de la St. Barthélemy :

darumb können wir nicht anderst denken dan man hab itzo wiederumb ein Welsches böszgen[1] für, darumb sich hierinnen wol fürzusehen, dan die leuth achten ihrer zusage unnd gutem wortt weiter nicht als sie inen nuz pringen.

So wisset Ihr auch wie vor einem jahr der von Janli[2] Graff Ludwig zu hilff geschicktt, und welcher gestalt der gute Herr mit seinem krigsvolck jemmerlich verrathen und darüber zu grundt gangen: darumb wollet Ihr Graff Ludwig trewlich warnen dasz er sich wol fürsehe dasz er

[1] méchanceté Françoise (*Wallone*). [2] Genlis (*Tom. III.* 480).

1573. Septembre. nichtt sein eigen und viel der seinen leben umb die 100,000 cronen verkauffe; sonst aber, wo der Graff das geltt köntt bekommen und den Prinz damit erretten, das goennten wir ihme und den gueten leuten im Nidderlande gar wol.

Das aber wir und andere Herrn uns solten bey itziger gelegenheit den handell annehmen, und uns derhalben mitt Frankreich inlassen, in der wissett Ihr unser gemüth zuvor, darbey lassen wir's bewenden.

Was aber die *Election* eines andern hauptt im Reich und das derhalben ein tag darvon zu *tractiren* vor sey, betrifft, darvon wissen wir, wie auch die Churfürsten selbst, nichts; halten es auch darfür es werde damit noch langsamb und schwer gnug zugehen: und ist Gott wol zu bitten dasz Er uns dieses itziges heuptt lange zeitt fristen und erhalten, und, so dasselbige solte abgehen (welches Gott der Her noch lange zeit gnediglich verhüten wolle), uns am desselben statt ein from Christlich heuptt, so dem Reich trewlich und woll könne vorstehen, gnediglich bescheren wolle....

73.

G. de Schonberg au Landgrave Guillaume de Hesse: Paris, 30 sept. (MS. C.). — La Cour de France désire son intercession auprès d'Elizabeth, en faveur du Duc d'Alençon; bonnes intentions relativement aux Réformés.

....E. f Gn. halten noch stets die erste und höchste stelle inne under allen unsern besten, eltesten, und trewesten freunden. Die Mutter hat alle ihre trost und hofnung auf E. f. Gn. gesetzt, auff den wegk leitet sie ihre söhne auch; das trewen E. f. Gn. mir zu, so war ich eines ehrlichen nahms werdt bin. Ihre Mtt. kommen aber einmal zu E.

f. Gn. mitt der Englischen intercession. Der Marschalck 1573.
von Retz ist wiederkommen aus Englandt *plenus bonâ* Septembre.
spe....

L'Electeur Palatin est disposé à envoyer vers la Reine d'Angleterre, pourvu que le Landgrave y consente également. Le mieux sera que les députés aillent directement de Metz à Calais: leur intercession aura plus de poids que s'ils alloient d'abord à Paris.

Les Députés des religionnaires du Languedoc seront entendus à Fontainebleau (voyez p. 211);

ich versehe mich genzlich (und weisz schir für gewiss) wann sie alleine auff ihrer religionssachen blieben, und viel andere *Reformationes* ihn Reichssachen.... auff diszmal ihn ihren würden berugen[1] liessen, sie würden durch mittel des Königes von Polen (welche die ehre haben will, kegen E. f. Gn. ihn underthenigstes vertrawen gemeldt, dasz er seinem Bruder das Königkreich rugigk und einigk gelassen) alle gnedigste *conditiones* leichtlich ehrhalten und ehrlangen....

—

Quant au mariage d'Angleterre, l'Electeur Palatin écrit à Guillaume de Hesse (Heidelberg, 3 oct. *MS. C.) qu'il n'est plus tout à fait contraire à une démarche auprès d'Elizabeth, parcequ'il trouve qu'un refus pourroit «verhinderen andere gute sachen,» et que d'ailleurs leur avis ne déterminera pas la Reine, si elle n'a pas envie d'épouser Alençon.

Le Landgrave répond (Cassel, 18 oct. †MS. C.) qu'il y voit plus de difficulté. Au moins, dit-il, exprimons *quod rogati rogemus;* «wie wir dan auch auff keine sonderbare nutzbarkaidt so unserer »Religion ausz diesem heyrath zuwachsen möchte, einiche rechnung »bey uns zu machen wissen.»

[1] beruhen.

1573. Octobre. L'Electeur écrit de Heidelberg, le 16 oct. (*MS. C.), qu'il lui envoye son fils Jean-Casimir « inn der stille » pour traiter de choses de la plus haute importance.

Dans un projet de Lettre écrite par l'Electeur et le Landgrave à G. de Schonberg (27 oct. †MS. C.) on lit que, pour mieux composer l'Instruction pour les députés, ils désirent savoir quels sont encore les *impedimenta*, et comment on pourra s'arranger relativement à la religion. Mais l'Electeur ayant écrit le 29 oct. (*MS. C.) qu'il préfére s'abstenir de l'intercession, le Landgrave répond (5 nov. †MS. C.) qu'il ne sera pas nécessaire d'envoyer la lettre du 27 oct.

74.

Le Landgrave Guillaume de Hesse à l'Electeur de Saxe: Cassel, 17 oct. (†MS. C.). — Sur les brigues de Charles IX.

A Dresde il a dit à l'Electeur que G. de Schonberg lui envoyant des crédentiales des Rois de France et de Pologne, s'étoit reféré au Comte Louis de Nassau: maintenant il lui communique une copie de la lettre du Comte à Bing (n.° 70);

woraus zu sehen wormit die leuthe umbgehen, und wie gerne sie trennung anrichten wolten under den Stenden des heiligen Raichs.

Dieweyll aber die sache nicht uns, sondern vornemblich Euch, die Churfürsten, angehet, haben wir E. L., in dem vertrawen darin wir mit derselben stehen, zue fernerm nachdencken, *et ne praevisa jacula ipsi noceant, sed ut ad omnem assultum sit paratus*, nicht verhaltten wollen...; wir seyndt nicht bedacht etwas daruff zu antwortten, wirdt man aber auf ein antwortt bey uns anhaltten, werden wir's *pure et absolute* von uns uff die Churfürsten weysenn....

75.

De Vulcob au Roi Charles IX: Vienne, 17 oct. (*MS. P. C. 397). — Remplacement du Duc d'Albe. 1573. Octobre.

....Il y a quelques uns de par deçà qui sont entrés de nouveau en opinion que l'Archiduc Ernest soit pour aller de bref estre Gouverneur aux Pays-Bas. Mais je n'y veoy encore beaucoup d'apparence. Je croy bien que l'Empereur le pourchasse encor et qu'on ne luy refuse pas, mais il semble qu'on luy accorde avec des conditions qui ne luy sont agréables.... J'ai vu une lettre que le Sieur Schvendy escrit à quelqu'un d'assez fresche date, par laquelle il mande qu'il entend bien que le Commandeur-majour va au Pays-Bas, mais de l'Archiduc Ernest qu'il n'en oyt un seul mot. Toutesfois, outre que le dict Schvendy a souventefois communication des conseils et des affaires de l'Empereur, j'entends qu'il n'y a personnage en Allemagne qui aye plus d'avertissements de tous costés que luy....

76.

Le Comte Louis de Nassau à Guillaume de Hesse (MS. C.). — Il lui envoye une lettre du Prince d'Orange relative au combat naval du 11 oct. (voyez p. 226).

Durchleuchtiger hochgeporner Fürst, gn. Herr, gestern abent ist mir disz inligend schreiben von meinem gn. Hern dem Printzen zuekommen. Dem Ewigen Gott sey lob und danck vor soliche gnadt; denn so lang uns Gott die sehe frey lasset, kann es mitt meines Herren des Printzen sachen nicht wohl übell gehen. Ein gutter streich inn disse frische wunden möchte nuhn wohl etwas auszrichten: es

1573. Octobre. soll, ob Gott will, hierinnen nicht gefeiert werden. Nach dem, meines erachtens, nicht wenig daran gelegen das Hertzog Casimirus disser ding möge berichtet werden, so ist meine gantz underthenige pitt E. f. G. wollen i. G. disz schreiben alsobaldt auff der post nachschicken, oder uff das wenigst eine copey darvon..... *Datum* [Forsler] den 30 Oct. a°. 1573.

E. f. G.

Undertheniger und gantz dienstwilliger,

LUDWIG GRAF ZUR NASSAW.

76c.

Le Prince d'Orange aux Comtes de Nassau: Delft, 16 oct. (+MS. C.). — Victoire sur le Zuiderzee.

Messieurs mes frères, par deux divers messaigiers j'ay hier receu voz lettres du 4e et 5e jours de ce mois, estans ambedeux[1] de mesme substance. Et pouvez estre asseuré que j'ay receu grand contentement d'avoir veu vostre bonne disposition et toutes les particularités contenues en icelles, et, oires que sur plusieurs poinctz je suis avecq grand désir de vous respondre, ne l'ayant toutefois peu faire en ceste haste pour les affaires qui, de moment à aultre, me surviennent, je suis forcé d'y superséder encoires un jour ou deux. Et cependant, pour estre si bien asseuré de l'extrême désir et affection que vous avez au bien et advencement de noz affaires, je ne peulz obmettre de vous advertir en diligence le grand heur qu'il a pleu à ce bon Dieu nous envoyer par la victoire, que par mer il nous a donné au

[1] toutes deux *(ambæ)*.

quartier de Waterlande, le lundy dernier, 12 jour de ce mois. Et c'est qu'estant le Conte de Boussu, aveeq quelque bon nombre de batteaulx d'Amsterdam, depuis aucuns jours deça, entre la Zuyderzee, en intention de chasser les nôtres, ou du moins s'emparer de quelques villes assises sur la dite mer, mon Gouverneur de Waterlande, le Sieur Schneu[1], aveeq l'Admiral et les capitaines de notre armée navale de ce quartier là, ont faict si bon devoir, qu'ilz se sont venuz planter et mouiller l'ancre près d'eux a la portée du canon, et s'estans les deux armées navales ainsi tenues quelques jours, se donnans plusieurs escharmouches, s'est a la fin dimanche dernier, unziesme jour de ce mois, sur les sept heures du matin, commencé un grand et furieulx combat entre les dicts deux armées, et dura jusques au lendemain environ le midy. Que lors après la deffaicte et disroute de la meilleure partie de l'armée ennemye, le susdict Conte de Boussu a esté prins aveeq toute sa famille et aveeq le Sieur de Crunnigen[2] et plusieurs aultres Sieurs et gentilzhommes de ce pays d'Holande, en nombre d'environ quarante, ayant tousjours tenu party de noz ennemys. Et a le dict Conte de Boussu par le susdict Gouverneur Schneu este mene en la ville de Horne, et les aultres en aultres places. Il y a aussi un capitaine Espaignol, nomme Corguera, prisonnier, aveeq quelques aultres capitaines et soldatz Espaignolz, et par dessuz les mortz ont aussi prisonniers bien d'eux gens soldatz de diverses nations.

1573. Octobre.

Le Conte de Boussu estoit sur la navire Admiralle des ennemis, laquelle navire avoit trente deux grosses pièces de bronze, dont la pluspart tirent vingte cinq livres de

[1] Sonoy [2] Kruiningen.

1573. Octobre. fer, et par dessus icelle Admiralle ont les nôtres encoires conquesté trois grandsz et trois ou quatre batteaux moiens, sur lesquelz sont aussi recouvertz quelques cinquante pièces d'artillerie de toutes sortes. Les navires ennemies restantes se sont sauvés par la fuyte, et toutesfois les nôtres les poursuivent vifvement, en espoir d'en attrapper encoires aucungs. Et puisque c'est le Sieur Dieu, le Dieu dy-je des armées seul, qui nous a donné ceste victoire, la raison veult aussi qu'à Luy seul nous en rendons gràces, avecq ferme espoir que ce ne sera la dernière victoire qu'Il nous donnera, et qu'Il deffendra et maintiendra ceste tant juste et équitable querelle, maugré[1] qu'en ayent tous ses ennemis.

Vous aurez aussi entendu comme après le siège de sept sezmaines que l'ennemy a faict devant la ville d'Alckmar au dict Waterlande, et ung assault le plus furieux qui se soit faict de longtemps, et auquel il a perdu grand nombre de ses mellieurs soldatz, mesmes vieulx Espaignolz, il a esté enfin constrainct de quicter la siège, et abandonner la dicte ville, y ayant laissé prez de deux mille hommes pour gaiges; dont faict à espèrer qu'il ne nous gènera guerres plus cest hyver au quartier de Waterlande. Mais, selon les advis qui me viennent, il faict fort grandez effortz pour invahir la Zeelande: je y ay envoyé Monsieur de Poyet avecq quelque bon nombre d'infanterie et aussy quelques chevaulx. Et vous laisse penser, que ayant à pourvoir à tant de lieux et me trouvant icy seul, de quelles peines et travaulx je me trouve environné. J'ay advisé d'envoyer de [nom] quelques commissaires vers le dict Conte de Boussu pour le faire examiner et vous

[1] quelque mauvais grc.

advertiray par après de tout le succès. Et faisant sur ce fin à ceste, je vous présenteray mes très affectueuses recommendations dans voz bonnes grâces, et supplieray Dieu vous donner, Messieurs mes frères, en bien parfaicte santé heureuse et longue vie. Escripte Delft, ce 16 jour d'octobre 1573.

1573. Octobre.

Je vous prie, Messieurs mes frères, vouloir faire part de ces bonnes nouvelles à Madame ma mère, ensemble à toutz noz bons amys avecq mes humbles recommendations.

Vostre bien bon frère à vous faire service,

GUILLAUME DE NASSAU.

77.

Le Landgrave Guillaume de Hesse à l'Electeur de Saxe: Cassel, 6 nov. (†MS. C.).

L'Electeur de Saxe avoit appris la démarche de Schonberg (voyez n.° 74) avec surprise et indignation. Il ne sauroit croire que cela vienne du Roi de France (Lettre au Landgrave, du 29 oct. *MS. C.). Maintenant le Landgrave rectifie cette erreur et lui fait observer que la proposition a éte faite expressément au nom des deux Rois.

....Wir werden uns, sofernn uns Gott vernunft verleyhet, zue hüten wissen dasz wir E. L. und andern Ihren Mitt-Churfürsten nicht rathen, uff den fall den Gott der Her lang verhueten wolle, uns ein auslendisches haupt zu erwehlenn, darvon wir nichts bessers als die frösch vonn irem Könige dem storgk zu gewarten: hoffen auch Gott der Her werde uff den fahll E. L. und der andern Churfürstenn herz erleuchtenn, dasz sie uns ein solchs heuft oder Regierung fürstellenn dardurch die Christliche Reli-

1573. gion gefürdertt, die lang gesuchte freystellung (1) erlangt,
Novembre. friedt undt eynigkeitt im heyligem Reich Teutscher Nation erhaltten. auch das Reich in sein vorige authoritet und ansehens wiederumb geprachtt werden möchtt.... Achten's darfür, dieweil es den Franzosen gelungen das sie das Königreich Polen ann sich practicirt, das sie darvon so hochmüthig wordenn das sie nicht anders wissenn dan sie müssen nun Hern der ganze weltt werdenn....

78.

Rapport du Comte Louis de Nassau à l'Electeur de Saxe touchant les affaires des Pays-Bas. (Kurtzer bericht der ursachenn warumb die Nidderlände und ihre mittverwandten angefochten, wie es damitt ergangen, und worauff es nachmals beruhe: †MS. C.).

On a dû défendre les Privilèges contre Granvelle :

in disen dingen hat der Prinz, als der erst und fürnembste under allen Ständen, mit allem trewen gerathen und geholffen.

Was des Prinzen Justification belangt. — Ist als ein Standt mitt den gewaltigen privilegien gefreiet, stehet auf seinen freien fuessen, soviel den König belangtt; den Stenden ist er verpflichtt, und von inen, beneben dem von

---

(1) *freystellung.* « Die Aufhebung der beschwerlichen *Constitu-* » *tionen*, dar durch denjenigen so dem Papstthum noch anhängig, » gleich die Hand verbunden und der Eyngang zum Reich Gottes » verschlossen, darwieder auch auf allen Reichs-Tagen.... *protes-* » *tiret* und vielfältiglich gebetten worden ist. » (Lettre de l'Electeur Palatin à Maximilien II en 1564; *Struve*, *Pfaltz. K. Hist.* p. 148.

Egmont, zu einen haupt gewhelet, und von dem König darzu, als er naher Spanien gezogen, confirmirt, wirdt auch von ihnen nachmals darfür erkhanndt und gehalten, dieweill er mit irem rath und verwilligung nicht abgesetzet; ist kein underthan geboren, sondern ein stanndt des Reichs; ist nicht vor sich selbst, ausz fürwitz oder geltgirigkeit, gerathen, sondernn auf ersuchen und ermhanen der Stende, damit er seiner pflicht genug thete.

1573. Novembre.

Ist seinem Herrn gewichen, da er den gewaldt hat prauchen wollen, und niemandt zur verhör kommen lassen.

Hat nicht gefährlich handlen wollen, und die gewaltige Städt, als Antorff, Mechel, Amsterdam, Valencienne, ja ganz Hollandt, Seelandt, und Stifft Utrecht inn seinen händen behalten, wie ir. Gn. sie dann hatten; hatt sein sohn und guet hinder sich gelassen, hatt jeder zeitt, mitt rhat und vorwissen der Chur- und fürsten gehandlet.

Hatt auch nye gedacht widder inn die Niderlände zu khommen, were s. Gn. nicht beruffen worden.

L'Electeur fit répondre le 11 nov. (†MS. C.). «.... S. fürstl. Gn. »khönnen zu kheinem gewaldt oder thätlichem fürnemen rathen... » Du reste il est prêt à rendre de bons offices

79.

St. Goard au Roi Charles IX: Madrid, 3 nov. (*MS. P. St. G. H 228, vol. 792). — Pacification probable des Pays-Bas.

...Si ceste derniere expédition (1) tant à l'Empereur que aux

---

(1) *dern. expéd.* La mission d'un Ambassadeur qu'on disoit devoir être envoyé en Allemagne après l'arrivée de Réquesens.

1573. Novembre. Seigneurs de l'Empire, est telle, je ne doubterois qu'il ne s'en suivist ung accort avecques le Prince d'Orange, lequel, ainsi que j'entends, est autant sollicité de l'Empereur avecques le Roy Catholicque qu'il feust jamaiz, lequel se faict fort, comme l'on m'a dict, que le Prince d'Oranges fera tout ce qu'il vouldra et qu'il en est sollicité du dit Prince. Mais j'entends que par mesmes il vouldroit bien moienner que l'un de ses enfans feust faict Gouverneur des bas pais. Je ne faicts doubte que de deçà l'on ne trouvast quelque party d'accord acceptable de ceulx que pour le passé l'on a du tout rejecté pour impossible; et cecy davantage, que si l'on trouve le Prince en telle disposition, le Grand Commandeur arrivé, que sans perdre beaucoup de temps l'on ne conclue en ce faict......

80.

Le Landgrave Guillaume de Hesse au Duc Jean-Casimir: Mulhausen, 20 nov. (†MS. C.). — Dispositions de l'Elecieur de Cologne.

....Wir zweifeln nicht E. L. werden nunmehr zukhommen sein was sich der Erzbisschof zu Cöln jegen Graff Johan von Nassaw erclertt... Wo es nun ermeltten Bisschoff ernst und kein *fallacia* darhinder ist, dann wir nicht gern in solche sachen zu bald glauben, *quoniam piscator ictus sapit*,.... so hilten [wirs] für die erste [stoffell] sein, dardurch di lang begerte freystellung (1), auch gründlich vertrawen zwischen beyderseits Stendenn möchte erlangen werden....

(1) *freystellung*. Voyez p 124*.

81.

Le Landgrave Guillaume de Hesse au Duc Jean-Casimir: sans date (MS. C.). — Affaires de France. 1573. Novembre.

....Es hatt uns gleich, als wir aus E. L. Hernn Vatters schreiben vernohmmen das der König zu Franckreich vorgezogen und der König zu Poln und desselben Frau Mutter, die alte Königin, dahinder plieben, allerley gedancken gemacht; itzo aber, wie wir vernehmen das der König zu Franckreich kranck worden, gebet's uns noch seltsamer gedancken, und halten genzlich darfur man werde baldt grosze zeitungen hören. Gott geb das sie gutt seyen!

Wir gedencken itzo offtmals an die reden die Graff Ludwig zu Nassaw zu Cassell zu E. L. und uns gehabtt, und furchtten [mit] das etwa die gutten leuth in Franckreich das spiell zu frue angefangen haben.

Darneben können wir nicht underlassen E. L. [f.] uund vertrewlich zu erinnern das E. L. je *juvenili ardore* versöneten feynden und pfaffen nicht zu viel glauben geben, sondern sich in all den bewusten sachen gnugzamb versichern lassen, damitt E. L. oder derselbe schwester nicht uf ein eys gefürtt werden....

82.

Rapport du Duc Jean-Casimir à l'Electeur de Saxe touchant les moyens de terminer la guerre des Pays-Bas, en secourant le Prince d'Orange d'une manière efficace. («Was von wegen des Pfgr. Churf. dem Ch. zu Sachsen in hochstem vertrawen angebracht werden soll.» *In dorso* on lit «Herzog Casimirs anpringen an Ch. z. S.»).

...I. Ch. Gn. hat nicht underlassen Dero geliebtem Sohne Hertzog J. Casimir Pfaltzgr. vetterlichen zu bevelhen

1573. Novembre. Graff Ludwig zu Nassaw, als deme ohne zweiffel, sambt andern seinen Brüdern, des Hern Prinzen gelegenheit am besten bewust, zu sich zu erfordern und mit naher Cassel' zu nehmen, alda neben Landgrafe Wilhelm, seine meinung, wie etwa dieser beschwerliche handel in den Nidderlände durch einen guten undt bestendigen friden hin- und beizulegen sein möchte, anzuhören...., wie dan beschehen, und er, der Graff, deswegen nach nottürfft gehört worden. — Neben diesem hetten gleichwol Ire Chf. Gn. nit underlassen an Herrn Prinzen eine vertrewliche person auch abzufertigen und irer f. Gn. gemuet hierundter ferner zu vernehmen.

Le Comte Louis ne sait pas d'autre moyen que d'éloigner des Pays-Bas les Espagnols, leur régime et leurs soldats, et d'abolir l'Inquisition:

wo dasselbige geschehe, würde alsdan der friede für sich selbst ervolgen, auff welche algemeine sach und beschwerden, so wol in den Nidderländen als was künfftig in dem heiligen Reich daraus ervolgen möchte, bishero der Herr Prinz, und nit auff sein privat und eigen werck, gesehen.

Was aber der [Chf.] wolmeinenden vorschlag mit der [Kay.] M. Sohne, welchem die Regierung in den Nidderlände zu bevelhen, antreffen thet, möchte dasselbige wol ein mittel sein wodurch diesen sachen zu helffen, woferne demselbigen kein Spanisch Regiment zugeordnet.... Wie solchs alles von Graff Ludwig... nach der lengde ausgefürt und umb bessers behalts willen, von ime schrifftlich (1) erfordert....

(1) *schrifftlich.* Voyez n.° 77.

....Nun muste aber der friede, entweder in der güte, oder mit gewalt, bei dem einen oder andern theil erhalten werden. 1573. Novembr

Une députation des Princes vers le Roi d'Espagne n'auroit guères d'effet.

Den Prinzen und seinen anhang dahin zu persuadiren die waffen niederzulegen, oder den Nidderlände ganz und gar abzutretten, ein jerlich geltt und sein einkhommen ausserhalb Landts dagegen zu nehmen, oder sonsten ein frieden mit Spanien zu treffen; da helt es gleichwol der Pfaltzgraff Churfürst abermals darfür das diese und dergleiche vorschläge bei dem Hern Prinzen wenig verfängen möchten, und dabeneben gar gefährlich sein wolte etwas in dieser sachen, so lang die Spanier im lande, zu rathen; sintemal der Herr Printz sich an dem Frantzösischen exempel, das man entweder trawen und glauben gar nit, oder je nur so lang bis man den vortheil ersicht, zu halten pfleget, gnugsam zu spiegeln, und dahin nicht leichtlich zu bereden sein würdet das er, bey solchem albereit erlangtem und habendem vortheil, das schwerdt werde aus der faust geben, damit er mit demselbigen selbs hernacher geschlagen.

Ueber das sein f. Gn. dessen gentzlichen persuadirt das es nit seiner f. Gn. allein, sondern eine gemeine sach seye, die so wol Gottes ehr und wort als die freiheit des vatterlands betrefft, welche mit gutem gewissen keines wegs zu verlassen; sie wolten dan über dasjenige was sie bisher an Landt, leuthen, und sunsten verlohren, auch irer f. Gn. ehr, reputation, und gutes gewissen, welches auff dieser welt das höchste kleinot ist, in die schantz schlagen, und

1573. Novembre. zu dem allem die armen underthänen in den Nidderlände dem tyrannen schändlich in rachen werffen und auff den fleischbanck opfern, letzlich auch dem heiligem Reich einen ewigen und immerwerenden anhang machen....

So stehet zu bedencken ob man den frieden mit gewalt undt continuation des krieges erlangen und erhalten könde und solle.

Bei diesem pünkten muessen Ire Ch. Gn. gleichwol rundt bekhennen das Sie dis für das eintzige mittel erachten.... und gentzlich verhoffen wolte, da die Teutsche Chur- und fürsten ein wenig die handt mit anlegen wolten, das man leichtlich denselben bei alberait habendem vortheil erlangen köndte....

D'abord le Roi de France a donné 100,000 écus (Cronen):

so ist auch hoffnung das die Königinn von Engellandt das irig auch dabei thun werde, wie sie dan bisher in dieser sachen sich in viel wege mitleidenlich und befürderlich mit arrestirung der Hispanischen schiff, verfolgung, munition, und kriegsvolck, auch darschiessung etliches geldes, ob es schon unvermerckter ding und durch die dritte handt, als den Bisschof von Londen undt andere bescheën, erzeigt.

On a déjà dépêché quelqu'un vers la Reine à cet effet, la priant de déposer 2 ou 300,000 « Cronen in's Reich an sicher ort; » afin de pouvoir en disposer avec son consentement.

Ueber das so stünde man im handel den Bisschoff zu Cöln dem Hertzogen von Alba abzupracticiren, und ime ein weib und pension von der Cron Franckreichs an hals

zu werffen. Wie dan albereit von wegen Franckreich ein 1573.
statlich erpieten gescheën und Graff Johan zu Nassaw zu Novembre.
seinen Chf. Gn. deswegen erfördert, dessen bericht man, was daselbst ausgericht, teglich gewertig....

So were es auch an deme das der Churf. zu Maintz, durch den von Cronberg, sich zum höchsten gegen die Graven zu Nassaw erbotten; mit vermeldung, dieweilen ire Ch. Gn. sehen das sie rundt und apert mit ihren sachen umbgiengen, so wolten sie auch, hindangesetzt der kay. Mat., ire sachen, damit sie zu gutem ende gebracht, befuerdern helffen. Da dan die bündtnüs mit Schotten (1), vermög des Hern Printzen schreiben, auch ins werck gerichtet, hette man desto mehr fundaments und ursach die hende an den pflug zu legen....

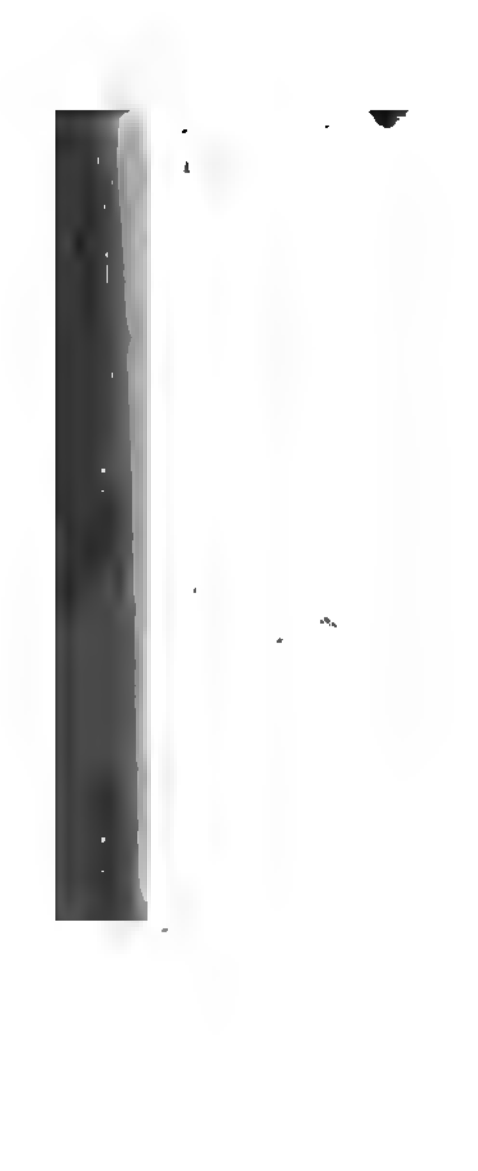
(1) *Schotten.* Il ne paroît pas qu'on ait conclu un Traité avec le Gouvernement, dénué de ressources et ayant assez à démêler à ses propres affaires; mais (surtout depuis la paix de Perth, qui, en 1573, avoit terminé la guerre civile), beaucoup d'Ecossois, désirant verser leur sang pour la même cause dans un autre pays, venoient servir en Hollande. Ce fut là l'origine de la *Brigade Ecossoise.*

EXPLICATION DES PLANCHES.

1.

2.

3.



. . . .

laissere m

est coage

2.

nicht lend

3.

Se

de

du

ym

4.

Ces personne, l

sixmie . . . . . .



